THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
282.05
REV
v.127

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

REVUE
DU MONDE
CATHOLIQUE

Recueil International

Dogmatique, Politique, Scientifique, Historique et Littéraire

---

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

TOME CENT VINGT-SEPTIÈME

ONZIÈME DE LA SIXIÈME SÉRIE

Arthur SAVAÈTE, Éditeur

A PARIS
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
76, rue des Saints-Pères

A BRUXELLES
ALFRED VROMANT, ÉDITEUR
3, rue de la Chapelle, 3

CORRESPONDANTS

A GENÈVE : **H. TREMBLEY**, éditeur, 4, rue Corraterie.
A FRIBOURG en BRISGAU (*Allemagne*) : **B. HERDER**, éditeur.
A VIENNE (*Autriche*) : **B. HERDER**, (I. Wollzeille, 33).

La reproduction des travaux de la *Revue* est formellement interdite; les manuscrits ne sont pas rendus.

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

282.05
REV
v.127

LE

GOUVERNEMENT DÉMOCRATIQUE EN SUISSE

C'est un fait incontestable, que le principe de la souveraineté nationale, dont Rousseau fut au XVIIIe siècle le grand propagateur, est le fondement du droit constitutionnel actuel de la France et d'un grand nombre de pays étrangers.

Etant donné cette constatation, il semble bien qu'en théorie, tout au moins, le gouvernement le plus conforme à la souveraineté nationale, c'est le gouvernement direct ou gouvernement du peuple par lui-même, tel qu'il a été pratiqué dans la cité antique (à Athènes, à Rome) et, plus près de notre époque, dans les Républiques italiennes du Moyen âge. Dans le gouvernement direct, en effet, le peuple se réserve pour lui-même l'exercice du pouvoir législatif, au lieu de le déléguer à un petit nombre de représentants élus par lui et agissant en pleine liberté tant que durent leurs fonctions. La pratique de ce que l'on appelle le gouvernement représentatif, au contraire, aboutit, en réalité, à une véritable abdication temporaire de son droit à l'œuvre législative par le peuple.

Pourquoi donc, après avoir reconnu le principe de la souveraineté nationale, aucune des grandes nations modernes n'a-t-elle jamais organisé, ni même tenté d'organiser le gouvernement direct pur? C'est qu'en fait, un tel gouvernement n'est possible que dans les très petits Etats ne comprenant guère qu'une ville et sa banlieue, comme étaient les cités antiques d'Athènes et de Rome. Je n'entreprendrai pas de signaler, même très brièvement, les principales raisons qui s'opposent à la pratique du gouvernement direct proprement dit dans nos grands Etats modernes, cela sortirait trop du cadre de cet article. Qu'il me suffise de dire, en passant, que, si en France, par

668584

exemple, à l'heure actuelle, on voulait établir un gouvernement direct véritable, il faudrait créer une multitude d'assemblées locales, telles que chacune ne pût comprendre que quelques centaines de citoyens tout au plus, puis centraliser tous les votes émis par ces innombrables assemblées locales, afin de constater quelle a été en définitive l'opinion de la majorité des électeurs, avant de proclamer la volonté populaire : mais, avec un pareil système, aucune discussion sérieuse ne peut exister, sauf peut-être dans l'assemblée où paraîtraient les délégués du peuple au pouvoir exécutif ; en outre, qui ne voit l'extrême difficulté de fonctionnement d'un mécanisme aussi compliqué, mécanisme auquel il faudrait cependant recourir, chaque fois qu'un nombre, même très restreint, de citoyens réclamerait une modification quelconque à une loi existante ?

Mais alors, si le gouvernement direct est pratiquement impossible dans l'État moderne, comment concilier les institutions politiques et constitutionnelles avec la souveraineté nationale ? Le gouvernement représentatif pur, tel que nous le voyons organisé en Angleterre par exemple, suffit-il à réaliser cette conciliation, comme le prétendent les enthousiastes du système parlementaire de nos voisins d'outre-Manche ?

Non, répondent tous les partisans des idées démocratiques avancées. Tout d'abord, en effet, la responsabilité pénale des représentants du peuple est beaucoup plus nominale que réelle, car il n'y a de peines que pour un nombre très restreint de faits (c'est ainsi que la plupart des constitutions écartent, de parti pris, toute sanction pénale relativement aux discours et aux votes des représentants) et, de plus, ces peines ne sont appliquées qu'avec une extrême réserve et moyennant des conditions de procédure assez compliquées (autorisation préalable de l'assemblée... etc...). Quant à la responsabilité politique des représentants, elle n'est elle-même, fort souvent, qu'un leurre, car en admettant (ce qui ne se rencontre guère en fait) un pays doué d'une excellente organisation électorale, on ne sait que trop combien la plaie de l'abstentionnisme, si souvent signalée et si difficile à combattre, s'étend de plus en plus, surtout dans les Etats où se pratique un suffrage universel ou quasi-universel. Enfin, le fameux principe de la séparation des pouvoirs lui-même est une sauvegarde insuffisante de la souveraineté populaire, sous un gouvernement représentatif pur,

car l'expérience et l'histoire sont là, pour montrer combien grande est la difficulté d'arriver à une égalisation parfaite des forces entre les pouvoirs exécutif et législatif ; c'est ainsi que primitivement, en Angleterre, nous constatons la prédominance du pouvoir exécutif (ou pouvoir personnel du prince), puis, peu à peu, une lente, mais progressive évolution historique, tend, au contraire, à donner une prépondérance presque absolue au pouvoir législatif, prépondérance aujourd'hui réalisée par ce que l'on appelle communément le gouvernement parlementaire. Le dualisme des Chambres ou Assemblées législatives ne constitue d'ailleurs qu'un palliatif très peu efficace à l'omnipotence des représentants, car, en fait (et cela est certain, notamment en France à l'heure actuelle), la Chambre issue du mode d'élection le plus démocratique finit presque toujours par imposer ses volontés à l'autre.

Comment faudra-t-il donc s'y prendre, pour trouver une combinaison à la fois pratique et vraiment respectueuse des droits souverains du peuple ? D'un côté, on est presque universellement d'accord pour reconnaître l'impossibilité du gouvernement direct proprement dit dans les Etats modernes ; et, de l'autre, au dire des démocrates avancés, l'organisation actuelle du régime représentatif restreint beaucoup trop l'exercice de la souveraineté par la nation. La solution, s'il y en a une, ne peut se trouver que dans un moyen terme, c'est-à-dire l'introduction de quelques-uns des éléments du gouvernement direct dans le gouvernement représentatif. Admettant ce point de départ commun, trois grandes théories se sont produites, proposant des procédés de réalisation différents (l'une n'excluant d'ailleurs pas nécessairement l'autre) : c'est la théorie du mandat impératif, la théorie du referendum et celle de l'initiative populaire.

Dans la théorie du mandat impératif, chaque représentant, au lieu d'avoir des pouvoirs propres et une véritable liberté d'action en matière législative, n'est que le simple mandataire des électeurs de sa circonscription. Ce n'est plus un « député », c'est un « délégué » qui n'a d'autres pouvoirs que ceux qui lui ont été expressément confiés par le peuple, ou qui, tout au moins, est tenu de voter sur certaines questions, limitativement spécifiées par les électeurs, dans un sens que ceux-ci ont déterminé d'avance. S'il méconnaît les termes de son mandat, il peut, comme tout mandataire de droit civil ordinaire, être ré-

voqué par le corps électoral, soit immédiatement et « ad nutum », soit simplement pour causes déterminées.

Le referendum proprement dit (aussi appelé quelquefois referendum final ou de ratification) réserve au peuple le droit d'approuver ou de rejeter définitivement, par oui ou non, tout ou partie des mesures législatives votées par ses représentants (par exemple, les lois constitutionnelles, les lois financières... etc...) : en d'autres termes, toute loi votée par les représentants ne devient obligatoire qu'après avoir reçu l'approbation populaire ; jusque-là c'est un simple projet législatif qui a reçu seulement l'avis favorable des députés. A ce referendum final ou proprement dit, on oppose quelquefois un autre mode d'intervention populaire dans le pouvoir législatif qu'on désigne, assez inexactement d'ailleurs, du nom de « *referendum* consultatif » ou encore de « *referendum* avant la loi » ; système en vertu duquel le vote des représentants n'a lieu qu'après consultation du peuple sur l'orientation générale et les principes fondamentaux du projet, mais suffit à rendre la loi immédiatement obligatoire, une fois cette formalité préalable accomplie. Il faut bien se garder également de confondre avec le *referendum* proprement dit le système du veto populaire qui est beaucoup plus timide : dans ce dernier système, en effet, la loi votée par les représentants est immédiatement parfaite et obligatoire, sous une simple condition suspensive, à savoir que le peuple a un certain délai (trois mois par exemple) pour exercer son droit de veto, c'est-à-dire empêcher la loi de recevoir son application.

Quant à la théorie de l'initiative populaire, elle répond bien mieux encore que le *referendum*, et surtout que le mandat impératif, aux aspirations politiques des démocrates avancés. Elle laisse bien, il est vrai, subsister une représentation nationale, mais à titre de simple commission législative chargée seulement du travail de préparation des lois. C'est, en effet, le peuple lui-même et souvent le peuple seul, qui a l'initiative et le vote définitif des lois.

Mon intention n'est pas de faire une discussion philosophique approfondie des trois théories dont je viens de donner une idée sommaire. Ce serait là, je l'avoue très humblement, une tâche bien au-dessus de mes faibles forces, et qui m'imposerait au préalable un très sérieux examen du principe de la souve-

raineté nationale. Je préfère étudier quelle application ont reçu les trois théories auxquelles je fais allusion, dans un pays tout voisin du nôtre où, comme on le sait, l'esprit démocratique est fort développé. Ce pays, c'est la Suisse. Sans parler de la vieille tradition d'amitié qui nous unit au peuple suisse depuis des siècles et qui s'est encore révélée d'une si admirable façon lors de nos désastres de 1870-71, je crois qu'il est de la plus haute importance, pour un Français d'aujourd'hui, d'avoir au moins quelques indications générales sur le gouvernement démocratique, tel qu'il est pratiqué en Suisse. La Suisse, en effet, nous présente le type le plus parfait qui existe du régime démocratique, de même que l'Angleterre nous offre le modèle par excellence du système représentatif avec gouvernement parlementaire.

L'esprit démocratique en Suisse s'est manifesté bien avant la Révolution française : les vieux cantons forestiers de la Suisse, ceux que l'histoire (vraie ou légendaire) de Guillaume Tell a immortalisés, pratiquèrent dès leur origine, c'est-à-dire à la fin du XIIIe siècle, un gouvernement direct à peu près pur. Ces vieux cantons, qui ont été le noyau de la formation territoriale de la Confédération helvétique, avaient des assemblées générales ou « Landsgemeinden » auxquelles prenaient part tous les citoyens, pour délibérer sur les questions d'intérêt collectif présentant quelque importance. C'est ainsi que, au centre même de l'Europe féodale, en plein Moyen âge, on peut constater l'existence et le fonctionnement d'une démocratie à peu près absolue : c'est le peuple seul qui, réuni en Assemblées générales, nomme les magistrats et vote toutes les lois ; le droit d'initiative individuelle de la part de chaque citoyen ne subit lui-même presque aucune restriction.

Ce n'est pas, je le répète, dans la Révolution française qu'il faut voir l'origine du mouvement démocratique en Suisse. Est-ce à dire que celle-ci n'ait eu aucune influence sur les idées politiques de nos voisins? Le prétendre serait, je crois, commettre une grosse erreur et méconnaître les faits historiques eux-mêmes. Il est bien certain, en effet, que l'esprit révolutionnaire français a considérablement facilité l'évolution progressive de la Suisse vers la démocratie et que, d'autre part, il y a, sinon créé, tout au moins favorisé, dans une large mesure, le mouvement unitaire. Tout le monde sait, qu'après la conquête

de la Suisse par les armées de la République française, une constitution toute faite y fut apportée de Paris et proclama l'unité politique de l'ancienne confédération helvétique, en la divisant arbitrairement en circonscriptions soumises à l'autorité de Directoires départementaux à la mode française. C'était, il est vrai, tenir trop peu compte des traditions historiques et sacrifier à l'excès aux principes abstraits : une réaction très puissante se manifesta et le 1er consul lui-même, par le fameux acte de médiation de l'an XI, crut nécessaire de revenir au système fédératif, en rétablissant les cantons dans leurs anciens droits de souveraineté politique. Le Pacte fédéral du 7 août 1815, imposé par les nations coalisées, devait même accentuer très fortement le mouvement de réaction contre les tendances unitaires. Mais cette réaction outrée, qui aboutissait en somme à la création en Suisse d'une véritable oligarchie bourgeoise, était trop contraire au sentiment général et traditionnel pour être de longue durée. Depuis 1830, en effet, le double mouvement parallèle que j'ai signalé (mouvement unitaire et mouvement démocratique) n'a fait que se propager, subissant seulement à certains moments des arrêts, quelquefois même des reculs, de peu d'importance d'ailleurs.

C'est surtout du mouvement démocratique que j'ai à traiter ici. Mais accessoirement, j'aurai aussi l'occasion d'indiquer l'influence du mouvement unitaire sur la marche des institutions politiques.

Afin de rendre à cet égard mes explications aussi claires que possible, j'ai cru devoir diviser cette étude en deux parties, l'une relative aux institutions cantonales, l'autre aux institutions fédérales.

J'aborde immédiatement la première partie. Dans quelle mesure les cantons suisses ont-ils admis ou repoussé ces divers modes d'intervention du peuple dans le gouvernement, dont j'ai essayé très sommairement de donner une idée générale ? Pour répondre à une telle question, il est évidemment nécessaire d'entrer dans les détails, mais ces détails, je crois, peuvent être facilement groupés autour des deux principes suivants :

1° Le mandat impératif est prohibé dans tous les cantons.

2° Le *referendum* proprement dit et l'initiative populaire, partout appliqués en matière constitutionnelle, le sont aussi

plus ou moins partout (sauf dans le canton de Fribourg) en matière de lois ordinaires.

En premier lieu, ai-je dit, la pratique du mandat impératif est prohibée dans tous les cantons. Ceci peut, à coup sûr, sembler tout à fait extraordinaire, car enfin le mandat impératif, qui limite plus ou moins étroitement les pouvoirs des représentants, constitue bien en fait un mode d'intervention indirect du peuple dans l'exercice du pouvoir législatif. Comment donc s'explique une telle prohibition ? Selon moi, on peut en donner deux raisons, d'égale importance.

La première, c'est que la pratique du mandat impératif compromettrait l'unité politique des divers cantons eux-mêmes. En effet, le représentant élu avec mandat impératif ne peut plus véritablement être considéré comme le député du canton tout entier, mais seulement comme le délégué de telle circonscription déterminée, chaque circonscription formant pour ainsi dire une petite souveraineté à part, de telle sorte que le canton lui-même ne serait guère qu'une Confédération de petits États. C'est ce que n'ont pas voulu les Suisses, estimant avec juste raison que l'unité politique de chaque canton devait précéder l'unité fédérale.

D'ailleurs, le mandat impératif ne donnerait au peuple qu'une action très indirecte sur le travail législatif. En supposant même que la liberté de l'élu soit limitée sur un très grand nombre de points, il en resterait toujours quelques-uns qui n'auraient pas été prévus et sur lesquels il pourrait voter comme bon lui semble, sans se préoccuper de savoir quelle est, au juste, la volonté de ses électeurs. Dans ces conditions, les Suisses se sont dit qu'il était bien inutile d'organiser chez eux le mandat impératif, puisqu'ils avaient le *referendum* et l'initiative populaire, procédés par lesquels le peuple intervient lui-même directement dans l'œuvre législative, soit en refusant de ratifier les projets que lui présentent ses élus, soit en leur imposant certaines réformes d'une manière positive.

Toutefois, malgré ce que je viens de dire, quelques cantons suisses particulièrement avancés dans les idées démocratiques et ne trouvant pas que la pratique du *referendum* et de l'initiative populaire fût une sauvegarde suffisante des droits du peuple, ont imaginé de donner à la masse des citoyens actifs une certaine faculté de révocation de l'ensemble des représentants.

Nulle part, en effet, le *referendum* et l'initiative populaire n'ont et ne peuvent avoir une portée absolument universelle (c'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, qu'il n'est guère possible de faire rentrer les traités intercantonaux ou internationaux dans leur domaine) ; de telle sorte que les représentants ont partout conservé une sorte de « domaine réservé » dont ils pourraient disposer à leur gré, sauf la crainte de la non-réélection. Mais, se sont écriés les partisans de la démocratie, cette crainte de la non-réélection est insuffisante et peu efficace, surtout quand les députés, tout fraîchement élus, sont encore au début de la législature et ont, devant eux, quelques années de répit : en attendant, la volonté du peuple peut être méconnue ; faudra-t-il donc que les citoyens assistent, impassibles et les bras croisés, à ce singulier spectacle de représentants qui font tout le contraire de ce que veulent leurs commettants ? Les constitutions des cantons de Berne, Lucerne, Soleure, Schaffouse et Bâle-Campagne n'ont pas cru que cela fût admissible, et elles ont toutes consacré, en termes formels, le droit pour la majorité des citoyens de révoquer à tout moment l'ensemble des titulaires de la représentation nationale. Il ne s'agit pas ici, qu'on le remarque bien, de la révocation d'un mandat impératif, mais bien plutôt d'une sorte de droit de dissolution du corps législatif tout entier au profit du peuple du canton.

Maintenant, comment fonctionne ce droit de révocation ou de dissolution par le peuple ? Pour répondre d'une manière satisfaisante à cette question qui intéresse la procédure plutôt que le droit constitutionnel lui-même, il me faudrait entrer dans le détail de chaque constitution, et alors je n'en finirais pas. D'une manière générale, voici comment on procède. Le renouvellement intégral doit être demandé par un certain nombre de citoyens fixé par la constitution, la demande est communiquée au Grand Conseil, et celui-ci prescrit une votation populaire dont les résultats seront obligatoires pour tout le monde.

J'arrive à un point beaucoup plus important, aux applications du *referendum* dans l'intérieur de chaque canton suisse.

Une première règle, absolument générale, c'est que, en matière constitutionnelle, le *referendum* existe et doit nécessairement exister dans tous les cantons suisses. Cette règle résulte expressément des constitutions fédérales de 1848 et de 1874 ; cette dernière, qui est toujours en vigueur (sauf certaines

modifications qu'y a apportées un amendement de 1891), contient un article 6 ainsi conçu : « Les cantons sont tenus de demander à la Confédération la garantie de leurs constitutions. Cette garantie est accordée pourvu.... 3°) qu'elles aient été acceptées par le peuple. »

C'est là une manifestation bien frappante de ce double mouvement unitaire et démocratique qui a entraîné la Suisse depuis 1830 : les Suisses ont, en effet, considéré comme une véritable condition d'ordre public et comme un minimum absolument irréductible de démocratie, que toute constitution et toute révision constitutionnelle dans l'intérieur de chaque canton fût acceptée par un vote populaire.

Il résulte de ce que je viens de dire que, nulle part en Suisse, aucune constitution nouvelle, aucune révision constitutionnelle, quelle qu'en soit l'importance, n'est valable que si elle est ratifiée par la majorité des électeurs. Mais de quelle majorité s'agit-il, demanderez-vous peut-être ? Est-ce de la majorité des électeurs inscrits ou seulement de la simple majorité des votants effectifs ? La question, on le comprend, présente un certain intérêt, car suivant que l'on adopte l'une ou l'autre solution, il y a lieu ou non de tenir compte du nombre des abstentions. Je crois pouvoir affirmer que tous les cantons, sauf un, se contentent ici de la simple majorité des votants (seul, je crois, le canton de Zug exige la majorité absolue des électeurs inscrits). Les Suisses ont craint que, à se montrer plus exigeant sur ce point, on risquât de ne voir jamais aboutir certaines réformes constitutionnelles très urgentes, par suite de la négligence ou de la mauvaise volonté d'un grand nombre de citoyens qui ne prendraient point part au vote.

J'ai cité tout à l'heure le texte de la constitution fédérale de 1874, duquel résulte l'existence nécessaire du *referendum* ou plébiscite constitutionnel dans tous les cantons suisses. Mais, en fait, bien avant 1848, la plupart des cantons l'avaient déjà adopté, quelques-uns (et ce sont les vieux cantons à « Landsgemeinden » que je vise ici) l'ayant toujours pratiqué sans interruption depuis la fin du XIIIe siècle.

Le *referendum* législatif, c'est-à-dire appliqué aux lois ordinaires, aux lois autres que les lois constitutionnelles, est d'ailleurs aussi ancien dans la grande majorité des cantons suisses que le plébiscite, et son existence peut être aujourd'hui

constatée partout, sauf toutefois dans le canton de Fribourg. Cette unique exception montre tout de suite que, jusqu'à présent du moins, la constitution fédérale n'a pas cru devoir imposer aux cantons le *referendum* législatif comme condition « sine qua non » de la garantie de leurs constitutions. Le canton de Fribourg est néanmoins aujourd'hui le seul à ne pas l'avoir, de même qu'il ne reconnaît pas non plus l'initiative populaire pour les lois ordinaires : il est curieux, à cet égard, de constater, qu'en dépit des progrès considérables de la démocratie chez nos voisins, ce canton n'en a pas moins conservé le gouvernement représentatif à peu près pur, dans la mesure où cela lui était permis par la constitution fédérale.

Il est intéressant de parcourir très brièvement les différentes phases de l'évolution démocratique, qui devait amener dans la presque unanimité des cantons suisses l'introduction du *referendum* législatif, sous diverses formes et avec un domaine sans cesse grandissant.

En 1815, après la chute définitive de l'Empire français, quelques vieux cantons reprirent tout simplement la vieille combinaison des « Landsgemeinden » ou assemblées générales, c'est-à-dire qu'ils adoptèrent en somme une sorte de gouvernement direct à peu près pur; plusieurs autres (par exemple les Grisons et le Valais) admirent chez eux un gouvernement n'ayant de représentatif que le nom, car ils reconnaissaient, de la manière la plus large, l'existence du *referendum* et de l'initiative populaire. Mais le plus grand nombre s'arrêta au gouvernement représentatif pur, dont j'ai essayé de dégager la notion générale au début de mes explications.

Un tel système, il faut bien le dire, qui aboutissait à remettre le gouvernement effectif aux mains d'une oligarchie bourgeoise, ne pouvait durer fort longtemps, car il contrariait trop les vieilles tendances démocratiques et, en fait, son fonctionnement était extrêmement peu satisfaisant, comparé surtout à celui du gouvernement populaire dans les cantons à Landsgemeinden. C'est vous dire que le parti démocratique radical n'attendait qu'une occasion pour agir : cette occasion, la Révolution française de 1830 la lui fournit. La Constitution du canton de Saint-Gall du 1er mars 1831, faisant un premier pas dans le sens du gouvernement populaire, devait être le point de départ et le signal des mesures que, tour à tour, les autres cantons

allaient prendre pour assurer, de plus en plus efficacement, l'intervention du peuple dans le travail législatif. Et pourtant, l'innovation quelle consacrait était encore bien timide! En effet, ce qu'elle organisait, c'était non pas le *referendum*, mais le veto populaire. Toute loi votée par les représentants continuait, comme par le passé, à être obligatoire aussitôt sa promulgation et sa publication, mais le peuple avait un certain délai pour en empêcher l'application par son veto. Il faut ajouter que l'exercice de ce droit de veto était rendu très difficile par les conditions qu'on mettait à son fonctionnement : pour qu'une loi devînt caduque, il fallait que, dans les délais impartis, elle fût condamnée par la majorité des électeurs inscrits (de telle sorte que les abstentions tournaient à l'avantage de la loi) ; en outre, toute commune, dans laquelle la majorité des électeurs approuvait la loi, était réputée acceptante, et les voix des opposants n'y étaient pas comptées. Comme on le voit, le procédé était à peu près complètement inoffensif : aussi, comme il n'effrayait guère les partisans du gouvernement représentatif pur, ceux-ci furent les premiers à le proposer et à l'adopter dans un certain nombre de cantons, ne voulant pas perdre une si belle occasion de se concilier à peu de frais les faveurs populaires.

Les radicaux suisses ne furent pas longtemps les dupes d'une pareille manœuvre et n'en réclamèrent qu'avec plus d'énergie l'établissement du *referendum* proprement dit ou *referendum* final, tel que je l'ai défini tout à l'heure. Peu à peu, ils obtinrent gain de cause, et déjà, vers 1835, nous voyons le principe du *referendum* législatif proclamé dans plusieurs constitutions cantonales ; d'ailleurs, je me hâte d'ajouter que si le principe en est reconnu, la pratique et l'exercice en sont à peu près impossibles, car c'est généralement au Grand Conseil du canton qu'il appartient souverainement de décider quelles lois seront soumises à la ratification populaire. C'est dire que, tout en perdant du terrain au point de vue théorique (ce qui, je m'empresse de le reconnaître, était déjà fort grave), les partisans du gouvernement purement représentatif maintenaient en fait leur position antérieure.

Peu à peu, cependant, à partir de 1840, et surtout à partir de 1848, le parti démocratique l'a emporté presque partout en Suisse, et le *referendum* législatif s'est généralisé. Aujourd'hui,

ce *referendum* existe partout, sauf dans le canton de Fribourg, mais ses formes, ses caractères et son domaine sont loin d'être partout les mêmes.

Au point de vue de la forme qu'il peut revêtir, nous rencontrons en Suisse deux espèces de *referendum* : *referendum* facultatif de la part du peuple et *referendum* obligatoire, ou de droit. Dans le premier système, qui fut primitivement le seul employé, c'est le peuple lui-même qui tranche la question délicate de savoir quelles lois et quelles mesures doivent être soumises à sa ratification. L'avantage consiste en ce que le législateur n'a pas, du moins en principe, à effectuer un travail, toujours très difficile, de classification des lois à soumettre à la ratification populaire. Mais on comprend aisément, qu'avec un pareil système, l'exercice effectif par le peuple de son droit de *referendum* sera très rare, car il ne pourra guère se produire qu'à la suite d'un très vif mouvement d'opinion, créé par une longue campagne de presse et de discours. D'ailleurs, l'avantage que j'ai signalé n'est pas aussi grand qu'on pourrait se l'imaginer au premier abord : il est possible, en effet, dans le système du *referendum* facultatif, que, sous l'inspiration de quelques démagogues intéressés, le peuple veuille user de son droit relativement à certaines matières beaucoup trop délicates pour lui (par exemple, relativement à un traité d'ordre purement diplomatique...). Pour parer à un aussi grave danger, il a donc été nécessaire, même dans les cantons qui ont le *referendum* facultatif, de déterminer limitativement les matières sur lesquelles le peuple ne pourrait user de son droit d'intervention.

Tous ces inconvénients du *referendum* facultatif n'ont pas échappé aux démocrates suisses qui lui ont, en général, préféré le *referendum* obligatoire ou de droit. Cette dernière forme du *referendum* tend même à remplacer aujourd'hui dans tous les cantons le *referendum* facultatif. C'est pour cette raison que je ne m'étendrai pas plus longuement sur la pratique du *referendum* facultatif, en matière de lois ordinaires, dans les cantons suisses où il a subsisté, d'autant plus que j'aurai encore à en dire quelques mots tout à l'heure en étudiant la Constitution fédérale.

Il y a *referendum* obligatoire, lorsque les cas dans lesquels le peuple est appelé à donner sa ratification, sont déterminés par

la loi elle-même. Comme on le voit, avec un tel système, point n'est besoin de créer, par une campagne de presse ou autrement, un mouvement d'opinion très puissant pour convaincre le corps électoral de l'intérêt qu'il peut avoir à exercer son droit d'intervention. C'est là un précieux avantage aux yeux des partisans de la souveraineté populaire. Mais la grande difficulté du système consiste dans la délimitation du domaine qu'il convient de réserver à la ratification des citoyens. Il est bien évident, sans doute, que ce domaine, dans la pensée des démocrates suisses, doit comprendre la presque totalité des mesures d'ordre législatif et même gouvernemental, mais la plupart d'entre eux sont néanmoins assez intelligents pour comprendre qu'il y a, comme je le disais un peu plus haut, certaines matières extrêmement délicates pour lesquelles il est préférable d'écarter l'intervention populaire, à cause des graves dangers qu'elle pourraît entraîner, notamment au point de vue de la sécurité nationale. D'ailleurs, même si l'on envisage uniquement le côté démocratique de la question, il faut bien reconnaître qu'à multiplier indéfiniment les cas de *referendum*, on va contre le but qu'on s'est proposé : si, en effet, le peuple est sollicité d'avoir à donner son approbation à des intervalles de temps très rapprochés et à tout propos, il est bien à craindre qu'il ne se dégoûte tout-à-fait des affaires du pays, et son indifférence à cet égard se manifestera par le nombre toujours croissant des abstentions, de telle sorte qu'en fin de compte l'institution même du *referendum* n'aura plus aucune raison d'être et qu'on arrivera ainsi, en fait, au rétablissement du gouvernement représentatif pur.

Le domaine du *referendum* obligatoire, quelque grand qu'il soit, n'est donc nulle part absolument universel et illimité, mais il n'en est pas moins vrai que dans la plupart des cantons suisses où il existe, il tend beaucoup plutôt à s'agrandir qu'à se restreindre. Presque partout, dès l'origine, il est une catégorie de lois particulièrement importantes qu'on a soumises au régime du *referendum* obligatoire : je veux parler des lois d'ordre financier. A cet égard la loi bernoise du 4 juillet 1869 (aujourd'hui abrogée) donnait au peuple un droit de *referendum* sur toutes mesures ou dispositions rentrant, de près ou de loin, à un titre quelconque, dans les finances publiques par conséquent, même sur la loi normale et régulière du budget. C'était

oublier cette vérité élémentaire et d'expérience, qu'un budget est, de tous les projets de lois imaginables, celui qui est le plus exposé à échouer par suite de l'exercice du *referendum* populaire : dans toute loi budgétaire, en effet, il y a toujours forcément des dépenses et des recettes qu'une notable portion de citoyens est prête à rejeter (par exemple, des traitements d'agents diplomatiques, certains impôts d'un caractère vexatoire... etc...). Or, sans budget, pas de gouvernement possible. Pour éviter le danger les Bernois, en 1869, n'avaient trouvé d'autre remède que de faire voter le budget pour quatre ans : un tel remède, on ne tarda pas à le reconnaître, outre son insuffisance, était pire que le mal. En conséquence, après quelques années d'essai, la règle de la quadriennalité du budget fut abandonnée.

Aujourd'hui, le principe est le suivant : en matière de finances publiques, le « statu quo » ne peut être rendu plus onéreux sans l'approbation et la ratification populaire, mais le *referendum* est écarté dans tous les cas où l'on pourrait craindre qu'il n'empêchât les services publics existants de fonctionner normalement. En d'autres termes, ne sont plus soumises au *referendum* que les lois financières d'un caractère extraordinaire, telles que les lois d'emprunts et les lois qui établissent des impôts nouveaux ou augmentent les impôts existants, et encore cela n'est-il vrai que sous certaines réserves : c'est ainsi qu'à l'heure actuelle, dans le canton de Berne, échappent au *referendum* non seulement la loi normale et ordinaire du budget, mais aussi les accroissements de dépenses inférieurs à 500 000 fr. pour un même service, les emprunts pour conversion de dettes existantes ou remboursables dans l'exercice suivant au moyen des recettes ordinaires, les augmentations d'impôts directs qui n'excèdent pas le double du montant des impôts existants... etc...

D'ailleurs, nulle part, le *referendum* obligatoire n'est limité, quant à son domaine, aux mesures d'ordre financier. En effet, nous le voyons aussi s'étendre à un nombre toujours croissant de mesures relatives aux affaires intérieures des cantons. A ce point de vue, les constitutions cantonales font une distinction purement théorique, du reste, entre les lois proprement dites et les arrêtés, les premières seules en principe devant être soumises à la ratification populaire. Il serait très intéressant, sans

doute, de rechercher quel est le critérium de cette distinction entre les lois d'une part, et les arrêtés d'autre part. Malheureusement, se serait, je crois, perdre absolument son temps et sa peine. C'est qu'en effet, il faut bien se garder de croire qu'en Suisse, on entende par arrêtés ce que nous entendons en France par décrets : rien ne serait plus inexact. Un simple exemple en fournit la preuve : dans la plupart des cantons suisses, on donne le nom d'arrêtés aux mesures financières qui ont pour objet une ouverture de crédits au pouvoir exécutif ; chez nous, au contraire, nous savons qu'aucun crédit ne peut être ouvert aux ministres que par une loi. Mais enfin, me dira-t-on, il a bien fallu cependant que les Suisses viennent à bout de la difficulté? Oui, et généralement, le moyen dont ils ont usé est des plus élémentaires : c'est ainsi, par exemple, que la constitution du canton de Zurich a pris tout simplement le parti d'énumérer limitativement, dans une liste qui occupe des pages entières, tous les objets soumis au *referendum* obligatoire.

Il est, disais-je tout à l'heure, des matières particulièrement délicates qu'on s'est efforcé généralement de soustraire au *referendum* populaire à cause des dangers très graves qui pourraient en résulter, et, à cette occasion, je citais les traités avec l'extérieur. Et cependant, je dois le dire, il est plusieurs constitutions cantonales en Suisse, qui soumettent à la ratification populaire les traités conclus par les autorités locales avec d'autres cantons ou même avec des puissances étrangères. Mais je me hâte d'ajouter que cela ne présente pas de graves inconvénients, pour la bonne raison que les cantons suisses ne peuvent conclure de traités, soit entre eux, soit avec les nations étrangères, que sur certains objets limitativement spécifiés par la Constitution fédérale. Aux termes de l'art. 7 de cette constitution, « toute alliance particulière et tout traité d'une nature politique entre cantons sont interdits, » et il résulte implicitement de l'article 9 qu'en principe aucun canton ne peut passer de traités avec les États étrangers. Les seuls traités possibles, de canton à canton, sont ceux qui ont trait à des objets de législation, d'administration ou de justice, pourvu qu'ils ne renferment rien de contraire à la Confédération et aux droits des autres cantons. Quant aux traités exceptionnellement possibles entre les cantons et une puissance étrangère, ils ne peu-

ven avoir pour objet que l'économie politique et les rapports de voisinage et de police, et ne doivent non plus rien contenir de contraire à la Confédération ou aux droits d'autres cantons. Ainsi, il importe assez peu, en somme, que les traités conclus par les cantons soient ou non soumis au *referendum*, puisque, dans tous les cas peu nombreux où ils sont possibles, la Confédération a sur eux un droit de contrôle suprême.

Le domaine du *referendum* obligatoire étant immense dans beaucoup de cantons, on se demande tout naturellement comment le peuple peut ratifier chaque année dix, quinze, vingt projets de loi différents. En théorie, cela est très concevable, mais pratiquement le parti démocratique lui-même a compris que si le peuple était appelé chaque année à émettre dix, quinze, vingt votes différents, il ne tarderait pas à se désintéresser complètement de l'exercice de ses droits. Pour remédier à une telle situation, la plupart des cantons suisses ont décidé que la consultation populaire par *referendum* se ferait en bloc, de façon à permettre d'un seul coup l'expédition d'un grand nombre d'affaires et à ne pas déranger trop souvent les citoyens dans leurs occupations journalières. C'est ainsi que la Constitution du canton de Berne, du 4 juin 1893, pose en principe, dans son art. 7, que les votations populaires ont lieu deux fois par an, au printemps et à l'automne : il y a toutefois lieu à des convocations extraordinaires et spéciales du peuple, relativement aux projets de loi dont l'urgence est déclarée par la législature. Presque partout, en Suisse, les projets ratifiés par la majorité des votants effectifs ont immédiatement force de loi : il n'y a guère, je crois, qu'un seul canton (celui de Zug) à exiger la majorité des électeurs inscrits.

Malgré la très large participation du peuple au pouvoir législatif résultant de la pratique du *referendum*, soit facultatif, soit obligatoire, les exigences toujours croissantes de la démocratie suisse n'eussent pas encore été satisfaites sans l'initiative populaire. En effet, quel est le but du *referendum*? C'est uniquement d'obtenir, autant que possible, l'équilibre entre les pouvoirs des représentants d'une part et la souveraineté directe du peuple d'autre part : autrement dit, par le *referendum* le peuple peut bien empêcher ses représentants de faire des lois qui lui déplaisent, mais il ne peut nullement les obliger à voter

telles autres lois qu'il désire et dont ceux-ci ne voudraient pas. Le droit d'initiative populaire est donc nécessaire à la masse pour qu'elle puisse faire prévaloir ses volontés contre l'indifférence ou l'hostilité de ses représentants. Grâce à ce procédé, le peuple peut non seulement saisir la législature de tels ou tels projets de loi, mais il a en outre presque toujours un droit de décision propre quant à ces projets, les représentants pouvant simplement les lui renvoyer avec les observations qu'ils jugent convenables. Il y a plus : depuis bien des siècles déjà, dans certains cantons suisses, dans les vieux cantons forestiers à « Landsgemeinden, » l'assemblée générale du peuple peut être saisie à tout moment de n'importe quelle proposition de loi par n'importe quel citoyen et statuer immédiatement et souverainement sur cette proposition. C'est là ce qu'on appelle proprement l'initiative individuelle, réalisation la plus complète de l'initiative populaire : on peut même dire qu'une telle institution n'est pas autre chose que le gouvernement direct lui-même.

Les inconvénients de l'initiative individuelle exercée d'une manière si absolue sont très graves, et il suffit, pour le comprendre, d'un examen des plus superficiels. Deux dangers surtout sont à craindre : c'est, d'abord, la surabondance excessive des propositions soumises à l'assemblée populaire ; c'est aussi le défaut de toute préparation et de toute élaboration sérieuse de la plupart de ces projets.

Contre le premier inconvénient, il n'existe à l'heure actuelle dans les cantons à « Landsgemeinden » aucun remède d'ordre constitutionnel (sauf dans le demi-canton d'Appenzell Rhodes extérieures où une motion émanée de l'initiative individuelle n'est recevable que si elle est présentée par un nombre de citoyens égal à celui des membres qui composent le conseil cantonal, condition d'ailleurs assez facile à réaliser). Et cependant, en fait, presque jamais les cantons à « Landsgemeinden » n'ont eu à souffrir de cet inconvénient? Selon moi, on ne peut l'expliquer autrement que par le chiffre relativement faible de la population dans ces cantons de montagnes et aussi par une longue expérience du système durant plus de cinq siècles dans la plupart d'entre eux.

Quant au deuxième inconvénient, résultant du défaut de préparation sérieuse des propositions émanées de l'initiative individuelle, il n'est lui-même évité le plus souvent que grâce aux

mœurs politiques des populations : presque toujours, en fait, les « Landsgemeinden » ou assemblées populaires repoussent les projets mal conçus ou téméraires. Néanmoins, les Suisses ont paru généralement craindre beaucoup plus ce deuxième danger que le premier et ils y ont presque partout apporté un remède assez sérieux. Il est en effet de règle, dans la plupart des cantons à « Landsgemeinden » que, dès avant l'ouverture de l'assemblée générale du peuple, les différentes propositions émanées de l'initiative individuelle doivent être soumises au Conseil cantonal qui devra les étudier afin que le peuple, une fois assemblé, reconnaisse plus facilement les dangers qu'elles peuvent présenter. D'ailleurs, les conseils cantonaux n'ont ici qu'un droit d'avis et de contrôle préalable, mais ils ne peuvent jamais en principe juger souverainement la question de recevabilité des motions émanées de l'initiative individuelle : s'il en était autrement, en effet, les conseils cantonaux, au mépris des droits du peuple, pourraient écarter tous les projets qui ne leur conviendraient point. Tout ce que peut faire le Conseil cantonal en général, c'est seulement de placer les projets dont il n'approuve pas les dispositions dans une partie dite partie supplémentaire de l'ordre du jour de la « Landsgemeinde ». Cette partie additionnelle de l'ordre du jour des assemblées populaires s'appelle vulgairement en Suisse la « charretée supplémentaire. » Tout ce qui est placé par le Conseil cantonal dans la partie principale de l'ordre du jour (c'est-à-dire les seuls projets qui ont reçu son approbation) sera soumis de plein droit au vote de l'Assemblée populaire : quant à la « charretée supplémentaire, » la « Landsgemeinde » est toujours libre de la prendre en considération dans sa totalité ou dans l'une de ses parties, mais elle n'en est pas saisie nécessairement. Tel est notamment le système qu'ont organisé les constitutions successives de 1836 et de 1887 pour le canton de Glaris.

En dépit de ces quelques précautions pour ainsi dire inoffensives, le principe n'en reste pas moins vrai que dans les cantons à « Landsgemeinden », l'initiative individuelle peut s'exercer en toute liberté. J'ajoute qu'elle peut aussi s'exercer en toute matière ou peu s'en faut, ce qui justifie tout à fait mon assertion de tout à l'heure, à savoir que l'initiative individuelle, telle qu'elle est pratiquée dans ces cantons, aboutit en réalité au gouvernement direct. La règle généralement reconnue dans ces

cantons, est donc que tout citoyen quelconque peut présenter non seulement sous forme de propositions de principes, mais même sous forme de projets de loi détaillés, toute espèce de motion, soit en matière constitutionnelle, soit en matière législative, sur les objets les plus divers.

L'initiative populaire revêt-elle partout en Suisse la forme ultradémocratique de l'initiative individuelle et son domaine est-il partout aussi étendu que dans les cantons à « Landsgemeinden » ? Telle est la double question qui me reste à étudier rapidement pour achever d'esquisser à grands traits le tableau du gouvernement démocratique dans les cantons.

Tout d'abord, je dois dire qu'actuellement, en Suisse (sauf bien entendu dans les cantons à « Landsgemeinden »), l'initiative populaire se présente partout sous la forme plurale et non sous la forme individuelle. En d'autres termes, pour qu'une proposition émanée de l'initiative populaire soit prise en considération, il est nécessaire qu'elle soit revêtue d'un nombre déterminé de signatures (ici de 100, là de 500, ailleurs d'un plus grand nombre encore). La règle, c'est donc l'initiative plurale. Quant à son fonctionnement, il est en général le même que celui de l'initiative individuelle dans les cantons à « Landsgemeinden », c'est-à-dire que toute motion revêtue du nombre de signatures réglementaire doit être d'abord envoyée au conseil cantonal pour recevoir son avis et ses observations, mais il est bien entendu que celui-ci ne peut jamais, en principe du moins, en arrêter aucune au passage ; le peuple, qu'on suppose alors suffisamment éclairé par l'avis de ses représentants, décide lui-même souverainement par son vote du sort de la proposition. — Dans quelques cantons, la procédure est un peu différente : le peuple commence par voter sur la question de savoir s'il y a lieu de prendre en considération le principe de telle réforme qui lui est proposée par un nombre déterminé de citoyens ; puis, si ce premier vote est affirmatif, les représentants ont un certain délai pour préparer un projet de loi détaillé appliquant le principe de la réforme, projet de loi qui devra également être soumis à la ratification populaire. Tout cela, évidemment, n'est pas sans offrir beaucoup de complications que les constitutions des divers cantons se sont efforcées d'atténuer le plus possible sans y jamais réussir complètement. Quoi qu'il en soit de ces complications de procédure, la règle est que le droit d'initiative

du peuple lui permet non seulement de présenter tels ou tels projets de loi, mais encore de les ratifier ou rejeter définitivement par son propre vote : c'est précisément sur ce dernier point que l'initiative populaire se distingue du simple droit de pétition.

Grâce à l'initiative populaire, la masse elle-même peut donc légiférer et se gouverner directement ; par le *referendum*, elle peut en outre rejeter les projets de loi que ses représentants ont voté. Si donc l'initiative populaire et le *referendum* coexistaient partout avec un domaine universel, on pourrait véritablement dire que la Suisse est le pays du gouvernement direct pur. Mais quelque étendu qu'il soit, le domaine de l'initiative populaire pas plus que celui du *referendum* n'est illimité. En général l'initiative populaire et le *referendum* ont le même domaine, les mêmes limites dans les divers cantons.

J'ai dit que le *referendum*, en matière constitutionnelle, existait obligatoirement dans tous les cantons suisses depuis les Constitutions fédérales de 1848 et 1874. Il en est de même de l'initiative populaire. L'art. 6 de la Constitution fédérale de 1874, en effet, après avoir dit que « les cantons sont tenus de demander à la confédération la garantie de leurs Constitutions » ajoute : « Cette garantie est accordée, pourvu... qu'elles aient été acceptées par le peuple (c'est le *referendum* auquel il est fait allusion) et qu'elles puissent être révisées lorsque la majorité absolue des citoyens le demande. » De fait, l'initiative populaire en matière constitutionnelle s'était établie bien avant 1848 dans la plupart des cantons suisses, à la suite de la grande agitation politique de 1830 et de l'influence réflexe exercée par les institutions éminemment démocratiques des cantons à « Landsgemeinden. » Peu importe d'ailleurs qu'il s'agisse de révision totale ou seulement d'amendements aux constitutions, l'initiative populaire peut également s'appliquer dans les deux cas.

Toutes les constitutions cantonales, sauf bien entendu celle de Fribourg, consacrent en outre l'existence de l'initiative populaire en matière législative ordinaire. Chose particulièrement remarquable, il est même certains cantons ou l'initiative populaire a existé avant le *referendum* : tels ont été les cantons de Vaud et d'Argovie. Quoique cela semble à première vue bizarre puisque, en définitive, le *referendum* est un procédé plus timide, on peut, je crois, en fournir deux explications. La pre-

mière, c'est que l'initiative populaire a paru dans ces cantons moins dangereuse que le *referendum* aux partisans du gouvernement représentatif, par suite de la confusion que ceux-ci faisaient entre l'initiative populaire et le droit de pétition, qui sont pourtant deux choses absolument différentes. La foule, de son côté, et le parti démocratique en général préféraient l'initiative populaire au *referendum* : l'initiative populaire, en effet, est le seul moyen positif pour la masse de faire aboutir le plus vite possible les réformes qu'elle désire. — Peu à peu, du reste, les cantons qui n'avaient adopté originairement qu'un des deux procédés, *referendum* ou initiative populaire, n'ont guère tardé a reconnaître également l'autre. Supposons en effet le *referendum* existant sans l'initiative populaire : le peuple peut bien empêcher ses représentants de légiférer contrairement à sa volonté, mais il n'a aucun moyen (sauf le procédé tout platonique du droit de pétition) d'obtenir rapidement les réformes qu'il souhaite. Au contraire, si nous supposons l'initiative populaire existant sans le *referendum*, le peuple pourra bien légiférer par lui-même en dépit de l'opposition des représentants, mais rien n'empêchera ces derniers de faire des lois qui auront pour effet indirect ou même immédiat d'annihiler les résolutions populaires. Aussi, à l'heure actuelle, dans tous les cantons suisses, constatons-nous la coexistence des deux procédés.

En principe, l'initiative populaire a le même domaine que le *referendum* en matière législative ; il en est rarement autrement. Par conséquent, les traités et conventions des cantons avec d'autres cantons ou avec l'étranger lui échappent généralement : il convient d'ailleurs, à cet égard, de se rappeler que la plupart des conventions importantes des cantons avec l'extérieur ne peuvent être passées que par la confédération elle-même, conformément à l'article 9 de la Constitution fédérale. Ici, une objection se présente tout naturellement à l'esprit : sans doute, en droit, il y a partout certains objets qui échappent à l'initiative populaire, mais comment empêcher celle-ci de déborder en fait sur les matières dont la connaissance lui est interdite ? La question est très grave et n'a pas toujours pu pratiquement être résolue en conformité du droit. Un premier procédé employé (celui dont j'ai déjà parlé) c'est l'obligation dans tous les cantons de soumettre préalablement toute proposition de l'initiative populaire aux conseils cantonaux, conseils

auxquels on a généralement reconnu le droit d'écarter toute proposition contraire à la constitution du canton ou à la constitution fédérale. Ce premier procédé, outre qu'il n'est pas admis absolument partout (nous savons en effet que, dans les cantons à « Landsgemeinden, » les représentants ne peuvent jamais qu'émettre un simple avis) est insuffisant, car rien ne prouve que les conseils cantonaux repousseront toujours les notions contraires à la Constitution fédérale ; il est même à supposer qu'il en sera souvent autrement sous l'influence de l'esprit particulariste et cantonal. C'est pourquoi la Constitution fédérale elle-même, prévoyant l'hypothèse, a imaginé un autre correctif, bien plus efficace celui-là. En effet, il résulte clairement des textes combinées des articles 85 et 102 de la Constitution fédérale que le Conseil exécutif de la Confédération a le droit et le devoir de demander à l'Assemblée fédérale (c'est-à-dire au Conseil national et au Conseil des Etats) l'annulation de toute mesure prise en conséquence de propositions d'initiative populaire qui seraient contraires soit à la Constitution fédérale, soit même à la constitution du canton intéressé. On a contesté, il est vrai, un tel droit à l'Assemblée fédérale, en disant qu'il contrariait le droit pour le peuple de modifier la constitution : le raisonnement est purement spécieux ; dans l'hypothèse que j'envisage en ce moment, on ne peut pas véritablement prétendre que le peuple a voulu changer la Constitution en votant une mesure inconstitutionnelle ; si donc, il y a ici quelque chose qui doit disparaître, le bon sens suffit à faire comprendre que c'est non par la Constitution elle-même, mais bien la mesure inconstitutionnelle.

Pour achever de donner une idée générale de la pratique de l'initiative populaire sous la forme plurale, il ne me reste plus que deux mots à dire des précautions qu'on a cru devoir prendre dans la majorité des cantons pour éviter le renouvellement trop fréquent des projets de réforme émanés de l'initiative des citoyens. Il est de règle presque partout qu'aucune loi ne peut être changée par l'initiative populaire, si elle n'a déjà été appliquée depuis un certain temps, par exemple depuis six mois, un an, deux ans, etc... Dans tous les cantons également, les constitutions exigent que les signatures recueillies par l'auteur d'une proposition de réforme ne remontent pas au-delà d'un certain délai qui est généralement de six mois : s'il en était

autrement, il pourrait en effet arriver qu'une bonne partie des signatures fût celle de citoyens décédés depuis dix ans et plus ! Enfin, on s'est efforcé aussi le plus souvent d'assurer la sincérité des signatures par les moyens les plus divers, notamment en exigeant leur légalisation par les autorités communales et quelquefois leur vérification par des commissions spéciales : mais il faut bien l'avouer, les fraudes sont encore assez faciles à cet égard, bien qu'en fait il ne semble pas que les Suisses s'en plaignent beaucoup. En somme, l'ensemble de ces précautions ne constitue qu'une très faible entrave à l'exercice de l'initiative populaire ; et cependant, contrairement à ce que l'on pourrait croire, le nombre des motions émanées de cette initiative n'excède pas en général les bornes raisonnables ; il y a, paraît-il, des cantons où bien des années s'écoulent sans qu'aucun projet ne soit présenté. L'explication de ce fait est facile à donner : sans parler de la grande expérience politique qu'ont acquise les Suisses par un long apprentissage du gouvernement démocratique, il ne faut pas oublier que l'initiative populaire, tout comme le *referendum* facultatif, ne pourra guère en fait s'exercer qu'à la suite d'une grande agitation dans les esprits, créée et propagée par la presse, par les discours retentissants de certaines personnalités influentes ou par l'action d'événements d'un caractère extraordinaire (contre-coup d'une réforme votée dans un autre canton, surexcitation des passions religieuses... etc...)

J'ai ainsi fini de tracer dans ses grandes lignes le tableau des principes démocratiques grâce auxquels, dans l'intérieur des cantons suisses, le peuple participe lui-même effectivement, en-dehors et même au-dessus de ses représentants, à une grande partie de l'œuvre législative. Comme complément à cette étude très rapide, je dois maintenant indiquer les traits généraux de l'action du peuple dans le pouvoir législatif fedéral. Cette seconde partie sera beaucoup plus brève que la première et je me bornerai à quelques détails sur les points que je n'ai pas eu l'occasion de signaler en parcourant les constitutions cantonales.

La constitution fédérale actuelle du 29 mai 1874, plus encore que celle de 1848 qu'elle a remplacée, s'inspire à la fois de tendances unitaires très nettes et d'un esprit démocratique assez accentué, moins fortement cependant que la majorité des cons-

titutions cantonales. Les tendances unitaires se révèlent surtout dans l'art. 91 qui prohibe formellement tout mandat impératif dans l'une et l'autre assemblée législative fédérale : « Les membres des deux Conseils votent sans instructions » dit cet article. Tout le monde sait, en effet, que, dans tout Etat à forme fédérative, le pouvoir législatif fédéral appartient à deux Chambres dont l'une représente l'ensemble de la nation, et l'autre les intérêts particuliers des divers Etats de la Confédération. La Suisse, comme l'Allemagne et les Etats-Unis, a donc seulement deux Chambres, c'est-à-dire un Conseil national et un Conseil des Etats. Que le mandat impératif soit prohibé pour le Conseil national, rien de plus naturel, puisque ce Conseil est le représentant du peuple suisse tout entier, c'est-à-dire l'organe législatif de l'unité fédérative, si je puis ainsi m'exprimer. Au contraire, il semblerait logique que les membres du Conseil des Etats, qui représentent les intérêts particuliers de chaque canton dans la Confédération, pussent recevoir de leurs électeurs des instructions impératives, afin que l'indépendance des cantons ne put être compromise : le mandat impératif, je l'ai dit, est l'un des plus puissants moyens de sauvegarde des intérêts locaux et particularistes contre les empiètements de l'autorité centrale. C'est précisément ce qu'a voulu éviter à tout prix le parti radical suisse, et, à cet égard, son programme unitaire a triomphé depuis 1848.

Quant au droit de dissolution de l'ensemble des représentants par le corps électoral, droit qui, comme je l'ai dit, est formellement reconnu dans plusieurs cantons suisses, il n'a pas été consacré par la Constitution fédérale. Cependant, en 1872, lors de la révision de la Constitution fédérale, il fut très sérieusement question de l'y introduire, mais la proposition fut repoussée à une grosse majorité, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que cette majorité comprenait les démocrates les plus avancés. Cette anomalie est d'ailleurs purement apparente : en effet, le projet auquel je fais allusion était simplement une manœuvre des partisans du gouvernement représentatif pur ; les auteurs du projet demandaient qu'on écartât désormais le *referendum* et l'initiative populaire pour y substituer le droit de dissolution des Chambres par le peuple. Or, il est évident que le peuple n'aurait pu recourir à ce moyen extrême que dans des circonstances tout à fait extraordinaires !

Les démocrates, qui n'étaient pas dupes de cette manœuvre ingénieuse de leurs adversaires, s'empressèrent de la faire échouer.

Depuis 1848 le *referendum* constitutionnel ou plébiscite est inscrit dans la Constitution fédérale, comme il l'est dans toutes les constitutions cantonales. Il eût été, en effet, pour le moins étonnant que ce que la Confédération considérait comme un principe nécessaire de droit public pour les constitutions particulières des cantons, elle ne le consacrât point dans la Constitution fédérale elle-même. Mais pour que la Constitution fédérale révisée entre en vigueur, il ne suffit pas qu'elle ait été acceptée par la majorité des citoyens suisses prenant part à la votation. L'assentiment de la majorité des cantons, considérés comme états particuliers, est également nécessaire. C'est qu'en effet, en dépit des tendances de plus en plus unitaires qui se manifestent chez nos voisins, il ne faut pas oublier que la Confédération helvétique, comme son nom même l'indique, est un type fédératif d'État : de là, la nécessité du consentement de la majorité des cantons à toute révision constitutionnelle fédérale. Rien n'est plus facile d'ailleurs que de constater ce consentement de la majorité des cantons, car, en vertu de l'art. 121 de la Constitution fédérale de 1874, « le résultat de la votation populaire dans chaque canton est considéré comme le vote de l'État ».

L'introduction du plébiscite dans la Constitution fédérale de 1848 et son maintien dans la Constitution fédérale de 1874 ne rencontrèrent du reste qu'une opposition assez molle chez les partisans du régime représentatif proprement dit. Il en a été tout autrement pour le *referendum* législatif, c'est-à-dire s'appliquant aux lois ordinaires. De celui-là, les partisans du gouvernement représentatif ne voulaient à aucun prix : leur résistance en 1872 fut si vive à cet égard que certains démocrates, désespérant d'en venir jamais à bout; proposèrent, à titre transactionnel, l'organisation pure et simple du veto populaire. Après de longues discussions, extrêmement intéressantes au point de vue théorique, les démocrates arrivèrent néanmoins à faire reconnaître le principe du *referendum* pour les lois fédérales. A un certain point de vue, on peut même dire que leur triomphe a été plus grand pour le *referendum* législatif que pour le plébiscite. En effet, quand des lois fédérales d'ordre

extra-constitutionnel sont soumises à la ratification populaire, il suffit de l'assentiment de la majorité des votants de l'ensemble de la Confédération, sans qu'on ait en outre à rechercher (comme pour le plébiscite) quelle est la volonté de la majorité des cantons considérés comme Etats distincts. C'est là une étrange anomalie très difficile à expliquer. Je ne puis, en effet, accepter comme sérieuse la raison fournie par plusieurs auteurs : si, disent-ils, en matière de lois ordinaires, la majorité des cantons était d'un avis contraire à la majorité de l'ensemble des votants de la Confédération, ce fait, souvent reproduit, amènerait probablement des mouvements révolutionnaires fort dangereux pour l'existence même de la Confédération. Mais, il me semble que cette considération est aussi vraie (sinon plus) du domaine constitutionnel que du domaine législatif ordinaire !

A un autre point de vue, d'ailleurs, le *referendum* législatif dans la Confédération, joue un rôle beaucoup moins important que le plébiscite, car, au lieu d'être obligatoire comme ce dernier, il est simplement facultatif. En d'autres termes, il n'y a aucune catégorie de lois fédérales qui soient nécessairement soumises à *referendum*, mais toute espèce de lois fédérales est soumise à l'adoption ou au rejet du peuple, quand la demande en est faite par 30 000 citoyens actifs ou par huit cantons. Pourquoi donc n'a-t-on pas admis le *referendum* obligatoire, le seul vraiment satisfaisant si l'on adopte les opinions démocratiques ? C'est pour éviter les querelles de races : la Suisse, en effet, dans son ensemble, est formée de populations de races différentes ; or, ces races n'ont pas toutes la même aptitude au gouvernement démocratique ; adopter le *referendum* obligatoire, c'était donc envenimer les querelles de races et compromettre l'édifice fédéral tout entier.

Il suffit donc de la demande de 30 000 citoyens ou de huit cantons pour qu'une loi fédérale soit soumise à la ratification populaire. Dans le projet de révision constitutionnelle discuté en 1872, ces chiffres étaient légèrement différents : 50 000 citoyens (au lieu de 30 000), 5 cantons (au lieu de 8). Pourquoi ce changement ? On pourrait, ce semble, l'expliquer tout naturellement par les progrès toujours grandissants de l'esprit militaire et démocratique ; mais cette explication n'est pas ici la seule qu'il y ait à donner. La vérité, c'est que la constitution fédérale de 1874 étant, par certains côtés, une machine de guerre

dirigée contre le catholicisme, on a voulu éviter que les cantons de race allemande où prédomine l'élément catholique (il y en a précisément 5 ou 6) ne pussent, à tout instant, en guise de protestation, demander l'exercice du *referendum* pour toutes les lois élaborées par les autorités fédérales. Voilà la raison pour laquelle on a exigé, pour qu'il y eut *referendum*, une demande de 8 cantons et non pas de 5 seulement comme dans le projet primitif : d'autre part, pour compenser cette diminution des droits particuliers des cantons en tant qu'États autonomes, on décida qu'une demande faite par 30 000 électeurs (au lieu de 50 000 dans le projet primitif) suffirait à provoquer le *referendum*.

Non seulement les lois fédérales proprement dites, mais encore les arrêtés fédéraux, pourvu qu'ils soient d'une portée générale et n'aient pas un caractère d'urgence, sont susceptibles de *referendum*. La question de savoir si un arrêté fédéral est ou non urgent et d'une portée générale est si délicate que, en fait, malgré les protestations d'un groupe important du parti ultradémocratique, on a fini par décider qu'elle ne pouvait être tranchée que par l'Assemblée fédérale elle-même. Quant aux lois fédérales elles-mêmes, après bien des discussions orageuses, la jurisprudence de l'Assemblée fédérale est fixée en ce sens que toutes les lois relatives à des mesures intérieures ou même extérieures étaient susceptibles de *referendum* à l'exception des traités. Rien de plus sage en fait que cette dernière restriction, mais en droit est-elle légitime ? On l'a prétendu en disant que les traités ne sont, à proprement parler, ni des lois, ni des arrêtés, mais, par contre, ont fait remarquer les démocrates progressistes, tout traité au point de vue de son application intérieure ne doit-il pas nécessairement être l'objet d'une loi ou d'un arrêté ? L'objection ne manque pas de force, et, pour y répondre, il faut absolument sortir du texte de la Constitution fédérale : c'est ce que n'ont pas manqué de faire les partisans de la jurisprudence de l'Assemblée fédérale, en rappelant qu'une disposition législative adoptée, par celle-ci en 1872, avait formellement exclus les traités des matières susceptibles d'être soumises au *referendum*. Quoi qu'il en soit, le domaine du *referendum* législatif en matière fédérale est considérable, et cette remarque est d'autant plus importante qu'en fait l'exercice du *referendum* légis-

latif en matière fédérale, quoique purement facultatif, est néanmoins assez fréquent. Cela, déjà vrai pour les lois d'affaires, l'est bien plus encore pour les lois d'un caractère politique : en effet, les cantons catholiques allemands, froissés par les dispositions anticléricales qu'elles renferment presque toujours, et les cantons protestants français, mécontents d'avoir perdu une grande partie de leur autonomie, arrivent fort souvent à s'entendre pour demander qu'on les soumette au *referendum* populaire.

Si le *referendum* en matière fédérale a un domaine pour ainsi dire illimité, il n'en est pas de même du droit d'initiative populaire. Celui-ci, proclamé en matière constitutionnelle par l'art. 120 de la Constitution, n'existe pas au contraire en matière législative fédérale. A cet égard encore, on peut donc dire que l'esprit démocratique est moins avancé dans les institutions fédérales que dans les institutions cantonales. Cependant, lors de la réforme de 1872, un projet avait été présenté qui accordait à 50 000 citoyens suisses ou à 5 cantons le droit de saisir le peuple de la question de savoir s'il était opportun d'établir, de modifier ou d'abroger une loi déterminée, et qui, au cas d'affirmative, obligeait les conseils fédéraux à s'occuper de la question, sauf acceptation ultérieure du projet par le peuple. Ce système mixte qui établissait, en quelque sorte, deux initiatives populaires distinctes dans leur fonctionnement, était beaucoup trop compliqué pour réussir. Du reste, il s'inspirait d'idées centralisatrices et démocratiques trop hardies pour ne pas soulever contre lui de nombreuses opinions ; si, à toutes ces raisons, on ajoute la considération des questions de race et de religion, on comprendra facilement pourquoi le projet, auquel je fais allusion, fut écarté à une immense majorité.

Dans la Confédération, l'initiative populaire ne peut donc s'exercer qu'à l'occasion de la révision de la Constitution. Voilà le principe : mais la pratique n'est pas toujours conforme ; cela s'explique par une tendance à faire passer dans la loi constitutionnelle ce qui est naturellement du domaine de la loi ordinaire, par esprit de méfiance contre le législateur et dans le but de soumettre un plus grand nombre d'objets au vote populaire. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que le droit d'initiative ainsi ouvert n'ait été bientôt utilisé pour proposer des mesures qui n'ont rien de constitutionnel, et qui parfois tou-

chent aux intérêts les moins essentiels ou aux passions les plus mesquines. C'est ainsi que le 20 août 1893, le peuple suisse a dû voter sur un nouvel art. 25 *bis* de la Constitution dirigé contre les boucheries juives et défendant l'abatage du bétail sans qu'il ait été préalablement étourdi : l'article a été adopté. Depuis, des objets plus sérieux ont été proposés par le même moyen, en particulier le principe du droit au travail et de l'assistance médicale gratuite, qui, d'ailleurs, ont été rejetés par le peuple.

Il ne faut rien exagérer cependant : les prohibitions même mal définies ont une certaine efficacité chez des peuples qui, en somme, ont un assez grand respect de la légalité comme sont les Suisses. L'interdiction de l'initiative législative est donc une sorte de barrière morale qui n'a été franchie qu'assez rarement.

Il résulte de l'art. 120 de la Constitution de 1848, reproduit par le même article de la Constitution fédérale de 1874, que 50 000 citoyens suisses peuvent toujours poser la question de la révision constitutionnelle et forcer l'Assemblée fédérale d'en soumettre l'opportunité au vote populaire. Ce texte a donné lieu dans la doctrine et dans la pratique à des controverses assez vives : on se demandait en particulier s'il permettait sous cette forme une proposition de révision simplement partielle. Je n'entrerai pas dans l'examen de ces controverses, et le motif en est bien simple : c'est qu'elles ont été tranchées définitivement par l'Amendement à la Constitution du 5 juillet 1891, modifiant les art. 118, 119 et 121. Le nouvel article 121 admet pleinement pour la révision partielle l'initiative populaire, qui peut même s'exercer sous la forme d'un projet arrêté par articles. Voici, du reste, ce texte qui a le mérite d'être très précis : « La demande d'initiative peut revêtir la forme d'une proposition conçue en termes généraux ou celle d'un projet rédigé de toutes pièces. Dans le cas où 50 000 électeurs formulent une telle demande d'initiative et où les Chambres sont d'accord avec eux sur son contenu, elles procèdent à la révision partielle dans le sens indiqué et doivent ensuite en soumettre le projet à la ratification du peuple et des cantons. — Si, au contraire, elles ne l'approuvent pas, la question de la révision partielle sera soumise à la votation du peuple, et, si la majorité des citoyens prenant part à la votation, se prononce pour l'affirmative,

l'Assemblée fédérale procédera à la révision en se conformant à la décision populaire. »

J'ai fini d'esquisser à grand traits le tableau du gouvernement démocratique dans les cantons suisses et dans la Confédération. En guise de conclusion, il me reste à montrer très brièvement les résultats d'ensemble qu'a donnés la diffusion rapide des institutions démocratiques dans la Suisse contemporaine et à dire pourquoi je ne pense pas qu'il soit bon de les introduire dans notre pays.

Les résultats acquis paraissent dans l'ensemble plutôt satisfaisants. Le peuple le plus souvent, en particulier dans l'exercice du *referendum* fédéral, a montré généralement de la sagesse, éloigné des tendances extrêmes et surtout économe des deniers publics. Le *referendum* n'a repoussé que quelques bonnes lois et en a rejeté beaucoup de mauvaises ; mais il produit déjà deux conséquences fâcheuses. En premier lieu une lassitude, une tendance à l'abstention paraissent s'affirmer chez les électeurs souvent soumis à ces consultations ; d'autre part, le système aboutit à une déconsidération complète des Assemblées législatives (à ce point de vue, ce ne serait donc pas un remède contre le parlementarisme français). Quant à l'initiative populaire, c'est incontestablement un élément de trouble, tout au moins ailleurs que dans les cantons à « Landsgemeinden » : alors que l'œuvre législative est déjà si difficile à conduire utilement avec l'initiative parlementaire, comment pourra-t-elle résister à l'initiative du peuple ?

Ainsi, en Suisse même, dans sa patrie d'origine, le gouvernement démocratique ne va pas sans engendrer des inconvénients : et pourtant, je crois avoir suffisamment dégagé cette idée, il est dans la logique de l'histoire et du tempérament du peuple helvétique. N'y a-t-il pas là l'argument le plus fort à opposer aux divers auteurs de projets qui, depuis une dizaine d'années surtout, commencent à agiter notre pays, voulant, disent-ils, substituer au régime parlementaire bâtard qui n'a de la République que le nom, un régime s'inspirant fidèlement des principes républicains démocratiques.

Je ne parle pas, bien entendu, des projets tendant à autoriser ou même (comme la proposition Ernest Roche du 7 mars 1889) à rendre obligatoire la pratique du mandat impératif : cette pratique a contre elle l'exemple de la Suisse elle-même et elle

ne sourit guère chez nous qu'à un nombre infime de socialistes qui ne l'acceptent qu'à contre-cœur.

Quant au *referendum* et à l'initiative populaire, il se peut qu'en Suisse, pour les raisons que j'ai essayé de dégager, leur fonctionnement ne donne pas trop de mauvais résultats : appliquées à la France, ces institutions, j'en suis convaincu, aboutiraient à l'anarchie la plus complète qui se puisse imaginer ; dans un grand pays comme le nôtre, qui a déjà traversé tant de révolutions politiques, elles n'auraient d'autre résultat que de préparer la voie à un dictateur. Ah ! sans doute, nous avons le droit d'être écœurés à la vue des tristesses et des corruptions cyniques dont la détestable pratique du parlementarisme dans notre pays nous offre le tableau. Mais il m'est impossible d'oublier (et, en ceci, mon intention n'est nullement de froisser les convictions politiques de personne) que si les dictatures ont procuré quelques années de gloire à la France, elles ont toujours finalement abouti à d'épouvantables catastrophes, dans lesquelles l'existence même de notre pays a été compromise. En émettant cette assertion, je constate un fait historique évident et ne fais aucune politique de parti. Je ne puis, par conséquent, admettre en France l'introduction du *referendum*, même sous la forme plébiscitaire, et, selon moi, c'est avec raison que la Chambre des députés en 1881, 1890 et 1894 a repoussé toutes les propositions de *referendum* en matière constitutionnelle : et d'ailleurs, si vous donnez au peuple le *referendum* en matière constitutionnelle, logiquement il n'y a pas de raison que vous ne lui donniez aussi le droit d'initiative, et cela même en matière de lois ordinaires ; car enfin, si le peuple est capable de se donner sa constitution, *a fortiori* l'est-il pour légiférer sur ses finances et sur tous les autres objets qui rentrent dans l'activité législative. C'est ce qu'a très bien saisi un projet déposé tout récemment, le 11 novembre 1895, sur le bureau de la Chambre par le parti socialiste révolutionnaire : ce projet qui s'inspire de la fameuse Constitution de 1793, mais qui est encore plus démagogique, propose à titre d'essai l'introduction en France du *referendum* et de l'initiative populaire en matière constitutionnelle (il suffirait que 500 000 électeurs demandassent la révision constitutionnelle pour que le peuple fût saisi de la question) : les auteurs de cette proposition s'empressent du reste d'annoncer hautement leur inten-

tion d'étendre l'expérience, dans un avenir assez rapproché, à tout le domaine législatif. Cela prouve que quand on fait un pas dans la voie du gouvernement direct, si l'on est logique avec soi-même il faut aller jusqu'au bout, comme la Convention lorsqu'elle a voté la Constitution de 1793, qui, heureusement pour la France, n'a jamais été appliquée.

Est-ce à dire que je considère notre régime actuel comme un idéal? Loin de moi pareille pensée! Mais je prétends que, malgré ses imperfections et ses inconvénients, il est encore préférable à la démagogie. Après tout, le régime parlementaire est peut-être moins éloigné des principes traditionnels de l'Ancienne Monarchie que toutes ces institutions plus ou moins démocratiques, inspirées par les idées de Rousseau sur la souveraineté nationale. Or, selon moi, c'est une loi historique que les faits ont de tout temps vérifiée : les peuples qui veulent rompre brusquement et violemment avec leur tradition et leur passé vont droit à l'anarchie et à la ruine. C'est là la grande raison pour laquelle, approuvant le gouvernement démocratique en Suisse, je le rejette en France.

HENRI PLOUVIER.

LAMENNAIS INTIME [1]

(*Suite*).

Quelques-unes des lettres suivantes, consacrés à des affaires de famille ou à des détails de ménage, pourront paraître un peu ternes. J'ai cru devoir néanmoins les citer *in extenso*. Outre qu'elles peignent admirablement Lamennais dans le laisser-aller de sa conversation et de ses habitudes quotidiennes, elles contiennent presque toutes la trace des préoccupations charitables de l'écrivain. Avant d'épouser à grand fracas la cause du peuple, Lamennais fut pitoyable à toutes les infortunes obscures qu'il rencontrait sur son chemin. C'est peut-être un argument de plus en faveur de ceux qui ne désespèrent pas de la divine miséricorde à son égard. D'ailleurs, les dernières lettres citées dans ce numéro renferment des vues politiques exposées avec une netteté et une vigueur singulières, et que le lecteur sera heureux de connaître, lors même qu'il ne pourrait s'y rallier.

A. Laveille
de l'Oratoire.

—

St-Brieuc, 4 décembre 1820.

J'ai enfin reçu, mon bon frère, la lettre que j'attendais de toi ; elle est du 12 décembre. J'y aurais répondu quelques jours plus tôt, sans une espèce de maladie qui m'a forcé de garder le lit pendant près d'une semaine. Cela a commencé par une migraine extrêmement forte, accompagnée de fièvre. Je n'ai rien fait, et je suis mieux ; il ne me reste que de la faiblesse d'estomac et un grand dégoût des aliments, qui se dissipera peu à peu.

(1) Voir la *Revue du Monde Catholique*, n° de juin 1896.

Nous voici dans l'Avent, dans ces beaux jours où l'Eglise se prépare à célébrer la naissance du Fils de l'homme. C'est ici un temps de merveilles ; les cieux s'émeuvent et la terre tressaille d'allégresse dans l'attente prochaine du Sauveur. Que ces mystères sont touchants ! Une étable, une crèche, dans cette crèche un enfant, autour de lui une jeune vierge sa mère, un vieillard et des animaux, des bergers qui accourent pour adorer le Roi des Rois qui vient de naître, des Anges qui chantent dans les cieux : Gloire à Dieu, et paix aux hommes ! Qui jamais ouït rien de semblable ? Et puis, ces magnifiques prophéties, cette pompe antique est divine ! O Adonaï ! O Oriens ! *O rex gentium* ! O Emmanuel ! Humilions-nous dans notre joie et dans notre admiration.

Si tu trouves l'occasion de m'envoyer la traduction du petit traité *de bono mortis*, je serai bien aise de la recevoir ; mais ne te gêne pas pour cela, rien ne presse. Je ne sais pas jusqu'à quel nombre de volumes on poussera la Bibliothèque ; l'exiguité du caractère en éloigne beaucoup de personnes. J'irai à la fin de janvier passer quelques temps à Paris. Comme il n'y a point de chambre libre aux feuillantines, je descendrai chez M. Saint-Victor, rue du Cherche-Midi, N° 15, où tu pourrais m'écrire. Oh ! si quelque événement t'amenait toi-même à Paris vers cette époque ! N'y vois-tu donc aucune espérance ? Voilà Châteaubriand qui débute dans la diplomatie par une ambassade ; à tout seigneur tout honneur. Depuis la vie du duc de Berry, je n'ai point entendu parler de lui ; il est vrai que je ne pouvais pas lui être bon à grand'chose. Son ami Bertin-Devaux est de la Chambre. Nous verrons quel rôle il jouera. Les destins de la session me paraissent encore fort obscurs. Adieu, bien cher ami, ton pauvre frère te presse sur son cœur.

—

St-Brieuc, 28 décembre 1820,

J'ai reçu, il y a quelques jours, mon bon frère, une lettre de Mme C., qui paraît peinée de ce que tu ne lui as pas écrit une seule fois depuis ton départ de Paris. Je t'engage à ne pas tarder davantage à lui faire ton compliment sur ses couches. Un silence plus long ressemblerait à de l'oubli ou de la négligence, et elle ne mérite ni l'un ni l'autre.

J'ai répondu que je ne concevais pas qu'elle n'eût point encore ta lettre, sachant que tu avais le dessein de lui écrire.

J'aimerais à penser que le changement survenu dans le ministère favorisera ton retour à Paris. Quant aux effets politiques de ce changement, j'y vois deux hommes qui se perdent, et voilà tout. Au reste il fallait bien que certains royalistes arrivassent tôt ou tard au pouvoir. La France et même l'Europe n'eussent pas été suffisamment éclairés sans cela ; une dernière leçon leur aurait manqué. Sans doute qu'en ce moment les badauds triomphent ; ils croient la France et le monde sauvés. Pauvres gens ! *Hi in curribus et hi in equis* ; *nos autem in nomine Domini Dei nostri.*

J'avais relevé dans un petit article un principe de schisme et d'hérésie enseigné par le Ministre de l'Intérieur aux élèves de Saint-Sulpice. La censure n'a pas permis que cet article parût dans le *Défenseur*. On l'a imprimé à part, et je pense qu'on te l'aura envoyé. Il est curieux de voir ce qu'on défend de

dire aujourd'hui. Un des effets les plus fâcheux de l'entrée de V. et de C. (1) au ministère, sera de perpétuer cette censure qui ne protège en réalité que le mal. Mais nous verrons bien autre chose.

L'Abbé de la Meilleraye me marque au sujet de mon 2e volume. « Je n'y ai « rien trouvé qui ne soit parfaitement conforme à ma manière de voir et de « sentir.... Je me fais gloire de penser absolument comme vous... J'adopte « entièrement vos principes. Je suis convaincu que la plupart de ceux « qui s'élèvent contre vous ne vous ont pas lu, ou ne vous ont pas en- « tendu, etc. etc. »

Ce suffrage d'un religieux plein d'esprit et de connaissances m'a fait d'autant plus de plaisir, que je suis plus assuré de sa sincérité parfaite. Il y a des gens qui ne reviendront pas ; mais les vérités que j'ai dites resteront, parce que ce sont des vérités, et que la société en a besoin. Adieu, mon bon frère, tu sais déjà si je t'aime et comme je t'aime.

—

A la Chenaie, 29 décembre 1820.

Je suis ici, depuis deux heures de l'après-midi, mon bon frère. Moi et mes petites compagnes de voyage, nous avons fort bien supporté la route, quoiqu'il fût difficile d'avoir un plus mauvais temps. Nous arrivâmes hier à dix heures à Rennes ; nous en sommes repartis à cinq heures ce matin. Le bon Morinais nous a reçu chez lui ; il m'a parlé de toi et de ta famille avec une véritable affection. Je ne sais pas encore quand mon frère viendra me trouver ; je présume que ce sera l'un des jours de la semaine prochaine. Je crois que tu trouverais la Chenaie jolie au printemps. Il n'y a que mon perron qu'ils ont gâté. Je m'en plains à tout le monde, et les vents, s'ils sont fidèles, ont dû t'en dire quelque chose, car je ne leur ai pas fait mystère de mes regrets. Je pense que je verrai bientôt Bellevue ; en lui envoyant plusieurs lettres à ton adresse, je lui ai marqué les motifs qui t'ont empêché de lui répondre plutôt. Voilà quelques billets que je te prie de faire mettre à la petite poste. Je vais me remettre à mon travail, et j'espère l'avancer si l'on ne me détourne pas trop. Je suis tout étonné de me trouver ici tranquille dans ma chambre. Nous y passerions encore de douces soirées ; mais je suis seul. Prie pour moi, mon frère. Je ne te dis pas de m'aimer ; ce serait presque douter de ton cœur, et je douterais plutôt du mien. Respects et compliments à ta famille.

—

A la Chenaie, 18 janvier 1821.

Me voici, mon bon Denys, de retour à la Chenaie, avec mon frère. Que ne peux-tu y être avec nous ! Malgré la mauvaise saison, nous y passerions encore quelques jours agréables, et le coin du feu remplacerait nos longues promenades du soir.

(1) Villèle et Corbière.

Espérons que ce rêve n'en sera pas toujours un et que nous nous retrouverons encore dans cette jolie forêt de Coëtquen, et sur les bords de l'étang dont les eaux toujours en mouvement rappellent si bien la rapidité de la vie et l'inconstance de ses joies. Bellevue et La Bellière vinrent ces jours derniers dîner avec nous. Nous bûmes à ta santé, car ton souvenir est ici présent dans tous les cœurs ; juge ce qu'il doit-être dans le mien.

Mme C. a reçu ta lettre ; elle se plaint de ce qu'elle est contrainte, un peu sèche et cérémonieuse ; ce n'était pas de ce ton là, dit-elle, que tu lui écrivais autrefois. Ses plaintes sont bonnes, aimables, et inspirées par un véritable attachement. Je t'engage à lui récrire, et avec plus d'abandon. Je serais fâché que votre amitié réciproque se refroidit. Il s'agit de se replacer tout simplement dans la position où vous étiez à l'égard l'un de l'autre il y a un an.

J'ai vu dans le *Défenseur* qu'il vient de paraître deux gros volumes contre moi. Je ne sais ni de qui ils sont, ni ce qu'ils contiennent. Je m'en informerai à Paris, où j'arriverai le trois ou quatre février. S'il est nécessaire de répondre, je répondrai, mais il faut que je puisse le faire honorablement. Du reste, ma doctrine gagne ; des théologiens qui l'avaient combattue se rétractent. La vérité triomphera à l'aide du temps. C'est tout ce que je désire. Adieu, mon frère ; écris-moi chez M. de Saint Victor, rue du Cherche-Midi, n° 15 ; aime ton pauvre frère et prie pour lui.

—

A la Chenaie, le 18 janvier 1822.

Je n'aurais pas été tranquille, mon bon frère, si je t'avais su malade, et je ne le suis pas encore entièrement. Il me tarde de recevoir une nouvelle lettre de toi J'espère que celle-ci te trouvera en pleine convalescence, mais je voudrais en être certain. Il est fort important que tu te ménages ; les maladies inflammatoires, toujours dangereuses, le sont encore plus avec une constitution telle que la tienne, et les rechutes sont surtout à craindre ; ne néglige donc aucune précaution. La saison est si extraordinaire, qu'on ne saurait trop se tenir en garde contre ses mauvais effets Ma santé à moi n'est pas mauvaise, seulement j'ai la poitrine et la tête très fatiguées, à la suite de visites nombreuses, qui ont duré deux jours sans discontinuation ; c'est l'inconvénient de la campagne. Mon frère partit hier en hâte, pour voir son préfet, qui a dû partir lui-même la nuit dernière. Son déplacement est pour mon frère un véritable malheur, car ils s'entendaient à merveille, et il y avait entre eux autant de confiance que d'attachement. Il est triste, dans sa position, d'être privé d'un pareil appui ; mais qu'y faire ? *Deus providebit.* Je regrette que le pauvre C. n'ait qu'un vain titre sans appointements. C'est néanmoins quelque chose, et une espèce de droit pour obtenir mieux. Je ne suis pas surpris qu'on t'ait refusé. Tu te souviens de ce juge, qui, en marge de ses livres, sur les questions douteuses, écrivait : « cause d'ami », parce qu'il croyait pouvoir alors résoudre le doute et se décider selon ses affections. Aujourd'hui « cause d'ami » est synonime de « cause perdue. » Je ne voudrais pas qu'un ministre eût intérêt à me faire pendre, s'il avait pour moi quelque amitié ; car infailliblement, je serais pendu, à raison de la bonne volonté, du dévouement et de la complaisance qu'on ne manque-

rait pas de me supposer. Le bon M. de Bonald fait heureusement exception à la règle. Je me réjouis bien vivement de la justice qu'on lui a rendue. Voilà une petite note qu'on m'a prié de t'envoyer en faveur d'un employé de ton administration. N'oublie pas le pauvre Dutemple, et cet autre pauvre homme qui désire savoir des nouvelles de ses enfants. Adieu, mon bon frère ; donne-moi souvent de tes nouvelles, qui me font tant de plaisir, et sois sûr que personne ne t'aime plus tendrement que ton pauvre frère.

—

A la Chenaie, le 28 janvier 1822.

Je te remercie, mon bon frère, de penser à moi, malgré ta fièvre, qui ne laisse pas de m'inquiéter. Je crois que tu as été bien près d'une maladie inflammatoire dangereuse, surtout avec ton tempérament. Ta convalescence exigera beaucoup de précautions ; n'en néglige aucune, et prends garde de t'exposer à une rechute. Il me tarde bien de te savoir sur pied. Tu es presque la seule personne qui m'écrive. Les autres ne me répondent même pas. Ils ont autre chose à quoi penser qu'à un pauvre ermite, qui ne peut leur être bon à rien. Je ne parle pas de St Victor, qui m'a écrit deux fois. Louël m'a écrit aussi, et je crains qu'il ne continue. Il m'apprend que son traitement est augmenté de 200 francs, et il me demande une réponse. Fais-lui dire, si cela ne te gêne pas, que je suis bien aise que sa position soit améliorée, mais que, ne pouvant rien pour lui, et n'ayant pas de temps à perdre, je ne peux pas entretenir avec lui une correspondance. Et puisque je suis sur ce sujet, je t'envoie une lettre de Mme de la Houssaye, lettre que tu liras quand tu seras guéri, et dont tu feras alors l'usage que tu jugeras convenable. En voilà deux autres pour la petite poste.

J'ai bien vu, par un article des *Débats*, que la coterie Ch. était contente de ce qu'elle a et plus encore de ce qu'on lui a sans doute promis. Il fait bon être plusieurs : *Væ soli !* Cela n'est-il pas vrai en tous sens ? Je ne serais pas obligé de vivre loin de mes amis, faute d'un morceau de pain, si je m'appelais *Legio*, mais ce mot a un vilain sens dans l'Evangile, et c'est ce qui fait qu'il y a de quoi se consoler. Après tout, je travaille ici ; je trouve dans mes livres beaucoup de choses qui ne se seraient pas présentées sous ma main, et que je n'aurais pas cherchées à Paris. La Providence se sert de tout, et elle est partout, même dans une imperceptible citation au bas d'une page, et je conçois qu'un pareil renvoi puisse sauver une âme.

Adieu, mon bien cher et bien bon frère ; guéris-toi vite et aime-moi toujours. Je ne puis te dire combien tu me manques ; mais Dieu n'est-il pas le maître ? Il sait mieux que nous ce qui nous convient. Adieu, je t'embrasse tendrement.

—

30 janvier.

Je ne t'écrirai que deux mots aujourd'hui, mon bon frère, d'abord pour te remercier de m'avoir donné de tes nouvelles, ensuite pour te prier de faire

mettre à la petite poste les lettres que voilà, et de faire partir franc de port celle pour l'archevêque de Gênes. Quand donc te saurai-je en pleine convalescence ?

Je vais demain à Pleudihen, j'y coucherai, puis je reviendrai reprendre mon travail. J'ai bonne envie d'être de retour. Il m'en coûte autant de me déplacer pour une lieue que pour cent. L'appétit te revient-il ? et les forces ? Il faudrait un temps sec, et nous avons une sorte de brouillard presque continuel ; du reste, une température douce, je ne sais quoi qui imite le printemps. Je t'embrasse de tout cœur.

—

6 février 1822.

Mon bon frère, je suis ravi d'apprendre qu'enfin te voilà tout à fait tiré de cette triste et inquiétante maladie. Des soins, des ménagements et un exercice modéré achèveront ta convalescence. Sans l'affaire dont tu me parles, je te proposerais de venir respirer un peu près de ton pauvre frère, qui serait si heureux de te voir ; mais je conçois qu'il n'y a pas moyen d'y penser à présent. Nous autres qui ne nous marions point, nous sommes plus à nous et à nos amis, ; mais non, moins à nos amis, et moins surtout à nous. A qui suis-je ici ? Plaise à Dieu que ce soit à Dieu !

Je travaille, et ce qui me console, c'est que ce n'est pas pour mon plaisir. Rien ne m'attache à ce travail que le devoir de l'achever, et l'espérance qu'il fera peut-être quelque bien. L'idée si simple de te retrouver marié, me frappe comme quelque chose de nouveau. Mais j'ai remarqué que ce qui change notre existence et celle des personnes qui nous sont chères, produit naturellement cette impression. Bellevue, qui a dîné avec moi aujourd'hui, te dit mille choses pleines d'amitié. Je ne lui ai pas encore parlé de ton mariage. Je crois qu'il parle plus haut que jamais ; c'est un homme de tribune, un véritable législateur : mais il faudra qu'il change de principes, s'il veut devenir ministre. Au reste, c'est aujourd'hui la moindre chose, et l'on change même pour beaucoup moins. Adieu, mon bon frère, jamais mon cœur ne changera pour toi.

—

11 février 1822.

Quand tu recevras cette lettre, tu auras, mon cher ami, probablement vu mon cher frère, et peut-être sera-t-il en route pour revenir ici. Il a bien voulu m'épargner un voyage désagréable auquel mes affaires m'auraient obligé ; et plaise à Dieu qu'elles marchent désormais sans avoir besoin de ma présence ! Je suis moins tenté que jamais de revoir la capitale de toutes les bêtises, de toutes les bassesses et de toutes les infamies. Voilà deux lettres pour Rome, que je te prie de faire partir, c'est-à-dire de faire affranchir. Je voudrais être une de ces lettres, et quitter, comme elle, pour toujours cette France que le bon sens a déjà quittée. Que dis-tu de ce M. de Breteuil, qui veut absolument qu'un brave homme à qui Dieu déplaît appelle voisins et voisines, fasse son-

ner les cloches, convoque toute la commune, quand il lui prendra fantaisie de commettre un sacrilège ; sans quoi, de toute nécessité, la loi ne pourra faire autre chose que l'abandonner à ses remords ? L'an dernier, on ne reconnaissait de sacrilèges que ceux de nuit ; cette année, on ne reconnaît que ceux de jour. Je ne vois plus pour l'an prochain que les sacrilèges du crépuscule. Enfin toujours y a-t-il cette fois progrès évident de lumières : c'est quelque chose.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

—

19 février 1822.

Je conçois très bien, mon bon frère, cette espèce d'agitation que tu éprouves ; il ne faut pourtant pas s'y laisser aller. Tout doit se faire en paix, dans un esprit de confiance en celui qui dispose de nous, et qui sait mieux que nous ce qui nous est bon.

Tu fais sagement de te marier ; la personne que tu épouses paraît réunir toutes les convenances désirables. La prudence de l'homme et sa prévoyance ne pourraient s'étendre plus loin que cela. Le reste, on doit l'abandonner à une sagesse plus élevée que la nôtre. Je m'attends tous les jours à apprendre de toi quel est le jour fixé pour une union que Dieu, je n'en doute pas, bénira. Tu ne doutes pas non plus de la vivacité de mes vœux et de mes prières. Il est probable qu'à mon retour à Paris, je te trouverai en famille ; car mon intention est de rester ici environ deux ans. J'aurai besoin de ce temps pour achever différents travaux, qui exigent de la tranquillité, du loisir et des livres.

Voilà deux lettres pour la petite poste, et une autre que je prie de faire partir franc de port ; elle est pour un vieillard retiré à Porrentruy, et qui me paraît être dans une position très malheureuse.

Adieu, mon bon frère chéri, donne-moi de tes nouvelles souvent ; ce m'est une grande consolation d'en recevoir dans ma très profonde solitude. Le temps y passe comme ailleurs, mais quelquefois son cours est triste, s'il y a quelque chose de triste dans ce qui tient au devoir.

Je t'embrasse tendrement.

—

25 février.

Je te remercie, mon bon frère, du soin que tu prends de toutes mes commissions. Dufougeray avait parlé de son côté au directeur de l'enregistrement, qui a dû donner l'ordre de discontinuer les poursuites.

Je te recommande très instamment l'affaire relative à la culture du tabac ; elle est très importante pour mon beau-frère, dont l'intention est de se retirer à la campagne (à Tremigon) avec sa famille. Il y a déjà plusieurs cultivateurs dans l'arrondissement.

Je suis bien aise qu'il y ait plus de graine d'epicea que de mélèze. M. de St-Victor ayant touché la rétribution de mes articles au *Drapeau blanc*, je le prie de te rembourser le montant des diverses avances que tu as faites pour moi. Fais-lui savoir à combien elles s'élèvent, et envoie chercher chez lui.

Je souffre beaucoup aujourd'hui, ce qui fait que je ne t'en dirai pas davantage, cette fois ; je t'embrasse tendrement.

Fais-moi le plaisir d'envoyer de suite à la petite poste les lettres ci-jointes.

—

A la Chenaie, le 1er mars 1822.

Je suis maintenant, mon bon frère, sans inquiétude sur ta santé, puisque tu as repris les affaires, en attendant qu'une autre affaire importante se conclue. Ce ne sera probablement désormais qu'après le carême. Tu ne doutes pas de tous mes vœux. J'espère que le bon Dieu les exaucera, et je ne cesserai de l'en prier. Sois heureux, mon cher enfant, sois heureux dans cette vie autant qu'on peut l'être ; mais n'oublie jamais que tout le bonheur dont on peut jouir ici bas n'est qu'une faible, bien faible image de celui que nous destine le Dieu qui renferme en lui tous les biens. Je te remercie de songer à inspirer quelque bienveillance pour moi à la personne avec qui tu vas unir tes sentiments, tes pensées, ta vie. La mienne s'écoule tristement loin de toi ; mais je crois être ici dans l'ordre de la Providence. J'ai besoin de loisir et de livres pour achever mon travail, qui sera plus long que je ne l'avais prévu. Je comptais me borner à donner des résultats ; mais on contestera tout ce que j'avancerai, si je ne l'appuie pas sur des autorités nombreuses. Cela me forcera, au lieu d'un volume, d'en faire au moins deux. Voilà 18 mois de travail, à partir du point où j'en suis. Après cela, je veux encore préparer quelques matériaux pour ma *Collection*, avant de retourner à Paris. Il est donc impossible que j'y sois avant deux ans. Je fixe mon terme au printemps de 1824, si je vis.

Je doute qu'il y ait cette année deux sessions, comme on l'annonçait. Celle-ci ne paraît pas encore toucher à sa fin, et il faut bien que les ministres aient un peu de repos. Que Corb. s'ennuie, je le crois assez ; mais on n'est pas ministre seulement pour son plaisir. Nous nous ennuyons aussi nous autres, et nous n'avons pas les mêmes dédommagements que ces Messieurs. J'avoue, au reste, qu'à la manière dont on s'y prend, il vaut mieux avoir été ministre que de l'être. Adieu, mon bien bon frère je t'embrasse tendrement. N'oublie pas ce pauvre Dutemple, de Montargis. Voilà une requête pour ton père ; elle vient de St-Brieuc, par Mlle Le Loutre.

Tout à toi.

—

9 mars.

Je reçois, mon bon frère, les graines que tu m'annonçais dans ta dernière lettre, et je t'en remercie.

Différents motifs dont je te parlerai me décident à retourner à Paris. J'ai prié M. Le Cadennic de me chercher une chambre, et de se concerter avec toi pour y faire porter mes meubles. Je compte partir vers le 24. J'ai beaucoup de choses à faire d'ici-là ; c'est pourquoi tu te contenteras de ces deux mots. Je suis d'ailleurs et bien faible et bien souffrant. Tout à toi, bon et cher ami.

A la Chenaie, le 25 mars 1822.

Diverses occupations de sucroît, un petit voyage à St-Malo, un autre à Pleudihen, m'ont empêché, mon bon frère, de t'écrire depuis quelque temps. De ton côté, je conçois que tu as eu peu de moments libres. Ainsi, toi dans le tracas du monde, et moi dans ma solitude, nous sommes aussi peu maîtres de l'emploi de nos jours l'un que l'autre. Les tiens s'écoulent au milieu du bruit et d'un mouvement qui fatigue, les miens dans un isolement quelquefois assez triste ; et dans tout cela il faut voir et bénir l'ordre de la Providence. Quand je viens à penser que, dans quelques mois, j'aurai déjà passé 40 ans sur la terre, pendant lesquels je n'ai presque connu que la douleur, je me demande, comme Job, ce que c'est que la vie, et pourquoi elle a été donnée à ceux qui sont dans l'amertume du cœur. Jacob aussi se plaignait de son pèlerinage, de ses jours *brevi et mali* ; c'est le cri du genre humain. Mais puisque ces jours mauvais sont si courts, attendons avec patience. Le remède est dans le mal lui-même.

Adhuc modicum. Courage, mon âme, encore un moment ; et que t'importera d'avoir souffert un peu plus ou un peu moins, quand ce moment sera venu ? Oh ! qu'ici bas tout est vain ! Comme tout passe, comme tout disparaît ! Pauvre ombre, tu passeras aussi, et bientôt, et pour jamais ; *spiritus vadens et non rediens*.

Voilà des réflexions bien peu assorties à ta position présente, mon bon frère. Je ne sais d'où elles me sont venues ; je ne songeais à rien moins en prenant la plume. Mais peut-être que mêlées au doux sentiment du bonheur dont tu jouis, elles ne seront pas elles-mêmes sans quelque douceur, comme ces sons lointains, ces voix tristes, qu'on entend quelquefois, ou qu'on croit entendre au fond des bois le soir d'un beau jour.

Bellevue doit t'écrire incessamment ; tu ne lui as point annoncé ton mariage ; il m'a chargé de t'en faire des reproches très aimables.

Je me suis chargé d'une commission de tabac pour Marion. Je t'envoie la note qu'il m'a remise, et je te prie de recommander le choix du tabac qu'il demande. Tu feras mettre sur la boîte l'adresse suivante : à M. J. Marion à Mordreux, en Pleudihen, près de Dinan ; et tu enverras cette caisse à M. J. Cor, rue de la Sourdière, N° 29, avec le compte du tabac et des frais. Je suis fâché de te donner cette peine ; mais je tiens beaucoup à rendre ce petit service à un excellent homme, qui m'en rend lui-même de bien plus grands.

Offre mes hommages à Mme Benoist. J'espère être un jour assez heureux pour la connaître, et je la prie de m'accorder en attendant un peu de bienveillance, sur la foi de l'amitié que son mari a pour moi. Je t'embrasse, mon bon frère, de tout mon cœur.

Mme C. se plaint un peu de toi, à l'occasion de ton mariage, qu'elle savait par la voix publique plusieurs jours avant que tu le lui eusses annoncé.

Répare un peu cela en l'allant voir.

—

A la Chenaie, le 5 avril 1822.

Je suis heureux de ton bonheur, mon frère bien aimé, et je voudrais en être témoin, pour être plus heureux encore. Tu dois sans doute bien des grâces à Dieu ; élève ton cœur vers lui, et prends garde qu'il ne s'en détache par cette félicité même que tu lui dois. Il faut la recevoir de sa main avec reconnaissance, la lui offrir, et aspirer sans cesse à quelque chose de meilleur encore.

Je te remercie de tout ce que tu fais pour ton pauvre frère ; remercie aussi Courchamps pour moi. Je suis très sensible à sa complaisance. Je serais bien aise de voir l'Encyclopédie de Naples. M. Roger voudra sûrement bien me l'envoyer sous bande. Je te prie de me rappeler à son souvenir ; je n'oublierai jamais les politesses dont il m'a comblé.

Mme Benoist a fait la conquête de nos dames ; je n'en suis pas surpris, mais j'en suis fier parce qu'elles sont bien capables d'apprécier tout ce qu'il y a de bon, d'aimable et de solide dans les qualités qu'elle possède et qui assurent ton bonheur.

Je te recommande de nouveau le tabac de Marion. Je tiens beaucoup à ce qu'il voie que j'ai eu à cœur de lui rendre par toi ce petit service. Que je serais content de te revoir, mon pauvre enfant ; mais je ne prévois pas que ce puisse être prochainement ; quand Dieu voudra, quand Dieu voudra ! Adieu, mon Denys, aime-moi toujours.

Je t'embrasse, et tu sais si c'est de tout mon cœur.

—

St-Malo, le 10 avril 1822.

Je te prie, mon bon frère, de lire avec attention la note incluse, et de faire tout ce que tu pourras pour déterminer M. Benoist à écrire un mot au Préfet de Rennes dans le sens qu'on désire. Il s'agit d'empêcher la ruine du pauvre Biarrote, qui se trouvera sans ressources si on lui ôte sa culture. Le Préfet, qui s'intéresse à lui, mais qui est faible, a promis formellement d'accorder ce qu'on demande, si M. Benoist témoigne que cela lui serait agréable ; et j'espère d'autant plus qu'il ne s'y refusera pas, qu'il ne s'agit même d'aucune faveur proprement dite, puisqu'il y a une portion de culture disponible, d'après l'ordre établi.

Je te prie aussi de voir M. Roger, et d'appuyer près de lui la recommandation que je lui fais par ce courrier, au Directeur des postes de St-Malo, M. Deshaye, parent de Binet, qui a eu une affaire désagréable avec le colonel du régiment qui est en garnison ici. Cette affaire a été présentée sous un jour tout à fait faux au duc Doudeauville. M. Deshaye, qui est aimé et estimé de tous les honnêtes gens, a eu quelques torts, c'est-à-dire qu'il a perdu patience après avoir écouté assez longtemps les insultes les plus graves ; mais le colonel a eu de beaucoup les plus grands torts, et c'est ce que tu peux assurer hardiment.

Je n'ai pas le temps aujourd'hui de t'en dire davantage, je t'embrasse de tout mon cœur. Mon beau-frère se rappelle à ton souvenir. Ton pauvre frère, F.

—

A la Chenaie, le 2 mai 1822

Cette lettre, mon cher ami, te sera remise par un de mes bons et anciens camarades, M. André de Pomphily, qui se rend à Paris pour une affaire importante, et au succès de laquelle je m'intéresse vivement. Elle ne paraît offrir qu'une légère difficulté ; les règlements de l'administration s'opposent à ce qu'un frère occupe sous son frère une place dans le service actif ; mais le service d'un Receveur se bornant à encaisser des fonds sur les bordereaux qui lui sont remis, ne saurait, ce me semble, être considéré comme actif, et le règlement paraît désigner les emplois qui obligent à l'exercice d'une surveillance quelconque sur autrui. Dans tous les cas, je te prie de plaider la cause dans ce sens là, et de procurer à M. de Pomphily une audience de M. Benoist, à qui j'espère que tu voudras bien recommander son affaire. M. de Pomphily est le neveu de M. le contre-amiral Trublet, et c'est un titre bien hononorable a la bienveillance de l'administration. D'après les arrangements convenus et dont il te parlera, il me semble qu'il sera facile d'arriver au résultat qu'il désire, et que je désire moi-même très vivement.

Ton ami, F. de la Mennais.

—

A la Chenaie, le 3 mai 1822.

Je serais bien peiné, mon bon frère, que les turpitudes présentes qui surpassent toutes les turpitudes passées, en vinssent au point que l'on sacrifiât un administrateur tel que ton père à l'ambition de quelques intrigants. J'espère que cela n'arrivera pas, quoique néanmoins je n'en fusse pas extrêmement étonné, d'après ce que je vois et ce que j'entrevois. Nous marchons à grands pas vers un état étrange ; mais je ne veux pas entrer aujourd'hui dans ce sujet.

Mon frère, qui est ici pour un petit nombre de jours, se joint à moi pour te remercier de ce que tu as fait pour la famille Le Vicomte et pour le pauvre Biarrote. J'espère que le sieur Le Levreur tiendra compte enfin de ta recommandation. Le sous-préfet de St-Malo ne demandait que son autorisation pour rendre à Biarrotte une culture de 10 000 pieds ; il a dit qu'il fallait en référer au Préfet. Malgré sa dénégation, il est si vrai qu'il existe un fonds disponible, que sur ce fonds l'on a accordé, cette année même, 30 000 pieds à M. Le Gobin, mais tout cela se fait par compérage. Pour ce qui me regarde, je puis cultiver soit en St-Pierre, soit en Combourg ; ces deux communes font partie du même arrondissement, mais on cultive dans la 1re, et point dans la 2e, quoiqu'elle soit entourée de cultivateurs. Combourg me conviendrait mieux, et le choix entre les deux me conviendrait encore davantage. Si je n'avais

qu'une petite culture, cela ne vaudrait guère la peine de faire les premières dépenses, qui sont considérables. Je sens qu'il y a des difficultés, tu verras si l'on peut les vaincre.

J'ai donné à M. André de Pomphily, un de mes anciens camarades, une lettre pour toi. Je crois son affaire aisée, et je te la recommande. Voici quelques autres recommandations.

1° Le pauvre Dutemple : il mérite, je crois, à tous égards, qu'on s'intéresse à lui.

2° Bossard, employé à Rennes, demande une recette sédentaire.

3° Louël désire que sa femme soit mises aux appointements, à la place d'une dame Very, qu'il dit être folle.

Remercie pour moi Courchamps des soins qu'il donne aux commissions du P. Ventura. Tu me demandes où j'en suis de mon travail : dans 15 jours j'aurai fini un volume d'environ 600 pages ; mais il m'en reste encore deux autres semblables à faire, ce qui n'est pas une perspective fort agréable.

Je me suis décidé à entrer dans ces longs développements, afin de prévenir, autant que je puis, les chicanes de l'ignorance et de la mauvaise foi. J'ai l'espoir de finir le 2e volume cette année. Le suivant exigera six à huit mois de travail. Ainsi tu vois qu'à moins de circonstances imprévues, mon retour à Paris n'est pas prochain. Quelque envie que j'aie de te voir, si tu ne peux venir qu'en supposant que l'événement dont tu me parles arrive, je désire bien vivement que tu ne viennes pas.

Je te prie d'offrir mes hommages à Madame Benoist. Mon frère te dit mille choses tendres, et moi je t'embrasse, mon Denys, de tout mon cœur.

Ton pauvre frère.

—

Le 10 mai 1822.

Tâche, mon bon frère, de retrouver dans mes papiers un traité que j'ai fait avec Méquignon au mois de décembre dernier, et par lequel je l'autorisais à réimprimer les 2 premiers volumes de l'*Essai*, la *Défense*, et les *Réflexions*. Si tu peux mettre la main sur ce papier, tu le remettras à M. de St-Victor. La faillite de Méquignon est une chose bien fâcheuse pour moi ; elle m'enlève tout ce qui me restait pour vivre.

Je t'envoie une requête de Mme Ve Lorin pour son fils, qui est notre parent très-proche. Je désire très-vivement qu'il soit possible de lui accorder ce que sa mère demande, c'est-à-dire, un avancement d'un degré. Je te prie de me répondre là-dessus. Louël m'accable de ses lettres, je ne lui réponds point. Il s'est imaginé, je crois, que j'étais le Directeur général.

Voilà une lettre pour la pauvre demoiselle de Tremereuc, et une autre pour M. de Senfft. Petite poste.

J'attends mardi l'abbé Le Tourneur ; et mon frère l'attend de son côté, car sans cela il serait reparti aujourd'hui pour St-Brieuc. Il est sorti avant hier par miracle, sans blessure ni contusion, de dessous les pieds de deux chevaux qui se battaient sur lui. En tombant il se recommanda tranquillement à

la Ste Vierge, dont la protection a été bien marquée en cette circonstance. Je t'embrasse, mon bon frère, de tout mon cœur.

Voilà une lettre de Mme Dubois Berthelot que tu liras avec plaisir.

—

28 mai.

Fais-moi le plaisir, mon Denys, de rappeler à Courchamps les commissions du P. Ventura, de Naples, pour qui je t'envoie une lettre. En voilà une aussi pour la pauvre Mlle de Tremereuc, qui vient de perdre une de ses nièces âgé de 15 ans. Voilà la vie. *Spiritus vadens et non rediens.*

Dis-moi ce que tu présumes pouvoir faire en ma faveur pour la culture du tabac, afin que je prenne mes arrangements en conséquence. Je t'avais marqué par erreur que la Chenaie était en St-Pierre de Plesguen, où il y a déjà deux planteurs. Nous bordons cette commune, mais nous sommes en Plesder.

Biarrote me charge de te transmettre, et à ton père, l'expression de sa vive reconnaissance pour ce que vous avez fait pour lui. On parle ici d'une augmentation considérable de culture dans notre arrondissement pour l'année prochaine.

Je ne sais pas encore comment finiront mes affaires avec Méquignon, très-probablement ce ne sera pas sans une très-forte perte, dont je me serais bien passé. *Deus providebit*, comme disait ton père.

Je te prie de m'acheter, à l'un de tes moments de loisir, une paire de razoires (*sic*) de Sir-Henry, coutelier de l'Ecole de Médecine ; et une autre paire de la façon d'un coutelier dont j'ai oublié le nom ; mais il demeure rue Bourg-l'Abbé, et il a obtenu un prix ou quelque chose comme cela, de la société d'encouragement, ce qui m'encourage moi-même à essayer de ses razoires. Si tu n'as pas d'occasion de me les envoyer, fais les remettre chez M. Cor, rue de la Sourdière, n° 29.

Voilà bien des embarras que je te donne, et ce ne seront probablement pas les derniers.

Adieu, mon bon frère, je t'embrasse de tout mon cœur.

(*A suivre*).

L'ANNAM ET LE TONKIN

Et le rôle politique

de Mgr PUGINIER d'après sa correspondance originale

C'est la vie du patriote, le rôle politique du grand évêque, « qui avait si largement contribué à faire du Tonkin une terre française (1), » que nous esquissons. Heureux serions-nous si cette étude pouvait porter l'inébranlable conviction dans quelques esprits droits que le premier porte-drapeau de l'influence et de la civilisation française, dans les régions coloniales, c'est le Missionnaire.

Fréquemment on a considéré, avec une injustice mille fois contredite par les faits les plus lumineux, l'homme de Dieu qui va répandre le bienfait évangélique, comme un sans-patrie.

Cette belle et féconde vie de l'évêque tonkinois, sa correspondance volumineuse, ses multiples et fructueuses interventions auprès de nos gouvernants démontreront à l'évidence sa profonde sagesse politique et son ardent patriotisme, auxquels tous les esprits compétents se sont plu à rendre un reconnaissant hommage, même M. Paul Bert, résident général. En juin 1886, il écrivait à Mgr Puginier : « Monseigneur, vous avez bien voulu m'écrire, à la date des 8, 11 et 12 juin, trois lettres qui m'apportent les communications les plus intéressantes. Vous avez seulement émis, au début de l'une d'elles, *un espoir de bon accueil*, c'est-à-dire, Monseigneur, *un doute* que je vous prie instamment de bannir, car votre sagesse et

(1) Lettre de M. Brière de l'Isle, résident supérieur à Hué, 26 avril 1892.

votre expérience donneront toujours *le plus haut prix* aux communications qui me viendront de vous. »

I

Les vies les plus généreuses, les physionomies les plus radieuses ont toujours des nuages que l'esprit de dénigrement accumule autour d'elles. L'illustre prélat n'échappa point à cette loi si humaine.

On se rappelle qu'en 1873 toutes les négociations diplomatiques engagées par l'amiral Dupré avec la cour de Hué échouèrent, en dépit des conseils et des démarches de Mgr Puginier auprès du grand maréchal Nguyên-tri-Phuong. L'expédition prit une tournure belliqueuse. L'homme choisi pour cette mission par l'amiral Dupré fut le lieutenant Francis Garnier, jeune officier de brillant avenir. Malheureusement sa diplomatie franche n'était pas capable de lutter de ruses et de subtilités avec les Annamites.

Après la mort dans une embuscade du lieutenant Garnier, le gouvernement le désavoua et laissa dire qu'à l'instigation des vicaires apostoliques, en particulier de Mgr Puginier, il avait dépassé les ordres de ses chefs et devenait ainsi l'auteur responsable des malheurs qui suivirent.

Les instructions qu'il reçut subsistent et démontrent que Garnier ne fut pas seulement envoyé au Tonkin pour chasser Dupuis, pour le plus grand bonheur des mandarins qui demandaient obstinément le départ de ce Français entreprenant, mais encore afin d'asseoir l'influence française aux bords du fleuve Rouge et de préparer au Tonkin un véritable protectorat.

Après avoir nettement donné l'ordre à Garnier de se rendre à Hanoï et d'en faire partir M. Dupuis, les instructions officielles sont formelles : « *Votre mission*, y est-il dit, *ne peut se borner là*... Il est indispensable que votre séjour à Hanoï se prolonge après le départ de M. Dupuis et que des mesures soient prises pour empêcher le renouvellement de pareilles aventures.

« La plus efficace sera l'ouverture provisoire, aussi prompte que possible, du fleuve Rouge à la navigation annamite, française et chinoise, depuis la mer jusqu'à la frontière du Yunnan moyennant des droits de douane modérés. *Cette mesure ne*

peut plus être ajournée. Vous ferez tous vos efforts pour la faire accepter sans retard... Je préviens officiellement les évêques de la mission que vous allez remplir et je les prie de vous prêter tout leur concours. Vous leur recommanderez de prêcher aux chrétiens la patience, une soumission *momentanée* complète aux autorités, de s'opposer à tout ce qui pourrait m'être opposé quand je réclamerai pour eux l'intégralité de leurs droits. Vous trouverez auprès des missions une source utile d'informations de toute nature et peut-être des moyens de communication sûrs avec Saïgon ». Tels sont les ordres de l'amiral Dupré ; c'est bien en vue d'un futur protectorat qu'ils sont donnés et si les missionnaires ont exercé quelque action sur Garnier, c'est d'après les recommandations et les ordres de l'Amiral lui-même. C'est bien dans ce sens que le lieutenant avait compris sa mission comme en témoigne une phrase d'une de ses lettres à ses amis : « *L'amiral me donne carte blanche* ».

La lettre de Dupré aux vicaires apostoliques pour réclamer le concours de leur influence est encore plus explicite (6 octobre 1873).

« Monseigneur, le gouvernement annamite est menacé de perdre très prochainement le Tong-King. Il serait atteint dans son existence même, si cette riche et populeuse province lui échappait. Pour y rétablir l'ordre et faire respecter les lois violées il ne pourra y parvenir qu'en demandant notre assistance qui nous imposera des charges sérieuses, si nous la lui accordons...

« M. Garnier a l'ordre d'inviter M. Dupuis à renoncer *momentanément* à son entreprise, pour la reprendre *plus tard*, dans des conditions régulières, et de l'y contraindre, en cas de refus ; d'exiger, aussitôt le renvoi de celui-ci, que le Fleuve Rouge soit ouvert aux barques annamites, françaises et chinoises, moyennant des droits modérés à la remonte et à la descente, de faire respecter les stipulations protectrices des chrétiens, et de se *maintenir au Tonkin* jusqu'à la conclusion du traité... Mon but est d'initier le gouvernement et le peuple annamite à la civilisation chrétienne, de leur servir de guide et d'appui, de les aider à réformer leur administration et leurs finances, de leur refaire une armée et une flotte, enfin de rendre la sécurité au Tonkin, depuis si longtemps ravagé par la guerre civile, le brigandage et la piraterie. »

Peut-on maintenant dire que l'unique mission de Garnier était de faire partir Dupuis ; que l'amiral ne visait pas à un protectorat, avec le concours des missionnaires, de Mgr Puginier et des autres évêques de l'Annam? Pouvait-il penser que Francis Garnier atteindrait ce but sans brûler une cartouche? Dans les derniers jours d'octobre, il arrivait au Tonkin avec 120 hommes de troupes et deux petits bateaux à vapeur. Osera-t-on de bonne foi soutenir encore que le lieutenant Garnier a dépassé ses instructions, à l'instigation de l'évêque du Tonkin occidental?...

Dans les premiers jours de novembre, il reçut à Ké-so, sa résidence, une lettre de Garnier l'invitant avec instance à venir s'entretenir avec lui. Le prélat, après quelques hésitations et sur la prière des mandarins eux-mêmes, arriva à Hanoï le 12 novembre. A leur première entrevue, Mgr Puginier fit cette déclaration au commandant : « Je serai toujours heureux de vous rendre tous les services en mon pouvoir, en tout ce qui ne sera pas contre ma conscience ; mais si je suis Français, je dois me souvenir aussi que je suis évêque au Tonkin. Veuillez donc ne rien me demander qui puisse faire tort au gouvernement annamite, car je ne pourrais m'y prêter, me devant à ma patrie d'adoption aussi bien qu'à ma patrie d'origine. — Monseigneur, répondit Garnier avec bonne grâce, jamais je ne me permettrai de faire la moindre proposition pouvant vous gêner sous ce rapport. » Est-ce assez décisif?... A des déclarations si nettes s'ajoutent les actes.

Dès son arrivée au Tonkin, Garnier, sur les ordres secrets de l'amiral, avait cherché à se mettre en relations avec les partisans de l'ancienne famille des Lé. C'était une révolution politique et le renversement du Tu-Duc à rapide échéance. Mgr Puginier, effrayé des suites d'une pareille entreprise, conjura Garnier de ne pas se lancer dans une aventure si grosse de périls et, sur ses conseils, le commandant écrivait à l'amiral qu'il valait mieux, au point de vue des intérêts français, abandonner cette voie et tâcher de s'arranger avec la dynastie actuelle. Ce jour-là le vicaire apostolique du Tonkin occidental sauva peut-être le trône ébranlé de Tu-Duc.

D'autre part, les événements pressaient Garnier d'agir. Les mandarins avaient rempli la citadelle de troupes ; d'autres, sur leurs ordres, accouraient des provinces du nord et se massaient

tous les jours dans les environs de Hanoï. De leur côté, les Pavillons-Noirs lésés dans leurs intérêts, si le Fleuve Rouge s'ouvrait au commerce, s'étaient réconciliés à nos dépens avec les Annamites et marchaient sous leurs drapeaux. Notre petit corps expéditionnaire allait être massacré si l'on ne prenait sur le champ des mesures énergiques.

Garnier manifesta alors à Mgr Puginier l'intention de rompre les négociations et de s'emparer de la citadelle. L'évêque lui conseilla d'attendre, lui représentant les suites certaines d'une rupture : ce n'était rien moins qu'une déclaration de guerre à l'Annam. Au point de vue militaire Garnier jugea devoir passer outre. Le 17 novembre, il envoyait un *ultimatum* aux mandarins, leur enjoignant d'avoir, dans trois jours, à licencier leurs troupes et à reprendre franchement les négociations. Sur le refus même d'y répondre, le 20 l'assaut fut donné avec un magnifique succès. Après un combat d'une demi-heure, notre drapeau victorieux flottait sur la citadelle, ainsi que sur toutes les citadelles du Delta ; 15 jours après, poursuivant les fuyards, on sait comment le vaillant Garnier tomba dans un guet-apens et eut la tête tranchée.

Encore une fois a-t-il dépassé les ordres de son chef hiérarchique? Tout cela est-il arrivé sur les conseils de Mgr Puginier? Le contraire ressort avec éclat.

Garnier, odieusement assassiné, victime de son héroïque courage, l'âme disparue de la glorieuse expédition, il se produisit un moment de désarroi parmi les chefs appelés inopinément à lui succéder : M. Bain de la Coquerie, qui prit le commandement des troupes, et M. Esmez, qui resta chargé de la partie politique. C'est alors que Mgr Puginier, qui, du vivant de Garnier, s'était volontairement tenu à l'écart pour ne pas compromettre ses chrétiens, releva le courage, un instant abattu, de ces jeunes gens et leur prodigua les conseils de son patriotisme et de sa vieille expérience des choses de l'Annam. M. Bain lui fit part de sa détermination à repartir avec les troupes pour Saïgon. L'évêque lui dit : « M. Garnier est mort ; c'est une très grande perte, mais, somme toute, il manque seulement *cinq* hommes à l'appel ; vous êtes donc matériellement si forts que ce matin. Si vous quittez Hanoï, l'expédition est perdue et peut-être vous n'arriverez pas jusqu'à Haïphong ; et puis, l'abandon précipité serait une honte pour le drapeau français. »

Pendant les jours d'angoisse qui suivirent la catastrophe, MM. Bain et Esmez eurent continuellement recours à Mgr Puginier pour avoir des renseignements, expédier des courriers, pour se procurer le matériel nécessaire au soin de leurs blessés. L'évêque devint vraiment l'âme de l'expédition, pendant les dix jours qui s'écoulèrent entre la mort de Garnier et l'arrivée malheureuse de son successeur au Tonkin. Il rendit ainsi à la France un grand service patriotique en sauvant une situation qui paraissait alors désespérée.

Sous la direction de M. Esmez, les négociations continuaient avec les envoyés de la cour de Hué. L'influence toute-puissante de Mgr Puginier sur les mandarins, qui avaient entière confiance en lui et le consultaient sur tout avant de ne rien décider, facilita beaucoup la tâche du représentant de la France, et l'on aboutit à un projet de convention qui sauvegardait pleinement les droits et l'honneur de notre pays, en même temps qu'elle assurait suffisamment la sécurité de nos partisans. Le 2 janvier 1874, au moment d'échanger les signatures arriva d'Haïphong une dépêche de M. Philastre, ordonnant de suspendre toute négociation jusqu'à son arrivée.

C'était le nouveau représentant de la France, qui, à la mort de Garnier, s'était emparé de la direction de l'expédition. L'amiral Dupré consentit à ce que M. Philastre fut investi de cette mission « toute de paix et de conciliation ». « Aussitôt arrivé à Hué, continuait l'amiral, il faut rassurer la cour et presser la conclusion du traité qui doit assurer le *protectorat* de la France sur l'Annam. La grande difficulté que vous éprouverez sera relative au mot de *protectorat*. Je suis forcé de m'en rapporter à vos connaissances de la langue annamite, pour trouver un terme qui remplisse notre but, sans blesser les susceptibilités toujours en éveil (1). » Nouvelle et indéniable preuve que, dès 1873, l'amiral Dupré voulait établir au Tonkin le protectorat qui existe aujourd'hui, et à tort, par des moyens pacifiques.

M. Philastre est un de ceux qui connaissent le mieux la littérature annamite ; il est même plus annamite que les lettrés. Plus d'une fois il a ouvertement déploré la présence des Fran-

(1) *Vie de Mgr Puginier, évêque de Mauricastre, vicaire apostolique du Tonkin occidental*, par E. Louvet. Hanoï, in-8 (p. 240).

çais en Annam, déclarant que les Annamites ont bien le droit d'être les maîtres chez eux et qu'après tout leur civilisation vaut bien la nôtre (!). Voilà le défenseur, auprès de la Cour de Hué, des intérêts et de l'honneur de la France.

Il n'eut qu'un but : « Se faire pardonner les glorieuses audaces de son prédécesseur (1) », qu'il traita publiquement de *flibustier* et de *forban*. Avec ces dispositions M. Philastre au Tonkin c'était la ruine immédiate de l'œuvre de Garnier et l'abandon systématique de tous ceux qui s'étaient compromis au service de la France, malgré les instructions expresses de l'amiral Dupré.

Celui-ci, croyant la situation beaucoup plus compromise qu'elle ne l'était réellement, M. Philastre devait rendre aux envoyés de la cour toutes les citadelles, mais à deux conditions explicites : 1° Le Tonkin devait rester ouvert provisoirement à nos marins et à nos soldats ; 2° Tous ceux qui se sont compromis au service de la France seront *amnistiés* (comme des criminels !) par le roi et ne pourront être inquiétés pour ce qu'ils auront fait pendant l'occupation.

Pourquoi M. Philastre n'a-t-il pas imposé ces conditions, comme il en avait reçu l'ordre ? La vie et les biens de nos partisans eussent été efficacement protégés. Pourquoi a-t-il rendu les citadelles, sans conditions ? Pourquoi a-t-il laissé, sous ses yeux, impassiblement incendier, massacrer les malheureux qui avaient cru à la parole de Garnier et avaient servi la France ? Il avait là auprès de lui 700 hommes de troupes pour appuyer ses justes exigences et prévenir toutes catastrophes.

C'était un mandarin annamite, au service de Tu-Duc. Et ce sera le verdict flétrissant de l'histoire, tandis que la France, enfin reconnaissante, consacre à Francis Garnier l'immortalité du bronze (2).

Mgr Puginier, avant l'évacuation sans conditions qu'avait ordonnée M. Philastre, représenta à celui-ci que les chrétiens, regardés, à cause de la communauté de leur foi, comme partisans de la France, seraient les premières victimes de cette im-

(1) Félix Julien. *Lettres d'un précurseur.*

(2) Le 17 février 1895, un comité s'est en effet formé, sous la présidence de M. Le Myre de Vilers, pour élever sur une des places publiques de Paris un monument à l'explorateur indo-chinois, au jeune et héroïque officier.

politique mesure, que tous ceux, païens ou chrétiens, qui avaient accepté, sur la parole de Garnier, de servir la France, se trouveraient compromis, que les mandarins annamites eux-mêmes se déclaraient impuissants à maintenir l'ordre dans leurs provinces, si l'évacuation avait lieu avant qu'ils aient pu rassembler des troupes. M. Philastre répondit froidement à l'évêque qu'aucune considération ne le ferait dévier de sa ligne de conduite.

Le 8 janvier, on évacuait Ninh-binh, le 11, Nam-dinh, et, le même soir, on voyait flamber quatorze villages chrétiens ; un prêtre annamite était mis à mort avec ses catéchistes, les massacres commençaient dans toute la province et, durant 10 jours, les infortunés chrétiens, traqués de tous côtés, cherchaient un refuge en vain, l'incendie et la mort les poursuivaient de village en village.

Pendant ce temps, notre plénipotentiaire, avec ses 700 hommes de troupe, répondait aux lettres suppliantes du prélat que les chrétiens étaient victimes d'une réaction qu'ils avaient eux-mêmes provoquée en se rendant à l'appel de Garnier, un *flibustier* qui avait désobéi aux ordres de son gouvernement et mérité son sort.

Lorsque enfin les nouvelles tragiques arrivèrent aux oreilles du gouvernement, on s'excusa, en calomniant les chrétiens et leurs chefs, et en particulier le vicaire apostolique du Tonkin occidental. Le 21 janvier, l'amiral Dupré écrivait à Philastre : « J'ai reçu de Mgr Puginier une lettre bien alarmante. Je crains qu'il n'ait provoqué les dangers qu'il me signale et je lui ai rappelé que je l'avais engagé, ainsi que ses vénérables confrères, à une grande prudence, à la plus extrême réserve, en lui faisant connaître franchement l'attitude que j'entendais garder au Tonkin ; je regrette qu'il se soit exposé à des ressentiments... »

Quinze jours plus tard, le doute n'était plus possible, à Saïgon, sur le malheurs des chrétiens. Mgr Puginier envoya un de ses missionnaires pour demander justice et protection pour ceux que la France avait compromis. L'amiral Dupré, embarrassé, répond que les chrétiens sont victimes des réactions qu'ils ont soulevées et qu'il n'y peut rien.

L'évêque abandonné, renié par les hommes qui avaient mission de lui rendre justice et le protéger, se tourna vers la Pro-

vidence et, en pleine effervescence, les pillards et les meurtriers s'arrêtèrent. A partir de ce jour, le fléau cessa; mais, dans cette crise, le Tonkin occidental avait perdu 3 prêtres indigènes, 25 catéchistes et plusieurs centaines de chrétiens; 107 chrétientés avaient été détruites; les pertes de la mission s'élevaient à plus de 200 mille francs et celles des chrétiens à plusieurs millions.

Au Tonkin méridional, où l'on ne connaissait pas Garnier ni même l'existence d'une expédition française, il y eut 4.500 chrétiens égorgés et 300 chrétientés anéanties; les pertes matérielles dépassèrent six millions.

Enfin le brave amiral se désola et il intervint auprès du ministère de Hué afin de demander grâce pour les protégés de la France. De son côté, Mgr Puginier vint à Saïgon, où il séjourna sept mois pour réclamer la punition des principaux coupables et une indemnité pour ses infortunés chrétiens, victimes de notre politique insensée. Sans cela, c'était laisser un encouragement à recommencer les massacres. Il exposa ses justes et sages réclamations à l'amiral Krantz, successeur de Dupré et au ministère de Broglie. Ce fut inutile, et le ministère de Broglie pour n'avoir pas à rendre justice à nos protégés, ne craignit pas d'accueillir les calomnies contre les chrétiens et le vicaire apostolique et laissa insinuer, dans la presse et à la tribune, qu'ils étaient sous le contre-coup de leurs imprudences et de leurs fautes. Au mois de décembre 1874, Mgr Puginier, navré, mais non surpris, repartit pour le Tonkin, après avoir adressé à l'amiral Duperré, alors gouverneur, une très digne et très vive protestation : « J'aurai la honte, y disait-il, d'entendre désormais reprocher à mon pays : les Français nous ont compromis; ils ont été la cause du massacre de nos frères, de l'incendie de nos maisons, de notre ruine complète; ils n'ont rien fait pour empêcher nos malheurs; au lieu de nous protéger, ils nous ont fait passer pour des rebelles à notre gouvernement. Les services que nous avons rendus nous ont été imputés à crimes... Ceux qui devaient nous faire rendre justice nous reprochent aujourd'hui d'avoir aimé la France, d'avoir prêté aide à ses soldats... Oui, Amiral, j'entendrai ces reproches et il me sera pénible de ne pouvoir y répondre, parce qu'ils ne sont que trop justes. Je me contenterai de baisser la tête et de rougir pour la France.

« On s'est efforcé de nous trouver coupables, et on a réussi

dans l'opinion à nous faire passer pour tels, afin de nous rendre responsables de nos malheurs et d'avoir un prétexte pour nous abandonner. Ceux-là qui nous accusent sont les seuls coupables, vous le savez. Ils n'ont pas voulu prendre en main notre cause, de peur de nuire à leur politique et à de prétendus intérêts. » (*Lettre datée de Saïgon*, le 10 décembre 1874).

Les cinq ou six années, séparant les massacres qui furent la suite de l'expédition désavouée du lieutenant Garnier, des nouvelles catastrophes qui devaient amener la reprise de l'expédition et la mort du commandant Rivière, furent pour Mgr Puginier une époque de tranquillité relative ainsi que pour ses missions.

II

La politique annamite de M. Philastre et le traité de 1874, qui en fut la suite, avaient porté leurs fruits : la cour de Hué violait ouvertement, insolemment, tous les jours, les stipulations du traité. A Hué et à Hanoï, les mandarins redoublaient de mauvais procédés à l'égard de nos agents et la sécurité de nos consuls était menacée. Le marquis de Tseng, ambassadeur de Chine à Paris, déclarait officiellement à M. de Freycinet, président du Conseil, que la Chine refusait de reconnaître le traité de 1874, l'Annam étant un pays vassal et ne pouvant, sans l'autorisation de son suzerain, prendre aucun engagement vis-à-vis d'un autre gouvernement. Tout cela était la conséquence logique de notre politique coloniale à moyens pacifiques, désavouant les missionnaires, les chrétiens auxquels on n'avait pas voulu faire rendre justice. Aux yeux des Annamites, cette politique était la politique de la faiblesse et de la peur.

La situation devenait insoutenable pour l'honneur de la France et les intérêts de nos compatriotes en Indo-Chine. Il fallut recommencer, en 1882, l'œuvre si malheureusement interrompue, en 1874, par la mort de Garnier.

A la fin de 1881, l'Amiral Cloué, ministre de la marine, enjoignait à M. Le Myre de Vilers, gouverneur de la Cochinchine, « d'envoyer, sur les côtes du Tonkin, tout l'effectif naval dont il pouvait disposer et d'accroître *légèrement* les garnisons de Hanoï et de Haïphong, accroissement que la Cochinchine pourra sans doute fournir sans compromettre sa sécurité. »

Ainsi on allait reprendre l'expédition de 1873 avec des forces notoirement insuffisantes et s'exposer encore à de sanglants déboires, d'autant que la situations s'était modifiée à notre désavantage : le parti hostile à la France avait recruté de nombreux partisans, la Chine menaçait ouvertement d'intervenir pour défendre son vassal et nous ne pouvions plus compter sur le concours des populations une fois déjà abandonnées par la France qu'elles avaient servie.

Le commandant Henri Rivière, le vainqueur de l'insurrection des Canaques (1877), fut choisi pour cette périlleuse mission. En lui donnant ses instructions, le gouverneur de Saïgon lui recommandait par dessus tout de n'agir que « *politiquement. pacifiquement*, *administrativement* », tandis que « les Lettrés et les mandarins jettent chaque jour à nos compatriotes l'injure et la menace.» (*Lettre de Rivière*, du 2 mai 1882, datée d'Hanoï.) Le 26 avril 1882, Rivière partait de Saïgon avec deux compagnies d'infanterie de marine, une section d'artillerie et un détachement de tirailleurs annamites. Il était à Hanoï, le 2 avril, et s'installait avec sa petite troupe à la concession où se trouvaient déjà deux compagnies d'infanterie de marine, sous le commandement du chef de bataillon Berthe de Villers. A peine installé, il se mit en relations avec l'évêque et lui adressa une lettre, le 14 avril 1882, d'un ton affectueux et plein de respect, bien qu'assez mauvais pratiquant et nullement clérical.

Le 25 avril, après un bombardement de deux heures, qui fit sauter la poudrière, Rivière, se lança à l'assaut de la citadelle et s'en empara après une demi-heure de combat. Pour la seconde fois, depuis dix ans, la première ville du Tonkin était au pouvoir des Français. Là commençaient les difficultés, car en ce pays, il est plus aisé de conquérir que de conserver ses conquêtes. C'est ce que Mgr Puginier se hâta de dire à Rivière en lui écrivant au lendemain de la prise d'Hanoï.

Après l'exposé de la situation alarmante des chrétiens dans les provinces de Ninh-binh, Nam-dinh, Son-tây, Hanoï, il conclut : « Avant de terminer, permettez-moi de vous faire une double prière : de vouloir bien vous intéresser au sort des chrétiens des différentes missions d'Annam, si l'on venait à exécuter les menaces faites contre eux, et de vous méfier des *retours*, qui pourraient produire des effets désastreux. Il me semble

qu'au Tong-king, en particulier, il est plus facile d'aller de l'avant que de conserver une position conquise. »

Huit jours après, il écrivait à notre consul à Hanoï, M. de Kergaradec, une lettre encore plus explicite pour écarter franchement toute pensée de *conquête militaire* du pays et conseiller l'établissement d'un *Protectorat* français au Tonkin. Elle détruit les imputations calomnieuses contre l'évêque de Mauricastre le dépeignant comme un partisan acharné de la guerre à outrance et de la conquête du Tonkin par la France. «... Vu les circonstances, je suis convaincu, moi aussi, disait-il, que le Protectorat est l'état de choses qui à le moins de difficultés, qui évitera le plus l'effusion du sang, qui occasionnera le moins de dépenses à la métropole, qui entrainera de la part du gouvernement annamite moins de résistance qu'une occupation définitive, qui blessera moins une certaine catégorie d'individus, enfin qui satisfera le mieux les populations. Cette solution soulèvera moins de désordres dans le pays ; elle permettra de rétablir et de maintenir plus facilement la tranquillité, elle offusquera moins les nations européennes. La Chine, il est vrai, sera mécontente ; cependant osera-t-elle agir surtout quand le gouvernement aura accepté?

Mais s'il y a un Protectorat, il faut qu'il y ait des garanties réelles, appuyées sur des moyens qui, au besoin, permettraient de les faire respecter et exécuter. Si la politique de ce pays n'a pas le mérite de la sincérité et de la droiture, il faut au moins reconnaître qu'elle est habile. Si ceux qui seront chargés de traiter cette question importante n'étaient pas bien au courant des personnes et des choses, ils seraient exposés à être trompés et à manquer le but qu'on se propose... J'estime, malgré des difficultés sérieuses, que, dans les circonstances actuelles, il est impossible de faire accepter un Protectorat. » (*Lettre du 11 mai* 1882). L'année s'acheva pour la mission du Tonkin occidental sans amener d'autres malheurs que l'expulsion des chrétiens du Son-tay et la destruction de l'orphelinat établi en cette ville.

Avec l'année 1883, s'ouvrait l'ère des grandes épreuves. Politiquement, pas un pas n'avait été fait depuis la brillante prise d'Hanoï. Mais bientôt les mandarins voyant que la France n'agissait pas pour consolider son succès levèrent, durant les huit derniers mois de l'année 1882, bon nombre de troupes, or-

ganisèrent la résistance et pensèrent même à prendre contre nous l'offensive, à un moment donné. Pendant ce temps, Rivière, avec cinq ou six cents hommes dans un pays en pleine révolte, s'épuisait à demander à Saïgon et à Paris des renforts qu'on lui refusait. Le gouverneur de Saïgon, lui, négociait avec la cour de Hué pour obtenir par voie diplomatique ce Protectorat qu'on hésitait à imposer par les armes. Entre temps la Chine, à qui on demandait au moins sa neutralité, nous bernait ostensiblement en exigeant sans autres formes de procès le rappel de Rivière. Cette fois le ministère Freycinet, mieux inspiré que le Cabinet de Broglie, répliqua avec autorité « que nous avions donné l'ordre au gouverneur de la Cochinchine d'assurer l'exécution complète du traité de 1874, que cette affaire concernait *exclusivement* les deux Etats signataires, et qu'en conséquence nous n'avions aucune explication à fournir à la Chine. »

Au commencement de 1883, Rivière voyant se retrécir, chaque jour, le cercle de fer de l'armée ennemie qui enserrait notre corps expéditionnaire se résolut à prendre l'offensive. Le 27 mars il s'empara de Nam-dinh. Pour cet acte de bravoure et de bonne politique il reçut de Paris la défense absolue de ne plus rien entreprendre, sauf le cas de nécessité urgente.

Pendant que Rivière tentait de dégager ses communications du côté de la mer, les Pavillons-Noirs et les troupes annamites descendues de Son-tay, au nombre de quatre ou cinq mille hommes, attaquaient à la fois la citadelle et menaçaient la ville de Hanoï par la rive gauche du fleuve. L'insuffisance de nos troupes à Hanoï empêcha de maintenir les positions conquises et quand Rivière revint de Nam-dinh, le 2 avril, les Pavillons-Noirs étaient réinstallés dans leurs lignes d'où un instant ils avaient été chassés pas nos vaillants soldats, trop peu nombreux. La ville de Hanoï était cernée de tous côtés. Toutes les nuits, les pirates pénètraient dans son enceinte, pillaient les maisons, enlevaient femmes et enfants pour les vendre en Chine. Le 12 et le 15 mai, ils attaquèrent la mission où l'on organisa la défense avec environ 150 hommes et devant leur énergique résistance les ennemis battirent en retraite avec plusieurs morts et blessés.

Tous les jours après, les Annamites revenaient à l'assaut ; à la faveur des ombres de la nuit, ils avaient ouvert un passage

dans la haie vive et ils se trouvaient dans le jardin, la nuit du 15 au 16 mai. Les missionnaires avec leurs soldats se barricadèrent dans la maison et un feu nourri commença. Les Annamites et les Pavillons-Noirs cette fois avaient un plan d'attaque complet et habilement dirigé. De la mission on riposta énergiquement, et, se voyant maltraités, les Pavillons-Noirs sonnèrent la retraite ; il y eut 25 ou 30 assaillants mis hors de combat. On sait comment le 19 mai le commandant Rivière tombe sous les balles des Pavillons-Noirs. L'effet moral de cet échec et de cette perte fut des plus funestes sur nos troupes et la persécution était à nouveau déchaînée. Dès le lendemain, 20 mai, le jeune missionnaire, M. Béchet était décapité avec sept chrétiens indigènes dans la province de Nam-dinh.

En France, ces douloureuses nouvelles surexcitèrent l'opinion apathique ou hostile aux affaires du Tonkin. Un crédit de 3,500,000 fr., fut voté à l'unanimité et le ministère pouvait télégraphier à Saïgon : « La France vengera ses glorieux enfants. » L'expédition allait enfin entrer dans une phase décisive d'activité. Si l'on s'était moins fié, dès le principe, contre les prudents conseils de Mgr Puginier, à l'astuce, à la fourberie diplomatique des Annamites, aux moyens purement pacifiques, aux envois de troupes par *petits paquets*, en aurait-on été réduit à cette extrémité maintenant nécessaire ?...

Pour remplacer le commandant Rivière, le docteur Harmand fut chargé de la direction des affaires politiques, le général Bouet des opérations militaires et l'on confia à l'amiral Courbet le commandement d'une nouvelle division navale du Tonkin. Triumvirat éphémère. Après quelques mois on revint à l'unité de commandement. A la suite d'une reconnaissance, l'amiral vint, le 16 août, avec une partie de sa division prendre position dans la baie de Tourane ; le 21, après deux jours de bombardement, il s'emparait des forts de Thuân-an défendant l'entrée de la rivière de Hué et dès le soir le ministre, accompagné, sur la demande des mandarins aux abois, de Mgr Caspar, vicaire apostolique à Hué, venait implorer un armistice et demander humblement la paix. Le 23 août, le commissaire civil exposa les conditions de la paix avec fermeté et, le 25 août 1883, le ministère signait avec M. Harmand un traité qui reconnaissait notre protectorat sur l'Annam et le Tonkin.

Mgr Puginier suivait avec un patriotique intérêt la marche

de nos troupes, leurs succès et les résultats de cette campagne : le Protectorat qu'il avait si opportunément conseillé.

Le 12 août, il invita tous les chefs de corps présents à Hanoï à un service funèbre pour les victimes du 19 mai. Dès que les environs de la ville furent purgés des bandes de pirates, c'est-à-dire vers les premiers jours de septembre, il s'occupa activement de faire rechercher les corps de nos officiers et de nos soldats. Il réussit pleinement dans cette œuvre toute de cœur et de patriotisme : honorer les restes de ces enfants qui ne reçurent pas la dernière étreinte des leurs, de ces héros obscurs qui tombèrent pour le drapeau de la France.

Il écrivait à ce sujet à M. Harmand, le 6 octobre 1883: « Depuis que les têtes du commandant Rivière, des autres officiers et des soldats ont été ramenées à Hanoï, j'ai continué à prendre des renseignements sur les corps. Je connaissais déjà l'endroit de leur sépulture, mais comme ils ont été mis pêle-mêle dans des fosses communes, j'ai tenu à interroger les individus qui ont été chargés de les enterrer, afin d'avoir d'eux quelques indications, qui permettraient de distinguer au moins les corps du commandant et des officiers... Après le combat, l'ennemi le fit porter dans son campement pour lui faire subir des outrages particuliers. Enfin, il a été retrouvé près du fort de Phu-hoai ; il se trouvait à peine recouvert de terre, dans une petite fosse sans profondeur. Il manque la tête et les mains qui ont été retrouvées à part et ramenées par la colonne. La chemise ensanglantée enveloppe encore les ossements presque entièrement dégarnis de chair, comme l'ont constaté les annamites envoyés à la découverte.

Ces restes peuvent être ramenés sans difficulté et même je crois prudent de les faire prendre le plus tôt possible, de crainte qu'on ne les enlève. Je fournirai des guides et j'offre volontiers mes services pour tout ce qui sera nécessaire à l'accomplissement de ce devoir de charité et de respect envers le regretté commandant. »

... « Si mon concours peut être utile, je vous prie de croire, M. le Commissaire général, que je me ferai un devoir de contribuer, de tout mon pouvoir, à rendre aux restes du commandant Rivière, des officiers, soldats et marins les honneurs d'une sépulture, digne de leur rang et de leur mérite. » (*Lettre du 11 septembre*, datée de Hanoï).

Ces tristes dépouilles retrouvées et exhumées, grâce au précieux concours du vicaire apostolique, Mgr Puginier leur fit des obsèques aussi solennelles que possible dans la paillote élevée provisoirement pour remplacer l'église incendiée par les Pavillons-Noirs. Plus tard les corps de Rivière et de son compagnon Berthe de Villers furent ramenés en France et reposent dans la douce terre de la patrie.

(*A suivre*).

ABBÉ LOUIS ROBERT,
du clergé de Paris.

ROLE DE LA PAPAUTÉ DANS LA SOCIÉTÉ

(Suite).

IV

LA PAPAUTÉ ET LA POÉSIE CHRÉTIENNE

Les chants sacrés des catacombes étaient composés d'hymnes et de cantiques spirituels en l'honneur de Dieu et de son Christ. Les inscriptions et les emblèmes qui ornaient les tombeaux des martyrs n'étaient pas la moindre marque de la culture de la poésie dans ces temps de deuil et de mélancolique tristesse. Et comment les chrétiens auraient-ils pu oublier un seul moment cette amie qui est l'ange consolateur des âmes éprouvées par l'affliction ! cette amie que l'on aime, que l'on chérit à toutes les époques et dans toutes les phases de la vie, mais surtout aux jours de la persécution ! cette amie dont le souvenir gracieux réjouit ou console, parce qu'elle possède le rare secret d'embellir le bonheur et de prêter encore des charmes touchants à la douleur et au deuil ! cette amie de la solitude, ce bon génie de l'humanité, qui ne l'a pas appelé à son secours pour exprimer l'enthousiasme de son âme, pour épancher les mélancolies de son cœur, pour reproduire les émotions quelquefois douces et joyeuses, plus souvent tristes et pénibles, mais toujours vives et profondes de son existence ! Est-il croyable qu'à cette époque de larmes et de sang, relégués dans les cavernes et les souterrains, les chrétiens n'aient pas éprouvé le besoin d'épancher le trop plein de leur douleur, dans de touchantes et de tendres poésies dont la foi vive et la ferveur ardente ont seules le secret !

Plus tard, pendant que la voix des Pères retentissait dans les basiliques, et que tout, lois, mœurs, langage, se transformait sous le prestige de leur éloquence, la poésie se développait et se perfectionnait à l'ombre du sanctuaire. Ce n'était plus cette muse frivole qui chantait jadis, sous les frais ombrages de la Grèce, les querelles des dieux ou les amours des héros ; qui se plaisait au milieu des festins et célébrait sur la même lyre la raison et la folie, la vertu et le vice, la sagesse et le plaisir. Fille du christianisme et dirigée par des esprits où le talent et la sainteté étaient réunis, la poésie nouvelle chantait sur la harpe des anges la gloire de Dieu, sa céleste origine, son immortalité, sa destinée, les combats des martyrs, le triomphe de l'Eglise, etc.

Les anciens disaient que les muses étaient vierges, mais aux discours qu'ils leur prêtaient, on reconnaissait bien qu'il s'agissait de vierges folles. « Quelle gravité pouvait, en effet, conserver la virginité de Terpsichore, lorsqu'elle accompagnait de sa danse lascive les chansons d'Erato ? Comment Thalie pouvait être vierge et rire sous son masque des immoralités de Plaute ? La muse chrétienne, au contraire, n'a jamais transigé et ne transigera jamais avec le vice ; elle a aussi des larmes et des sourires, mais c'est pour la vertu et l'innocence. Les roses de sa couronne ne se sont jamais flétries à la vapeur de l'encens qui brûle sur l'autel de l'impudique Vénus, ni effeuillées dans les orgies d'Anacréon ; elle n'est pourtant rigoureuse et sévère que dans la haine du mal ; elle approuve tout ce qui est bien, accueille tout ce qui est aimable, admet tout ce qui est juste, glorifie tout ce qui est honorable. Elle se plait au milieu des jeunes vierges et se joue avec les enfants ; elle résiste aux puissances de la terre avec les martyrs, tonne contre l'iniquité par la voix des prophètes et des Pères. Tour à tour héroïque et enfantine, pleine de douceur et de force, pacifique et guerrière, ceinte d'épines sanglantes ou parée de lys, dont rien ne flétrit la blancheur, elle sourit, elle console. » Elle remplace par les neuf chœurs angéliques les neuf muses qu'elle a détrônées.

« Le compas d'Uranie mesure dans sa main plus hardie l'orbe des roues étoilées qui tournaient devant Ezéchiel, elle a remplacé par la Bible le livre de Clio, et en a distribué les trompettes aux anges de l'Apocalypse. Pour remplacer les sept autres muses, elle prend les traits et les attributs des sept

vertus chrétiennes ; ses caractères sont ceux de la charité même (1). » Elle est chaste, patiente, bonne, sans jalousie, sans enflure, sans ambition, sans colère, sans aigreur. Mais, sortons des généralités pour fixer plus particulièrement notre attention sur les poètes qui ont illustré les muses chrétiennes.

Nous rencontrons d'abord parmi les Grecs, le savant Apollinaire qui mit en vers alexandrins l'histoire des Hébreux, jusqu'à Saül, et divisa son poème en vingt-deux chapitres, à l'exemple d'Homère. Il composa des odes sacrées sur le modèle de celles de Pindare, des sujets de comédie et des tragédies tirées de l'Ancien-Testament. Malheureusement, la doctrine en était hétérodoxe et favorissait l'anthropomorphisme.

Saint Grégoire de Nazianze, après avoir illustré la chaire de Constantinople de son éloquence et de son savoir se retira dans sa solitude d'Arianze, où il s'adonna à une poésie tantôt joyeuse, tantôt mélancolique, et dans laquelle il employa tour à tour la science du rhéteur et l'austérité de l'apôtre. Pour l'édification du lecteur nous allons choisir un passage au hasard, parmi ses nombreuses poésies. Elles sont au nombre de cent cinquante huit et se composent de plus de trente mille vers, selon saint Jérôme et Suidas. M. Villemain l'appelle « le poète du christianisme oriental. » Il dit dans son poème sur l'homme : . « Hier, tourmenté de mes chagrins, j'étais couché sous l'ombrage d'un bois épais, seul et dévorant mon cœur ; car dans les maux j'aime cette consolation de s'entretenir en silence avec son âme. Les brises de l'air mêlées à la voix des oiseaux, versaient un doux sommeil du haut de la cime des arbres, où ils chantaient, réjouis par la lumière. Les cigales, cachées sous l'herbe, faisaient résonner tout le bois ; une eau limpide baignait mes pieds, s'écoulant doucement à travers les bois rafraîchis ; mais moi, je restais occupé de ma douleur et je n'avais nul souci de ces choses ; car, lorsque l'âme est accablée par le chagrin, elle ne veut pas se rendre au plaisir. Dans le tourbillon du monde agité, je laissais échapper ces mots qui se combattent : Qu'ai-je été ? que suis-je ? que deviendrai-je ? Je l'ignore. Un plus sage que moi ne le sait pas mieux. Enveloppé de nuage, j'erre çà et là n'ayant rien, pas même le rêve

(1) L'abbé Constant, *Dict de litt.*, Introduction.

de ce que je désire ; car nous sommes déchus et égarés tant que le nuage des sens est appesanti sur nous, et celui-là paraît plus sage que moi qui est le plus trompé par le mensonge de son cœur. Je suis ; dites, quelle chose? car ce que j'étais a disparu de moi, et maintenant je suis autre chose. Que serai-je demain si je suis encore ? rien de durable. Je passe et me précipite tel que le cours d'un fleuve. Dis moi ce que je te parais être le plus, et t'arrêtant ici, regarde, avant que j'échappe. On ne repasse pas les mêmes flots qu'on a passés ; on ne revoit pas le même homme qu'on a vu. J'ai existé dans mon père, ensuite ma mère m'a reçu, et je fus formé de l'un et de l'autre. Puis je devins une chair inerte ; sans âme, sans pensée, enseveli dans ma mère. Ainsi, placés entre deux tombeaux, nous vivons pour mourir. Ma vie se compose de la perte de mes années. Déjà la vieillesse me couvre de cheveux blancs. Mais si une éternité doit me recevoir, comme on le dit, répondez : Ne vous semble-t-il pas que cette vie est la mort, et que la mort est la vie? »

Cette citation suffira pour donner une idée du genre et de la sublime poésie qu'on trouve dans les auteurs chrétiens du quatrième et du cinquième siècles.

Ailleurs, c'est Synésius, évêque de Ptolémaïs, au quatrième siècle qui, selon M. Villemain, célébrait dans des vers pleins d'élégance et d'harmonie les mystères de la foi chrétienne, la grandeur de Dieu, ses ineffables attributs, la rédemption, et le commencement d'une loi plus douce.

C'est saint Ephrem qui, pour neutraliser le mauvais effet opéré par certains chants populaires, composés par les gnostiques, écrivit cinquante-deux pièces de vers sur les mêmes airs, et dans des sentiments très-orthodoxes.

Chez les Occidentaux, la poésie latine se développa avec non moins d'élan que la poésie grecque chez les Orientaux, sous la bénigne influence chrétienne. Les premiers écrivains sentirent le besoin de donner au peuple récemment converti un moyen de satisfaire l'amour du beau que Dieu a mis en nous et de lui offrir des accents proportionnés à sa ferveur et à la vivacité de sa foi.

Le premier qui se présente, sinon dans l'ordre chronologique du moins par la célébrité, c'est Prudence, né à Saragosse l'an

348. Il fut d'abord avocat, puis préfet; enfin, il renonça au monde à l'âge de 57 ans, et s'occupa depuis à des ouvrages en vers, dans le genre lyrique, destinés à être chantés dans les réunions des fidèles. Parmi ces poèmes, on cite l'*Apothéose* dirigé contre les patripassiens et les sabelliens ; l'*Hamartigénie* sur l'origine du péché, contre les marcionites et les manichéens ; la *Psychomachie* ou description de la lutte entre le bien et le mal ; les *deux livres contre Symmaque*, sorte de poëme didactique où il démontre la vérité du christianisme. C'est une raillerie assez fine contre la mythologie des païens. Prudence est surtout d'un style noble et élevé, lorsqu'il montre les premières familles romaines inclinant leurs faisceaux devant le Christ ; et quand il représente le peuple courant en foule à la basilique latérane pour y recevoir le signe de la croix imprimé sur le front.

Les *Hymnes* qui forment deux collections : l'une contient douze hymnes pour les différentes heures du jour et pour certaines solennités ; l'autre, quatorze, en l'honneur d'autant de martyrs. Tout le monde admire surtout sa belle hymne des Innocents : *Salvete flores matyrum.*

Envisagé sous le point de vue historique, Prudence est d'une grande autorité lorsqu'il raconte la vie de ces martyrs, qu'il retrace leurs atroces tourments, qu'il descend dans les apprêts du supplice, qu'il décrit les tauroboles ou instruments employés par les bourreaux, qu'il erre dans les catacombes. L'abbé Greppo dit « qu'il faut citer souvent Prudence quand il s'agit d'antiquités ecclésiastiques. »

Saint Ambroise cultiva aussi la poésie, non pour charmer les ennuis de la solitude ; car il vivait au milieu de la populeuse cité de Milan, et accablé sous le poids des occupations du saint ministère, mais pour distraire agréablement son peuple par la mélodie du chant sacré (1). De là les hymnes dites *Ambroisiennes* entre autre le *Te Deum* et l'admirable *Jam lucis orto sidere*, que Coffin, recteur de l'Université de Paris, s'avisa de corriger à sa mode.

L'éloquence n'avait pas attendu Constantin de se produire avec éclat, mais la poésie n'avait pas encore lui au sein de

(1) L'armée de Justine tenait les catholiques enfermés dans l'église cathédrale ; ils étaient résolus de mourir avec l'évêque s'ils ne pouvaient l'arracher à la mort.

l'Eglise, lorsque, suivant l'expression de saint Jérôme, le prêtre Juvencus, poète espagnol, ne craignit pas de faire passer sous les lois du vers alexandrin, la majesté de l'Evangile, c'est-à-dire, l'histoire de Jésus-Christ par saint Mathieu : *Nec pertinuit Evangelii majestatem submetro leges mittere.*

Le Pape saint Damase se distingua par ses épitaphes en vers et par la composition de quelques hymnes ou éloges des saints.

Saint Paulin de Nole, le plus célèbre poète latin du IVe siècle après Prudence, composa trente-deux pièces de vers qui nous sont restées. Il était né, vers l'an 313, d'une famille sénatoriale de Bordeaux.

Contemporain du précédent, et comme lui ami du célèbre Ausone, saint Séverin a laissé un poème bucolique sur Falconia Proba. En général, tous les poètes de cette époque sont entichés du *centon*, qui consistait à voler aux poètes anciens leurs épithètes, des hémistiches, des vers entiers, pour en revêtir les idées chrétiennes. Cette manie dura jusqu'à ce que saint Damase, saint Ambroise et saint Grégoire eurent donné des règles au chant. L'Eglise vit surgir alors la plupart de ses hymnes, qui peuvent soutenir la comparaison avec les plus belles odes des classiques, par la noblesse des pensées, par leur belle simplicité et leur majesté.

Au Ve siècle, l'Eglise compte le rhéteur gaulois Prosper Tyro, qui composa un poème plein de grâce et d'éclat, adressé à sa femme. Saint Prosper d'Aquitaine qui composa le poème des *Ingrats*, contre les semi-pélagiens, ingrats à la grâce de Jésus-Christ. C'est l'un des plus heureux essais de poésie philosophique qui aient été tentés dans le christianisme. Il exerça une grande influence sur les questions théologiques agitées du temps de saint-Augustin. Sa poésie est pleine de douceur, d'action et de feu ; sa diction est pure et aisée.

Sur la prière de Théodose, le poète Sédulius composa un poème pascal en cinq chants, et l'intitula : *Mirabilia divina seu Carmen paschale.*

Presque en même temps, Dracontius, prêtre probablement espagnol, composait un poème sur la création et sur le péché. Claudius Marius Victor, professeur de rhétorique à Marseille, publiait un poème sur la Genèse et une satire sur les mœurs perverses de son siècle. Claudius Mamert, prêtre de Vienne, allait donner son beau *Pange lingua gloriosi prælium certaminis,*

que l'Eglise chante au temps de la passion, et un poème contre la vanité des poètes. Paulin de Périgueux composa un poème en six chants sur la vie et les miracles de saint Martin de Tours.

Au VIe siècle, c'est saint Avit, évêque de Vienne, qui réjouit le monde de ses six poèmes sur la création, sur la chute originelle, sur le paradis perdu, sur le passage de la mer Rouge et sur l'éloge de la virginité.

Fortunat, évêque de Poitiers, publie ses poèmes sur la vie de saint Martin de Tours, sa mélancolie du *Vexilla regis*, trente épitaphes et un grand nombre de pièces adressées à différentes personnes, notamment à saint Grégoire de Tours, à sainte Radegonde, à la sœur Agnès, abbesse du monastère de Poitiers.

Boëce est une des plus grandes âmes dont s'honore la littérature chrétienne. Son langage est celui d'une raison éclairée par la foi, et élevée au-dessus des vicissitudes humaines. Comme philosophe il sut également résister aux rigueurs et aux faveurs.

Après avoir été ministre du grand Théodoric, Boëce avait été jeté au fond d'un cachot, où il consacra ses loisirs et ses ennuis à écrire son Traité de la *Consolation de la philosophie*, poème en vers et en prose et chef-d'œuvre littéraire de l'époque.

Peu de temps avant, sa femme ayant aperçu sur le dôme de Saint-Pierre au Vatican une croix resplendissante d'éclat, avait composé l'hymne admirable de saint Pierre et de saint Paul : *Aurea luce*, probablement avec le concours de la muse de Boëce.

Arator, sous diacre de l'Eglise Romaine, présente au Pape Vigile, en 544, une introduction en vers des Actes des apôtres.

Le vénérable Bède dit, en parlant des poètes des IVe, Ve, et VIe siècles : « Leurs vers inspiraient le mépris du siècle et réchauffaient dans les âmes le désir de la vie éternelle. Ils s'appropriaient si bien les pensées de l'Ecriture, et savaient donner tant de charme à leur poésie, que les plus savants docteurs se plaisaient à les entendre. La création du monde, la chute du premier homme, sa punition perpétuée dans l'humanité, la captivité d'Israël, sa sortie d'Egypte et son entrée en Terre-Promise, l'Incarnation du Verbe, toutes les péripéties de

la Rédemption, sa résurrection de la tombe, son ascension dans le ciel ; la descente du Saint-Esprit, l'illumination des apôtres, et la conquête miraculeuse du monde à la doctrine de Jésus faisaient tour à tour le sujet de leurs chants. Ils décrivaient aussi à grands traits les terreurs du jugement futur, les horreurs de la géhenne éternelle et le doux repos du céleste royaume ; mais la peinture de la bonté de Dieu et de sa justice leur servit plus souvent encore à ramener les pécheurs à l'amour du bien et à la pratique de la vertu. » C'est dans ce sens que furent composés les poèmes de Lactance, de Juvencus, de Victor, de Sédulius, de Sévère, de saint Paulin de Nole, de Rusticus, de Théodulphe d'Orléans, de Marbode et d'une foule d'autres soit de cette époque soit des âges subséquents.

A la fin du VIe siècle, les villes, les bibliothèques, les monastères sont incendiés, les pays sont transformés en déserts ; les arts, les sciences, les lettres périssent ; la pensée de l'homme reste seule avec Dieu. Alors la poésie se réfugie dans les légendes allégoriques (1), naïve expression de foi sublime toujours lue ; car, selon l'expression de Mgr Gerbet, « on prête l'oreille aux sons qui rendent les âmes saintes avec plus de respect qu'au génie. »

Au VIIe et au VIIIe siècles, le terrain est déblayé et vide pour la poésie. C'était un vaste champ ouvert à tous les peuples sortant de l'invasion des Barbares, et le domaine devait appartenir au premier occupant. C'est pourtant de cette époque que datent la plupart des hymnes du Bréviaire. C'est vers la fin du VIIIe siècle, que Théodulphe d'Orléans publiait ses six livres de poésie, dont le plus remarquable est le 3e poème du second livre, l'hymne *Gloria, laus et honor*, dont l'Eglise chante les douze premiers vers à la procession des Rameaux. Théodulphe le composa à Angers, pendant qu'il y était tenu en prison ; il y décrit la procession générale qui se fait le même jour à Angers.

Des poésies du VIIIe siècle, il sortit deux cycles, d'autres disent trois : le cycle de Charlemagne, le cycle de Guillaume d'Orange et celui de Renaud de Montauban, trois grands hommes, grands guerriers, grands saints. Les sujets se

(1) Il y a trois sortes de légendes : l'historique, l'allégorique et la traditionnelle.

tiennent l'un à l'autre par un fil si mince soit-il, et forment un chapelet, selon le mot de M. Gautier. On classe ces poèmes à raison du sujet principal vers lequel ils convergent : un ensemble de poèmes se rattachant au même héros forment un cycle.

De ces cycles l'un est indigène ; le cycle de Charlemagne, qui chantait le grand empereur, ses barons vêtus de plaques de fer, les trahisons de Guénélon, le désastre de Roncevaux.

L'autre cycle est étranger et provient des légendes bretonnes ; il remonte même aux bardes de la vieille Armorique. Il chante les épopées d'Arthur, de la Table Ronde, de Merlin, des quatre fils d'Aymon, le Saint-Graal.

Le troisième célèbre Gérard de Nevers, Partenopex de Blois, Berthe aux grands pieds, Renaud de Montauban.

Quels qu'aient été les auteurs de ces cycles, l'Eglise les revendique comme sa propriété, à raison du fond profondément empreint de croyances catholiques et nourri d'une morale austère qui porte la pensée vers Dieu et incline le cœur du lecteur vers la pratique du bien. C'est le roman chrétien trempé dans la foi vive des races du moyen-âge.

Ce genre de poésie, connu sous le nom d'épopée, sert d'intermédiaire entre l'hymne qui est le cri de l'âme émue, et le drame qui est déjà la mise en scène savante et réfléchie des passions humaines.

On voit aussi surgir à la même époque des poésies sur la légende de la croix, qui domine du haut du ciel la littérature, la science et la poésie. Ce signe, que l'enfant apprend à connaître avant l'alphabet, que l'homme salue par un dernier baiser avant de sortir de la vie terrestre et qui protège la tranquillité de sa tombe, seul demeure debout, au milieu de la caducité des choses humaines.

De là date aussi la légende du Juif-Errant, ou personnification de la nation juive, condamnée à errer perpétuellement sur la surface de la terre, et à traîner sur toutes les plages une vie sans fin comme sans repos.

Les légendes historiques des saints, cette source de poésie bien autrement pure, abondante, originale, inspirèrent aussi une multitude de poèmes de la beauté la plus ravissante. En un mot, tout excitait alors la muse, le nom d'un saint, une fleur,

un oiseau, un animal, un insecte, comme on peut le voir dans le *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais et par la foule de *Bestiaires*, de *Volucraires* (1), et de *Lapidaires* qui parurent en vers et en prose pendant ces siècles. « Tous les chrétiens, dit Montalembert, avaient alors plus ou moins le même sentiment ; car la terre, aujourd'hui si dépeuplée, si stérilisée pour l'âme, était alors imprégnée d'une beauté immortelle. Les oiseaux, les plantes, tout ce que l'homme rencontrait sur son passage, tout ce qui avait vie avait été marqué par lui de sa foi et de son espérance. C'était un vaste royaume d'amour et de science aussi ; car tout avait sa raison et sa raison dans la foi. Comme ces rayons brillants qui, partis des plaies du Christ, avaient imprimé les stigmates sur les membres de saint François d'Assise, ainsi des rayons partis du cœur de la race chrétienne, de l'homme simple et fidèle, avaient imprimé sur chaque particule de la nature, le souvenir du ciel, l'empreinte du Christ, et le sceau de l'amour.

« Oui, il y a dans le monde comme un immense volume où cinquante générations ont écrit, pendant douze siècles, leurs croyances, leurs émotions, leurs rêves, avec une tendresse et une patience infinies ; non seulement chaque mystère de la foi, chaque triomphe de la foi y avait sa page, mais encore chaque fleur, chaque fruit, chaque bête des champs y figurait à son tour. Comme dans les anciens missels, comme dans les antiphonaires des vieilles cathédrales, à côté des riantes peintures où sont tracées, avec une inspiration si chaleureuse et si profonde à la fois, les grandes scènes de la vie du Christ et de ses saints, on y voyait le texte des lois de Dieu et de sa divine parole, encadré au milieu des beautés de la nature, tous les êtres animés s'y retrouvaient pour y chanter les louanges du Seigneur, et des anges sortaient à cette fin du calice de chaque fleur. C'était là la légende, la lecture des pauvres et des simples, l'Evangile paré à leur usage, *Biblia pauperum !* Leurs yeux innocents y lisaient mille beautés dont le sens est aujourd'hui à jamais perdu ; le ciel et la terre leur apparaissaient peuplés de la plus douce science ; ils pouvaient bien chanter d'une voix sincère : *Pleni sunt cœli et terra gloria tua* (2). »

(1) Sorte de Zoologie en vers.

(2) *Histoire de Sainte-Elisabeth*, Introd.

Au IXe siècle, saint Engilbert, élève d'Alcuin, gendre de Charlemagne, et enfin moine et abbé de Saint-Riquier, adressait à Pépin, roi d'Italie, un poème en soixante-huit vers élégiaques, à l'occasion de son voyage à Aix-la-Chapelle. On a aussi de lui d'autres poèmes et quantité d'épitaphes en vers.

Au Xe siècle, Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, composait un poème épique sur le siège de Paris par les Normands, ainsi que nous l'avons déjà fait observer plus haut; Flodoard publiait un Recueil de poésies sur la vie de plusieurs saints et des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Léon VII. C'est à la même époque que vivait au couvent de Gandershein Hrosvithe, auteur de plusieurs excellents poèmes.

Dans les siècles suivants tandis que la langue d'Oc aura ses troubadours dans les Guillaume de Poitiers, Pierre Vidal, Bernard de Ventadour, Richard-Cœur de Lion, Blondel, Peyrols, Bertrand de Born, Sordello, Giraud de Borneil, et la langue d'oil ses trouvères dans Wace, Chrestien de Troyes, auteur de la Table Ronde et du Saint-Graal, Rutebœuf, qui chanta sainte Elisabeth, l'Eglise comptera aussi parmi ses poètes, Marie de France, Alain Chartier, Christine de Pisan, Charles d'Orléans, Willon, Thibault, roi de Navarre, qui a chanté la croisade et la sainte Vierge avec un tel enthousiasme qu'il mérita l'éloge de Dante, son ami Auboin de Cesanne, Raoul de Coucy, tué à la Massoure, sous les yeux de saint Louis, le prieur Gauthier de Coincy, Etienne Langton, Primat d'Angleterre, auteur de la grande charte, qui entremêlait ses sermons de vers et écrivait le premier drame connu des modernes. Ce sont là quelques noms des plus illustres parmi les deux cent poètes qui vécurent pendant ce siècle, et dont on peut voir les noms dans l'*Histoire littéraire de France*. A cette époque l'Europe ressemblait à un vaste atelier de poésie d'où sortirent toutes les plus charmantes productions de la muse chrétienne.

Au treizième siècle, tout était versifié, la théologie, la grammaire, la médecine, l'arithmétique, la physique, l'astronomie, la morale, l'histoire, les chroniques, les coutumes, la jurisprudence.

En Allemagne, le mouvement n'était pas moins admirable, et la poésie y produisait, selon l'expression de M. de Monta-

lembert, à qui nous empruntons ces intéressants détails, tout ce que la grâce, la finesse, la mélancolie semblent réserver à la maturité des âges, réuni à la naïveté, à la simplicité, à l'ardente et grave piété des premiers temps. On cite, parmi les principaux poètes allemands du treizième siècle, Wolfran, Eschenbach, qui a traduit les romans français le *Parceval* et le *Tirturel*, ce chef-d'œuvre de génie catholique que l'on place aussitôt après la *Divine Comédie* ; Godefroy de Strasbourg, qui publia aussi une traduction du *Tristan*, en même temps que Hortmann de l'Aue publiait celle de l'*Irvain*, qui font l'un et l'autre partie du Saint-Graal ; Wirnt de Gravenberg qui publiait le *Wigalois*; Conrad de Flecke, Floires et Blanchefleur ; le prêtre Conrad, qui a publié le chant de Roland, Rodolphe de Hohenems, Barlaam et Josaphat.

Le génie lyrique n'était pas moins abondant sur ce sol de la Germanie. On y voit briller en tête, par la naissance, Henri VI, mais par le génie Walter de Wolgelveide, tellement enflammé d'enthousiasme pour les choses saintes, pour les croisades dont il avait fait partie, et surtout pour la sainte Vierge, qu'il a mérité le titre de *Chantre d'amour*. Conrad de Wurtzbourg, dans sa *Forge dorée*, a aussi de magnifiques poésies à la gloire de l'auguste Mère de Dieu.

A la même époque, dans la péninsule ibérique, ce sont les rois qui guident les premiers pas de la poésie. Pierre d'Aragon est le plus ancien troubadour d'Espagne ; Alphonse le Savant, fils de saint Ferdinand, fut aussi poète et mérita le titre de *Père des lettres*. Ses cantiques à la Vierge sont les plus anciens vers espagnols que l'on connaisse. Denys Ier, roi de Portugal, est le premier poète connu de ce royaume. Alors commençait aussi pour l'Espagne la poésie légendaire sous l'inspiration du bénédictin Gonzalo de Berceo, et l'épopée espagnole dans ses *Romances*, qui forment pour cette nation une gloire à part, parce qu'elles n'ont jamais perdu ce sévère caractère catholique qui consacre la dignité de l'homme, la féauté du vassal et la foi du chrétien.

En Italie, la poésie fut moins précoce qu'en France et en Allemagne, mais quand elle s'y montra, elle jaillit avec une abondance extraordinaire. Sur tous les points de la péninsule

surgissent des écoles de poètes. En Sicile, où elle a son premier berceau, elle est pure, animée, délicate, sympathisant avec le génie français. A Pise et à Sienne, elle est plus grave, plus solennelle, comme les beaux monuments qu'on admire dans ces villes. A Florence, elle est tendre, pieuse, en tout digne de la religion et de la patrie. C'est là que brillaient Guitton d'Arezzo, loué avec ardeur par Pétrarque ; Guido Guinicelli, que le Dante regarde comme son maître. Mais tous avaient été devancés et surpassés par l'angélique saint François d'Assise. Comme c'était son âme seule qui lui inspirait ses sublimes poésies, il les faisait corriger par le frère Pacifique, devenu son disciple après avoir été lauréat de Frédéric II. Tous deux s'en allaient ensuite le long des chemins chantant au peuple ces hymnes nouveaux, disant qu'ils étaient les musiciens de Dieu et qu'ils ne voulaient d'autre salaire que sa conversion. L'enthousiasme de François était si céleste qu'on ne l'a jamais pu égaler, ni même pu le comprendre. Il chante la nature, les oiseaux, les poissons, les fleurs, les astres ; tout dans la nature inspire sa muse enthousiaste d'amour divin. On connaît le cantique à son frère le soleil, composé après une extase. A peine était-il sorti de sa muse, qu'il allait le chanter sur la place d'Assise, où l'évêque et le podestat allaient en venir aux mains. Mais aux accents de cette lyre divine, la haine s'éteint dans leur cœur, les deux ennemis s'embrassent en pleurant, et la concorde renaît à la poésie et à la sainteté de François.

La liturgie, la poésie par excellence, produit dans ce siècle quelques-uns de ses chefs-d'œuvre les plus populaires. Saint Thomas d'Aquin lui donne le *Lauda Sion* et l'office du Saint-Sacrement qu'il enrichit de quatre hymnes si belles qu'on ne sait laquelle il faut le plus admirer ; le *Sacris Solemniis*, si plein d'un saint enthousiasme, dit M. de Marcellus ; le *Pange lingua* qui brille d'une noble et imposante majesté ; le *Verbum supernum* si remarquable par son élégante et sublime concision ; l'*Adoro te supplex*, qui respire si sensiblement l'humilité, l'anéantissement, la reconnaissance et l'amour.

Son disciple, Thomas de Celano, nous lègue le *Dies iræ*, et un autre, le bienheureux Jacopone dispute à Innocent III, ou à son neveu le cardinal Malabranca, la gloire d'avoir composé le *Stabat Mater*, le plus beau chant qu'ait inspiré la douleur.

Sans refuser tout mérite aux inspirations d'une piété plus moderne, nous croyons, à la vue des belles poésies du moyen-âge, qu'il en est de la poésie comme de la peinture, que c'est chez les maîtres du moyen-âge qu'il faut étudier les formes simples, les expressions pieuses et toute cette beauté chaste et naïve qui caractérise la littérature chrétienne.

Au siècle suivant, le quatorzième, l'Italie semble éclipser les autres parties de l'Europe, avec le Dante et sa *Divine Comédie*. Après les prophètes et les Pères, il n'est pas de nom dans les fastes de la poésie chrétienne plus grand que celui de Dante ; il n'est pas de poésie qui égale cette *Divine Comédie*, laquelle n'est pas seulement une épopée dont l'action surhumaine embrasse l'humanité, mais une encyclopédie des siècles catholiques coordonnés dans une admirable synthèse. C'est la *somme poétique* du moyen-âge, magnifique résumé du symbolisme de tous les temps, de toutes les allégories, de toutes les légendes, de tous les hiéroglyphes, de toutes les peintures, de toutes les sculptures mystérieuses qui ornaient les cathédrales.

L'action de cette épopée, c'est le voyage de l'humanité à travers l'infini, à la recherche du bonheur. L'humanité est figurée par l'âme du poète, conduite par l'ombre de Virgile et de Béatrix, la fiancée de l'esprit chrétien ; c'est l'épouse des Cantiques, la beauté sans ombre et sans déclin ; la vérité toujours jeune et toujours vierge. Le Dante résume et agrandit tout ce que le moyen-âge avait pu produire de traditions poétiques, de gracieuses allégories, d'ingénieuses fictions. Il n'a qu'un tort, celui d'être gibelin, tort qu'il expia durement par l'exil ; mais sa gloire toute catholique appartient à la religion qui ne fait point acception de parti dans son admiration.

Sous le rapport dogmatique, il semble qu'un théologien austère suit pas à pas le Dante dans ses définitions, tant il est exact en fait de doctrine. Aussi quoique cet illustre poète n'ait pas traité directement de dogme ou de morale, comme le caractère de sa poésie est d'être surtout chrétien, nous ne balançons pas de le placer ici parmi les poètes qui ont honoré la religion.

A la même époque vivait Christine de Pisan, Italienne d'origine, Française d'éducation. Ses ouvrages en prose et en vers sont de ces écrits que la philpsophie et la littérature chrétiennes doivent enregistrer dans leurs archives. Elle entra à

la cour de Charles V ; mais tandis que des courtisanes et des princesses éhontées remplissent le royaume de luxe et de scandales, Christine meurt de misère, sans qu'on sache ni le lieu, ni le temps, parce que son génie ne voulut jamais s'abaisser à célébrer les intrigues de la cour et des grands. Ses œuvres sont volumineuses et n'ont été imprimées qu'en partie. Son poème, *Le chemin de longue étude* est en manuscrit, c'est pourtant un des plus glorieux manuscrits littéraires que nous ayons. La diction en est pleine de grâce, de naïveté et de poésie.

Un auteur moderne résume ainsi la période que nous venons de parcourir : « Une période de mille années que les modernes historiens de la littérature s'obstinent à regarder comme un temps de ténèbres et d'ignorance, a été la gardienne studieuse et fidèle des chefs-d'œuvre de l'antiquité, tout en nous léguant des productions originales et variées. En effet, chaque époque, chaque siècle de l'ère chrétienne donne naissance à quelque poème liturgique ou populaire, qui brille comme une fleur et en est le gracieux ornement. Mais les fleurs ne meurent point ; on les voit éclore successivement et elles émaillent le champ de la tradition : c'est ainsi que le IVe siècle nous a donné les hymnes de saint Ambroise ; le Ve celles de Prudence, de Sédulius, de Claudien Mamert ; le VIe et le VIIe, des chants différents qui retentissent encore dans nos Eglises. Le VIIIe l'*Ave maris Stella*, le IXe le *Gloria laus et honor* de Théodulphe d'Orléans et le *Veni creator* ; le Xe, le *Victimæ paschalis* de Notker, l'*Iste Confessor* ; le XIe, le *Veni Sancte Spiritus* du roi Robert ; le XIIe le *Mittit ad Virginem* d'Abélard, le *Jesu dulcis memoria* de saint Bernard, le *Gaude prole Græcia* d'Adam de Saint-Victor ; le XIIIe, le *Dies iræ* de Thomas de Célano, le *Pange lingua*, l'*Adoro te* de saint Thomas d'Aquin ; le XIV, le *Stabat Mater* de Jacopon. Il devient facile d'établir les rapports de ces poèmes tout populaires avec la physionomie de chaque siècle et le caractère que la postérité a assigné à chacun des grands personnages qui semblent résumer en eux l'esprit général, tels que Charlemagne, saint Bernard, saint Louis, saint François.

« Ce qui frappe le plus dans ce panorama des poésies chrétiennes, c'est l'harmonieux de toutes ces voix s'élevant par intervalle pour chanter le même Dieu, les mêmes mystères, la même morale, l'unanimité de ces hommes appartenant à des pays et à des temps divers, vivant au milieu de circonstances

toutes différentes, participant à des civilisations qui se sont succédé les unes aux autres sans se ressembler. Quel ensemble merveilleux de croyances, quelle identité de sentiments et d'impressions ! La foi de Lactance est celle d'Adam de Saint-Victor, la théodicée de saint Prosper est celle de Théodulphe et de Célano. Ces hommes, séparés par l'espace des siècles, forment un chœur chantant les mêmes mystères, honorant la sainte Mère du Christ, célébrant les louanges des saints, sans qu'aucun porte au fond des idées chrétiennes les plus légères modifications (1) ».

Comme pour le quatorzième siècle, le caractère distinctif de la poésie du quinzième, c'est le drame religieux mêlé quelquefois à l'office divin même. Ainsi, le jour de Noël, on représentait le drame de la crèche ; à l'Epiphanie, l'étoile des trois rois ; à Pâques, le sépulcre et les trois Marie. On prenait aussi pour objet des drames le ciel, l'enfer, les miracles, la passion du Christ, la destinée future de l'homme, le jugement, œuvres dramatiques qui n'étaient pas sans puissance surtout sur un peuple animé de foi, et faisant de ces vérités l'objet de ses plus sérieuses méditations. La bibliothèque nationale possède un précieux manuscrit des premières années du quinzième siècle, qui ne contient pas moins de quarante drames en l'honneur de la sainte Vierge. Parmi ces drames on compte les vierges sages et les vierges folles, la résurrection, le miracle de Théophile, le feu de saint Nicolas, le baptême de Clovis, Théodose, la marquise de Gaudine, etc.

Les premiers auteurs de ces comédies chrétiennes et de ces drames furent des moines et des prêtres. Leur but était évidemment de moraliser par là les peuples et de les instruire en les intéressant. Le théâtre moderne est donc d'origine chrétienne et appartient de droit à l'Eglise, qui en a été expulsée par un retour au paganisme à l'époque de la Renaissance. Les mystères du moyen-âge sont les véritables archives dramatiques de la tragédie chrétienne.

Les drames religieux prennent ainsi de la consistance par l'établissement des Confrères de la passion, gens pieux et attitrés pour représenter les mystères du Nouveau-Testament et

(1) Félix Clément. *Les poètes chrétiens depuis le 4e siècle jusqu'au 14e, traduits et annotés*, préface. Henrion, *Hist. eccl.* tom. 13, col. 847.

surtout le mystère de la passion. L'Eglise ne pouvait que favoriser des associations de ce genre.

Au seizième siècle, pendant que la Renaissance poursuivait sa réforme destructive dans les études, et que le protestantisme jetait en Europe un levain de révolte contre l'autorité et de révolution dans la société, trois figures semblent soutenir la gloire et l'honneur de la poésie : nous voulons parler de sainte Thérèse, de saint Jean de la Croix et de Le Tasse, au sujet duquel nous devons quelques détails au lecteur.

Il était docteur en philosophie et en théologie : il composa des vers dès l'âge de sept ans, enfanta le poème de Renaud à l'âge de dix-sept ans, et l'épopée de la *Jérusalem délivrée* dès l'âge de vingt-deux. Quoique d'un mérite hors ligne, sa vie ne fut qu'une chaîne de calamités et d'humiliations, ainsi qu'on va le voir.

Proscrit de Naples (1), il fut environné à Ferrare des officiers de l'Inquisition et conduit dans un couvent comme fou. Il s'enfuit sous l'habit de berger, et, neuf ans après, il se dirigeait sur Rome, qui n'avait jamais produit sur son esprit une aussi puissante impression qu'en ce jour où, poursuivi par l'adversité et malheureux, il était ramené à la religion par les souffrances à la fois physiques et morales. Il y vient demander un adoucissement à sa douleur, et pitié pour son passé. Il était tellement ému qu'il aurait arrosé de ses larmes chaque parcelle de cette terre. « C'est une grâce de Dieu, disait-il, que j'aie pu accomplir mon antique désir de revoir cette Ville Sainte.» Il se retira dans cette illustre cité comme le voyageur dans un port de sûreté, en attendant la sérénité du ciel.

Il se vit quelquefois sans habits, sans linge, sans pain, sans logement, épuisé de maladie, errant çà et là sous une chaleur brûlante. Il se réfugia dans un couvent fondé par Jacques Tasse, son cousin, pour les pauvres de Bergame, sa patrie. Il retourna ensuite à Naples, sous une administration plus clémente, ou plutôt parce que ses opinions s'étaient modifiées à l'école de l'adversité. Enfin, après vingt ans d'épreuves, il fut appelé à Rome, où il avait tant souffert. Ce fut Clément VIII qui, appréciateur du mérite et du talent, comme l'ont été tous

(1) Il était originaire de Sorrente, dans le royaume de Naples.

les Papes, avait résolu de lui décerner les honneurs du triomphe, c'est-à-dire la couronne de laurier. Le poète se montra fort indifférent aux honneurs que le successeur de Pierre voulait lui décerner; et il ne fallut rien moins que les instances de ses amis, pour le décider à s'y rendre. Allez, allez, lui disait le marquis de Villa. — J'irai bien, mais quant au triomphe, je n'arriverai pas à temps. Il part en jetant son dernier regard sur cette ville où il eut voulu laisser « ses os fatigués d'errer à l'aventure, à Naples, où les esprits fleurissent comme les arbres qui n'y connaissent point d'hiver. » C'est la septième fois qu'il vient à Rome.

Le Tasse fut reçu à un mille de la ville par deux cardinaux et par un grand nombre de prélats et d'hommes de toute condition. On le conduisit devant le Pape qui lui dit : « Je vous ai « destiné la couronnne de laurier, afin qu'elle soit aussi hono- « rée par vous qu'elle a jusqu'à présent honoré les autres qui « l'ont portée. »

En attendant le jour du triomphe, la maladie s'aggrave, et le poète se voit obligé de se faire porter dans le couvent de Saint-Onuphre, sur le Janicule, pour y respirer l'air à son aise. Assailli par une nouvelle crise, le Cardinal Cintio Aldobrandini se hâte d'aller en prévenir le Pape qui ne put retenir ses larmes en pensant à la perte d'un si grand homme : il lui accorda l'indulgence plénière pour la rémission de ses péchés. Le poète la reçut en disant : « Voilà le char de triomphe sur lequel j'espérais être couronné, non point de laurier comme poète au Capitole, mais de gloire comme bienheureux dans le ciel. » Tel fut la fin de cet homme qui avait touché à tous les rivages de la vie : l'exil, la prison, la plus extrême pauvreté, la faim même furent la source de cette humeur mélancolique que respirent ses écrits et qui abrégea de trente ans les jours de son existence. Sa gloire poétique, cette consolation imaginaire dans les malheurs, fut attaquée de tout côté, et le nombre de ses critiques éclipsa un moment celui de ses apologistes. Son couronnement devait avoir lieu au Capitole par les mains des deux cardinaux Aldobrandini, neveux du Pape, et comme si l'infortune avait voulu le poursuivre jusqu'à la tombe et le trahir jusqu'au dernier moment, sa maladie s'aggrava dans le temps des préparatifs de la fête, et il mourut la veille de la cérémonie, à l'âge de 51 ans, le 15 avril 1595, dans le couvent de Saint-Onuphre.

Voilà un homme expulsé de sa patrie comme un exalté et un brouillon ; un homme qui passe pour un fou devant les inquisiteurs de Ferrare, qui mène une vie errante, inquiète, aventureuse pendant vingt ans, un duelliste (1) chagriné par des zoïles qui veulent contester son génie poétique, oublié de ses amis qui demeurent froids et indifférents en face de ses tracasseries et de ses misères. Mais, il y a à Rome un œil vigilant qui ne regarde ni à la peau, ni aux infortunes, mais au mérite des individus ; et cet œil discerne dans cet homme presque rejeté du sein de la société, couvert de haillons, et descendu dans l'obscurité malgré les œuvres immortelles enfantées par son génie, un lettré hors ligne qu'il appelle à Rome, dans cette ville que Le Tasse avait jadis méprisée, et où il avait plus d'une fois mangé le pain de la charité. Et pourquoi le réclame-t-il ? Pour lui décerner les honneurs du triomphe qu'on ne décerne que rarement et aux hommes supérieurs à leur siècle. La postérité, plus équitable envers le poète de Sorrente que ses contemporains, a ratifié cet acte pontifical comme un acte de justice et de réparation et orné le front de Le Tasse de cette couronne de laurier, qu'une mort prématurée ne lui permit pas de recevoir sur le Capitole.

Quant aux mystiques et gracieuses poésies de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix, ce sont les seules en ce genre qui équivalent à l'ode anacréontique.

Nous ne citerons du XVIIe siècle que quelques noms célèbres tels que Milton, commentateur de la Genèse en son Paradis perdu. Il a personnifié la Révolution sous la figure de Satan et son poëme est un magnifique résumé de l'ère protestante et révolutionnaire, dit l'abbé Constant. Corneille, dont le but, dans ses poésies, est de peindre l'héroïsme chrétien sous toutes les formes : dans Horace, dit Géruzez, il décrit l'héroïsme du père et du citoyen ; dans Auguste, l'héroïsme de la clémence ; dans Polyeucte, l'héroïsme de la religion ; dans Cornélie, l'héroïsme de l'amour conjugal ; dans Théodore l'amour de la pudeur ; dans Antiochus et Séleucus, l'héroïsme de l'amour fraternel.

Racine, le Virgile français, un des beaux génies du siècle de Louis XIV, et peut-être le poète tragique le plus parfait qui ait

(1) Le Tasse avait tué un homme en duel.

paru sur la scène du monde, fut élevé dans une tendre piété qui ne se démentit jamais en lui, et dont se ressentent toutes les compositions de sa muse. Effrayé du danger, et fatigué des déboires qu'il rencontrait dans la poésie théâtrale, il eut un moment l'idée d'y renoncer et d'aller cacher son nom dans les profondeurs de la Chartreuse ; mais son directeur, connaissant l'inconstance de son caractère, lui conseilla de s'arracher au monde plutôt par un mariage chrétien que par une entière retraite. C'est ce qu'il fit. Plus tard, la même religion qui avait enlevé Racine à la poésie, l'y ramena pour composer Esther et Athalie, qui excitent encore aujourd'hui notre admiration. Outre ces tragédies, il composa aussi à l'usage de Saint-Cyr, des cantiques pleins de dévotion et de douceur.

Un autre poète célèbre du même siècle, mais en latin, c'est Santeuil, chanoine régulier de Saint-Victor, qui s'illustra par ses facéties, ses épitaphes et ses hymnes un peu horaciennes. Il y a beaucoup plus de piété, d'onctions et de goût chrétien dans les proses rimées du moyen-âge que dans les strophes alcaïques et sophiques de Santeuil.

En Espagne, florissaient les deux prêtres, poètes, Lopez de Véga, auteur de 2 200 comédies en vers, né en 1562 et mort en 1622; Calderon de la Barca, qui remplit presque tout le XVIIe siècle (1600-1681) du bruit de ses poésies. Il fut le prince des poètes espagnols et porta l'art de dramatiser à sa plus haute expression.

Au XVIIIe siècle, nous ne mentionnerons que Jean-Baptiste Rousseau, qui dirigea son génie vers la poésie sacrée, traduisit les psaumes, composa des *Odes* et des *Cantates*, dignes du grand siècle et se plaça ainsi à la tête de tous ses contemporains. Lefranc de Pompignan qui composa un Recueil de *Poésies sacrées et philosophiques tirées des Livres-Saints*. Ces poésies comprennent cinq parties : Les Psaumes, les Prophètes, les Cantiques, les hymnes et les discours philosophiques. Klopstok qui a commenté l'Évangile dans ses *messiades*. Il y a esquissé le poëme de la Rédemption sur des proportions gigantesques ; il a prédit le retour de la raison révoltée, son repentir et ses pleurs au pied de la Croix, dans cet ange déchu qui pleure sur le Calvaire. Et enfin, dans notre siècle, Alexandre Soumet, qui a commenté l'Apocalypse et qui, plus audacieux que ses devanciers, a dépassé les hauteurs du dogme catholique, dans une

fiction hardie, qu'il a abandonnée d'ailleurs à toutes les rigueurs de l'autorité ecclésiastique. Dans cette fiction, il ose combler le gouffre de l'enfer en y précipitant le sang et la victime du Calvaire ; idée pleine de témérité et d'audace, si elle n'est peut-être sublime de génie, de charité, de grandeur, du moins dans l'immense désir de pardon qu'elle révèle, et dans sa pieuse exagération de la miséricorde infinie du Sauveur.

Le même poète nous a encore laissé plusieurs tragédies telles que *Saül*, *Clytemnestre*, *Cléopâtre*, *Norma*, et plusieurs poèmes comme la *Divine Épopée*, *Jeanne d'Arc*, etc. Le poème de Milton, le *Paradis Perdu*, le poème de Klopstok, les *Messiades*, et celui de la Rédemption d'Alexandre, sonnet, sont les trois chants de la grande épopée biblique.

Pie VI apparaît vers le déclin du XVIIIe siècle comme un rayon de gloire sur cette brillante époque. Dans toute l'Italie, ce sont des émanations poétiques. Les théâtres de Milan, de Venise, retentissent de chaque production de Goldoni et des chants du barde Morven. A la voix de l'abbé Boticelli, on dirait que Virgile reparaît à Mantoue. Rome est agitée par un mouvement intellectuel comme sous Léon X. Les investigations, les recherches, les inventions sont accompagnées de vers et de banquets. On ne saurait décrire les transports et l'ivresse de la population lorsque le tombeau des Scipion fut découvert en 1780, sur la voie Appia ; ce ne furent partout que banquets, réjouissances et poésies qui pleuvaient sur Rome comme des fleurs détachées du ciel. C'est le temps à Rome et en Italie d'Arpostolo Zeno, de Métaslase, l'un des princes de la poésie, d'Alfieri, et de Goldoni et de Morven.

On voit par cet aperçu qu'il n'y a de vraie poésie que celle qui est inspirée par le sentiment religieux ; que partout où se trouve un peu de l'esprit de la muse poétique pour s'élever à la haute poésie, il y a à côté les encouragements des souverains pontifes, et que la décadence de la poésie se fait sentir là où commencent ces poésies légères, efféminées, immorales qui dégradent l'esprit de l'homme au lieu de le porter aux douces rêveries du ciel. Ainsi, on la voit s'élever avec les premiers troubadours et les premiers trouvères, et descendre avec les derniers disciples de leur école, les jongleurs et les ménétriers. Relevée encore par les drames religieux du haut Moyen âge, et les poésies liturgiques de saint Thomas et de son école et

celles pleines d'enthousiasme de saint François, elle retombe avec les clercs de la Bazoche, les Enfants-sans-Souci, les Sotties, Clément Marot et Mellin de Saint-Gelais. Retirée de l'abîme et élevée sur le trône par Corneille, les deux Racine, Jean-Baptiste Rousseau, Lefranc de Pompignan, elle reprend le chemin de l'amoindrissement avec l'école de Molière et va en décadence jusqu'à Voltaire, Saint-Lambert, André Chénier, Bérenger, Victor Hugo, la dernière expression du débraillé. « Dans un siècle de lumière, dit Châteaubriand, on ne saurait croire jusqu'à quel point les bonnes mœurs sont indépendantes du bon goût et le bon goût des bonnes mœurs. Les ouvrages de Racine, devenant toujours plus purs à mesure que l'auteur devient plus religieux, se terminent enfin à *Athalie* (1). » Ce qui prouve que l'incrédulité est la principale cause de la décadence du goût et du génie. Quand on ne crut plus rien à Athènes et à Rome, les talents disparurent avec les dieux, et les muses livrèrent à la barbarie ceux qui n'avaient plus de foi en elles (2).

Ainsi l'attention de l'Église ne se porte pas avec moins de vigilance sur le progrès des lettres que sur celui de la science : elle les restaura, les sauva, les encouragea sous toutes leurs formes, et fut pendant longtemps l'unique institutrice du genre humain. De leur côté, les studieux du temps ne méconnurent point cette grande sollicitude : leurs yeux sans cesse fixés vers Rome, ils ne faisaient rien sans les conseils et l'agrément du pape, ne voulant tenir que de lui la méthode, le programme et le règlement des études. Le lecteur a pu juger si cette méthode produisit des études solides, fortes, vivifiantes et substantielles pour l'âme autant que pour l'esprit. De là sortit, en effet, la génération la plus fortement trempée, la moisson la plus féconde en orateurs, en poètes et en savants ; et c'est depuis qu'on a répudié cette méthode que les peuples se sont atrophiés, étiolés et abâtardis (3).

(1) *Génie du christianisme*, p. 205.

(2) *Ibid.*

(3) Actuellement, siège sur la Chaire de Pierre un pontife Léon XIII, de la noble race des érudits et des lettrés. Il est non seulement écrivain, docteur, théologien ainsi que l'attestent ses mandements sur la civilisation, ses Encycliques sur la restauration des études classiques par le retour à la méthode et à l'enseignement de saint Thomas, sur la diffusion de l'ordre de Saint-François, mais encore un philosophe, un poète, qui fait l'ornement du Saint-Siège

et du monde. Léon unit en lui le génie philosophique de l'un au charme poétique de l'autre. C'est un rhéteur qui écrit et parle la langue des deux Rome, le patron des grandes sciences de l'esprit, et le protecteur des arts.

Ses poésies remontent, les unes au temps de son épiscopat à Pérouse ; les autres ont été composées au Vatican même, dans les rares heures de loisir que lui laisse la direction du monde catholique. Telles sont les hymnes en l'honneur de saint Constance, évêque de Pérouse, et des saints Méthode et Cyrille.

Comme genre, ses poésies se rapprochent des hymnes de saint Paulin de Nole et de Prudence. Elles sont une imitation des chants du *Peristephanon.* Prudence avait abandonné l'iambique-périmètre introduit par saint Ambroise, Léon XIII le reprend et l'emploie avec autant de grâce que d'habileté.

Ainsi, aucune gloire ne manque à la papauté ; s'il y a eu les papes martyrs, docteurs, orateurs, il y a eu les papes poètes et artistes.

(*A suivre*).

CHANOINE FOURNIER.

Les fêtes du couronnement du Tsar Nicolas II

Le couronnement de l'empereur de Russie vient d'avoir lieu à Moscou, la Ville Sainte. C'est un des faits les plus considérables que nous ayons vu depuis longtemps, non seulement à cause de l'importance qu'y attache le peuple russe, mais aussi à cause du caractère religieux de cet événement et de la part que le monde entier y a prise. Il nous a semblé intéressant de relater ici pour les lecteurs de la *Revue* la pompe grandiose de la cérémonie et d'en dégager la haute moralité. Pour plus d'ordre dans les idées et pour mieux fixer les souvenirs nous divisons le travail en trois parties : Avant, pendant, après.

I

AVANT

Le programme officiel des fêtes du couronnement du tsar était arrêté longtemps à l'avance avec cette rigueur et cette quasi impeccabilité qui sont dans les habitudes de tous les protocoles et surtout dans celles de l'étiquette des cours. Les dates sont celles du calendrier russe, en retard comme on le sait, de douze jours sur les nôtres. Voici le programme :

6. Mai. — Arrivée de Leurs Majestés au palais Petrowsky, aux portes de Moscou.

7 et 8 Mai. — Rien d'officiel.

9 Mai. — Entrée solennelle de Leurs Majestés à Moscou.

10 et 11. — Réception des ambassadeurs en audience solennelle et proclamation solennelle au peuple du grand jour fixé pour le couronnement et le sacre de Leurs Majestés.

12. — Cérémonie de la consécration et bénédiction de l'étendard de l'Empire.

13. — Translation des insignes impériaux de la salle des Armes dans la salle du trône.

(Les 11, 12 et 13 mai, Leurs Majestés se préparent à la sainte communion).

14 Mai. — Cérémonie du couronnement et sacre de Leurs Majestés; banquet solennel dans l'ancienne salle des tzars. (*Granovilaïa palata*). Illuminations.

15. — Présentation des félicitations à Leurs Majestés; grand banquet à Granovilaïa; illuminations.

16. — Bal de Cour de gala à Granovilaïa.

17. — Translation des insignes impériaux. Spectacles au théâtre.

18. — Fête populaire au *Khodynskoié polé*. Dîner servi au palais Petrowsky pour les syndics des communes rurales. Bal à l'ambassade de France.

19. — Grand banquet dans la salle Saint-Alexandre pour les maréchaux de la noblesse.

20. — Bal chez Son Altesse le gouverneur de Moscou.

26. — Grande revue des troupes en Khodynskoïé polé.

Nous suivons l'ordre du calendrier ordinaire.

Une atmosphère grise et lourde encapuchonne la ville depuis quelques jours, à cette date du 18 mai; il pleut, on patauge horriblement dans la boue et c'est par un temps affreux que l'Empereur et l'Impératrice arrivent à la gare de Smolensk, à cinq heures et demie du soir. N'importe! le train impérial stoppe devant un élégant pavillon où attendent les princes de la famille du tsar, les ministres, les généraux et les grands dignitaires. Sur le quai se trouvent encore le prince Henri de Prusse avec un détachement du régiment prussien dont le tsar est le colonel, le grand duc d'Oldenbourg et le duc de Connaught. Le grand duc Serge, gouverneur de Moscou est dans le train, ainsi que la grande duchesse Xénie et la grande duchesse Olga fille de Nicolas II. Celle-ci dans les bras de sa nourrice.

Un escadron de uhlans du régiment de l'impératrice fait le service d'honneur et est passé en revue par les souverains qui entendent le rapport du colonel. Ils sont radieux, les souverains, beaux de jeunesse et de gloire; ils montent en voiture pour se rendre au palais Petrowsky, et la foule les acclame, pendant que le ciel lui-même semble s'unir à cette allégresse générale et que les grondements du tonnerre, dans le lointain, roulent

comme les échos des hurrahs. Si le soleil avait brillé, la scène eut été moins solennelle et moins majestueuse.

C'était bien le maître qui arrivait ; mais déjà dans son palais, il recevait les autorités moscovites et les membres du clergé et le général Kostenda lui présentait, au nom des troupes, les images saintes à baiser. Que Dieu protège le tsar, toujours !

Dans le même temps, à peu près arrivait à Moscou le fameux Ly-hung-tchang, vice-roi de la province de Pé-tché-ly et ambassadeur extraordinaire de Chine. On le logea à la maison Perlow. Les salons comme l'extérieur étaient ornés des couleurs du Céleste-Empire et de pavillons jaunes à dragons bleus ; on y voyait aussi des inscriptions en caractère chinois souhaitant la bienvenue à ce prince qui venait de si loin. En cherchant bien, on aurait trouvé quelque part, dans la maison, la *chambre des cercueils* et on y aurait admiré celui du vice-roi, qui ne s'en sépare jamais dans ses voyages. « Quel est donc ce peuple qui crucifie des lions ? » s'écriaient les Carthaginois de Flaubert, quel est donc ce souverain d'Europe, quel est son prestige, pour réduire en une sorte de servage un dragon aussi puissant et aussi étrange que celui qui a fait cinq mille lieues pour venir se coucher à ses pieds ?

Mais d'autres princes arrivent d'heure en heure.

L'Autriche-Hongrie est représentée par l'archiduc Eugène, la Bavière par le prince Louis, fils aîné du prince régent, la Belgique par le prince Albert, la Bulgarie par le prince Ferdinand, la Grande-Bretagne par le duc de Connaught, le Wurtenberg par le duc Albert, l'Allemagne, ou plutôt la Prusse, par le prince Henri frère de l'empereur Guillaume II, le grand duché de Hesse Darmstadt par le prince régnant et la princesse sa femme, la Grèce par la reine Olga, le prince héritier et les princes Georges et Nicolas, le Danemarck par le prince héritier, l'Italie par le prince de Naples, la principauté de Monaco par le prince héritier, la Perse par le prince Abbas-Mirza, frère du Shah, la Roumanie par le prince héritier et la princesse sa femme, la Saxe par le prince Georges, le duché de Saxe-Altenbourg par le prince Albert, le duché de Saxe-Weimar par le grand duc régnant et le prince héritier, le duché de Saxe-Cobourg par le prince régnant et la princesse, le Siam par le prince Skhica fils du roi, le Monténégro par le prince régnant et ses deux fils, la Suède et la Norvège par le prince héritier.

La mission japonaise a à sa tête le de Molke de l'Extrême Orient, le maréchal Yamagata qui vient pour la première fois en Europe et peut montrer ses lauriers, le duc de Najera conduit l'ambassade espagnole; Zia-Pacha représente le Sultan, le comte Ficalho le Portugal, le baron du Tour de Bellinchave les Pays-Bas.

Monseigneur Agliardi et les autres membres de la mission pontificale ne quitteront Vienne que le 25. A la frontière ils seront reçus par un fonctionnaire des Affaires Etrangères et ils n'arriveront à Moscou que dans l'après midi du 27, après la cérémonie du sacre. Ainsi le veut le protocole pour ces prélats seulement qui ne peuvent participer aux cérémonies du culte orthodoxe.

D'autres hauts personnages débarquent encore : grand duc et grande duchesse de Hesse, prince et princesse de Battenberg, prince héritier de Bade, prince Sadanarou du Japon ; émir de Boukhara, khar de Khiva. Les représentants des populations rurales, au nombre de six cents sont logés au théâtre Korsch. Rien de pittoresque comme le costume qu'ils portent, que ce soit des Géorgiens et des Circassiens à double cartouchière, ou les magnifiques cavaliers du Caucase, chevauchant en longues robes de pourpre, avec tout l'attirail de sabres et de poignards qui distingue leur brillant armement, ou les Persans au teint jaunâtre, au haut bonnet d'astrakan pointu comme un cône.

Cependant les Français arrivent à leur tour.

Comment seront-ils reçus?

Comme des princes. Mieux peut-être. Leur voyage est déjà un long triomphe. Qu'on en juge par le document suivant :

CIRCONSCRIPTION
militaire
de
VARSOVIE

Varsovie, 6 mai 1896.

COMMUNICATION

Mardi 7 mai, à neuf heures quinze minutes du matin, arrivera à la gare de Moscou la mission extraordinaire française avec le général de Boisdeffre, chef de l'état-major général français, à sa tête.

Le général commandant provisoirement les troupes de la circonscription prie MM. les officiers de l'état-major et de la garnison de Varsovie d'assister à l'arrivée de cette mission à la gare, où on proposera à nos amis étrangers un verre de champagne.

Grande tenue : épaulettes et bonnet d'astrakan.

P. O. Colonel Postowski.

Le temps est fixé sur l'heure de Varsovie. (1)

(1) D'après un membre de la presse envoyé à Moscou, le commandant Ney.

A Moscou la réception du général de Boisdeffre a été très émouvante. L'Impératrice mère venait d'arriver et de partir pour Petrowsky, quand le train spécial des Français stoppa. On sait que les princes du sang ont seuls le privilège d'une garde d'honneur. Cette règle a été enfreinte en notre faveur et nos ambassadeurs ont eu les honneurs d'un bataillon du régiment de la garde impériale Pawlowsky (de l'empereur Paul), avec son drapeau, sous le commandement du colonel. De plus, de hauts fonctionnaires, de nombreux officiers, tous en grande tenue se trouvaient là, sur le quai avec Son Excellence le comte de Montebello et le personnel de l'ambassade ordinaire de France.

Magnifiques soldats que les Pawlowsky qui ne prennent les armes que pour le service des souverains ! des géants, superbes sous leurs shakos anciens, en forme de cône élevé et incliné en arrière, droit en avant, avec l'aigle impérial, au milieu d'un soleil d'or garnissant le fond en drap rouge et la grenade d'or en arrière.

Le grand duc Wladimir, oncle de l'Empereur, commandant en chef de la garde impériale, portant le grand cordon de saint André est chargé de saluer les nôtres ; il embrasse le général de Boisdeffre, pendant que la musique joue la *Marseillaise* et l'invite à passer la revue du bataillon.

Le général se couvre et paraît devant le front de la troupe. Les soldats, selon l'habitude russe, disent tous à haute voix ! « Nous saluons son Excellence le général de Boisdeffre, et nous sommes tous ses serviteurs ! » De Boisdeffre qui était à Saint-Pétersbourg avec Chanzy, qui y est retourné plusieurs fois et connaît parfaitement le russe, porte la main à son chapeau et répond : « Merci, mes enfants ! » Et les hommes lui jurent encore obéissance et fidélité. Alors, il redresse sa haute taille et, la main sur la garde de son épée, il a vraiment grand air. C'est un beau spectacle et celui qui y joue le principal rôle a droit d'être fier, car c'est lui qui a élaboré et rédigé la convention militaire signée entre le tsar et la France.

La foule acclame les « amis Français, » pendant qu'ils montent dans leurs voitures conduites par des *ivostchiks* (cochers) qui portent à leur chapeaux la cocarde tricolore. Le soleil enfin s'est montré.

Le soleil s'est montré et illumine ce décor incomparable de la ville aux dômes dorés, aux clochers bulbeux, aux vastes façades

et aux maisons bariolées couvertes de toiles rouges. Quinze cent mille personnes se bousculent dans les rues pour regarder les décorations, les faisceaux de drapeaux, les oriflammes descendant jusqu'à terre, les cordons de verdure et les tapis d'Orient qui couvrent les balcons.

Le Tsar va sortir du palais Petrowsky, pour faire son entrée solennelle à Moscou.

Voici le cortège (1) :

Douze gendarmes à cheval.

L'escorte particulière de l'Empereur.

Les Cosaques de la garde.

Le groupe des députés des peuplades asiatiques, à cheval.

Le maréchal de la noblesse du district de Moscou et les représentants de la noblesse.

Cinquante valets de pieds en livrée de gala, quatre coureurs et quatre nègres de la cour ; les musiciens de la cour, le piqueur de l'Empereur, vingt-six chasseurs.

Deux phaétons de gala attelés de six chevaux conduisant l'archi-grand maître et les deux grands maîtres de cérémonies.

Vingt quatre gentils-hommes de la chambre, douze chambellans.

Le maréchal de la Cour, le grand maréchal de la Cour et les conseillers d'Empire, en carrosses d'apparat attelés de six chevaux.

Tel est le défilé des charges. Viennent ensuite :

Deux escadrons de la garde et les chevaliers gardes de l'Impératrice.

Trois sotnias de Cosaques en tunique rouge tenant la première, le fusil ; la seconde, la lance ; la troisième le sabre. Ils entourent l'Empereur.

L'Empereur seul, sur un cheval blanc ; il porte l'uniforme de colonel du régiment Préobrajensky et salue militairement.

Le ministre de la maison impériale, le ministre de la guerre, l'aide de camp général commandant la maison militaire de Sa Majesté, un aide de camp général, un général de la suite.

Le groupe nombreux brillant, pailleté d'or et d'argent des

(1) Dans les *Esquisses byzantines* d'Augustin Marrast (édition épuisée), on pourrait trouver des analogies frappantes avec cette marche triomphale du monarque russe. Voir « Une tragédie de palais. »

princes de la famille impériale. Et quelle famille que celle de Russie !

Les grands-ducs Michel Alexandrovitch, Cyrille Vladimirovitch, Boris Vladimirovitch, André Vladimirovitch, Alexis Alexandrovitch, Dmitri Constantinovitch, Nicolas Nicolaïevitch, Pierre Nicolaïévitch, Michel Nicolaïévitch, Nicolas Mikhaïlovitch, Alexandre Mikhaïlovitch, Serge Mikhaïlovitch, les princes Eugène Maximilianovitch et Georges Maximilianovitch Romanovsky, ducs de Leuchtenberg, les princes Alexandre Pétrovitch, Pierre Alexandrovitch et Constantin Pétrovich d'Oldenbourg et le duc Georges Georgiévitch de Mecklembourg-Strélitz.

Quant au grand duc Wladimir, il commande en chef les troupes et est à son poste :

Suivent les deux carrosses des impératrices. Dans le premier, l'impératrice Marie Feodorovna et la grande duchesse Olga Alexandrovna ; dans le second, l'impératrice Alexandra Féodorovna, toutes deux vêtues de blanc : robes raides byzantines avec le *kakochnich* de cour (coiffure nationale) sur la tête et le voile.

Les carrosses surmontés de la couronne impériale sont attelés de huit chevaux, chaque cheval tenu par un palefrenier des écuries de la cour ; aux portières à droite, le grand écuyer et un écuyer à gauche à cheval. Un officier des écuries précède les voitures qui portent deux pages à l'arrière et sont entourées de quatre Cosaques. Après, six pages et deux palefreniers à cheval. Le carrosse de l'impératrice mère est celui que Frédéric de Prusse donna à l'impératrice Catherine.

Après, les carrosses de la reine de Grèce et ceux des grandes duchesses :

La grande-duchesse Anastasie Mikhaïlovna, la grande-duchesse de Mecklembourg-Schwérin, la grande-duchesse Marie-Alexandrovna, duchesse de Saxe-Cobourg et Gotha et la grande-duchesse Marie Pavlovna ; la grande-duchesse Elisabeth Feodorovna, la grande-duchesse Alexandra Joséphovna, la grande-duchesse Elisabeth Mavrikievna, la grande-duchesse Militsa Nicolaïevna ; la grande-duchesse Xenia Alexandrovna, la grande duchesse Hélène Vladimirovna et la grande-duchesse Vera Constantinovna, duchesse de Wurtemberg ; la princesse Anastasie Nicolaïevna Romanovsky, duchesse de Leuchten-

berg et la princesse Eugénie Maximilianovna d'Oldenbourg.

Six chevaux à chacune de ces voitures, chaque cheval tenu par un palefrenier ; aux portières deux écuyers, à cheval ; pages, valets de pieds et palefreniers, à côté et derrière.

Les hussards et les lanciers de la garde ferment le cortège.

Byzance dans tout son éclat nous offrirait-elle plus merveilleux spectacle ?

L'Empereur arrive au seuil de la ville et une salve de soixante dix coups de canon est tirée ; il est reçu par le grand duc Serge, gouverneur. Puis, à l'entrée du Zemlianoï-gorod, par les autorités de la ville ;

A l'entrée de la ville Blanche par le *zemstvo* ;

Sur la place du Tver par la noblesse ;

A la porte de la Résurrection par l'administration et la magistrature.

Il descend alors de cheval et entre à la chapelle de Notre-Dame d'Ibérie, pour faire ses dévotions devant l'icône miraculeuse, apportée jadis de Géorgie. C'est la protectrice de Moscou, ce qu'était la Vierge des Blaquernes pour Byzance.

Sur le seuil de la chapelle, le vicaire de Moscou, évêque de Mojaïsk, présente la croix et l'eau bénite au souverain entouré des deux impératrices et quand ceux-ci ont repris leur place dans le cortège, sur tout le parcours, le clergé des églises et des monastères, debout devant les édifices, présente les saintes images en priant : *Bojé tsaria Krani* ! et les cloches des quatre cent quatre-vingt clochers de la ville sonnent la grande volée.

Le cortège a suivi la Tverskoïa ; il longe la façade du palais Nicolas, à l'entrée du Kremlin ; les troupes s'alignent en face du grand perron et les souverains arrivés à la porte située entre le clocher d'Ivan Veliki et la cathédrale de l'archange saint-Michel entrent dans la cathédrale de l'Assomption, où ils sont reçus sur le parvis par le saint Synode, le haut clergé et les chantres qui entonnent le deuxième cantique du canon de la semaine des Rameaux. Une salve de 85 coups de canon est tirée, pendant qu'ils s'inclinent devant les reliques et les images.

Même cérémonie à peu près à la cathédrale de l'Archange Michel où l'archevêque de Novogorod les reçoit avec la croix et l'eau bénite et où ils prient devant le tombeau de leurs aïeux. C'est là qu'est le Saint-Denis russe.

Troisième station à la cathédrale voisine de l'Annonciation, puis le tsar et la tsarine se dirigent vers le palais de Krassnoé-Krylso où l'archi grand-maréchal du couronnement leur présente le pain et le sel ; ils marchent rapidement vers leurs appartements particuliers en passant par la salle de St-Wladimir, où l'archiprêtre de l'Annonciation les bénit encore et traversent les salles St-Georges, St-Alexandre et du Trône, jusqu'à la salle Ste-Catherine.

C'est fini ! Le soir la ville est illuminée, à l'exception du Kremlin. Nous raconterons plus loin l'effet de ces illuminations ; il y aura aussi place pour dire ce que sont les insignes impériaux qui jouent un grand rôle dans le couronnement ; enfin nous passerons ici sous silence la description des réceptions des ambassadeurs et celle des pompeux équipages de l'ambassade française que nous retrouverons au sacre. Reste la proclamation au peuple de cet événement mémorable.

Même dans un théâtre de féerie cela tiendrait du merveilleux. Pendant trois jours des hérauts d'armes, revêtus d'habits magnifiques et montés sur des chevaux superbement caparaçonnés annoncent à travers la Ville Sainte le jour du couronnement. Le cortège sous le commandement d'un général en chef quitte le Kremlin, à neuf heures du matin, pour se rendre de la place de l'Arsenal au Sénat. Voici l'ordre :

Chevaux de main,

Trompettes des chevaliers gardes,

Deux timbaliers,

Deux escadrons des chevaliers gardes,

Quatre trompettes portant les écussons de Russie,

Deux hérauts d'armes sur des chevaux blancs, la masse dans la main droite, raides dans l'empois de leurs vêtements métalliques.

Deux grands maîtres des cérémonies.

Le général en chef.

Celui-ci fait un signe et les trompettes sonnent ; la foule se découvre et le secrétaire du Sénat, au milieu du profond recueillement, lit :

« Notre très auguste, très haut et très puissant souverain, l'empereur Nicolas Alexandrovitch, étant monté sur le trône héréditaire de l'empire de Russie, du royaume de Pologne et du grand-duché de Finlande qui en sont inséparables, a daigné ordonner, à l'exemple des très pieux souverains, ses glorieux

ancêtres, que la sainte solennité du couronnement et du sacre de Sa Majesté impériale ait lieu, avec l'aide du Tout-Puissant, le 14 du mois de mai ; en outre, Sa Majesté a ordonné d'associer à cet acte sacré son auguste épouse l'impératrice Alexandra Féodorovna.

Par la présente proclamation cette solennité est notifiée à tous les fidèles sujets de Sa Majesté, pour qu'en ce jour, si ardemment désiré, ils élèvent vers le Roi des Rois leurs plus ferventes prières, afin que, par Sa Grâce toute-puissante, Il daigne bénir le règne de Sa Majesté et maintenir sous son sceptre la paix et la tranquillité publique, à la plus grande gloire de son saint nom pour l'inaltérable prospérité de l'Empire. »

II

PENDANT

Depuis sept heures du matin le canon gronde et les innombrables clochers de la ville annoncent la grande nouvelle. Du palais à l'Assomption les troupes forment une double haie ; les grenadiers immobiles, dans leur splendide uniforme et sous le bonnet à poil, rappellent les soldats de Napoléon. A la porte de la cathédrale, deux sous-officiers des chevaliers gardes se tiennent, le sabre au clair, semblables à des statues de marbre. La foule est partout.

Les princes et les ambassadeurs arrivent en des voitures de gala magnifiques. Celles de nos deux représentants font sensation.

La voiture du comte de Montebello a la livrée amaranthe et verte soutachée d'or ; celle du général de Boisdeffre a un siège monumental, un train rouge et or, une caisse bleue et des panneaux armoriés. La livrée : habit bleu de France couturé de galons d'or, aux armes du général ; gilet de drap blanc à boutons d'or ; culotte de peluche rouge ; bas blancs, souliers à boucle ; tricornes aux armes de France galonnés d'or, empanachés de blanc.

Dans l'église, les dames de la cour sont placées avec les ambassadeurs dans la tribune de gauche, au fond ; dans la tribune de droite ont pris place le métropolite de Moscou Serge, celui de Saint-Pétersbourg Palladius, celui de Kiew Johannikius avec douze archevêques et les représentants de toute l'église orthodoxe, c'est-à-dire des Patriarches grecs de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, du saint synode

d'Athènes, des chefs des églises roumaine, serbe et bulgare ; on remarque aussi plusieurs évêques arméniens.

Tout est prêt. L'impératrice mère apparaît avec ses cérémoniaires, ses chambellans et ses coureurs ; elle porte la couronne et le manteau doublé d'hermine ; elle salue doucement les invités qui s'inclinent et, après avoir reçu l'eau bénite, prend place sur son trône d'ivoire, merveille donnée autrefois par la grande duchesse Sophie, la dernière des Paléologue.

Le cortège de l'Empereur :

Après les chevaliers gardes et les délégations des villes et des campagnes viennent les hauts dignitaires portant les insignes impériaux.

Nous ne saurions trop le répéter : dans cette cérémonie du couronnement, le souvenir de Byzance nous hante à chaque pas ; ce sont les mêmes idées, c'est la même pompe, ce sont les mêmes insignes. Yvan III était marié à la nièce du dernier Empereur de Constantinople, Zoé Paléologue : c'est lui qui se proclame pour la première fois *tsar* (César) et *autocrator* ; c'est lui qui a arboré pour la première fois à Moscou les mêmes armes qu'à Byzance : l'aigle à deux têtes ; c'est lui qui a établi cette tradition que le grand duc de Moscou avait reçu sa couronne de Constantinople et qui a fait de Moscou, après la chute de l'empire grec, le boulevard du christianisme et l'unique refuge de *l'orthodoxie* ; c'est lui qui a fait sacrer pour la première fois, dans les formes, son petit-fils Dimitri. Le deuxième prince sacré de cette façon fût Yvan IV, le Terrible.

De là le soin religieux avec lequel sont conservés en Russie les *Regalia* ou insignes servant au sacre des tsars ; une partie à Saint-Pétersbourg, l'autre à Moscou. A chaque nouveau sacre, à l'avance on transporte ceux de Pétersbourg à Moscou ; cette fois c'est le grand-duc Serge, gouverneur, qui est venu les recevoir à la gare. Le nombre des insignes est de dix-sept. Nommons les principaux portés dans le cortège :

Le collier de l'Ordre de Saint-André de l'Impératrice, le glaive de l'Empire, l'étendard de l'Empire, le sceau de l'Empire, le manteau impérial de l'Impératrice, le manteau impérial de l'Empereur, le globe, le sceptre, la couronne de l'Impératrice, la couronne de l'Empereur (1).

(1) Il y a nombre d'autres insignes dans les trésors impériaux de Russie, par

Splendeur inouïe ! la couronne de l'Empereur est formée de deux mille quatre cents diamants et perles admirablement montés. Elle est surmontée d'une croix en diamant dont le socle est un rubis gros comme un œuf. Le cordon de Saint-André est complètement en diamants d'un prix inestimable. Du reste, les palais et les monastères ici regorgent de richesses. Voyez le trône de Boris Godounof orné de 2524 joyaux, la couronne d'Anne Ivanovna formée de 2500 diamants, le sceptre d'or de Wladimir Monomaque où sont enchaînés 268 diamants, 300 rubis et 15 émeraudes (1) ; voyez à la cathédrale de l'Assomption le somptueux *iconostase*, cloison en vermeil, découpée à jour, garnie de cinq rangs d'images de saints, ornée à profusion de pierres précieuses ; voyez là l'image de la Vierge de Wladimir que la piété orthodoxe attribue à saint Luc ; elle porte, rivée à son cou, un collier de diamants évalué à deux cent mille roubles, environ un million (2).

L'étendard de l'Empire a été béni le lendemain de l'entrée solennelle ; il mérite une mention spéciale. Il est formé d'une double étoffe de soie vieil or, peinte des deux côtés en noir. Le grand aigle impérial tient le centre, portant des écussons reproduisant les armes des royaumes de Moscou, Kazan, Astrakan, Pologne, Sibérie, Tauride et Géorgie ; un septième contient les armes réunies de Kiew, Wladimir et Novogorod ; le huitième est celui de Finlande. Six autres sont consacrés aux titres portés par l'Empereur. Palmes et lauriers sur le champ.

La hampe est surmontée d'un aigle en argent émaillé, aux couleurs de l'Empire, jaune, noir et blanc. La cravate est un ruban de soie bleue, couleur de l'Ordre de Saint-André ; elle porte les dates des grands événements historiques de la monarchie russe : 862, fondation de la Russie par Rurik ; 988, Yvan le Terrible introduit le titre de tsar; 1721, Pierre-le-Grand introduit celui de l'Empereur.

exemple : La couronne d'Astrakan, la couronne du grand-duc Michel, la couronne de Sibérie, le calice du Saint Chrême, le globe byzantin, la couronne de Kazan, la couronne de Pierre-le-Grand, la couronne d'Ivan Alexiévitch, la couronne de Pierre Alievitch, la couronne d'Elisabeth, la couronne de Catherine, la couronne de Jean V, la couronne de Monomaque, le globe de Pierre II, le bouclier impérial, etc., etc.

(1) *Guide des voyageurs à Moscou.*

(2) *La Russie et les Russes.* V. Tissot.

Le tsar paraît ; il porte l'uniforme de Préobrajensky avec le cordon de Saint-Alexandre et le collier de Saint-André ; il donne la main à la tsarine en costume de soie blanche brodé d'argent ; tous deux marchent sous un dais porté par seize généraux et aides de camp, parmi lesquels notre ami Dragomiroff.

Sous le porche de la cathédrale le métropolite de Moscou asperge les Regalia ; celui de Kiew les encense. Mgr Serge harangue les souverains et leur présente la croix et l'eau bénite ; ceux-ci plient le genou trois fois et prennent place sur leurs trônes argent doré et ivoire recouverts de velours grenat. En face le trône de l'Impératrice mère.

Les chantres entonnent le psaume : « J'acclame ta grâce et ton jugement, Seigneur ! »

Le tsar ordonne qu'on lui apporte le manteau impérial qu'il attache sur ses épaules ; puis on lui apporte la couronne qu'il pose lui-même sur sa tête et il reçoit le sceptre et le globe des mains du métropolite de Moscou qui dit : « Comme gages du pouvoir autocratique que te confère le Très-Haut pour le salut et le bonheur des hommes. »

L'Empereur enlève la couronne et l'approche de la tête de l'Impératrice (1), qui s'est agenouillée devant lui ; puis il replace la couronne sur sa tête et embrasse affectueusement son épouse.

L'Impératrice-mère vient à son tour embrasser les deux souverains. Toute la famille impériale s'approche ensuite et baise le tsar sur l'épaule et la tsarine sur la main ; ceux-ci rendent les baisers sur la tête.

Un diacre s'avance alors et lit à haute voix les titres du tsar, comme suit :

« Autocrate de toutes les Russies, de Moscou, de Kiev, de Vladimir et de Novgorod ; tsar de Pologne, tsar de Kasan, tsar de Sibérie, tsar de Géorgie ; seigneur de Pskoff et grand-duc de Lithuanie, de Volhynie, de Podolie et de Finlande ; prince d'Estlande, de Courlande, de Lievlande, de Tver, d'Ougrie, de Bulgarie et autres ; sire et grand-duc de Nijni-Novgorod, de Riazane, de Vitebsk et autres ; maître de toutes les contrées du Nord ; seigneur d'Ivérie, de Cartalinie, de Kabardie et d'Arménie ; chef suprême des princes Tcher-

(1) Voir encore « Esquisses byzantines. » On dirait que la liturgie slave du couronnement est copiée textuellement sur celle de Sainte-Sophie. (La *Cour*, le *sacre*.)

kesses ; duc de Schleswig-Holstein, de Stormarn, de Ditmarsée et d'Ollenbourg. »

Pendant cette lecture, l'Empereur est debout, la couronne sur la tête, le sceptre et le globe en mains ; quand le diacre à terminé, le tsar tombe à genoux, tout le reste de l'assistance restant debout, et dans le religieux silence de la cathédrale, il fait cette superbe prière pour son peuple :

« Seigneur, Dieu de mes Pères, Tsar des Tsars, dont un mot a créé l'univers et dont la sagesse dirige les destinées humaines, Tu gouvernes le monde par la Justice et la Sainteté !

Tu m'as choisi pour le Tsar et le juge de tes créatures. Je crois en ton infinie bonté pour moi. Je te remercie et je m'incline devant ta Toute-Puissance.

Toi, mon Seigneur et mon Dieu, guide-moi dans la mission que tu m'as confiée, donne-moi la science du bien ; fortifie-moi pour cette grande tâche.

Que la Sagesse qui rayonne de ton Trône me pénètre ! Qu'elle descende sur moi des lieux où tu règnes ! Inspire-moi ce qui peut plaire à tes yeux, ce qui est selon tes commandements.

Que mon cœur soit entre tes mains afin que mon œuvre soit charitable aux hommes qui me sont confiés, profitable à ta gloire, afin qu'au jour de ton Jugement, je puisse répondre sans remords, par la Grâce et les Bienfaits de Ton fils unique, dont je bénis le nom ainsi que le tien et celui du très miséricordieux, très vivifiant et très Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. »

Ah ! oui ! que cette scène est impressionnante ! Et combien cette prière est sublime ! Comme elle est bien sur les lèvres d'un monarque ! Un roi ! un empereur ! pour ainsi dire, une moitié de Dieu et une moitié d'homme ; un homme qui participe à la puissance divine, commande à des peuples innombrables et pourtant n'est qu'un homme, avec toutes les misères de l'humanité et justiciable de ce Dieu ! Cependant notre cœur s'attendrit, en voyant cet homme tout à la fois si grand et si petit, si puissant et si humble et pour le saluer, nous ne pouvons mieux faire que d'employer la langue des poètes :

Vie éternelle à la Russie!
Longue vie et gloire au Tzar blanc !
Que ses fils d'Europe et d'Asie
Autour de lui se rassemblant
Bénissent sa suprématie !
Que, de leur bienfaits le comblant,

Dieu le Père et Dieu le Messie
De leur lumière inobscurcie
Guident son glaive étincelant !
Qu'il soit fort, juste et vigilant !
Vie éternelle à la Russie !
Longue vie et gloire au Tzar blanc ! (1)

Quand la prière est terminée, l'Empereur seul reste debout et tous s'agenouillent et prient pour lui, puis l'office divin commence. Pendant ce temps les souverains gardent le manteau impérial, en soie jaune, avec des aigles noirs et une pélerine à doublure d'hermine.

La cérémonie du sacre prend place à la fin de l'office et dure peu de temps. L'Empereur et l'Impératrice descendent de leurs trônes et se dirigent vers la porte sainte de l'iconostase. La porte est refermée sur l'Empereur qui reçoit les onctions à l'intérieur et y communie. Personne que lui ne peut franchir ce seuil redoutable. Quand il reparaît, l'Impératrice, agenouillée devant l'iconostase, reçoit elle-même la communion. La cérémonie est terminée.

Le cortége se reforme ; les souverains sont de nouveau sous le dais et avancent triomphalement, l'Empereur portant la couronne, le sceptre et le globe. Arrivés sur la terrasse inférieure du Krasnoé Kryltzo, ils gravissent le grand « escalier rouge » et quand ils sont parvenus au sommet, ils se retournent et se montrent au peuple qui les acclame.

L'archi-grand-maréchal vient les prévenir dans la salle du trône que tout est prêt pour le banquet solennel à Granovitaia-Palata.

Repas qui rappelle — toujours — ceux que donnait autrefois le *basileus* dans le *Triclinium des dix-neuf lits* au milieu du « Palais sacré que Dieu garde ! » Mêmes brocards d'or, mêmes étoffes d'argent, mêmes velours rouges, mêmes dais, mêmes bénédictions saintes et presque même cérémonial et même vaisselle d'or et d'argent.

Trois couverts ont été dressés sous le dais pour les souverains et l'Impératrice mère. Les tables pour le clergé et pour les soixante-quinze princes étrangers sont seules dans la salle impériale ; les ambassadeurs déjeunent dans la salle voisine, assis ; les autres invités debout.

(1) Paul Déroulède.

Mais il faut parler du cérémonial :

Sur l'ordre donné par l'Empereur, le ministre des finances, présente aux impératrices les médailles frappées à l'occasion du couronnement et qui sont distribuées aux invités du banquet.

Les grands maîtres des cérémonies, après s'être inclinés devant l'Empereur, quittent la salle pour précéder les plats, qui sont apportés par des officiers en retraite, de la noblesse de Moscou.

Après le premier service, au moment où l'Empereur se fait présenter à boire, le clergé et les autres invités saluent profondément Leurs Majestés et les santés suivantes sont portées :

A Sa Majesté l'Empereur. — A ce moment une salve de 61 coups de canon est tirée.

A Sa Majesté l'Impératrice Marie Feodorovna. — Salve de 51 coups.

A Sa Majesté l'Impératrice Alexandra Feodorovna. — Salve de 51 coups.

A toute la Famille Impériale. — Salve de 31 coups.

Au clergé et à tous les fidèles sujets. — Salve de 21 coups.

Les coupes sont présentées à Leurs Majestés par les grands échansons. Les santés sont portées par le grand échanson, au son des fanfares.

Le banquet est terminé ; l'Empereur se lève et reprend la couronne, le sceptre et le globe ; il se rend dans la salle du trône et remet ces insignes aux préposés.

Le soir, Moscou s'illumine.

Déjà dans la journée on restait stupéfait devant ces décorations caractéristiques qui n'appartiennent qu'à la Russie ; arcs de triomphe en bois peint, profusion de couleurs vives, assemblage éclatant de rouge, de noir, de bleu, de jaune, se détachant sur des fonds blancs, avec un grand sentiment décoratif, arabesques festonnées, lignes brisées, polygones inscrits les uns dans les autres, étoiles entrelacées. C'est l'Asie ! c'est l'Asie, vous dis-je, avec des visions de Pékin, de Bénarès et de Samarkand. Il y a un style russe, un style moscovite, mais qui n'appartient pas à l'Europe. De plus, dit Théophile Gautier (1), « cela ne se rapporte à aucun style connu. Ce n'est pas grec,

(1) *Voyage en Russie.*

ce n'est pas byzantin, ce n'est pas gothique, ce n'est pas arabe, ce n'est pas chinois ; c'est russe. Jamais architecture plus libre, plus originale, plus insoucieuse des règles, plus romantique en un mot, ne réalisa ses caprices avec une telle fantaisie. »

Et l'incomparable coloriste nous montre au dessus des murailles crénelées du Kremlin, entre les tours à toîts ouvragés, des myriades de coupoles et de clochetons bulbeux, aux reflets métalliques, aux brusques rehauts de lumière, montant et descendant comme des bulles d'or étincelantes ou comme un bouquet de fleurs jaunes enserré dans une corbeille d'argent, — la muraille blanchie par la lune ou saupoudrée de neige.

Et puis, il faut voir ces remparts, dans le détail, avec ces tours rondes, carrées, sveltes, massives ; avec leurs étages en retraits, leurs galeries à jours, leurs côtelures et leurs écailles. Il faut voir cette Moskowa enlaçant la forteresse comme un serpent ; il faut voir les effets de lumière sur les croix grecques, les dômes d'étain, les casques de cuivre battu, les calottes en écailles, les oignons et les artichauds des campaniles. C'est une pluie d'or, d'argent, de rubis, de turquoises, d'émeraudes, d'améthystes et de topazes.

Donc, Moscou s'allume et on peut dire que toutes les illuminations pâlissent devant celle-là. Tout ce que nous venons de décrire resplendit sous les feux.

La fête est admirablement réussie, mais elle est depuis si longtemps préparée ! La commission du couronnement, présidée par le ministre de la Maison de l'Empereur travaillait depuis le commencement de l'année 1895 ; c'est elle qui a arrêté tous les plans. Les maisons particulières avaient reçu gratuitement tout ce qui était nécessaire ; tous les motifs de décorations, les fenêtres, les grilles, les façades se trouvent donc, la nuit, reproduits en lignes de lumières, organisées au moyen de globes, de verres blancs ou de couleur, garnis de bougies rapidement allumées. Sait-on combien la manufacture impériale de Saint-Pétersbourg a fabriqué et transporté de ces globes ? Plusieurs millions. Pour éclairer un seul créneau du Kremlin il en faut vingt-cinq et tous les créneaux sont dessinés en traits de feu.

L'Empereur a donné, pour les décorations, trente millions de roubles ; la ville dix millions ; cela fait en tout cent millions de francs. Le couronnement d'Alexandre III a coûté quinze

millions de roubles — quarante millions de francs ; celui d'Alexandre II coûta autant que celui de Nicolas II. Cependant on sortait de la guerre de Crimée. Mais il fallait relever le prestige russe et les Russes sont très crânes !

Dans la rue, sur les places, les bons moujicks obéissants, disciplinés et doux circulent sans accident, sans bousculade, en faisant entendre souvent ce cri d'admiration : « *Caracho* ! Que c'est beau ! » Les *gardavoï* — sergents de ville, — placés de dix pas en dix pas, ont un service des plus commodes.

III

APRÈS

Maintenant, c'est la période des bals, dîners et réceptions. Toutes les provinces de la monarchie ont envoyé des représentants qui apportent les cadeaux d'usage au souverain : un plat pour le pain, une boîte pour le sel ; plusieurs, on le devine, sont des chefs d'œuvre d'orfèvrerie. Les plats mesurent généralement de soixante à quatre-vingt centimètres et les boîtes ont la capacité d'un verre ordinaire. Tous ces cadeaux sont exposés, dans la salle du Trône, au Kremlin, avec les deux couronnes de l'Empereur et de l'Impératrice.

Malheureusement pendant qu'on échangeait les dîners et les fêtes de tous les côtés, un affreux accident venait tempérer la joie générale.

Les paysans arrivaient d'un rayon de cent kilomètres pour participer à la fête populaire sur le champ de Kodynsky qui bientôt se remplissait d'une foule évaluée à six cent mille personnes.

Il y avait là un amas fabuleux de provisions : 165,000 livres de saucisses, 400,000 litres de bière, 250,000 litres d'hydromel ; 5,000 paquets avaient été répartis, dans 400 baraques en bois élevées dans ce but. Ils contenaient du pain, de la viande, du saucisson, des fruits secs, des bonbons et un gobelet aux armes impériales, le tout noué dans un mouchoir sur lequel le Kremlin était imprimé. Un chœur de 1800 chanteurs se faisait entendre, accompagné par sept orchestres. « Pourvu que cette fête, s'écriait dans une dépêche, un journaliste français, ne se

termine pas dans l'effroyable mêlée qui rendit trop fameuse la fête de ce genre, lors du sacre d'Alexandre II (1) ! »

Ce vœu était comme une sorte de prophétie.

La distribution des paquets fut faite dans de mauvaises conditions. Cent mille personnes avaient passé la nuit précédente à attendre en longues files. Les distributeurs, en présence de cette foule exaspérée par l'attente, trouvèrent plus simple de jeter les paquets de provisions dans les premiers rangs et ceci occasionna une sanglante bagarre.

Pour saisir au vol un des paquets, des hommes jettèrent à terre d'autres hommes, piétinèrent des femmes et des enfants et furent emportés eux mêmes par le flot humain qui les suivait. Il se trouvait sur le champ de Kodynsky un grand puits abandonné, recouvert de planches pourries, des fosses et des tranchées ; une foule de malheureux vinrent s'abattre là-dedans. Il y eût 1282 morts.

Les souverains ont visité plusieurs fois les hôpitaux qui avaient recueilli les blessés. Et malgré cette catastrophe le peuple résigné a continué à faire bonne figure en disant : « C'était la volonté de Dieu » ! D'aucuns citaient aussi l'adage très répandu en Russie : « Le bonheur a toujours une fleur de mort à son bouquet de fête. »

— Bal de gala au Kremlin, où le tsar et la tsarine dansent la *Polonaise*, une sorte de promenade, où l'empereur donne la main à une princesse et l'Impératrice à un prince pour faire, à pas rythmiques, le tour des salons.

— Déjeuner dans la salle Alexandre, offert aux maréchaux de la noblesse et aux représentants des provinces et des villages.

— Fête splendide à l'ambassade de France. Les jardins sont éclairés par des milliers de lampions multicolores : les salons sont embaumés : — on a acheté pour cinquante mille francs de fleurs. — Le tsar, portant l'uniforme du régiment des lanciers de l'Impératrice, avec le grand cordon de la Légion d'Honneur et la tsarine portant une robe bleue brodée d'or arrivent à dix heures et sont reçus par le comte et la comtesse de Montebello et le général de Boisdeffre. Mme de Montebello ravissante en sa robe rose pailletée d'or, offre à la tsarine un éventail peint par Leloir

(1) Commandant Ney ; la veille de l'accident.

et à toutes les princesses d'autres éventails signés par des peintres français.

Les grands-ducs, les grandes-duchessses, les princes, les princesses, les ministres et les ambassadeurs ordinaires et extraordinaires sont dans les salons, quand Nicolas II entre conduisant Mme de Montebello, derrière l'Impératrice, au bras de M. de Montebello.

Après minuit un souper est servi, puis les danses reprennent et enfin les souverains se retirent aux sons de la musique du régiment de Preobrajinsky.

Comme la France est heureuse d'avoir des Montebello et des Boisdeffre pour la représenter au milieu des magnificences et de l'étiquette des cours ! Le comprendra-t-elle jamais assez ?...

Autre remarque : La France s'associe à cette allégresse de la Russie qui est surtout religieuse. Toutes les autres nations regardent avec une envie mêlée d'ironie cette république franc-maçonne, aux écoles sans-Dieu, qui lie son sort avec enthousiasme à celui de ce peuple croyant et fervent. Y a-t-il rien de plus curieux ? Tandis qu'en Russie, « du haut en bas, comme l'a dit un publiciste éminent (1) la religion demeure respectée dans toutes ses manifestations », tandis « qu'on ne la raisonne pas et qu'on se subordonne à elle et qu'on lui obéit, quelles que soient ses rigueurs », que l'homme du peuple multiplie les signes de croix, même dans la rue, et qu'aucune maison, même les restaurants, ne manquera pas d'avoir, dans un coin, une lampe allumée devant les saintes images, en France l'ouvrier ne va pas à la messe et ne prie jamais, le bourgeois ne fait pas ses pâques, le conseiller municipal ne sait que répondre à la commission sanitaire russe qui lui demande dans un hôpital, où est la chapelle, et les membres du Gouvernement et des municipalités oublient d'inviter à leurs banquets, le cardinal-archevêque de Paris, au grand scandale des Russes que l'on fête à ces banquets.

Que la France y prenne garde ! Le correspondant romain du journal *le Temps*, peu susceptible de partialité, disait dernièrement que « ces Fêtes du couronnement, glorification de l'orthodoxie autant qu'apothéose du tsar, peuvent servir les projets de l'impassible et tenace vieillard qui travaille au Vatican. » Il y a

(1) Albert Wolff.

de grands projets chez ce vieillard. L'Église russe n'est maintenue dans le schisme que pour des raisons politiques plutôt que pour des motifs religieux. Que les raisons politiques tombent, c'est, dans un avenir plus ou moins éloigné, la réunion à l'Eglise romaine : le projet de l'auguste vieillard. Il en a d'autres, en commun avec des hommes comme lord Halifax, le président de l'*Union Church Society*. Et pendant que, par une admirable disposition de la Providence, les peuples séparés par le schisme et l'hérésie, reviendraient au bercail, la France fille aînée de l'Église, non seulement bouderait ridiculement mais refuserait de reconnaître l'autorité maternelle ! Ah ! que Dieu nous garde d'un pareil malheur ! Qu'elle réfléchisse ! qu'elle considère les hautes leçons qui lui viennent de la sainte Moscou, et qu'elle en tire un salutaire avertissement !

Les Russes se lasseraient bientôt de mettre leur main pieuse dans une main athée.

En attendant ils sont nos amis (1) ; je n'en veux pour garant que cette réponse du général Dragomiroff à un toast de Boisdeffre, réponse où la rudesse et la cordialité s'allient si parfaitement.

« Aimons-nous les uns les autres, car si nous ne nous aimons pas, qui diable ! nous aimerait en Europe ? »

Ils ont besoin de nous, nous avons besoin d'eux. Restons amis, et chantons avec un autre de nos poètes :

Puisque la Paix auguste et bonne
Sourit au champ du laboureur,
Le jour où l'on met la couronne
Sur le front du jeune Empereur,
— Vos voix dans tous les cœurs en France
Trouvent des échos spontanés —
Pour cette fête d'espérance,
O cloches du Kremlin, sonnez !

(1) Un incident qui vient de se passer à Moscou pendant les fêtes, n'a pas peu contribué à réjouir les deux alliés. Le président du cercle allemand de la ville recevant le prince Henry de Prusse et lui ayant dit : « Nous sommes honorés de recevoir parmi nous le représentant de l'Empereur d'Allemagne et sa *suite* ; » le prince Louis de Bavière qui était présent dit à son tour d'un ton hautain : « Je suis le prince héritier de Bavière et je n'appartiens à la suite de personne. Nous sommes confédérés. Il n'y a pas ici de vassal ni de suzerain. » Le prince de Prusse dut se retirer. — A rapprocher ce désaccord de l'entente franco-russe.

Mais si, demain, soudain se lève
Un souffle de guerre et de mort,
Si le Droit a besoin du glaive,
Si le juste doit être fort,
— Les bourdons des cloches de France
Avec vous étant accordés —
Pour le tocsin de délivrance,
O cloches du Kremlin, grondez (1) !

(1) F. Coppée.

LUCIEN VIGNERON.

CONGRÈS SOCIAUX

I. Le congrès de la Société d'économie sociale et des Unions de la paix sociale. — II. L'Assemblée de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. — III. L'assemblée des propriétaires chrétiens.

Les congrès sont en ce moment à la mode. La facilité des communications les a singulièrement favorisés, facilité encore accrue par les dispositions des compagnies de chemins de fer tendant à diminuer le prix des voyages, aussi sont-ils entrés dans les mœurs. Poussant au printemps comme les fleurs, ils contribuent à rendre encore Paris plus attirant à cette époque de l'année, tout comme les courses et le salon.

Aussi aujourd'hui toutes les grandes œuvres ont-elles des congrès, des assemblées générales ; c'est pour elles le moyen de rassembler leurs fidèles, de stimuler leur zèle, de montrer où elles en sont et c'est aussi un excellent moyen de se rendre compte de la marche des idées, du mouvement social si particulièrement intéressant à suivre à notre époque qui tourne de ce côté son attention passionnée.

I

LE CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE ET DES UNIONS DE LA PAIX SOCIALE.

Nous commençons tout naturellement par la plus ancienne des sociétés. Celle-ci a été fondée dans les premières années du second Empire, en 1856, après que l'Académie des sciences eut décerné le grand prix de statistique aux *Ouvriers européens*. Les monographies contenues dans ce recueil qui forme la véri-

table base de la science sociale avaient été recueillies par leur auteur vers 1840, pour quelques-unes même les observations remontaient à plusieurs années auparavant, c'est un fait utile à rappeler au moment où tant de gens croient avoir découvert la question sociale et s'imaginent qu'avant eux personne ne s'en était soucié.

Le Play restera une des figures intellectuelles de notre siècle. Qui n'a admiré dans le grand salon du Louvre le portrait d'Erasme par Hans Holbein? Avec sa figure pensive, son regard profond, son nez droit, sa tête si bien dessinée, Le Play a plus d'une fois évoqué en nous le souvenir d'un homme du XVIe siècle. Il était de ces puissants penseurs qui, du fond de leur cabinet et sans se mêler au vain tumulte des agitations publiques, remuent le monde par leurs idées.

En lui se retrouvent toutes les fortes qualités qu'une éducation mal dirigée nous fait perdre et par lesquelles se distinguent les grands esprits des siècles passés : labeur infatigable, discipline intellectuelle, volonté inflexible, passion de la vérité.

Il ne se détourna pas de la voie dans laquelle il s'était engagé ; jusqu'à son dernier jour, il la suivit avec la ténacité du savant et le désintéressement du chrétien.

La grande œuvre de Le Play, c'est d'avoir prouvé qu'il existe une science sociale dont la base repose sur la monographie. Aussi, la tâche propre de la société d'économie sociale est-elle de recueillir et de publier des monographies dans la collection qu'elle intitule *Ouvriers des Deux-Mondes*. Cette société a un caractère nettement scientifique ; mais Le Play en a créé à côté une seconde intitulée *Unions de la paix sociale* ; elles ont pour but de réunir sur un terrain commun des hommes d'opinions opposées en les groupant autour des vérités sociales fondamentales sans lesquelles aucune société ne saurait exister. Toutefois, faire marcher des hommes de sentiments opposés sous le même drapeau est une œuvre difficile, et souvent l'action perd singulièrement en vivacité et en profondeur ce qu'elle gagne en étendue.

Rappellerai-je ici quelques-unes des conclusions qui sont sorties plus saisissantes que jamais des observations multipliées de la société d'économie sociale et de son fondateur? Avec plus de force qu'on ne l'avait jamais fait, Le Play a montré dans la famille la première assise de la société, et non l'individu

comme l'enseignait une nombreuse école ; ensuite il a établi les conditions nécessaires à la stabilité de la famille au nom d'observations multipliées qui ont porté un terrible coup au fétichisme du Code civil. Doué d'une grande puissance de systématisation, il a classé les familles si diverses à première vue en trois types. C'est lui qui a précisé l'influence exercée par la nature des lieux, et à côté de sa forte démonstration, la théorie de Montesquieu sur les climats paraît bien superficielle. A lui encore revient le mérite d'avoir rappelé aux patrons, l'histoire à la main, les devoirs qui leur incombaient, et à toutes les classes élevées les charges qu'elles doivent assumer sous peine de précipiter la nation dans le désordre.

Plus que tout autre, il a contribué à ébranler le culte « des faux dogmes » de 1789, suivant son expression bien gravée ; dans tous ses ouvrages, avec une persistante énergie, il en a démontré le néant et le péril. Ses démonstrations ont eu d'autant plus de force qu'il a fait appel à l'observation, et de la masse de faits sociaux qu'il a rassemblés s'est dégagée cette conclusion que les institutions établies alors avaient surtout nui à la famille ouvrière. La petite propriété, contrairement à une erreur fort répandue, a été placée dans une situation difficile, où s'usent peu à peu nos vieilles races de paysans, réservoir de forces vivaces. Les ouvriers ont été condamnés à un isolement duquel est sorti l'antagonisme social ; enfin la société tout entière est en proie à une division qui explique nos désastres.

Aussi dans toutes les manifestations de l'école une part est-elle faite et à l'observation sociale, et aussi aux questions de propagande et de réforme. Les deux ont été traitées dans l'intéressant congrès annuel qui vient de se tenir sous la présidence d'honneur du baron Denys Cochin, député de Paris. Celui-ci a prononcé à l'ouverture du congrès un discours qui a obtenu un grand et légitime succès.

C'est un sujet essentiellement doctrinal qu'il avait traité, l'*Idéalisme en économie politique* ; il a d'abord montré le déclin progressif des doctrines positivistes qui depuis près d'un demi-siècle s'étaient peu à peu emparées des esprits ; Auguste Comte est certainement un des penseurs qui ont exercé à notre époque la plus puissante influence, si peu lu cependant, si peu brillant qu'il ait été comme écrivain. Il a fait preuve d'une grande largeur d'esprit, mais ce n'est pas là son originalité, elle ne réside

pas non plus dans la prétention qu'il a eue de donner à la pensée et à la méthode philosophiques une exposition plus parfaite. D'autres l'ont eue avant lui ; tant qu'il y aura des philosophes, c'est-à-dire tant que l'homme pensera, cette prétention se reproduira. Toute connaissance vient de l'expérience, et uniquement de là, répète-t-il de même après les sensualistes ; toute connaissance étant relative, n'atteint donc que les phénomènes.

La grande idée qu'il a lancée, c'est que l'attention des hommes doit se porter uniquement sur ce qui se voit, se touche, s'observe ; quant à l'inconnu, nous ne le saisissons pas, et tous les progrès des sciences ne le dévoilent pas plus à nos yeux que lorsque l'humanité traversait l'état métaphysique ou l'état théologique. Au lieu de nous casser la tête ou de nous battre à ce sujet, laissons-le donc de côté. Toutefois, si dédaigneux qu'il soit des aspirations humaines vers l'idéal, Auguste Comte reconnaît la nécessité d'une religion. Mais cette religion n'aura d'autre objet que l'humanité, le seul Être Suprême que nous puissions découvrir. Un philosophe très en faveur aujourd'hui, M. Alfred Fouillée, a spirituellement résumé en un mot la doctrine de la philosophie positive : elle condamne l'homme à un jeûne métaphysique, et c'est ce jeûne qui a fait son grand succès à une époque que ne tourmentait plus la maladie de l'idéal, où l'homme voyait dans le développement de la prospérité matérielle le dernier mot du progrès ; dans la richesse, le véritable bonheur. Quant à l'inconnu, à l'au delà, la doctrine qui chassait toute préocupation importune à ce propos paraissait fort commode. Or, aujourd'hui, comme M. Cochin l'a montré, le positivisme a perdu l'empire auquel il prétendait. C'était cette thèse que soutenait récemment M. Ferdinand Brunetière, dans un discours prononcé à Besançon aussi remarquable par la force de l'idée que par la perfection de la forme et cette tendance se manifeste sur tous les terrains.

M. Denys Cochin a joué à l'économie politique le mauvais tour de lui montrer qu'elle aussi n'échappe pas à cette règle ; il a cité comme exemple la théorie de la valeur que tous les économistes ont successivement abordée et dans laquelle ils se sont tous noyés. Il l'a prouvé, avec beaucoup de finesse, la valeur réside en définitive, quelque critérium que l'on en prenne, quelqu'en soit l'objet dans l'idée et le désir, c'est-à-dire unique

ment dans l'esprit, même l'or et le diamant ; par conséquent, cette science soi-disant pratique met à la base d'une de ses théories les plus importantes l'idée, et non pas le fait ; il aurait pu encore le dire, s'il n'avait été dans l'obligation de se borner, l'économie politique pèche par l'observation, elle s'applique surtout sur certains axiomes à l'appui desquels elle n'invoque pas des faits scientifiquement observés, et par là en dépit de ses hautes prétentions, elle demeure très au dessous de l'économie sociale à laquelle Le Play a donné une base véritablement scientifique.

C'était nous-même qui représentions dans les séances générales du soir la monographie et l'observation directe. Nous résumions en effet les nombreuses observations que nous avons recueillies dans notre voyage à Roubaix où nous nous proposions de recueillir les éléments de la monographie d'un tisserand. Cette ville offre un grand intérêt par le développement rapide de sa population, par la puissance de son industrie qui a dépassé toutes celles des autres villes où dominait le même genre de travail et aussi, malheureusement pour elle, par la force quasi-invincible que semble avoir pris le socialisme depuis quelques années.

Nous aurons peut-être un autre jour l'occasion de parler avec plus de détails de cette cité que l'on a comparée à une ville américaine, notamment à cause de l'esprit hardi et entreprenant de ses patrons ; aujourd'hui nous nous bornerons à dire que beaucoup de causes y expliquent l'avènement du socialisme ; l'infiltration de l'élément belge qui représente près de la moitié de la population, la désorganisation de la famille s'aggravant sous les ravages de plus en plus étendus de l'alcoolisme, l'absence de rapports suffisants entre patrons et ouvriers, et aussi le caractère nettement anti-religieux de l'enseignement laïque.

Entre autres faits nous avons signalé la création du syndicat mixte, fondé en 1888, et qui, aujourd'hui comprend, un certain nombre de patrons, malheureusement pas assez, et plus de 3000 ouvriers. C'est une association qui atteste de la part de ses fondateurs une remarquable prévoyance de tous les besoins de la famille ouvrière ; la question des syndicats mixtes et des syndicats séparés a été maintes fois débattue, plusieurs personnes pensant que les premiers ne pouvaient pas avoir une véritable

existence syndicale. Mais le syndicat de Roubaix le prouve et d'autres aussi complètent la démonstration, lui seul est en mesure de créer des œuvres économiques et sociales pouvant donner une légitime satisfaction aux intérêts matériels et moraux des ouvriers.

D'autres communications se rapportaient à des faits directement observés comme par exemple celles de M. Maron sur la comparaison de la communauté des Jault et des matelots pêcheurs de Fort-Mardick, les budgets ouvriers et le mouvement socialiste à Lille par M. Béchaux.

L'industrie et l'agriculture attirent également l'attention de la société. M. Honoré, directeur de la société des grands magasins du Louvre qui avait déjà fait de très-remarquables communications sur les efforts tentés par ces grands magasins en faveur de leur personnel, a entretenu la réunion du chomage dans quelques industries parisiennes.

M. Baugas, professeur à la faculté libre de droit d'Angers a exposé le rôle utile qu'avait joué la commission d'arbitrage du rayon industriel de Cholet. Le tissage traverse en ce moment à Lyon une crise aiguë. M. Guise, industriel important de cette ville, l'a exposée dans tous ses détails.

En ce qui concerne les questions agricoles, nous relevons l'histoire économique d'une commune rurale du XV au XIXe siècle, Vic-de-Chassenay, en Bourgogne par M. de Saint-Genis ; une autre de M. Dubois sur les syndicats agricoles locaux et la décentralisation ; le titre, très heureusement choisi, indiquait bien un des grands résultats du mouvement puissant qui se dessine dans les campagnes en faveur de l'association. Tout ce qui se fait dans ce sens est autant de gagné sur la centralisation administrative des excès de laquelle souffre la France, autant de gagné aussi pour l'éducation politique et économique du pays.

Le Play ne s'est pas seulement occupé des questions industrielles et agricoles, comme quelques personnes sont tentées de le croire ; il a tourné aussi son attention sur l'organisation de la vie publique. Il a critiqué de la manière la plus vive le régime abusif de centralisation qui a été implanté par le premier consul, laissant bien loin derrière lui celle de l'ancien régime. Cette question revient fréquemment dans les publications de l'école et cette année encore, il était réservé à M. Picot le soin de la traiter sous ses différents aspects.

D'autres sujets se rapportant à des préoccupations morales ont été aussi abordés. Ainsi M. Henri Joly a entretenu son auditoire à une des séances du soir de l'action des associations contre le vice et le délit. La grande question de l'esclavage africain qui préoccupe tous les cœurs généreux, mais auquel il semble peu aisé de trouver un remède a été exposé par Mgr Augouard, évêque de Sinata, vicaire apostolique de l'Oubanghi, et par Mgr Roy, qui vient d'être élu supérieur de la congrégation des Pères du Saint-Esprit ; elle compte un grand nombre de missionnaires en Afrique. Auparavant M. Picot, vice-président de la société anti-esclavagiste, avait dit quelques mots de l'action du comité ; il vient de se renforcer de dames patronnesses dont la présidente est Mme la comtesse d'Eu, qui a perdu le trône du Brésil pour avoir décrété l'émancipation des esclaves.

Enfin une autre question sur laquelle nous reviendrons peut-être un jour — elle mérite plus d'intérêt que quelques personnes le croient — a été heureusement abordée par MM. Gabriel Alix, professeur à la Faculté catholique de Paris et Macarel qui a étudié avec soin la question fort intéressante de l'homestead, c'est le mouvement féministe juste dans quelques-unes de ses revendications, mais compromis par quelques-unes de ses promotrices. Telle est l'impression qui s'est dégagée du dernier congrès tenu à Paris ; quelques séances ont été fort bruyantes, d'autres marquées par des professions de foi nettement anti-religieuses.

L'indication des matières traitées fait bien apparaître le caractère double des œuvres créées par Le Play. Il y a là vraiment une source féconde d'informations et de propagande, d'études et d'action ; encore une fois, c'est le caractère propre de cette grande œuvre d'avoir à la fois créé une science et tracé un plan de réforme. Science, elle a précisé les lois qui dominent les sociétés humaines. Réforme, elle s'est efforcée de dissiper l'erreur, de gagner les cœurs, de pousser les hommes de bien vers la pratique de leurs devoirs sociaux, dont ils n'avaient plus qu'une notion altérée. Tel a été Le Play savant et à la fois apôtre, ne se laissant dominer par aucune pensée exclusive. Peut-être pourrait-on souhaiter à cette œuvre une allure plus hardie, en même temps qu'une application encore plus étendue de la méthode d'observation. Elle publie tous les ans des monographies

de famille, mais son attention devrait aussi se porter sur les monographies de société à l'exemple de la constitution de l'Angleterre dans laquelle le maître avait esquissé un plan destiné à être perfectionné.

Toutefois l'action de l'école Le Play a été féconde ; elle a contribué dans une large mesure à la rénovation des idées qui marquent la fin de ce siècle.

II

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ŒUVRE DES CERCLES CATHOLIQUES

Le lendemain de la guerre un autre mouvement venait encore donner un efficace concours à l'œuvre de Le Play et apporter aussi sa pierre à la reconstruction de la France, c'est l'œuvre des cercles catholiques. Elle est sortie tout entière de nos malheurs, et par une inspiration touchante qui rappelle les vœux des chrétiens du vieux temps. En captivité dans une ville d'Allemagne, quelques officiers eurent l'intelligence de comprendre que telle ou telle circonstance particulière n'expliquait pas seulement nos malheurs, mais qu'il fallait en chercher une cause plus haute, la constitution sociale défectueuse de la France. L'insurrection de la Commune, avec les scènes sanglantes qui l'accompagnèrent, leur rendit encore cette pensée plus saisissante ; elle leur fit apparaître et la division qui rongeait notre société et l'hostilité furieuse qui animait une partie du peuple de Paris contre la religion.

L'œuvre s'est proposé un double but. Elle a voulu rallier d'abord les ouvriers à l'idée religieuse, ou tout au moins grouper ceux qui gardaient dans leurs cœurs le culte du vrai Dieu, Se tournant ensuite du côté des classes qui avaient entre leurs mains le sort d'autres hommes, comme les chefs d'industrie, les propriétaires, elle leur a prêché le dévouement à ceux qu'ils employaient, la pratique du devoir social, et là son action efficaces a déterminé parmi les industriels dont quelques-uns ont inspiré ses idées, un grand mouvement. Enfin elle n'a pas été seulement une œuvre, mais aussi une école, et elle s'est attaquée avec hardiesse aux questions vitales qui s'imposent à no-

tre société troublée : la liberté du travail, le rôle social de la propriété, le crédit dans son principe comme dans ses conséquences et ses abus.

La grande idée que l'œuvre a voulu lancer, a été celle de l'association et du retour au principe corporatif détruit, par la Révolution et approprié bien entendu aux temps modernes. Sans doute, au cours de son existence déjà longue, elle n'a pas toujours présenté cette idée sous une forme unique, mais au fond, elle ne s'en est jamais écartée. Comme toutes les œuvres, elle a subi l'influence des évènements politiques, surtout depuis 1889 et si ses idées se sont répandues, elle n'en a pas moins éprouvé une certaine diminution de vie. Les divisions survenues parmi les catholiques depuis ces dernières années, le découragement devant des échecs électoraux et politiques, le maintien persistant au pouvoir d'un parti corrupteur et tyrannique, cause puissante de désorganisation sociale, la disparition de quelques-uns de ses premiers zélés fondateurs, les heurts de la vie politique, l'ajournement de bien des espérances dans l'avènement d'un gouvernement meilleur telles en ont été les causes. L'œuvre a donc perdu un peu de son éclat extérieur : ses assemblées n'ont plus comme dans les premiers temps le don d'attirer un brillant public étranger, mais le noyau des fidèles est resté solide, et elle voit au contraire ses idées se répandre de plus en plus.

L'année 1889 marque son apogée ; c'est sous l'inspiration de l'œuvre que s'est développé ce magnifique mouvement d'assemblées provinciales, plus ou moins actif selon les régions. Il a montré une France nouvelle, rompant avec les erreurs de la Révolution, revenant aux meilleures traditions, et traçant le tableau de l'Etat social et politique dans lequel notre pays abaissé par la Révolution ne pourra reprendre ses brillantes destinées. Malheureusement, le mouvement n'a pas été suivi, mais il en est toujours resté une idée dont le mérite revient à l'œuvre des cercles et notamment à M. le marquis de la Tour du Pin, c'est celle de la représentation professionnelle ou des intérêts opposée au régime actuel qui arrive à ne rien faire représenter. L'idée a été développée dans toutes les assemblées provinciales, M. le marquis de la Tour du Pin en a fait le pivot de sa campagne, et nous-mêmes, dans un article publié par l'*Association catholique* et intitulé *électeurs, candidat et*

élus (1) nous sommes prononcés dans le même sens. Depuis, cette idée a été reprise par d'autres écrivains, il en est qui ont écrit de nombreux articles dans une revue fort répandue ; avec une prudence peu héroïque, ils se sont abstenus de nommer ceux qui les avaient devancés et des idées desquels ils s'étaient inspirés. C'est cependant à l'œuvre, encore une fois, que l'honneur en revient.

La réunion de cette année a peut-être été meilleure que celle de l'année dernière, elle a montré sur quels points se dirigeait maintenant l'action de l'œuvre. Beaucoup d'associations, créées à côté de l'œuvre, ont voulu réaliser ces idées corporatives ; mais ce sont un peu des enfants émancipés, ils ne sont pas toujours très empressés à reconnaître la famille de laquelle ils sont sortis.

L'idée du cercle a été critiquée ; l'on a dit, non sans raison, qu'il n'y avait pas là une institution capable de porter un remède sérieux aux maux de notre Etat social ; c'étaient plutôt des associations de piété que des œuvres sociales proprement dites. Soit; mais le cercle n'en a pas joué et n'en joue pas moins un rôle utile, il a formé des hommes et les a habitués à se sentir les coudes, il a restauré parmi eux l'idée corporative, et c'est ainsi que cette institution de médiocre portée au premier abord, n'en a pas moins été le point de départ d'une grande action sociale.

Les cercles ont rayonné autour d'eux ; ils ont servi de noyau aux associations professionnelles qui se sont créées dans un grand nombre de villes et à la dernière assemblée beaucoup de membres de l'œuvre, notamment Mgr Petit, de Lyon, le contre-amiral Mathieu, de Paris, ont montré qu'à chacun d'eux se rattachaient des institutions corporatives ; maintenant ils sont aussi le centre d'études sociales très en vogue en ce moment.

Une autre utile institution que l'œuvre peut revendiquer avec beaucoup d'honneur pour elle, c'est celle qui a été intitulée le secrétariat du peuple c'est un centre de renseignements de toutes sortes auxquels peuvent avoir recours les ouvriers lorsqu'ils sont aux prises avec quelque difficulté. Elle les préserve ainsi des hommes d'affaires dont l'action est si souvent néfaste pour eux, elle les éclaire par exemple sur la liquidation

(1) Association catholique du 15 octobre 1886.

d'une petite succession dont l'actif est trop facilement dévoré par les frais. Enfin, elle peut aussi trouver pour certains d'entre eux le moyen d'avoir une position, lorsqu'ils ont perdu la leur.

Les syndicats ont été encore l'objet des efforts heureux de beaucoup de membres de l'œuvre ; ainsi à Carcassonne, sous son inspiration s'est fondé un syndicat de l'aiguille comprenant, comme celui créé à Paris par le Révérend Père du Lac, des patronnes, des employés et des ouvrières. On y applique, ce qui devient de plus ou plus rare, le véritable contrat d'apprentissage portant quadruple engagement des parents, de l'enfant, de la patronne et du conseil syndical. A la fin de leur apprentissage, les jeunes filles sont admises à présenter un chef-d'œuvre pour lequel elles reçoivent une prime et qui les aide à se placer facilement. Trente-deux syndicats existent maintenant en France, modelés tous sur celui de Carcassonne et de Paris, avec leurs caisses de secours mutuels, d'assistance pour maladie, pour sépulture, avec toutes leurs institutions familiales, cadeaux de mariage, souvenirs de persévérance, d'apprentissage, etc., etc... Le syndicat de l'aiguille à Paris a trois ans d'existence. Il compte 1 500 ouvrières, 400 patronnes, fonctionne et prospère, ainsi qu'en témoigne le compte rendu de l'assemblée générale qui a été tenue récemment.

Les cercles d'études sociales ont été aussi l'objet de plusieurs communications ; quelques doutes ont été élevés sur leur utilité, plusieurs membres de l'assemblée ont émis, non sans raison, la crainte de voir des esprits simples verser facilement dans l'erreur, lorsqu'il s'agit de questions théoriques. A cela d'autres ont répondu qu'il était toujours nécessaire que les cercles comptassent parmi leurs membres un ecclésiastique. Cette garantie est-elle suffisante ? franchement, nous ne saurions le croire. Il ne suffit pas seulement pour trancher les questions sociales d'être très ferré sur les principes, il faut avant tout connaître les faits. Les principes s'établissent facilement, mais où survient l'embarras, c'est lorsqu'il s'agit de les appliquer. J'en citerai deux exemples : nul ne refuse à l'État le droit d'intervention en matière sociale, dans quelle mesure et dans quel cas doit-il le faire ? c'est là que les sens divers se font jour, c'est là que les discussions les plus vives s'engagent. Le principe est posé, mais cela ne sert de rien, il faut avant tout connaître les

faits d'une manière approfondie. Il en est de même du salaire familial ; le grand maître de la science sociale l'a déclaré, il est une des conditions fondamentales de la paix sociale. Mais dans quelles conditions doit-il être établi ? C'est là le point particulièrement délicat, et nul ne saurait répondre à cette question embarrassante s'il ne connaît pas à fond la situation des ouvriers.

On pourrait aussi l'objecter à propos de ces cercles, ne serait-il pas préférable de diriger l'attention des ouvriers vers les questions d'un ordre plus pratique, comme par exemple des associations mutuelles, des sociétés coopératives. A cela les partisans des cercles d'études disent qu'il est nécessaire de fournir aux ouvriers catholiques des armes pour répondre aux socialistes. Sans doute, cela peut être utile, mais les socialistes ne s'embarrassent pas beaucoup de questions théoriques ; ils font surtout appel aux passions, ils s'adressent à l'ouvrier en lui promettant un sort plus heureux, beaucoup plus qu'ils ne s'attachent à des théories économiques. Quoi qu'il en soit, l'assemblée s'est montrée assez favorable à cette institution, mais non sans se dissimuler les dangers qu'elle présentait et la nécessité de prendre les plus grandes précautions pour les empêcher de se produire.

D'autres membres de l'œuvre sont venus aussi rapporter les efforts essentiellement pratiques qu'ils avaient tentés afin d'établir l'assistance par le travail, notamment M. l'abbé Rabier de Blois a donné des explications fort intéressantes sur l'œuvre qu'il y a créée en faveur des carriers ; il y a là un terrain excellent, M. le vicomte de Pelleport-Burète l'avait déjà abordé avec succès à Bordeaux. Souhaitons que l'année prochaine l'œuvre entende encore d'aussi intéressantes communications.

A ses débuts, l'œuvre avait paru concentrer ses préoccupations presque exclusivement sur les ouvriers industriels ; mais elle a compris qu'il y avait un terrain encore plus favorable pour elle, eu égard à la composition de son personnel dans lequel les propriétaires terriers forment l'immense majorité, c'est l'agriculture. Elle a d'abord poussé de toutes ses forces à la création de syndicats agricoles, et elle a entendu par là non pas seulement des associations n'ayant d'autre but que d'acheter et de revendre des engrais, mais aussi des associations ayant

un caractère plus social, créant entre leurs membres un véritable lien et pouvant aussi servir d'organe représentatif.

Une autre institution n'a pas moins attiré son attention, ce sont les caisses agricoles ; deux types, comme on le sait, en existent : celles qui fondées par des personnes, ayant le caractère d'actionnaires, donnent des intérêts et ont de nombreux traits de ressemblance avec des banques ordinaires, ce sont celles de la haute Italie et celles de l'Allemagne fondées par M. Schulze-Delitschz ; les autres, connues surtout sous le nom de banques Raffeisen, ont le caractère purement philanthropique, elles prêtent sans intérêt. Le prêt a un caractère personnel beaucoup plus que réel ; entre ces deux types, un homme d'infatigable dévouement, M. Louis Durand, en a créé un troisième, c'est celui de banques qui consentent un prêt uniquement personnel, mais qui donnent un léger intérêt à l'argent déposé. Ces utiles institutions se sont développées dans plusieurs régions de la France, et notamment dans le Sud-Ouest ; de nombreux détails ont été donnés sur le mouvement qui s'était dessiné de ce côté, notamment dans les départements des Landes, des Hautes-Pyrénées, des Basses-Pyrénées ; à l'Est, dans le Doubs et dans le Jura.

Les caisses rurales le prouvent : il y a seulement un crédit utile pour le petit propriétaire, le crédit personnel. Et cependant lorsque la question du bien de famille a été discuté, les légistes, si aptes à voir la vie sociale sous son véritable jour, levaient leurs bras au ciel en prétendant qu'il allait rendre impossible l'hypothèque et par là couper court au seul crédit possible.

A propos de l'agriculture s'est nécessairement posée la question de la représentation agricole. Quelques personnes ont signalé le projet qui venait d'être déposé au Sénat et plusieurs n'ont pas hésité à lui donner leur approbation, mais le marquis de la Tour du Pin a très heureusement fait remarquer que ces projets, quels qu'ils fussent, étaient incapables de constituer une représentation sérieuse ; ce qu'il faut avant tout, c'est une représentation sincère, basée sur un autre principe que la représentation politique actuelle, et cette représentation là, ce ne seront pas des individus qui sauront jamais la constituer. En outre, la représentation officielle tombera assez facilement sous la main de l'administration, elle fera tort à la représentation

libre, comme celle des syndicats et de la grande société des agriculteurs de France qui sont parfaitement suffisantes, l'événement l'a bien montré, car ils ont exercé lors de la rédaction de nos tarifs douaniers une influence décisive. Sachons donc nous débarrasser de ce fétichisme de loi ; des associations sachant nettement ce qu'elles veulent constituent une représentation autrement sérieuse que celles d'individus entrant dans un conseil à la suite de luttes et de brigues électorales.

Une accusation banale a été lancée contre l'œuvre des cercles, c'est celle de favoriser le socialisme ; or, au contraire, l'œuvre est l'adversaire la plus sérieuse peut-être que le socialisme d'État ait rencontré. Comment celui-ci triomphe-t-il ? par la constitution individualiste de la société dans laquelle l'État ne rencontre aucune force devant lui. Or, partout, au lieu d'individus isolés, déshabitués de toute action collective et corporative devant la puissance de l'État, la société, telle qu'elle la conçoit, non d'après un rêve idéal, mais d'après l'expérience, comprendrait des groupes vivaces, autonomes, gérant leurs intérêts eux-mêmes, se chargeant de la tâche que l'État exécute à grands frais, et donnant à la nation, au lieu d'une existence factice et toute de surface, une vie propre.

L'œuvre a aussi montré la puissance de l'association, de l'initiative privée ; elle n'a à redouter aucune comparaison avec les vigoureuses associations des Anglo-Saxons ou des Allemands ; partout elle a fait pénétrer des idées qu'elle s'attachait à défendre. Elle a créé en définitive une force qui tient une large place dans le mouvement intellectuel et social de la France.

III

CONGRÈS DES PROPRIÉTAIRES CHRÉTIENS

Ce congrès s'est tenu depuis quelques années sous l'impulsion de M. le comte Yvert, secrétaire général de l'Union des œuvres. Comme son nom l'indique, il s'était d'abord presque exclusivement préoccupé des devoirs des propriétaires, de la mission qui leur incombait et des moyens de la remplir. Mais peu à peu il a élargi son cadre, ses réunions sont devenues plus nombreuses, et il aborde, on peut le dire, la plupart des

questions sociales offrant un intérêt primordial ; ainsi, cette année, étaient inscrits à son ordre du jour l'instruction professionnelle des enfants de la classe ouvrière, les moyens de restaurer l'apprentissage, des modifications à introduire dans l'enseignement des filles, la question du bien de famille.

A propos de l'enseignement professionnel, le congrès s'est prononcé en faveur d'une modification à l'enseignement primaire ; quelques heures devraient être, d'après lui, consacrées dans l'école au travail manuel, peut-être ce programme n'est-il pas d'une application aussi aisée que l'on paraît le croire, car quel travail serait ainsi donné ? Mais l'idée n'en est pas moins à retenir ; ce serait, au dire de ses promoteurs, le moyen de produire chez l'enfant cette impression morale que le travail manuel n'est pas une tâche inférieure. Des reproches ont été adressés au cours de la discussion à des maîtres chrétiens qui manifestent une tendance très accentuée à diriger leurs élèves beaucoup plus vers les places de bureaux que vers les métiers. Aussitôt qu'un élève fait preuve de quelque intelligence, ses maîtres rêvent pour lui d'une carrière de bureau. Son initiative personnelle a cependant moins de facilités pour s'y développer ; son avenir y est plus limité. Aussi le congrès s'est-il énergiquement prononcé pour l'abandon de tels errements.

La question de l'enseignement des filles n'est pas moins digne d'attirer l'attention. C'est avec raison que de vifs reproches sont adressés à ses tendances, les programmes comprenant aujourd'hui une foule de sujets tout à fait inutiles. Ils n'amènent souvent d'autre résultat que d'enlever le goût des choses pratiques et pour celles qui sont à la campagne, de les attirer vers les villes. Nous l'avons vu nous-mêmes, en étudiant la situation de plusieurs villes et campagnes, quelles fâcheuses conséquences provoquent ces errements. Les femmes sont souvent incapables de s'occuper des travaux de ménage ; elles en ont tout au moins perdu le goût, sinon la notion. Aussi serait-il utile de multiplier les écoles ménagères, et à ce propos on a donné comme un modèle de ce genre l'œuvre entreprise par Mme la comtesse Zamoyska en Galicie ; il serait nécessaire, a-t-on aussi observé, d'insister vivement auprès des institutrices libres, moins gênées par le programme, pour qu'elles se préoccupent de donner à leurs jeunes élèves des notions essentiellement pratiques comme les écoles ménagères nouvellement créées en donnent.

Elles auront beaucoup plus à s'en servir dans le cours de leur vie que des problèmes de mathématique ou des notions de géométrie, dont on leur farcit la cervelle sans profit.

C'est également sous l'empire des mêmes idées que le congrès a déploré la manie aiguë du fonctionnarisme qui sévit en ce moment sur les jeunes français ; Il voudrait les voir se diriger vers des occupations plus sociales, comme celles d'industriels ou de propriétaires. Elles donnent une influence que ne procure certainement pas une fonction publique. Cette année la réunion est revenue sur la question du bien de famille qui avait déjà été abordée dans une des années précédentes. Il s'est prononcé d'une manière énergique pour que le père de famille ait la faculté de rendre une partie de son bien insaisissable, mais à grand tort à mon avis, il a laissé tout à fait de côté les questions de l'hérédité ; c'est faire preuve d'une timidité excessive, car aujourd'hui, le fétichisme du code a singulièrement diminué, et des côtés les plus divers, des attaques très vives sont dirigées contre lui. Ses conséquences funestes sont nettement aperçues notamment au point de vue du ralentissement de la natalité et des entraves de la colonisation. Aucun doute ne saurait plus exister sur ce point.

En définitive, le congrès des propriétaires chrétiens a présenté un réel intérêt, il s'aiguille vers une bonne orientation, et ses vœux sont le plus souvent, sagement inspirés, bien que quelquefois un peu timides. Seulement le congrès, il faut le dire, ne saurait avoir ni l'autorité, ni l'influence du congrès de la société d'économie sociale ou de l'Assemblée de l'Œvres des Cercles ; ce qui lui manque, c'est le caractère représentatif.

La société d'économie sociale représente une école ; elle a groupé autour d'elle un public recruté dans les classes dirigeantes du pays. Elle a à sa disposition une revue, elle fait faire des cours, des enquêtes, elle se mêle à des œuvres pratiques, en un mot, elle use de tous les moyens qui donnent de l'influence. C'est un groupe qui peut-être n'est pas toujours très compact parce que les éléments en sont assez divers. Il n'en dispose pas moins d'une réelle influence.

L'œuvre des cercles a aussi derrière elle une organisation beaucoup plus complète et beaucoup plus active que celle de la société d'économie sociale. Tous ses membres en effet s'attachent à mettre en pratique un programme bien net et un petit

groupe très uni, très compact est toujours plus en mesure d'exercer une action qu'un groupe beaucoup plus nombreux, mais dont les membres ne peuvent s'entendre que sur quelques points. En un mot, il y a là un véritable caractère représentatif. Malheureusement, ce caractère fait tout à fait défaut au groupe des propriétaires chrétiens ; ce sont des gens fort intelligents recrutés pour la plupart dans les groupes dont sortent les autorités sociales, mais ce ne sont que des individualités isolées. Une fois le congrès terminé, ils rentrent chez eux; aucune suite ne peut être donnée à leurs propositions, ils n'ont pas de soldats, ils n'ont pas non plus d'organe qui puisse défendre leurs idées. Ces idées se confondent du reste avec celles des autres grandes œuvres que nous avons nommées, et peut-être, eût-il mieux valu ne pas créer encore une nouvelle fraction qui jusqu'à ce jour, malgré sa très heureuse direction, ne se trouve pas en mesure d'exercer une action réelle et profonde.

En définitive de ces trois congrès se dégagent des conclusions presque identiques. Les idées qui avaient jusqu'à ce jour eu cours sont aujourd'hui battues en brèche. Toutes les erreurs, toutes les chimères par lesquelles nos pères s'étaient laissés bercer se démodent. Il est vrai, peut-on répondre, les faits ne traduisent pas, et surtout ceux de la vie publique, ce mouvement de retour vers la vérité. Mais, avant les faits, les idées doivent être lancées. C'est par elles que la France a été démolie à la fin du siècle dernier, c'est par elles qu'elle rentrera dans les voies de la vérité sociale, étant débarrassée des erreurs qui ont causé tant de ravages parmi elle.

URBAIN GUÉRIN.

L'économie rurale dans l'Antiquité

(*Suite*).

AGRICULTURE SPÉCIALE

SECTION PREMIÈRE

Les frumenta, ou cultures pour les hommes.

La culture du froment, — comme d'ailleurs de toute plante épuisante — comprend six choses : l'ameublissement convenable du sol, la fumure, l'ensemencement, les soins d'entretien, la moisson et l'engrangement.

C'est dans ce cadre que nous renfermerons tout ce que nous avons à en dire.

I

AMEUBLISSEMENT DU SOL OU LABOURS ET HERSAGES

Quest-ce que bien cultiver un champ ? se demandait Caton ; il répondait : c'est le bien labourer. *Quid est agrum colere ? Bene arare* (1).

Mieux vous labourerez, dit à son tour Columelle, plus vous récolterez ; car, ajoute-t-il, une bonne division du sol est la condition indispensable de ces *fermentations* souterraines d'où dérive la récolte. (Varron. I, 38 et Pline, XVIII, 49.)

Les conditions que les anciens exigeaient d'un labour étaient les suivantes : qu'il fût opportun, complet, fait à l'époque voulue et assez souvent répété. C'est ce que nous allons voir.

(1) CATON, 61.

Le nombre des labours préparatoires était de trois ou de deux au moins (1). Le premier s'appelait *proscindere*; le second *effringere* ou *iterare*; le troisième *tertiare*. Ils étaient suivis du labour d'ensemencement qui s'appelait *lirare*. Nous ne parlerons de ce dernier qu'au chapitre des semailles.

Le moment opportun pour les labours était celui où la terre était convenablement humectée dans toute la profondeur de sa couche arable, c'est-à-dire quand elle n'était ni complètement sèche, ni complètement détrempée, ni mouillée seulement à la surface, par une pluie passagère succédant à une longue sécheresse. (Pline XVIII, 49, 2.)

Dans le premier cas (terre sèche) le labour eût été trop pénible, presque impossible même, dans les terres fortes; il eût soulevé le sol par grosses plaques que les façons subséquentes eussent été impuissantes à bien réduire; il aurait eu le grave inconvénient de détacher du sous-sol des parties moins grasses pour les porter à la surface dont il aurait diminué d'autant la fertilité (2).

Dans le second cas (terre boueuse) les pas de l'attelage et du laboureur, et le poids de la charrue n'auraient fait que tasser et durcir le sol, allant ainsi à l'encontre du but même du labourage et rendant le champ impropre à toute culture pour l'année entière; car il ne pouvait plus être convenablement ni semé ni hersé (3).

Dans le 3e cas enfin (terre légèrement mouillée), c'eût été pire encore, disaient les anciens. Car, d'après Caton, une terre labourée dans ces conditions demeurait stérile pendant trois ans. Aussi, parmi les injonctions qu'il adressait à son intendant trouvons-nous celle-ci : qu'il ne conduise jamais ni troupeau, ni charrue, ni chariot sur un sol superficiellement humecté (4).

L'ÉPOQUE des labours, ainsi que leur nombre, variait d'après le climat et la nature du champ.

Dans les terrains de plaine, en supposant une jachère et un sol compact, le 1re labour avait lieu en avril ou en mars, époque des premières chaleurs et alors que les mauvaises herbes ne

(1) VARRON., I, 27. « Non minus bis arandum, ter melius., et I, 37.
(2) COL., II, 4.
(3) COL., *ibid.* « Non sunt habilia sementi aut occationi. »
(4) CATON, 5. « Triennii fructum amittes. »

sont pas encore montées en graine (1); le 2e vers la mi-juillet; et le 3e en septembre, octobre ou commencement de novembre, suivant les climats (2).

S'il s'agissait d'une terre légère, il n'y avait que deux labours préparatoires. Le premier au commencement d'août et le second en juillet. Le labour d'ensemencement se faisait habituellement en septembre (3).

Les coteaux à terre forte se labouraient aux mêmes époques que leurs analogues de la plaine (4).

Mais si le *sol était léger*, c'est en septembre seulement qu'on faisait le premier labour, suivi bientôt d'un deuxième. Car, dit Columelle, si le soc de la charrue avait remué pendant l'été des terrains aussi peu consistants, le soleil eût consumé leur suc et ôté toute leur force de végétation. Il ne faut donc, ajoute-t-il, les labourer pour la première fois que dans les commencements de septembre et les biner bientôt après, de manière à pouvoir les ensemencer aux premières pluies de l'équinoxe (5).

Que les coteaux fussent gras ou maigres, leurs labours offraient ceci de particulier qu'ils se faisaient la première fois, dans un sens perpendiculaire à la pente, et les deux autres fois plus ou moins obliquemment de manière à creuser le sillon tantôt vers le haut et tantôt vers le bas de la colline, sans passer par les premières traces (6), afin de remuer uniformément toutes les portions du sol.

Comme ce détail le laisse entrevoir, la grande préoccupation des anciens était que le labour atteignît toute la couche arable et qu'il FUT VRAIMENT COMPLET.

Pour cela, ils exigeaient : 1° qu'il fût profond ; 2° aussi continu que possible ; 3° effectué en sens croisé ; 4° complété, si c'était nécessaire, par le brisement parfait des mottes, ce qu'ils appelaient *occatio*.

(1) Col. II, 4.

(2) Col. *ibid.* Pall. IV, 2 ; V, 2, VI, 2 ; VIII, X. Varron, I, 32.

(3) Les mêmes, passim.

(4) Col. II. 4.

(5) Col. *ibid.* et Virg. Georg. I, v. 65 et 61. « Ante hoc tempus, humus sine succo sole peruritur.

(6) Pall. X, I. Col. II, 4, « Transversus sulcetur. Quotiescumque iterabitur ; modo in altiora, modo in depressiora clivi obliquum sulcum agi oportebit, nec eodem vestigio terram moliamur. » Cf. Pline, XVIII, 49.

Labour profond. Labourer aussi vigoureusement que possible dit Pline ; *omni vi arato* (1). La profondeur qu'il indique est de neuf pouces, *dodrantali sulco* (2).

Plus la terre est remuée profondément, dit Columelle, plus les plantes y prennent d'accroissement. *Penitus arvis sulcatis majore incremnto fœtus grandescunt* (3). Aussi, ajoute-t-il, est-il nécessaire au laboureur d'avoir de fortes charrues et de forts attelages, à moins que la terre ne soit légère. Il est vrai que cela occasionne un surcroît de dépenses ; mais combien elles sont récompensées par la richesse de la récolte (4) ! Pline parle de certaines régions de l'Italie où il fallait huit bœufs pour traîner chaque charrue, tant le labour était profond et le sol dur. (Pline, XVIII, 49.)

Labour continu. Il faut, dit Columelle, que les sillons soient si serrés et si multipliés qu'on puisse reconnaître à peine dans quelle direction ils ont été tracés... (5) et qu'il ne reste aucune portion intacte entre deux sillons successifs. *Scamna inter duos sulcos cruda ne relinquatur.* (Pline, *ibid.*)

Labor croisé ou transversal. Les labours se faisaient successivement en deux sens différents, *per transversum.* (Pline, XVIII, 49, 5).

Nous avons déjà vu cette pratique appliquée aux coteaux malgré les difficultés que la pente y présentait. Dans les terrains de plaine, cela était bien plus facile. C'est cette coutume que Virgile célèbre dans ses vers, où il complimente l'agriculteur qui, sur le dos de son champ déjà labouré une première fois (*præscisso*) coupe les anciens sillons par de nouveaux, obliques aux premiers. *Quæ suscitat æquore terga. Rursus in obliquum verso perrumpit aratro.* (Georg. I, v. 97.) C'est la méthode que Pline indique formellement. Il faut, dit-il, labourer dans une direction, et puis dans une seconde, oblique à la première. *Omne arvum roctis sulcis, mox et obliquis subigi debet* (6).

(1) PLINE, XVIII, 49.
(2) PLINE, *ibid.*
(3) COL. II, 4.
(4) COL. *ibid.*
(5) COL. II, 4. « Tam frequentibus et densis sulcis, ut vix dignoscatur in utram patrem vomer actus sit. Recte subactum arvum ubi non intelligatur utro vomer ierit. » PLINE, XVIII, 49.
(6) PLINE, XVIII, 49.

En conséquence de ces divers labours, la terre était si complètement et si parfaitement ameublée qu'elle ne devait plus présenter à l'intérieur aucune motte qui ne fût atteinte. Pour s'en assurer, le maître ou l'intendant ne se contentaient pas de regarder ni même de toucher; ils enfonçaient en travers des sillons une forte perche; si elle y pénétrait partout sans rencontrer d'obstacles, il était évident que toute la masse avait été bien remuée, si elle rencontrait une résistance le sol n'avait pas été assez bien remué.

Après cet ameublissement, le hersage n'était plus ou était à peine nécessaire. C'était une maxime chez les anciens qu'une terre ayant besoin de la herse était une terre mal labourée (4). S'il restait çà ou là quelques mottes superficielles, on les brisait à la main à l'aide du *rastrum*, houe pesante dont il y avait deux formes, la houe simple et celle à plusieurs fourchons (1), et, dans les exploitations plus étendues, à l'aide de la herse proprement dit (Cratis) (2). Cette opération s'appelait *occatio*. *Aratione per transversum iterata, occatio sequitur, ubi res poscit, crate vel rastro.* (Pline.)

CHAPITRE II.

LA CHARRUE DES ANCIENS ; MANIÈRE DE S'EN SERVIR. — ATTELAGE

La charrue (*aratrum*) dont se servaient les anciens pour les divers travaux de labour que nous venons de décrire était assez semblable à celle de nos jours. On trouve en effet marqués dans celle-là les mêmes détails de construction qui constituent celles-ci, c'est-à-dire : 1° le soc lui-même, *vomer* ; 2° les versoirs ou oreilles, *aures* ; 3° le talon ou sep (*dentale*), dans lequel s'enchâssait le soc et par lequel la charrue reposait et glissait sur le sol ; 4° le mancheron, tantôt simple, tantôt double, *stiva*, par lequel le laboureur dirigeait la charrue ; 5° la tige recourbée (*buris*) terminée par le timon proprement dit (*temo*) où tirait l'attelage. Nous pouvons même, d'après Pline,

(1) Col. II, 4. « Male subactum agrum qui occandus sit. »
(2) Pall. I, 42. Caton, 10 et 11 ; Pline, XVIII, 49.
(3) Varron I. 29, et 31, et Pline, XVIII, 49, 5.

affirmer en outre l'existence d'un avant-train, monté sur deux roues et muni du coutre (*cultes*) destiné à préparer le travail du soc (1). La charrue à avant-train était d'origine gauloise; elle fut inventée vers le milieu du Ier siècle (2). Nous empruntons à Virgile le remarquable passage ci-dessous (*Géorgiques*, chant premier, vers 170 et suivants) :

On choisit d'abord dans la forêt un orme que l'on courbe en *buris*, lequel, joint au timon (*temo*) s'allonge de huit pieds en avant. On en fait aussi le corps de la charrue (*dentalia*), que l'on arme d'un soc accompagné de deux orillons (*aures*).

On coupe aussi ou un tilleul ou un hêtre pour en faire la *stiva*.

Que ces bois soient suspendus au foyer et qu'ils durcissent à la fumée avant d'être mis en œuvre (3).

Les orillons dont parle le poète ne faisaient pas toujours partie de la charrue; on pouvait les y adapter ou les en retirer suivant le besoin, à moins qu'on ne possédât en même temps des charrues sans oreilles et à oreilles. Les premières s'appelaient *aratra simpticia*, les secondes, *aratra aurita* (4).

On ne se servait de celles-ci qu'après l'ensemencement dans le but, dit Palladius (4), d'exhausser le lit sur lequel reposaient les semences et de les protéger ainsi contre l'eau durant l'hiver. *Quibus possint contra stationes hiberni humoris sata celsiore sulco attolli.* C'est cette opération qu'on nommait *lirare*. Varron nous en donne une idée plus complète dans un passage où il dit : « Le premier labour s'exprime par le mot *proscindere* (fendre), tandis qu'on désigne le second par le mot *offringere* (briser en sens différent) parce que cette dernière façon a pour but d'attaquer les glèbes considérables (*grandes glabæ*) que la première a coutume de soulever. Enfin, le labour que l'on donne au terrain déjà ensemencé (*jacto semine*) s'appelle *lirare*. Cette opération se fait au moyen de deux versoirs (*tabulis*) que l'on

(1) Pline, xviii, 48 ; Cf. Rich., antiq. v° aratrum.

(2) « Non pridem inventum in Galliâ, ut duas adderent rotulas ».

(3) Virgile « Magna vi flexa domatur. In burim et curvi formam accipit ulmus aratri. Huic a stirpe pedes temo protentus in octo, Binæ aures, duplici aptantur dentalia dorso... Stivaque, quæ currus a tergo torqueat imos, Et suspensa focis explorat robora fumus.

(4) Pallad. i, 43.

(4) Pallad. *ibid.*

ajoute auprès du soc (*additis ad vomerem*) et disposés de telle sorte que, tout en recouvrant les semences jetées sur les arêtes, (*porcæ*) on creuse en même temps des sillons qui donnent un écoulement aux eaux pluviales (1).

La charrue à oreilles était donc avant tout la charrue des semailles.

Pour les labours antérieurs, on employait la charrue simple. On produisait avec elle le résultat de nos versoirs modernes, par l'*obliquité* que le laboureur donnait au soc et qui exigeait de sa part un effort constant et une grande force ; voilà pourquoi sans doute on ne confiait cette fonction, ainsi que nous l'avons vu, qu'à des esclaves remarquables par leur haute taille et par leur vigueur.

Le labour opéré de la sorte mettait *sur champ* les bandes de terre, en les jetant vers la droite, et le coup de charrue suivant, qui se faisait *à plat*, les divisait : le troisième coup était *sur champ*, et ainsi de suite jusqu'à la fin du labour. C'est ainsi du moins que nous comprenons ce passage de Columelle : *Bubulcum oportet alternis versibus obliquum tenere aratrum, et alternis recto plenoque sulcare* : il faut que le laboureur tienne sa charrue oblique, droite et à plat à tours alternatifs (2).

Quoi qu'il en soit, les sillons de labour n'avaient jamais, dit Columelle, plus de 130 pieds de longueur, afin que l'attelage n'eût jamais à s'arrêter au milieu de la ligne (3) ; c'est pourquoi, Palladius nous apprenant (4) qu'on donnait aux divisions du champ la forme de carrés contenant ou un arpent, ou un demi, ou un quart, ce qui exigeait, en supposant l'arpent de 38 ares, comme il l'était du temps de Palladius (5), que chaque division eût 180 pieds de côté dans le premier cas, 126 dans le second, et 90 dans le troisième, il faut supposer, que les carrés des deux premières dimensions étaient coupés en deux pour les labours. Sans quoi, il n'eût pas été possible de donner satisfac-

(1) Varron, I, 39. « Cum arant *jacto semine*, lirare dicuntur, idest cum tabellis additis ad vomerem simul et satum frumentum operirent in porcis, et sulcant fossas, quo pluvia aqua delabatur. » — « Tabula aratro annexa, quod vocatur lirare, operiente semina. » Pline, XVIII, 49.

(2) Col. II, 4.

(3) Col. *ibid.*

(4) Pallad. II, 11.

(5) Pallad, *ibid.*

tion à la recommandation de Columelle. Car, même pour le demi-arpent, la longueur du sillon en labour perpendiculaire eût été de 126 pieds, et, en labour oblique, plus grande encore.

Il fallait d'ordinaire par arpent de (25 ares) 2 journées pour le premier labour, 1 pour le second, 3/4 pour le troisième, et 1/4 pour le labour d'ensemencement (*liratio*. Col. II, 4).

C'était habituellement des bœufs qui traînaient la charrue, ou au moins de forts mulets.

Il n'y avait d'exception que pour les terres légères, où l'on employait également des vaches, stériles, (*taurae*), des mules et même des ânes (1).

Les bœufs étaient attelés par le cou et non par les cornes (2). Ou plutôt la première méthode était considérée comme préférable, au point de vue de la santé des bêtes et du rendement.

Les bœufs, dit Columelle, seront accouplés au joug, étroitement serrés ; qu'ils marchent d'un pas grave et imposant, le corps droit et la tête levée, et que, pour cela, le joug repose bien sur leurs épaules. Ce mode d'attelage, ajoute-t-il, est de beaucoup le meilleur. Celui qui est en usage dans quelques provinces, et qui consiste à atteler les bœufs au joug par les cornes (*ut cornibus illigatur jugum*) est avec raison condamné par tous ceux qui ont écrit sur l'agriculture. Car ces animaux ont moins de force pour traîner dans les cornes que dans le cou et le poitrail ; car, dans le premier cas, le fardeau à traîner les oblige à contracter violemment leur tête et les met à la torture (*everuciantur*) ; au lieu, que dans le second, ils tirent de toute la masse de leurs corps et de tout leur poids.

Le joug était fait d'un bois souple, léger et ferme tout ensemble. C'était ou le tilleul (3), ou, le plus souvent, le charme, (*carpinus*) que les Grecs appelaient pour cela *zygia*, c'est-à-dire bois à joug. Car, dit Vitruve (4), ce bois est très flexible et ne rompt pas. *Non est fragilis et habet utilissimam tractibilitatem.*

Le joug était attaché au timon ou par une cheville ou par une courroie, (*cohum*) (5); il avait une courbe plus ou moins pro-

(1) Col., VI, 22, « Taurae ablegandae vel aratro dom andæ », ét. VI, 36.
(2) Col., II, 4 ; Pallad. II, 3. « Boves melius collo quam capite junguntur. »
(3) Virgile, Géorg. I, V, 173 : « Cœditur et tilia jugo levis ».
(4) Vitruve, II, 9.
(5) Festus, s. v.

noncée en son milieu ; quant aux extrémités, ou elles se courbaient aussi de manière à embrasser le cou de l'animal, ou, ce qui paraît avoir été plus fréquent, elles étaient sensiblement droites et portaient alors une sorte de fer à cheval (*subjugium*) qui emboîtait l'encolure et qui y était fixé par de nouvelles courroies, (*lorum subjugium*). Les deux *subjugia* étaient encastrés au-dessous du joug, mais y étaient mobiles, de manière à pouvoir se rapprocher ou s'éloigner du timon à volonté, afin de répartir également entre les deux bœufs l'effort de la traction ; si les forces étaient égales, les *subjugia* étaient également distants ; dans le cas contraire, on éloignait davantage le *subjugium* du plus faible, afin qu'ayant en sa faveur un plus grand bras de levier, il pût avec une moindre force tenir tête à son compagnon plus vigoureux et marcher d'un pas égal au sien. Les bœufs, dit Vitruve, tirent également quand ils sont à la même distance du timon ; mais quand leurs forces sont inégales et que le plus fort écrase l'autre, on allonge le côté du plus faible, afin d'égaliser les forces (1).

Le plus simple pourtant était, autant que possible, de n'atteler ensemble que des bêtes de la même vigueur, et c'est ce que Columelle recommande expressément. *Ne viribus aut statura impar cum valentiore jungatur* (2).

Au bout de chaque sillon, le bouvier devait laisser reposer quelques instants ses bêtes et, pendant ce temps, déplacer légèrement le joug, afin de soulager et rafraîchir leur cou, et l'empêcher de trop s'échauffer et de s'ulcérer (3).

Il devait les museler à l'aide de paniers d'osier quand ils labouraient des vignobles ou des terrains complantés de jeunes arbres. (Caton, 54 ; Pline, XVIII, 2).

Il avait, en outre, le devoir de ne jamais se servir de l'aiguillon, (*stimulo*) ; ce qui, dit Columelle, rend les animaux rétifs ; mais de les exciter avec le fouet (*flagello*) quand c'était nécessaire (4). S'il rencontrait des racines, il devait les couper avec une hachette qu'il avait toujours à sa disposition et qui était suspendue à la charrue, afin de diminuer d'autant la fa-

(1) VITRUVE, X, 3. « Fit una pars jugi longior qua imbeciliori conciliatur ».
(2) COL., VI, 2.
(3) COL., *ibid.*
(4) COL., l. c.

tigue des bœufs (1). Enfin, il nettoyait de temps en temps le soc à l'aide du râcloir ou de l'aiguillon (2).

Mais, nous avons assez longuement parlé du charruage des champs et de ce qui s'y rapporte. Passons à leur fumure.

(1) Pline, xviii, 49. « Securiculam pendere qua intercidantur radices ; hoc melius quam convelli aratro, bovesque luctari. »
(2) Col., ii, 5.

(*A suivre*).

Chanoine Beaurredon.

Chronique scientifique

La propreté dans les pensionnats à la société française d'hygiène ; les bains et les Pères de l'Église ; devoirs envers le corps. — M. Bourquelot et les ferments solubles ; les ferments oxydants ; la laque et la laccase ; application aux tumeurs chloromateuses et à la formation de certains corps organiques. — L'appendicité et la débauche opératoire. — Les malades riches dans les hôpitaux ; conséquences déplorables. — Le cas de Mademoiselle Couédon.

A l'une des dernières séances de la société française d'hygiène, le docteur Grellety a donné lecture d'une communication sur *la propreté dans les pensionnats*. D'après lui, dans un grand nombre d'établissements d'éducation, on néglige les soins de propreté les plus élémentaires. Il parle surtout de quelques pensions religieuses où, par un sentiment de pudeur exagéré, on empêche même les enfants de se laver certaines parties du corps et personne n'ignore cependant les inconvénients de toute nature qui peuvent être la conséquence de ces mesures ridicules. M. Grellety rappelle également que dans un grand nombre d'établissements, on ne tient aucun compte des précautions d'hygiène les plus indispensables. C'est ainsi que la plupart du temps les salles d'études et les dortoirs sont ventilés d'une façon déplorable. Il ajoute qu'il a pu s'en rendre compte personnellement en visitant dernièrement une pension contenant un nombre d'élèves assez considérable. Il fut très surpris de constater que les cabinets d'aisances étaient installés près des dortoirs dans lesquels ils envoyaient les émanations les plus nauséabondes. Comme il en faisait l'observation au directeur de l'établissement, celui-ci se contenta de répondre qu'il ne s'était jamais aperçu que cet état de choses exerçât une influence quelconque sur la santé des élèves.

M. le Dr de Pietra Santa appuie vivement la lecture de M. Grellety, qui est d'accord avec les théories soutenues par la société française d'hygiène puisqu'elle vient de mettre au concours, *la propreté de l'individu et de la maison.*

Prenant alors la parole, M. le Dr Tison répond qu'il y a deux points de vue à envisager dans cette question. D'accord avec M. Grellety sur la nécessité des soins de propreté dans les pensionnats, il ne peut admettre qu'on érige en principe que ces soins sont principalement négligés dans les maisons d'éducation religieuse. Il y a des faits regrettables sans doute, mais ce n'est point la généralité et la cause doit en être imputée à une fâcheuse interprétation des sentiments religieux. On a souvent reproché à l'Église de défendre l'usage des bains. On cite volontiers les Père de l'Église qui les ont proscrits. Mais on oublie que dans les premiers siècles du christianisme, sous la décadence romaine, les thermes publics qui étaient très nombreux (on en a déjà découvert deux immenses à Pompéï, l'un pour les riches, l'autre pour les moins fortunés) étaient des lieux de prostitution, de véritables maisons de débauche. Les Pères de l'Église ne protestaient pas contre les bains, contre les soins du corps, mais contre les dangers que couraient les chrétiens en se rendant dans ces établissements. Plus tard, on a oublié cette distinction et on a continué de proscrire les bains sans se rendre compte du motif qui avait dicté l'enseignement des Pères de l'Église.

On oublie trop que la Liturgie s'occupe autant de la santé du corps que de celle de l'âme, témoin cette oraison récitée très fréquemment : *Concede nos... perpetua mentis et corporis sanitate gaudere.* L'Église ne perd jamais de vue le précepte antique : *mens sana in corpore sano.*

Il est un fait évident aujourd'hui ; c'est que beaucoup d'établissements religieux d'éducation possèdent des salles de bains et de douches où les élèves passent à tour de rôle et où on observe strictement les soins de propreté. Il faut dire ces choses afin que ceux qui n'ont pas encore mis ces préceptes en pratique, sachent qu'ils sont devancés et qu'il leur faut rattraper rapidement le temps perdu.

Il y a bien longtemps que je pense à faire un petit manuel intitulé : *des devoirs envers notre corps*, dans lequel toutes ces questions d'hygiène et de propreté seraient passées en revue. En effet, le corps est aussi bien que notre âme un don de Dieu, nous

devons faire pour l'un autant que pour l'autre, les conserver dans le meilleur état possible, afin que nous puissions en tirer tout le parti que le créateur attend de nous. On oublie qu'en soignant son corps, on ferait la charité envers le prochain, car on éviterait nombre d'infirmités, de maladies et d'accidents qui forcent à mettre en action le bon vouloir du prochain qui pourrait s'exercer plus avantageusement sur des choses plus utiles.

*
* *

A la *Société de Biologie* (séance du 21 mars), M. Bourquelot a fait connaître le résultat fort intéressant qu'il a obtenu par les actions successives d'un ferment soluble hydrolysant et d'un ferment soluble oxydant.

Dans une solution étendue de salicine, il ajoute d'abord quelques centigrammes d'émulsine, puis une petite quantité d'un précipité obtenu avec du suc de *Russula cyanoxantha*, champignon qui contient un ferment oxydant. Dès le second jour, on commence à sentir l'odeur d'aldéhyde salicylique.

« La formation de cet aldéhyde, dit M. Bourquelot, peut s'expliquer comme il suit. Dans une première phase, la salicine (glucoside de l'alcool salicylique) est dédoublée par l'émulsine, en glucose et en alcool salicylique. Dans une seconde phase, l'alcool salicylique, sous l'influence du ferment oxydant, absorbe l'oxygène de l'air et donne de l'aldéhyde salicylique. »

Pourquoi des réactions analogues n'auraient-elles pas lieu chez les êtres vivants ? Ne pourrait-on pas expliquer de la sorte l'odeur de la fleur de la Reine des prés (*Spiræa Ulmaria*) qui est due à l'aldéhyde salicylique et qui provient du dédoublement et de l'oxydation de la salicine contenue dans les racines de la même plante ?

Maintenant voulons-nous savoir ce qu'est un ferment hydrolysant et un ferment oxydant ? Ouvrons le curieux volume de M. Bourquelot : *Les ferments solubles*, diastases, enzymes (in-8°, Société d'éditions scientifiques) qui résume admirablement les notions que nous possédons sur ces corps dont l'étude est encore si imparfaite.

On pourrait définir le ferment de la façon suivante : Un corps organique ou vivant qui, mis au contact de certaines substances dans des conditions déterminées produit, dans ces subtances,

des dédoublements ou autres modifications chimiques dont la quantité est en grande disproportion avec celle du ferment. On voit tout de suite qu'il y a deux grandes classes de ferments : 1° ceux qui sont organisés ou mieux représentés par des êtres vivants, comme les microbes, agents de fermentations, dont l'étude a fait la gloire de Pasteur ; 2° ceux qui sont constitués par une matière organique comme la diastase et la pepsine connues depuis longtemps et auxquels on donne le nom de ferments solubles.

C'est de ces derniers que nous nous occupons en ce moment, bien qu'il y ait de nombreux rapports entre les deux groupes, puisque les bactériologistes ont raproché des ferments solubles les substances toxiques élaborées par les micro-organismes pathogènes.

Le nombre des ferments solubles a beaucoup augmenté dans ces derniers temps, grâce aux botanistes qui ont étudié minutieusement leur localisation dans les tissus végétaux.

On ne possède pas encore de théorie générale pour expliquer l'action de ces ferments, mais on sait que, chez les animaux, ils sont agents de la digestion et de la nutrition et que, chez les végétaux, ils jouent un rôle important dans la germination. Enfin, chez tous les deux ils président au déploiement des matériaux de réserve et à leur utilisation.

Voici leur classification d'après M. Bourquelot,

A. Ferments hydratants.

I. Ferments agissant sur les hydrates de carbone :

a. Saccharoses : *invertine*, *tréhalase*, *maltase*, *lactase*.

b. Amidon, glycogène, inuline, matières pectiques, cellulose : *diatase*, *inulase*, *pectase*.

II. Ferments décomposant les lucosides : *émulsine*, *myrosine*, *rhamnase*, *érythrozyme*.

III. Ferments protéolytiques, c'est-à-dire agissant sur les matières protéiques : *pepsine*, *trypsine*, *papaïne*, *présure*, *plasmase*.

IV. Ferment qui décompose l'urée : *uréase*.

V. Ferment qui saponifie les matières grasses : *lipase*.

VI. Ferments solubles pathogènes.

B. Ferments oxydants : *laccase*.

Ce tableau fait ressortir les deux grandes sortes de ferments solubles : les hydratants aujourd'hui les plus nombreux ; les oxydants dont un seul est connu depuis quelques années, la

laccase découvert dans le suc de l'arbre à laque. Ce qui explique l'utilité des détails qui vont suivre.

D'après M. Bourquelot, il existe plusieurs arbres à laque du genre Sumac (*Rhus*) de la série des Anacardiées, famille des Térébinthacées (Voy. *Histoire des plantes*, par H. Baillon, V, 299) dont on signale surtout deux espèces, le *Rhus Vernix* L (*R. Vernicifera* DC.) et le *Rhus succedanea* L. D'après H. Baillon, ces deux espèces sont communes au Japon, surtout la dernière, tandis que M. Bourquelot place la première au Japon et la seconde au Tonkin. Mais peu importe ce détail.

Pour obtenir la laque, au Japon, on fait à la tige des entailles peu profondes et il en découle un suc appelé *uruschi* ayant, quand il est inaltéré, la consistance du miel frais, de couleur grisâtre, dans lequel le microscope permet de découvrir de petits globules, les uns de couleur foncée, les autres de couleur claire mélangés à de petites parcelles de matière brune. C'est le suc propre ou *latex* de la plante.

Exposé à l'air, en couche mince, vers 20°, il prend une couleur fine et se dessèche en donnant un vernis brillant et translucide. C'est ce qui constitue la laque inattaquable par les dissolvants ordinaires, eau, acides, alcalis, alcool, éther, etc.

C'est un savant japonais, Hikorokuro Yoshida, qui, ayant constaté, en 1883, que ce suc perd ses propriétés siccatives, lorsqu'on le chauffe à 63°, en conclut que le noircissement et le durcissemeut sont dus à un ferment soluble.

Il a trouvé aussi dans ce suc 60 à 85 % d'un acide qu'il a nommé acide uruschique (acide laccique) ainsi qu'une substance gommeuse, de l'eau et un acide volatil.

Sous l'action du ferment soluble et en présence de l'air, l'acide uruschique s'oxyde et produit de l'acide oxyuruschique qui n'est autre chose que le vernis laque desséché.

Ces faits ont été étudiés de nouveau par MM. G. Bertrand et Bourquelot. Le premier, en examinant le latex de l'arbre, a reconnu que son principe présente les propriétés d'un phénol polyatomique qu'il appelle *laccol*, d'où le nom de *laccase* donné au ferment oxydant d'après la nomenclature de Duclaux qui a proposé de désigner chaque ferment soluble en remplaçant dans le nom du corps sur lequel on a observé pour la première fois son action, la désinence par « *ase* », quelle que soit d'ailleurs cette action.

Mais ce qui est intéressant, c'est qu'il existe de pareils ferments oxydants chez beaucoup de végétaux ainsi que l'a constaté M. G. Bertrand dans la gomme arabique et dans celle du Sénégal, dans la pomme de terre, les betteraves, etc. D'après L. Lindet, la coloration du jus de pomme est due à la laccase ; elle se produit lors du broyage par le mélange, au contact de l'air du suc, des cellules à tannin avec celui contenant le ferment oxydant.

Grâce à ce qu'elle colore en bleu la teinture de résine de gaïac, la laccase est très facile à reconnaître dans les végétaux. C'est cette réaction qui a permis à MM. Bertrand et Bourquelot de retrouver ce ferment ou un analogue, dans plusieurs champignons qui se colorent à l'air, lorsqu'on les coupe ou qu'on les déchire, par le mélange du ferment avec le composé susceptible de s'oxyder. Tel est le cas du *Boletus cyanescens* Bull, et du *Rassula nigricans* Bull.

On voit donc comment l'étude de ces ferments oxydants a permis à M. Bourquelot de les faire agir sur certaines plantes déjà soumises aux ferments hydratants et de trouver le mode de formation de certaines substances contenues dans les plantes.

Ces études sont entièrement intéressantes en ce sens qu'elles indiquent une des voies qu'il est possible de suivre pour nous permettre d'arriver à la connaissance des procédés employés par la vie ou mieux par les êtres vivants, pour la fabrication des substances organiques. Cette connaissance donnera un jour le moyen de faire la synthèse de ces mêmes substances. Quoi de plus intéressant et en même temps de plus utile, que de savoir par quelle suite de réactions chimiques, un végétal comme le quinquina fabrique les divers alcaloïdes de son écorce, ou des animaux, comme la vache, la chèvre, la brebis, etc., produisent du lait avec la nourriture variée qui sert à leur alimentation. Malheureusement, nous ne savons pas encore comment un ferment agit sur le corps qu'il dédouble. En présence des diverses hypothèses imaginées par Berzélius, Liebig, Wurtz, etc., M. Bourquelot est obligé d'admettre, mais sans preuves directes, que les ferments solubles oxydants agissent en fixant d'abord l'oxygène et en le cédant ensuite au corps à oxyder, comme dans les oxydations dues à l'ozone ; de même les ferments solubles hydratants absorberaient d'abord de l'eau qu'ils céderaient

ensuite au corps fermentescible pour l'hydrater à son tour et le dédoubler. Il y aurait comme précédemment deux actions : 1° formation d'une combinaison du ferment soluble avec l'eau ; 2° décomposition immédiate de cette combinaison et absorption de l'eau par la substance fermentescible qui se dédouble. Faute de mieux, retenons cette hypothèse.

Du reste, c'est en lisant attentivement le livre si intéressant et si instructif de M. Bourquelot qu'on se convaincra de l'imperfection de nos connaissances sur la nature des ferments et sur leur mode d'action. Ce qu'on a le mieux étudié, ce qu'on sait le mieux c'est les différentes causes qui augmentent ou affaiblissent leur action.

Toutefois nous ne voulons pas quitter ce sujet sans parler du ferment hydrolysant, la gaulthérine, que M. Bourquelot a reconnu dans le *Monotropa hypopythis* et qui est analogue à celui qui se trouve dans la racine des *Spiræa Ulmaria*, *Filipendula* et *salicifolia*, dans la racine du *Polygola Senega* et dans l'écorce du *Betula lenta*.

Ce ferment, que Schneegans appelle *bétulase*, mériterait mieux le nom de *Gaulthérase* qui serait conforme à la nomenclature de Duclaux, car la gaulthérine est le seul corps qui soit hydrolysé par ce ferment. En outre, M. Bourquelot a trouvé dans le *Monotropa hypopythis* un glucoside hydrolysé par ce même ferment, comme la gaulthérine, mais sans pouvoir dire si ces deux ferments sont identiques.

Ainsi donc, il existe dans le *Monotropa hypopythis* un glucoside de l'éther méthylsalicylique probablement identique à la gaulthérine et un ferment soluble de ce glucoside, mais ce ferment soluble existerait aussi dans d'autres plantes et notamment dans celles citées plus haut.

Nous rappellerons seulement qu'il y a 52 ans, Procter, en étudiant l'écorce du *Betula lenta* de l'Amérique du Nord, y a trouvé un glucoside de l'éther méthylsalicylique qu'il a appelé gaulthérine et un ferment soluble de ce glucoside. Procter n'avait obtenu la gaulthérine qu'à l'état amorphe, mais dernièrement Schneegans a pu l'obtenir à l'état cristallisé (Voir pour plus de détails les *comptes-rendus hebdomadaires des séances de la Société de biologie*, 21 mars 1896).

Ces premières notions sur les ferments solubles m'ont donné l'occasion d'aborder cette importante question des fermenta-

tions, question qui est encore loin d'être résolue. Mais en finissant nous signalerons encore un rapprochement entre les ferments solubles et les ferments animés, c'est que les premiers sont sécrétés par les seconds ou par un être vivant.

Enfin on a fait dernièrement, en histologie animale pathologique, une curieuse application de la découverte des ferments oxydants, pour expliquer la coloration d'une tumeur chloromateuse observée chez un enfant de huit ans, par MM. Hugonnenq et Paviot (*Société de biologie*, 26 mars 1896).

« Macroscopiquement le chloroma se caractérise par une teinte vert pois que la tumeur et ses traînées métastatiques prennent à l'air, pour se décolorer après une minute ou une minute et demie d'exposition. » Quand la couleur a disparu on peut la faire reparaître par une immersion dans l'ammoniaque, Aucun des dissolvants employés n'a pu la faire disparaître. Les auteurs se sont demandé si cette coloration n'était pas due à un ferment oxydant que contenait la tumeur.

Après avoir constaté que des fragments de la tumeur mis au contact de la teinture de gaïac (vieille d'un mois environ) lui donnaient une teinte bleu vif et que les fragments eux-mêmes se teignaient en bleu, mais qu'au bout de huit à dix minutes, cette teinte pâlissait et que le néoplasme se décolorait le premier et que la teinture passait ensuite au vert jaune sale, après avoir constaté encore qu'une goutte des dissolvants dans lesquels la tumeur avait macéré, produisait la même réaction avec la teinture de gaïac qui devenait brusquement bleu indigo, puis se déteignait lentement jusqu'au vert jaune, ils portèrent dans l'eau bouillaute un fragment qui perdit immédiatement le pouvoir de faire virer au bleu la teinture de gaïac.

Cette expérience semble prouver que cette tumeur contenait un principe de la nature des diastases dont les propriétés disparaissent par la chaleur à 100°.

Cette même tumeur chloromateuse prenait au contact de la paraphénylène-diamine une teinte violette intense qui allait ensuite en s'atténuant au bout de 20 à 30 minutes. Quelques autres tumeurs, dans certaines parties, au moins, qui sont en développement actif, ont donné une réaction analogue avec la paraphénylène-diamine. Or, cette action disparaît quand on chauffe les fragments à 100°.

Il y a là de curieuses études à continuer et on voit combien

un progrès dans une partie de la science peut en faire surgir d'autres auxquels on ne se serait pas attendu.

*
* *

Depuis quelque temps on s'occupe beaucoup d'une maladie ancienne à laquelle on a donné le nom nouveau d'*appendicite*. Cette maladie, connue autrefois sous le nom de typhlite ou de périty phlite, a son siège dans l'appendice, c'est-à-dire dans une petite portion de l'intestin, du diamètre d'un porte-plume ordinaire et qui se trouve à l'extrémité du cœcum (en grec τυφλον, d'où le nom de typhlite).

L'inflammation de l'appendice peut déterminer de la suppuration et consécutivement de la péritonite avec perforation, etc. Dans le cas de suppuration, le seul mot de guérison consiste à faire la laparotomie, c'est-à-dire à ouvrir l'abdomen pour évacuer le pus. Ce qu'il y a d'intéressant c'est que les chirurgiens ont trouvé dans cette affection une nouvelle mine à opérations. Car on propose actuellement, pour éviter la maladie, de faire préventivement la résection de l'appendice. C'est vraiment s'exposer à perdre la vie pour éviter une maladie qui pourrait ne pas se produire. N'est-ce pas Gribouille qui se jette à l'eau pour ne pas être mouillé, ou ce soldat qui, craignant d'être tué à la guerre, se fait sauter la cervelle. Il ne faudrait pourtant pas que l'appendicité réelle ou future donnât lieu à la débauche opératoire à laquelle les gynécologistes nous font assister depuis une dizaine d'années.

Si la chaste nature n'avait pas caché dans les profondeurs de l'organisme féminin les organes qu'elle s'est plu à étaler dans l'autre sexe, on ne verrait pas tant d'ovariotomonies, d'oophorectomies, d'hystérectomies, sans compter les enlèvements d'annexes, les Alexander et autres opérations dont les résultats commencent à être envisagés sous un aspect peu favorable.

*
* *

Depuis que par la subvention considérable qu'il fournit à l'Assistance publique avec l'argent du budget, le Conseil municipal de Paris s'est arrogé le droit de bouleverser cette admi-

nistration et d'y faire pénétrer ses idées radicales, on a vu bien des changements dont le premier a été la laïcisation. Un autre plus récent a été la création des circonscriptions hospitalières et celle des assistants de consultation, avec cet inique privilège dans un pays de suffrage universel et d'égalité politique que seuls les anciens internes des hôpitaux pourraient aspirer à cette fonction rétribuée. Cette condition est d'autant plus extraordinaire qu'elle n'est pas exigée pour le concours de médecin des hôpitaux. Ces mesures grèvent le budget et dégarnissent la poche des contribuables.

Voici encore une résolution récente qui ne fait pas rire les médecins. Elle leur montrera que, dans un pays libre, il ne faut jamais laisser un gouvernement ou une administration attenter à la moindre liberté, autrement toutes les autres finissent par être supprimées.

Quand le feu prend quelque part il faut courir l'éteindre, sans s'inquiéter si le propriétaire de la maison est sympathique ou non. Voici cette nouvelle résolution qui va mettre sur la paille la moitié au moins des médecins exerçant dans la grande ville de Paris.

« L'Administration est invitée à mettre à l'étude la proposition de M. André Lefèvre, relative à l'établissement d'une taxe proportionnelle à l'état de fortune des personnes aisées qui auraient été admises dans les hôpitaux.

« Elle est invitée à indiquer à la 5e commission les moyens qu'elle compte employer contre les abus commis dans les hôpitaux, au détriment des malheureux. »

Est-ce assez monstrueux ! Le Conseil municipal de Paris ne voit donc pas toutes les conséquences désastreuses de son projet de résolution. Nous allons en faire toucher du doigt quelques-unes.

1° Il oublie ce principe primordial et fondamental que l'hôpital a été bâti pour le malheureux et que le malheureux seul a droit d'y être soigné. Y admettre les gens riches ou aisés, c'est enlever la place aux malheureux, surtout à Paris, où le nombre des hôpitaux et des hospices n'est pas assez grand pour recevoir tous ceux qui ont réellement besoin d'y entrer. Cette mesure est une iniquité envers le pauvre pour qui seul l'hôpital a été construit. Nous appliquerons les même réflexions aux consultations charitables qui sont données aux malheureux

dans les hôpitaux, les dispensaires et les cliniques. Une personne aisée qui profite de cette gratuité pour aller prendre, je dirai, voler une consultation, commet une double iniquité, d'abord envers le pauvre dont elle prend la place, ensuite envers le médecin à qui elle enlève le temps précieux qu'il veut bien donner au malheureux et non à une personne en état de l'honorer.

2° Ouvrir les hôpitaux aux gens riches ou aisés, c'est enlever la clientèle aux médecins de la ville. Ce qui est encore plus odieux, plus brutal, c'est d'augmenter les impôts, les patentes, etc., que le médecin paie dans une très large mesure et d'employer ces impôts à lui faire directement concurrence. Comment veut-on que la profession médicale se tire de cette mauvaise situation : l'Assistance publique lui faisant directement double concurrence, d'une part, en lui enlevant ses clients, d'autre part, en lui prenant son argent pour soutenir cette concurrence. Ce sera donc d'abord la ruine des médecins non fonctionnaires, c'est-à-dire de ceux qui n'émargent pas au budget. Mais bientôt ces derniers ne pourront plus vivre avec la maigre pitance que l'Administration leur alloue chaque mois, alors ils seront forcés de devenir exploiteurs à leur tour. On en verra (qu'on ne crie pas au scandale !) exiger une rémunération des malades aisés qu'ils soigneront dans les hôpitaux. Ceux-ci, dans la crainte de ne point recevoir tous les soins nécessaires, délieront les cordons de leur bourse. On en verra d'autres exiger la forte somme quand il s'agira d'une opération, d'un traitement délicat. Comment résister quand, au moment psychologique, un chirurgien dira au patient qui attend son salut d'une opération : c'est tant qu'il me faut et d'avance. Encore trop heureux s'il n'ajoute pas : ce sera tant pour mes aides, mes internes, etc.

Bien entendu, ces derniers ne recevront jamais rien, mais le motif spécieux servira à relever les honoraires du chef. Voilà à quoi nous expose la délibération du Conseil municipal de Paris ! Les pauvres y perdront et les riches qui auront cru faire des économies n'en seront que mieux exploités. Encore une fois ! qu'on ne se récrie pas. Nous pouvons prédire le fait aussi sûrement que si nous l'avions vu se réaliser.

Telles les conséquences funestes qui se produisent quand on abandonne la voie de la raison, de la logique et de l'intérêt gé-

néral et surtout quand un gouvernement, quelle que soit son étiquette, fait la guerre au travail individuel, à l'initiative privée, comme le fait le gouvernement actuel de la France dont chaque loi nous prive d'une liberté ou d'un droit dont nous jouissions jusque-là.

*
* *

Qui ne connaît Mlle Couédon ? Qui ne demande à savoir la vérité sur son cas ? Que de fois j'ai été sollicité d'écrire sur ce sujet, et de faire connaître mon opinion. Si je romps aujourd'hui le silence c'est presque à contre-cœur car je n'ai guère autre chose à montrer que mon ignorance sur ce sujet encore si obscur, mais je veux faire plaisir à mes lecteurs et à la direction de la *Revue*.

De tout temps il y a eu des sciences occultes, des prophètes, des devins, des dieux, des évocateurs de morts, etc. Sous l'ancienne loi, il y avait les prophètes dont il existait des écoles. Dans l'antiquité il y avait les pythonisses, les sorcières, etc. Au Moyen âge et dans les temps plus rapprochés de nous il y a eu les possédés, le sabbat, etc. Que de femmes n'a-t-on pas brûlées vives parce qu'elles présentaient sur certaines parties du corps des plaques d'anesthésie qui, à l'époque, étaient considérées comme un signe certain de possession, comme les stigmates du diable.

Plus près de nous, ont surgi le magnétisme animal, le spiritisme, les tables tournantes, les évocations, c'est la période où l'Académie de médecine a déclaré que tout cela n'était pas digne de fixer un instant son attention. Elle ne se souvenait pas alors que jadis l'ancienne faculté de médecine avait décrété qu'on ne devait pas admettre la circulation du sang, ce dont Molière s'est bien gaudi au XVIIe siècle. L'Académie de médecine avait tout simplement oublié le proverbe populaire : ne dites jamais : fontaine je ne boirai pas de ton eau. Aussi ses portes furent-elles forcées quand Charcot, Luys et tant d'autres sont venus lui faire connaître l'hystérie, le somnambulisme, la suggestion, etc.

Que de formes de somnambulisme, de modifications d'état, de changements de personnalité n'a-t-on pas décrits à ce propos. La suggestion enlève à un sujet sa personnalité, lui en donne

une ou plusieurs autres, etc. Et ce curieux dédoublement de la personnalité dont M. Azam de Bordeaux et MM. Burot et Bourrut de Rochefort ont donné des spécimens si curieux et si intéressants ! Restent encore les somnambules plus ou moins authentiques, les liseuses de pensées, les voyantes ou clairvoyantes, la télépathie, l'extériorisation de la motricité (de Rochas), etc.

Quoique longue, cette énumération est bien incomplète, car ne faudrait-il pas faire rentrer dans la même catégorie les pressentiments, les avertissements intérieurs, les esprits frappeurs, la bilocation, et que sais-je, etc. ?

Tout ce préambule n'a qu'un but, constater la croyance populaire en des êtres qui jouiraient de facultés dont la plupart des hommes seraient privés, facultés qui leur permettraient de voir à travers les obstacles, dans le passé, dans l'avenir, etc.

Qu'y a-t-il au fond de tout cela ? Quel degré de croyance faut-il accorder à tous les récits merveilleux que des gens de bonne foi affirment ? récits merveilleux qui se passent dans tous les pays quelle que soit leur religion et quel que soit leur degré de civilisation ?

C'est la réponse à cette question qui est difficile ? Car quand on veut aller au fond de ces choses, il y a souvent, sinon toujours, quelque chose qui cloche. Voilà pourquoi j'ai été heureux de participer à la fondation de la société des sciences psychiques qui se propose pour but d'étudier avec les procédés scientifiques, les faits plus ou moins merveilleux ou plus ou moins extraordinaires que ne peuvent expliquer les données de la science actuelle.

Dans quelle catégorie faut-il faire rentrer les phénomènes présentés par Mlle Couédon ? c'est là le point obscur que n'élucidera pas ce qui va suivre mais qui aidera peut-être à faciliter la solution du problème.

Sans entrer dans de trop grands détails, nous dirons simplement qu'avant d'être le truchement de l'Ange Gabriel, Mlle Couédon allait souvent avec sa famille chez une voyante, Mme Orsat, que son père consultait volontiers au sujet de ses affaires. Il s'établit des relations fréquentes d'amitié ou de bienfaisance entre la famille Couédon et Mme Orsat.

Or, le 5 août 1894, Mlle Couédon se trouvait chez Mme Orsat

quand, à un certain moment, elle s'endormit et se mit à parler en dormant.

Ce fait aurait passé inaperçu, si l'année suivante, à la même date, le 5 août 1895, Mlle Couédon, qui se trouvait l'après-midi dans le salon avec quelques amies, ne s'était endormie de nouveau et ne s'était mise à parler, ce qui étonna fort les personnes présentes qui ouvrirent immédiatement le cabinet de son père pour le mettre au courant de ce qui se passait.

A quelque temps de là, Mlle Couédon eut une révélation intérieure qui lui apprenait que c'était l'ange Gabriel qui parlait ainsi par sa bouche et qu'il se servirait de son intermédiaire tant qu'elle observerait les conditions qu'il lui faisait connaître, entre autres celle de ne pas faire payer les révélations que le public lui demanderait.

Les manifestations de l'ange devinrent alors de plus en plus fréquentes, les curieux affluèrent. Tous les mondes, clergé, noblesse, médecins, etc., se précipitèrent chez Mlle Couédon qui, obligeamment, répondait plus ou moins à toutes les questions qu'on lui demandait. Le père et la mère étaient heureux que leur fille eût été choisie pour recevoir ce don du ciel et se mettaient avec empressement à la disposition de tous les visiteurs et de tous ceux qui demandaient audience par lettre.

C'est sur ces entrefaites que la Société des sciences psychiques fut informée par son président, M. le chanoine Brette, de l'existance de Mlle Couédon et des manifestations dont elle était l'objet. Bientôt on nous annonçait qu'à la séance suivante, la Voyante viendrait se soumettre à l'examen des membres de la Société.

Je ne raconterai pas ici cette séance dont tous les journaux ont parlé, car c'est le cas de dire que si Mlle Couédon a beaucoup contribué à faire connaître au public l'existence de la Société des sciences psychiques, celle-ci, à son tour, a plus largement encore contribué à faire parler de la Voyante. A cette séance, celle-ci a d'abord répondu à diverses questions dans son état ordinaire, puis elle est entrée en condition seconde et elle s'est mise à prédire des malheurs, la démission du président de la République, le châtiment du clergé, la guerre, etc. Ces prédictions se font dans un langage qui rappelle celui de la poésie dont les vers se terminent presque toujours en *é*.

Une commission composée de plusieurs médecins fut nommée pour examiner l'état physiologique de la Voyante. Ceux-ci constatèrent qu'elle n'est pas hystérique, ni épileptique, ni aliénée. De fait, Mlle Couédon m'a dit qu'elle ne s'était jamais si bien portée que depuis qu'elle donnait ses audiences privées, où elle parle souvent plus de huit heures par jour et ses audiences publiques, le jeudi et le dimanche, où elle parle souvent quatre et cinq heures de suite, sans s'arrêter, et avec une telle volubilité, qu'au dire de M. Gaston Méry, il est impossible à trois sténographes de recueillir ses paroles.

Généralement, quand une commission est nommée pour examiner une question, elle choisit un rapporteur chargé de la présenter sous les différents points de vue qui ont été étudiés. Le rapporteur lit ensuite un travail devant les membres de la commission qui font leurs observations ou bien leurs réserves. C'est alors seulement que le rapport qui a été adopté est lu en séance publique de la Société. Or, dans le cas actuel, M. le Dr Hacks, chargé du rapport, n'a pas lu son travail à ses collègues, de sorte qu'il n'a pu parler qu'en son nom seul. Aussi a-t-on été généralement surpris qu'après avoir constaté qu'il n'y avait chez Mlle Couédon ni hystérie, ni épilepsie, ni aliénation mentale, il ait déclaré qu'elle était sur le chemin de la folie et qu'elle finirait ses jours à Charenton ou à Ville-Evrard, à moins qu'elle n'y mît prématurément fin par le suicide. Ce pronostic n'était nullement contenu dans les prémisses. Il ressemble fort à une prédiction de l'ange Gabriel.

Une seconde commission fut alors nommée pour examiner l'état psychique de Mlle Couédon, M. le Dr Le Ménant des Chesnais, choisi comme rapporteur, divisa les faits en trois catégories, ceux qui sont indifférents ne prouvant ni pour ni contre la clairvoyance de Mlle Couédon, ceux défavorables, ceux favorables. Retenons seulement ces derniers, car il est évident qu'en plusieurs circonstances la Voyante de la rue Paradis s'est trompée. M. Le Menant des Chesnais, entre autres faits, a cité le suivant comme preuve de clairvoyance. Un certain Monsieur, habitant Paris, avait, quelque temps avant sa mort, converti sa fortune en valeurs mobilières. A son décès on n'en trouva pas trace. Sa veuve ne voulut pas faire de recherches et s'en fut habiter la campagne. Cette conduite ne faisait pas l'affaire des trois neveux qui tenaient à savoir ce qu'étaient devenus les

soixante mille francs de rentes de leur oncle. L'un d'eux, un officier, eut l'idée d'aller consulter la Voyante qui lui dit à peu près ceci : « Je vois dans un placard qu'on a muré et qu'on a recouvert de papier, une liasse, au-dessus de laquelle il y a une pièce d'or. »

Le neveu se souvient aussitôt que son oncle tenait presque toujours à la main une pièce d'or de cent francs, dont il ne voulait jamais se séparer, en faisant une sorte d'amulette. Malgré sa tante, il fit examiner l'appartement par un architecte, on trouva le placard en sondant les murs, on démolit la maçonnerie et que vit-on ? une liasse de valeurs et au-dessus la pièce de cent francs en or.

Ce fait très intéressant prouve nettement la clairvoyance, en admettant toutefois que Mlle Couédon n'ait pu en avoir aucune connaissance. Mais est-il bien authentique? Comment la commission en a-t-elle eu connaissance ? par la lettre d'un tiers écrite à un ecclésiastique qui la lui a apportée. C'est insuffisant. Il eut fallu faire une enquête approfondie, retrouver la veuve, l'officier, l'architecte, l'ouvrier qui a démoli le placard, le notaire qui a procédé à l'inventaire, etc. Enfin il eut fallu s'enquérir des rapports possibles qui pouvaient avoir eu lieu entre le défunt et la famille Couédon dont le père s'occupe de gérance de propriétés.

Tant que tous ces point ne seront pas éclaircis, ce fait, qui prouverait une faculté extraordinaire, inexplicable par les données de la science actuelle, doit entrer dans la catégorie de tous ces récits merveilleux dont l'authenticité n'est pas absolue.

La société des Sciences psychiques a nommé une troisième commission pour examiner l'*influence* qui agit sur Mlle Couédon. Cette commission s'est réunie une fois, j'assistais à la séance. Y a-t-il eu d'autres réunions, je l'ignore. Toujours est-il qu'à la dernière séance de la Société des sciences psychiques, séance à laquelle je n'ai pu assister, M. le chanoine Brette a lu un rapport concluant à ce qu'il n'y avait pas d'intervention divine dans le cas de Mlle Couédon et que s'il y avait intervention extra-naturelle, celle-ci ne pouvait être que diabolique.

Après cet exposé de la question qu'on trouvera plus détaillée dans les quatre brochures de M. Gaston Méry, je veux dire quelques mots de mes impressions personnelles.

Après avoir vu Mlle Couédon à la Société des sciences psychiques, je me suis présenté rue Paradis où j'ai été très bien accueilli par son père et quelques instants après par elle-même. Quelques phrases étaient à peine échangées : « Je crois que l'ange va parler, me dit-elle. » Aussitôt elle prend une pose spéciale dans laquelle les paupières sont aux trois quarts fermées, ne laissant voir qu'une partie de la sclérotique, sous forme de bande blanche, car le globe oculaire est convulsé en haut comme pendant le sommeil. M. Zola qui, lui aussi, est allé chez la Voyante, dit à ce sujet : « Les yeux sont à demi-clos, de façon à laisser voir une ligne blanche de la cornée. » Cette phrase qui pèche par une ignorance rare de l'anatomie a donné l'occasion à M. le Dr Vialle, d'administrer une nouvelle volée de bois vert à ce romancier qui « dans ses ouvrages, a touché aux métiers les plus variés, aux professions les plus diverses. Il ne se contente pas de les décrire, il émet la prétention de les connaître mieux que ceux qui les exercent. C'est l'homme universel, le Pic de la Mirandole moderne et sa devise pourrait être également : *de omni re scibili et de quibusdam aliis* (Voir l'*Actualité médicale*, 15 mai 1896). »

Si tous ceux qui connaissent les professions dont M. Zola a parlé avec des détails et une minutie qui font pâlir les *Manuels Roret*, faisaient comme le Dr Vialle, on aurait une critique autrement intéressante de cet écrivain qui se plaît à décrire le laid, le vilain, l'ignoble, le sale, le puant, ne nous épargnant aucune ordure, ni un crachat, ni un vomissement, etc. C'est à croire qu'il voyage avec un appareil photographique dressé à reproduire tout ce qu'il y a de répugnant, d'horriblement dégoûtant, et avec un phonographe chargé d'inscrire tout ce qui se dit de malpropre, de gras, de sordide. N'est-ce pas écœurant ?

Mais revenons à Mlle Couédon. Dans cette situation, elle parle en bouts rimés se terminant presque toujours en *é*. J'avoue franchement qu'elle ne m'a dit que des banalités et en sortant de là je comparais son allocution à ce qu'on lit dans les papiers de diverses couleurs que débitent les marchands de bonne aventure.

Pour voir si, dans cet état, la Voyante gardait sa sensibilité normale, je grattais très légèrement avec l'ongle le dos de sa main. Elle ne parut pas s'en apercevoir.

A quelques jours de là, je me présentai de nouveau chez Mlle Couédon où je fus très bien accueilli et introduit aussitôt dans le salon où elle se trouvait en conversation avec son père et les Drs Goix et Buhl. L'entretien a été fort long et c'est ainsi que j'ai connu les antécédents de la Voyante, les occupations de son père, les tracasseries du propriétaire, les offres avantageuses des personnes désireuses de donner l'hospitalité à l'ange Gabriel, etc.

M. le Dr Goix, à ma prière, pour ne pas perdre trop de temps, passa dans le bureau avec Mlle Couédon pour qu'il pût se faire une idée de l'ange Gabriel.

Quand il fut parti, j'entrai à mon tour et demandai à Mlle Couédon l'autorisation de constater sa sensibilité à l'aide d'une épingle quand elle serait endormie. « L'ange n'aime pas cela, dit-elle. » Ce n'était pas une défense absolue. Bientôt après la parole sacramentelle : l'ange va parler.

Les yeux se ferment aux trois quarts comme la première fois, je remarque un léger mouvement de déglutition et la tête reste immobile, les mains sont placées sur les cuisses. Après quelques généralités, vient la seconde phrase sacramentelle : « Tu peux m'interroger. » Je fais des questions et bientôt je remarque avec stupéfaction que l'ange me dit tantôt *tu*, tantôt *vous*. Entre temps, avec une épingle, je gratte le dos de la main que je pique légèrement. L'ange ne bronche pas.

Au réveil, je continue la conversation et je demande comment il se fait que tantôt l'ange m'a tutoyé, tantôt m'a vouvoyé. C'est, dit Mlle Couédon, que l'ange vous a tutoyé quand il parlait à vous seulement et qu'il disait vous quand il s'adressait à la Société des sciences psychiques.

C'était un aveu ou mieux une preuve que parfois, sinon toujours, Mme Couédon, qui dit ne rien savoir de ce que dit l'ange Gabriel, s'en souvient parfaitement, j'en ai eu une nouvelle preuve depuis.

Je rentre alors dans le salon pour prendre congé de M. Couédon et je trouve avec lui un de mes amis venu pour voir la Voyante et en parler dans son journal. Je le présente au père et à Mlle Couédon puis je me retire.

Depuis, cet ami m'a raconté que Mlle Couédon s'était plainte à lui de ce que je ne croyais pas à l'ange, et de ce que je l'avais piquée, et qu'elle n'aimait pas ça.

Toutefois j'avais grande envie de me faire une idée de l'état particutier dans lequel entre Mlle Couédon quand elle se dit le truchement de l'ange Gabriel. Cet état n'est pas le somnambulisme, ce n'est pas davantage la double personnalité. Quel est-il? afin de m'éclairer je priai un de mes confrères, qui s'occupe beaucoup de spiritisme et de polarité humaine, etc. de m'accompagner à ma prochaine visite. Il vint avec un peintre de ses amis qui est médium et qui possède, m'a-t-il dit, la singulière faculté, dans certaines circonstances, de faire le portrait de la personne morte ou vivante à laquelle on pense.

Mais Mme Couédon veillait. Quand je me présentai rue Paradis, elle me dit que ni sa fille, ni son mari ne pouvaient nous recevoir. Deux fois j'ai eu le même refus. Voilà pourquoi je n'ai pas revu Mlle Couédon et ne puis dire quel est l'état spécial dans lequel elle se trouve quand elle prophétise, à moins que ce ne soit tout simplement de la fu...ie.

Docteur Tison,
médecin de l'hôpital Saint-Joseph.

CŒURS VIBRANTS

(*Suite*).

Ce n'était pas elle que Mme Dorimon trouvait excessive ; c'était l'insistance de Rodolphe.

Il s'inclina et s'en fut tout penaud.

— Je veux m'appuyer sur mes deux mères ! dit-elle d'un air câlin en prenant le bras de Mme Dorimon et celui de son amie, et en s'abandonnant à elles afin de monter jusqu'à sa chambre.

— Toutes les belles-belles de Madame sont perdues, gâtées, finies ! disait Cora en défaisant sa maîtresse. Moi pas pouvoir les guérir jamais !

— Tant pis pour les belles-belles répondit en riant Mme Dorimon, elles ne valent pas une heure de vie, et elles ont eu l'honneur d'être au combat qui a sauvé trois hommes.

— Savez-vous que notre fille est rien moins qu'une héroïne ! comme on disait de notre temps, dit tendrement Mme Labarthe en emmitoufflant les poignets meurtris et dolents de Louise-Marie.

On frappa, c'était Jeanne qui apportait, à sa tante une tasse de thé bouillant aromatisée de rhum.

— Tu le vois, ma nièce, je ne peux pas même t'attirer jusqu'à mes lèvres pour te remercier.

— Oh ! ma tantinette, vos yeux me remercient assez ! et elle ajouta : M. le curé a emmené M. l'abbé Gouttebessy. M. l'abbé Voysse s'occupe des autres malades..... Ai-je bien dit leurs noms ? ma grand'mère. Ne les ai-je pas estropiés ?

— Oui ! nouvelle arrivée ! oui, chère bienvenue, dit l'aïeule. Tu sais déjà les noms, tu connaîtras bientôt les êtres de ma famille d'élection.

Le patron du bateau immergé et son aide le noyé de tantôt, avalaient un punch réconfortant. L'un voulait emmener l'autre, prétendant qu'il était guéri et devait se remettre au labeur ; mais Mme Dorimon insista dans le sens d'un repos commandé à celui qui sortait à peine des affres de la mort. Son avis prévalut ; le marinier fut installé dans une chambre des communs et confié à une garde intelligente.

XIII

L'abbé Gouttebessy ou l'abbé Alexandre comme on l'appelait dans le cercle intime de Mme Dorimon, qui l'avait vu naître, était une âme naïve dans un corps titanesque. Le besoin d'action de ses muscles, de son sang abondant et vivace, le poussait aux exercices violents et pourtant, l'état ecclésiastique avait attiré son âme tendre, de candeur enfantine, d'innée vocation à un degré de pureté professionnelle où elle s'élevait de plus en plus à Dieu. Il n'avait à rougir d'aucunes des tendresses de sa vie, toutes chastes dans leurs objets et d'aveu naturel. Il vénérait sa mère, il aimait sa famille, ses amis de collège, ses confrères anciens condisciples du Séminaire et il se tenait prêt à leur donner son temps, sa vie et cela sans phrases et sans dessein de vaniteuse démonstration. Il parlait peu, tout uniment, prêchait assez mal, se défiant trop de lui-même quand il devait paraître ; mais il était de taille à se donner tout entier quand il devait se dévouer.

Tel quel, son curé avait pour lui une paternelle tendresse. Allarmé justement de l'état congestif de son fils d'adoption, il le soigna seul sous la direction de son vieil ami le Dr Nartigues et ne laissa à personne, si ce n'est à ses vicaires, le devoir de le veiller.

Deux jours après l'accident tragique de la rivière, M. le curé disait à l'abbé Alexandre.

— Nous nous rendrons ce soir à notre réunion accoutumée chez Mme Dorimon. Si sa maison a changé depuis l'arrivée de ses filles, nous n'avons pas de raison pour rompre avec une habitude ancienne et acceptée à Saint-Leu. Notre présence aura son utilité dans ce milieu où Rodolphe de Berthamin et le capitaine Eric Landry apportèrent leurs personnages fatalement

romanesques. Nous serons dans notre rôle d'apostolat muet mais très représentatif, là où une jeune femme éloignée de son mari et deux jeunes filles, en comptant Mlle d'Orcourt, entrent en si pleine confiance dans la vie. L'aïeule compte sur nous. Je l'ai seulement prévenue que mes vicaires n'iraient plus dire, pendant le jour, leur office sur sa terrasse ou dans sa serre. Il est si naturel que ses enfants possèdent la complète étendue de son joli domaine, que tout le monde comprendra cette raison que j'ai déjà donnée à vos confrères.

L'abbé Barret survint.

— Suis-je indiscret, M. le curé, en vous demandant ce que nous devons croire d'une nouvelle murmurée partout aujourd'hui.

— Vous entendez mon acquisition du préau des Jacobins ? Je comptais vous annoncer cela ce soir avant d'aller avec vous chez Mme Dorimon.

— L'abbé Voysse savait tout, mais c'est un mur, il ne dit jamais rien.

— Ce ne sont pas mes fils qui le blâmeraient en cela, dit le curé avec son sourire fin et doux. Oui, je vous préparais depuis quelque temps cette surprise. La vue du Préau est admirable, l'air y joue librement, il n'est dominé par aucuns, nous y dirons notre office dans le recueillement. De plus, comme vous êtes tous les trois des jardiniers savants et actifs, vous cultiverez des fleurs pour l'église, des simples pour les malades et des fruits pour notre table. Cela vous va-t-il, mes enfants ?

— Comme vous nous allez vous-même M. le curé. Il n'y a pas de vicariat plus doux que le nôtre dans tout le diocèse.

— Vous allez oublier les courses pastorales dans nos montagnes, mes pauvres abbés, quand vous me remplacez si courageusement en temps de neige et par la nuit.

— Et croyez-vous que sans les dévouements coûteux de notre ministère, nous qui nous sommes donnés à Dieu, nous n'aurions pas un peu de remords d'être si heureux ? ajouta l'abbé Alexandre.

— Je sais que c'est dans cette pensée, que vous plongez dans l'Agronne, mon enfant. Dit en s'en allant l'excellent pasteur.

XIV

Cependant Jean de Mortaux et son ami le capitaine Landry faisaient leur entrée chez Mme Dorimon. Très correcte cette entrée épiée sous leurs cils abaissés par Jeanne et Yvrande et accueillie avec une cordialité familière par les vieilles dames du salon.

— Mme Louise-Marie que je ne vois pas, est-elle encore souffrante ? demanda Jean.

— Je ne me consolerai jamais, dit Eric avec l'inflexion du commandement militaire, d'avoir pesé de tout mon poids sur ces mains secourables quand elles m'ont tiré de la rivière. J'aurais pu briser ces poignets délicats, j'en frémis !

— Vous vous êtes aidé en même temps de vos pieds, cher Monsieur, c'est surtout ce qui a assuré votre abordage, lui dit Mme Dorimon, l'aide vaillante de ma fille n'y aurait pas suffi. Sans cela, elle était condamné à rouler dans l'Agronne, car vous n'étiez pas seul.

— Ils étaient trois, remarqua Jean, dont un colosse.

— Et la grâce de Dieu que vous oubliez, réclama Mme de Saint-Avit, c'est elle qui a opéré dans le tas, soyez-en sûrs.

— Ah ! voilà Louise-Marie dépouillée de ses bandelettes !

La jeune femme décidée fermement à ne pas paraître souffrante, entrait aux côtés de Mme Labarthe, mais sans le secours de son bras. Ses yeux seuls, dans un cercle bistré, accusaient un brisement maladif. Cora l'avait vêtue d'autres belle-belles élégantes relevées de nœuds mauves.

Eric Landry très troublé s'avança vers elle.

— Me pardonnerez-vous le mal que je vous ai fait, Madame ?

— Je n'ai rien à vous pardonner, Monsieur, dit-elle en ramenant ses longues manches sur ses poignets meurtris.

Elle les cachait sous des bracelets un peu trop multipliés ce soir-là ; mais on avait pu apercevoir, avant ce mouvement, les stries rouges et les marbrures bleuies de ses bras.

(*A suivre*).

COMTESSE DE BOURGADE DE LA DARDYE.

A TRAVERS LES REVUES

I. Études religieuses (juin 1896). La crise du Protestantisme français, P. E. Portalis. — II. Le Correspondant (Id.) 1° Marie-Antoinette d'après sa correspondance : la reine, la femme et la mère, M. Maxime de la Rucheterie ; 2° Le R. P. Captier fondateur de l'Ecole d'Arcueil. M. Jules Simon. — III. La Terre Sainte ou l'Orient chrétien (15 juin). 1° Les massacres d'Arménie, — un démenti ; 2° la liberté religieuse et la presse russe. — IV. Revue générale de Bruxelles (juin) 1° De la diminution de srevenus. Emile Armand ; 2° Royer-Collard, Charles Woeste.

V. Revue des revues (juin). 1° Le vagabondage en Angleterre ; 2° le mouvement littéraire tchèque ; 3° la nouvelle méthode de guérison d'origine microbienne ; 4° la Hongrie et son millénaire ; 5° la supériorité de la machine et de l'ouvrier américains.

I

Les *Etudes* nous offrent une remarquable critique sur la crise du protestantisme français à l'occasion du synode de Sedan (6 juin 1896). Le grand danger du protestantisme n'est pas seulement dans son impuissance à réagir contre le matérialisme contemporain ; il est dans le schisme qui s'y développe depuis plusieurs années entre les libéraux et les orthodoxes. La *Revue chrétienne* et les chefs du protestantisme ne se dissimulent plus la gravité de la crise. On demande l'union, l'accord entre les deux partis : « L'heure actuelle est encore favorable ; mais en présence des menaces instantes de l'avenir, nous nous demandons anxieusement si l'heure qui la suivra le sera encore. Les événements actuels nous mettent donc en demeure de cesser d'employer une partie de nos forces à nous combattre les uns les autres. » (La *Revue chrétienne*, mars 1896). La gravité de cette situation a inspiré au P. D. Portalie la pensée d'exposer l'état actuel du protestantisme français, d'apprécier les conquêtes qu'il se flatte d'accomplir dans notre pays, de chercher enfin la cause de l'extinction complète de ses Eglises, extinction constatée par les statistiques de ses pasteurs, et avouée publiquement par ses synodes officiels.

Nous ne parlerons pas des articles et des brochures protestantes qui insultent l'Eglise catholique et qui la présentent comme l'ennemie de la société et des ouvriers, qui nous montrent dans les prêtres catholiques les *successeurs*

des pharisiens, dans *Rome* la *plus grande destructrice de l'Etat, de la propriété, de la famille, de l'individu*. On s'étonne que des écrivains protestants qui se prétendent sérieux pratiquent des procédés aussi contraires à l'Evangile qu'à la loyauté ; on s'étonne que *La Vie nouvelle*, grave journal pourtant, et organe de l'orthodoxe modérée, n'ait pas même su respecter l'attitude si noble de Léon XIII condamnant la lâcheté du souverain de Bulgarie trafiquant de l'âme de son enfant (15 février 1896) ; que M. Chastang, à l'occasion de l'appel de Léon XIII à toutes les confessions chrétiennes, ait osé écrire cette odieuse et mensongère énormité : « Luther n'est pas pour le catholique celui qui ne croit pas en Dieu, mais celui qui s'affranchit du joug de l'Eglise. » *Revue chrétienne*, nov. 1896. Tous les catholiques et tous les théologiens catholiques enseignent unanimement que le protestant qui croit en Dieu n'est pas un athée, et que s'il adore sincèrement Jésus-Christ, Fils de Dieu, méconnut-il de bonne foi son Église, nous le tenons pour chrétien. Notre but est précisément de montrer que le protestantisme, longtemps chrétien, cesse aujourd'hui, trop souvent, de l'être.

On peut ramener le protestantisme français à trois groupes principaux : l'Eglise luthérienne ou de la confession d'Ausbourg avec 77 000 âmes, les Eglises libres ou indépendantes avec 11 000 adhérents, et enfin l'Eglise réformée qui embrasse l'immense majorité des protestants français, 540 000 âmes environ. La guerre de 1870 a enlevé au protestantisme français avec l'Alsace, Strasbourg sa métropole, et les deux tiers de ses membres, d'après M. Praux, ou même les trois quarts, d'après M. Recolin. Elle ne compte plus aujourd'hui que 90 pasteurs partagés en deux circonscriptions, celle de Paris avec 30 000 luthériens, et celle de Montbéliard avec 47 000, presque tous groupés dans le Doubs et la Haute-Saône.

Les anciennes étiquettes de luthériens et de calvinistes ne répandent plus aujourd'hui à la réalité ; il ne reste guère que des variétés dans les formes intérieures du culte. Quant aux divergences doctrinales, elles ont sombré dans le gouffre du rationalisme, qui a englouti la plus grande partie du dogme. Aussi, depuis 1877, les deux Eglises ont accepté une faculté commune de théologie où les étudiants des deux confessions suivent les mêmes cours et ne sont séparés que pour la dogmatique.

L'Eglise luthérienne, dans son assemblée reconstituante de 1872, divisée en orthodoxes et en libéraux, a consenti à supprimer toute confession de foi, et a renoncé aux droits de fixer les conditions religieuses de l'électorat paroissial. Pour éviter le schisme on sacrifie la foi. L'orthodoxie réformée se montra plus digne.

Les Eglises indépendantes ont pour caractère commun de proclamer et de pratiquer la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; elles pourvoient elles-mêmes à leur budget des cultes. La plus importante est l'*Union des Eglises évangéliques*, dont l'origine est due à un attachement honorable pour l'ancienne doctrine chrétienne. Mais là aussi la base doctrinale a été ébranlée dans ces derniers temps plus d'une fois, et on a lieu d'être surpris d'entendre l'un de ses pasteurs, M. Pilatte, fondateur de l'association l'*Eglise libre* fulminer contre les professions de foi les mêmes anathèmes que les libéraux. On a vu d'ailleurs des pasteurs les plus aimés de l'*Union* retourner à l'Eglise d'Etat. L'*Union* a encore, d'après l'*Agenda* de 1896, 34 Eglises et 51 pasteurs, mais

chacun d'eux n'a pas en moyenne 120 fidèles. Il y a encore d'autres sectes indépendantes d'importation étrangère : l'Eglise méthodiste, qui compte 23 centres d'action ; les *Darbystes*, qui sont opposés à toute organisation ecclésiastique, les *Hinschistes* ou disciples de Mme Armengaud, née Hinsch, à qui ils attribuent une vocation prophétique ; les *Baptistes*, d'origine américaine, qui ont 23 postes et qui dépendent en tout ou en partie du comité missionnaire dont le centre est à Boston. Cette dernière secte est peu appréciée par les organes du protestantisme français. Elle a même été assez malmenée par le *Protestant* du 26 octobre à l'occasion d'une réunion religieuse présidée par MM. Saillens et Sainton de Paris. Disons en passant que ce M. Saillens, protestant méthodiste, est, quoique français, un anglophile de la plus belle eau.

C'est lui qui, en 1885, prit une part si active aux démarches des méthodismes anglais pour propager dans notre pays cette idée *très anglaise* que la France, n'ayant aucun droit sur Madagascar, devait abandonner la grande île au bonheur que lui portait le christianisme évangélique... de Londres. Encore un à ajouter aux protestants français très anglophiles qui sacrifient volontiers les intérêts de la patrie aux intérêts d'Albion.

Un fait incontestable c'est que ces Eglises indépendantes sont, disait le pasteur Draussin en 1888, « un élément non de vie mais de dissensions mesquines, énervantes, dont les indifférents prennent prétexte pour honnir l'Evangile, quand ils peuvent dire non pas ce que les premiers chrétiens disaient : « Voyez comme ils s'aiment », mais : « voyez comme ils se déchirent ! »

L'Eglise calviniste compte en France, — sans parler d'un grand nombre d'hommes — 638 places de pasteurs titulaires pour desservir 533 paroisses. Son foyer principal est dans le Gard et les Cévennes ; elle s'étend en décroissant dans la Gironde, et grossit en remontant vers la Charente et la Sèvre-Niortaise.

L'unité n'existe pas dans cette Eglise. Elle offre le contraste d'une organisation féodale très autoritaire, et d'un principe essentiellement révolutionnaire. La paroisse est régie par le conseil presbytéral, composé de tous les pasteurs protestants et des *anciens* élus par la communauté ; au-dessus de ce conseil, les consistoires, formés des députés de plusieurs paroisses ; ces consistoires sont subordonnés à leur tour aux *synodes provinciaux*, et enfin, au sommet de l'édifice, le *synode national* composé des délégués des synodes provinciaux. En apparence, il y a là sans doute une forte hiérarchie ; mais elle est soumise à l'Etat, et puis, en vertu du libre examen, les fidèles restent libres d'accepter ou de ne pas accepter les décisions doctrinales. En 1852 le prince-président se dispensa de toute formalité pour réglementer la Réforme. Son décret reconstitua la paroisse mais ne fit aucune mention des synodes ; il créa, comme un lien entre l'Eglise et l'Etat, un *conseil central* dont les membres ont toujours été nommés par le ministre des cultes. Ce conseil n'ayant pas qualité pour s'occuper des doctrines, ce fût, à ce point de vue, la consécration de l'anarchie. On ne tarda pas à le constater, car c'est de cette époque que date l'ère des luttes les plus violentes entre les libéraux et les orthodoxes. Le rationalisme envahit alors l'Eglise calviniste sous l'influence de la critique dissolvante d'Allemagne. Le scandale fut immense quand on vit des pasteurs se rallier à la méthode de Renan, et lui donner raison sur le fond des choses, et on comprit que la nouvelle école de MM. Pecaut, Albert Reville, Th. Bors, Fon-

tanès n'était plus chrétienne. M. Maurice Vernes, effrayé des hardiesses de ses amis les Libéraux, ramenait leur doctrine à trois conclusions : 1° Négation du miracle dans l'histoire des origines du christianisme ; 2° souveraineté de la conscience à l'egard de l'Ecriture Sainte ; 3° rejet de la doctrine ecclésiastique sur Jésus-Christ ; la religion annoncée par lui résumée en ce point unique : affirmation de Dieu père des hommes. C'est le pasteur Viguié qui, en plein synode, s'adressant à la droite, aux orthodoxes, osa lui dire : « Nous sommes protestants comme vous... nous touchons à la vérité plus près que vous ; dans notre idée sur l'immanence divine, qui nous fait parfois accuser de panthéisme, il y a quelque chose de plus profond, de plus chrétien que dans votre sec deisme. » Voilà où en est le protestantisme français depuis plus de trente ans. Dès 1863, M. Reville écrivait dans la *Revue de Théologie* : Notre esprit moderne aboutit par deux chemins à la négation du surnaturel. » Ces audaces effrayèrent les orthodoxes. On connaît les débats orageux du synode de 1872. Le parti libéral, qui se montra hostile à toute confession de foi, composait plus du tiers de l'assemblée. La majorité, tout en rejetant expressément les anciennes confessions de foi se borna à proclamer l'autorité souveraine des saintes Ecritures en matière de foi, et le salut par la foi en Jésus-Christ, fils unique de Dieu, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification. Ce minimum de foi ne fut pas accepté par les libéraux. Et quand on proposa à ceux-ci une séparation à l'amiable, ils s'y refusèrent : « On nous a proposé une séparation à l'amiable, dit M. Coquerel, Messieurs, le divorce n'existe pas en France ; mais s'il existait, il faudrait, pour l'obtenir, le consentement des deux parties. Or, vous n'aurez jamais le nôtre ;... il ne vous restera donc qu'un seul parti à prendre : ou renoncer au schisme, ou nous persécuter, nous chasser. » Une Eglise qui en est là n'est plus une Eglise.

II

M. Maxime de la Rocheterie nous offre dans le *Correspondant* un avant-goût de la correspondance authentique de Marie-Antoinette, publiée par la société d'histoire contemporaine, et dont le second volume va paraître. Dans cette même correspondance la fille de Marie-Thérèse se révèle toute entière comme reine, comme femme et comme mère, et, à ces trois points de vue, dans ce que ces trois beaux titres ont de plus noble, de plus auguste, de plus charmant dans l'amitié et dans la maternité. On n'a guère conservé de Marie-Antoinette, pour la période qui comprend le second volume de sa correspondance, que des lettres politiques. Les lettres aux amis ont sombré dans la la Révolution ; il en est peu qui aient été conservées ; mais elles suffisent à montrer combien, même au milieu des angoisses les plus vives, la reine a conservé pour les compagnes de sa vie un cœur fidèle et chaud. Telles sont ses lettres. Quand les jours mauvais ont commencé pour elle, et que le procès du Collier a amené l'explosion de toutes les haines et de toutes les calomnies qui jusquelà se dissimulaient dans l'ombre, et que ses amies sont contraintes d'émigrer, elles suit celles-ci par la pensée sur la terre étrangère ; ses lettres vont chercher la duchesse de la Fitz-James à Rome et elle

recommande au cardinal d'Yorck : « Adieu, la plus tendre de mes amies. Ce mot est affreux, mais il le faut. Je n'ai que la force de vous embrasser. » Et comme la poste n'était pas alors fidèle, chaque voyageur ou voyageuse qui quitte la France pour l'Italie emporte une lettre de la royale amie pour la duchesse. Elle lui écrit : «... le bonheur du roi, et le mien, par conséquent, existant dans la prospérité de son royaume et le bonheur de tous ses sujets, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, nous sommes encore bien loin de la tranquillité. Pour moi, mon cher cœur, la mienne ne sera parfaite que quand on vous aura rendu justice et qu'on reconnaîtra la pureté de votre cœur. (12 août 1789)... Vous parlez de mon courage ; je vous assure qu'il en faut bien moins dans les moments affreux où je me suis trouvée que de supporter continuellement et journellement notre position. Ses peines à soi, celles de ses amis et celles de tous ceux qui entourent sont un poids trop fort à supporter, et si mon cœur ne tenait pas par des liens si forts à mes enfants, à vous et à deux amies que j'ai, je désirerais succomber. Mais vous autres me soutenez. Je dois encore ce sentiment à votre amitié ; mais moi je vous porte à tous malheur et vos peines sont pour moi et par moi. » A ce sentiment profond d'affection pour ses amies la reine en joignait un plus profond encore pour ses enfants. En elle ce n'était pas une tendresse banale fondée sur un attrait purement naturel mais une tendresse raisonnée, persévérante et réfléchie. Il n'est guère de lettre de Marie-Antoinette à sa mère Marie-Thérèse, à son père Joseph II, qui ne se termine par quelques détails touchants et précis sur la santé de ses enfants. Quand le dauphin est atteint du mal impitoyable qui devait l'enlever à la fleur de l'âge, la reine témoigne de son anxiété dans ses lettres ; elle en observe et en note les premiers symptômes et le fatal développement. Elle veut surtout que ses enfants poussent droit, comme des plantes robustes et saines, au moral plus encore qu'au physique ; elle combat leurs défauts et s'attache à développer leurs qualités, à cultiver et à orner leur esprit, à former leur cœur. Mercy déclare « très sage et très réfléchi » le plan d'education qu'elle se trace. Et quand la crise est arrivée à l'état le plus aigu, quand la catastrophe est imminente, si elle lutte encore, ce n'est pas pour elle, c'est pour ses enfants. Qu'ils se sauvent sans elle, elle en bénira Dieu mais elle refuse de se sauver sans eux. Jamais elle ne veut écouter une proposition de salut pour elle, si cette proposition ne concerne pas ses enfants et son mari comme elle-même. La princesse de Hesse envoie son frère pour soustraire, s'il est possible, la reine au péril et à la mort. Les dispositions sont prises, mais il faut partir seule : « Non, ma princesse, en sentant tout le prix de vos efforts, je ne puis les accepter. Je suis vouée pour la vie à mes devoirs et aux personnes dont je partage les malheurs. » Juillet 1792. Prisonnière au Temple, après l'exécution du Roi, elle refuse d'accepter la combinaison de Toulan et de Jarjayes pour la sauver, parce qu'il s'agissait de la sauver seule : « l'intérêt de mon fils est le seul qui me guide. Quelque bonheur que j'eusse éprouvé à être hors d'ici, je ne peux consentir à me séparer de lui. Je ne pourrais jouir de rien sans mes enfants... » (Au chevalier de Jarjayes, mars 1893).

Voilà bien la mère et la reine, la mère dévouée jusqu'au sacrifice, la reine grandie encore par le malheur !

Au point de vue politique, elle n'a qu'un vœu : « inspirer confiance à ce mal-

heureux peuple ; on cherche tant à l'inquiéter, à l'entretenir contre nous. Il n'y a que l'excès de la patience et la pureté de nos intentions qui puissent le ramener à nous. Il sentira tôt ou tard combien, pour son propre bonheur, il doit tenir à un seul chef, et quel chef encore ! Celui qui, par l'excès de sa bonté, et toujours pour leur rendre le calme et le bonheur, a sacrifié ses opinions et sa sûreté, et jusqu'à sa liberté. Non, je ne puis croire que tant de maux, tant de vertus ne soient pas récompensés un jour ! » (A Léopold II, 29 mai 1790).

Et quand, après avoir invoqué en vain l'intervention des puissances de l'Europe, elle se plaint de leurs tergiversations, elle écrit : « Non pour moi, mais pour mes enfants, je remplirai jusqu'au bout ma longue et pénible carrière. » (Au comte de Mercy, 12 septembre 1791). Elle écrit ou mieux elle se plaint de l'inutilité de ses efforts pour triompher des lenteurs et des hésitations de son frère l'empereur d'Autriche : « On ne peut plus différer : voici le moment de nous servir, si on le manque tout est dit, et l'empereur n'aura plus que la honte et le reproche à se faire, aux yeux de l'univers entier, d'avoir laissé traîner dans l'avilissement, pouvant les en tirer, sa sœur, son neveu et son allié. Je vois peut-être bien vivement ; mais le moyen qu'il en soit autrement, quand tous mes intérêts sont réunis. »

Et maintenant tout est fini. La Révolution triomphante a renversé le trône le 10 août ; le 21 janvier elle a tué le roi, le 16 octobre elle va tuer la reine. Dans le cachot des condamnés à mort, Marie-Antoinette attend le bourreau, elle se recueille. Toujours fière et digne, elle songe à ses enfants, à sa famille, à son Dieu, elle demande pardon et elle pardonne. Elle demande de l'encre au geôlier et elle écrit à Mme Elisabeth cette admirable lettre qui n'arriva jamais à sa destination mais qui fut portée à Fouquier-Tinville, et retrouvée sous la Restauration dans les papiers du conventionnel Courtois. Cette lettre, à elle seule, peint l'auguste et royale victime de la Révolution. Nous en retenons, à la suite du *Correspondant*, la plus grande partie : « C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois. Je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse, — elle ne l'est que pour les criminels, — mais à aller rejoindre votre frère. Comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ces derniers moments. Je suis calme, comme on l'est quand la conscience ne reproche rien. J'ai un profond regret d'abandonner mes enfants ; vous savez que je n'existais que pour eux ; et vous, ma bonne et tendre sœur, vous qui avez, par votre amitié, tout sacrifié pour être avec nous, dans quelle position je vous laisse !

« ... Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément : qu'il ne cherche jamais à venger notre mort !

« ... Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée. N'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant même s'il existe encore des prêtres de cette religion, je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe ; j'espère que, dans sa bonté, il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que je fais depuis longtemps pour qu'il veuille bien recevoir mon âme dans sa miséricorde et sa bonté. Je demande pardon à tous ceux que je connais et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu

leur causer. Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. Je dis adieu à mes tantes et à tous mes frères et sœurs. J'avais des amis, l'idée d'en être séparée pour jamais et leurs peines sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant ; qu'ils sachent du moins que jusqu'au dernier moment j'ai pensé à eux.

« Adieu, ma bonne et tendre sœur ; puisse cette lettre vous arriver ! Pensez toujours à moi. Je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces pauvres et chers enfants. Mon Dieu ! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours ! Adieu ! adieu ! je ne veux plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. »

Et dire qu'il y a encore des Français qui insultent ces augustes victimes et qui glorifient leurs bourreaux !

2° Signalons encore dans la même Revue un beau portrait de P. Captier, fondateur du collège d'Arcueil, qui fut lâchement assassiné par les bandits de la Commune en 1870. Le portrait est de M. Jules Simon, que la mort vient d'enlever à la France :

« J'ai lu la plupart des discours prononcés par lui (le P. Captier) à la fête annuelle d'Arcueil et aux conférences chrétiennes du Luxembourg ; j'y ai trouvé trois grands caractères : un grand amour de la patrie française, une constante prédominance de l'esprit de famille dans l'éducation, et l'éducation constamment demandée à l'exercice de la liberté... sa vie est celle d'un homme de grand esprit et de grand cœur, d'un écrivain et d'un orateur de talent, et d'un éducateur de premier ordre. Sa mort est celle d'un héros et d'un martyr. Je ne puis ni ne veux la raconter, je ne le puis, car elle ressemble à tous les assassinats, je ne le veux, car, au lieu de contribuer à répandre ces horreurs, je voudrais au prix de mon sang pouvoir en effacer le souvenir. A Dieu ne plaise que je voie dans les simulacres de tribunal et de procédure de 1793 une atténuation des crimes de la Terreur ; j'y vois plutôt un crime de plus, une dérision sacrilège des formes de la justice. Et cependant, on disait à celui qu'on allait tuer : vous êtes accusé de quelque chose, vous êtes ennemi de la République. Mais ici on n'a rien dit ; on n'a rien pu dire ; on n'a pas fait semblant d'avoir un prétexte à mettre en avant ; on n'a pas dit : vous êtes ennemis de la République, on savait qu'ils ne l'étaient pas ; on n'a pas dit : vous avez des rapports avec Versailles, on savait qu'ils n'en avaient pas ; on n'a pas dit : vous avez dévoré le bien du peuple ; non, ils vivaient pauvrement et donnaient tout ce qu'ils avaient. Leurs maisons étaient devenues des ambulances, où Versaillais et communards souffraient côte à côte et mouraient côte à côte. On ne songeait pas à faire un exemple ; la partie était jugée et perdue pendant qu'on procédait à ces égorgements, le vengeur du sang etait aux portes. Alors quoi ? Ces hommes ont tué pour tuer parce qu'ils tenaient dans leurs mains sanglantes des chrétiens et des prêtres. Ils n'ont pas essayé de tromper ; ils n'ont essayé aucune apologie ; ils n'ont pas tué étant eux-mêmes dans les affres de la mort. Quand les balles sifflaient à leurs oreilles, quand les pantalons rouges défilaient au coin de la rue, ils tenaient leurs victimes depuis plusieurs jours ; ils les ont traînées à leur suite d'asile en asile avec le dessein constant de les massacrer ; ils n'ont senti ni hésitation ni remords. « C'est pour à présent, mettez-vous là, que nous puissions tirer à l'aise ! » On entendit quelques coups de fusil ! Les cadavres tombèrent entourés d'une mare de sang. Si le P. Captier eût une minute pour respirer, il pardonna. Dieu aussi

peut pardonner. Telle fut, en 1871, dans la ville de Paris, la fin d'un grand citoyen et d'un grand homme de bien.

Les douze cadavres furent enterrés solennellement huit jours après. Les os sont confondus pêle-mêle. Il était trop tard pour leur donner un linceul et un cercueil. Ils laissent leurs noms à l'histoire et leur gloire à l'Ordre qu'ils ont créé. »

III

1° *L'Orient chrétien* répond à une absurde dénonciation parue dans *l'Orient* de Paris et annonçant que le Patriarche des Syriens catholiques venait de supplier la Sublime Porte de protéger les Syriens catholiques contre les Arméniens, leurs adversaires, qui massacraient les catholiques Syriens de la région de Diarbékii, tandis que ces derniers n'avaient qu'à se louer des Musulmans. Il est absolument faux que le patriarche catholique ait adressé une pareille demande à la Sublime Porte. C'est au procureur du patriarche des Syriens jacobites qu'on a arraché cette adresse au gouvernement turc. Dès sa publication, le patriarche grégorien Mgr Izmirlian, a immédiatement adressé au ministère des cultes une très ferme protestation et a mis en demeure le procureur du patriarche jacobite d'indiquer les églises jacobites enlevées par les Arméniens, et de citer les localités où ces déprédations contre les Syriens auraient été commises. Inutile de dire que le procureur en question a gardé jusqu'à ce jour un mutisme complet. Voilà par quels moyens honteux *l'Orient* de Paris, qui est aux gages du gouvernement turc, cherche à amnistier ce gouvernement et à faire croire à l'Europe que ce sont les Arméniens qui ont provoqué les représailles des Turcs, et que la population chrétienne n'a eu qu'à se louer des Musulmans qui les entourent.

L'*Orient chrétien* ajoute que la population chrétienne de Diarbékii et de ses dépendances est menacée de nouveaux massacres. Cette situation aurait pour cause l'injustice et la mauvaise volonté des autorités turques dans la punition des auteurs des récents massacres.

2° La question de la tolérance religieuse a été récemment l'objet d'une intéressante polémique dans la presse russe. En réponse à un article des Moskovskiia *Viedemosti* (Nouvelles de Moscou), l'importante revue de Pétersbourg Viestnik Jévropy (*Le Messager d'Europe*), partant de ce principe affirmé par la revue de Moscou qu'on ne peut contraindre personne par force à changer de convictions, ou à croire une chose dont il doute réellement, en conclut qu'on ne peut non plus considérer personne comme indissolublement attaché à la confession religieuse à laquelle il appartient officiellement par sa naissance. Cette argumentation du journal de Moscou exclut donc *a priori* la supposition que le fait de quitter l'église orthodoxe puisse être un délit punissable; ce qui doit être interdit et réprimé, selon ce journal, c'est seulement la propagande des doctrines religieuses contraires aux dogmes de l'Eglise dominante. Mais jamais et nulle part, on ne peut considérer comme une propagande de ce genre le fait d'administrer les sacrements selon un rit étranger à des personnes qui ne sont orthodoxes que de nom, et qui, en réalité, n'appartiennent pas à l'Eglise orthodoxe. Il suit de là que le journal de Moscou en est venu — *mirabile dictu* — à reconnaître un des principaux postulats de la liberté de conscience, et, par là même, abandonne les rangs des défenseurs de l'ordre de

choses actuel, qu'il défendait auparavant avec le plus grand zèle. Mais ce même journal se trompe quand il soutient que le principe de la tolérance est impossible lorsque les exigences d'une confession donnée sont en contradiction avec les lois de l'Etat, car le principe de la liberté de conscience cesse d'être un principe dès qu'on le fait dépendre de dispositions législatives variables. On ne peut séparer la foi de la confession de cette foi. Ce n'est pas le principe de la liberté de conscience qu'il faut sacrifier aux droits de l'Etat, ce sont plutôt les droits de l'Etat qu'il faut mettre en harmonie avec ce principe. Il n'y a pas de doute que la loi, tant qu'elle n'a pas été régulièrement abolie, doit être observée ; mais il ne s'agit pas ici de révolte contre la loi, il s'agit de l'abolition de la loi. Le journal de Moscou n'en est pas encore à demander l'abolition des lois de compression édictées contre les confessions chrétiennes non orthodoxes ; il cherche même à les justifier, mais qu'il admette le principe de la liberté de conscience, c'est déjà une importante concession, et ce principe une fois adopté, il est obligé d'accepter les conséquences qui s'en dégagent rigoureusement.

IV

La *Revue générale de Bruxelles* de juin publie un intéressant travail sur la diminution des revenus et sur ses conséquences familiales. Tout le monde répète — et les intéressés ne le constatent que trop — que le revenu diminue. C'est là une vérité banale et admise partout. Oui, le revenu diminue, parce que toutes les sources de revenus, c'est-à-dire le rapport de la terre, de l'immeuble en général, de la rente d'Etat et de tous les genres de placements en un mot, diminuent. C'est la l'une des résultantes d'une révolution considérable qui pourra s'aggraver encore. L'auteur de ce travail traduit en chiffres l'importance de la diminution du revenu de la propriété immobilière, bâtie ou non bâtie ; de la rente d'Etat des provinces, des villes ; des obligations de sociétés ; du prêt d'argent entre particuliers, avec ou sans hypothèque ; des actions de sociétés.

D'une façon générale on peut dire que le revenu de la propriété terrienne a baissé, depuis 25 à 30 ans, de 25 à 50 0/0 ; la baisse du revenu des bois de 15 à 30 0/0, et celle de la valeur venale des mêmes bois de 30 à 40 0/0. La propriété bâtie a été dépréciée dans une proportion qui n'est guère moindre que celle de la propriété non bâtie.

Le revenu des rentes d'Etat a baissé de 20 à 40 0/0 ; le revenu des placements de société se trouverait réduit de 20 à 40 0/0 également, et, dans certains cas, de 50 0/0. Quant aux valeurs à revenu variable, c'est-à-dire des actions de sociétés, il est plus difficile de le déterminer, attendu qu'il y a chances de pertes et de profits. En résumé, *le capital placé en actions*, postérieurement à leur création, c'est-à-dire en actions achetées à la Bourse, donne aujourd'hui un revenu moindre qu'autrefois. Cette baisse varie entre 20 0/0 et 50 0/0 ; elle va même au delà. — Quant aux prêts faits aux particuliers, on ne place plus guère qu'à 4 0/0 sur hypothèque. Le taux tend même à se rapprocher de 3 1/2 et même 3 0/0 ; *les dépôts en comptes courants* à vue dans les banques ne donnent plus maintenant que 2 1/2 et même 2 0/0 ; — *La caisse d'épargne* a réduit l'intérêt des dépôts à vue à 2 1/2 au lieu de 3 0/0 au dessus d'une somme de 3000 francs. — Enfin, *le taux officiel de l'escompte à la*

banque d'Angleterre, taux en quelque sorte régulateur du marché du monde entier, est descendu de 4 1/4 0/0 à 2 0/0, taux qu'il a conservé depuis 1894. L'auteur de ces constatations intéressantes, quoique peu consolantes, nous dira dans une prochaine livraison quelle est l'influence de cette diminution du revenu sur nos mœurs actuelles, comment cette influence devrait se traduire et quels sont les moyens d'en conjurer les conséquences fâcheuses.

3° A mentionner dans la même revue une magistrale étude sur Royer-Collard de M. C. Woeste. Les hommes d'une aussi belle allure que Royer-Collard sont assez rares à notre époque. Aujourd'hui on ne coudoie guère que des hommes fiévreux, abondants en expédients, s'orientant d'après les vents les plus divers ; on cherche ceux que guident des principes supérieurs et qui travaillent à y ramener les foules. La France a perdu ainsi quelque chose de sa grandeur ; il semble qu'il n'y ait plus place en ce moment que pour la médiocrité.

Nommé membre du Conseil des Cinq-Cents par son département, Royer-Collard se prononça en faveur du rapport de Camille Jordan, qui était comme le coup de clairon contre-révolutionnaire, en ce qu'il réclamait la liberté du culte. Il intervint dans la discussion, et, du premier coup, par sa grande manière, il se rangea parmi les orateurs de marque ; il rendit à l'ascendant que la religion avait conservé, le plus éclatant témoignage : « La religion catholique, dit-il, a survécu à la monarchie dont elle avait précédé la naissance ; elle a triomphé des attaques qui lui ont été livrées par la tyrannie révolutionnaire. C'est cette religion qui est la base de la morale populaire : c'est elle qui sanctionne les devoirs qui lient les citoyens entre eux et les corps de l'État. » Cette protestation courageuse fait honneur à Royer-Collard, car elle s'adressait à une assemblée qui, dans la majorité de ses membres, croyait avoir mis fin à ce qu'elle appelait la superstition. Royer-Collard conclut en opposant le régime qu'il appelait de ses vœux à celui qui semblait alors éteint : « Aux cris féroces de la démagogie, s'écria-t-il, invoquons l'audace, puis l'audace et encore l'audace ; représentants du peuple, vous répondrez enfin par ce cri consolateur et vainqueur qui retentira dans toute la France ; la justice, et puis la justice et encore la justice. » Marié et père de famille, Royer-Collard éleva ses deux filles sévèrement : « Je ne veux pas, leur dit-il, que vous soyez des dames... » Il leur lisait souvent les passages les plus remarquables des grands sermonnaires sur l'éducation des femmes. A Sompuis, où il allait souvent près de sa mère et de sa sœur, il les instruisit à y former une petite école ; il les faisait travailler pour les pauvres. Guizot a dépeint Royer-Collard par une phrase bien juste : « c'était un homme, non de l'ancien régime, mais de l'ancien temps que la Révolution avait développé sans le dominer et qui la jugeait avec une sévère indépendance. » Devenu professeur de l'Université à la Sorbonne, il profita de sa situation pour lutter contre le matérialisme du XVIIIe siècle. Il apprit à la jeunesse à penser, à cette époque de l'Empire où beaucoup n'osaient pas penser. M. Spuller lui reproche de n'avoir pas su, en cultivant la philosophie « s'abstenir ni de ses croyances religieuses et morales, ni de ses préoccupations politiques. » Étrange reproche ! Comme si les croyances religieuses n'étaient pas pour leurs disciples la vérité éternelle et l'auxiliaire nécessaire de la raison, s'imposant à l'homme comme le but de son existence ! Comme si la véritable philosophie était l'antithèse des principes chrétiens ! « On ne divise pas l'homme, dit Royer-Collard ; on ne fait pas au septicisme sa part ; dès qu'il a pénétré

dans l'entendement, il l'envahit tout entier. » Et alors il ne reste plus que le doute, qui, assurément, n'a absolument rien de philosophique. A côté de ses mérites, la manière d'être de Royer-Collard avait ses désavantages ; il se renfermait dans les sphères élevées et ne prenait guère part à l'action ; il tenait à montrer une entière indépendance et jugeant d'assez haut ses contemporains et même ses propres amis. Il disait de Guizot : « c'est une surface d'homme d'État ! » de Cousin ; « Sur sept jours de la semaine, il y en a trois où Cousin est absurde, trois autres, médiocre, mais un où il est sublime » ; de M. de Rémusat : « Je ne comprends pas qu'on ait des oreilles pour entendre ce jeune homme, quand on a des jambes pour fuir. » On peut juger de là, qu'il devait se montrer plus sévère encore pour ses adversaires.

Royer-Collard était le disciple de Port-Royal, bien qu'il ne partageât pas toutes les doctrines des jansénistes : « Qui ne connaît pas Port-Royal, disait-il, ne connaît pas l'humanité. » Pénétré de l'utilité de la religion, il entendait que l'État ne l'envisageât ni comme une ennemie, ni même comme une étrangère.

Devenu président de la Chambre en 1827, il la présida avec une impartialité absolue. Sous la monarchie de juillet, il n'intervint que pour défendre l'ordre social et résister aux assauts d'en bas. En 1839, il se retira de la scène politique ; « il voulait, disait-il, mettre un intervalle entre sa vie active et la mort. » Il continua, néanmoins, à assister aux séances de l'académie française, et il eut, en 1843, l'occasion d'attester encore une fois ses convictions religieuses en s'opposant au projet de mettre au concours l'éloge de Voltaire. Son opposition prévalut et on se borna à mettre au concours un discours sur Voltaire. En mourant, il dit à son petit-fils, Paul Andral : « Mon enfant, soyez chrétien ; ce n'est pas assez, soyez catholique. Il n'y a dans ce monde, de solide, que les idées religieuses ; ne les abandonnez jamais ; ou, si vous en sortez, rentrez-y. » Au demeurant, Royer-Collard resta toujours fidèle à la liberté politique et à la religion : là est l'unité de sa vie. Il fut toujours l'ennemi de la démagogie qui est la tyrannie d'en bas, et du césarisme, qui est la tyrannie d'en haut. Sainte-Beuve a dit de lui qu'il était « un monument » ; M. Spuller avoue « que sa personne morale a été l'une des plus considérables que la France ait connue depuis la Révolution. » Trouverait-on aujourd'hui en France un homme dont on puisse tracer un tel portrait : nous ne le croyons pas.

V

La *Revue des Revues* offre quelques articles intéressants, notamment : 1° sur le vagabondage en Angleterre, l'ivrognerie, l'alcoolisme, l'immoralité et la criminalité. Le vagabondage féminin s'étale en Angleterre d'une façon plus effrontée qu'ailleurs, aussi bien par l'ivrognerie que par la prostitution. On estime à 150 000 le nombre des filles publiques vagabondes seulement pour Londres. La plaie du paupérisme y est toujours profonde et douloureuse ; 2° sur le mouvement littéraire tchèque, qui offre quelques talents remarquables dans le roman dans la poésie lyrique et surtout dans la critique : 3° sur la nouvelle méthode de guérison des maladies d'origine microbienne ; 4° sur la Hongrie et son millenaire ; 5° sur la supériorité de la machine et de l'ouvrier américains.

H. D'HESSERT.

AUTOUR DU MONDE

Mgr Paul Guérin, directeur de la *Revue du Monde catholique*, nommé protonotaire apostolique ; — Les radicaux inconsolés et inconsolables ; tous collectivistes ; nouvelles tactiques ; — passes d'armes et succès du ministère Méline ; guerre à la Révolution ; — l'annexion de Madagascar et les déclarations de M. Honoteaux ; abolition de l'esclavage ; la politique religieuse du ministère ; le naufrage du *Drumond Castle* ; — La Triple Alliance selon les Autrichiens et selon les Prussiens ; — Le particularisme dans l'Allemagne du Sud ; — Les intrigues britanniques dans le monde entier ; incidents anglo-italiens touchant Kassola et Dongola ; — Arrêt du Tribunal mixte : il faut rendre l'argent ; — Assassinat du marquis de Morès ; ce que veut l'Angleterre au Soudan ; Démission de Cecil Rhodes, magnanimité du président Krueger ; l'Angleterre liquide en Afrique, en Amérique ; elle concentre ses forces et ses efforts dans le bassin de la Méditerannée, compléxité de la question d'Orient, devenue une question universelle.

Par bref, daté du 27 avril 1896, transmis par S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'État, Mgr Paul Guérin vient d'être élevé à la dignité de protonotaire apostolique *ad instar participantium*.

Le Saint-Père pour rapprocher ainsi de sa personne, par une nouvelle faveur, le très sympathique directeur de la *Revue du Monde Catholique*, s'est pénétré de son œuvre littéraire et scientifique si considérable. Léon XIII a béni cette œuvre, il a formé des vœux pour ce travailleur opiniâtre, toujours si bien inspiré, comme s'il avait voulu faire comprendre à un cœur vaillant que, quelle que soit la tâche déjà remplie, il n'y a lieu jamais pour un homme de foi de déposer la plume, ni de s'assoupir à l'ombre même de lauriers.

En France, tous ceux qui connaissent les *Petits Bollandistes* (17 vol. in-8°) ; les *Conciles Généraux et Particuliers* (4 vol. in-8°) ; le *Catéchisme Politique* (2 vol. in-8°) ; la *Vie de Jeanne d'Arc*, de *Saint Joseph* ; la belle *Vie des Saints* illustrée par *Yan d'Argent* ; le *Dictionnaire des Dictionnaires*, et tous ces livres de piété

suave que nous devons à Mgr Paul Guérin sauront gré à Sa Sainteté d'avoir distingué parmi nous un talent si remarquable et d'avoir bien voulu l'encourager en l'honorant davantage.

Et nous, lecteurs et rédacteurs de la *Revue du Monde Catholique*, qui comptons parmi les amis de Mgr Guérin, tout en le félicitant, nous nous sentirons heureux de constater aujourd'hui que, malgré une réserve excessive et une abnégation complète, ce n'est pas en vain qu'il sacrifie son repos, comme ses veilles, à doter la Science et la Religion d'œuvres utiles. Il nous permettra bien de joindre nos vœux à tant d'autres et d'exprimer aussi l'espoir que la Providence le mettra bientôt en situation de rendre à la France, à l'Église, des services encore plus éclatants.

Vous pensez peut-être, chers lecteurs, que depuis l'avènement du Cabinet Méline les radicaux socialistes, collectivistes se sont raisonnés et souffrent moins d'être exclus du pouvoir ; que, dans le recueillement et le silence, ils méditent sur les causes multiples d'une déchéance lamentable. Il n'en est rien. Ils admettent volontiers, au contraire, qu'ils sont des victimes d'un malentendu ; que la nation éplorée ne veut pas être consolée du départ d'*Ulysse* Bourgeois ; qu'elle ne saurait vivre que sous le charme de Jaurès l'*intrépide* et de Guesde *Bon-Cœur !* Et, pour rendre au pays la jouissance de leurs indispensables personnes, ils sont en quête d'une tactique dont les effets devront être irrésistibles.

D'abord, entre les combattants, il importait d'établir la définition du parti et la classification des individus. M. de Lanessan ne saurait de bonne grâce décrocher l'antique enseigne du parti radical. Il lui faut reconnaître, toutefois, qu'il y a lieu de la compléter par la finale *socialiste*. Cette nécessité découle de la fâcheuse solidarité qui s'est créée entre radicaux et socialistes à la faveur d'un *condominium* éphémère. Mais il y a socialiste et socialistes, et M. de Lanessan, qui ne veut déchoir que pas à pas, entend bien de radical devenir socialiste, sans vouloir cependant du même coup se faire ou collectiviste, ou simplement révolutionnaire. Sa lenteur, ses réserves, que les violents ont pris pour de la timidité, firent que les collectivistes à l'élection partielle où ils furent conviés l'ont mis au niveau d'un révolutionnaire et l'humilièrent jusqu'à le sacrifier à

ce dernier. Mis ainsi directement en cause, M. de Lanessan constate en quel grand discrédit est tombé le parti radical, proprement dit, qui, gardant à peine ses chefs, a perdu déjà la plupart de ses troupes. Celles-ci, en effet, ont levé la crosse et la jambe, et ont passé à l'ennemi.

« C'est maintenant, dit M. de Lanessan, le collectivisme révolutionnaire qui a le privilège de séduire et d'entraîner la foule... A côté de lui, le radicalisme le plus socialiste n'est plus qu'un pâle fantôme sans voix et sans figure, un de ces soleils voilés qui n'échauffent ni le cœur ni le cerveau... Les troupes radicales sont allées depuis trois ans en majeure partie au collectivisme révolutionnaire, comme elles allèrent jadis au boulangisme. »

Quand l'ancien gouverneur de l'Indo-Chine cherche les causes d'une disgrâce aussi profonde, il la trouve en ce que trop longtemps et trop souvent les radicaux se sont laissés aller à la remorque des révolutionnaires, sans se préoccuper d'être d'abord un parti de gouvernement, ni d'établir ensuite entre les programmes une démarcation nécessaire, propre à prévenir la confusion entre les partis. Quant au moyen de sortir de l'impasse ; il n'y en a qu'un selon lui : « Redevenir un parti de gouvernement ! »

Mais que feraient donc encore au pouvoir les radicaux qui, sans force, sans programme, s'y sont mis à la suite des ennemis de la société ? Nul n'est disposé à recommencer l'épreuve, ni à croire à la sincérité de leurs assurances et de leur subite modération.

Ce qui importerait, s'il fallait en croire les chefs désorientés du radicalisme, ce serait que les collectivistes et les révolutionnaires évitassent de se produire aux avants-postes ; ils devraient, provisoirement, n'évoluer que dans les coulisses, laissant aux radicaux seuls le soin de veiller et d'agir selon les circonstances. Les radicaux ne se soucient donc guère de rompre avec des alliés compromis ; tout au plus songent-ils à voiler leur concours, à dissimuler ces troupes barbares. Parti de gouvernement? voilà comme ils comptent le devenir !

C'est la tactique, dernière façon, du radicalisme. Si ingénieuse qu'elle puisse paraître elle est loin de séduire MM. Jaurès, Millerand et Jules Guesde. Ces *hommes-pétards* ne s'occupent que du ministère de demain, du cabinet qui doit succéder au ministère Méline soit aux Pâques prochaines, soit à la Trinité. Ce cabinet, Jaurès l'en avertit dès ce jour, doit bien se pénétrer

de la situation qui lui sera faite ; il devra peser les hommes et tenir compte des positions acquises ; surtout il fera bien de ne pas oublier à quelles conditions rigoureuses les socialistes consentiront à lui faire crédit. Sûrement ils ne se contenteront pas de concessions superficielles ; jamais ils n'accepteront de personne de moindres garanties que celles offertes jadis par M. Bourgeois lui-même. Quant à rouler leur drapeau ou à le dissimuler : plutôt mourir ! s'écrie M. Jaurès. « Le prolétariat socialiste, ajoute-t-il, a mauvais caractère. Il aime mieux vivre et agir, au risque de faire échouer les petites combinaisons, d'effarer quelques poltrons, que les rassurer par son suicide. »

L'infortuné ministère, et M. Millerand estime que c'est celui de demain, qui voudra mériter l'amitié des socialistes devra donc, non pas prétendre commander ce prolétariat exigeant, mais lui emboîter modestement le pas; il aura des concessions nouvelles à faire, à donner des gages; et, avant tout, il lui faudra « supprimer le Sénat, le mâter, pour le moins » En un mot, sa tâche se réduira à l'organisation « systématique » de la révolution sociale.

Telle est *la tactique* socialiste opposée à la tactique radicale ; et si M. Jaurès, d'un côté, proclame qu'il n'y a pas pour un radical de milieu entre « être contre le socialisme ou avec lui, » M. Millerand, de l'autre, s'est empressé d'ajouter qu'on ne saurait être un socialiste sincère, sans adhérer au collectivisme. Cela étant, vainement MM. de Lanessan, Bourgeois et leurs amis s'efforcent de faire entendre aux exaltés de l'Extrême-Gauche qu'il serait fort habile pour eux d'amener leur drapeau, et de ne plus paraître que travestis en agneaux, à seule fin de rassurer le pays, de revenir au pouvoir; ces loups affamés continuent leur chasse et leurs hurlements ; ils poursuivent une proie et prétendent, sans autre retard, s'en emparer.

C'est pour y mieux réussir que les socialistes, sans se lasser un instant, ont livré bataille au gouvernement. Ils l'interpellèrent d'abord sur sa politique religieuse, espérant, à force de remuer des cendres refroidies, rallumer les vieilles passions. La droite veillait. Elle donna à M. Méline 50 voix de majorité. On fit un crime au gouvernement d'accepter la tutelle des ralliés; on lui reprochait de ne vivre que par l'appui de ses ennemis. M. Méline, sans la moindre émotion, déclara qu'ayant planté son drapeau au milieu de la Chambre et dans le cœur du pays,

faisant une politique d'idées et de principes et non pas une politique de personnes, il avait fait appel à toutes les bonnes volontés et n'avait, par suite, à repousser aucun concours. On le comprit à Droite, au Centre, même à l'Extrême-Gauche. Cela ne faisait évidemment pas le compte de MM. Jaurès et Codet qui, revenant à la charge, trouvèrent malséant certain mouvement administratif qui déplaçait nombre de leurs créatures et plusieurs de leurs alliés. Cette fois, le ministère obtenait 84 voix de majorité, soit déduction faite, des 80 voix de droite, 4 voix de majorité républicaine. Les socialistes perdaient sensiblement du terrain ; une troisième épreuve donnait 200 voix de majorité au gouvernement ; il a suffi ensuite que M. Jaurès tentât, à propos de l'annexion de Madagascar et de l'abolition de l'esclavage dans la grande île africaine, de mettre d'abord M. Hanoteaux en contradiction avec lui-même, et puis en opposition avec les sentiments généreux du Parlement, pour fournir au ministre des affaires étrangères l'occasion désirée de s'expliquer franchement, de mériter l'approbation unanime de la Chambre et du pays.

Une campagne socialiste de huit jours avait donc consolidé le gouvernement. Il ne restait plus aux amis de l'ordre, qu'à prier M. Jaurès de poursuivre ses exploits. Il finirait bien, par de pareils succès de plus en plus éclatants, à doter la France de la stabilité ministérielle qui lui a fait défaut jusqu'ici.

Une constatation intéressante ressort de tous ces débats et des explications qu'ils provoquent, c'est qu'une modification profonde se produit dans la formation des partis. Jusqu'à ce jour, la représentation nationale, sans orientation et sans cohésion, s'émiettait dans des groupements aussi multipliés qu'impuissants ; aujourd'hui, il semble que cette question se pose à tous : êtes-vous socialiste ou anti-socialiste? Selon les préférences, chacun s'en va à droite, à gauche, se confond dans l'un des deux groupes, qui, demain, engageront la bataille suprême.

Sans hésiter, le gouvernement, interrogé à son tour, a répondu aux socialistes : Allez de votre côté, nous irons du nôtre.

Cette déclaration de guerre, froide et ferme, aux partis subversifs a, du coup, ouvert sur le champ politique les horizons les plus nouveaux. La concentration républicaine, exploitée par les radicaux, quoique sans cesse dénoncée par eux, a vécu, on sera désormais républicain-conservateur, ou socialiste-révolution-

naire; et c'est entre ces deux extrêmes que le pays s'habituera à voir balloter sa destinée.

En attendant les coups fameux dont Jaurès menace ses ennemis, prenons acte de cette fière réplique faite par M. Barthou au disciple de Karl-Marx, au leader du collectivisme allemand importé en France. M. Barthou rappelait les récentes déclarations de MM. Bourgeois et Millerand *pour* ou *contre* le socialisme :

— Eh bien, dit-il, nous sommes, nous, contre le socialisme révolutionnaire, nous sommes contre le collectivisme, et cela je ne dirai pas sans compromission, je ne dirai pas sans défaillance, je dis sans hésitation, car contre vous les hésitations sont impardonnables, parce qu'elles sont criminelles.

Nous nous posons donc résolument en face de vous : nous ne faisons pas appel à votre concours. M. Jaurès nous a dit, en son nom et au nom de ses amis, que nous n'avons pas sa confiance. Nous avons la conscience de n'avoir rien fait pour mériter à un degré quelconque la confiance de M. Jaurès. A défaut du concours qu'il nous refuse, il nous suffira, pour assurer notre politique républicaine, du concours de la Chambre et du pays.

Les applaudissements qui hâchèrent cette déclaration, apprirent à M. Barthou qu'à tel compte ce concours ne lui manquerait pas.

Nous n'insisterons pas aujourd'hui sur les mesures fiscales proposées par le ministre des finances. Nous aurons occasion de les examiner quand elles arriveront devant la Chambre avec le reste du budget. Il y a lieu plutôt d'exprimer notre satisfaction de la clôture des débats concernant Madagascar.

Depuis de longs mois on discutait ferme. Ne fallait-il que *protéger* l'île, ou valait-il mieux l'*annexer*. Chaque système avait ses partisans; on s'arrêta d'abord à un moyen terme qui, tout en ne satisfaisant personne, nous créait des difficultés internationales. Comme nous avions « pris possession » de Madagascar, sans toutefois l'annexer, l'Angleterre prétendait que cette manière d'être imprévue était sans précédent dans les annales diplomatiques, et que dans cette situation mal définie les traités existant entre les Hovas et les puissances devaient rester en vigueur. C'est la même thèse qu'adoptèrent les États-Unis et la discussion, en se prolongeant, ne faisait chaque jour que s'embrouiller.

Sur ces entrefaites, M. Hanoteaux déposa sur le bureau de la Chambre un projet de loi qui déclarait Madagascar « colonie française. » C'était l'annexion.

Une commission favorable examina le projet, et la Chambre, appelée à statuer sur le fait, vota l'annexion à une très forte majorité.

Voici, à titre de document, les principales déclarations de M. Hanoteaux qui aboutirent à ce résultat :

— On m'a accusé de contradiction. Oui, j'ai été un des partisans les plus chauds et les plus convaincus du régime du protectorat à Madagascar, et personne n'a défendu plus énergiquement que moi, soit comme ministre du cabinet Ribot, soit comme publiciste, le régime inauguré par le traité que le général Duchesne avait fait signer à Tananarive.

Tout le monde sait que si le cabinet Ribot avait vécu plus longtemps, c'est ce traité qui aurait été soumis à votre ratification, que le général Duchesne fût resté plus longtemps à Madagascar, jusqu'à la fin de la période de pacification, et que je n'aurais pas à défendre aujourd'hui devant vous un système différend que les événements ont imposé.

J'avais manifesté nettement mon sentiment dès le mois de mars dernier, bien avant le changement de ministère.

Je rappelais que, dès le mois de mars, je déclarais que les actes accomplis rendaient désormais le protectorat impossible.

J'écrivais, en effet, à la date du 26 mars, que ce qui était fait était fait, et qu'après le deuxième traité il était inutile d'en signer un troisième. Je constatais que le système de l'annexion l'avait emporté, et je disais qu'on le jugerait à ses résultats et que, malgré mes préférences pour le protectorat, je souhaitais la réussite d'une combinaison d'où dépendait désormais l'avenir de Madagascar...

Assurément, si j'ai accepté cette solution, ce n'est pas par choix, mais par nécessité. Après en avoir délibéré, j'ai constaté qu'il n'y avait pas d'autre issue et j'ai cru devoir faire un sacrifice d'amour-propre au bien public.

Quelle était en effet la situation à ce moment ?

Elle est indiquée dans la déclaration lue ici le 27 novembre par un de mes prédécesseurs, M. Berthelot, où on lit ceci : « L'île de Madagascar est aujourd'hui une possession française, » et plus loin : « Nous saurons observer les règles que le droit international détermine dans le cas où, par le fait des armes, la souveraineté d'un territoire est remise en de nouvelles mains. »

Dans les instructions adressées à notre résident général, le gouvernement tenait le même langage.

Ainsi Madagascar est une possession française, la souveraineté a changé de mains ; donc le protectorat a disparu. A quel moment ? Lorsqu'on a remis à M. Laroche l'acte unilatéral qu'il devait présenter à la reine.

Le traité qu'avait fait signer le général Duchesne portait ceci : « Le gouvernement de S. M. la reine de Madagascar reconnaît et accepte le protectorat de la France avec toutes ses conséquences. » Au contraire, le traité présenté par M. Laroche s'exprime ainsi : « S. M. la reine, après avoir pris connaissance de la déclaration de prise de possession de Madagascar par le gouvernement français, etc. »

Le protectorat avait dès lors disparu, et il en résultait des conséquences au point de vue intérieur et extérieur.

Par une circulaire du 11 février, qui est au Livre jaune, le gouvernement notifiait aux puissances que la France avait été amenée « à faire occuper Madagascar par ses troupes et à en prendre possession définitive »....

La circulaire du 11 février avait motivé des réponses de diverses sortes selon la situation diplomatique des puissances auxquelles elle était adressée. La plupart ont simplement accusé réception, d'autres ont pris acte.

Deux puissances avaient des traités avec la reine de Madagascar : c'est l'Angleterre et les Etats-Unis.

Lord Salisbury, en accusant réception à M. de Courcel, a ajouté qu'il devait réserver tous les droits existants du gouvernement britannique à Madagascar, jusqu'à ce qu'il eût reçu communication des termes du traité qui a dû être conclu entre le gouvernement de la République et celui de Madagascar.

M. Olney a fait des réserves en ce qui concerne les droits conférés aux Etats-Unis par les traités. C'était évidemment là qu'était le nœud du débat.

Aux réserves et aux demandes d'éclaircissements formulées par l'Angleterre et les Etats-Unis, M. Bourgeois répond, le 31 mars, dans les termes les plus nets. Il affirme que le maintien des traités passés avec les puissances est incompatible avec la nouvelle situation créée par la conquête de l'île de Madagascar et il réclame à la fois la juridiction sur les citoyens des deux puissances avec lesquelles le débat s'est localisé et la liberté des tarifs douaniers.

Alors l'ambassadeur des Etats-Unis pose au gouvernement français cette question précise : si nous renonçons, nous Américains, à notre traité, est-il entendu qu'il sera remplacé au profit des citoyens américains à Madagascar par les conventions que les Etats-Unis ont passées avec la France ?

Et alors le gouvernement fait un pas décisif ; le 16 avril, il répond que, dans l'opinion du gouvernement de la République, le maintien du traité conclu le 13 mai 1881 entre la reine Ranavalo et les Etats-Unis est incompatible avec le nouvel état de choses créé par la prise de possession de Madagascar : par contre, le gouvernement de la République est tout disposé à étendre à la grande île africaine l'ensemble des conventions dont bénéficient le gouvernement ou les citoyens des Etats-Unis en France et dans les possessions françaises.

Ne sentez-vous pas que le jour où cette phrase est écrite la fiction de la prise de possession a disparu, qu'on en est revenu au point de départ, à savoir que Madagascar est possession française, que la souveraineté a changé de mains, puisque ce sont des traités passés par la France avec d'autres puissances, c'est-à-dire des lois françaises qui vont désormais s'appliquer à Madagascar ?

Ce grand pas accompli, le dialogue avec les Etats-Unis se précise singulièrement. Le 2 mai, M. Olney demande simplement à M. Patenôtre de dissiper un dernier doute qui lui reste sur la formule employée par M. Bourgeois, et il réclame une déclaration catégorique, de la part de notre gouvernement, que les traités entre les Etats-Unis et la France sont applicables à l'île de Madagascar en tant que territoire français.

Cette réponse parvenait au quai d'Orsay, alors que le cabinet Méline était déjà constitué. Je vous demande s'il lui était possible, à moins de bouleverser

de fond en comble l'œuvre de ses prédécesseurs, à moins de renoncer à des résultats déjà acquis, de revenir à la formule du protectorat qui avait eu ses préférences, mais qui se trouvait détruit dans le fond et dans la forme ? Le cabinet actuel n'a pas pensé pouvoir agir ainsi ; il a cru que, au point où en étaient les choses, des hésitations et des tergiversations ne pouvaient que compromettre l'avenir, sans restaurer le passé.

D'autres considérations l'amenaient à prendre ce parti. A l'opinion tonifiée par le cabinet de Paris que les traités passés avec l'Angleterre et la reine de Madagascar devaient disparaître en présence du fait de la conquête, le cabinet de Londres répondait par une discussion juridique très nourrie. Le gouvernement britannique, s'appuyant sur le fait qu'il n'y avait pas d'annexion, refusait notamment, en ce qui concerne les tarifs douaniers, de se ranger aux vues du gouvernement français.

En somme, ce qu'on nous demandait encore là, c'était cette déclaration catégorique dont il était question dans la note de M. Olney. Au point où en étaient les choses, nous n'avons pas cru qu'il y eût intérêt à la refuser plus longtemps. Mais, pour la faire, la Constitution nous imposait le devoir de venir devant vous. Cette déclaration catégorique, cet acte décisif autorisant à Madagascar l'application des traités passés par nous avec les autres puissances, elle ne peut émaner que du pouvoir souverain.

Nous l'avons reconnu et tout autre cabinet eût certainement agi de même. C'est ainsi que nous avons été amenés à déposer le projet qui vous est soumis ; en le votant, vous n'aurez pas réglé toutes les difficultés, mais vous aurez donné à ceux qui sont chargés de les résoudre une autorité et une force nouvelles. Dans un pays libre, la force du gouvernement au dehors repose sur le concours éclairé du parlement et du pays.

Le simple dépôt du projet a suffi pour ramener à nos vues une des puissances intéressées. Il y a lieu d'espérer que ce résultat ne demeurera pas isolé.

Au moment où nous faisons entrer dans le courant de la civilisation un territoire considérable qui en a été jusqu'ici exclu, notre nation est en droit de réclamer pour elle, pour son budget, pour son commerce, une contre-partie de ses sacrifices.

Il nous a paru nécessaire de vous demander les moyens de résoudre sans retard des questions diplomatiques qui ne sauraient se perpétuer sans risques d'entraver l'ensemble de votre politique internationale.

Le gouvernement demande donc à la Chambre de voter un projet qui couronnera les deux siècles et demi d'efforts par lesquels la France a préparé le jour où l'île de Madagascar devait devenir définitivement colonie française.

Après M. Hanoteaux, c'est M. André Lebon, ministre des colonies, qui intervient dans le débat et déclare :

— Il faut relever quelques-unes des critiques portées contre nos colonies. Il est certaines de ces colonies qui ne coûtent rien à la métropole. La Cochinchine, entre autres, qui non seulement se suffit à elle-même, mais encore rapporte à la métropole. Dans toutes les colonies nous nous attacherons à n'avoir plus recours qu'à l'administration indigène ; c'est dans ce sentiment que nous conservons à Madagascar l'administration des fonctionnaires hovas.

Mais enfin, opine M. Dénêcheau, si maintenant Madagascar est terre de France, les lois françaises y entrent en vigueur. Or, une loi française déclare libre tout esclave qui touche le sol français, donc l'esclavage est aboli à Madagascar ; il l'est de fait, ajoute M. Denêcheau ; il faut qu'il le soit de droit.

On fait remarquer au philanthrope qu'une commission est déjà saisie de propositions semblables et qu'il y a lieu de lui soumettre aussi son *desideratum*. Mais la philanthropie est quelquefois tenace et M. Denêcheau fait observer que :

— La loi du mois d'avril 1848 porte que le sol du territoire français affranchit l'esclave qui le touche. Ce texte s'applique aux colonies françaises. De même, l'article 6 de la Constitution de 1848 déclare que l'esclavage ne peut exister sur le territoire français...

L'orateur veut la fin de l'esclavage, mais nullement une sorte de réglementation dans l'exploitation de la liberté humaine et il conclut :

La loi est absolument formelle ; du jour où on transforme Madagascar en colonie française, l'esclavage y est aboli.

M. le ministre des colonies enverrait-il des soldats français pour réprimer à Madagascar une insurrection des esclaves qui, forts de leur droit, voudraient recouvrer leur liberté ? Transformerait-il ces soldats en dogues dressés à la poursuite des esclaves ?

Du jour où la loi en discussion sera promulguée, les esclaves seront libres à Madagascar ; il n'y a pas à sortir de là, et cette question ne devrait même pas se discuter à la tribune française.

Le Président du Conseil se range de l'avis de M. Denêcheau tout en indiquant que, dans l'intérêt même de la cause, il y a lieu de régler les dispositions transitoires. A son tour, M. André Lebon explique que sur le fond du débat il ne saurait y avoir de divergence d'opinions ; il ajoute :

Mais il est impossible d'arriver à l'émancipation des esclaves sans payer des indemnités aux propriétaires comme on l'a décrété en 1848. Or, si l'on voulait faire cette émancipation, sans les délais, sans les transitions, sans les indemnités, sans toutes les mesures dont le principe est inscrit dans le décret de 1848, c'est à un autre qu'il faudrait donner la direction des colonies.

Or, comme personne ne songeait à congédier M. Lebon et puisque le gouvernement acceptait cet ordre de jour :

...L'esclavage étant aboli à Madagascar par le fait de la déclaration de colonie française, le gouvernement prendra des mesures pour assurer l'émancipation des esclaves...

la Chambre exprima sa confiance par le suffrage unanime de 544 votants.

Voilà donc Madagascar *colonie française*. Cela n'implique pas, on l'a vu, qu'on veuille en faire une nouvelle plate-bande de fonctionnaires plutôt nuisibles. On a, jusqu'ici, manifesté la volonté ferme de s'appuyer dans toutes les parties de l'île sur les autorités locales les plus aptes à seconder nos efforts. On se propose, en outre, d'affranchir les produits français de tous droits d'entrée et de taxer les produits étrangers de façon à écarter les concurrences ruineuses.

Il est bien possible, cependant, qu'à l'encontre des États-Unis qui, de bonne grâce, ont accepté le nouvel état de choses établi, il plaise à l'Angleterre de persister dans son opposition systématique, ne fût-ce qu'en entretenant ce litige commercial et confessionnel pour en faire, le cas échéant, l'objet d'une transaction avantageuse. Il ne saurait en découler, en tous cas, aucune complication appréciable.

A l'intérieur, nous aurions encore à signaler les incidents divers provoqués à l'occasion des processions de la Fête-Dieu et du pèlerinage parisien à Reims, et l'attitude prise, en cette circonstance, par les autorités locales et par le gouvernement.

Nous nous contenterons, à cet égard, d'une simple réflexion. Après l'aventure radicale à laquelle présida M. Léon Bourgeois nous voilà nanti d'une collection d'hommes d'assez bonne volonté et qui paraissent vouloir gouverner avec une certaine modération et une justice approximative : ils font ce qu'ils peuvent dans un milieu qui entrave leur liberté. Mais il ne faut pas leur demander de l'héroïsme, ni attendre d'eux qu'ils abandonnent leur épiderme aux expériences que pourrait nécessiter la restauration de la liberté religieuse en France. La question actuelle, chez nous, est *sociale* bien plus que *religieuse* ; le capital, la propriété s'agitent, se défendent; s'ils succombent jamais ce ne sera qu'après des convulsions terribles. Dans cette lutte matérielle deux éléments sont en présence, la bourgoisie et le prolétariat. Laquelle de ces deux forces ennemies est la plus favorable à l'Eglise ? pour lequel des deux adversaires, nous catholiques, aurions-nous à former des vœux ? Répondre exigerait de tels développements que nous préférons en laisser provisoirement le soin à l'implacable logique des événements.

Évidemment Jules Guesde, Jaurès, Millerand, Codet, de La-

nessan et tous les rutilants de l'espèce nous offrent d'insuffisantes garanties et ils n'ont jamais prodigué des marques de respect à l'Église ; il faut bien en convenir aussi que les opportunistes, depuis Gambetta jusqu'à M. Méline, n'ont pas épargné l'épreuve à la patience catholique. Sans envenimer les querelles, sans rendre plus ardentes les mêlées, loin de les provoquer ; en donnant à tous l'exemple du support civique et de la charité chrétienne, sans négliger jamais aucun de nos devoirs, dont les plus chers doivent être remplis avec courage sans doute, mais toujours avec une parfaite dignité, tâchons avant tout de gagner l'estime des hommes et la protection de ce Dieu tout-puissant sous l'œil de qui l'homme vain s'agite, mais dont le bras le guide, le soutient ou l'accable.

Une grande catastrophe s'est produite sous nos yeux, sur nos côtes d'Ouessant. Un transport anglais, le *Drummond-Castle*, chargé d'être humains, arriva dans ces parages se rendant en Angleterre. La mer était belle, la nuit terne laissait glisser sur le flot mobile les lueurs des phares qui rassuraient le matelots. Les passagers étaient nombreux, d'humeur folâtre, les coupes mêlaient leurs murmures cristallins aux accords de la guitare, on dansait en cadence tandis que le vaisseau s'en allait à la mesure que marquait l'Océan. Il y avait à bord des hommes de tout âge, des deux sexes, des hommes de diverses nationalités et de conditions différentes, des riches, des pauvres, des modestes, des ambitieux, des hommes qui ne sacrifiaient qu'à la terre, des âmes qui songeaient à Dieu. La nuit avançait, la fatigue aidant le pont devint désert, silencieux, et le navire glissait sur l'onde au milieu des écueils. Tout à coup, de ses flancs monte un épouvantable gémissement ; il a touché ! il s'abîme, il coule comme plomb ; et de ce bâtiment fringant, de tout l'équipage et de tant de passagers il ne restait l'instant d'après sur le rivage, témoins stupéfaits, que trois naufragés, pleurant sur un malheur si soudain et si complet !

Ce navire n'est-il pas l'image de la société moderne ? il est fort et fragile, il marche droit vers le but qu'il se propose ; seulement il ne songe pas aux vents suspendus, aux écueils semés sur sa route ; il semble narguer la mer et braver les cieux ; qui sait sur quel rocher la Providence le pousse ; quelle tempête elle déchaînera contre lui ; et, après la catastrophe, qui nous dira si, survivant au désastre général, ce sera la bourgeoisie hé-

bétée ou le prolétariat affamé qui gémira sur la grève déserte.

Mais passons un peu à l'étranger.

Depuis quelque temps les Allemands ne parlaient plus de la Triple Alliance. Il a donc paru naturel à l'empereur François-Joseph de leur en rappeler le souvenir, et il le fit avec une rare insistance dans un discours récent aux Délégations. Il s'agissait des devoirs réciproques des États de la Triplice et particulièrement de l'attitude à prendre par l'Allemagne dans la direction des affaires d'Orient en général et particulièrement dans la presqu'île des Balkans.

C'est que l'endurance des Autrichiens venait d'être mise à de rudes épreuves. L'Allemagne ne paraissait occupée qu'à *flirter* avec ses ennemis : en Extrême-Orient, elle s'était mise au service de la Russie, et n'avait pas dédaigné fréquenter avec la France ; lors des événements d'Arménie la même familiarité s'établit entre les puissances que l'Autriche-Hongrie avait pris l'habitude de considérer comme des adversaires irréductibles. Puis vint la défection de la Serbie, ensuite la soumission de la Bulgarie à la Turquie et la réconciliation du Prince Ferdinand avec la Russie ; et, enfin, à la faveur de ces événements qui renversaient la situation générale dans les Balkans aux dépens de l'Autriche, cette effervescence dangereuse en Macédoine, en Crète, qui menace certain monde de complications mortelles.

Gagné par l'inquiétude ambiante, l'empereur François-Joseph jugea nécessaire de se rassurer lui-même et les autres ; et il dit à ses auditeurs :

« La politique de la Triple Alliance, ferme et consciente de son but, dans toutes les questions importantes qui touchent aux intérêts européens, a beaucoup contribué à empêcher que la paix ne fût troublée, en dépit de nombreux symptômes inquiétants qui ont apparu l'an dernier en Orient.

» Les efforts de mon gouvernement, étroitement unis à ceux de nos alliés éprouvés, ont rallié la coopération sympathique des autres grandes puissances. Ils ont, en particulier, en ce qui concerne le maintien du *statu quo* dans la presqu'île des Balkans, provoqué une unanimité de vues que nous espérons voir persister et garantir le développement pacifique des relations internationales. »

Cela suffit pour mettre dans une joie délirante la presse austro-hongroisse dont la *Nouvelle Presse libre* résumait le bonheur à peu près en ces termes :

Jusqu'à présent, on aurait pu croire que l'Allemagne se désintéresserait de la question d'Orient, le prince de Bismarck l'ayant maintes fois laissé entendre,

malgré le dépit que cela causait en Autriche ; même, ces derniers temps, on avait vu l'Allemagne soutenir la politique franco-russe ouvertement, on pourrait presque dire « bruyamment. » Le récent discours de l'empereur François-Joseph montre que l'on s'était trompé. La Triple Alliance a un programme politique sur la question d'Orient, qui correspond aux intérêts de la politique austro-hongroise. La Triple Alliance n'est pas seulement destinée à intervenir aux heures où il s'agit de se défendre héroïquement, mais elle se montrera toujours dans le courant ordinaire des négociations diplomatiques toutes les fois qu'il s'agira de défendre les intérêts de l'Autriche, de l'Italie et de l'Allemagne. Et, d'ailleurs, quoi de plus naturel ? Se figure-t-on, par exemple, l'Autriche intervenant en faveur de la France dans une question où les intérêts allemands sont en jeu ?

Evidemment non ; et nous avons éprouvé en Egypte que l'Autriche, agissant en complice compromise plutôt qu'en alliée indépendante et digne, savait sacrifier le bon droit, la justice, à un intérêt même problématique. Elle espérait la réciprocité, ce qui lui faisait trouver les complaisances moins odieuses. C'est, sans doute, pour dissiper chez elle cette dernière allusion et prouver aux Autrichiens que la *Triplice* ne leur sert à rien que la presse allemande s'est appliquée à relever les commentaires de la presse austro-hongroise pour rétablir, disait-elle, les faits et définir la situation.

C'est le correspondant berlinois de la *Gazette de Cologne* qui s'est chargé de dire que les commentaires de la *Nouvelle Presse libre* sur le discours de l'empereur François-Joseph, aux Délégations, et sur les obligations de la Triple Alliance sont *complètement énigmatiques*. L'Allemagne, ajoute-t-il, n'a rien modifié dans ses vues et dans son programme, elle n'a aucun intérêt particulier dans les Balkans, et si elle s'y applique avec ses alliés au maintien de la paix, elle le fait uniquement d'accord avec les autres puissances continentales.

Voilà comment les Autrichiens, voulant se persuader que la Triplice leur servait enfin à quelque chose, apprennent de nouveau que les Balkans, qui les inquiètent avant tout, ne valent pas encore les os d'un Poméranien. Dans ces conditions il est bien possible qu'ils se réjouissent intérieurement de voir le prince Louis de Bavière, l'héritier présomptif de la couronne des Wittelsbach, se cantonner dans une réserve non moins *énigmatique* et de l'entendre parfois, comme récemment encore, durant les fêtes du couronnement à Moscou, rappeler durement à ceux qui voudraient l'oublier que les Wittels-

bach ne font pas encore partie de la suite des Hohenzollern.

Le mouvement particulariste que cet incident révèle, mouvement déjà si violent en Bavière, va se progressant dans toute l'Allemagne du sud au profit de l'Autriche-Hongrie. A force donc de rappeler à l'Autriche qu'elle n'a aucun intérêt appréciable au-delà de ses frontières, on pourrait bien la faire songer à ce qu'étaient ces frontières avant Sadowa et lui persuader enfin qu'il serait très honorable, avec les concours même fortuits, de rétablir sa puissance dans ses limites naturelles.

L'espace réduit dont nous disposons aujourd'hui pour notre chronique nous permet à peine l'énumération des questions complexes, soulevées ou en suspens, dans toutes les parties du monde. Pour ce qui concerne les fêtes du couronnement du tsar Nicolas II, nos lecteurs verront plus haut, avec intérêt, l'excellent travail de M. Vigneron.

Il est beaucoup question en ces temps-ci d'*appel au peuple*, de *referendum*. M. le maire de Beauvais a très heureusement inauguré le système en France, à propos du cortège historique de Jeanne Hachette. Il s'agissait de savoir si le clergé y participerait avec les autorités civiles et militaires, le même clergé ayant été jadis à la peine, pendant la défense de la ville. Le peuple consulté a répondu affirmativement. C'est un indice précieux, instructif; et certains songent déjà que se serait une façon ingénieuse et loyale de trancher la question des processions dans nombre de centres populeux, où l'arbitraire seul en maintient l'interdiction. Quoiqu'il en soit, et ce mode nouveau de gouvernement tendant à s'acclimater en divers pays, nous conseillons à ceux que cette question intéresse de parcourir, en tête de ce numéro, le très substantiel article de notre collaborateur, M. H. Plouvier.

Si maintenant nous passons les mers; en Afrique, nous nous trouvons en présence d'un conflit d'intérêts des plus étendus, des plus complexes. Dans le sud Tunisien, c'est d'abord l'assassinat du marquis de Morès et de sa mission par les Touareg et les Chambaâs, nomades pillards et sanguinaires, mais qui ne semblent pas avoir cédé seulement à leur cupidité native. Plusieurs indices accusent le Juif Arbil de Tripoli d'avoir voulu défendre son champ d'exploitation et venger ses coreligionnaires de la campagne antisémite menée par Morès *et ses*

amis. Il est probable, évidemment, qu'Arbil n'aurait pas osé, à lui seul, tenter l'aventure. Mais il apparaît encore que, justement alarmés par les projets de Morès, les Anglais ont voulu par lui combattre l'influence française dans l'extrême sud, paralyser notre œuvre de pénétration vers le Soudan et se garder de toute concurrence dans l'exploitation réservée de ces régions mystérieuses.

Donc et jusqu'à la preuve évidente du contraire, puisqu'ils se montrent fidèles partout à des traditions séculaires qui mettent le crime commercial en honneur parmi les *globe-trotters* anglo-saxons, nous considérerons la mort du marquis de Morès comme une œuvre sombre prémiditée par des Anglais, exécutée pour eux par l'intermédiaire de juifs cupides qui ont armé les écumeurs du désert.

En Égypte même nous avons à enregistrer l'arrêt du tribunal mixte qui, statuant en appel sur la légalité de l'avance faite aux Anglais par la commission de la Dette, à l'instigation de l'Angleterre soutenue par la Triple Alliance, condamne le gouvernement égyptien à restituer ladite avance s'élevant à 500 000 livres égyptiennes. C'est la revanche des *boudholders* et de l'entente franco-russe ; c'est, de plus, un formel désaveu pour l'Angleterre qui, non sans dépit, voir croître contre elle sur cette terre tant convoitée l'opposition irréductible de plusieurs puissances européennes et de tout une nation rajeunie qui n'aspire, en somme, que vers la liberté.

On a dit souvent, et le *Times* le confirme aujourd'hui, qu'après le couronnement du tsar, la Russie soulèverait la question d'Égypte et en exigerait le règlement à la satisfaction de la France. Ainsi présentée l'information est certainement aventurée. La Russie est d'accord avec la France sur la ligne de conduite à suivre dans la vallée de Nil ; elle ne pense pas qu'il y ait lieu de violenter les hommes ni de brusquer les événements ; elle croit, au contraire, qu'il suffit de compliquer la situation, de rendre la place intenable pour la faire évacuer ; si l'obstination excédait, chez l'Anglais, les limites de l'intérêt bien compris, on verrait ensuite ce qu'il y aurait lieu de tenter encore pour déblayer le terrain.

Et remarquez que l'Angleterre se rend très bien compte de ce que tôt ou tard il lui siéra de céder. Elle évacuera l'Égypte, mais autant que possible à son heure, après avoir assuré tous

ses intérêts. Ce qui lui importe jusque-là c'est d'asseoir sa puissance sur la mer Rouge, de conquérir le Soudan et de poursuivre par le centre africain la réalisation de cette vaste chimère qui lui fait, en imagination, joindre ses possessions du Sud à celles du Nord, ou aux points d'atterrissement qu'elle se ménagera sur la Mer Rouge. Elle ne tend donc en réalité, qu'à accaparer toutes les routes de l'Inde ; que son but soit atteint d'un côté, elle se désintéressera de l'autre, jusqu'à rendre justice aux puissances qu'elle braverait jusque-là ; c'est, du reste, tout le danger de la situation ; car, s'il lui faut un jour combattre pour la vie, l'Angleterre aimera autant supporter le poids de la lutte en Afrique, en Asie qu'en Europe. Là, du moins, bon gré mal gré, elle ferait partager la tâche par des peuples que son salut en Europe ne passionnerait guère. Cette lutte, elle la prévoit même en Europe, puisqu'elle ne considère plus comme chose superflue la construction d'une ligne de forts autour de Londres et leur armement formidable.

Au demeurant, la tactique de l'Angleterre ne trompe plus personne. Oui, quand il le faudra absolument (et elle ose espérer que des événements imprévus aidant, elle n'y sera réduite jamais), elle quittera l'Égypte, mais seulement pour se réfugier dans la vallée du Haut Nil qu'elle entend entamer par Souakim, Berber et Dongola, grâce aux forces dont elle dispose dans l'Inde et aux ressources qu'elle se ménagera quand même en Égypte.

L'expédition inopportune de Dongola n'a d'autre but, tout en préparant une marche sur Khartoum, que de retarder de plusieurs années l'évacuation du pays et de créer des prétextes pour se donner le loisir d'attendre les événements qui pourraient rendre l'occupation de l'Égypte définitive.

Les Anglais auront à l'automne, écrit du Caire un correspondant bien informé lorsque la crue du Nil et de ses puissants affluents permettra d'entreprendre une action offensive, la clé des deux grandes voies statégiques du Soudan. Par Kassala et la vallée de l'Atbara, les troupes indiennes pourront facilement atteindre le Nil et remonter vers Khartoum ; par Souakim, ces mêmes troupes surveilleront la route de Berber en même temps qu'elles assureront aux Anglais la possession du port le plus important de la Mer Rouge, débouché naturel des routes commerciales du Nord-Est africain, place forte d'où les forces anglaises pourront menacer la Mecque et le Hedjaz. Nous assistons ainsi à l'accomplissement d'un programme arrêté avec une sûre méthode et en vue d'un objet précis à atteindre.

L'effort sage et patient avec lequel l'Angleterre poursuit son œuvre donne à l'action des puissances la possibilité de s'exercer en vue de la défense des intérêts collectifs. La hâte avec laquelle l'Angleterre accomplit son programme africain fait craindre à ceux qui observent les questions politiques que l'élément militaire qui a triomphé dans la « marche sur Dongola » n'arrive à faire prévaloir ses vues à Londres. Il faut s'attendre, dès lors, à une action énergique, tentée à l'automne, en vue de la reprise du Soudan. Le double coup de main sur Souakim et Kassala doit éclairer à ce point de vue l'opinion publique française, qui ne s'émeut généralement qu'au lendemain des événements qui placent l'Europe devant le fait accompli. Les ministres égyptiens, plus intelligents que fermes, et qui se prêtent avec une docilité résignée à toutes les fantaisies de l'Angleterre, tout en réservant en eux-mêmes leur suprême espérance à l'action collective des puissances, sont trop adorateurs de la force pour qu'il soit permis de faire quelque fond sur leur résistance.

Les révélations anglo-italiennes ont jeté sur cette situation un jour bien étrange.

Tandis que, pièces à l'appui, les Italiens prétendaient ne rester à Kassala que pour aider l'Angleterre, celle-ci faisait valoir aux yeux de l'Europe qu'elle ne marchait sur Dongola que pour porter secours aux Italiens ; œuvre humanitaire dont le premier effet devait être de la laisser violer ses engagements et forcer, de plus, la caisse des créanciers de l'Égypte.

Le tribunal mixte du Caire a fait justice de cet acte de flibusterie tout comme le président Krüger qui, en libérant dédaigneusement les condamnés de Prétoria a donné à la foi punique rajeunie sur les bords de la Tamise un coup sensible doublé d'une leçon d'équité qui flétrit pour longtemps le peuple vénal qu'elle atteint. Ce n'est, certes, pas la démission de Cecil Rhodes et de ses deux collaborateurs les plus compromis qui innocentera la *Chartered company* et rendra à Albion son prestige dans le sud africain.

Oh ! on le dit, des événements graves se préparent dans cette Afrique du Sud. Ce n'est cependant qu'en Angleterre qu'on le suppose, parce qu'on le désire. En effet, trop d'intérêts garantissent l'indépendance du Transvaal, et ce n'est plus sur une défaillance européenne que John Bull devrait compter pour la violer. Il en irait au Transvaal pour la Grande-Bretagne comme en Abyssinie pour les Italiens ; les Boers ont donné des leçons d'héroïsme aux Choans ; à leur tour, ils imiteraient bien les exemples de bravoure qui leur viennent du Choa, et

certainement, aussi bien que Ménélick l'a fait pour l'Italie, ils sauraient imposer la paix à l'Angleterre si elle osait la troubler malgré eux.

L'Afrique devient néanmoins un champ clos, où se produisent toutes les compétitions européennes, où entrent en conflit les plus graves intérêts. On sait ce qui se passe à Madagascar, dans la Mer Rouge, en Égypte, au Transvaal, parce qu'en ces parages se trouvant momentanément le centre de la tempête politique, là se produisent les clameurs et les chocs qui répandent le malaise ou la terreur. Mais la question marocaine n'est guère qu'assoupie ; l'Allemagne a des difficultés dans l'hinterland de plusieurs de ses colonies ; la France n'est pas exempte de soucis dans le sud algérien, au Soudan ; il nous faut, de plus, avoir l'œil sur le Haut Nil et surveiller l'Ouganda ; les Portugais ont fort à faire sur le Zambèze rien qu'à surveiller les agissements de l'Angleterre qui, par une poussée continue, obstinée, veut briser les obstacles et réaliser malgré tous ses grandioses projets. Remarquez que l'islamisme a d'innombrables adhérents en Afrique et que cette action oppressive de l'Europe sur le continent noir se répercute en mécontentement violent dans le reste du monde musulman. Il serait hasardé, sans doute, d'attribuer à ce fait les déplorables événements d'Arménie et la révolte soudaine qui ensanglante la Crète. Il n'est cependant un secret pour personne qu'en Russie on dit ouvertement et en haut lieu que la Porte, tant pour se libérer de graves soucis que pour enlever à l'Angleterre le prétexte et le moyen de s'emparer de la Crète, d'où elle deviendrait une menace permanente pour les puissances, en général, et la Turquie en particulier, devrait céder cette île à la Grèce dont elle est une dépendance naturelle. Les Crétois peuvent parfaitement s'être rendus compte de la situation générale et des dispositions réciproques de puissances si manifestes en Afrique, et avoir trouvé que les circonstances étaient bonnes pour tenter avec les risques d'un conflit les chances du salut. La même considération entraîne évidemment le Monténégro, la Serbie et la Bulgarie qui fraternisent enfin et projettent des alliances, même matrimoniales, non pas par sympathie mutuelle, mais sous l'influence de la Russie et dans l'expectative de ce qui va se passer en Macédoine et sur le Bosphore. Les peuples forts entourent une immense proie, une vaste ruine ; il faut s'emparer de cela, disloquer ceci ; voyez

l'attitude des faibles et les dispositions qu'ils prennent déjà pour emporter les reliefs et dites-moi si toute cette mise en scène est faite pour une bataille lointaine. Remarquez encore qu'en Asie la situation est identique ; ce sont les mêmes rivalités, les mêmes conflits, les mêmes adversaires entourés à peine d'autres clients. Ne parlons pas de l'Amérique à laquelle la prétentieuse doctrine de Monroë paraît avoir créé une place à part parmi les peuples ; et cela même ne laisse pas d'être dangereux.

Et concluons de tout cela, chers lecteurs, que s'éloigne de plus en plus le jour où l'Alsace-Lorraine et la presqu'île des Balkans servaient de pivot à la politique européenne. Aujourd'hui c'est le monde musulman tout entier qui est en cause ; c'est une question de races et de religion qui se pose, c'est la question d'Orient généralisée, et elle embrasse le monde entier par le nombre et la puissance des parties qui s'y intéressent. La gravité de cette situation obsédante qui se complique tous les jours ne peut être mieux démontrée que par la précipitation avec laquelle l'Angleterre liquide, en y sacrifiant jusqu'à sa dignité, tous ses conflits extra-méditerranéens. Malgré les hautaines déclarations de M. Chamberlain et les scandaleuses ovations de la foule londonnienne, il semble qu'on fera justice de Jameson ; en tous cas, on a sacrifié Cecil Rhodes et ses principaux complices, donnant ainsi au président Krueger, aux Boërs, et à Guillaume II, leur protecteur, une satisfaction inattendue, quoique cependant très naturelle. D'autre part, et en dépit de ces déclarations antérieures, l'Angleterre subit, dans la question du contesté Venézuéléen, l'arbitrage suspect des États-Unis. Tant de platitude après des accès de morgue ridicules, révèle chez l'Anglais de profonds calculs ou de pressants besoins. Il veut ajourner ces soucis sud-africains, gagner les faveurs de la Triple-Alliance, des Allemands et des Américains, qui diront toujours au bon moment, il l'espère du moins, que *le sang est plus lourd que l'eau*, et s'oublieront, sans doute encore, à donner en temps utile, sur la route des Indes, l'appui qu'il attend de leur condescendance.

L'Angleterre est en train de donner des gages, elle en demandera et soyons certains qu'il ne lui en faut que contre la Russie et contre nous.

C'est donc avec une extrême prudence que nous aurons à intervenir dans la question d'Orient, dans ces malheureuses

affaires d'Arménie, de Crète, et dans les difficultés qui se préparent sur divers autres points de l'empire ottoman. Certainement, il faut que la Porte garantisse les biens, la liberté, la vie de ses sujets chrétiens et observe les traités; mais il faut aussi qu'elle puisse agir avec dignité. Il faut la soumission chez les rebelles, la clémence chez le souverain ; il faut un examen consciencieux des griefs, et l'application immédiate de remèdes suffisants; il faut, de plus, que l'Europe n'exige de la complaisance du Sultan, aucun effort instantané qui dépasse les limites de son pouvoir et l'endurance de peuples fanatiques. Que cette patience nécessaire n'énerve pas surtout les Anglais; car, dans ces derniers jours, vers Dongola, ils ont prouvé, en vendant aux enchères les femmes et les enfants des Derviches qu'ils avaient tués, que la civilisation britannique se révèle par endroits inférieure à la barbarie musulmane. En Arménie il n'est pas arrivé, que je sache, que les soldats turcs aient recueilli les veuves des Arméniens massacrés, leurs enfants, leurs ânes et leurs cochons, pour en faire des lots disparates pour des enchères exécrables. Il n'y a que les Anglais, exportateurs de Bibles et de verroteries, qui puissent se déshonorer par des actes aussi barbares, tout en répétant à leurs voisins les théories qui conseillent la tempérance et la philanthropie.

Peu de puissances sont aussi sincèrement que la France convaincues de la nécessité du *statu quo* en Orient; il y en a qui rêvent des démembrements qu'ils préparent, attendent et veulent exploiter ; de gros événements comme ceux de l'Arménie, grâce à d'autres soucis, ont pu se produire sans complications ; qu'un coup d'éventail se donne à un moment où le feu soit à la portée des poudres et on verra passer un cyclone dont personne ne peut prévoir les bouleversements. L'Angleterre s'apprête, et nous?

ARTHUR SAVAÈTE.

Imprimerie DESTENAY, BUSSIÈRE frères. — Saint-Amand (Cher).

LA NATION JUIVE (1)

I

Il n'y a pas de fait plus imposant au monde que le fait de l'Eglise catholique. Il en est un aussi surprenant, le fait de la nation Juive.

Voici un peuple conquis depuis dix-huit cents ans ; dispersé le lendemain de la conquête.

Ce peuple n'a plus rien de ce qui constitue un peuple ; rien de son organisme, rien du jeu normal des institutions, rien même de la cohésion de ses éléments, rien de ce qui répond de sa vitalité.

Il n'a plus de pouvoir religieux ; il n'a plus de pouvoir politique ; il n'a plus de races illustres ; il n'a plus de hiérarchie. Ses tables généalogiques, si soigneusement gardées pendant vingt siècles, sont à tout jamais perdues ; nul espoir d'en retrouver la trace.

Le principal élément de sa vie, l'âme de sa nationalité, son culte, a disparu avec le temple et le sacerdoce.

Il n'y a ni autel pour porter le sacrifice, ni prêtre pour l'offrir. L'autel a été renversé et nul ne le peut remettre en place ! le prêtre est le fils d'Aaron, et le fils d'Aaron est introuvable (2).

(1) Cet article renferme le premier chapitre d'un ouvrage sur les Juifs que le Père Constant doit très prochainement publier.

(2) Les plus effacées des généalogies juives sont précisément celles du sacerdoce, si importantes que toute reconstruction de la nation est impossible sans elles. Voici ce qu'en écrit dans ses *Mémoires* le chancelier Pasquier. Il devait être des plus informés, ayant rempli les fonctions de commissaire impérial, lors de l'assemblée extraordinaire des notables Israélites en 1806 : « Ils (les « Juifs) établirent, d'une manière positive, et d'après les autorités les plus irré- « cusables, que toute filiation de la tribu de Lévi était entièrement perdue,

La prophétie de son Osée est pleinement accomplie : *Les fils d'Israël seront sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans autel* (1).

Et ce peuple vit,
Ce n'est pas tout.

Les débris de ce peuple qui s'obstinent à être un peuple gardent aux flancs la foudre qui les a faits ce qu'ils sont. Le genre humain a été l'émule de Vespasien et de Tite. Les bandes errantes des fugitifs d'Israël sont traquées, harcelées, pourchassées, depuis dix-huit siècles, par toute la race humaine, comme l'a été la nation par les généraux de Rome.

A des épreuves bien des fois moindres, des nations bien des fois plus considérables, de puissants empires qui semblaient, pour jamais, à couvert des coups du sort, les Egyptiens, les Assyriens, les Mèdes, les Macédoniens, les Romains ont succombé. Rien ne peut contre Israël.

Ce qu'en dépit de son poète, Rome a démenti, à l'heure de l'invasion barbare, Israël le vérifie toujours :

. . . . . *ab ipso*
Ducit opes animumque ferro.

(Horace — Odes — Livre IV — Ode 4)

« depuis la dernière dispersion ; que, dès lors, il n'existait plus, parmi eux, de « sacerdoce, puisque le sacerdoce était inhérent à cette tribu, et, qu'ainsi, toute « puissance sacerdotale était anéantie parmi eux. C'est, sans doute, un des « faits les plus extraordinaires dans l'histoire de ce peuple, si fidèle à ses sou- « venirs, si attaché à ses usages civils et religieux, que la perte absolue d'une « filiation aussi précieuse et qui aurait dû être l'objet de précautions d'autant « plus scrupuleuses, qu'à sa conservation seule, tenait la possibilité de remplir « encore, à une époque quelconque, les plus saintes cérémonies du culte juif. »

« Qu'on suppose, en effet, le temple de Jérusalem rebâti, ce que doit toujours « espérer tout bon Israélite, le sanctuaire de ce temple devrait rester inhabité, « le sacrifice ne pourrait s'y accomplir à moins qu'un miracle de Dieu, qui a « donné sa Loi sainte sur le mont Sinaï, ne vint révéler les véritables descen- « dants de cette tribu. »

(Chancelier Pasquier, Mémoires. T. I. C. X.)

« Ceux qui se prétendent Aaronites le sont par des généalogies incertaines « et n'oseraient manger les bestiaux que la loi leur assigne. »

(Drach. — Harmonie de l'Eglise et de la Synagogue.)

(1) Quia dies multos sedebunt filii Israël sine rege et sine principe et sine sacrificio et sine altari et sine ephod et sine theraphim.

(Osée. — Ch. III. V. IV.)

D'où vient cette résistance ?

— Mais, elle vient tout juste de ce que vous dites, nous réplique tel survenant que nulle difficulté n'embarrasse. C'est la persécution qui a conservé ce peuple (1). La persécution est l'élément de conservation le plus puissant qu'il y ait au monde. La persécution retrempe ce qui passe par ses mains. Elle rend la vie à ce qui allait mourir. Elle tire des énergies inconnues de ce qui était gisant et désespéré. Voulez-vous multiplier la force d'une idée, placer haut l'honneur d'une cause, rendre immortel le sang d'une race ? Persécutez. Israël, recueilli dans les bras du genre humain, n'existerait plus depuis longtemps. Israël persécuté brave nos siècles.

— Mais, alors, comment tant d'autres vaincus, traités de même manière, s'en sont-ils si différemment trouvés ?

A-t-on employé contre eux d'autres éléments de destruction ? Le fer et le feu dont on usait étaient-ils d'autre nature ? Y eut-il, pour eux, d'autres exils, d'autres chaînes, un autre droit de conquête que pour les vaincus et les conquis d'un autre sang ? Non. S'il y a différence, elle est en leur défaveur. Nul vaincu, autant qu'Israël, n'a connu les outrages, les traitements inhumains, tous les implacables écrasements du victorieux.

— Mais vous ne nierez pas, reprend l'adversaire, que la persécution est productrice d'une énergie, et que, par suite, la somme de force qu'elle détermine sera en raison directe du degré où le persécuteur la portera. La persécution est dans l'ordre moral, ce que la pression est dans l'ordre physique. Contesterez-vous que la pression produise la force.

— Je le nie absolument. La pression fait qu'une force étrangère se déploie, et se manifeste à sa rencontre. Mais cette force est si peu la force de la pression qu'elle est détruite par elle dès que celle-ci la dépasse. L'homme dont le pied écrase un œuf ne donne évidemment pas force à l'œuf. La pression quand elle n'excède pas la résistance du corps pressé, détermine chez celui-ci, une exhibition et une révélation de force ; c'est évident. Mais cette force vient d'ailleurs que de la pression. Elle était latente aux entrailles du corps que l'on comprime : la pression

(1) « Les Juifs ont vécu grâce à la persécution ; ils sont appelés à disparaître par la liberté. »

(Leroy-Beaulieu. — Journal officiel, 25 et 27 mai 1895.)

qui survient la tire au dehors et la met au jour. Voilà tout le rôle de la pression.

Ainsi en est-il des nations, contre lesquelles un conquérant pousse ses hordes, met en œuvre tous les éléments de destruction dont il dispose.

Si, à la différence des autres, quelqu'une résiste, ce n'est pas la *pression* des forces adverses qui a créé cette résistance. Autrement elle l'eût produite chez toutes, la raison pour chacune étant la même. C'est qu'elle a trouvé chez celle-là, une force qu'elle n'avait pas rencontrée chez les autres.

Cette force était là, en réserve, endormie, ignorée.

La pression la réveille et la révèle au monde.

Pourquoi la même force agissant comme *dix*, contre l'empire Romain a-t-elle détruit l'empire Romain, tandis qu'agissant comme *cent*, contre le petit peuple Juif, elle n'a pas détruit le petit peuple Juif? C'est que, par une merveille unique, il s'est trouvé, chez le petit peuple Juif une force qui dépassait cent, et, qu'en dépit des apparences contraires, il ne se trouvait pas, dans le colosse romain, une force égale à dix.

— Et d'autres sont venus, qui ont dit : Eh bien ! ce qui a fait la force du peuple Juif, c'est un livre ; c'est une loi particulière, écrite dans ce livre, et qui contenait, pour lui, l'immortalité.

— Mais, c'est là reculer la difficulté, ou simplement en changer la forme. Car les autres nations n'ont pas manqué de livres, et, si l'on veut qu'il ne s'agisse, ici, que de codes ou de livres de lois, elles ont eu leurs livres de lois. Rome a eu sa loi des Douze tables, et Athènes, sa loi de Solon, et Sparte, sa loi de Lycurgue, et la Crète, sa loi de Minos, et les Mèdes et les Assyriens et les Egyptiens, d'autres lois, issues du génie d'autres sages (1).

(1) A la même difficulté, Boissy d'Anglas faisait la même réponse, dans des termes un peu différents. Il mettait, simplement, *institutions* à la place de *lois*. Il estimait que les Juifs devaient leur exceptionnelle et indestructible vitalité à leurs *institutions* et il exhortait le nouvel État politique à se conférer l'immortalité par des institutions de même vertu. « Les Institutions deviennent avec « le temps la seule puissance des empires. C'est par la seule puissance des « institutions que l'on peut perpétuer les peuples au-delà même de leur dissolution. Voyez les Juifs... »

Le conseil était plus facile à donner qu'à suivre. Les institutions des Juifs venaient d'une source à laquelle les législateurs de 1789 tenaient peu à puiser. Au surplus, même avec la perfection que la main de Dieu leur avait donnée,

Pourquoi tous ces livres n'ont-ils pas sauvé les peuples qui les lisaient ; et pourquoi le livre de sa loi a-t-il sauvé le peuple Juif, a-t-il donné, au peuple Juif, au sein de sa ruine politique, une invincible vitalité ?

on peut dire que la force intrinsèque des institutions juives n'a pas été le principe conservateur du peuple juif. D'abord il en a laissé périr la meilleure part. De toutes les Institutions Mosaïques celle de la famille a seule survécu. Et puis, il y a telle situation désolée, à laquelle peut descendre un peuple, et où nulle institution ne le peut plus conserver ; quand, par exemple, ce peuple n'a même plus *la forme de peuple*. Assigner la survivance du peuple juif à ses institutions est le sophisme d'un rationaliste, qui voit se dresser, devant lui, le spectre du miracle et qui ne sait à quoi se prendre pour éviter l'insupportable apparition.

Il en est des institutions juives, pour expliquer la survivance des Juifs, comme de l'organisation *savante* de l'Église pour expliquer son immortalité.

C'est là qu'un contemporain, fort différent, d'ailleurs, de Boissy d'Anglas, eut l'idée, très *insuffisamment surnaturelle*, de placer le secret de la force de l'Eglise, l'explication de cette indomptable résistance qui la tient depuis dix-huit siècles victorieuse des attaques de tous les empires, et debout au milieu de leurs ruines. « Certes, répondait dom Guéranger au duc de Broglie, si l'Eglise « n'avait eu pour résister aux sectes intestines et aux scandales, que sa force « d'organisation comme société, il y a bien des siècles qu'elle serait venue « allonger dans l'histoire la liste des choses humaines qui ont fait leur temps. « L'Eglise est une institution surnaturelle. Elle existe et existera jusqu'à la « consommation des siècles, parce que la main de Dieu la soutient directement, « parce que la grâce divine produit et maintient surnaturellement, dans le « cœur de chacun, le don de la foi. Supposez que la main de Dieu se retire... « que l'Eglise soit abandonnée aux forces naturelles qui sont en elle, comme « société humaine ; puis revenez voir un demi-siècle après ce qui restera « d'elle, comme société humaine. Vous chercherez la place qu'elle occupait et « vous n'y trouverez plus que des ruines. »

(Dom Guéranger. — *Essai sur le Naturalisme contemporain*. C. 6. p. 109-110.)
Paris. — Julien Lasnier, Cosnard et Cie
Rue de Bucy — 1868.

Le même dom Guéranger n'hésite pas davantage sur le caractère miraculeux de la survivance du peuple juif. Là, du reste, comme tout à l'heure, il ne fait que continuer Pascal, Bossuet, saint Augustin, dont nous entendrons, dans un instant, les éloquents témoignages.

« Ces faits merveilleux sont les miracles de l'histoire et ils forment les prin- « cipaux motifs de la crédibilité du Christianisme. L'observateur attentif des « annales humaines en reconnaîtra aisément trois qui surpassent en importance « tous les autres.

« Le premier est la *destinée miraculeuse du peuple juif*, à partir de la voca- « tion d'Abraham jusqu'à la destruction du second temple et depuis.

C'est ici qu'il faut prononcer le mot odieux, abhorré, que le rationalisme a rayé du vocabulaire de toutes les langues et que toutes les ratures nationalistes n'ont fait qu'y rendre plus lisible.

Quand un fait se produit à l'encontre de toutes les lois qui régissent les faits du même ordre, dans le vaste empire des œuvres de Dieu, on appelle ce fait *un miracle*.

Jetez un morceau de glace dans l'eau bouillante. Si cette glace s'y conserve, les lois qui régissent la glace et qui régissent l'eau bouillante sont mises en défaut : c'est un miracle.

Videz un bassin d'eau sur un lit de sable ; si l'eau se conserve, sans déperdition, à la surface du sable, les lois qui régissent l'eau et le sable sont mises en défaut : c'est un miracle.

Dispersez un petit peuple à travers le monde. Faites qu'il n'y ait, chez lui, ni le pouvoir nécessaire à la conservation de tout peuple, ni la hiérarchie sociale qui ne l'est pas moins, ni le culte public qui l'est davantage ; faites que ce petit peuple vive, en dépit de tout ; que rien ne soit plus visible au monde, que l'existence de ce peuple, toutes les lois qui régissent la vie des peuples sont mises en défaut. C'est un miracle.

C'est-à-dire, qu'une loi supérieure à toutes les lois de la nature, une force supérieure à toutes les forces de la nature, a pris la place des lois et des forces de la nature. C'est la loi du législateur de la nature qui n'est point soumis à la nature ; c'est la force du créateur, du maître souverain de la nature qui peut, plus que toute la nature ; c'est la loi, c'est la force de Dieu.

Ainsi l'entend Bossuet :

Ainsi l'entendait, auparavant, Pascal, dont Bossuet n'a été, sur ce point comme sur plus d'un autre, que le continuateur et le commentateur (1).

« Le second est la propagation de l'Evangile malgré tous les obstacles qui la rendaient impossible.

« Le troisième est la conservation de l'Eglise, de sa doctrine, de sa hiérar-« chie, de sa morale au milieu de tant de ruines et de révolutions de toute « espèce. »

(Même ouvrage, p. 21-22).

(1) « Quand Pascal interprète les prophéties et lève les sceaux du vieux Tes-« tament, quand il explique le rôle des Apôtres parmi les Gentils et l'économie « merveilleuse des desseins de Dieu, il devance visiblement Bossuet, le Bossuet « de *l'Histoire universelle*. Il ouvre bien des perspectives que l'autre parcourra « et remplira. Bossuet avait lu les *Pensées*. C'était tout un programme. »

(Sainte-Beuve.)

Et Pascal, Bossuet, ne sont là que les magnifiques représentants de la raison du genre humain.

Qu'on lise Bossuet dans la seconde partie de son *Histoire universelle*. Ch, XX, XXI, XXII, XXIII, XXIV, on verra énoncée, décrite, mise en lumière, la merveille de l'existence prodigieuse de ce peuple, survivant à la plus affreuse ruine qui soit jamais venue signifier à un peuple la fin de ses destinées.

« Dieu, dit-il, a trouvé un moyen dont il n'y a dans le monde, « que *ce seul exemple*, de conserver les Juifs, hors de leur pays « et dans leur ruine, plus longtemps même que les peuples qui « les ont vaincus. On ne voit plus aucun reste, ni des anciens « Mèdes, ni des anciens Perses, ni des anciens Grecs, ni même « des anciens Romains. La trace s'en est perdue et ils sont « confondus avec d'autres peuples. Les Juifs, qui ont été la « proie de ces anciennes nations, si célèbres dans les histoires, « leur ont survécu. »

Quel est ce moyen unique qui sort de l'ordre des moyens, par lesquels passent, sans exception, les peuples ; par lesquels ont, notamment, passé tant d'autres peuples, contemporains de ce peuple, émules, vainqueurs, à tour de rôle de cet étrange peuple ? Un miracle. On ne trouvera pas, dans la langue, un autre mot qui lui convienne et qui lui suffise.

Prendre en pitié ce qu'écrit Bossuet n'est pas encore de mise, et, les plus satisfaits d'eux-mêmes, dans un siècle où abondent les satisfaits de ce genre, n'ont pas encore atteint cette hauteur d'infatuation.

On se trouve cependant moins gêné par lui que par Pascal.

Si la décence, si le respect des lettres interdisent le dédain de Bossuet, on a, du moins, avec lui, cet avantage, de ne s'être jamais compromis, de son côté, par des avances étourdies.

Il en va différemment avec Pascal. Pascal s'est trouvé, un jour de sa vie, en présence des Jésuites. Il a mené, contre eux, la plus redoutable campagne que l'inimitié du diable leur ait suscitée depuis trois siècles qu'elle ne se donne trêve de les poursuivre. Jamais l'arme terrible de la raillerie française n'a mieux montré ce qu'elle valait dans une bonne main. Nulle part des coups mieux portés n'ont émerveillé ces avides spectateurs des joutes de l'esprit qui forment à toute époque le public des lettrés.

Ce qui donne cette puissance à la raillerie, sous la plume de

Pascal, c'est l'art, qui lui est propre, de faire, de son trait, l'achèvement irrésistible de sa logique, en même temps que le condiment attique de sa phrase. Ni Rabelais, ni Montaigne, ni La Fontaine n'ont porté l'ironie à cette perfection. Le railleur Voltaire n'en approcha pas.

Que nos rationalistes s'éprissent, jusqu'à l'extase, de Pascal, railleur des Jésuites, cela n'était pas fait pour suprendre. Il est peu de mauvaise joie du cœur qui aille aussi loin que celle dont le persiflage s'est donné la tâche de repaître la malignité des hommes. Qu'était-ce quand le persifleur était Pascal et les persiflés les Jésuites ?

Par malheur, le plaisir se trouva là, comme en mainte circonstance pareille, mêlé d'imprévoyance. Nos extasiés ne se doutaient guère des embarras qu'ils se créaient. Car, s'ils trouvaient Pascal si forte tête, quand il faisait le procès aux Jésuites, comment l'estimeraient-ils, plus tard, homme sans portée, lorsqu'il prendrait à partie les mécréants, quand il mettrait en ligne ces preuves condensées de la révélation qui sont devenues, sous sa plume, la terreur de l'irréligion et, jusqu'à la fin des temps, la condamnation sans appel de toute incrédulité ?

Pour nous en tenir au seul point qui nous intéresse, comment, quand Pascal présentera, comme un miracle, la conservation seize fois séculaire du peuple Juif dispersé, opposera-t-on à celui dont on vient de porter aux nues le génie, que son esprit trébuche, pour cette fois, qu'il est tout en dehors de la question et qu'il n'a jamais su le premier mot de ce qu'il dit ?

Qu'ils nous disent ces réfractaires, ces intolérants du miracle ce qu'il leur semble de cette pensée de Pascal et comment ils arriveraient bien à en déduire, avec le peu de portée du penseur, l'absurdité du miracle : « C'est une chose étonnante « et digne d'une étrange attention de voir le peuple Juif sub- « sister depuis tant d'années et de le voir toujours misérable... « et, *quoiqu'il soit contraire d'être misérable et de subsister*, il « subsiste néanmoins toujours malgré sa misère. »

Trouveront-ils que c'est là l'observation d'un faible esprit (1) ?

(1) Personne plus que Voltaire ne ressentit l'embarras dont nous parlons. S'en tirer par le dédain, comme avec tant d'autres, ne lui parut pas possible. La chose n'eut pas été acceptée du public. Il pensa que le seul expédient qui

Le peuple Juif subsiste donc : le fait est visible, plus que visible, impérieux d'évidence.

Qu'il n'y ait point de cause naturelle à la subsistance de ce peuple, la chose n'est pas moins claire. On peut mettre qui que ce soit au défi d'en produire une. C'est donc un fait naturellement inexplicable.

Or, un fait visible, indéniable, qui n'a point de cause naturelle connue, et qui est la contradiction de celles qu'on connaît, est un miracle. Donc l'existence des Juifs est un miracle.

C'est là le *comment* du fait : n'avoir point de *comment*, dans les causes connues, ne trouver son *comment* qu'en dehors et au-dessus de tous les *comment*, de raison et de cause que dans la toute puissance de Dieu.

Mais, à côté du *comment* du fait, se place, inévitable et inséparable, le *pourquoi* du fait.

Si nulle œuvre ne sort des mains de Dieu, qui n'ait sa fin ; si c'est l'immuable loi de l'infinie sagesse, que rien ne procède d'elle, au hasard, que, tout ce dont elle accroît la création, émerge du néant orienté vers un but, et trouve sa raison d'être dans sa gravitation vers ce but ; combien cet ordre ne s'impose-t-il pas davantage, quand il s'agit du miracle ? L'œuvre, est alors, de telles proportions qu'elle prime et subordonne l'ensemble des autres œuvres. Elle est transcendante à toutes leurs fins et à toutes leurs lois ; comment manquerait-elle elle-même de sa fin et sa loi ? Dieu ne demanderait-il des merveilles à sa puissance que pour en faire le tombeau de sa sagesse ?

Donc, *pourquoi* Israël, qui n'a point *de forme de peuple*, a-t-il été, miraculeusement, conservé parmi les peuples ?

— A cause d'un autre peuple qui, moins encore que lui, n'a son pareil dans les rangs des peuples ; à cause du peuple chrétien. C'est une œuvre extraordinaire, accomplie pour un œuvre plus extraordinaire. C'est un miracle qui sert un miracle.

Le miracle servi n'est peut-être pas plus étonnant que le miracle serviteur, mais il est placé plus haut et porte plus loin.

L'un et l'autre peuple est catholique, et le seul univers est sa mesure. Mais la vie rayonne autour de l'un et les ombres de la mort s'étendent sur l'autre.

lui demeurât était de plaindre Pascal : « Plaignez Pascal. Méprisez Houteville « et Abadie, autant que s'ils étaient Pères de l'Église ».

(Lettre à Damilaville, 1765).

Tous deux, néanmoins, sont également visibles ; mais ils parlent à l'œil d'une façon différente. De part et d'autre, la perspective est nette. De part et d'autre, il n'y a que les aveugles pour ne pas voir.

Donc la seconde merveille, la merveille du peuple Chrétien dépasse en portée la première merveille, la merveille du peuple Juif. Il y a, de l'une à l'autre, la distance dont la fin laisse en arrière le moyen ; distance morale, entendons-nous, et qui vient de la différence de dignité respective des deux œuvres.

Car, dans l'exécution, l'une et l'autre sont tellement agencées et unies qu'elles se présentent comme une seule œuvre ; ce qui les rattache n'est pas une simple suture ; elles sont mêlées et compénétrées ; elles évoluent et fonctionnent d'un seul et simple mouvement. Et, toutefois, l'union n'y est pas la confusion. La distinction, cette seconde moitié de la loi de l'ordre, est là, aussi nette qu'on la peut désirer. L'œil discerne les deux œuvres et suit les lignes de leurs contours, en même temps que l'esprit les appréhende sous la haute et commune raison qui les relie.

Si le *comment* de l'œuvre a trouvé, près du libre-penseur, le mauvais accueil que nous avons vu, il serait surprenant que le *pourquoi* obtint de lui meilleur visage. Car ce *pourquoi* lui renouvelle tous les déplaisirs du *comment*, puisqu'il est un miracle comme lui ; mais il ajoute ce surcroît inattendu de disgrâce : que c'est tout un ordre de miracles qu'il inaugure, et que cet ordre va, tout à l'heure, si bien envelopper le monde, que le mécréant s'y trouvera enserré lui-même, pris, quoiqu'il fasse, par le filet, et n'ayant pouvoir d'en briser les mailles.

Laocoon d'un genre nouveau, que le divin tient dans ses nœuds et qui maudit sans en pouvoir éviter l'étreinte, les doux liens de la miséricorde.

Dans cette lutte contre Dieu, la seule chance de vaincre que se pût donner le fils de la Terre, serait de nier, d'un même coup, les deux faits qui créent tout son embarras, le fait du Juif et le fait de l'Église. Cela causerait peu d'émoi dans un siècle habitué à tout nier et à entendre toutes les négations.

Mais ces faits, hors de proportion avec tout ce que le monde et l'histoire présentent de faits, mettent au défi toute négation. Devant quel homme éveillé courrait-on l'aventure de nier le fait de l'Église et le fait du Juif.

Et, dès que les faits sont admis ; dès que, chacun considéré, vous ne pouvez assigner ni l'un ni l'autre, à aucun de ces groupes où l'esprit de l'homme a rangé, de génération en génération, les conquêtes de son savoir ; dès que, tournés et retournés sous toutes leurs faces, ils se refusent à toute loi connue d'éclosion et d'évolution des faits, que reste-t-il, sinon que la suprême et indépendante action de Dieu les ait produits, au-dessus de toutes les lois ordinaires ; qu'elle continue à les soutenir à cette hauteur ; qu'enfin, ils aient reçu d'elle, dans la vaste économie des choses de ce monde, une place à part, qui les discerne et les exalte et dont l'honneur n'appartient qu'à eux.

Et, la puissance les ayant placés si haut, comment la sagesse, si admirable dans les faits inférieurs, aurait-elle manqué de se signaler dans ces faits transcendants, posés par elle, comme les points de repère de tous les autres et devenus le dernier mot de son œuvre ?

Et, puisque l'ordre est l'expression de cette sagesse, comment l'ordre serait-il absent de ce qu'elle a placé si près d'elle, et comment le service du plus grand par le moindre, qui se retrouve partout où apparaît l'ordre, manquerait-il de marquer, d'illustrer, là comme ailleurs, le règne de l'ordre ?

Ici, Bossuet et Pascal nous reviennent avec la hauteur de leurs vues et de leur style. Entendons ces deux initiés de la sagesse, auxquels elle semble avoir livré tous ses secrets. A ceux qui ne la voudraient pas reconnaître, dans les plus belles œuvres de Dieu, de tels docteurs ne sauraient au moins manquer de donner à penser.

« En conservant les Juifs, dit Bossuet, Dieu nous tient en « attente de ce qu'il veut faire encore des malheureux restes « d'un peuple autrefois si favorisé. *Cependant leur endurcise-« ment sert au salut des Gentils et leur donne cet avantage, de « trouver, en des mains non suspectes, les Écritures qui ont prédit « Jésus-Christ* et ses mystères. Nous voyons, entre autres choses, « dans ces Écritures, et l'aveuglement et le malheur des Juifs « qui les conservent si soigneusement. Ainsi profitons-nous de « leur disgrâce ; leur infidélité est un des fondements de notre « foi ».

(*Discours sur l'Histoire Universelle, C. XX.*)

« Ceux qui ont peine à croire, dit Pascal, en cherchent un « sujet en ce que les Juifs ne croient pas. Si cela était clair, « dit-on, pourquoi ne croyaient-ils pas? Et voudraient quasi « qu'ils crussent, afin de n'être pas arrêtés par l'exemple de « leur refus. *Mais, c'est leur refus même qui est le fondement « de notre créance.* Nous y serions bien moins disposés, s'ils « étaient des nôtres. Nous aurions alors un plus ample prétexte. « Cela est admirable, d'avoir rendu les Juifs grands amateurs « des choses prédites et grands ennemis de l'accomplissement.

« Il fallait que, pour donner foi au Messie, il y eut des prophé- « ties précédentes *et qu'elles fussent portées par des gens non « suspects* et d'une diligence et fidélité extraordinaire, et connue « de toute la terre. »

..... « Voilà le peuple du monde *le moins suspect de nous « favoriser ; et le plus exact qui se puisse dire pour sa loi et ses « prophètes et qui les porte incorrompus.* »

(*Pensées, C. XV.*)

« *C'est visiblement un peuple fait exprès pour servir de témoin « au Messie.* »

(*Pensées, même chapitre.*)

« Si les Juifs eussent été tous convertis par Jésus-Christ, « nous n'aurions plus que des témoins suspects ; et, s'ils avaient « été exterminés, nous n'en aurions point du tout. »

(*Pensées, C. XX.*)

Devancier, de douze siècles, de Bossuet et de Pascal, saint Augustin n'est pas une moindre autorité dans la question (1).

Si l'on allègue que ce qui décide, ce qui enlève l'assentiment dans les démêlés humains n'est pas précisément l'autorité absolue des hommes, mais bien leur autorité relative, c'est-à-dire le crédit dont ils jouissent près des contemporains qui les écoutent, nous répondrons que le XVIIIe siècle s'est chargé de donner à saint Augustin ce renouveau de crédit.

Le Jansénisme avait mis, au-dessus de tout, le génie du docteur d'Hippone. On tranchait tout avec ses textes. Augustin décidait, en dernier ressort, dans la belle société, au temps de

(1) Quoique Voltaire entende que la qualité de Père de l'Église soit un titre *au mépris*, comme nous l'avons vu tout à l'heure, il semble difficile qu'il ait imposé, même à ses plus dociles, cette manière de voir à l'endroit de saint Augustin.

Louis XIV, tout autant que dans les conciles d'Afrique, au temps de Pélage. Rien de dissonant n'était supporté de quelque côté qu'il vînt. Augustin entendu, tout s'inclinait.

Le philosophisme n'attendit pas à se faire là, comme ailleurs, le compère du Jansénisme. Un tel allié méritait bien l'attention. Une coterie qui voulait tout asservir ne le pouvait négliger.

D'autre part, comment ne pas tenir en haute estime un docteur, sous le couvert duquel on battait en brêche, non seulement la Compagnie de Jésus, ce qui était bien quelque chose, mais l'Église catholique toute entière avec ses prétendus maîtres infaillibles, les Évêques de Rome?

Qui épouse un parti, épouse, le même jour, tous ses enthousiasmes.

Le rationalisme s'est donc compromis avec saint Augustin, comme il s'était compromis avec Pascal. Les hommages rendus à Augustin par les philosophes du XVIIIe siècle, ont créé, au grand docteur, vis-à-vis de ces inattendus et imprévoyants admirateurs, des droits contre lesquels ils ne se peuvent défendre et dont on aura tout le plaisir du monde à user contre eux.

Je sais bien que c'était saint Augustin travesti, que le Jansénisme présentait à la libre pensée d'alors et trouvait le secret de faire agréer par elle. Mais les gages donnés à Augustin n'y perdaient rien. Car, quelqu'art qu'on y apporte et quelqu'appliqué qu'on y soit, on n'a pas le pouvoir *d'accommoder*, au rebours du vrai, tout le sens d'un auteur. L'entreprise en serait aussi insensée que celle d'altérer tout son texte. L'engouement pour le sens travesti désarme donc l'engoué devant le sens épargné. Et voilà comment, au XVIIIe siècle, tout rationaliste qui se respecta fut obligé de compter avec saint Augustin.

Le miracle de la survivance des Juifs n'a pas été mis en relief, par le grand docteur, autant qu'il le fut plus tard par Bossuet et Pascal. On en saisit vite la raison. Le temps écoulé, depuis le dernier désastre et l'entière dispersion des Juifs jusqu'à l'époque de saint Augustin, ne mesurait encore que trois cents ans. Quoique tout autre exemple, d'un peuple subjugué, survivant trois siècles à sa ruine, manquât jusqu'alors, à l'histoire, l'esprit rigoureux et réservé de saint Augustin, tenu en garde contre tant d'ennemis, le retenait de toute affirmation

qui n'emportait pas l'assentiment. Au reste, les Juifs n'avaient eu encore que peu de vexations à subir, chez les différentes nations auxquelles leur bandes errantes étaient venues demander asile.

Encore moins connurent-ils, dans ces premiers temps de leur hégire, les carnages que le Moyen âge leur réservait. Si Constantin fut sévère pour eux, Julien les combla et Théodose, si différent de Julien pour le reste, se montra sur ce point l'émule de l'Apostat.

La bienveillance du grand empereur, continuée par ses fils, prit presque un caractère de protection et s'accentua de faveur, au point d'attirer, aux imprudents souverains, les plaintes et les remontrances des Évêques.

Et toutefois cette vitalité, inouïe dans les annales des peuples, paraissait assez merveilleuse à saint Augustin pour le faire s'écrier dans sa chaire d'Hippone : « Le peuple Juif, c'est Caïn « recevant au front un signe qui empêche qu'on ne le mette à mort (1). » (*Sermon sur le Ps.* 40 — *Sermon pour l'Épiphanie* 201.)

Si saint Augustin ne prononçait pas le mot miracle, il en donnait bien à entendre quelque chose, quand il mettait, au front de la nation déicide, le signe de Caïn. Peut-être même y aurait-il là, dans un sens, plus que l'affirmation d'un miracle. Ce serait la vue anticipée de la merveille, c'est-à-dire, le cumul du miracle et de la prophétie.

Mais c'est dans le *pourquoi* de la prodigieuse conservation d'Israël, c'est dans le but et la raison d'être de la présence, au milieu des nations, de cette extraordinaire nation, c'est dans l'explication de son rôle providentiel et de sa mission près de l'Eglise, que saint Augustin se laisse aller librement à toutes les hautes vues de son vaste esprit ; c'est sur cette majeure question de la philosophie de l'histoire, qu'il jette à profusion la lumière. Tous ceux qui le suivront n'auront plus qu'à la recueillir. On se tiendra honoré de penser comme saint Augustin, et l'on n'estimera pas qu'il y ait rôle meilleur que de se faire, près des nouveaux venus, l'écho du grand docteur.

(1) Caïn ille frater major qui occidit minorem fratrem, accepit signum, ne occideretur, id est, ut maneat ipse populus.

(Enarratio super Psalmos. P. 40.)

Pour qui rapproche les textes, les maîtres auxquels nous en avons référé plus haut, Pascal et Bossuet, n'ont guère fait autre chose.

Donc, entendons un instant le Maître de ces Maîtres :

« La nation hébraïque a été dispersée, parmi les nations, afin « de servir de témoins aux Écritures qui annonçaient le « salut de Jésus-Christ (1). »

(*Cité de Dieu. L. VII. C.* 32).

« Par leurs propres Écritures, les Juifs nous rendent ce té- « moignage, que nous n'avons pas inventé les prophéties qui « parlent de Jésus-Christ... Si, avec ce temoignage des Écri- « tures, ils demeuraient dans leur pays, sans être dispersés « partout, l'Église, qui est dispersée dans le monde entier, ne « les pourrait avoir, de tous côtés, pour témoins des prophéties « qui regardent Jésus-Christ (2). »

(*Cité de Dieu. L. XVIII. C.* 46).

« Aujourd'hui les Juifs sont nos serviteurs : aujourd'hui les « Juifs sont nos colporteurs. Écoutez en quoi les Juifs sont nos « serviteurs. Quand nous avons affaire aux païens et que nous « montrons aujourd'hui, dans l'Église du Christ, l'accomplisse- « ment de ce qui a été prédit longtemps à l'avance, concernant « le nom du Christ ; le Christ dans son chef et dans ses « membres, nous prenons les livres des Juifs afin que ces « païens ne puissent croire que nous avons fabriqué ces pro- « phéties et que nous avons ajusté, sur l'événement, ces an- « nonces de l'avenir. »

(*Sermon sur le Ps.* 40) (3).

(1) Deinde populus Hebræus in unam quamdam rempublicam, quæ hoc sacramentum perageret, congregatus est... sparsa etiam postea eadem gente per gentes, propter testimonium scripturarum, quibus æterna salus, in Christo futura, prædicta est.

(De Civit Dei. — Lib. VII. C. 32.)

(2) Eradicati dispersique per terram, quando quidem ubique non desunt, per scripturas suas testimonio nobis sunt prophetias nos non finxisse de Christo... quoniam, si cum isto testimonio scripturarum, in sua tantum modo terra, non ubique essent, profecto Ecclesia, quæ ubique est, eos prophetiarium, quæ de Christo præmissæ sunt, testes in omnibus gentibus habere non posset.

(3) Modo, fratres, nobis serviunt Judæi, tanquam capsarii nostri sunt, studentibus nobis codices portant. Audite in quo nobis Judæi serviunt... Quando agimus cum Paganis et ostendimus hoc evenire modo, in Ecclesia Christi,

« La vérité de notre Évangile ressort avec évidence de ce fait « palpable : que toutes les prophéties relatives au Christ sont « entre les mains des Juifs et qu'ils les possèdent toutes. Par « là, *des ennemis* nous fournissent eux-mêmes, dans ces écri- « tures divines, des armes pour réfuter *d'autres ennemis*. Ils « sont nos libraires, ils ressemblent à ces serviteurs qui por- « tent des livres à la suite de leur maîtres. Ceux-ci les lisent à « leur profit, ceux-là les portent, et (1) la charge qu'ils en ont « est tout leur bénéfice. »

(*Sermon sur le Ps.* 56).

« Qu'est-ce aujourd'hui que le peuple Juif sinon le garde des « archives des Chrétiens, le portefaix de la loi et des prophètes, « en témoignage de la prédication de l'Église ? » (2)

(*Contre Fauste. L. XII C.* 23).

Ces textes ne sont que quelques fleurs, cueillies à la hâte, et c'est toute une prairie que nous laissons en arrière. Aussi bien, citer tout ne pouvait entrer dans notre plan. Mais ces extraits nous suffisent (3).

quod ante prædictum est de nomine Christi, de capite et corpore Christi, ne putent nos finxisse illas prædictiones, et ex his quæ acciderunt, quasi futuræ essent, nos conscripsisse, proferimus codices Judæorum ; nempe Judæi inimici nostri sunt. De chartis inimici convincitur adversarius.

(Enarratio sup. Psalmos. Ps. 40).

(1) Propterea autem adhuc Judæi sunt ut libros nostros portent ad confusionem suam. Quando enim volumus ostendere prophetatum Christum : proferimus Paganis istas litteras. Et ne forte dicant duri ad fidem quia nos istas christiani composuimus, ut, cum Evangelio quod prædicamus, finxerimus prophetas per quos prædictum videretur quod prædicamus, hinc eos convincimus, quia omnes ipsæ litteræ quibus Christus prophetatus est apud Judæos sunt, omnes ipsas litteras habent Judæi. Proferimus codices ab inimicis ut confundamus alios inimicos... Codicem portat Judæus unde credat christianus. Librarii nostri facti sunt, quomodo solent servi post dominos codices ferre, ut illi portando deficiant, illi legendo proficiant.

(Enarratio in Psalmos. Ps. 56).

(2) Quid est enim hodie gens ipsa (Judæorum), nisi quædam scrinaria christianorum, bajulans Legem et Prophetas ad testimonium assertionis Ecclesiæ, ut nos honoremus per sacramentum quod nuntiat illa per litteram ?

(3) Entre le docteur d'Hippone et les deux grands penseurs français, à la hauteur de ces génies, se présente, au douzième siècle, saint Bernard. C'est juste la moitié du chemin entre le premier et les deux autres. On ne sera pas surpris de rencontrer les mêmes pensées sous sa plume. « Il ne faut pas per- « sécuter les Juifs ; il ne faut pas les mettre à mort ; il ne faut pas même les

Les deux grandes merveilles de sagesse et de puissance, dont Dieu a fait la couronne de ses œuvres, y sont mises en telle vue, qu'on essayerait vainement davantage pour qui ne se contenterait pas de cette lumière.

Il demeure donc, que le fait du peuple Juif est de telle dimension et de tel relief, sur la face du monde, qu'il n'est permis à personne de l'ignorer et que, qui le nierait ferait douter de sa raison ;

Que ce fait est inexplicable par les lois qui régissent les faits du même ordre ; autrement qu'il est un miracle ;

Que ce miracle est le serviteur d'un autre miracle de proportions plus vastes et dont le genre humain peut encore moins distraire son attention : le miracle de l'Église Catholique.

« chasser. Interrogez-les sur les Écritures. Je sais ce qui a été prophétisé des « Juifs dans le psaume et ce qu'on y lit. *Dieu* dit l'Église, *m'a instruit de ses « pensées sur ses ennemis, ne les tuez pas de peur que mes peuples* (ps. 58. V. II.) « *n'en arrivent à oublier*. Ce sont des tableaux vivants et haut placés qui « mettent en vue la Passion du Seigneur. Voilà pourquoi ils ont été dispersés « dans tous les pays, afin qu'en même temps qu'ils payent la peine de leur « forfait, ils soient les témoins de notre Rédemption. D'où l'Église ajoute au « même endroit : « *Dispersez-les par votre vertu et les déposez, Dieu, mon Pro- « tecteur*. (58. 12). » Ainsi est-il arrivé. Ils ont été dispersés ; ils ont été dé- « posés, ils subissent une dure captivité sous le pouvoir des princes chrétiens. « *Ils se convertiront toutefois sur le soir* (58 15.) *et, au temps marqué ils seront « remis en mémoire* (Sagesse. 3. 6). Enfin, quand *la multitude des nations sera « entrée, alors tout Israël sera sauvé* (Rom. XI. 25. 26), dit l'Apôtre. En atten- « dant il reste que celui qui meurt reste dans la mort. »

(Saint-Bernard. Lettre 363.)

Non sunt persequendi Judæi ; non sunt trucidandi, sed nec effugandi quidem. Interrogate eos divinas paginas. Novi quid in psalmo legitur prophetatum de Judæis. « *Deus ostendit mihi*, inquit Ecclesia, *super inimicos meos, ne occidas eos, ne quando obliviscantur populi mei*. Vivi quidem apices nobis sunt repræsentantes dominicam passionem. Propter hoc dispersi sunt in omnes regiones ut, dum justas tanti facinoris pœnas luunt, testes sint nostræ redemptionis.

Unde et addit in eodem psalmo loquens Ecclesia : *Disperge illos in virtute tua et depone eos protector meus Domine*. Ita factum est ; dispersi sunt ; depositi sunt ; duram sustinent captivitatem sub principibus christianis. *Convertentur tamen ad vesperam et in tempore erit respectus eorum*. Denique cum *introierit multitudo gentium... tunc omnis Israël salvus erit*, ait Apostolus. Interim, sane, qui moritur manet in morte.

FR. J. CONSTANT.
Des Frères Prêcheurs,
Docteur en théologie et en Droit-Canon,
Membre de l'Académie de Saint-Raymond.

LES NOCES DE CANA

Le Verset quatrième.

I

Il ne se peut rencontrer de narration plus claire, plus ingénue, plus exempte de sous-entendu que le récit des Noces de Cana. Pour avoir le sens, tout le sens, il suffit de lire le texte, car il est purement littéral. Une interprétation mystique ne serait ici qu'accommodatice, c'est-à-dire, qu'une déduction pieuse et raisonnable, sans base historique susceptible de s'épanouir dans la réalité d'un symbolisme quelconque.

Le récit tout entier est historique, non didactique. Son interprétation a donc pour base les faits et non une théorie ; c'est ce qu'il ne faut pas oublier.

Les anciens Pères de l'Église — et non de Sacy, comme on le répète à tort — sont les premiers qui aient introduit le « Quid mihi tecum commune est » comme explication du « Quid mihi et tibi est ? » Est-il téméraire de songer qu'ils avaient par tradition la pensée même du Sauveur? Le contexte, les circonstances adjacentes ne permettent pas d'aller contre cette interprétation primitive, et il nous paraîtrait quelque peu léger d'avancer qu'elle n'a pour elle « ni le mot à mot, ni le contexte ni l'ensemble du récit, ni la vraisemblance (1). »

Sans arriver jusqu'à un terme de dureté ou de mépris envers la Vierge, terme dans lequel certainement les Pères ont excédé, dit avec euphémisme saint Thomas, et qui affligeait à bon

(1) Voir : *la Correspondance catholique*, 1er ann. N. 17, 24 janvier 1895. p. 172.

droit saint Justin, il faut reconnaître dans l'intention des Pères une accentuation très prononcée dans le sens de la séparation entre le pouvoir de Marie et le pouvoir de Jésus et une affirmation des plus énergiques de sa divinité.

Tel est leur objectif et là est leur excuse. Dans ce but dogmatique, en le faisant fléchir un peu, ils ont profité du secours que leur offrait le « Quid commune », pris par Notre Seigneur dans un sens plus obvie. Et, s'ils ont forcé la note par l'expression de dureté qu'on lui reproche, Théophilacte nous dira qu'ils ont été emportés par l'ardeur du combat contre les erreurs ariennes : « Arii furor urget nos. » Par crainte de l'idolâtrie, vers laquelle les payens n'étaient que trop enclins, les Pères apostoliques ont laissé intentionnellement dans l'ombre ce qui a trait à la Vierge et, d'autre part, ayant à défendre la divinité du Messie contre l'hérésie, ils dûrent saisir avec avidité un texte si propice à leur double dessein, et s'efforcer même d'en accentuer la note au profit de leur cause.

Mais il est résulté de cette situation que l'expression première du « Quid commune, » tel qu'il est sorti de la bouche du Sauveur, n'est point apparue dans les écrits des Pères : ils n'en eurent pas besoin. L'interprétation dogmatique et l'expression sévère données par eux, nécessitées par la polémique, ont seules prévalu et, répétées avec insistance, ont fini par faire loi : il est difficile de sortir de là.

L'accent de dureté s'est endormi tout le Moyen âge. Il n'en était plus besoin. Alors les commentateurs, par respect pour la tradition patristique, n'osant répudier ni le sens dogmatique depuis si longtemps accepté, ni l'interprétation sévère du texte, se sont efforcés du moins de l'entendre avec bénignité. D'ailleurs, tous ont versé abondamment dans les seuls sens mystiques.

Ce même accent de dureté s'est réveillé avec Luther. Le Jansénisme l'a conservé. Les Pères jadis en avaient usé en faveur de la divinité du Christ, le but était louable ; et, d'autre part, n'étaient-ils pas libres de donner au texte un accent doctrinal qui n'en détournait pas le sens, n'altérait pas la lettre ? Il n'en fut pas de même au XVIe siècle. L'erreur, à cette époque, s'empara du passage, en accrut encore la dureté, non plus pour défendre le Christ mais pour injurier la Vierge et lui ravir ses prérogatives. Le Moyen âge eût bondi d'horreur. De cet excès il est resté quelque chose d'odieux jusqu'à nos jours, et je ne

sais si le malheureux « commune » pourra jamais se débarrasser de ce triste cachet.

Le Naturalisme moderne, tout en reprenant la doctrine arienne et gnostique, s'est de plus uni, sur ce texte, à l'erreur protestante, en sorte que Jésus et Marie, placés au même niveau, n'ont plus entre eux qu'une querelle bourgeoise de ménage : il n'y a plus à descendre.

Comme réaction contre le sens dogmatique si dur donné au « Quid commune est, » plusieurs Pères de l'Eglise ont cherché d'autres interprétations du « Quid mihi et tibi est ». Nos modernes les ont imités avec succès. Pleines d'à-propos, de charmes, de séductions, très plausibles en elles-mêmes, on ne les saurait admettre cependant, car à Cana elles ne sont pas en situation.

Ces nuances gracieuses, variables à l'infini depuis le ton le plus accentué jusqu'à l'incolore et fugitif « Que demandez-vous ? Que voulez-vous de moi, ma Mère ? » nous entraîneraient trop loin et, coupant au plus court, nous soumettons au jugement des doctes notre sentiment.

II

Le vrai sens du texte : « Quid mihi et tibi est, Mulier ? — Nondum venit hora mea » est celui de la tradition des Pères de l'Eglise, conforme au texte et à la situation historique du Christ à ce moment : « O femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? — Mon heure n'est pas encore venue. » Je m'explique.

« Le « Quid mihi » a toujours précisé *une position historique et jamais un point de dogme*. La déviation des Pères s'est produite pour avoir méconnu ce fait, et tout le souci de nos modernes exégètes vient de là. Dieu sait s'ils se sont donné du mal !

Il convient donc de se dépouiller entièrement du cachet de sévérité surajouté par la polémique, laquelle n'a rien à faire ici. Il n'est pas nécessaire non plus de se protéger par des euphémismes complaisants destinés à tempérer les rigueurs de l'expression. Le texte doit être entendu au sens historique dans toute la force littérale des termes, ainsi que tout le reste du ré-

cit, et non, encore une fois, d'une façon dogmatique, même la plus adoucie.

Ceci étant posé, le lecteur a le droit de se demander si le « Commune » se peut encadrer dans le « Quid mihi et tibi est » et s'il est ainsi, dans la Bible, appuyé sur les lieux parallèles ?

Il est intéressant de répondre.

Un certain auteur peu connu, qui n'a pas pris place, découvrit naguère dans la Bible les dix endroits où se rencontre le « Quid mihi et tibi est. » C'est un lieu commun que chacun connaît. Mais ce qui n'est pas commun c'est d'avoir adopté tant bien que mal à ces dix endroits la traduction qu'il adopte et qui consiste à ne rendre en français, comme M. Lasserre, que le premier mot de la phrase. Nous convenons que c'est très commode comme traduction. Une pareille interrogation, en effet, se peut adapter à toutes les situations les plus diverses. Cela convient à tous les sens interrogatifs et à toutes les réponses les plus inattendues, mais ne traduit pas.

« Quid mihi et tibi est » n'a jamais signifié en latin : « Quoi? que voulez-vous? que voulez-vous de moi? » Les latins en ce cas disent : « Quid? quid vis? quid vultis à me? quid a me quæris? » Quoi à moi et à toi, comme simple interrogation, se pouvait peut-être trouver à Rome sur la langue des bébés (incapables de prononcer toutes les lettres et de construire une phrase avec verbes) en sorte que pour eux : quoi à moi et à toi? ait le sens de : quelle demande à toi et à moi? c'est possible, je ne sais pas d'exemple toutefois de ce langage de nourrice.

Le mode interrogatif des latins est depuis longtemps parfaitement connu et n'ouvre aucun champ aux investigations modernes. Au moral comme au physique, chez eux, le datif indiquait un apport, l'ablatif une ablation : une demande à moi adressée, attendant de moi une réponse, me mettait à l'ablatif. Littéralement la phrase évangélique : « quid mihi et tibi? » ne se peut donc traduire : « Quoi de moi à toi, que voulez-vous de moi? » car il faudrait en latin : « quid de me tibi? » et de plus nous avons deux datifs mis sur le pied d'égalité par la conjonction « Et ». La traduction de M. Lasserre, de la *Correspondance Catholique*, de M. Lesètre, n'en est donc pas une et je suis de l'avis de l'*Examen critique* : « Quoi à moi et à toi », en aucune langue, ne voudra dire : « quoi de moi à toi ».

Laissons cette puérilité. Au lieu du : « Que voulez-vous de moi, ma Mère ? » Pourquoi ne pas recourir tout de suite au « Plaît-il ? » ou au « Parfaitement » des Parisiens ? — « Ils n'ont point de vin ! » Parfaitement, ma Mère, tout-à-l'heure ! » — Phinées à Ruben : « Pourquoi cet autel ?... Plaît-il ? c'est un trait d'union. » — Abisaï : « Séméi ? je lui couperai la tête ! parfaitement, dit David, mais qu'en ferons-nous ? » — Le diable de Gérasa à Jésus : « Plaît-il...? etc. ». On avouera que cette formule générale, d'adaptation aussi facile que celle de ces messieurs, était à Cana en aussi belle situation que la leur : « Ils n'ont plus de vin ? — Plaît-il, ma Mère ? mon heure n'est pas encore venue. »

Toute interrogation est, à un degré quelconque, une formule de condescendance, mais ne saurait suffire à donner le sens des textes. Le « Laissez-moi faire, ma Mère, » de MM. Reuss et Fillion est une phrase du même genre, quoique un peu plus spécifique, qui se peut fourrer partout. On trouverait bien d'autres formules.

Il ne faut pas oublier que, dans la Bible, le « Quid mihi » n'est jamais une simple interrogation sans qualificatif. Hengstenberg dit même que cette formule signifie toujours qu'une relation bienveillante ou hostile, que l'un des interlocuteurs essaie de former, est repoussée par l'autre. C'est peut-être aller un peu loin. Nous admettons plus volontiers que cette phrase va toujours chercher son sens dans la pensée d'autrui. Quand on lit quelque part : « Quoi à toi et à moi ? » il faut savoir du contexte et des circonstances adjacentes le sens que prend la formule en son entier,

Le « Quid mihi et tibi est » est une locution proverbiale, incolore, qu'il faut traduire tout entière, en lui donnant le sens historique propre à chaque passage où il est employé. Evidemment, ce sens varie ; tous les exégètes sont d'accord sur ce point. Il apparaît, soit par un mot intercalé, tel que le « Commune, » soit par un commentaire ; mais il convient de laisser la locution entière, rarement en effet peut-elle avoir une interprétation exacte dans la langue du traducteur.

Singulière idée que cette traduction nouvelle, laquelle ne renferme d'autre sens qu'une simple interrogation, comme si Notre Seigneur n'avait pas entendu ! c'est tout bas, à l'oreille, que la Vierge-Mère lui dit : « Vinum non habent ; » n'est-il pas

étonnant que le Seigneur n'ait pas entendu et se soit trouvé obligé de lui répondre : Quoi ? Mère, que voulez-vous de moi ? » Il est vrai qu'à un repas de noce il se peut faire grand bruit, mais quel que soit le tapage, on entend toujours une parole dite à l'oreille. Le Seigneur n'était pas sourd ; en réalité, il avait bien entendu, car la Vierge ne répète pas sa demande : le ℣. 4 est une réponse malgré sa forme interrogative.

Se pourrait-il d'ailleurs qu'en un récit aussi laconique, après tant d'années, saint Jean se soit attardé à mentionner ce trait plus que vulgaire : que Jésus n'avait pas entendu la demande de sa Mère ? Et que dire de l'attitude de cette divine Mère, qui, à une semblable interrogation de son Fils, dédaigne de répondre, lui tourne le dos et s'adresse aux serviteurs ? Car telle est la conséquence forcée de la nouvelle traduction que l'on hasarde comme le dernier mot des découvertes en exégèse.

N'insistons pas. Nous soutenons une thèse, et ne faisons pas une critique.

Chaque langue a son génie propre. Le « Quid mihi et tibi » peut être particulier à l'hébreu, soit, mais nous ne voyons aucune nécessité de lui trouver un équivalent en français (1) et même en latin, et en grec. C'est sortir du cadre voulu par l'auteur primitif que de donner à sa locution proverbiale un sens unique, non plus vague mais précis, qui ne s'adapte plus aux divers incidents, mais force ceux-ci de se plier tous à son expression. Pour obtenir une traduction exacte, il suffit de traduire tel que, en donnant, encore une fois, le sens naturel réclamé par le contexte. Il se peut alors qu'un commentaire soit rigoureusement nécessaire.

Ne craignons pas le décalque ; parfois il s'impose et c'est ainsi que le « Mulier » se traduira toujours par « ô femme ? » que « Madame ou Ma Mère » ne seront jamais qu'une interprétation d'exégèse. Dans les traductions courantes de livres ordinaires, que l'on préfère le sens interprétatif à la lettre, nous

(1) Il y a un sens avec lequel cette formule se trouve souvent en français : « Qu'est-ce que cela me fait à moi et à vous ? — Que vous importe à vous et à moi ? — En quoi cela nous regarde-t-il vous et moi ? » que l'on traduirait volontiers en latin : « Quid mihi et tibi. » — Manzoni (*Fiancés*, trad. Reg. Dusseuil, ch. 6.) met sur les lèvres de Renzo une curieuse exclamation milanaise, laquelle en elle-même ne dit rien, mais dans la bouche de son héros déborde en sens multiples. Il y a de ces locutions en toutes langues.

n'incriminons pas, mais pour la Bible, nous réclamons le sens littéral, le décalque si l'on veut ; libre au commentateur d'interpréter le sens et selon le contexte et selon le génie des langues modernes : c'est ce que l'on a toujours fait et c'est même une des raisons des commentaires exigés.

Si nous examinons la nature de la locution susdite, nous arriverons aux mêmes conclusions.

Elle se présente comme un refuge de l'esprit, attendant du contexte une physionomie quelconque. Par elle seule on ne saurait arriver à un sens précis, encore moins taxer de faux un sens opposé. Le tout variera selon les temps, les circonstances, les idées de l'auteur ou du lecteur, et l'on n'aura jamais qu'un cercle vicieux où chacun restera dans son opinion sans pouvoir en sortir. Par où l'on voit combien serait maladroite cette traduction : « que voulez-vous de moi ? », laquelle, purement interrogative, rejette toute adaptation.

Nous ferons ici une remarque importante.

Cette formule est moins une interrogation pour avoir une réponse, qu'une exclamation sur la pensée ou la conduite d'autrui, avant d'exprimer, soi, sa propre pensée. C'est pourquoi nulle part l'interpellé ne répond, mais immédiatement l'interrogateur exprime et développe sa pensée qui toujours est une réponse aux sentiments d'autrui réels ou supposés. Il est donc clair et nécessaire que la dite exclamation suive dans son sens l'impulsion diverse des événements qui l'entourent. Cette remarque est capitale, comme on le verra, pour l'opinion qui est nôtre, mais déjà elle renverse celle que nous combattons ici.

Après les explications données sur le « Quid mihi et tibi », l'on ne sera plus étonné de voir son sens varier dans les différents passages de la Bible où il se rencontre. Ainsi il signifie :

Dans Josué, 22. 24. « Qu'y-t-il de commun, ou : quel lien y a-t-il entre vous et le Seigneur ? »

Dans les juges, 11, 12 : « Quel différend y a-t-il entre vous ? »

Dans les Rois, II. 16. 10 : « Qu'importe à vous et à moi ? n'y faisons pas attention. »

Dans les Rois, II. 19. 22 : « Qu'y-a-t-il de commun entre nous ? que vos pensées sont loin des miennes ! »

Dans les Rois, III, 17. 18 : « Qu'y a-t-il entre nous ? que vous ai-je fait ? »

Dans les Rois, IV, 3, 13 : « Qu'y a-t-il de commun entre nous pour que vous veniez m'interroger ? »

Dans les Paralipomènes, 35, 21 : « quels différends y a-t-il entre nous ? »

Dans Joël, 3. 4 : Quel différend y a-t-il entre nous ? »

Dans Matthieu, 8, 25 : « Qu'y a-t-il de commun entre nous ? qu'avons-nous à démêler ensemble ? ou : qu'avez-vous à faire chez nous ? »

Dans Marc, 1. 24. — Même chose.

Dans Luc, 8. 28. — Même chose.

Dans la Passion, Matt. 27, 19, la missive de Claudia Procula : « Nihil tibi et justo illi » se peut rendre encore dans ce sens : « N'aie rien de commun avec ce juste, laisse-le tranquille, ne te compromets pas avec lui. »

Enfin dans saint Jean, 2. 4. si plusieurs ont traduit la formule par : « — En quoi cela nous regarde-t-il, vous et moi ? — Laissez-moi faire, cela me regarde ! — De quoi vous mêlez-vous ? que demandez-vous ? que voulez-vous, ma Mère ? — Attendez, ce n'est pas l'heure d'agir, » on conviendra qu'il n'est pas moins conforme aux traditions bibliques de rendre : « Quid mihi et tibi est, mulier ? » par ces mots : « O femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? »

Evidemment le « Quid mihi et tibi, mulier ? » ne peut signifier :

1. « Quel différend entre nous ? » — Juges 11, 12. — C'est clair.

2. « Qu'est-ce que cela nous fait ? » — 2. Rois, 16, 10. — Jésus et Marie avaient, l'un et l'autre, de puissants motifs d'agir et le même désir.

3. « Quoi de commun ? » dans le sens : — 2. Rois, 19, 22. — Car ce serait supposer que Marie sollicitait une faute de la part de son fils.

4. « Que vous ai-je fait ? » — 3. Rois, 17, 18. — C'est évident.

5. « Quoi de commun ? » au sens répulsif. — 4. Rois, 3. 19 — : « Vous n'êtes pas des nôtres, mais fille de l'erreur et de Satan » ; nous croyons qu'aucun texte des Pères ou des hérétiques n'est allé jusque-là.

6. « Quels démêlés entre nous ? » — 2 Paral. 35, 21. — C'est évident.

7. Ici revient le sens donné à tort d'une façon forcée et exclusive par les Pères de l'Eglise. Joël indique assez que tel ne peut être celui de l'Evangéliste, puisque celui-ci termine par la récompense du miracle une situation que le prophète, lui, finit par le châtiment. En outre, les Pères donnent un sens purement dogmatique à des termes que Joël, en plein dogme, présente au seul sens historique.

8. « Quoi de commun ? » — Josué, 22. 24. Matt. 8, 25, id. 27, 19, Marc. 1, 24, Luc. 8, 28, — indiquant deux situations historiques différentes, opposées, incompatibles même, mais non nécessairement hostiles. C'est le sens des Evangélistes et celui qu'il faut accepter dans saint Jean. S'il donne tort aux Pères de l'Eglise dans la forme ou l'usage, il leur donne raison au fond et, en ce point, ils sont encore fidèles témoins de la tradition.

Il nous reste à appliquer, dans une exposition que nous croyons légitime, les principes ci-dessus émis touchant le « Quid mihi et tibi ? »

III

La grande préoccupation de saint Jean est ici de préciser l'ouverture du ministère apostolique de Jésus-Christ et d'en déterminer le caractère divin et surnaturel. Ne cherchez pas autre chose. Mais ne soyez pas étonnés si saint Jean accumule dans ce but les faits et les pensées, tout ce qu'il sait.

Je le répète encore une fois, ce passage en son entier est exclusivement et absolument historique ; le ỳ. 4, lui-même, comme les autres, est historique, non didactique. L'aveu de ce fait, reconnu en toute simplicité, serait par lui seul capable de soulager nombre d'esprits depuis si longtemps livrés aux tortures d'une exégèse de convention. Au ỳ. 4. le Christ ne donne aucune leçon à sa Mère : le sens qu'il offre est historique et comme un bijou sur le cadre du récit. Aucun Père n'a relevé ici une épreuve pour Marie ; à Cana, elle est aux Noces, et Notre-Seigneur ne sort pas de l'ordre historique en le lui rappelant, ni saint Jean n'excède son but quand il rapporte cet incident.

La piété universelle de l'Eglise aime à rapprocher aujourd'hui du mystère de Cana celui des trois jours d'absence de Jésus à Jérusalem à l'âge de douze ans. Trente ans de fixité à Nasareth n'ont pas été trouvés de trop pour consoler la Vierge de la dou-

leur qu'elle en ressentit. Cette douleur fut donc immense. L'Enfant Jésus reviendra à Jérusalem, mais il a dit qu'il devait être à l'œuvre de son père. De ce jour l'enfance de Jésus est finie. Le souvenir de l'adorable poupon sur les genoux de sa Mère s'est à jamais évanoui. L'adolescence se dessine et, avec elle, le cachet d'une mission rédemptrice. Jésus n'est déjà plus tout entier à sa Mère.

De longues années se passent durant lesquelles le cœur maternel de Marie, malgré ses appréhensions, s'est efforcé de se créer des illusions.

Or, nous voici enfin au début de cette vie publique tant redoutée. Le grand pas est fait. Jean lui imprimera avec éclat son caractère sacré et lui donnera, tout comme au Temple, son indépendance divine. Sous se rapport le « Quid mihi » avec plus de douceur toutefois correspond à « : In his, quæ Patris mei sunt oportet me esse. » Au « Tertia die » de Judée succédera le « Tertia die » de Galilée. A Jérusalem la douleur, à Cana la joie, mais avec mesure et dans un même mystère.

Que de fois, à Nazareth, Jésus ne parla-t-il pas à sa Mère de ses futures fonctions messianiques ! Les détails lui échappaient encore, mais non le fond de la destinée de son Fils. Elle savait tout de lui : et le jeûne qu'il devait endurer, et le baptême de Jean qu'il devait recevoir, et les disciples qu'il devait accueillir, et la prédication de l'Evangile, et le mystère eucharistique d'amour qu'il devait accomplir à la fin, et la mort de la Croix précédée de la Passion. Les hommes n'ont point écrit ces choses parce qu'il eût fallu le langage des Anges pour raconter la vie à Nazareth, mais rien d'essentiel ne fut caché à Marie.

Quand donc Notre Seigneur revint à Cana, après cinquante jours d'absence, il trouva sa Mère dans cette préoccupation d'esprit. Il revenait en effet sortant du désert, baptisé par Jean, entouré de cinq disciples, tout entier à sa mission. Plus d'illusion possible pour le cœur de Marie. Déjà elle entrevoyait l'apostolat pénible, la fin douloureuse et le don mystérieux du vin eucharistique qui, de si près, devait précéder la mort. Elle se demandait : quand serait-ce ? Si l'heure n'en était pas venue ? Malgré les adieux déjà faits, une secrète interrogation germait encore dans son esprit : ne reviendra-t-il point, quelque temps du moins, à Nazareth, séjour de leur mutuel bonheur ? Voilà

pourquoi, sous cette impression,elle s'approche à l'écart, parle seule à seul, on dirait timidement, dans la crainte d'une réponse que son cœur redoute, et ne montre d'assurance qu'après le ℣. 4.

Préoccupée de ces pensées, elle vint donc à son fils, tout naturellement, comme naguère elle s'adressait à lui dans tous ses besoins, et lui dit bas, à l'oreille, à lui seul : « Ils n'ont plus de vin ! »

La prière de la Vierge est toujours exaucée, car elle est immédiatement inscrite dans le cœur de Jésus ; elle le savait et n'attendait pas de réponse à ce sujet. La réponse de Jésus à la demande ne sera donc pas adressée à elle mais aux serviteurs : « Implete hydrias aqua. » Jamais, ni sur la terre ni au Ciel, le Christ n'a contesté la prière de Marie. C'est pourquoi elle dit aux serviteurs : « Quodcumque dixerit vobis facite. » Et le miracle s'accomplit. Que viennent donc faire ici tant d'imaginations irrévérencieuses puisées dans le ℣ 4 par de téméraires commentateurs ?

Arrière donc les objurgations, les sévères réprimandes, les mises à sa place infligées à la Vierge par ce terrible verset ! Arrière aussi les considérations prétendues édifiantes, telles que celles-ci : « Jésus ne voulait pas faire de miracle, son heure n'était pas encore venue, la prière de la Vierge avance l'heure de Jésus ; il obéit, quoique Dieu, à sa Mère ; il la reprend, mais pour affirmer sa divinité, non pour elle mais pour nous ; la prière de la Vierge est toute-puissante, etc., etc.» Ne dirait-on pas la méditation de quelque âme sainte de l'Oratoire ou de Saint-Sulpice au XVIIe siècle ? C'est bon et joli, mais pure imagination. Le « Quid mihi et tibi, Mulier ; nondum venit hora mea », s'il n'est une réponse aux préoccupations d'esprit si naturelles et si évidentes de la Vierge, cesse d'être historique, devient didactique d'une façon étrange et renferme presque nécessairement une injure à la Vierge ; je défie que l'on se tire de là : personne n'y a réussi.

Une double préoccupation assiège le cœur de Marie :

« Ce vin que je lui demande, ne sera-ce point le vin mystérieux, promis pour l'heure de la passion ? Suis-je déjà si près de le perdre ? ma prière ne va-t-elle pas anticiper le jour fatal du sacrifice ? »

A cette angoisse du cœur maternel, Jésus répond : « Prenez

courage, ô ma Mère, mon heure n'est pas encore venue, « nondum venit hora mea ; » le miracle, que vous demandez, n'est point le mystère eucharistique, de longs jours encore nous en séparent : « Nondum venit hora mea ».

A la seconde préoccupation de la Vierge :

« Est-ce donc fini pour moi ! n'aurai-je plus mon fils à Nazareth ? Cette vie publique va-t-elle déjà me le ravir, me séparer de lui et bientôt finir par la mort cruelle si souvent prédite ? »

Jésus répond, avec une expression pleine de tendresse, par un terme qui console à la fois et avertit sa Mère et présente dès lors un double caractère.

Notons d'abord l'expression d'indéfinissable douceur qui plane sur toute la réponse, est inspirée par le « commune » et spécialement repose sur lui comme pour l'adoucir :

« O Mère! qu'ai-je donc fait d'extraordinaire dont je ne vous aie pas prévenue ? Quelle préoccupation douloureuse ai-je causée à votre cœur ? qu'y a-t-il entre vous et moi ? »

Elle est tout d'abord la cause de l'exclamation du Sauveur et tel est le ton divinement tendre qu'il lui donne.

Puis vient la réponse elle-même ainsi adoucie par l'expression :

« O Mère ! qu'y a-t-il, ou qu'y aura-t-il désormais de commun entre vous et moi, entre la vie intime, la vie à deux de Nazareth, le « Mihi et tibi » d'hier et la carrière nouvelle qui s'ouvre devant moi ? Vous le savez bien : puis-je laisser l'œuvre de mon Père et retourner à Nazareth ? Auriez-vous oublié que vous devez être associée à mon ministère sacré ? élevez-vous à la hauteur de ces devoirs. Il y a là pour nous une nécessité inéluctable. Toutefois rassurez-vous : mon heure n'est pas encore venue : « Quid mihi et tibi est, mulier ; nondum venit hora mea. »

En deux mots :

« O Mère! qu'y a-t-il désormais de commun entre nous, entre la vie de Nazareth et celle de Capharnaum, la vie publique commencée et le repos d'autrefois ? Pourquoi cette préoccupation de votre esprit ? ne vous ai-je pas prévenue ? de plus, je vous l'affirme : « ce n'est pas encore *mon heure.* »

Ce verset est tout plein de la tendresse du cœur de Jésus pour Marie, et il n'est pas étonnant qu'elle en ait communiqué le souvenir à saint Jean.

Il n'y a pas là d'imagination. Les pensées comme les faits sont du domaine de l'histoire.

Une comparaison, dans le style évangélique, précisera du reste notre interprétation et lui donnera sa position historique :

« Une mère marie son fils. Elle jouit de son bonheur, mais « sait son avenir : qu'il devra s'éloigner un jour en terre « étrangère, courir mille dangers et peut-être mourir.

« Au banquet des noces, tout à coup, elle se lève pour une « communication banale et lui parle à l'oreille.

« Le fils regarde sa mère, aperçoit l'émotion dissimulée de « son visage, en devine la cause et, au lieu de répondre à la communication qu'elle lui fait, lui dit en s'exclamant :

« Ma pauvre mère, il est vrai : qu'y aura-t-il désormais de « commun entre nous ? le sort est jeté, je suis marié, il faut « bien que je vous quitte ! ne le saviez-vous pas ? mais cou- « rage, l'heure du départ n'est pas encore sonnée ! »

Or, le Christ étant à Cana au banquet divin de son union mystique avec les âmes, il convenait que la Vierge eût la douleur de cet enfantement spirituel.

On reconnaîtra sans doute que les préoccupations du cœur de Marie, telles que nous venons de les dépeindre, sont en parfaite situation, d'ordre historique, conformes aux inspirations bibliques du « Quid mihi et tibi est », et, qu'avec la réponse du Sauveur, elles avaient une entrée naturelle dans le récit de saint Jean.

Qui ne pressent ici la révélation faite à saint Jean par la Vierge des mêmes sentiments intimes qui actuellement, au moment de l'accomplissement, envahissent son cœur, comme ils l'ont affligé jadis lors de l'annonce au Temple ? Ne sont-ce pas les même pensées, à peu près dans les même termes ? Qui donc, comme l'apôtre, n'aurait saisi au vol et gardé précieusement la bonne fortune d'une confidence qui, pour fixer les débuts du ministère public du divin Maître, joint aux faits historiques la corrélation de la pensée intime des acteurs ?

Refusera-t-on à saint Jean, qui seul a parlé des noces de Cana, d'avoir recueilli des lèvres mêmes de la Vierge les sentiments qui agitaient son cœur ? La manière mystérieuse dont elle s'approche de Jésus et s'adresse à Lui indique une préoccupation d'esprit ; elle était à noter ici puisqu'elle marque la fin de la vie de Nazareth et le début de la vie publique, qui est

ce que se propose saint Jean. La Vierge seule a pu faire connaître ce mystère à l'évangéliste et ce « Quid mihi et tibi est, » qui nous paraît inextricable, a dû lui sembler ici tout naturel et pleinement dans son sujet.

Peut-être, malgré cela, certains placeront notre thèse sur les nuages de l'imagination, il est juste de les désillusionner.

Dans ce récit, qui ouvre l'ère apostolique du Christ et en révèle le caractère sacré et virginal, il est juste que la T. S. Vierge entre première dans le mystère. Elle aura donc une entrée pour elle seule d'abord, élevée, mystérieuse et pleine d'amour, c'est le verset 4 ; les apôtres, les autres, ne viendront qu'après, plus tard, quand il aura manifesté sa gloire. Et si le dit verset n'était pas l'entrée de Marie dans la vie publique du Christ, les disciples arriveraient avant elle, car elle ne fut installée qu'au ℣. 12 et le « crediderunt in eum » est du ℣. 11. Le cœur de Jésus a certainement donné la première place à sa mère dans cette ouverture de sa vie publique comme il lui réservera la première place à la Cène, au pied de la Croix, à la Résurrection, à la Pentecôte, partout où la délicatesse du divin amour est en jeu. Si les autres ne sont devenus vraiment apôtres que sur l'éclat d'un miracle extérieur, ne convient-il pas que Marie entre dans l'apostolat par ce qu'il y a de plus intime : la communication des pensées et des sentiments, le cœur à cœur avec Jésus ? D'ordinaire, le mobile secret des actes échappe à l'histoire, il n'en est pas de même ici pour saint Jean ; la révélation qu'il nous fait au ℣. 4, texte et pensées, échappe donc à l'imagination pour rentrer dans le domaine historique, c'est, avons-nous dit, la perle même du récit, le plus cher souvenir de la Vierge à cette époque et, après tant d'années, l'Evangéliste n'avait garde de l'oublier.

En outre, chacun sait que saint Jean est le seul qui ait parlé de « l'heure de Jésus. » Par là le Seigneur et le disciple entendaient la Passion, jamais un autre moment. Il paraît donc clairement que dans ce verset le Seigneur répond aux pensées de sa Mère et non à sa demande, puisqu'à l'occasion de ce mot : « Vinum » il lui dit que « son heure » n'est pas encore venue.

Après avoir tranquillisé sa mère sur ce point, le Seigneur veut encore la consoler au sujet du « Quid commune. » S'il tient à affirmer que Nazareth est fini, il lui tarde de prouver à sa Mère, comme dit Meyer, que sa pensée se doit élever

plus haut encore et s'associer au ministère messianique. C'est pourquoi, aussitôt après les noces de Cana, il descend à Capharnaum uniquement pour y installer sa Mère en sa mission de pourvoyeuse du Collège apostolique : il y reste en effet peu de jours. Tel fut le côté joyeux du mystère pour Marie et le divin correctif aux dures nécessités du « Commune. » Rassurée par le « Nondum venit hora mea » sur le sacrifice éloigné de son Fils, elle ferme énergiquement par l'invitation du « Quid mihi et tibi est » l'ère de la vie cachée et se donne à toute la joie de sa nouvelle Mission. Alors apparaît le « Mulier, » comme dans toutes les circonstances solennelles.

J'ignore si le lecteur a saisi ce qu'il y a de gracieux, de doux et d'aimable, d'admirablement divin dans le « Quid mihi et tibi, Mulier » sur les lèvres de Jésus. Pour moi, il me ravit.

Personne, sans doute, ne sera choqué de voir le Seigneur suspendre un instant le miracle demandé, pour répondre à sa Mère quelques paroles intimes ; et l'on conviendra que l'ordre de ces pensées ne sort pas du cadre historique proposé.

CHARLES TRILLON DE LA BIGOTTIÈRE.

Paris, juin 1896.

LAMENNAIS INTIME [1]

SES LETTRES INÉDITES (*Suite*).

Samedi, 5 juin.

Mon frère, je pars demain matin à 10 heures ; je suis dans tous les embarras d'un départ. Je veux encore, avant de quitter Paris, te dire combien je t'aime, combien mon Denys est avant dans mon cœur. Viens me voir, mon frère, je t'en prie ; viens donner à ton pauvre Féli le plus grand plaisir qu'il puisse goûter dans cette triste vie. Adieu, tout à toi, *ex imis visceribus meis.*

—

24 juin 1822.

Je suis bien aise de savoir ton retour, mon Denys. Quoique toujours séparés, nous sommes moins loin l'un de l'autre. L'idée que tu pourrais me venir voir m'est bien douce. Pour moi, je ne puis sortir d'ici que je n'aie fini mon ouvrage, et il me reste encore deux volumes à faire. J'ai eu par ailleurs beaucoup de contradictions, et de ces choses qui font mal, parce qu'elles montrent l'homme sous un vilain jour. Ces mêmes choses dérangent en outre tous mes projets et toutes mes espérances de repos pour l'avenir. Dieu y pourvoira d'une autre façon ; que sa volonté soit bénie !

On m'assure que la culture du tabac sera augmentée cette année dans l'arrondissement. Si je peux y avoir part soit pour la Chenaie, soit pour Tremigon, cela me fera grand plaisir. Une partie de mes terres sont en St-Pierre, où l'on cultive. Il serait bien à désirer que le Directeur général se mêlât davantage de la culture et de sa distribution. Tu n'as pas d'idée des abus qui se commettent ; mais ce serait trop long à écrire. Il serait cependant à propos qu'ils fussent connus, parce qu'il en résulte un mal réel. Nous en causerons si tu viens.

Quoique tu aies passé fort peu de temps en Angleterre, ce ne sera pas néanmoins un temps perdu. C'est un pays très curieux à observer. As-tu vu Châteaubriand ?

(1) Voir la *Revue du Monde Catholique*, nos de juin et juillet 1896.

C'est toi qui m'as appris la mort de M. Jerningham. Que je plains sa pauvre veuve et sa malheureuse famille ! Cette perte est irréparable pour elle. Enfin voilà la vie.

Bellevue a été très sensible à ton souvenir ; nous parlons souvent de toi ; il est toujours très-ferme, et il t'aime véritablement.

Voilà quelques lettres pour la petite poste. Donne-moi des nouvelles de Mme Benoist et présente-lui mes hommages. Je t'embrasse, mon Denys, de tout mon cœur.

—

1er juillet 1822.

Ce gros paquet de Saintes, c'était, mon pauvre frère, une pétition de ce malheureux Le Mintier, pour qui je ne puis rien. Je te l'envoie, c'est-à-dire la requête, parce que je pense que tu pourras la faire remettre soit à M. de Margadel, soit à M. de Bosderu, qui pourront l'appuyer, et qui d'ailleurs connaissent la famille Le Mintier.

La promesse que tu me fais de me venir voir me cause une grande joie. Je suis enchanté aussi de la confiance que te témoigne ton beau-père. Il a bien raison, mais je lui sais gré d'avoir raison. Il n'y a qu'une chose qui me déplaise là-dedans, c'est que si tu te trouvais un jour chargé de diriger ses opérations de forges, cela nous éloignerait encore davantage.

Je viens de recevoir avec l'*Etoile* un beau prospectus d'un ouvrage qui paraît sous ce titre : La *Religion défendue par Descartes*, *Bossuet*, *Fénélon*, etc. etc. C'est tout juste la *Collection* que j'avais annoncée. Méquignon est un des intéressés dans cette affaire, et j'ai quelques raisons de croire qu'une personne qui me devait plus d'égards n'y est pas non plus étrangère. Quoi qu'il en soit, me voilà bien et loyalement privé d'une ressource sur laquelle je comptais pour acquitter mes dettes et m'assurer un peu de repos. Dieu soit loué !

Courchamps a-t-il écrit au P. Ventura ?

La traduction de ma *Défense* a paru à Rome avec trois approbations conçues dans les termes les plus forts.

Tout à toi ; je t'embrasse de tout mon cœur.

Je t'envoie le prospectus en question.

—

7 juillet 1822.

Voilà tantôt 15 jours que je n'ai reçu de tes nouvelles, mon bon frère. Cela vient de tes occupations sans fin et sans nombre. Je sais que tu n'as pas un moment à toi. Je n'en ai guère non plus, quoique bien seul ; mais les lettres me tuent ; il n'y a guère de semaine où ma correspondance ne me prenne plusieurs jours ; et pour dire quoi ? J'envie le bonheur de M. de Bonald, qui sait ne point répondre. Si j'étais aussi heureux, je finirais mon ouvrage au moins six mois plus tôt.

As-tu appris la mort de la pauvre Mme Jerningham ? Le tombeau de son mari était encore ouvert, lorsqu'elle est allée se réunir à lui, laissant quatre pauvres orphelins, pour qui la perte qu'ils viennent de faire est irréparable. Cette pensée fait mal, il faut bien vite regarder la Providence.

La traduction de ma *Défense* a paru à Rome avec trois approbations très-fortes. T'avais-je dit cela ? J'espère que cela fera quelque impression en France.

Je ne vois guère Bellevue, mais chaque fois que nous nous voyons, il me parle de toi, et toujours avec la même affection. C'est un excellent homme et bien sûr.

Adieu, mon Denys, aime toujours ton pauvre frère F.

—

28 juillet 1822.

Ton petit mot si bon et si tendre m'a fait grand bien, mon Denys. Le cœur aime à se reposer sur un autre cœur, et à oublier là tant de choses qui le blessent. J'ai parfaitement oublié les procédés de M. G. (1) et je désire qu'il l'oublie de même. Depuis que je suis décidé à n'avoir jamais avec lui aucunes relations, je pense à lui bien rarement, et j'y pense sans amertume.

Ma grande affaire maintenant est de me débarrasser de Méquignon, avec lequel, conseillé par M. G., Cor m'a engagé imprudemment par un nouveau traité qui me ruinera, s'il n'est pas possible de le rompre ; car j'ai acquis la preuve matérielle que je ne puis avoir aucune espèce de confiance en Méquignon, dans les magasins de qui les exemplaires de mes ouvrages augmentent progressivement à mesure de la vente. J'avoue que, sous ce rapport, ma position m'inquiète ; et pourtant ne devrais-je pas m'abandonner en paix et sans réserve à la Providence ?

Voilà quelques lettres pour la petite poste. Je ne puis t'écrire plus longuement aujourd'hui. M. Le Levreur ne s'est point encore expliqué sur la culture du tabac. Je t'embrasse tendrement. Ton frère, F.

—

A la Chenaie, le 23 septembre 1822.

Je pense, mon bon frère, que tu dois être sur le point d'arriver à Paris. J'ai attendu ce moment pour t'écrire, et je suis d'ailleurs arrivé ici tellement excédé de fatigue, que je n'ai pas pu encore reprendre mon travail. Avant de partir de Paris, j'ai pris des informations sur la dispense dont tu m'as parlé. Il n'y a pas de doute qu'elle ne soit nulle, et par conséquent on ne doit ni hésiter, ni tarder à en demander une nouvelle à Rome. Du reste, il convient de laisser ignorer aux parties la nullité de leur mariage, jusqu'à ce qu'elles puissent contracter véritablement. La présence du curé sera nécessaire. Le Père peut

(1) Genoude.

demander directement la dispense en exposant le cas tel qu'il est. Le Nonce me paraîtrait être pour cela un bon intermédiaire.

Je t'envoie un mot pour Louël, que j'engage à cesser de me tracasser. Il est vrai que ce pauvre homme est dans la misère, et que si tu pouvais faire quelque chose pour lui, ce serait une grande charité. Il désire le grade de vérificateur, ou au moins celui d'expéditionnaire de 1re classe, et que sa femme soit mise aux appointements.

Je m'occupe de rassembler les matériaux de ma *Collection des Apologistes;* en conséquence, j'envoie à Cadennic la note d'un certain nombre de livres que je le prie de mettre à part parmi ceux que j'ai laissés à Paris, et de m'envoyer avec mes papiers. Il te verra pour cela.

J'ai laissé à Mme Cor une lettre pour toi. Je t'avais parlé précédemment d'une demande d'un bureau de tabac à St-Malo pour le nommé Spistick. Un des débitants actuels consent à lui céder sa place ; de sorte que je présume qu'il te sera facile d'arranger cette affaire.

Présente mes hommages à Mme Benoist et à toute ta famille, et donne-moi promptement de tes nouvelles. Je suis tout à toi, mon Denys, bien tendrement.

Je te remercie des bons rasoirs que tu m'as envoyés. Ils me sont parvenus hier, et je les ai essayés ce matin. J'en suis très-content.

N'oublie pas la graine d'épicéa et de mélèze. Ces graines lèvent-elles la première année ?

—

A la Chenaie, le 5 novembre.

Je t'envoie, mon bon frère, une lettre que m'écrit le bonhomme Saget. Voici son histoire. D'abord c'est un sot, et puis ce sot étant tombé malade, il a été bien aise de traiter de sa place avec Pomphily, afin d'assurer par ce moyen quelque chose à sa femme. Il savait très bien en traitant qu'il s'exposait à être privé de sa retraite ; on le lui a fait observer ; aussi, en aucun cas, il ne peut se plaindre justement.

Mais toute affaire a deux côtés. Ce pauvre bonhomme, qui croyait mourir lorsqu'il fit son traité, a guéri et se porte bien. Il a servi longtemps et honorablement l'Administration. Il serait dur pour lui de finir ses jours dans une sorte de détresse, et cela uniquement parce qu'il a cru être plus malade qu'il n'était. La loi offre un moyen de réparer sa sottise, et je crois vraiment qu'il a des droits à solliciter, non plus comme une justice, mais comme une faveur, une pension de retraite qui le mette à l'abri du besoin. En le remplaçant un mois, pour la forme, cela pourrait s'opérer légalement. Nous pouvons tous devenir vieux, nous pouvons faire une sottise ; excusons donc un pauvre vieillard qui, en croyant mourir bientôt, ne s'est pas, après tout, trompé de beaucoup, et faisons pour lui ce que nous voudrions qu'on fît pour nous, si nous étions à sa place. Parle de cette affaire à ton excellent père. Je la tiens pour gagnée si ton cœur la plaide près du sien.

Je t'écrirai plus longuement la prochaine fois. Aujourd'hui je n'ai que le temps de te redire à la hâte combien je t'aime, et combien je suis tout à toi en N. S.

10 novembre 1822.

Je te remercie, mon bon frère, d'avoir pensé à moi au milieu de tant d'embarras. Notre gouvernement est un remue-ménage perpétuel, et je crains bien qu'à ce remue-ménage succède un bouleversement complet de l'Europe. Nous ne sommes qu'au commencement des révolutions. Tous les Souverains concourent à les rendre éternelles, et personne ne peut dire si il y aura une société dans vingt ans.

Je bénis Dieu, qui, dans ce grand mouvement des choses humaines, assure la paix, et rassemble autour de toi tout ce qui peut contribuer à ton bonheur. Jouis, mon frère, d'un si doux et si rare bienfait, mais prends garde d'arrêter ton cœur à cette prospérité du temps. Elle n'a rien de fixe, elle peut te manquer demain, et certainement il viendra un jour où elle ne sera plus qu'un souvenir de la terre, c'est-à-dire, moins que rien. Tout ce qui ne passe point au-delà du tombeau n'est que vanité ; tout ce qui finit n'est qu'un songe rapide. Approche-toi donc de Dieu par la pensée, par ton amour, par l'usage des sacrements qui te donneront la force d'être heureux ici-bas, sans danger pour ton bonheur à venir, qui doit toujours être le but principal de ta vie, et l'âme, pour ainsi dire, de ta félicité présente.

Je te prie de me faire venir de Francfort 30 francs de graines d'épicéas, et 5 francs de graines de mélèzes. Ce sont de beaux arbres, et qui réussissent très-bien dans notre pays. Adieu, cher bon frère, je t'aime et t'embrasse avec une tendresse qui ne s'affaiblira jamais.

—

20 novembre 1822.

Je ne puis t'écrire que peu de mots aujourd'hui, mon bon frère. Oh ! qu'il serait plus doux de se parler ! Je ne vois pas d'apparence que j'aille à Paris avant le mois d'août prochain, et je reviendrai passer ici l'hiver. Il est vrai que mon frère est nommé vicaire général de la Grande Aumônerie. Il part cette semaine et il te dira les détails. Quant à moi, il n'a sûrement pas été question de me nommer à rien, et mon entrée dans le *Drapeau blanc* n'en fera pas naître l'idée. Tout m'est bon, et le délaissement plus que tout le reste, pourvu que je dise la vérité aux hommes ; c'est ma vocation ; prie Dieu que je la remplisse dignement.

Y a-t-il quelque espérance pour le pauvre bonhomme Saget ? Il est vraiment à plaindre. Je te remercie pour Spistick.

Je ne reçois absolument aucune nouvelle de mes affaires, quoique j'en aie demandé à Cadennic. Rends-moi le service, mon cher ami, de voir M. Boivin. Un libraire me fait dire qu'il a plus de 600 demandes de mes ouvrages, et qu'il ne sait où les prendre. Cela me fait un tort très-considérable. De plus, je compte faire imprimer dans trois mois deux autres volumes de l'*Essai*, et je m'expose à un procès, si tout n'est pas fini auparavant avec Méquignon. Cet homme m'a fait bien du mal, mais je lui pardonne de tout mon cœur. Je voudrais seulement être hors de ses mains. Je t'embrasse tendrement, mon bon frère. Mes respects à Mme Benoist.

Evreux, 2 décembre.

Je suis arrivé ici, mon bon frère, à 4 heures et demie, très peu fatigué et ne toussant plus. Je dis très peu fatigué, parce que je porte dans mon compte, à l'article fatigue, quelques écorchures sur lesquelles je ne comptais pas, et qui viennent de ce que mon pantalon, assez mal fait, forme des plis épais et durs où il ne devrait pas y en avoir du tout ; mais c'est un petit inconvénient. Je suis fort content de mes chevaux. Hier ils se nourissaient mal, la grande surtout ; elle refusait absolument l'avoine et le son. Aujourd'hui, quoique plus fatiguées, elles mangent fort bien l'une et l'autre. Je crois la petite plus vigoureuse. Adieu, mon frère ; j'ai voulu te donner de mes nouvelles le plutôt possible. Qu'il me tarde de recevoir des tiennes ! Je serai certainement du 8 au 10 à St-Malo. J'espère y trouver une lettre de toi. Nous voilà de nouveau réduits aux lettres. Dans le ciel, on se voit et l'on ne s'écrit point ; tâchons d'aller dans le ciel. La vie n'est supportable que par cette espérance. Encore une fois adieu, mon bon et bien tendre frère !

—

9 décembre 1822.

Voilà longtemps, bien longtemps, mon bon frère, que je n'ai de tes nouvelles. Je sais que tu es fort occupé, je le suis aussi, et cela fait que nous nous disons à peine quelques mots. Un jour venant, j'espère que nous nous rapprocherons ; il vaut encore mieux se voir et se parler, que s'écrire. Dis-moi comment se porte Mme Benoist. Elle doit approcher du moment de ses couches. Puissent-elles être aussi heureuses que je le désire !

Tout aux affaires de la religion, mon frère n'a pu t'aller voir les premiers jours de son arrivée à Paris.

Fais-moi le plaisir de t'informer du prix de la graine de pins d'Ecosse. Je ne sais si elle lève la première année. N'oublie pas la graine d'épicéas et de mélèzes.

Mille respects et compliments à toute la famille ! Je t'embrasse, mon Denys, de tout mon cœur.

—

St-Malo, 10 décembre.

J'arrivai ici lundi, mon bon frère, ayant été obligé de prendre la diligence à la Rivière de Thibouville. Mon pantalon m'avait blessé presque en sortant de St-Germain. J'allai deux autres jours malgré cela ; mais enfin la douleur devint si vive, que, craignant les suites de l'inflammation, je me décidai à changer ma manière de voyager. Mes chevaux arrivèrent hier. Ils ont bien soutenu la route. La petite jument seule a éprouvé à l'une des jambes devant un léger mal qui n'aura aucune suite, à ce qu'on m'assure. A présent que me voilà quitte de moi, je te dirai combien ta lettre m'a fait de plaisir, et combien je suis touché des si bonnes marques d'amitié qu'elle contient, et de tous les soins que tu as pris pour les pauvres malheureux que je t'avais re-

commandés. Je ne suis pas surpris de l'incertitude où on te laisse sur ta destination définitive ; cela ne peut guère être autrement. Je ne m'étonnerais même pas que cet état se prolongeât, et que ce long voyage dont on nous menaçait, commençât et finît dans la rue du Bac. Les choses vont vite, et c'est ce qui fait que d'autres vont si lentement. Au reste, il ne s'est jusqu'ici rien passé qui ne soit tout à fait conforme à ce que nous attendions. La séance du lundi n'a pas mal ressemblé par le tumulte, les cris, le désordre, à une scène de l'enfer. Ce que c'est que prendre l'habitude du gouvernement représentatif !

Après demain je vais à la Chenaie. Prie Dieu qu'il m'y donne tout ce qu'il m'y faut pour achever mon travail, et après cela qu'il en tire sa gloire. Adieu, bien cher ami. Adieu, mon frère. Mes parents se rappellent à ton souvenir. *Tuissimus in* X°.

—

23 décembre 1822.

Je suis surpris et affligé, mon bon frère, de ne point recevoir de nouvelles de toi. J'en serais inquiet aussi, si je n'attribuais ton silence à tes nombreuses occupations. Un mot de toi me fait toujours grand bien ; mais encore faut-il avoir le temps d'écrire ce mot. Je suis moi-même bien occupé dans ma profonde solitude. Le froid m'empêche de sortir, et ma chambre est pour moi le monde, comme je suis moi-même toute ma société. Cela est bien, puisque Dieu le veut. Fais mettre, je te prie, sans retard, la lettre incluse à la petite poste, et mande-moi que tu l'as reçue. Je t'embrasse tendrement.

Je suis bien fâché, mon Denys, que tu ne sois pas entré hier au soir. Je vais aujourd'hui chez mon frère, rue de Bourbon, n° 2. Je n'y ferai porter mes meubles que dans quelques jours. J'ai mille choses à te dire. Il faudrait que je te parlasse pour le vin de Madère demandé à St-Malo, et aussi pour la culture de mon beau-frère. Réponds-moi pour le bureau de tabac dans Paris. On me presse. *Tuissimus.*

—

Vendredi.

Mon cher ami, Mme Champy, ma parente, dont je t'ai parlé plusieurs fois, a le dessein de conduire son fils en Belgique pour le placer dans une école. Elle s'est présentée à la police pour prendre un passeport ; on lui a demandé son acte de séparation d'avec son mari ; elle l'a présenté ; mais on a exigé de plus qu'elle en laissât copie, en lui disant toutefois qu'en parlant à M. de Laveau, elle pourrait éviter ces formalités désagréables. Voudrais-tu donc être assez bon pour voir M. de Laveau, et pour le prier de lever les obstacles qui arrêtent le départ de Mme Champy ? Fais-moi le plaisir de lui transmettre directement et le plus tôt possible la réponse de M. de Laveau, en lui indiquant ce qui lui reste à faire, dans le cas où, comme je l'espère, elle serait favorable. Mme Champy demeure près de toi, rue St-Dominique, n° 59.

Je joins ici sa demande à M. le Préfet de police.

Ton ami, F.

10 janvier 1822.

Les semaines et les mois se passent, mon bon frère, sans que nous nous disions seulement un petit mot, et pourtant un petit mot de ceux qu'on aime fait grand bien, quand on est séparé d'eux. Je suppose que le budget vous occupe en ce moment ; après ce sera autre chose, car la vie est toujours ou distraite ou traversée. Ce mouvement fiévreux qui agite partout la société ôte à la solitude même quelque chose de son calme : et quand je pense que du fond même de ma tranquille retraite je suis comme forcé de prendre part aux vives discussions de la politique, et de me jeter dans cette mer orageuse au risque d'être brisé sur l'écueil, j'ai grand pitié de l'Europe et de moi-même ; de moi, car qui me rendra le repos que je sacrifie ? de l'Europe, car là où les paroles d'un homme aussi obscur que je le suis peuvent être quelque chose, il n'y a plus de gouvernement.

Donne-moi des nouvelles de Mme Benoist. Voilà l'époque de ses couches qui approche. J'espère bien qu'elles seront heureuses ; comme aussi j'ai bien pris part à l'accident arrivé à ta bonne et aimable sœur.

Dis-moi ce que je dois répondre au bonhomme Saget. Mon beau-frère doit faire bientôt le voyage de Paris. Il te verra et causera avec toi de la culture du tabac que je t'avais prié de me faire obtenir.

As-tu pensé de demander à Francfort la graine de mélèzes et d'épicéas ?

Je reçois très-peu de lettres de mon frère, et point du tout de l'abbé Le Tourneur ; ainsi je ne sais pas si vous vous voyez. Et moi, quand te verrai-je ? Je n'en sais rien. Tu m'avais promis une visite pour le printemps prochain. Je crains que ce projet ne soit encore traversé. Sur quoi peut-on compter aujourd'hui ?

Demande donc à Madame ta tante, qui a lu tant de voyages et qui n'a rien oublié de ce qu'elle a lu, où il existe un pays paisible, habité par un peuple doux, hospitalier, et où l'on trouve, sous un beau climat, quelque chose de ce qui fait que les hommes se rencontrent avec plaisir, de faciles communications d'esprit, et un commerce aimable. Il n'est pas impossible que beaucoup de gens, et moi le premier, ne tardent pas à être bien aises de savoir où est ce pays-là.

Adieu, cher ami, tu ne doutes pas des vœux que mon cœur forme pour toi au commencement d'une année qui ne promet pas beaucoup de bonheur à la France, mais qui ne laissera pas de m'être chère si elle ne trouble pas le tien.

Je t'embrasse tendrement et suis tout à toi en N. S.

—

24 janvier 1823.

Je pensais bien, mon cher bon frère, que tes occupations ne te permettaient guère de m'écrire, mais je ne pensais pas qu'il y en eût de si tristes dans le nombre. Grâces à Dieu, celles-ci même n'ont pas été sans consolation ; et après tout ce n'est pas tant de se séparer pour si peu de jours, qui est pénible, que de se séparer sans espérance de se réunir à jamais. Je prierai de tout mon

cœur pour ta bonne tante ; mais hélas ! mes prières sont si misérables !

Je sais qu'on a prétendu que la Congrégation avait, ou voulait prendre une influence politique. C'est un bruit répandu par le parti V. (1) et accueilli par tout ce qu'il y a de royalistes anti-chrétiens ; car ce triste parti se sépare maintenant en deux, et la haine pour la religion entraîne une des deux moitiés dans tous les principes et toutes les passions révolutionnaires. Cela devait nécessairement arriver ainsi ; et ce serait une raison de te ranger, par une démarche toute naturelle en elle-même, sous la bannière de la Croix. Cependant rien ne t'y oblige, et tu peux avoir des motifs très forts de différer. Celui du spectacle est de ce nombre. Peut-être aussi serait-ce un moyen d'en détourner ta femme, en lui communiquant ton désir d'être de la Congrégation, lui faisant part de l'engagement qui en serait la suite, et de la crainte qui te retient. Si elle ne se montrait pas encore, après cela, disposée à se priver du spectacle, je différerais à ta place d'entrer dans la Congrégation.

Dis-moi si tu as demandé les graines d'arbres verts à Francfort. L'hiver est fort rude ; je ne quitte pas le coin de mon feu. Quoique je travaille beaucoup, ma santé n'est pas mauvaise. Je t'embrasse, mon bon frère, bien tendrement.

—

29 janvier 1823.

Je te félicite de tout mon cœur, mon bon frère, de l'heureux accouchement de Mme Benoist. J'espère que sa convalescence sera prompte, et que Dieu veillera sur la mère et sur son enfant. Remercie-le de cette nouvelle faveur, et qu'elle serve à t'attacher de plus en plus à ce bon père à qui tu dois tant. *Non fecit taliter omni nationi.* Il ne faut pas que le bonheur te refroidisse dans son service ; ce serait, comme dit Montaigne, guerroyer Dieu de ses dons.

Je désirerais que tu visses le plus tôt possible M. le Directeur de l'enregistrement ; voici pourquoi. Mon beau-frère acheta, il y a un an, une ferme et quelques moulins qui appartenaient autrefois à de bons émigrés de notre pays, avec lesquels il commença par traiter. Il a payé ces biens trois fois plus qu'ils n'avaient été vendus par la république ; et voilà cependant que la régie lui fait un procès sous prétexte de moins-valeur dans le contrat, et demande 1 600 francs de supplément de droits, d'après une estimation imaginaire qui suppose :

1° Que des usines se vendent comme des terres ;

2° Qu'un bien national a, dans le commerce, la même valeur qu'un bien de patrimoine. Mon beau-frère ayant en outre fait observer à l'inspecteur, qu'outre le prix du contrat il avait payé des dédommagements aux anciens propriétaires, l'inspecteur a répondu que c'était sur ces dédommagements que la régie prétendait percevoir un droit.

Toutes ces chicanes odieuses viennent de l'enregistrateur de Combourg, qu'on n'appelle dans le pays que le bonnet rouge, et qu'on dit avoir fait partie des bons patriotes qui déterrèrent et brûlèrent sur la place publique le corps

(1) Villèle (?)

du père de M. de Châteaubriand, au commencement de la Révolution. Cet homme est furieux qu'on ait dédommagé les anciens propriétaires.

Le Préfet de Rennes avait écrit au Directeur général pour lui faire sentir qu'il convenait d'arrêter ces poursuites. Jusqu'à présent il n'en a rien fait. Je te prie de le voir, pour qu'on sache ses dispositions. S'il soutient le procès commencé, je suis bien résolu à publier cette indignité dans toute la France. Adieu, mon Denys, je t'embrasse tendrement, et le petit enfant.

—

4 février.

Fais-moi le plaisir, mon cher Denys, de faire parvenir franc de port la lettre incluse à un malheureux ôtage de Louis XVI, qui vit, je crois, lui et sa famille dans une grande détresse.

Je suis bien aise que tu aies donné des noms chrétiens à ton fils, et que tu n'aies pas cherché, comme tant d'autres, des sons plutôt que des patrons.

Après six mois d'inaction, pendant lesquels il aurait pu finir mon affaire avec les syndics de Méquignon, M. Boivin m'a enfin appris que ce libraire s'étant arrangé avec ses créanciers, avait repris l'administration de ses affaires, et qu'en conséquence il ne fallait pas songer à faire annuler au moins le premier traité que j'avais fait avec lui ; ce qui le rend propriétaire des deux premiers volumes de l'*Essai*, de *la Défense*, et des *Réflexions*. Privé ainsi de tout le fruit de mes travaux, il ne m'a pas resté d'autre parti à prendre que de revendre, bien vite mes propriétés, qui devenaient ruineuses pour moi à cause de mes dettes ; et c'est ce que j'ai fait, me résignant à une perte de 25 000 fr. qui formaient à peu près le montant de mes économies depuis sept ans. Il me reste de quoi vivre à la campagne, où je dépense très peu. Beaucoup d'autres sont encore plus pauvres, ainsi je n'ai pas lieu de me plaindre.

Offre mes hommages à Mme Benoist, embrasse pour moi ton petit enfant, et aime toujours un peu ton pauvre frère.

F.

—

Samedi.

Pourrais-tu, mon bon frère, me renvoyer le *Drapeau blanc*, il y en a un dont j'aurais besoin.

J'ai demandé à St-Malo la pièce de vin de Madère.

Nous avons enfin, rue de Bourbon, n° 2, une maison où mon frère entrera la semaine prochaine. Je désire te voir avant ce temps-là pour concerter avec toi le transport de mes meubles.

Mille hommages à Mme Benoist et à tes parents. J'embrasse ton enfant et et toi aussi de tout mon cœur.

—

St- Malo, 15 août 1823.

Après avoir causé de mes affaires avec Cor, mon bon frère, j'ai vu qu'il m'était indispensable d'aller à Paris, pour éviter, s'il se peut, une ruine com-

plète. J'arriverai vers le 26, et mon séjour ne sera pas long. Je pars avec Cor, et je descendrai probablement chez lui, rue de la Sourdière, n° 29. Fais part de mon arrivée au bon abbé Le Tourneur, et prie-le d'en avertir M. de Saint-Victor. Je n'ai pas le temps de leur écrire. Adieu et à bientôt. Je t'embrasse de tout mon cœur.

—

Paris, 8 octobre 1823.

J'ai été très déconcerté, mon bon Denys, de ne te point trouver à Paris, en y arrivant, d'autant plus que d'abord je n'avais pas le dessein d'y prolonger mon séjour. Je comptais m'en aller vers la fin du mois en Bretagne, et je voudrais encore que cela se pût ; mais il est assez probable que je passerai ici au moins une grande partie de l'hiver, quoique déjà ma santé se ressente de ce triste pays, où j'ai retrouvé la fièvre, la toux, et leur fatigant cortège.

Tu ne me dis rien de ta santé, ce qui me peine, j'espère que la campagne t'aura fortifié. On est si bien au milieu des bois, dans les champs, sur le bord des eaux ! On voit que tout cela n'est pas une invention moderne. Il me tarde de te revoir et de causer. Je meurs de lassitude. On ne me laisse pas un moment à moi. Adieu, je t'embrasse bien tendrement. Ton pauvre frère.

F.

—

A la Chenaie, le 21 octobre 1823.

J'attendais impatiemment de tes nouvelles, mon bon frère, je me doutais bien que la lettre que je t'écrivis en arrivant ici avait été retardée ; et cependant je ne laissais pas de commencer à m'inquiéter. Tu ne me dis rien de Mme Benoist. N'oublie point de me parler de sa santé quand tu m'écriras. Je te remercie, et du soin que tu prends de m'envoyer mes livres, et de l'intérêt que tu promets à Spistick. Mme Cor est dépositaire de la démission du titulaire actuel ; ainsi elle sera remise incessamment, si elle ne l'est pas déjà. J'ai reçu une nouvelle lettre de Louël. Le pauvre homme paraît malheureux, il me fait pitié ; mais à quoi servent les volumes dont il m'a accablé ?

L'abandon où on laisse les défenseurs de la foi, est pour ce pays l'excès de la honte, de la faiblesse et de l'imprévoyance. Mon Dieu, quel siècle ! Cependant j'aime mieux qu'on laisse les royalistes espagnols lutter seuls contre l'anarchie, que de venir à leur secours une charte à la main. J'aime à espérer avec eux que leur religieux courage triomphera. D'un autre côté, toutes les ressources dont disposent les révolutionnaires peuvent faire craindre qu'à la longue ils ne prennent, comme en France, l'Ascendant.

J'espère que le Nonce arrangera l'affaire des dispenses ; mais il faudra nécessairement un nouveau mariage, par devant le propre curé et deux témoins. Cela peut se faire assez secrètement pour que personne autre n'en ait connaissance. Si tu pouvais me procurer de bonne graines de sapins de Normandie ou du pays, cela me ferait plaisir ; 5 ou 6 livres suffiraient. On m'a dit

que ceux-ci ne levaient que la deuxième année. Rends-moi le service de m'en informer d'une manière certaine. Adieu, mon bon frère, je suis tout à toi, *ex corde et anima.*

—

1823.

J'ai oublié, mon cher ami, de te parler d'un jeune Allemand qui m'est recommandé par M. de Senfft et par les Pères de la foi. Il a fait son droit à Iéna, et ayant ensuite embrassé la foi catholique à Rome, sa famille l'a délaissé, de sorte qu'il se trouve dans le plus entier dénuement. Il désirerait, soit une place dans un bureau, soit l'emploi de précepteur dans une maison chrétienne. Mais, avant que l'un ou l'autre se présente, il s'agit de lui procurer des secours. Je te prie instamment de faire une collecte en sa faveur.

J'ai aussi oublié de te demander du papier et des plumes. Je t'embrasse bien tendrement. Ton frère, F.

Vendredi.

—

A la Chenaie, le 9 novembre 1823.

Je suis bien heureux d'apprendre, mon bon frère, que la fièvre t'a tout à fait quitté. Il était à craindre qu'elle ne se prolongeât durant tout l'hiver, et tu as fort raison de te précautionner contre son retour. Une seule imprudence pourrait la ramener. Pour moi, j'ai été presque toujours souffrant depuis mon arrivée ici. La migraine et le mal de dents m'ont continuellement tracassé. Cela n'empêche pas que je n'aie retrouvé avec grand plaisir nos bois, nos champs, et nos petits chemins creux remplis de feuilles déjà sèches, et le coin du feu, et mes livres, et ce vaste silence dont parle Tacite, *dies per silentium vastus.* Je jouirais encore plus de tout cela, si j'avais l'esprit moins préoccupé de tout ce que j'ai à faire. Le repos, je le sens bien, n'est pas de ce monde.

Je serais bien aise que tu écrivisses à M. Le Levreur pour lui rappeler qu'il avait promis de procurer à mon beau-frère, Ange Blaize, une culture de tabac. Voilà deux ans que cette affaire dure, sans arriver jamais à aucun résultat.

Le Préfet se moque de ton père ; il s'est fort mal conduit dans tout cela. Le pauvre Biarrote désirerait vivement aussi obtenir un nouveau supplément de culture, et il y aurait bien de la justice à le lui accorder.

Autant je me croirais obligé de combattre pour la religion et pour la société, si cela était encore possible, s'il existait un seul journal honorable et indépendant, autant je suis aise personnellement d'être délivré d'une tâche si pénible dans les temps actuels. Se taire est toujours ce qu'il y a de plus doux ; mais je bénis encore plus la Providence des vacances qu'elle me donne, à cette époque de bassesse et de corruption. Il est triste, mais il est curieux de voir comme les choses s'éclaircissent aujourd'hui, et comme les hommes se classent. Je l'ai dit et répété il y a longtemps, la révolution n'est que le combat de l'impiété contre le christianisme ; aussi tout ce qui n'est pas chrétien passe-t-il tous les jours dans les rangs des révolutionnaires.

Nous en avons ici un grand nombre d'exemples frappants, et la famille Dufougeray en est un des plus remarquables. Le frère déclamait dernièrement dans un dîner qu'il donnait à sa maison de campagne, en style de 93, contre moi, contre mon frère plus dangereux encore, disait-il, avec ses établissements qui tendaient à remettre les compagnons sous l'influence de la prêtraille. Nos ministres ne diraient pas mieux.

Adieu, mon frère, écris-moi et donne-moi des nouvelles de Mme Benoist et de ton petit enfant, *Tuissimus in X°*.

—

A la Chenaie, 1er décembre 1823.

Il y a bien longtemps, mon bon frère, que je n'ai reçu de tes nouvelles. J'espère cependant que la fièvre ne t'aura pas repris, et que tes nombreuses occupations sont la seule cause de ton silence.

Un de nos fermiers, qui a son fils à l'armée d'Espagne, est fort inquiet de lui. Je te prie de rendre à ce pauvre père le service de faire prendre au bureau de la guerre des informations sur son fils. Sa dernière lettre est du 7 juillet; son adresse était alors : à Pierre Ménage, 2e régiment du génie, 1er bataillon, 1re compagnie de sapeurs, 5e division, 4e corps d'armée, à Mataro.

Voilà aussi une lettre que Melle Dubuat m'écrit au sujet de mon frère. Dis-moi ce que je dois lui répondre.

Je ne vois qui que ce soit au monde, et l'on m'écrit très peu de Paris, ainsi personne n'est plus ignorant que moi de ce qui se passe. Loin de m'en plaindre, j'aspire au moment où je serai encore plus séparé du monde. Espérons que ce moment viendra, et viendra bientôt. Je t'embrasse de tout mon cœur.

—

A la Chenaie, le 18 décembre 1823.

J'apprends avec bien de la peine, mon bon Denys, que la fièvre est revenue, et que la diète par laquelle on cherche à la combattre te rend d'une faiblesse extrême.

Je n'aime l'excès en rien, et je doute fort qu'une abstinence rigoureuse et prolongée soit très utile à un homme qui éprouve le besoin de prendre quelques aliments, et j'ai au moins autant de confiance dans les indications de la nature que dans les raisonnements de la médecine. Cependant il est reçu de se soumettre à ceux-ci, et il y aurait beaucoup d'imprudence à donner des conseils contraires.

Tu me crois fort occupé de mon 5e volume. Je ne l'ai pas encore commencé, et je ne sais quand je le commencerai, tant je suis dégoûté d'écrire.

Il y a dans tout ce que nous voyons quelque chose qui glace et inspire un profond dégoût. Le gouvernement semble, à force de bassesse et de nullité, être descendu au-dessous du mal même ; il offre l'image d'une vieillesse sotte, impie, dégradée, c'est comme l'idiotisme du crime. Cet état est nouveau ; qu'en résultera-t-il ? Dieu le sait.

Je t'envoie une lettre par la petite poste, une autre pour Naples, que je te prie de faire affranchir ; et enfin une lettre du P. Ventura, sur laquelle je te prie de demander des explications à M. de Courchamps. Il serait très à propos qu'il écrivît lui-même au P. Ventura pour éclaircir cette affaire, dans laquelle il est probable que je serai dupe pour 166 fr.

Donne-moi de tes nouvelles, mon cher ami, et de celles de ton petit enfant et de Mme Benoist. Je t'embrasse de tout mon cœur.

—

A la Chenaie, le 8 janvier 1824.

Je suis un peu inquiet, mon bon frère, de ne recevoir aucunes nouvelles de toi. Je crains que tu ne sois toujours fatigué de cette triste fièvre, dont il est si difficile de se débarrasser en hiver, surtout avec un temps aussi humide que celui que nous avons eu le mois dernier. Cet état de faiblesse et de souffrance doit te paraître d'autant plus pénible, qu'habituellement tu jouissais d'une santé bien différente. Mais enfin il faut recevoir de la main de Dieu les biens et les maux, avec une égale reconnaissance ; car si les uns sont plus doux sur la terre, les autres servent davantage pour le ciel, et sous ce rapport ils devraient nous être plus chers, comme ils l'ont été à tous les saints. Cela ne m'empêche pas de former des vœux bien vifs pour ta guérison, ce qui est aussi assurément dans l'ordre de la Providence.

Ecris-moi quand tu le pourras, et si cela ne te gênait pas, fais-moi le plaisir de charger un de tes commis de demander en ton nom à Francfort 20 livres de graines d'épicéas. Je crois que j'ai le temps de la recevoir avant le mois d'avril, saison de la semer, à ce que je crois.

Adieu, mon bon Denys, je suis bien tendrement tout à toi. Aime-moi et prie pour moi. Ton pauvre frère. F.

—

18 janvier 1824.

J'étais inquiet de ton silence, mon bon Denys, et j'avais écrit à mon frère pour avoir de tes nouvelles. Heureusement te voilà quitte encore une fois, et j'espère pour toujours, de cette malheureuse fièvre. Pour les forces, elles reviendront. A ton âge, la faiblesse qui résulte d'une longue diète n'est pas à craindre ; mais il n'en faut pas moins de ménagement.

Je te remercie de ce que tu veux bien t'occuper de la graine d'épicéas, et de l'affaire du P. Ventura.

Je ne m'occupe pas le moins du monde de la politique du moment. Qu'est-ce que cela me fait ? Il est vrai cependant que je m'attriste, mais non pour moi, de l'avenir qu'on nous prépare. Mais, en m'ôtant le moyen de parler, on m'a dispensé du devoir d'attaquer le mal et de réclamer le bien. Ce n'est donc pas cela qui m'empêche de travailler à mon 5e volume. C'est uniquement une sorte d'abattement d'espérance, d'où naît un insurmontable dégoût pour tout ce qui s'appelle écrire.

Comment se résoudre à semer en hiver, lorsqu'on ne croit pas au retour du printemps ? « Tost aprez, dit un vieil historien de Charles V, le Roy commença à labourer sa dernière fin. » Le genre humain aussi laboure sa dernière fin, il approche du moment dont il est dit : *jam mundus judicatus est.* Que voulez-vous faire de ce grand cadavre ? Il ne lui faut plus qu'une fosse, et cette fosse, c'est l'enfer ; *missus est in stagnum ignis.*

Embrasse pour moi ton petit enfant, et prie pour ton pauvre ami, F.

—

3 mars 1824.

Je te remercie, mon Denys, des graines que tu m'as envoyées, et de la promesse que tu me fais au sujet du bureau de tabac à Dinan. Je pense que tu seras de retour à Dinan, quand cette lettre y arrivera, à moins que vous ne soyez restés en Anjou pour les élections du Grand Collège. Dufougeray a été élu à St-Malo, à force d'iniquités, de bassesses et de violences. Je ne me fais pas l'idée d'un plus grand misérable. Tenez-vous bien en garde contre ses dénonciations, car il est aussi fourbe que vindicatif. Du reste, il dit et redit hautement qu'il fera sauter le bonhomme Benoist. Il est bon que vous le sachiez, car tout méchant peut nuire. Un M. Vincent n'ayant d'autres biens que ceux de son fils majeur, lesquels ne payent pas même 300 fr. d'impôt, ne voulait pas voter par ces deux raisons. M. Dufougeray a vaincu ses scrupules, en donnant l'ordre au Sous-Préfet de lui délivrer un permis de culture de tabac.

Mon beau-frère, un des premiers propriétaires du département, adjoint depuis 9 ans à la mairie, dont il a fait presque toutes les affaires, le maire ne s'occupant de rien, sollicite depuis 3 ans la même permission, sans avoir pu l'obtenir. Il va planter là la mairie, et il fera bien.

A St-Brieuc, le Président du Collège, une espèce de sot nommé Kerjégu, a eu l'impudence (à l'exemple de Dufougeray et peut-être par son conseil), de lire son propre nom sur 100 billets où était écrit le nom de M. Sébert, parfait royaliste, honnête homme et bon chrétien. Celui-ci, en conséquence, au lieu de 134 voix qu'il avait réellement, n'en a eu que 34 par le dépouillement du scrutin.

Toutes ces horreurs, et beaucoup d'autres, excitent une profonde indignation.

Adieu, mon bon Denys, je t'embrasse de tout mon cœur.

—

A la Chenaie, le 6 mars.

M. de Senfit me prie, mon bon frère, de te rappeler une affaire qu'il t'a recommandée, et à laquelle Mme Jerningham prend intérêt. Si tu avais un moment pour aller voir cet excellent homme, je crois que cela serait bien. Voilà une lettre pour lui, que je te prie de faire mettre à la petite poste.

A la Chenaie, le 2 février 1825.

Me voici, mon bon frère, depuis plus de trois semaines dans ma chère solitude, fort heureux de m'y trouver, et plus heureux si je pouvais me flatter de n'en sortir jamais. Le monde m'ennuie ; il est sot et méchant. Malgré tout ce que ma retraite m'offre de calme et de tranquillité, je ne laisse pas cependant d'y être poursuivi encore par mes affaires ; elles ne vont pas comme je voudrais, et je m'y attendais en partant. Une chose essentielle pour moi serait d'avoir, dans le nom de M. Lameau, un brevet de libraire, dont l'établissement ne saurait se passer. Fais-moi le plaisir de joindre là-dessus tes recherches à celles que je fais faire, car je ne puis rien espérer de la part de ceux de qui cela dépend directement. Des hommes si purs craindraient de toucher le pauvre lépreux du XIXe siècle.

Tu as connu un peu à St-Malo M. Biarrote, à qui tu sais que moi et ma famille nous nous intéressons vivement. Il est fort malheureux et dans des embarras extrêmes. Il lui reste chez M. de Saint-Victor deux gravures qu'il cherchait à vendre, et que le dépositaire lui écrit de faire retirer. Il t'enverra de ma part un billet pour les faire prendre, après quoi je te prie instamment de les mettre en loterie. Les billets se placeront, car la Providence se mêlera de cette affaire ; et quand au prix de chaque billet, tu le fixeras comme il convient d'après la valeur des gravures. Il y a pour certains hommes une mesure de souffrance en ce monde, qui en fait bien espérer un autre. Cet autre est le seul que j'aime.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

Je suis, mon cher Denys, depuis une quinzaine de jours à Paris, et si occupé de mes tristes affaires, si ennuyé, si dégoûté, que je n'ai pu t'aller voir, et que je n'ai pas eu même la force d'écrire un simple billet. Je remettrais de jour en jour, et cela ne finirait pas. Viens me voir ou ce soir samedi, ou lundi, ou mardi au soir. Je t'embrasse de tout mon cœur. F.

—

Samedi matin.

13 juin 1825.

Voilà encore, mon Denys, une lettre de ce pauvre Dutemple, qui se meurt d'envie d'obtenir de l'avancement ; et cela est bien naturel ; car sans fortune et avec femme et enfants, on est assez embarrassé en ce monde. J'espère que tu feras pour lui tout ce qui est possible, et le possible aujourd'hui a des limites moins que fixes jamais. Enfin traite ce brave homme comme un parent de ton ami.

Je ne sais si tu es à Paris ; mais, en tout cas, tu y reviendras. Voici deux services que je te prie de me rendre à ton retour.

1° Faire dorer le tabernacle resté chez toi, et l'expédier à mon beau-frère Ange Blaize, par la voie du roulage. Ceci ne presse pas. Quant à l'autel, je te prie de le faire vendre pour ce qu'on en trouvera.

2° M'envoyer, par occasion, s'il est possible, deux boîtes de tabac fin semblables à la dernière, c'est-à-dire de six livres chacune et plombées en dedans.

3° Me faire faire un petit coffret propre et fermant à clef, ayant huit compartiments dont chacun contienne ou une boite, ou un vase quelconque fermant bien, dans lequel puisse tenir une livre de tabac.

Tu choisiras pour remplir ces vases huit espèces de tabac rares, comme tabac d'Espagne, Macouba, Mazulipatam, etc. C'est une fantaisie que j'ai depuis longtemps, et je ne vois pas d'énormes inconvénients à la satisfaire.

Mes hommages à Mme Benoist. J'embrasse ton petit enfant, et toi aussi de tout mon cœur. Est-ce que tu ne viendras pas nous voir ?

La Chenaie devient charmante.

Je n'irai pas, mon cher bon frère, dîner chez toi vendredi, parce que cela ne conviendrait pas à un homme traduit en jugement comme ennemi du roi, et je ne sais quoi encore. Si tu peux venir me voir samedi, tu me trouveras dans la matinée. Demain je vais à Versailles, et vendredi j'ai à faire plusieurs visites que je ne puis différer. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Mercredi au soir.

—

23 janvier 1826.

J'ai reçu, mon cher ami, ta lettre du 10, qui a croisé une des miennes. Je te remercie de nouveau du tabac que tu m'as envoyé, et que j'ai trouvé très bon. Quant aux gravures de M. Biarrote, je pense comme toi qu'il est fort heureux qu'on en offre 150 francs ; donne-les donc bien vite à ce prix.

J'irai probablement à Paris vers la fin de février. Il faut bien que je regarde à mes affaires qui sont loin de s'améliorer. Nous en causerons alors. J'attends le jugement arbitral, qui éclaircira au moins sous un rapport important ma position. J'en souffre beaucoup et, selon toute apparence, je ne suis pas près de cesser d'en souffrir. Ton anecdote de Sosthènes est fort drôle ; le pauvre homme serait bien fâché de manquer une sottise et un ridicule.

Je suis si faible, si faible, et j'ai la tête si pesante, que je ne t'écrirai aujourd'hui que ces deux mots. Je t'embrasse de tout mon cœur.

J'oubliais de te dire que Biarrote, qui sollicite une place d'expert pour la livraison des tabacs, désirerait vivement que M. Benoist voulut bien écrire en sa faveur au Préfet: Il ne pourrait recommander un plus digne homme, et qui ait plus besoin du plus petit avantage que procure cette place. Tout le monde à St-Malo verrait avec joie sa nomination. Mais le temps presse, car nous touchons au moment de la livraison. Biarrote est sur la liste.

—

Mardi 10 février.

Chasseur, je te souhaite un ciel bleu, beaucoup de chevreuils, et un manteau de castor (1). Le dernier surtout te servira par le temps qu'il fait.

Je ne crois pas que l'extravagance et le mauvais goût puissent aller plus

(1) Allusion au style des *Natchez*, ouvrage réédité alors par CHATEAUBRIAND.

loin. Mais je trouve comme toi que presque tout le dernier livre est charmant.

M. Gibon, ami de l'abbé Gerbet et de l'abbé de Salinis, et sous tous les rapports, excellent jeune homme, désire que je te recommande son frère. Le billet ci-joint t'expliquera de quoi il est question. Ce qu'il souhaite sera demandé par ses chefs immédiats; mais cela ne suffira pas probablement pour réussir, si l'on ne trouve plus haut une bienveillance particulière. Tu me feras grand plaisir d'y aider. L'affaire doit être décidée dans deux ou trois jours. Je t'embrasse de tout mon cœur. F.

—

Paris, 21 mai 1826.

J'ai reçu, mon bon Denys, le petit mot que tu m'as écrit de Marseille. J'ignorais que Mme Benoist t'accompagnât dans ton voyage. Vous voilà heureusement débarrassés de votre navigation. Celle du Rhône n'est pas toujours exempte de danger, dit-on. En somme, j'aime la terre ferme.

J'ai renoncé à l'appel, parce que j'avais la certitude que le principe du premier arrêt serait confirmé, et que j'ai pensé qu'il valait mieux laisser la question indécise que de pousser la magistrature dans une voie où il lui serait difficile de reculer. L'intérêt de l'Eglise, en cette circonstance, était évident; je lui ai sacrifié ma position personnelle.

Ne pouvant rien faire à Paris, je me suis arrangé pour passer quelque temps à Versailles, où j'ai toujours été malade jusqu'à présent. Puis, mon beau-frère étant venu pour mes affaires avec M. de Saint-V., il m'a fallu revenir à Paris, ce qui retarde mes travaux indéfiniment. J'ai le dessein de faire un ouvrage assez étendu sur le même sujet que j'ai traité dernièrement. Je le considérerai d'une manière encore plus générale, et, je crois, assez neuve. Mais il est nécessaire auparavant que je réponde à l'évêque de Chartres, qui a trouvé plus facile de m'adresser des injures que de me donner des raisons. Il y aura des raisons dans ma réponse, et d'injures point. Du reste, je n'entrerai pas avec lui dans le fond de la question.

Ce pauvre M. de Sainte-Marie qui avait voulu aussi se mêler de cette controverse, le voilà donc mort. Il sait maintenant à quoi s'en tenir. Tous les évêques, au surplus, ne sont pas de son avis. L'archevêque de Bordeaux, celui de Lyon, l'évêque de Metz, ceux de Langres, de Rennes, et d'autres encore ont refusé net d'adhérer. Quant aux adhésions prétendues, pour la plupart, c'est tout le contraire; mais on cache les lettres et l'on imprime les signatures. Ce système de mensonges pourrait donner lieu à des réflexions sérieuses.

J'offre mes hommages à Mme Benoist, et j'embrasse ton petit enfant.

Tout à toi, mon cher bon frère.

—

Paris, 4 août 1826.

Je reçois, mon bon frère, ta lettre du 26 juillet écrite dans un moment de tristesse. *Ingemiscit creatura.* Je suis moi-même bien triste; jamais je n'ai

tant souffert que dans ces derniers temps, et ce n'est pas fini, selon toute apparence. Nous venons de perdre ma pauvre petite nièce, celle qui était venue avec sa mère, consulter, il y a trois mois, les médecins de Paris. Je ne la plains pas, elle ; mais ceux qui restent sont à plaindre.

D'une autre part, tout ce qu'on peut éprouver d'abus de confiance, et par suite, d'inquiétudes, de soucis, d'embarras extrêmes, c'est ce que j'ai éprouvé et que j'éprouve encore. Cent dix mille francs de billets payés étaient, malgré mes réclamations, restés entre les mains de C. et La B. Par un traité passé entre eux et M. de la Bouillerie, celui-ci s'était engagé à verser un million dans cette maison de banque, qui devait être conduite par un homme à lui. Cet homme, en effet, est venu, il a administré, et puis ne trouvant pas que l'actif et le passif de la maison fussent tels que les banquiers l'avaient annoncé ; après avoir pris connaissance de toutes les affaires, un beau matin il part, emportant le portefeuille, des traites, des dépôts de toute sorte, qu'il remit à M. de la B. pour le couvrir. Mes billets faisaient partie de ces valeurs enlevées. Faudra-t-il que je paie deux fois, comme M. de la B. le voudrait bien? Voilà une des questions qui sont à résoudre. J'espère me tirer des griffes de ce parfait honnête homme qui prend dans ma poche ce qu'un autre lui doit ; mais je n'en suis pas encore certain. Un autre honnête homme, Saint-V., suscite, dans le règlement de nos comptes, difficultés sur difficultés, et montre à nu tous ses principes avec une naïveté dont j'ai encore la bêtise d'être surpris. Voilà ma position, compliquée, en outre, de plusieurs autres embarras pénibles, et dont je ne puis sortir qu'en vendant un établissement presque impossible à vendre dans les circonstances actuelles. Ma vie n'est pas douce, il s'en faut beaucoup ; mais il est nécessaire, il est juste de la supporter telle que Dieu l'a faite.

Je serai probablement encore à Paris quand tu reviendras. Il me tarde de te revoir, mon Denys, et en versant mon cœur dans le tien, de le soulager un peu de tous les chagrins qui l'oppressent. Adieu, je t'embrasse tendrement.

Je ferai ta commission la première fois que je verrai Mme C.

Je crains bien, mon bon frère, d'après ce qu'on m'a dit, que tu ne sois sur le point d'éprouver, ou que tu n'aies peut-être éprouvé déjà une grande douleur. Je la ressens pour toi et avec toi. Mon Denys, réfugions-nous dans le sein de Celui qui console : là est la force, là est la paix, là est la récompense des sacrifices demandés, des souffrances imposées sur cette terre, où tout nous avertit si cruellement que nous ne faisons que passer, *spiritus vadens et non rediens*. Baissons la tête, abaissons-nous sous la main qui nous frappe : *Ita pater quoniam sic fuit placitum ante te !* Croyons à la bonté, à la miséricorde, à la tendresse de ce père, qui ne fait couler nos larmes un moment que pour nous assurer des joies éternelles. Je n'ai pas besoin de te dire que je n'oublierai rien de ce que tu aimes, de ce que tu as aimé, dans mes faibles prières. Je suis tout à toi en celui qui doit être tout pour ses pauvres serviteurs.

—

Lundi au soir.

14 février 1827.

J'ai bien des remerciements à te faire, mon bon frère, et pour mon parent Lorin, et pour le pauvre Louël qui me mande ce que tu as fait pour lui, et que j'en félicite par le billet que voilà, et enfin pour moi-même, par rapport à la culture de tabac.

Je vais concerter avec mon beau-frère la demande à faire au Préfet, afin que la concession de culture soit transférée de moi à lui, car c'est à lui qu'appartient maintenant Tremigon. Je lui ai revendu cette terre que je ne pouvais plus garder, à cause de l'état toujours plus mauvais de mes affaires. Elles seront liquidées sous peu de temps ; il me restera de 2000 à 2400 fr. de revenu. Tous mes projets de me faire une petite aisance sont bien loin ; mais on peut vivre avec ce qui me reste. Je bénis Dieu qui me l'a conservé, et je n'en demande pas davantage. *Der mensch braucht nur wenige Erdschollen, um drauf zu geniessen, weniger um drunter zu ruhen.* (1)

Je te trouve un peu injuste envers le *Drapeau blanc ;* je ne l'approuve pas en tout, mais les autres journaux valent-ils mieux ? Quant aux personnes qui me blâment d'y avoir donné des articles, je ne saurais être de leur avis. C'est une grande crise assurément que celle dont nous sortons ; il s'agissait de la vie, ou de la mort ; il fallait se résigner à subir toutes les chances du triomphe de la révolution en Espagne, ou entraîner le ministère par l'opinion publique. Qui est-ce qui a rompu la glace ? Mes articles sont peut-être de pauvres articles, mais ce sont de bonnes actions.

Maintenant je n'ai plus rien à dire, il faut attendre les événements. Je me suis remis à mon ouvrage que j'ai le désir d'avancer. Mon projet, quand il sera fini, ce qui n'est pas une chose prochaine, est de retourner à Paris, d'y louer une petite chambre, et de faire là ma *Collection*, et la Vie de M. Carron.

Ne parle encore de ce projet à personne, je ne le dis qu'à toi.

Donne-moi des nouvelles de Mme Benoist et de ton cher petit enfant, que j'embrasse avec bien de la tendresse. Tout à toi, mon Denys, et de tout mon cœur.

—

A la Chenaie, le 7 mai 1827.

J'espère, mon Denys, que l'indisposition de ta femme n'aura pas de suite, et que j'aurai bientôt aussi de meilleures nouvelles de ta pauvre chère petite enfant. Il faut que nous ayons tous dans ce triste monde notre part d'affliction : et sans cela, en quoi ressemblerions-nous, comment appartiendrions-nous à Celui qui nous en a promis un meilleur? Ensuite, biens, maux, plaisirs, chagrins, tout passe vite, et il ne faut pas beaucoup étendre les bras pour atteindre aux deux extrémités de la vie.

On n'a commencé à m'envoyer les journaux que depuis le 1er mai, de sorte je ne suis pas trop au courant de ce qui se passe. J'en ai vu assez cependant

(1) Il ne faut à l'homme qu'un peu de terre pour vivre, encore moins pour reposer après sa mort.

pour me confirmer dans mes lugubres prévoyances. Tout le monde répète aujourd'hui ce que je disais, et dont on me faisait un crime. Le licenciement de la garde nationale n'intimidera personne, et n'aura d'autre effet que d'irriter les esprits de plus en plus. Les actes de fermeté ne réussissent jamais aux faibles, ou à ceux que l'on tient pour faibles.

Autre maxime sans exception : on ne recouvre jamais en politique la réputation perdue. Tire les conséquences.

Le mécontentement, l'aigreur, le dégoût des choses actuelles est grand dans les provinces. Ce qu'on appelle le libéralisme y fait tous les jours des progrès. Où cela nous mène-t-il ? C'est encore ce que tout le monde voit maintenant.

Il sera curieux d'observer la marche du nouveau ministère anglais. L'Ecole britannique, la main sur ses outres, impose terriblement aux nymphes de la Seine. Nous verrons ce que fera l'Espagne qui n'a pas de trois pour cent à soigner. Elle ne manque pas d'hommes, mais d'un homme. Hélas ! c'est ce qui manque partout.

Je te recommande les lettres incluses, et je t'embrasse tendrement.

Je n'avais pas voulu jusqu'à présent parler de Charles, mais tout ce que j'ai appris de lui depuis que je suis ici m'oblige à te prévenir d'être fort sur tes gardes avec lui. Peut-être y a-t-il encore quelque espoir qu'il se corrige, et c'est pourquoi il ne faut pas l'abandonner entièrement. Cependant il est nécessaire que tu saches que ce n'est nullement un bon sujet.

—

28 mai 1827.

Je me réjouis avec toi, mon Denys, du mieux qu'éprouvent Mme Benoist et ta pauvre petite fille. J'espère que la campagne hâtera encore leur convalescence. Il y a une si grande différence de l'air des champs à l'air de Paris ? Cependant ma santé ne s'en aperçoit pas encore grandement. Les forces ne me viennent point ; il est vrai que je touche à l'âge où elles commencent plutôt à s'en aller. Jeudi dernier, jour de l'Ascension, je me trouvai mal ; je fus obligé de me mettre au lit ; cela passa, mais enfin ce n'est pas une bonne disposition pour le travail. Je t'ai envoyé, il n'y a pas longtemps, une lettre du pauvre Du Temple. Je serais bien heureux que tu pusses l'aider à sortir de la triste position où il languit depuis quelques années. Je prie instamment ton père de m'accorder cette faveur, à laquelle j'attache beaucoup de prix.

Quant à Charles, il est très vrai que tu ne peux pas le surveiller, et ce n'est pas non plus ce que j'ai voulu te dire. Mon intention a été seulement de te prévenir d'être avec lui sur tes gardes, de manière à ne pas avoir de lui une trop grande confiance. Ceci ne touche pas les mœurs. Je ne connais pas les siennes.

Tes réflexions sur l'état de la société sont très justes. Seulement je ne partage pas ta façon de penser sur le licenciement. D'abord, par le fait, ce n'est pas une peine, c'est l'exemption d'une charge. L'intention a été hostile, voilà tout, et c'est aussi en dernier résultat la seule impression qui restera. Quand on fait tant que de tirer l'épée, il ne faut pas que ce soit une épée de carton.

Au reste, qu'est-ce qu'une faute, une sottise de plus dans cet océan de sottises et de fautes où nous allons nous enfonçant tous les jours ? Il y a dans le ciel une voix qui crie : Væ ! mais on ne l'entend pas à cause du bruit qui se fait dans les antichambres et à la tribune. Il me semble que M. Canning représente en ce moment le mauvais génie de l'Angleterre. Puisqu'il a pu triompher une fois, son triomphe final est assuré. Que l'aristocratie reprenne le pouvoir, cela se peut, cela paraît même très vraisemblable ; mais le garder, non. Ce malheureux pays des nuages est aujourd'hui couvert d'un nuage de sang. Lorsqu'il crèvera, les fleuves déborderont.

Adieu, cher ami, j'aime à t'écrire, j'aime surtout à penser à toi. Dans ma solitude triste et profonde, je rassemble autour de moi tout ce que j'ai de doux souvenirs ; le nombre n'en est pas grand, mais j'y joins l'espérance de l'avenir dont j'approche tous les jours. Je te recommande les lettres ci-jointes.

(*A suivre*).

ROLE DE LA PAPAUTÉ DANS LA SOCIÉTÉ

(Suite).

V

LA PAPAUTÉ ET LES BEAUX-ARTS

« L'art dans sa source, dit M. Louis Veuillot, est un don que Dieu a fait à l'homme pour le comprendre ; et dans sa forme, un langage dont l'homme doit se servir pour confesser, louer et adorer le Créateur (1). » L'art est la splendeur du beau dont la religion est le foyer ; il est donc aussi ancien que la religion et le monde. Les temps antédiluviens eurent leur Tubalcaïn, fils de Lamech et de Sella, l'inventeur et le maître de l'art de battre et de forger le fer, et de fabriquer toutes sortes d'ouvrages d'airain : c'est le Vulcain de la mythologie : et ceux post-diluviens, leur Béseléel, qui reçut de Dieu un talent extraordinaire d'intelligence et d'industrie pour travailler toutes sortes de métaux et inventer toute sorte d'arts mécaniques. Ainsi, l'art remonte aux siècles les plus reculés, et le génie, comme la main est de tous les temps.

Vu le penchant qu'avaient les Juifs pour l'idolâtrie, Dieu leur avait défendu de faire aucune image, aucune figure, aucune statue, et de leur rendre aucune espèce de culte : *Non facies tibi sculptile* (2). Les Juifs ne cultivèrent donc ni la peinture, ni la sculpture. Que si Moïse plaça des chérubins sur l'arche d'alliance, si Salomon en fit peindre sur les murs du temple et

(1) *Mélanges...* 2e série, tom. II, p. 458.
(2) *Exode*, cap. 20 ; *Levit.* XXVI, ; *Deut.* V.

sur le voile du sanctuaire, c'est que la défense cessait, lorsqu'il n'y avait point de danger que ces figures fussent prises pour un objet d'adoration.

L'Égypte eut ses obélisques couverts d'hiéroglyphes, ses vases précieux, ses broderies et ses riches meubles. Les Assyriens surent filer l'or et l'entremêler à d'autres tissus ; battre ce métal et l'appliquer par couches déliées sur les métaux et les boiseries ; fondre l'airain et l'argent ; sculpter le bois, la pierre et le marbre ; teindre les étoffes des plus belles couleurs.

La Grèce cultiva non-seulement la musique et la poésie mais encore les autres arts. Ses statues furent d'abord de lourds morceaux de bois, des blocs de marbre, aux yeux fermés, aux pieds joints, aux mains pendantes et collées au côté. Ses toiles furent couvertes de dessins grotesques et de mauvais goût ; mais bientôt la sculpture eut son Phidias et la peinture son Apelle : témoignage frappant que l'homme, même dans ses égarements, est et reste la créature de Dieu, conservant dans sa déchéance les titres de son origine et de sa fin. Toutefois, ces maîtres qui élevèrent si haut les formes du beau sensuel, ne purent dépasser la limite de la beauté matérielle.

On a dit que le côté le plus élevé de la civilisation antique, surtout grecque, est une ardente recherche de la beauté sous toutes les formes, une généreuse aspiration vers l'idéal suprême. Mais la beauté, l'idéal dont les Grecs furent épris, ne pouvait être sans mélange, car ils ne connaissaient pas Dieu ; dès lors leur génie ne pouvait aspirer qu'à une perfection matérielle ennemie de l'esprit. Il est vrai qu'ils excellèrent dans ce genre ; mais de même que leur philosophie a touché aux sommets de la métaphysique et du spiritualisme, sans pouvoir s'y maintenir d'un vol continu, de même leurs artistes et leurs poètes ont laissé des chefs-d'œuvre d'élégance et de noble simplicité, quant à la forme matérielle, mais comme la science, l'art n'a pu se maintenir à cette hauteur défectueuse : il tomba par une pente irrésistible dans la corruption, s'abaissa à parodier ces religions grossières présidées par des déités vicieuses, à cultiver ces cérémonies obscènes que la plume se refuse à dépeindre, à propager ces mœurs honteuses qui nous font horreur ; et il était complètement avili quand sonna l'heure suprême du paganisme. Il était réservé au christianisme de réconcilier la matière et l'esprit en faisant rayonner les splendeurs du beau réel

sur l'humanité, d'illuminer l'intelligence de la beauté jusque là enveloppée du voile épais de la matière, d'étendre les destinées humaines au delà de l'espace des temps et des bords de la tombe. L'amour du beau, vaguement entrevu comme une chaîne d'or entre la créature et le créateur, s'est manifesté dans le divin Rédempteur, le trait d'union entre la terre et le ciel, entre l'homme et Dieu. Depuis lors, la charité, inconnue aux artistes de l'antiquité, germe dans le chrétien sous l'action féconde de la rosée céleste : *Rorate cœli dessuper*. Que l'idéal antique était loin de ces rayonnements sublimes qui partent du Christ et de ses grandeurs adorables ! Le christianisme enflamme le génie, fait monter l'art jusqu'au beau céleste illuminé par une foi vive et rétablit ainsi l'harmonie entre l'art matériel des Grecs et l'art spiritualisé des chrétiens.

Tel qu'un voyageur plein de jeunesse et d'avenir, l'artiste aspire à la découverte d'une nature plus riche : la voix intérieure de son génie et de sa foi lui dit qu'il y a mieux et qu'il faut tendre vers l'au delà : c'est la voix qui crie : *Esto perfectus*. Un irrésistible instinct le presse à rechercher le beau parfait, c'est-à-dire, Dieu, la beauté par essence. L'art pour le rendre n'est qu'un acte sublime d'adoration. « O Dieu, je t'en conjure, disait Michel-Ange dans sa prière, manifeste-toi partout à mon esprit. Dès que je me sentirai échauffé par ta lumière, toute autre ardeur s'éteindra dans mon âme, éternellement vivante de ton amour. »

Saint Luc, peintre par excellence, nous a laissé plusieurs beaux portraits de la sainte Vierge. D'après une tradition fort répandue et qui parait revêtir tous les caractères d'authenticité, le Sauveur Jésus envoya son portrait au roi Abgare. Eusèbe rapporte que l'Hémorhoïse éleva, à l'entrée de sa maison, dans Césarée de Philippe, une statue à Jésus-Christ, en reconnaissance de la guérison qu'elle en avait reçue. Il ajoute qu'au pied de cette statue il croissait une herbe qui, étant montée jusqu'au bord de la robe, en tirait une vertu médicinale, guérissant de plusieurs maladies. Ce qui prouve que dès la naissance de l'Eglise, l'art soit de sculpter, soit de peindre fut cultivé dans son sein.

S'il est difficile de suivre le développement des belles lettres

et de la science sacrée et profane à travers les flots de sang qui inondèrent le berceau de l'Eglise Romaine, il ne l'est pas de suivre la marche et le progrès des arts, notamment en ce qui concerne l'iconographie. A voir, en effet, les merveilles que l'archéologie moderne a déterrées aux catacombes, on dirait que les arts se sont plu, dès le premier siècle du christianisme, à se placer sous le patronage des Papes, comme sous une autorité tutélaire qui favorise toutes les grandes pensées et anime la mort elle-même. Pénétrons un instant dans ces immenses nécropoles romaines pour y contempler les beautés artistiques sans nombre que les archéologues y ont découvertes depuis le XVIe siècle, et en dernier lieu sous la direction de M. Perret et du chevalier de Rossi, le prince de l'épigraphie chrétienne. C'est à se croire dans un musée sacré que de voir la multitude d'inscriptions, de sarcophages, de vases, de lampes illustrées par la sculpture, de peintures sur planche et en fresques qui ont été trouvées sur les parois. Là, ceux qui donnaient la sépulture aux martyrs retraçaient sur leur cercueil les images sereines du Fils de Dieu, de la Vierge, des bienheureux apôtres et des justes. Une beauté, que le paganisme ne pouvait soupçonner, illuminait ces ébauches, et leur communiquait un air céleste que la foi seule et l'espérance assurée peuvent inspirer. La majesté surhumaine de ces visages si tranquilles, si impassibles devant les proconsuls, si rayonnants dans les amphithéâtres, sous les huées de la populace, sous les griffes des lions et des tigres, si candides et si grands au foyer domestique, reluisait admirablement sur ces figures à peine ébauchées à la hâte.

Les inscriptions, la partie principale, sans contredit, et non la moins intéressante de ces beautés, expriment toutes des sentiments à vous arracher des larmes. *Douce âme, très chéri, âme innocente, très fidèle serviteur*, et autres expressions équivalentes, y sont souvent répétées. Qu'on se figure une foule de chrétiens relégués sous ces vastes souterrains à cause de la persécution, et attendant chaque jour le martyre, composant et gravant ces épitaphes pleines de foi, d'espérance et de résignation, sur la tombe de leurs frères ou sœurs qui avaient été déchirés la veille dans les arènes, ou qui avaient expiré sur le chevalet, sous le fer des bourreaux, dans un bûcher, ou à la tâche des mines, et, par

l'émotion que ces paroles brèves produisent sur nous, presque à dix-huit siècles de distance, l'on aura une ombre de l'effet qu'elles devaient produire alors. On sent percer néanmoins dans des expressions si douces, si empreintes de charité chrétienne, une douleur tendre, mais une douleur ferme et contenue, une mélancolie pleine de célestes pensées. C'est en admirant ces pieuses et touchantes inscriptions que Mgr Gerbet laissa échapper cette admirable antithèse : « Quand vous visiterez le portique de Saint-Pierre, pensez aux inscriptions des catacombes, et quand vous serez dans la loge des catacombes, pensez aux inscriptions du portique de Saint-Pierre. » L'une des inscriptions du portique, gravée sur un vieux marbre, contient une ordonnance de Grégoire II, relative à ces lampes perpétuelles, vrais chefs-d'œuvre d'art, que les Papes entretiennent autour de la confession du Prince des apôtres, comme un emblème de la piété de tous les siècles. Les inscriptions funèbres qui ornent un si grand nombre de pierres sépulcrales, sont aussi un riche dépôt d'archives que la main dissolvante du temps a pu recouvrir par des éboulements, mais qui sont restées écrites et ont fourni dans ces derniers temps de précieux monuments pour refaire l'histoire ecclésiastique, si affreusement mutilée par les jansénistes.

Le système architectural des catacombes révèle à lui seul un plan d'unité savamment organisé et suppose des conceptions qui effrayeraient plus d'un de nos ingénieurs modernes. Ces vastes cimetières étaient creusés dans la campagne romaine, aussi à portée que possible de la division ecclésiastique à laquelle ils devaient servir, afin qu'on pût y transporter les morts sans être obligé de parcourir un long trajet. Deux systèmes se partageaient ces vrais labyrinthes : le système Trans-Tiberim, liant tous les cimetières de la droite du Tibre à celui du Vatican, qui était le point de départ ; et le système Cis-Tiberim, reliant tous les cimetières situés sur la rive gauche du Tibre à celui de Saint-Paul d'Ostie, qui servait de point de départ. D'après le calcul de Mgr Gerbet, Rome souterraine aurait eu une étendue de douze cents kilomètres de galeries ou corridors, environ trois cents lieues de France, renfermant six millions de tombeaux. L'étendue moyenne de chaque cimetière, en supposant qu'il n'y en ait pas plus que les soixante qui sont

connus, aurait été de vingt kilomètres, et son contenu moyen pourrait être porté à cent mille tombeaux. Il n'entre pas dans notre cadre de fournir une description détaillée des catacombes, et nous ne sommes entré dans ces explications que pour donner une idée des difficultés que dut offrir un plan si gigantesque et exécuté avec tant de symétrie. Quant aux tombes, elles sont creusées horizontalement et superposées les unes aux autres comme les rayons d'une bibliothèque. Dans certaines galeries du cimetière Saint-Calépodius, nous en avons compté jusqu'à neuf ainsi superposées ; en d'autres endroits, il n'y en a que quatre ou cinq, suivant l'élévation de la voûte.

Les ouvriers, employés aux catacombes, formaient une corporation ou sorte d'administration incorporée au clergé ; par ce moyen les travaux, s'exécutant sous la direction supérieure d'un chef ecclésiastique nommé par le Pape, offraient plus de garantie d'ordre et d'unité. Ces ouvriers portaient le nom de *fossores,* fossoyeurs, ainsi que l'attestent diverses inscriptions, mais tous n'avaient pas les mêmes fonctions ; les uns étaient occupés à extraire le tuf granulaire, d'autres à la préparation ou au transport des cadavres, d'autres à la fermeture des sépulcres, d'autres, experts dans la sculpture, étaient chargés de la ciselure des épitaphes et des symboles des sarcophages, d'autres, qui étaient plutôt ingénieurs qu'ouvriers, faisaient ouvrir les galeries, dirigeaient la construction des monuments, des sarcophages, la structure des tombes, des chambres sépulcrales, des chapelles, des tombeaux-autels ou arqués. En un mot, c'était un système complet et très méthodique qui supposait de véritables notions d'architecture et des connaissances artistiques.

Avec cette génération plus angélique qu'humaine et sous l'inspiration et le souffle de sa foi et de sa piété, tout dans cette humble profession, une équerre, un compas, un triangle à plomb, une mesure linéaire, une bêche, une pioche, tout était ennobli par les idées très-hautes que le christianisme savait y attacher, afin qu'en prenant soin des choses visibles de la mort, on s'élevât vers l'invisible de l'éternelle vie et qu'on se souvînt que chaque coup de bêche, donné en faveur de ces semences confiées momentanément à la terre, leur serait compté au jour de la grande moisson.

L'ouvrier fossoyeur ne consacrait pas son pinceau seulement à reproduire ces formes matérielles des instruments propres à son métier, mais il s'exerçait aussi à nous léguer des portraits qui, sous leur forme encore un peu rude et informe, respiraient cependant ces pensées célestes et cette espérance assurée de la gloire dont étaient animés les premiers chrétiens. Le christianisme devait introduire dans la peinture et donner aux personnages un type inconnu aux païens ; la foi unie à la naïveté, la pudeur unie aux plus douces émotions du cœur, les sentiments qu'inspire une religion toute de foi, d'espérance et d'amour, étaient de nature à exciter l'imagination et l'enthousiasme des artistes. Leur génie venait de plus haut, et pendant qu'une pensée pieuse guidait leur pinceau, la croyance aux nouvelles idées, comme un rayon de la grâce divine, éclairait leur intelligence.

Une des plus remarquables de ces peintures est un portrait qui se trouvait autrefois dans le cimetière de Saint-Calixte. Le fossoyeur y est debout, dit Mgr Gerbet ; il est revêtu d'une robe qui le recouvre jusqu'aux genoux et porte des sandales aux pieds. Sur son épaule gauche pend un morceau d'étoffe velue que peut-être il arrangeait en plusieurs plis pour porter des paniers de terre. De petits signes en forme de croix sont tracés sur ses vêtements à l'épaule droite et près des genoux. Il tient de la main droite une pioche et de la gauche une lanterne allumée, suspendue à une petite chaîne. Des outils de son métier sont gisants à côté de lui. Au-dessus de sa tête on lit cette épitaphe : « Diogène, fossoyeur en paix, déposé le huitième jour des kalendes d'octobre. »

Dans une autre peinture, on voit un autre fossoyeur armé d'une bêche, un autre d'une pioche, un troisième d'une lampe qui éclaire les travailleurs. Dans une autre, il y a des ouvriers chargés de sacs de terre aux pieds d'une échelle ; ce sont probablement des chrétiens condamnés aux mines. Les Romains n'auraient sans doute pas fait mention dans une épitaphe de ces professions plébéiennes ; mais pour le christianisme, il n'y a ni juif, ni gentil, ni patricien, ni plébéien ; il écrit aussi naturellement sur les tombes le titre de fossoyeur qu'on gravait sur d'autres monuments les titres d'empereur ou de consul.

C'est là le début de l'art chrétien. A part quelques figures bibliques, on n'aperçoit à l'origine de cette grande famille de

tableaux que deux figures qui soient plusieurs fois représentées : le fossoyeur et l'orante (le chrétien en prière) ; le travail et la contemplation ; l'espérance debout auprès de la tombe, genre d'œuvres disparates au premier aspect, mais analogue de fonction et de but. Car le pinceau de l'artiste, comme l'instrument du fossoyeur, ne travaillent qu'à cause de la mort. Ils pourvoient, l'un à la conservation de la poussière des hommes, l'autre à la conservation de leur mémoire. L'ouvrier n'a trouvé que le cadavre de l'art ; il l'a pris, l'a réchauffé, l'a vivifié et lui a communiqué cette grâce, cette jeunesse, cette beauté qu'inspirait la foi.

Une autre classe de peintres plus habiles donnaient ces véritables chefs-d'œuvre de l'art que l'on trouve à profusion dans les catacombes et dont un grand nombre ornent aujourd'hui les basiliques de Rome. Les uns se plaisaient à peindre sur les parois des personnes debout tenant les bras ouverts et élevés, et le regard fixé vers les cieux. Ce sont des figures muettes par le fait, mais éloquentes par leur pose et par leur air inspiré, et il n'est pas nécessaire qu'elles parlent pour savoir ce qu'elles sont, ce qu'elles font et ce qu'elles disent. L'élévation vers Dieu, la contemplation, l'extase se manifestent sur leur visage, jusque dans ces vêtements hardiment jetés sur leurs épaules, jusque dans l'élan et l'animation de leurs bras, de leurs mains tendus vers le ciel. Ce sont des types non pas monotones et insignifiants, comme les figures reproduites sur les planches de Bosio, mais de vraies beautés exécutées par un pinceau, non seulement habile, mais inspiré. On y voit quelques reflets de ces visages si assurés et si doux devant les proconsuls, si rayonnants sous les huées de la populace, si constants sur les chevalets et en face des bourreaux.

D'autres peintures représentent les scènes bibliques, telles que Suzanne et les vieillards, sous l'emblême d'un agneau et de deux loups, Adam et Ève, Tobie et l'ange, Jonas, Moïse faisant jaillir l'eau du rocher. Dans plusieurs des peintures représentant ce dernier sujet, la robe que porte Moïse n'a pas la longueur du costume oriental ; ce qui fait conjecturer que le conducteur des Hébreux était déjà considéré comme un personnage symbolique, figurant un autre personnage que nous appelons Pierre, chef du nouveau peuple de Dieu, comme Moïse le fu

de l'ancien. Ce qui prouve que cette conjecture, n'est point hasardée, c'est qu'on trouve ces mêmes figures sur des verres orbiculaires qui appartiennent à la classe des monuments les plus anciens, avec le nom de Pierre à côté, au lieu de celui de Moïse.

D'autres représentent des faits ou des paraboles évangéliques, comme l'enfant prodigue, Jésus et la Samaritaine, Jésus et les docteurs, la résurrection de Lazare, la multiplication des pains, Hérode et les mages, le paralytique, les quatre évangélistes, etc.

Le Sauveur y est souvent représenté tantôt sous une forme, tantôt sous une autre. Ici, on voit la symbolique parabole du pasteur avec la brebis égarée sur les épaules, si souvent répétée sur les parois des chambres sépulcrales et dont les représentations sont aussi variées que nombreuses. On trouve même très fréquemment cette figure sur les anciens vases, sur des verres et sur des lampes sépulcrales. Là, c'est le simple pasteur, ou seulement le costume du berger de Théocrite, y compris même la flûte du dieu Pan ; mais le pasteur lui-même porte sur son front, dans ses yeux et même dans sa pose, je ne sais quelle douceur ineffable que l'art chrétien pouvait seul imaginer.

Il est aussi souvent représenté sous la forme d'un agneau, avec une croix sur la tête ou sans croix, ainsi qu'on peut le voir dans Bosio, Boldetti, Buonarotti, Ciampini.

« La plus ancienne image du Christ, due à un pinceau chrétien, que le temps nous ait conservée, dit M. Raoul Rochette, est sans doute celle qui se voit à la voûte d'une chapelle du cimetière de Saint-Calixte et qui est publiée dans le recueil de Bottari (*Pitture è sculture sacre*, t. II. p. 42). Le Sauveur des hommes y est représenté en buste, à la manière des anciennes *imagines clypeotœ* (images à bouclier) des Romains. Du reste, sous cette forme hiératique, qui paraît avoir été déjà fixée à cette époque telle qu'elle se trouve dans les monuments de l'art chrétien à travers toute la période byzantine, le Christ se montre avec le visage de forme ovale légèrement allongée, cette physionomie grave, douce et mélancolique, cette barbe courte et rare, ces cheveux séparés sur le front en deux longues masses qui retombent sur les épaules, absolument comme on le voit figuré sur cinq sarcophages du cimetière du Vatican, dont le style et l'exécution appartiennent, selon toute apparence, au siècle de Julien.

« Une autre image du Christ, qui offre à peu près les mêmes traits, se trouve dans une chappelle du cimetière de Saint-Pontien ; et une peinture toute semblable avait été découverte dans la catacombe de Saint-Calixte par Boldetti, qui eut le chagrin de la voir périr sous ses yeux, et en quelque sorte sous ses mains, en essayant de la faire enlever de la muraille... En nous attachant donc uniquement aux peintures du cimetière de Saint-Calixte, qui sont certainement les plus voisines des premiers âges du christianisme et de la meilleure manière, nous sommes à peu près sûrs d'y trouver le type de la figure du Christ, tel qu'il avait été fixé d'abord dans le sein de l'Eglise grecque, et généralement adopté par les fidèles d'Occident au ve siècle de notre ère (1). »

On trouve également l'image de la Vierge dans plusieurs catacombes, mais la plus ancienne qui nous reste paraît être celle qui se trouve parmi les peintures du cimetière Saint-Calixte. La Vierge y est représentée assise et voilée, à l'instar d'une dame romaine ; elle ne porte ni rayon, ni limbe ; le Christ lui-même, assis à côté de sa mère, est groupé à la romaine, et semble fait d'après le type d'une divinité païenne, ce qui prouve précisément son antiquité. Au pied de cette espèce de tribunal, se trouvent cinq figures de femme, probablement les cinq vierges sages qui furent admises auprès de l'Epoux. Sur le devant est une figure d'homme ayant une baguette à la main, qui paraît introduire les vierges. Ce sujet paraît être du IIe ou du IIIe siècle.

Mais bientôt les artistes chrétiens donnèrent à la Vierge un type particulier, mieux adapté à ce que la religion nous a appris de la Vierge-Mère. En effet, sur plusieurs sarcophages chrétiens tirés de la catacombe vaticane, et qui doivent être du IVe ou du ve siècle, nous trouvons un groupe parfaitement conforme aux idées chrétiennes. La Vierge est assise à l'extrémité d'un des côtés du sarcophage, recouverte d'un grand voile qui flotte sur ses épaules et couvre ses bras, et qu'on voit à partir de cette époque sur tous les portraits de la Vierge. Sa figure représente les traits d'une figure resplendissante et d'une pureté divine ; le sentiment de l'honnêteté qu'elle respire s'allie

(1) *Discours sur l'origine, le développement et les caractères des types imitatifs qui constituent l'art du christianisme.*

merveilleusement avec cette belle expression de saint Ambroise : « La physionomie de son corps offrait l'image de son âme, le type de l'honnêteté. » Sur ses genoux est assis l'enfant Jésus ; à côté, il y a saint Joseph, sur le devant les trois rois mages qui viennent adorer l'Enfant-Dieu. Il n'est donc pas vrai qu'on n'ait commencé à représenter la Vierge qu'après le concile d'Ephèse.

Après ces images, celles qu'on retrouve le plus souvent dans les catacombes sont les images de saint Pierre et de saint Paul. On les rencontre contre les parois, sur les vases, les lampes et autres monuments antiques. Quelquefois le Sauveur se trouve placé entre ses deux apôtres. Saint Paul est représenté avec une tête chauve et une barbe plus longue. On y trouve une foule d'autres portraits très anciens.

On peut dire en général que si, parmi les peintures des catacombes, il y en a qui ne s'élèvent pas au-delà de la médiocrité, la plupart sont très belles, notamment celles qui ont été découvertes nouvellement et qui sont, en général, d'une date très ancienne, c'est-à-dire du IIIe ou du IIe siècle, ce qui prouverait que plus on remonte vers le siècle d'Auguste, plus l'art est florissant. Telles sont les peintures du saint Cyrille, de sainte Catherine, de saint Sixte, de sainte Pudentienne, de sainte Praxède, etc. Seulement, au contact de la parole chrétienne, tout s'était transfiguré ; et tout en conservant les traditions de l'art gréco-romain, la peinture était devenue un art nouveau, plein de jeunesse et de vie.

On admire, dit M. Vitel, dans les peintures de cette période, un dessin grandiose, de ces puissants contours, de cette force surnaturelle d'expression, et en même temps de ces incorrections souvent étranges, mais propres aux génies inspirés ; que s'il trouve souvent la ligne vraie, la ligne sentie, parfois la ligne sublime, l'artiste n'est pas devenu subitement habile, en travaillant à la lueur des lampes, au milieu des prières de ses frères. Il y a telle figure de Moïse frappant le rocher de sa verge que Raphaël semble avoir vue avant de travailler au Vatican ; plus d'une fois, en effet, il dut descendre dans ce souterrain pour s'y inspirer des beautés des premiers siècles.

Ces chefs-d'œuvre ne cesseront d'exciter l'enthousiasme de nos artistes et deviendront le texte de leurs méditations. Ce qui les étonnera surtout, ce sera d'y trouver, à une époque où les

grandes traditions de Phidias et d'Apelle étaient abandonnées, trois ou quatre fresques qu'on dirait dessinées par un élève de ces grands maîtres mêmes. Comment expliquer ce phénomène? C'est que le beau et le vrai reviennent à leur simplicité primitive dès que l'esprit et le cœur des hommes s'ouvrent aux grandes vérités de la foi et aux grands sentiments religieux.

Parmi les principaux symboles représentés par le pinceau de ces artistes, on distingue le cerf, symbole du chrétien qui a soif des biens invisibles, la palme, signe de la victoire, le vaisseau, emblème de l'Eglise, l'ancre, marque de l'espérance et de la fermeté, la colombe, emblème du vol de l'âme innocente, l'olivier, signe de la vie éternelle, les raisins, emblème de l'Eucharistie et du banquet céleste, le poisson, parce que le nom grec de poisson est compris dans les initiales des mots *Jesus Christus, Filius Dei Salvator* ; le paon, emblème de notre transfiguration future. D. Pitra démontre dans son *Spicilège* qu'il n'y a pas de symbole plus fréquemment employé que le poisson sur les monuments qui précèdent le XIVe siècle. Ce sont là tout autant d'expressions figuratives d'une langue qui convient éminemment au sépulcre. Que nos tombes modernes sont froides, pauvres et silencieuses à côté de celles des catacombes !

Un autre genre artistique qu'il faut mettre au premier rang des objets recueillis aux catacombes, ce sont les vases de verre peints. Les images qui décorent ces verres sont gravées sur fond or, et représentent Jésus-Christ, sa sainte Mère, les apôtres saint Pierre et saint Paul, ou d'autres saints presque toujours accompagnés de leurs noms. Quelquefois ils représentent des sujets bibliques ou des figures emblématiques. Ces vases servaient ou à recueillir le sang des martyrs, ou au culte, ou aux banquets des agapes.

Les lampes forment un des articles les plus importants de ce mobilier funéraire. Les unes sont en terre cuite, les autres en bronze, mais toutes recouvertes de figures d'animaux ou d'autres figures symboliques. M. Perret, architecte, de Lyon, donne également une belle collection d'anneaux et de pierres précieuses où sont artistement gravés des sujets d'iconographie chrétienne des premiers siècles.

Ainsi qu'on le voit, les catacombes sont comme un réservoir de beautés artistiques auxquelles tous les âges sont venus s'inspirer, une mine inaltérable qu'on n'est point encore parvenu à épuiser. Pour donner une idée de ce sigulier musée, nous n'avons qu'à transcrire un mémoire des sujets qui composent la Rome souterraine de M. Perret. Elle est divisée en 300 études grand in-folio ainsi réparties ; 144 études fresques ; 75 études monuments ; 20 études peinture sur verre, formant 86 sujets ; 46 études vases, lampes, pierres sépulcrales, formant une collection de 500 inscriptions. Et ce sont là les études d'un seul homme, dont l'ouvrage n'est qu'un pigmée en face de l'œuvre colossale de la *Roma Soterranea* du chevalier de Rossi, cet archéologue que la providence semble avoir envoyé à Pie IX pour déterrer les beaux chefs-d'œuvre renfermés dans les hypogées romaines (1).

Ainsi, ces cryptes n'étaient pas seulement pour les chrétiens un lieu de prières, de chant, de culte et de larmes, mais c'était encore un vaste atelier où l'art, l'art pris dans sa plus haute acception, l'art inspiré, l'art créateur se livrait à des œuvres que la foi et l'espérance seules pouvaient suggérer.

Des catacombes l'art passa dans les églises, toujours en décadence sous le rapport de la forme, mais conservant une majesté saisissante que lui communiquaient et la vivacité de la foi et la grandeur du christianisme triomphant. Depuis Constantin jusqu'au siècle de Léon X et de François Ier, on ne s'occupa plus de la décoration d'un Forum, d'un arc-de-triomphe, d'un obélisque, d'un Colysée, d'un therme, d'un mòle. Les arts devinrent exclusivement chrétiens, et progressèrent sous la direction intelligente de la Papauté ; devenant une mission évangélique, fallait-il bien qu'ils reçussent leur mission du Pape, la voie, la vérité et la vie : Allez et enseignez, vous serez le catéchisme des ignorants et des simples ; un alphabet où tout le monde saura lire, comprendre et élever son cœur vers les parvis célestes.

La mosaïque, ouvrage de patience autant que d'art, décora les nouvelles basiliques et les enrichit de tableaux dont les couleurs ne passent pas comme celles du pinceau. Le temps, qui

(1) Le chevalier de Rossi est mort en 1895.

use les œuvres du génie humain, est ici absolument impuissant, il était donc juste et rationnel que cet art admirable eût sa place dans les temples du Dieu de tous les siècles, principalement dans ces monuments qui forment la couronne de l'impérissable Eglise Romaine.

Le peintre florentin, Dominico Corradi, dit le Ghirlandajo, maître de Léonard de Vinci et de Raphaël, disait, après avoir considéré les anciennes mosaïques de Rome, que c'était la vraie peinture pour l'éternité. Raphaël lui-même aimait à s'inspirer à ces types grandioses que l'extase semblait avoir inspirés aux témoins du Christ.

L'histoire ne nous fait pas connaître le nom de ces artistes qui décorèrent la basilique de Saint-Pierre, celle de Saint-Paul, la basilique Constantinienne et les autres qui surgirent de terre à la même époque comme par enchantement ; mais quoi que les iconoclastes et les protestants surtout aient dit de la rareté des images à cette époque, il paraît que les maîtres ne firent pas défaut ; et dès le septième et le huitième siècles, époque des iconoclastes, les églises et même les palais étaient ornés de peintures sur planches, sur toile et en fresques, et les façades de magnifiques statues.

Ainsi, les premiers signes distinctifs des peintures antiques, c'est une expression de foi ; le deuxième signe, c'est que ces peintures ne portent pas de nom ; on reconnaît là l'humble chrétien qui, après avoir oublié le monde, s'est oublié lui-même ; le chrétien qui fuit la gloire éphémère, se fait petit sur la terre pour devenir grand dans le ciel. Que lui importe que son nom périsse ici-bas, s'il demeure inscrit sur le livre de vie. Le troisième signe se reconnaît à cette modestie qui pousse un clerc à revêtir exactement toutes ses figures, à dissimuler sous les plis les formes réputées voluptueuses ou indécentes, à donner une tunique au Christ même en croix, modestie si méconnue de l'artiste moderne.

L'iconographie sortait à peine des hypogées romaines lorsqu'elle fut menacée de deux périls également dangereux. Revendiquant l'autorité de saint Justin et de saint Cyrille d'Alexandrie, les Grecs voulaient peindre Notre-Seigneur avec une laideur repoussante, tandis que les Latins, soutenus par les plus grands docteurs, tels que saint Augustin, saint Jérôme, saint

Ambroise, saint Jean Chrysostome même, cherchaient leur idéal dans cette parole de saint Grégoire de Nysse : que le Christ ne voila sa divinité qu'autant qu'il était nécessaire pour ne point éblouir les hommes. La controverse durait encore au VIIIe siècle, lorsque Adrien Ier, qui était excellent peintre, peignit Jésus sous la forme la plus ravissante et la plus accomplie. L'exemple du pape suffit pour faire tomber l'opinion des Byzantins et des Occidentaux qui avaient pu y adhérer. Et si quelque regret subsistait encore, il dut s'évanouir à la voix de saint Bernard, publiant que la merveilleuse beauté du Christ surpassait celle des anges et faisait la joie et l'admiration de la cour céleste (1).

L'autre péril était la tentation d'emprunter des types divins aux chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne. Tertullien, alarmé de ce danger, jeta un cri d'alarme qui fit reculer les téméraires ; et ce qui acheva de prémunir contre cette tendance, c'est qu'un peintre eut la main subitement desséchée pour avoir voulu représenter le Christ sous la figure de Jupiter Olympien. Ce malheureux ne put être guéri que par un miracle de l'archevêque Germadius. Ainsi, sans l'inspiration et la protection de la Papauté, nous verrions peut-être peint sous l'aspect le plus hideux, ou sous la forme des idoles du paganisme Celui que l'Ecriture appelle le plus beau des enfants des hommes.

Il en fut de même pour les images de la Vierge que quelques-uns voulaient dépeindre sous un extérieur peu agréable : grâce à l'ascendant des Papes, on s'en tint au sentiment de saint Ambroise, qui enseigne que la beauté extérieure de Marie avait été comme un reflet de son âme très pure.

Ainsi, la papauté apparut au début de l'art, comme au début de tout ce qui est grand et beau dans le monde, pour l'inspirer et le diriger, le guider dans sa marche, le sauver dans le péril, le redresser dans le double péril dont nous venons de parler, et le sauva contre la fureur barbare des iconoclastes qui ravageaient les églises non seulement de l'Orient mais encore de l'Occident.

Pendant l'invasion des barbares, l'art suivit le chemin de la science et des lettres, il se réfugia dans les cloîtres, les maisons épiscopales et chez les princes catholiques, où il se retrempa dans une vie nouvelle et commença un mouvement ascensionnel qui eut son apogée dans Michel-Ange et Raphaël. Nous lais-

(1) Louis Veuillot, *Mélanges*, 2e série, t. II, p. 460.

sons un instant la grande peinture pour nous occuper d'un autre genre qui, quoique moins important, n'en est pas moins délicat et ne demande pas moins d'habileté et d'inspiration; c'est la miniature ou dessin dont les moines du moyen-âge enrichissaient les vieux manuscrits, notamment les livres d'église, comme les missels, les bréviaires, les antiphonaires et les psautiers. Ces bons et doctes religieux, que leur sainteté plaçait à un poste avancé d'où l'on commence à découvrir le ciel, sans regret pour le passé et pleins d'espérance pour l'avenir, répandaient les célestes joies de leur âme dans tout ce qui les entourait. Voués par profession à un régime sévère, aucune cependant de leurs œuvres ne se ressent de cette rigidité. Tout ce qui sort de leur pinceau est riant, doux, suave, et exhale un parfum de chasteté, de simplicité et de sainteté qui contraste singulièrement avec les miniatures byzantines, en général tristes, sombres, sévères, profondément mélancoliques, comme les religieux basiliens qui nous les ont léguées. Essayent-ils de représenter aux mortels une ombre de la béatitude éternelle, le plus haut degré de l'expression, le dernier essor de l'âme, et la limite extrême du génie, les miniatures la rendent avec une perfection que les grands maîtres ont pu atteindre, sans jamais la dépasser,

Déjà sous Constantin, on se sert de cet art pour enluminer les manuscrits religieux. Il pénètre en France avec les Romains au ve siècle; pendant que Rome, sous le pape Gélase, produit le premier missel, enluminé, Saint-Germain-des-Prés s'enrichissait d'un psautier à lettres d'or.

Parmi les princes catholiques protecteurs soit de la grande peinture, soit de la miniature, nous devons surtout signaler Charlemagne comme un des plus généreux. « A partir de lui, dit M. L. Veuillot (1), l'élément germain commença d'annoncer sa destination, qui était de rompre entièrement avec la tradition païenne et de servir d'instrument principal à la Papauté pour instaurer toutes choses à nouveau au nom de Jésus-Christ. Charlemagne donnait à ses envoyés la mission d'inspecter les peintures des églises. Des peintres le suivaient dans ses expéditions. Au milieu des camps, il faisait peindre la surface extérieure de son oratoire; il se servait de ce moyen pour faciliter

(1) *Loc cit.*

ou confirmer l'œuvre des missionnaires parmi les Saxons. Partout il stimulait le zèle des artistes et des évêques. Non content de déterminer dans ses capitulaires le mode de contribution à fournir pour des ouvrages de peinture, il se rendait encore le protecteur des arts auprès des rois étrangers, s'efforçant de les protéger au loin, comme une des gloires et des bienfaits du christianisme. » Comme pour la science et les lettres, on voit là le royal élève d'Adrien et de Léon III.

« Ce n'est pas de ce côté des Alpes et après mille ans, dit à son tour M. Rio, qu'il faut chercher des débris bien authentiques de ce que Charlemagne ou ses successeurs firent exécuter de grand en ce genre. Ce qui n'a pas été enseveli sous les ruines des édifices eux-mêmes, a péri par l'action dissolvante du climat; mais à défaut de ces grandes compositions qui couvraient les murs des temples ou des palais, nous avons d'inappréciables manuscrits ornés de miniatures sur la date desquelles il ne saurait exister la moindre incertitude, puisqu'il est dit dans le prologue que l'ouvrage a été entrepris par les ordres de Charlemagne. Rien ne sent l'imitation classique, ni dans l'invention qui est originale et libre, ni dans le caractère qui a quelque chose de septentrional, ni dans le costume qui paraît être celui des Francs: et le nom seul de l'artiste révèlerait suffisamment sa race, lors même qu'il ne se serait pas vanté dans le prologue d'égaler ou de surpasser les artistes d'Ausonie. »

Par ordre du grand empereur, Alcuin, en faisant copier les anciens ouvrages, avait soin de charger des artistes des ornements et des vignettes, ainsi que l'atteste l'Evangéliaire de Charlemagne, conservé à Saint-Saturnin de Toulouse.

Tous les historiens s'accordent à dire que les peintres abondaient alors dans les monastères et que les miniaturistes étaient tous ou presque tous des moines. Le mouvement imprimé par le souffle de la Papauté était si puissant que tous les talents couraient vers le cloître où étaient les écoles de peinture et artistiques. Quiconque sentait dans son âme une étincelle de flamme artistique prenait le froc, et au lieu de conspirer et de perdre son temps, il s'en allait apprendre à imprimer une pensée sur une planche, sur une muraille, sur une feuille de vélin, sur une vitre ou sur une toile.

A Saint-Gall, dès longtemps illustre, les arts florissaient à côté des lettres. Les deux peintres calligraphes, Sestramme et

Modestus, célèbres au IXe siècle, y avaient laissé des traditions soigneusement recueillies par le moine Notker, poète et peintre ; par le moine Tutilon (1), poète, peintre, musicien, ciseleur et statuaire ; par le moine Jean, que l'empereur Othon III fit venir à Aix-la-Chapelle pour peindre un oratoire et qui fut plus tard évêque de Liège. L'alliance des hautes dignités ecclésiastiques avec la prééminence dans les beaux-arts fut encore plus fréquente au XIe siècle. Heldric (2) et Adelard, l'un abbé de Saint-Germain d'Auxerre, l'autre de Saint-Tron, étaient célèbres de leur temps, comme peintres miniaturistes ; saint Bernard, évêque d'Hildesheim, peignait lui-même les murs et le plafond de son église et formait des élèves qui l'accompagnaient dans les cours où il était envoyé comme ambassadeur. Son successeur, Godescard, fonda une école de peinture dans son palais, en quoi il fut imité par l'évêque de Paderborn. Le moine Thiémon, après avoir orné de ses peintures un grand nombre de couvents, devint archevêque de Salzbourg (3).

Que d'objets d'art, que de beautés sorties de ces asiles de la civilisation ! que d'artistes ecclésiastiques, moines, prêtres, évêques, cardinaux, papes, depuis saint Luc jusqu'au modeste Jean de Fiésole et à fra Bartholomeo, contemporain de Raphaël, sont sortis de ces académies religieuses et ont su conduire un compas, un pinceau, un ciseau !

Du IXe siècle, nous avons dans la bibliothèque d'Abbeville un évangéliaire dont les lettres d'or et les enluminures se détachent sur un velin pourpre. Nous avons aussi les enluminures des Evangiles de la bibliothèque de Bruxelles et de Bourgogne, la Bible de Metz, où David joue de la harpe. On conserve encore deux bibles enluminées de Charles le Gros, l'une à Rome, l'autre à la bibliothèque nationale de Paris.

Du Xe siècle, nous avons du moine Godemann, qui fut secrétaire de l'évêque de Winchester, à la fin de ce siècle, et ensuite abbé de Tharneley, un bénédictional dont les miniatures at-

(1) Tutilon, moine de St-Gall, exerçait la gravure d'une façon inimitable (Secretain).

(2) Heldric connaissait tous les secrets de la peinture sur verre. Son habileté dans l'agencement des couleurs l'élève bien au dessus de nos artistes modernes. Là encore nos contemporains ne peuvent rivaliser avec les œuvres du moyen-âge. (Secretain).

(3) L. V. *loc cit.*

testent un pinceau plein d'élégance et de finesse. Nous venons de nommer comme célèbres en miniature au XIe siècle, les moines Heldric et Adelard. Berhelin et Bernuin ont construit une table d'or, ornée d'inscriptions qui supposent une connaissance parfaite de la perspective et du trait (1).

Au XIIe siècle, il paraît que certaines abbayes s'étaient laissé envahir par le paganisme, puisque saint Bernard s'élève indigné, à l'exemple de Tertullien, contre le pédantisme de certains moines qui peignaient ou faisaient peindre des centaures, des chasses et des arabesques profanes sur les murs de leurs cloîtres. Mais ce ne furent là que de rares exceptions, et la peinture resta un art essentiellement religieux, consacré à faire connaître, aimer, et servir Dieu ; le catéchisme ou le livre des ignorants, comme avait dit un concile d'Arras, était écrit sur les murs des églises, pour instruire ceux qui n'en savaient pas lire d'autre. La peinture, dit saint Grégoire, est pour les ignorants ce que l'écriture est pour les savants. Cela se passait dans cette période que l'on regarde comme l'âge de fer du monde, et le moment le plus obscur de la nuit du moyen âge ; nuit heureuse, nuit lumineuse, nuit féconde peut-on dire en l'étudiant de près ! nuit dont le monde sortit avec les merveilles que nos progressistes modernes ne savent plus même copier.

Rome seule demeure sans progrès, pendant cette période, parce que les papes en sont presque toujours absents et que cette ville ingrate semble vivre dans un divorce perpétuel avec la papauté. Son énergie s'épuise en luttes mesquines. Il s'y fait cependant un travail, mais un travail intérieur : les canons sont coordonnés, la canonisation des saints devient l'apanage exclusif des Pontifes Romains et est soumise à une procédure régulière. Les actes du conclave sont déterminés.

Il ne faut pas croire cependant que l'académie germanico-chrétienne, dont la naissance remontait à l'époque de Charlemagne, fût absolument sans règle, sans contrôle, et abandonnée à ses propres inspirations : la même autorité qui avait sanctionné vingt ou trente canons prescrivant aux prêtres de n'ad-

(1) « Pour se rendre compte de notre infériorité dans l'art de l'écriture, il suffit d'aller à la bibliothèque nationale visiter la merveilleuse galerie Mazarine. On n'aura que l'embarras du choix entre tant de chefs-d'œuvre de finesse pour établir une comparaison qui est loin d'être à notre honneur (L'abbé Secretain, *Univers*, 10 février 1889). »

mettre dans les églises que des images convenables et de bon goût, veillait à ce que dans l'iconographie comme dans la foi, on s'en tînt aux traditions, récompensait ceux qui étaient fidèles et rappelait ceux qui s'en écartaient.

Du XIIIe siècle, nous possédons encore la bible de saint Louis, son psautier, et celui de Jean, duc de Berri. Abric, moine de Saint-Vaast à Arras, enlumine peu après un manuscrit de son monastère.

Du XIVe siècle, nous avons le livre de prières d'Henri, duc d'Anjou, et les chroniques de Saint-Denis.

Du XVe et du XVIe, nous avons le diurnal du roi René, et le livre d'heures d'Anne de Bretagne, un bréviaire enluminé par Giulio Clavio pour le cardinal Alexandre Farnèse ; le livre d'heures de François II, orné de peintures en camaïeu ; le livre de prières de Louis XIV, les vingt-huit livres de chœur de la bibliothèque de l'Escurial, les plus beaux missels qui existent.

L'Italie surtout fourmille de ces vieux livres ornés d'anciennes miniatures. Dans les librairies, dans les sacristies, dans les cloîtres surtout, partout on rencontre des livres enluminés. Lanzi, dans sa biographie des peintres, cite, comme un excellent miniaturiste, Oderico, chanoine de Sienne au XIIe siècle. Vasari, dans la vie de dom Lorenzo, peintre et religieux du couvent des Anges à Florence, dit qu'avant et après cet artiste, beaucoup de religieux de la même maison fleurirent dans la peinture sur table, à la fresque, en mosaïque et en miniature. Le P. Marchèse du couvent de Saint-Marc à Florence démontre longuement que les couvents de Sainte-Catherine de Pise, de Sainte-Marie Nouvelle à Florence, et de Saint-Marc dans la même ville, étaient peuplés de miniaturistes. « Jean Dominique, frère prêcheur, dit-il, étant devenu cardinal de la Sainte-Eglise, réforma plusieurs couvents d'hommes et de femmes de son ordre, et dans tous il encouragea l'étude de la miniature par ses leçons et par son exemple, accomplissant lui-même ce que ses élèves ne savaient pas faire. »

Le P. Jérôme Savonarole, autre dominicain, réformateur de son ordre, mais qui mourut en rupture de ban avec le Saint-Siège, cette voix qui domina toutes les autres en faveur de la domination française sous Charles VIII ; cette âme énergique dominée par une passion ardente pour la justice et d'une aversion extrême pour toute oppression tyrannique ; cet orateur su-

blime, ce théologien profond, ce philosophe universel, ce vaste génie, en un mot, qui tenait en échec la puissance des Médicis ; cet homme qui, par son éloquence entraînante, exerça une influence souveraine à Florence ; cet homme, dis-je, encouragea beaucoup le progrès de la miniature, en sorte qu'une foule d'amateurs de cet art vinrent prendre le froc de saint Dominique. Parmi ces miniaturistes, ou distingue fra Benedetto, fra Philippe, fra Eustachio et Lapacini. Une noble dame florentine, que Savonarole avait convertie, fonda dans cette ville une communauté de religieuses qui passaient à peindre des livres de chœur le temps qu'elles ne donnaient pas à la prière. Elles devinrent si habiles en cet art que Rome, Naples et Milan se disputèrent leurs vélins. Franco Bolognèse et Oderise d'Agobbio furent appelés à Rome dès les premières années du XIVe siècle pour illustrer les livres du palais apostolique.

Tandis que les Missels, Evangéliaires, Antiphonaires, Psautiers, Livres d'heures enluminés fourmillent en Italie, en France on ne trouve guère de livres enluminés de miniatures que dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève, dans l'Arsenal et dans la bibliothèque nationale. C'est dans celle-ci que se trouvent notamment les miniatures du missel de saint Louis et des miracles de la sainte Vierge par Gautier de Coincy, de ceux de Charles-le-Chauve, d'Anne de Bretagne et du bénédictional du moine Godemann, mentionnés ci-devant. Ce dernier semble avoir surpassé par l'élégance et la finesse du pinceau tous les peintres miniaturistes du Xe siècle. Ce sont vraisemblablement des épaves sauvées des cloîtres détruits par la Révolution. D'ailleurs, qu'elle qu'en soit l'origine et la provenance, ils portent avec eux la marque de famille, car l'art catholique a comme la vérité, il est le même partout.

Ici comme en Italie on voit le calligraphe faire marcher de pair la poésie de son âme, la dextérité de sa plume et l'habileté de son pinceau. Comment ce moine, habitué a contempler les beautés du ciel, pourrait-il transcrire les paroles de Dieu sans dessiner la pensée qu'elle lui inspire, toucher tant de fleurs sans en tresser une couronne, soulever tant de consolants mystères sans en peindre le côté accessible aux yeux. Ah ! dans son extatique regard, il a peint sur la même page où il a écrit les visions dont son esprit était illuminé, et il a entouré ce double langage d'un ruban de pourpre d'or ou d'azur tout émaillé de

charmantes fantaisies, de tiges, de fleurs, de fruits, d'arbres, d'insectes aux mille formes et aux mille couleurs. La miniature, d'abord de couleur rouge, comme l'indique l'étymologie du mot *minium*, admit toutes les couleurs avec le temps. Il était juste que, relégué dans sa solitude, ce bon et saint moine cultivât ces fleurs qu'il avait laissées dans le monde et reproduit autour de lui la parure variée des champs qu'il avait quittés.

(*A suivre*).

CHANOINE FOURNIER.

LA VIE AMÉRICAINE

Le *Thanksgiving day*. — Ce pour quoi l'Amérique ne doit pas être reconnaissante à Dieu. — La question nègre. — La tempérance à New-York et les Lois du Sabbat. — Les Universités et les Monopoles. — Aura-t-on une Université nationale ? — Les politiciens. — Les mariages avec les nobles exotiques.

Chaque année le dernier jeudi de novembre les peuples qui habitent l'Amérique du nord, abandonnent leurs travaux de chaque jour, vont dans les temples et églises, voire même dans de nombreux cabarets, mangent en famille le dindon imposé par une tradition déjà séculaire, et ils remercient ainsi le Seigneur des grâces accordées. C'est le *Thanksgiving day* — le jour d'action de grâce.

A cette occasion le Président lance de la *Maison Blanche*, la résidence officielle, une proclamation spéciale, où le nom de Dieu revient souvent, enveloppé d'une onction toute particulière. — Cette année le message de M. Grover Cleveland se terminait ainsi : « Et avec notre reconnaissance, offrons à Dieu nos humbles prières afin qu'il incline le cœur de notre Peuple vers Lui, qu'il ne nous laisse pas à nous-même et qu'il ne nous abandonne pas comme nation, mais qu'il daigne continuer sa miséricorde et ses soins protecteurs, nous guidant dans la voie de la prospérité nationale et du bonheur pour tous : qu'il nous donne à tous la droiture et la vertu : qu'il conserve toujours vivant parmi nous l'amour patriotique de ces libres institutions qui nous ont été données comme un héritage national. »

Ces paroles sont très belles et, au point de vue chrétien, il est consolant de voir de pareils sentiments animer ceux qui gouvernent les peuples.

Nous ne pouvons qu'envoyer à M. Grover Cleveland qui est

un honnête homme, les félicitations les plus vives pour ces pensées et l'expression qu'il a su leur donner. Dans ce morceau de Dieu que nous avons de commun, il est doux de se rencontrer au desus des luttes de chaque jour. Malheureusement la *Vie Américaine* n'est pas toute dans ces mandements annuels, que les Présidents envoient à leurs administrés.

Un journal de New-York, qui n'est ni un satirique, ni un opposant, le *World,* énumère en une gravure très soignée les points sur lesquels doit insister la reconnaissance de l'Amérique vis-à-vis du Tout-Puissant. — L'*humor*, l'actualité, la blague, dirions-nous à Paris, ont une bonne place en ces caricatures, mais le journal est trop sérieux, trop populaire (son tirage est de 500 000) pour s'en tenir à un simple éclat de rire. Il y a dans cette énumération une critique incisive, quoique de forme acceptable, d'une foule d'institutions, et de faits sociaux qui constituent l'originalité de cette civilisation du Nouveau Monde.

Les notes du *World* me serviront de fil conducteur pour ces études sur la *Vie Américaine.* Elles ne sont pas complètes, du moins elles ne le sont pas d'une façon explicite, et il nous faudra à propos d'un nom, qui résume un système, indiquer ce qui est certainement la pensée toute entière de l'écrivain et du dessinateur. Quelque chose tout de même a été oublié, c'est peut-être la situation troublée de la justice dans le sud, surtout à l'égard de cette population noire qui continue à demeurer la race paria, pour laquelle il n'y a ni droits, ni pitié, ni place au soleil.

Et cette question nègre qui préoccupe bon nombre de penseurs américains, et qui inquiète surtout ceux qui, dégagés de toute vue mesquine de patriotisme jugent impartialement et sainement, nous n'aurons pour la poser qu'à citer des faits récents.

La Convention constitutionnelle de la *Caroline du Sud*, réunie en ce novembre de l'an de grâce 1895, vient de décider par un vote solennel, après de longues et tumultueuses discussions, que « *tout mariage contracté entre un blanc et une personne de couleur ou* VICE VERSA *serait nul et non avenu.* — Cette loi existe déjà dans le Mississipi, l'Alabama, la Georgie et la plupart des provinces sudistes : elle manquait à la gloire de la *Sonth-Carolina :* aujourd'hui l'honneur est sauf.

Or, il y a trente ans, se terminait une guerre qui avait ensanglanté la moitié des États-Unis, consumé un million d'existences, et la fortune ainsi que les espérances de territoires vastes comme cinq fois la France. Le but avoué, officiel de cette guerre conduite de part et d'autre à la manière des sauvages, était de donner aux Noirs la liberté et l'égalité sociale, de leur assurer leur place dans l'universelle fraternité humaine. C'est pour poursuivre et obtenir ce résultat que Lincoln a trouvé des énergies indomptables, et qu'il est mort martyr de sa généreuse philanthropie.

Aujourd'hui, dans ce pays soumis aux idées civilisatrices, le rêve du grand président n'a point été réalisé, et on peut y lire ces lois étranges qui sont la négation la plus éhontée de toute une époque, de toute une histoire.

En décembre 1894, à Georgetown, Kentucky, la patrie de Lincoln, un juge de comté condamnait à être vendues comme esclaves, pour une période de six mois, deux femmes nègres coupables de je ne sais quelle pécadille.

La sentence fut exécutée en pleine place de foire, par ministère d'huissier et la marchandise fut adjugée au prix de *cinq* et *sept* dollars (25 et 35 francs).

Contre ces bizarreries du pouvoir, on n'a pas entendu de protestation ; aucun meeting d'indignation n'a soulevé la colère des foules ; la presse n'a pas marqué de son doigt de feu le magistrat coupable, les pouvoirs fédéraux ne se sont pas émus, et la sérénité des professeurs de philosophie sociale n'a pas été troublée parce qu'il ne s'agissait que de malheureux nègres faits pour être hors la loi. Personne n'est sorti de son repos quand les journaux ont, comme chose toute naturelle, annoncé le vote de ces résolutions abominables ; et dans cette *Sonth-Carolina* où des âmes nobles et fières comme Thomas Cooper, ce demi-Français qui reçut en 1892 chez nous des lettres de grande naturalisation, ont enseigné et jeté le rayonnement de leur génie, dans cette *Sonth-Carolina* tombée au pouvoir des politiciens sans aveu, il ne s'est pas trouvé une majorité pour flétrir de pareils sentiments !

Mais à Washington, dans ce centre de la vie américaine, dans ce cerveau où viennent se répercuter et s'analyser toutes les impressions afin de recevoir l'existence sociale, à Washington comment le successeur de Lincoln ne s'est-il pas avisé

que, il y a dans de semblables dispositions la violation de cette charte fondamentale que les premiers travailleurs de l'Indépendance inscrivaient dans la Constitution primitive : « Tous les hommes sont égaux sans distinction de race, d'origine et de religion ».

Non ! partout c'est le silence, — parce que partout c'est la crainte de cette question nègre qui domine toutes les relations avec la race noire. — La marée, en effet, monte avec une force toujours grandissante. Les anciens esclaves qui étaient cinq millions en 1865, ont aujourd'hui doublé leur nombre : leur fécondité est considérable, surtout si l'on remarque les habitudes malthusiennes de la plupart des familles américaines : et, dans une nouvelle période de trente ans le flot noir aura submergé une partie de la République. — On parle de mesures restrictives contre l'immigration européenne, on arrête à la frontière toute femme chinoise et l'on élève une muraille de plus en plus haute contre les travailleurs du céleste Empire, mais que faire contre l'invasion noire ?

De propos délibéré dans plusieurs provinces on les écarte de toute instruction bien organisée ; leurs écoles sont déplorables, des maîtres de rencontre semblent n'être en fonctions que pour satisfaire la lettre de la constitution : mais on ne s'inquiète ni de la fréquentation journalière, ni des examens qui contrôleraient les résultats. Malheureusement pour ces projets, les diverses églises chétiennes n'ont pas suivi les gouvernants dans cette voie. Des écoles supérieures pour les nègres, quelques-unes mêmes fondées et dirigées par des maîtres nègres existent : quelque élémentaires qu'elles soient, elles ont préparé parfois des intelligences remarquables, des voix éloquentes qui ont su appeler un peu d'attention. Tout récemment, l'Université catholique de Washington a solennellement déclaré qu'elle était ouverte aux gens de couleur.

Quoiqu'il en soit de ce mouvement nous devons constater qu'il est partiel et que pour des années encore, à cause des précautions prises pour stériliser au point de vue spirituel les éléments nègres, le danger est retardé. — Il est probable que cela ne pourra durer et que plus tard les noirs arrivés à la fortune voudront par donner l'instruction à leurs frères le moyen d'acquérir les belles situations. — Il a fallu depuis quelques années ouvrir aux gens de couleur les voies de l'industrie : aujourd'hui

ils y sont entrés en foules compactes, et dans dix ans ils n'y laisseront point de place : ils voudront alors autre chose et finalement comme ces vagues qui arrivent toujours à leur but parce qu'elles sont poussées par une force qui ne s'arrête pas contre un élément qui ne peut se défendre toujours, finalement les noirs posséderont le Capitole Fédéral et la maison Blanche.

M. James Brice, qui a étudié en son ouvrage *Américan Commonwealth* tous les problèmes qui agitent le Nouveau-Monde, nous paraît avoir traité avec beaucoup d'optimisme le *problème noir*, malgré que les chiffres donnés par lui concordent avec les nôtres. « Une très haute autorité, écrit-il (part. VI. chap. CXVI, p. 708), estime que la population de couleur atteindra probablement en 1900 le chiffre de 10 millions sur une population de 80 millions, et elle remarque que, en considérant la partie limitée du territoire dans laquelle les noirs ont l'avantage sur les blancs par adaptation physiologique au climat et l'avantage que l'industrie donne aux blancs partout où les conditions climatériques sont égales, il est douteux qu'il y ait place dans le sud pour une si grande population. » — S'il en est ainsi, les noirs iront dans le Nord, où ils résistent très bien aux basses températures et s'acclimatent facilement même au dessus du 40° degré ; on les voit donner naissance à des rejetons nombreux et robustes qui participent aux préparations intellectuelles de *New-England* et des pays du Centre et font bonne figure dans les écoles et les Universités. Déjà en 1895 — ils ont les 10 millions attendus seulement en 1900 — et, pourtant nous n'avons qu'un total de 70 millions pour les États-Unis en entier : — ils sont donc aujourd'hui le septième de la population totale : mais, dans ce sud, dans les Carolines, la Tennessee et la Louisiane spécialement, ils sont la majorité. Il faut que les blancs en ces derniers pays recourent à tous les abus possibles de l'autorité pour empêcher cette foule d'arriver aux urnes et, par là, au pouvoir.

Un long séjour dans les provinces du golfe m'a permis de voir le mécanisme et le fonctionnement de cet examen électoral, où un jury blanc juge des capacités des candidats. Les aptitudes doivent apparaître complètes et exactes par le commentaire de la constitution de l'État : — Or, si on communique volontiers au blanc les questions et les réponses, les juristes les plus filandreux posent aux noirs des énigmes à propos du

texte des lois : c'est ainsi que sur la population noire de sept millions qui vit dans le Sud à peine si le cinquième dûment stylé et préparé est appelé au vote. Comme l'inscription sur les listes électorales est nécessaire pour acquérir un emploi, pour faire partie d'un jury, il est certain que la justice a des plateaux capricieux et que les noirs ne les voient pas pencher souvent de leur côté.

Ce sont les *noirs*, ou les Italiens de la Nouvelle Orléans, que l'on *lynche* sans pitié. Il n'y a pas un mois qu'à Tyler, dans le Texas, un malheureux noir a été brûlé vif, en pleine place publique, après un jugement sommaire par une foule irritée, et en pleine présence du Shériff. Un photographe a voulu perpétuer ce souvenir et pour favoriser les poses la foule s'arrêtait dans l'exécution. — Pendant près d'une heure, le supplice a duré, le feu atténué savamment a mis cinquante minutes à dévorer et à étouffer sa victime, dont les cris de miséricorde n'ont touché personne. — Ici encore personne n'a protesté trop haut. Il y a eu un moment d'indignation en pleine législature de la *Caroline du Sud* ; quelques jours après, pour affirmer que le nègre était au dessous de la loi humaine, l'*assemblée constitutionnelle* de ce pays votait le texte que nous avons cité.

Nous aurons occasion plus tard de revenir sur cet important sujet, trop facilement ignoré de ceux qui sont venus voyager vite, bien vite en cet *Outre-mer* curieux et lointain, complexe et énigmatique, qui défie l'observation rapide et ne se laisse connaître que par une étude pénétrante et très longue.

Mais en leurs moments de franchise, et quand ils peuvent jeter bas pour un instant ce masque de *Jingoïsme* ou de morgue patriotique, qu'ils ont reçu de leurs cousins anglais, les Américains se connaissent très-bien et aiment à se faire connaître.

« Les sujets pour lesquels nous devons offrir nos actions de « grâce au Seigneur, dit le *World* (dimanche 24 novembre 1895), « sont après Lord Dunraven et les sports, et nos bicyclistes « que rien n'arrête, pas même le souci d'écrabouiller un pas- « sant. — C'est Théodore Roosevelt et son immuable guerre « contre la bière du dimanche. »

Ce nom de Roosevelt est devenu depuis quelques mois populaire et connu de tous en terre américaine ; il représente en effet un de ces types rancis que l'on croyait disparus depuis

longtemps et qui n'ont d'ailleurs guère de chance de prospérer que dans ce pays de surmenés, d'écervelés et d'énervés qui est l'Amérique.

Donc, le Seigneur Roosevelt est le chef suprême de la police de New-York depuis l'arrivée au pouvoir de la faction qui renversa en décembre 1894 la domination si longtemps toute puissante des coteries de *Tanmany-Hall*. Tout était en pleine décomposition depuis 50 ans, l'administration de l'immense ville gouvernait d'après les mots de Tacite « *corrumpere et corrumpi*. » C'était le parti des *honnêtes*, les *goodmen* et, il y avait tout à faire, surtout de l'honnêteté. Or, Théodore Roosevelt arrivé au pouvoir fit revivre des lois antiques qui ordonnaient, les dimanches, la fermeture de tout débit de liqueur, et à l'application de ces justes lois, restes du puritanisme vieillot, il a mis toute l'énergie de la force publique. La gravure du *World* le représente assis sur un tonneau de bière dominicale « *Sunday beer* » un baton « *club* » de *policeman* à la main, les cheveux hérissés, les dents en évidence pour montrer qu'il défendrait l'approche du liquide *unguibus et rostro*.

Le Calvinisme, cet insolent défi au bon sens et à la liberté humaine, le Calvinisme qui, chose fantastique ! avait eu pour point départ une protestation contre la tyrannie papale est la plus mesquine, la plus capricieuse des oppressions. Il s'est acclimaté partout dans ces pays qui se sont soustraits à la douce loi de Rome et qui ont été foulés aux pieds par les despotes puritains, ces ridicules promulgateurs des grotesques lois sabbatiques. Défense de par les prédicants calvinistes de boire en ce saint jour de dimanche un verre de bière, de jouer aux cartes, de se distraire honnêtement, d'acheter dans les rues un petit bouquet de fleur ; défense même de jouer au *foot ball*, aux boules, à n'importe quoi ! Quoique les riches clubs de la *cinquième avenue* aient le pouvoir de tout faire !

Et, de par la loi, toutes les inquisitions sont permises, les violations de domicile sont autorisées. C'est cet ensemble de règlements religieux que Théodore Roosevelt veut remettre en vigueur, soutenu par ces *clergymen* illuminés qui sont la plaie de l'Amérique, ces extatiques prophètes qui racontent au peuple leurs visions de chaque jour.

Pendant que la police s'occupe à cette œuvre humanitaire les rues de la ville sont livrées aux malfaiteurs de toute espèce.

Les *footpads* sont chez eux et les crimes ont augmenté dans une proportion inquiétante.

New-York n'a pas supporté de gaîté de cœur ces taquineries de Roosevelt et il a protesté à sa manière. D'abord, en fin septembre par une procession monstre, puis, le 6 novembre, en votant à 20 mille voix de majorité contre les candidats de ce prédicant attardé. Mais Roosevelt est toujours là, sourd aux leçons qu'il reçoit et faisant d'autant plus, au grand bonheur des assassins et de la Cour des miracles (qu'on appelle ici *Hell Kitchen*, la cuisine d'Enfer), peser sa férule puritaine.

Pour dire toute vérité au sujet du bon Roosevelt, nous devons ajouter qu'il est l'instrument en l'espèce non pas seulement des vieux sabbatiques mais aussi des sociétés de tempérance, ou prohibitionnistes qui mènent en ce pays une existence très-ouverte à la réclame. — Les femmes elles-mêmes sont entrées en campagne par la fondation aussi multiple que possible de ces associations qui donnent l'exemple de l'abstinence totale de toute boisson spiritueuse, vin compris.

Les ravages causés par l'alcoolisme sont en effet incalculables : les statistiques données accusent un mal profond et toujours grandissant. C'est l'émigration surtout qui apporte les élément de progrès. Chaque vaisseau amène dans ses flancs une population qui d'elle-même va vers ces basses-couches où le *gin*, le *wisky* produisent d'effrayants ravages. Que les pouvoirs publics aient envisagé ce fléau, qu'ils aient essayé d'user de prévoyances et de remède, c'était le devoir : mais inscrire dans la Constitution, comme le veulent des sectaires, l'interdiction de vente c'est une folie qui n'amènera d'autre résultat que la contrebande et l'introduction de boissons frelatées.

Dans le New-England, chaque cité est appelée au renouvellement annuel des conseils municipaux à choisir le système de *licence* ou *non licence*, autorisation ou refus de vendre ces boissons. Il y a quelques années Boston tomba sous la domination des fanatiques de la tempérance, tous les *bars* furent fermés. La ville se priva d'un revenu énorme, chaque propriétaire de *bar* payant une *patente* (licence) de 1000 dollars (5000 fr.) ; le trésor fédéral lui-même perdit les sommes considérables que rend l'impôt qui pèse sur les alcools et qui ne fut ainsi pas perçu. L'on comprit pourtant que le but poursuivi n'était pas

pas atteint ; car jamais les tribunaux n'eurent à prononcer plus de condamnations pour ivrognerie manifeste. Jamais les cas *delirium alcoolique* ne furent plus fréquents. La petite ville de Chelsea, près Boston, où l'auteur de ces lignes a habité près d'une année, est aussi soumise aux joies douces de la prohibition : les observations faites sur place, d'accord avec les aveux des chefs tempérants constatent que le plus clair de ces lois, c'est de fournir prétexte à fabriquer des produits empoisonneurs qui échappent à tout contrôle et ne provoquent que du mal dans la société.

Il n'est pas probable qu'il soit donné aux Américains de résoudre autrement que par la liberté, et par les armes de la liberté, c'est-à-dire, la persuasion, l'influence morale, religieuse et l'exemple, ce terrible problème dont souffrent aussi les nations du Vieux-Monde.

Les essais mis en œuvre et en système depuis quelques années n'ont donné que des déceptions. Les mystiques, qui ont voulu défendre le vin au nom de la religion n'ont réussi qu'à jeter le ridicule sur la Bible elle-même. Il est temps d'en revenir à des mesures plus raisonnables et partant plus sûres du succès. Jefferson voulait que l'impôt sur les boissons alcooliques fut de dix fois leur valeur : il voulait un droit de patente élevé : mais il ajoutait d'abord que toutes ces sommes fussent réservées à la construction d'écoles, de collèges et d'universités, où se formerait une génération sage et capable de se diriger, puis ensuite que l'État eût le contrôle direct, effectif, absolu sur toutes ces productions, de telle sorte que la santé publique ne put-être compromise. En cela, comme en la presque totatité des choses, l'Amérique à tout à gagner à revenir à l'idéal d'un des plus grands parmi les fils du Nouveau-Monde.

Il est un point surtout qui avait été la préoccupation constante de Jefferson et qui, depuis, a été négligé par ceux qui ont en charge l'avenir de l'Amérique, je veux parler de l'éducation nationale, l'instruction du peuple organisée sous la direction, sous la responsabilité de la nation et imprégnée de son esprit.

Le *Wored* signale parmi les anomalies pour lesquelles l'Amérique n'a pas de reconnaissance à exprimer au Créateur ce fait que M. Rockfeller, le puissant roi du pétrole, l'accapareur des puits pétrolifères, ait donné sept millions de dollars à l'*Université de Chicago*. Ces largesses magnifiques des riches

magnats aux grandes écoles ont, en effet, une conséquence parfois désastreuse, c'est d'enchaîner la liberté de ceux qui ont mission d'enseigner là les grands principes de morale et d'économie politique, c'est de transformer ces chaires en organes de ces corporations redoutables et ainsi de faire rentrer dans le système d'universel servage l'intelligence de tout un peuple. Ces paroles n'ont rien d'exagéré. Il y a quelques mois, un des conférenciers de Chicago fut amené à juger sévèrement ces monopoles ou *Trusts* qui se sont emparés de l'Amérique et mettent ce pays en coupe réglée, de façon à tripler le prix des denrées. Dans cette Université soutenue, entretenue, par un des *trusts* les plus puissants, cette parole fit grand émoi. Sur les réclamations de *MM. Rockfeller and C°*, le conférencier fut obligé de renoncer à son poste, et quinze professeurs, que leur conscience avait fait se solidariser avec leur collègue furent renvoyés. Ces tristes incidents sont possibles dans un grand nombre de ces collèges qui ne vivent que de la libéralité des riches, alors que la richesse a été acquise souvent par des moyens que la saine philosophie ne saurait ni admettre, ni conseiller.

Dans la Californie, M. Leland Stanford avait en mémoire de son fils, mort à 20 ans, donné à l'Université de Palo-Alto, une institution famélique et de toutes petites vues, les 10 millions de dollars qui auraient constitué la fortune du jeune homme. Un procès, fécond en scandale, a jusqu'à ce jour arrêté l'exécution de ce projet : car la fortune du donateur acquise dans les spéculations de l'*Union Pacificrailroad* a été mise sous séquestre par le gouvernement Fédéral. Il est probable que le procès sera gagné au profit de la volonté du testateur, mais je pense que les professeurs d'économie politique à Palo-Alto seront bien gênés pour juger au point de vue moral le rôle des *railroads* en Amérique, pour flétrir comme ils le devraient les formidables escroqueries dont ces constructions ont été l'occasion et le prétexte.

Les préoccupations religieuses et politiques agissent autre part de même façon à Yale par exemple, ou en Rhode-Island pour ne citer que ces deux collèges. Trop souvent, disait M. Jordan, président de Palo-Alto « des mains glacées, sortant de la tombe, pèsent sur une Université et l'immobilisent pour des siècles ». Nous n'insistons pas sur l'œuvre d'Harvard, le grand collège de New-England, arrivé aujourd'hui à l'indépendance

par sa richesse et surtout par la direction de son président, M. Charles Elliott ; mais, c'est certainement à l'influence trop directe des donateurs devenus administrateurs, ou membres de la Corporation, ou *visiteurs* que l'on doit la stérilité de son action, jusqu'en 1860. Jamais de ce qui aurait dû être un centre de lumière, jamais une idée noble, généreuse, n'a rayonné. Aucune voix ne s'est élevée en faveur de l'abolition de l'esclavage, en faveur de la moralité en politique et en œuvres sociales ; aucune parole autorisée n'a mis au ban de la nation les falsificateurs des votes, les exploiteurs du Sud qui, comme des hyènes immondes ont suivi le Nord triomphant dans les riches plaines des provinces méridionales. C'est dans les Universités du Vieux-Monde que se sont préparées les révolutions fécondes, les agitations vitales : ici ; en Amérique, rien de tout cela : ni Harvard, ni Yale, ni aucun autre collège n'ont servi au progrès de la conscience et de l'âme américaine.

Ces considérations ont depuis longtemps frappé les fils de ce pays, et, depuis de longues années, le vœu en faveur d'une *Université Nationale* pour la formation d'un corps de professeurs à répartir ensuite dans les États a été formé et prend une importance de plus en plus grande.

Un des apôtres les plus convaincus de ce projet le sénateur John W. Hogt, vient de rééditer une brochure de 123 pages dans laquelle sont exposées encore toutes les raisons qui militent en faveur de cet idéal et les autorités qui l'ont soutenu. Washington tout d'abord, qui laisse par son testament une somme de 1 million 250 000 francs dans le but d'établir le « Creuset » dans lequel « viendraient se fondre toutes les nationalités, tous les « esprits particuliers, tous les sentiments de secte, pour deve- « nir ce lingot d'or pur qui serait le citoyen américain ».

Jefferson essaya de chercher en Europe, dès 1795, le personnel enseignant qui n'aurait été autre que toute la Faculté de Genève, avec d'Ivernois, de Saussure, Pictet, Sénebier, et Lagrange, et aussi Lavoisier, Condorcet, Dupont, de Nemours, J.-B. Say, Destutt de Traby, auxquels plus tard les circonstances auraient réuni Lakanal et les proscrits de la Restauration. C'est pour réaliser au moins partiellement ce projet que fut fondée à Charlottesville, au pied de la demeure de Jefferson, l'Université de Virginie, sur les plans du grand philosophe. Le feu vient de détruire la *Rotonda*, modelée d'après le Panthéon :

mais la flamme n'avait pas à mettre en ruine l'Université Nationale, car on ne l'a point faite encore, malgré que *tous les* présidents qui se sont succédés pendant un siècle à la maison Blanche, aient vivement insisté pour cette édification. Mais les divers Congrès n'ont jamais su comprendre la nécessité de cette dépense et ce Pouvoir fédéral qui dépense chaque année 140 millions de dollars (700 millions de francs) à pensionner d'anciens soldats n'a pas *un cent* inscrit sur le budget en faveur de la propagation de la Haute Culture intellectuelle. C'est des miettes qui tombent de la table des riches que nous nous nourrissons, disait le président Jordan, en 1893 « nous sommes « la seule nation dans le monde civilisé qui attend de la géné- « rosité des citoyens de quoi nourrir et élever ses enfants. » Oui, cette situation est triste et l'on ne comprend pas que le gouvernement qui siège au Capitole n'ait jamais sérieusement songé à en sortir. Chaque année des sommes énormes (une moyenne de 40 millions de francs) sont données, par les milliardaires parvenus, chaque année des nouveaux collèges s'élèvent quelque part, tantôt c'est dans le Tennessee la *Vanderbilt University*, ou à New-Orléans, la *Tulane*, à Pittsburg, les *Carnegie Schools*, à Philadelphie le *Drexel Institute*, à New-Yorck, l'Université presbytérienne dont on vient d'achever le superbe palais, tantôt *Wellesley College* bâti pour les jeunes filles avec les donations du seul M. Durand, ou Bryn-Mawr, qui doit son existence au quaker Taylor, et à ses 20 millions de francs : tantôt, enfin M. John Hopkins, qui lègue à la ville de Baltimore toute sa fortune (65 millions de francs) pour fonder un hôpital et une université aussi complète que possible ; il faut s'arrêter dans cette liste qui serait interminable, mais je ne puis point ne pas citer le banquier anglais Peabody qui a voulu que ses millions de livres sterling fussent consacrés à l'instruction des Provinces Sudistes, ces enfants moralement et intellectuellement abandonnés de l'Union.

Mais il nous faut constater que trop souvent ces largesses ne produisent pas tout les beaux résultats qu'on était en droit d'espérer. Ces fonds sont administrés, par des incompétents, quelquefois, quoique assez rarement, par des gens malhonnêtes ; presque toujours une centralisation intelligente, impartiale, sans préjugés et idées fixes, aurait pu obtenir infiniment mieux. L'établissement d'une officine nationale d'Education soumet-

trait à un contrôle effectif et nécessaire l'usage de ces trésors : on ne verrait pas, par exemple, des cours de philologie se fonder dans des pays où l'ignorance est si grande qu'une école primaire devrait être le seul rêve des philanthropes... C'est le cas de la Louisiane et du Tennessee qui ont des cours secondaires déplorables, malgré que le titre d'Université soit attaché sur plusieurs grandes et belles maisons. Oui le *World* a raison d'affirmer que le fait que M. Rockfeller puisse donner et donne sept millions de dollars pour avoir une université à lui, une université qui soit comme une succursale de la *Standard oil Company* est une chose dont l'Amérique ne doit être ni fière ni reconnaissante. Car il est particulièrement triste de constater que de pareilles fortunes ne se sont établies qu'au détriment du public. En effet, le pétrole coule à flots en Pensylvanie, en West-Virginia et dans d'autres provinces ; on a calculé que le prix net avec joli bénéfice serait 1 cent 1/3 le quart de gallon, à peu près un litre ; or, par la volonté des *trusts*, c'est-à-dire de M. Rockfeller, il faut le payer 3 cents 1/2 (1). M. Armoror, l'ancien boucher devenu billionnaire, a fondé son *Institute* à Chicago parce que en ce pays, où les prairies de l'ouest et du sud fournissent d'inépuisables provisions de viande à bon marché, on paye presque aussi cher qu'en vieille Europe pour son pot-au-feu et les délicatesses du *tenderloin* ou du filet. — Ce sont ces extorsions journalières, opérées par des puissants pour lesquels ne comptent ni les lois, ni les concurrences, ni les oppositions, qui établissent des Universités, afin que celle-ci apprennent à se taire, et, au besoin deviennent complices, comme le sont tous les pouvoirs, qui en autres pays agissent sur l'opinion populaire.

La spirituelle satire du *World* en s'attaquant à quelques-uns des monopoles de New-York fait ressortir avec *humor* cette situation *hors-loi* que se font si vite les riches sociétés. D'une part c'est un tramway électrique broyant sous ses roues hommes, femmes, enfants et chiens, tout en continuant sa marche rapide; de l'autre, ce sont les wagons de l'*Elevated railway* envahis

(1) Les gens moroses ont remarqué que toute largesse de Rockfeller à l'université avait pour conséquence une augmentation des prix. — En septembre dernier après une donation de 12.500.000 fr. à l'université de Nev-York, les prix ont haussé de 2 cents par gallon ; le même fait vient de se produire à l'occasion du mariage de Mlle Rockfeller, à qui le peuple américain vient de faire ainsi une dot de 7 millions de dollars.

par la fumée d'horribles lampes à pétrole — et cela, depuis des mois et des mois, malgré les réclamations quotidiennes et toujours grandissantes.

C'est que rien ne peut lutter contre ces potentats, qui ont su composer et imposer aux votants un conseil municipal de leur choix et qui, méprisant les clameurs du *vulgum pecus* le tondent, l'écorchent et obtiennent ainsi de splendides dividendes. — Les tramways de Brooklyn, près New-York, ont, en l'espace de six mois, causé 136 (cent trente-six) accidents presque tous mortels : les Juges, qui sont nommés par l'étrange suffrage universel que l'Europe n'envie pas à l'Amérique, les Juges ont été si doux à la compagnie-bourreau que la mise en bouillie de la chair humaine continue, tout aussi bien que l'enfumage des voyageurs sur le *Mantathan railway,* contre lequel les nouveaux édiles de New-York et le terrible buveur d'eau Roosevelt n'ont rien su ou voulu obtenir.

« Que M. Croker ait pu acheter une écurie de courses et un « étalon valant à lui seul 125 mille francs », nous n'en remercions pas le Seigneur ! — Nos actions de grâces ne monteront pas davantage vers le ciel de ce que nous possédons en ces pays la *Bloomer Girl*, la jeune fille en costume semi-masculin, la femme nouvelle qu'amène le flot montant de l'émancipation : — et même de ce que nos beautés américaines puissent s'acheter des ducs.

Considérer ce curieux aspect de la vie américaine que nous offre le mouvement féministe avec son activité fébrile, mais soutenue et indomptable, résistant aux sarcasmes, aux insuccès, aux dissensions intestines et à ce perpétuel amour de changement qui, en tous pays, est le privilège et la mode de la femme, considérer les phases multiples de cette agitation, en montrer les sources, les cadres, les occasions, les instruments, les moyens les conséquences actuelles et futures, occuperait trop de pages à la suite de celles déjà écrites aujourd'hui. D'ailleurs un chapitre tout entier ne sera pas de trop pour permettre un aperçu rapide de cette originale exubérance. Qu'il y ait en ce moment-ci aux Etats-Unis 1235 femmes qui peuvent inscrire sur leur carte professionnelle le nom de *preacheress* (prêcheuse) 208 qui sont avocats *plaidants* ou *consultants* (lawyers), 4555 exerçant la médecine et la chirurgie, sans parler de celles qui

sont *députées* dans le Colorado, le Wyoming et les provinces du Far-West, ou des nombreuses *Jugesses, pastoresses* etc... c'est chose connue déjà ; mais ce qui attire notre attention c'est que dans l'*Encyclopédie américaine* publiée, en 1889, par Appleton et Cie (New-York, 5e avenue) on peut lire le nom de 633 femmes célèbres, — et, que sur ce chiffre — rempli tout entier par des citoyennes d'un Nouveau Monde qui n'a guère qu'un siècle d'existence, il n'y ait que 19 femmes qui ait passé par un collège c'est-à-dire, un établissement un peu sérieux d'instruction et d'éducation. — Cette germination spontanée, nous ne la connaissons point en notre vieux pays. D'ailleurs si pareille chose se constatait, on se demandarait à quoi servent les collèges puisque sans eux on arrive à former une couronne aussi considérable d'illustrations !!

Mais ces pensées demandent quelque plus sérieuse étude et nous les réserverons.

Ce M. Croker dont le *World* fait le symbole de toute une catégorie est ce que l'on nomme ici un *politicien,* c'est-à-dire un homme dont la position sociale, le métier, pour ainsi parler, et de s'occuper de politique ; il en vit, il s'en fait des rentes et M. Croker, le politicien New-Yorkais, a recueilli, dans cette noble profession les pelletées de dollars nécessaires pour cette coûteuse fantaisie qu'est une écurie de courses. — Pour cette classe des *politiciens* un chapitre tout spécial est aussi de grande urgence : c'est un produit encore inconnu de nous que cet homme qui affiche résolument cet aphorisme, que la manipulation des partis, la manière de les organiser, de les faire manœuvrer, l'assault du pouvoir, tout cela constitue une affaire, qui sera plus ou moins lucrative selon le plus ou moins d'habileté, d'entrainement, de « main, » ou de nerf de l'agent. On se fait politicien comme d'autres deviennent avocats et horlogers par des études théoriques, pratiques, une science faite d'inductions, de formules et, surtout, dépourvue de tous les *impedimenta* qu'apportent dans une nature humaine bien organisée le souci de la conscience, de la dignité et de la justice.

Plus encore que les *trusts*, que les spéculations éhontées de *Wall-street*, que l'accaparement des mines d'argent dont se fit la fortune de M. Mackay, que le monopole des sucres qui donne des millions à l'Allemand Havermeyer, la « politique » enrichit son homme.

M. Richard Croker, devenu aujourd'hui le « politicien » en chef — le « Boss » ou patron de la corporation connue sous le nom de *Tammany-Hall*, l'entreprise la plus vaste de corruption et d'habile démoralisation qui ait jamais existé en ce pays, — M. Richard Croker n'était en 1865 qu'un ouvrier mécanicien dans le railroad de Harlem, l'ambition et son caractère fin, rusé et sans scrupules, l'amenèrent dans les comités où se préparent les élections. Quand, après un apprentissage lucratif de 20 ans, il arrive à la direction suprême de la bande, Tammany voyait son étoile pâlir parce qu'un astre plus brillant s'était emparé du ciel New-Yorkais : Croker n'était alors que « député au service des pompes à incendie ». Il engage la lutte, pénètre tellement dans toutes les parties de l'engrenage, sait si bien faire manœuvrer les hommes, exploiter leurs vices, les mille et un procédés de chantage par la menace, le silence, l'éloge, la calomnie, que dans les luttes électorales de 1885 à 1895 il n'a jamais été battu et qu'il vient de réparer déjà la défaite de l'an dernier. Mais l'ancien ouvrier des forges possède sans avoir jamais exercé aucune profession avouable un palais superbe dans la 74e rue à New-York, en moitié partie de ferme pour laquelle il avait payé 250 mille dollars (1250.000 fr.), des milliers d'acres dans le Sud où sont élevés des poulains de race, une Ecurie qui dépasse toutes celles de l'Amérique et enfin ses dépenses annuelles s'élèvent à plus de 600 mille francs.

Comme Eweeds son prédécesseur dans la direction de la coterie, Croker est un Irlandais.

Nous nous efforcerons de faire comprendre bientôt comment dans un pays civilisé où il y a des Juges, une police, des lois, un gouvernement, des hommes chargés d'assurer le bon ordre et le fonctionnement d'un pouvoir moral, de pareilles malversations puissent exister au grand jour et défier tout un peuple. — Nos lecteurs de France savent que, en notre vieux pays, le temps du succès pour les aventuriers n'est jamais bien long, car la presse remplit son beau rôle de sentinelle de la conscience publique et il y a toujours des foules pour se lever à l'appel.

Nous ne voyons pas grand chose de ce genre en Amérique. M. James Bryce dans son ouvrage « *American Counnonwealth* » a senti le besoin d'étudier en de multiples chapitres ce phénomène ; la seconde édition qui vient de paraître a été considéra-

blement augmentée et il reste encore presque tout à apprendre. — Disons, à propos de Croker, que le Sénat d'Albany, qui cependant n'a pas l'émotion facile, finit par sortir de sa longue apathie et nommer un comité d'enquête présidé par M. Lexow. Celui-ci s'acquitta avec conviction de son rôle et, dans l'Amérique entière, on a fait de ce nom le synonyme d'une inspection sérieuse : *to Lexow*, contrôler, s'informer de la manière dont les contrats étaient faits, exécutés, surveillés. — C'était tout une révolution : on découvrit des choses invraisemblables. Un prédicant libre, le R. Packhurst, mena la campagne populaire contre Tammany : le succès répondit aux efforts en décembre 1895. Mais les originalités mystiques des réformateurs, leur zèle intempestif pour les vieilleries calvinistes et les taquineries sabbatiques ont compromis l'œuvre toute entière. M. Croker est encore omnipotent et les dernières élections de novembre ont dû lui permettre d'acheter le pur-sang pour lequel il a offert 50 mille dollars.

Il ne reste plus guère le temps que de citer — pour mémoire — les grosses colères américaines qui ont accueilli le mariage de Miss Consuelo Vanderbilt avec le jeune duc de Malborough. — En ce jour, en effet, cinq millions de dollars ont passé de l'autre côté de l'Océan pour n'en plus revenir, et l'on prévoit, au moment du partage définitif de la fortune, un nouvel exode de 150 millions de francs.

Déjà, en avril dernier le comte Boniface de Castellane avait amené en terre française, une partie des millions amassés *per fas et nefas* par Jay Gould.

Le prince Colona avait déjà saccagé en 1885 plusieurs des mines d'argent que le vieux John Malkay avait si péniblement creusées. — Tous ces blasons avaient reçu une dorure que les siècles réclamaient et contre laquelle les anciens ne protesteront point, puisqu'ils ne sont plus les temps où les princes épousaient des bergères !... à moins que ces bergères aient des diamants en guise de boutons et que leur houlette soit d'or. — Les philosophes murmurent volontiers le gros mot de mésalliance... Mais l'un d'eux, et non des moindres, vivant au XVIIe siècle — vers la fin — comme s'il avait voulu défendre quelqu'un de sa race, avait de sa sceptique ironie bafoué préjugés, conventions et scrupules. « Tout — et les idées de castes, de dignité comme la vertu et le « reste — se perd dans l'intérêt comme les fleuves dans la mer. »

D'autres, plus humains, diront que comme la mort, l'amour est le grand niveleur — et que si, aux temps héroïques, les riches marquis arrivaient à mépriser la pauvreté lorsqu'ils avaient au cœur ce coup d'éperon qui fait surmonter tout obstacle, pourquoi aujourd'hui leurs descendants appauvris n'auraient-ils pas ce droit de ne pas traiter de même les millions tant vantés...

Cette appréciation plus saine de la vie humaine les journaux Yankees ne l'ont pas eue : ils ont naguère cité avec mélancolie que, en 26 ans, près de 20 héritières sont parties pour l'Europe, emportant dans leurs bagages armoriés un total de trois milliards. De ce chef, disent-ils, c'est un tribut de 200 millions que la vanité américaine paie à la noblesse du vieux monde.

Aussi ne tarissent-ils pas d'éloges pour Miss Rockfeller, la fille du richissime dictateur du pétrole, qui vient d'épouser M. Mac Cormick, un agent d'affaires de Chicago et, à ce propos, ils rééditent volontiers en l'appliquant aux affaires le mot si souvent cité de Monroë : « L'Amérique — ou dans l'espèce les Américaines — aux Américains.

Avec Lord Dunraveu, le duc de Malborough, le Venezuela et tant d'autres petites histoires, les relations se tendent entre *John Bull* et l'*oncle Sam*. Ce vieux sentiment d'hostilité contre l'Anglais s'est réveillé et on se serait cru en France pendant quelques jours en suivant la guerre de caricatures menée par *Puck*, *Judge* et *Truth*...

Mais je m'aperçois que j'entre ici dans la politique générale par ce côté tout particulier de la *Vie Américaine* et ce n'est ni le temps, ni le lieu de le faire en cette fin d'article.

GEORGE DU DEVENS.

LES EAUX DE PARIS

Tous les ans, les journaux retentissent de plaintes sur les Eaux de Paris que l'on accuse d'être insalubres et infectées de microbes.

Les microbes sont une invention nouvelle et on les prétend coupables d'une quantité de méfaits. Je ne suis pas bien sûr de leur existence, en tant qu'animaux ou germes malfaisants. Il y a longtemps que nous savons que tous les liquides et l'eau en particulier, contiennent des petits êtres encore mal définis ; une goutte d'eau vue au microscope est un Océan dans lequel vit une foule de corps organisés d'une petitesse extrême. Cependant les microbes qui seraient certains de ces animalcules, s'ils ne sont connus que depuis quelques années, ont dû exister de tout temps, et non seulement tout le genre humain, mais toute la nature animale, qui boivent toute espèce d'eau n'en avaient pas jusqu'à présent ressenti de mauvais effets.

Je voudrais présenter ici aux gens sérieux quelques réflexions, sur un sujet qui revient en discussion tous les ans et calmer des appréhensions qui me paraissent sans fondement. On ne peut méconnaître que, depuis 50 ans, il n'ait été fait des améliorations très considérables dans le service municipal des eaux, leur approvisionnement, leur distribution et leur usage, soit pour les besoins domestiques de la population, soit pour l'arrosage des rues et des promenades, et qu'il n'en soit résulté un grand progrès dans la propreté et l'agrément de la ville. Je me rappelle les temps de ma jeunesse, où il n'y avait pour tout Paris qu'une douzaine de fontaines publiques, où les petits ménages étaient obligés d'aller puiser leur eau chaque jour et même plusieurs fois par jour. Pour les gens aisés et riches ce service était fait par des porteurs d'eau qui circulaient dans

les rues avec leur tonneau, et montaient l'eau dans les maisons à tous les étages aux prix de deux sols la voie c'est-à-dire les deux sceaux ; la plus grande partie de la consommation était fournie par l'eau de la Seine qui avait des effets passés en proverbe.

« Et la garde qui veille aux barrières du Louvre n'en défend pas les rois. »

Car il en est question dans la correspondance de la Reine d'Etrurie avec l'Impératrice Joséphine après le séjour de la première à Paris.

Le service du porteur d'eau ne laissait pas que d'être une dépense sensible à la fin de l'année.

On comprend qu'avec ce système on était fort ménager de l'eau. Il ne fallait pas songer comme aujourd'hui à faire chez soi de grands lavages, à y installer des salles de bains, ni à y faire ces savonnages journaliers qui allègent beaucoup les dépenses de blanchissage, pour les familles de fortune modeste. On s'est si bien accoutumé à cette amélioration qu'on ne songe pas même que les choses aient pu être autrement que d'avoir l'eau à tous les étages, à discrétion, et à son commandement.

On m'accordera facilement tout cela ; mais on ajoutera : — « les eaux que nous avons en abondance suffisent pour beaucoup de besoins de la vie, l'arrosage des rues et des promenades etc. Mais elles ne sont pas assez pures pour servir à l'alimentation ; elles ne sont pas potables. Elles sont même impures et compromettent la santé publique. »

C'est à ceci que je veux répondre en écartant les exagérations, les griefs mal fondés, et en établissant que les très légers reproches qu'on peut faire aux eaux d'une ville immense comme Paris, sont réellement de bien peu d'importance, et tiennent à la nature même des choses. Les autres grandes Capitales de l'Europe sont moins bien partagées que nous a cet égard et les moyens par lesquels on a essayé de rémédier à de petits inconvénients sont inefficaces et pires que le mal lui-même. Les eaux nécessaires à une ville telle que Paris, ont du être amenées d'une grande distance. Il n'y avait que deux moyens de leur faire faire ce trajet : ou des aqueducs à ciel ouvert, ou des conduites forcées. Le premier moyen n'eut été praticable qu'au moyen d'aqueducs comme ceux qui rayonnent autour de Rome, et en outre de la dépense, le sol du bassin de Paris

n'est pas assez accidenté pour qu'on puisse y faire de pareilles constructions sans remanier tout le système des voies de communication, chemins de fer, routes, etc. Des conduites sur terre et à ciel ouvert n'auraient pas franchi les coteaux et les Vallées; eut-on même pu les faire dans une vaste plaine, on aurait, par la pente qu'on aurait dû conserver à cette conduite pour que l'eau y restât courante, perdu l'avantage de l'élévation des sources au dessus du niveau de Paris.

Dans le trajet à ciel ouvert les eaux se fussent chargées de matières étrangères et d'immondices, non seulement en traversant les lieux habités, où l'on n'aurait pas pu exercer une surveillance efficace, mais aussi par toutes les fumées et vapeurs délétères que l'atmosphère de la ville tient en suspension et reverse sur toute la banlieue. Cependant ce trajet a l'air libre comme le cours d'une rivière eut été préférable à tout autre, s'il eut été possible, car il eut conservé aux eaux leur aération.

Il ne restait que les conduites fermées et forcées. Dans ces conduits l'eau ne devient pas insalubre : les fameux *souterazzi* qui alimentent les citernes de Constantinople depuis le commencement du Bas Empire, sont fermées et on n'a jamais eu l'occasion de se plaindre de la salubrité de ces eaux.

Mais elles perdent dans ces conduits de leur légèreté, elles sont fades. Il fallait cependant prendre quelques précautions dans la confection de ces tuyaux. Ceux en maçonnerie ou en poterie sont les meilleurs. C'est une erreur de croire que les eaux qui ont coulé par un lit pierreux se chargent de sels calcaires et peuvent donner la pierre. Si elles s'en chargent elles les déposent et le peu qu'elles en gardent ne peut donner la pierre qu'à ceux qui ont déjà des dispositions à l'avoir.

Cette maladie n'affecte que les gens qui y sont prédestinés par une vie trop sédentaire ou un mauvais régime. La preuve en est qu'elle est fort rare dans les campagnes et chez les paysans, et que ce sont les hommes dits — de bureau — qui y sont particulièrement sujets.

Les sonterazzi dont je viens de parler et les citernes de Constantinople sont revêtus d'inscrustations calcaires d'une très grande épaisseur et la pierre n'est pas plus fréquente dans cette ville, qu'ailleurs : notez que par principes religieux les Musulmans boivent énormément plus d'eau que nous.

Mais il faut éviter les conduits métalliques. Ceux de plomb

quelque bien étamés qu'ils soient intérieurement, doivent être absolument proscrits, la plus petite fissure qu'on ne peut pas vérifier dans des tuyaux de section médiocre et de grande longueur mettrait le plomb en contact avec l'eau et la chargerait de sels de plomb qui sont un poison violent. Les tuyaux de cuivre même, non étamés, ne sont pas dangereux, malgré le préjugé général. Le cuivre ne s'oxyde et ne produit de vert de gris qu'au contact des acides et des corps gras, peut être aussi s'il conduisait des eaux sulfureuses ; mais pour ne pas exciter inutilement des alarmes, même non fondées, je les proscrirais aussi. Le fer s'oxyde à l'humidité et si l'eau légèrement ferrée est salutaire dans plusieurs maladies, trop chargée de fer ou de rouille elle serait désagréable et même nuisible.

En somme je préférerais de beaucoup les tuyaux de maçonnerie ou de poterie non vernissée, mais de maçonnerie faite à chaux et à sable et non avec du plâtre qui d'ailleurs se dissoudrait. Leur seul inconvénient serait que l'eau s'y chargerait d'un peu de sable.

Mais toutes les eaux de fontaine qui sont les meilleures sans contredit coulent à travers le sable, et chacun sait que l'eau dépose très rapidement les matières qu'elle tient en suspension, surtout, quand elles sont plus denses qu'elle-même. C'est une expérience que chacun peut faire : laissez en repos pendant toute une nuit un verre d'eau sucrée ; au matin vous la trouverez redevenue claire et tout le sucre déposé au fond du verre.

Les eaux de Paris sont donc aussi salubres et plus potables que celles de n'importe quelle autre grande ville. Londres est en grande partie alimentée par des citernes. De tout temps on s'est servi de ce moyen pour emmagasiner les eaux. Elles sont un peu fades, c'est vrai ; mais elles sont préférables à toutes autres pour les usages de la cuisine, la cuisson des légumes, le blanchissage et elles n'ont pas la crudité des eaux de puits qui font trancher le savon et donnent des coliques aux animaux. Notre appareil digestif n'est pas différent de celui de nos chevaux, les eaux salutaires pour les uns doivent l'être pour les autres.

Les eaux sales ne seraient pas même malsaines ; certes, s'il doit y avoir quelque part des microbes, c'est là. Elles seraient désagréables, j'en conviens, et je n'aimerais pas à en boire, mais à la campagne, nos chevaux et nos bœufs les boivent avec plai-

sir, même croupies. Elles ne leur font aucun mal, tandis qu'ils repoussent les eaux de puits quelque claires qu'elles soient et s'en trouvent mal : Je ne sais que les ânes qui sont délicats pour leur eau et ne veulent que celle qui est limpide.

Quand on habite une ville immense, il faut savoir acheter par quelques inconvénients tous les autres avantages qu'on y trouve et ne pas se plaindre sans cesse de ces inconvénients qui tiennent à la nature même des choses. Je ne connais que Rome qui ait des eaux claires et aussi limpides que nous pourrions le désirer ; elle les doit à des conditions particulières, le voisinage de montagnes suffisamment élevées ; mais ces belles eaux n'empêchent pas Rome d'être une ville assez malsaine, désolée par la malaria.

On a préconisé bien des moyens pour remédier à l'inconvénient que j'ai reconnu, à la fadeur des eaux amenées de grandes distances, et tous les inventeurs et propagateurs de ces moyens ont naturellement dans l'intérêt du débit de leur marchandise, éxagéré et même inventé ce thème de l'insalubrité des eaux de Paris, puis vanté l'efficacité de leur moyen. On a imaginé une multitude de filtres, puis recommandé de faire bouillir l'eau alimentaire avant de la boire ; enfin on fait un grand débit d'eau de sources diverses qu'on fait venir de très loin et qu'on vend en bouteilles. De tous ces moyens je ne vois que les filtres qui soient un moyen pratique et réellement efficace pour purifier les eaux de table, et tous les filtres quelques divers que soient les prospectus des inventeurs me paraissent également bons. Peut être le meilleur est-il le simple filtre à charbon qui est décrit partout et que tout le monde, riche ou pauvre, peut établir chez soi, sans frais, avec un petit tonneau défoncé, une pelletée de gros sable de rivière bien lavé et un paquet de braise de boulanger. Ce n'est pas cher.

Quant aux eaux bouillies, c'est ce qu'il y a de plus mal raisonné. L'eau n'est agréable et salubre que quand elle est légère et très chargée d'oxygène. L'ébullition chasse l'oxygène et par conséquent prive l'eau d'un de ses éléments les plus nécessaires à la digestion, elle la rend encore plus fade que celle qui a coulé dans de longs tuyaux, et lourde à l'estomac. Pour la réoxygéner il faudrait la verser à l'air libre d'un cinquième étage dans des vases placés dans la cour, ce qui ne serait pas une opération facile ni pratique. L'ébullition, dit-on, détruit les microbes. Je

le veux bien, mais si elle les tue, elle ne les anéantit pas. Quel avantage voyez-vous à mettre dans vos organes une foule de petits cadavres qui s'y corrompront ? leur quantité compensera leur petit volume. J'aime bien mieux les laisser vivants, et s'en aller comme ils ont toujours fait depuis le commencement du monde et si innocemment qu'on ne s'était pas douté de leur existence.

Quant aux eaux en bouteilles, d'abord est-on bien assuré de la fidélité des marchands et de la provenance : qui me garantira qu'ils n'ont pas tout simplement puisé leur eau à la fontaine du quartier ? Quand même il y aurait certitude de sincérité *quant au cru*, cette eau aura séjourné longtemps en bouteilles. Or, je sais par l'expérience des gens qui ne boivent que de l'eau, et qui deviennent très délicats pour la qualité de leur boisson, que l'eau ne doit jamais être conservée dans des vases bouchés. On ne doit pas même la mettre sur la table dans des carafes bouchées, celles-ci doivent être réservées au vin, l'eau doit toujours être à l'air libre, en dépit du goût des domestiques pour une belle et tyrannique symétrie ; le mieux serait même d'avoir pour l'eau des carafes à col très large.

Pour ceux qui tiennent à boire d'autre eau que celle ordinaire de Paris, j'aimerais mieux voir revivre l'ancienne industrie des porteurs d'eau. Il y a tout autour de Paris, mais prinpalement sur les coteaux de Meudon et de Ville d'Avray des sources qui autrefois étaient renommées. Quand il y avait une Cour à Versailles on ne servait sur la table du Roi que de l'eau d'une certaine fontaine de Ville d'Avray. Il y a tant de gens qui ont de la peine à gagner leur vie que je leur indique volontiers ce moyen. Aller tous les jours avec un tonneau traîné par un âne ou un cheval chercher de l'eau à Ville d'Avray pour la clientèle qu'ils se seraient faite et l'apporter dans leur tonneau, mais par grâce, pas en bouteilles, l'agitation du voyage l'améliorerait encore, car plus l'eau est fouettée et aérée meilleure elle est.

Cependant un progrès qui reste à faire ou plutôt à compléter, ce serait de procurer de la glace à la population parisienne à si bas prix qu'elle serait à la portée des plus petits ménages. On a déjà beaucoup fait, mais pas assez encore. Si le peuple de Paris pouvait consommer de la glace comme celui de

Naples ce serait un grand bienfait et une véritable amélioration hygiénique.

Je crois avoir répondu aux reproches inconsidérés que l'on fait aux eaux de Paris, mais cependant je ne puis disconvenir que son état sanitaire n'est pas bon, et qu'il est bien loin de ce qu'on était en droit d'attendre des grands travaux de percement qu'on a faits à travers la ville depuis cinquante ans.

Il y a un siècle Paris était la ville la plus saine de l'Europe. Les épidémies y étaient inconnues, il en était de même de beaucoup de maladies qui y sont devenues communes. Voilà cinq ans qu'une épidémie nouvelle et qui n'est pas encore bien définie — l'influenza (on n'a pas trouvé d'autre nom à lui donner, parce que on n'a pas encore pu préciser son caractère, ses symptômes et surtout le traitement à y appliquer) y règne, et cinq ans c'est beaucoup pour une ville qui a la plus célèbre et la plus justement célèbre faculté de médecine du monde entier.

Et dans ce temps là, il y a cent ans, Paris était une ville sale, puante, bien digne de son vieux nom de Lutèce. J'ai encore vu, non pas il y a cent ans, mais il y a quelque cinquante ans les rues étroites, boueuses en toute saison, sans trottoir, souvent un ruisseau au milieu. Elles empestaient et étaient plutôt des cloaques que des rues. Le long des maisons, des bornes au pied desquelles gisaient des tas d'ordures ou fouillaient les chiffonniers. On n'aurait jamais songé à sortir pour faire des visites autrement qu'en voiture. Quelle différence avec la propreté constante et le marcher facile dans toute la ville !

Les cours intérieures des maisons étaient encore pires surtout dans les quartiers populeux, infectées par les tuyaux de décharge des eaux ménagères. Tout cela est bien changé, notre ville est la mieux tenue de toutes les capitales de l'Europe. Elle serait la plus belle si par une exagération regrettable d'alignement, de rajeunissement et d'uniformité, on n'avait pas détruit tant d'édifices charmants, curieux et d'un intérêt historique.

Eh bien, donc ces progrès ont-ils amélioré la salubrité publique ? Il faut bien dire que non. La proportion de la mortalité n'a pas baissé, et nous avons à l'état endémique plusieurs maladies que ne connaissaient pas nos pères. Il faut en chercher

les causes. Comme je l'ai dit en commençant on accuse les microbes de ces forfaits. Je crois les avoir justifiés. Il n'est pas sage dans les études de ce genre, de se coiffer d'une idée, d'un système que tout le monde répète à l'envi et qui fait que l'esprit préoccupé d'une seule chose n'envisage qu'un point et ne voit pas ce qui créverait les yeux si on voulait bien regarder autour de soi.

Je ne parlerai pas des causes d'insalubrité qui sont la conséquence naturelle et bien connue des trop grandes agglomérations d'hommes sur un espace restreint. C'est un fait, sur lequel on ne peut rien. Mais il y a aussi des causes particulières que je vais énumérer.

D'abord les démolitions et reconstructions perpétuelles de Paris, non seulement dans les quartiers neufs, mais dans toutes les parties de la ville. Il semble que les Parisiens ne soient créés et mis au monde que pour démolir et rebâtir leurs demeures, emménager et déménager. De toutes les industries de cette grande ville, la plus importante, la plus prospère, celle qui remue le plus d'argent est l'industrie — du bâtiment. — Le peuple a un dicton qui lui sert à apprécier la prospérité des affaires en général. — Quand le bâtiment va, tout va.— Croyez-vous qu'il soit bien sain de vivre dans une atmosphère de platras et de poussière, et que nous n'absorbions pas ainsi plus de matière pierreuse, calcaire, par la respiration et tous les pores que dans quelques verres d'eau.

Les remuements de terres, les fouilles qui se font continuellement dans la banlieue et en terres neuves, et surtout aussi dans les vieux quartiers où ces terres sont fortement imprégnées de miasmes délétères et d'immondices accumulés par les siècles ; regardez seulement comment est composé le sol dans lequel on creuse les caves et même celui que mettent à jour les petites tranchées ou l'on établit les conduites d'eau, de gaz, etc. Il est bien connu que les grands mouvements de terres sont pestilentiels : que dire de ces remuements de terres infectées ?

Ce qui est bien plus dangereux encore que les démolitions, ce sont les constructions. On sait qu'à Paris elles se font en presque totalité, non à chaux et à sable, mais en plâtre. Or, le plâtre frais dégage en grande quantité de l'oxyde de carbone, qui est un poison violent, un gaz méphitique et asphyxiant. Aussi nos pères se gardaient bien d'habiter trop tôt les maisons

neuves, d'essuyer les plâtres, comme ils disaient. On a cru remédier à tout en séchant ces plâtres à grand renfort de réchauds. C'était avec des fenêtres closes pour concentrer la chaleur, enfermer le loup dans la bergerie. Ce n'est pas l'humidité des murs qui est à craindre : au pis aller elle pourrait donner quelques douleurs, ce qui serait déjà trop, mais l'oxyde de carbone est bien plus funeste, il ne peut être expulsé que par une puissante ventilation prolongée, ou moins pendant un an, une révolution entière d'un hiver et d'un été, toutes les portes et fenêtres ouvertes. Je voudrais que dans ce temps de statistique on voulût bien relever dans les tableaux de la mortalité les cas de mort dans les maisons neuves : par la comparaison avec la mortalité générale on apprécierait l'influence de cette cause soit seule, soit en complication avec les autres maladies. Cette forte ventilation aurait aussi l'avantage de bien sécher les peintures, qui, faites au blanc de céruse, ne sont pas inoffensives. Il y a encore les émanations et les dépôts des égouts dans tout leur parcours sous la ville et à leur débouché dans la Seine, en aval de Paris. On sait que les riverains au dessous de Saint-Germain s'en plaignent amèrement et depuis longtemps. Les vents d'ouest qui sont dominants dans la région de Paris ramènent constamment ces émanations sur la ville. Cet état fâcheux est atténué en partie par les grands bois qui couvrent les coteaux à l'ouest. Il faut conserver soigneusement ces massifs de forêts. S'ils disparaissaient il se produirait ce qui est arrivé à Rome depuis que les bois qui la couvraient et qui ont subsisté jusqu'au Moyen âge ont disparu peu à peu. C'était Numa qui les avait consacrés aux dieux pour assurer leur conservation précisément avec cette destination.

Je pourrais dire aussi quelque chose de la disparition des sources et de la cessation de la circulation intérieure des eaux dans une étendue considérable du sol constamment remué, foulé, bâti, et devenu imperméable aux infiltrations par lesquelles la nature entretient cette circulation des eaux que je pourrais comparer à celle du sang dans le corps humain. Aussi est-il arrivé que par cette cause toutes les villes immenses dont l'histoire a conservé les noms, Thèbes, Memphis, Babylone, Ninive, après qu'elles ont été ruinées sont restées inhabitées, inhabitables et pestilentielles, malgré les facilités que leurs débris offraient pour leur reconstruction. Rome prend ce che-

min. La malaria l'enserre tous les jours davantage, et celle-ci a sa cause principale dans l'imperméabilité du sol.

Je conviens que l'on a fait beaucoup pour purifier l'atmosphère de Paris, renouveler l'air et enlever ces miasmes putrides. Peut-être même, a-t-on trop fait sans se rendre bien compte du résultat. J'approuve beaucoup les rues larges et surtout les squares plantés, multipliés dans l'intérieur de la ville, mais je doute que les alignements droits de rues interminables soient aussi bien entendus. La ville y gagne en beauté, bien qu'il en résulte une grande monotonie. Je persiste à trouver que le boulevard courbe dans son parcours est la plus belle de nos voies publiques parce que les maisons, au lieu de s'offrir à l'œil en perspective indéfinie, se voient sous des aspects divers. Un plus grand inconvénient résulte de ces grands alignements, le vent s'y engage et y souffle avec une violence extrême. On peut remarquer dans les jours de tourmente, combien les rues latérales, moins larges et surtout moins droites sont abritées des ouragans. Ces grands et subits courants d'air doivent être la cause de la fréquence et du développement des maladies pulmonaires et des voies respiratoires qui, depuis trente ou quarante ans, font un si énorme ravage dans la population.

Il faut encore ajouter la multiplication des ateliers insalubres dans la banlieue et même dans l'intérieur de la ville. Il y a des règlements d'administration publique qui ne sont pas abrogés, mais qu'on n'observe plus et qui déterminent les distances auxquelles seront placés les ateliers et usines des habitations et des centres populeux. Pourquoi les mettre en oubli dans une capitale où il y a tant de causes d'insalubrité auxquelles il est difficile de remédier et où, par conséquent cette précaution était plus commandée que partout ailleurs. Je veux bien qu'on fasse de Paris, déjà le centre politique et intellectuel du pays, son centre principal d'affaires, la grande ville commerçante, mais industrielle, pourquoi ? Et surtout pourquoi ne pas y interdire les industries malsaines? Qu'on les éloigne et si cela gène ceux qui les exercent, que ceux-là, pour leur commodité, aillent habiter leurs ateliers, ce qu'ils se gardent bien de faire, et ce qui prouve suffisamment qu'ils ne doivent pas nous infliger ces voisinages.

Voilà la véritable patrie et l'origine des microbes pestilentiels contre lesquels il faut nous gendarmer.

Je parlerai enfin de ce qu'il faut dénoncer comme une cause incessante et journalière d'insalubrité qui afflige la population parisienne. La falsification des substances alimentaires.

La loi des 16 et 24 août 1790 qui est le fondement de l'autorité municipale lui fait un devoir impérieux de veiller à la salubrité des marchandises exposées en vente et de prendre toutes mesures pour assurer la fidélité des transactions sous le triple rapport de la qualité, du poids et de la mesure, ainsi que de la sincérité des déclarations de composition et provenance; ces prescriptions sont-elles exécutées? Il ne s'agit pas ici de l'exercice d'une surveillance générale dont il est juste de demander aux particuliers de prendre leur part; il s'agit d'un intérêt de premier ordre pour ceux qui composent la majorité, pour le plus grand nombre et on pourrait dire la presque totalité de la population. Car les gens riches peuvent veiller eux-mêmes à la qualité de ce qu'ils achètent, mais les petits ménages, ceux qui sont obligés d'apporter dans leur dépense une grande économie et subissent trop aisément l'illusion du bon marché ont besoin que l'autorité publique veille pour eux, supplée à leur ignorance et la préserve des fraudes dont-ils ne peuvent pas se défendre. Eh bien! Tout le monde le sait, sauf les légumes qu'on n'a pas encore trouvé le moyen de falsifier, il n'y a pas une denrée alimentaire qui nous soit vendue sous son propre nom, et qui nous soit livrée telle que la nature l'a faite. Il n'y a plus de vin. Je ne parle pas du vin de luxe, et encore! mais du vin d'ordinaire, du vin alimentaire. Quand il n'est qu'un mélange de vins plus ou moins grossiers, il n'y a rien à dire, c'est une fraude qui n'intéresse que nos bourses, mais il y a une foule de compositions dont quelques-unes sont fort dangereuses et qui empoisonnent les consommateurs; l'eau-de-vie, le rhum, tous les alcools ne sont plus les produits naturels d'autrefois, déjà dangereux et malsains quand ils étaient honnêtes, que sont-ils maintenant qu'ils ne sont plus que des compositions industrielles pour employer un nom poli.

Pourquoi les contributions indirectes et l'octroi en percevant les droits pour les boissons ne seraient-ils pas aussi chargés de vérifier leur *naturalité*.

Il y a cinq ou six ans, on s'est beaucoup plaint des bières allemandes. Leur débit n'a pas diminué; les fraudes ont-elles cessé. Je le désire.

Une grande falsification se fait aujourd'hui sur le beurre, un des principaux éléments de la cuisine. On a inventé et beaucoup prôné la margarine pour le remplacer et qui, d'après ce qu'on dit, serait quelque chose d'assez suspect. Au moins que la margarine soit vendue sous son vrai nom. Mais on dit aussi qu'elle nous revient de Normandie et Bretagne sous le nom de beurre d'Isigny et de la Prévalaye.

Je place dans les même catégories les boucheries hippophagiques. Je trouve louable de chercher à procurer aux classes peu fortunées de la viande à bon marché. Cependant bien qu'il me semble peu digne d'un peuple civilisé de payer ainsi les services que le cheval lui rend pendant toute sa vie, j'accepterais encore, sous la loi impérieuse de la nécessité, qu'on mange des chevaux sains ; mais qu'on songe à ce que sont ceux qu'on livre aux boucheries hippophagiques, des bêtes exténuées de vieillesse, atteintes de maladies, couvertes de plaies. Mieux vaudrait manger des chats. En pleine paix, dans un temps qu'on prétend prospère, en sommes nous réduits aux expédiens désespérés des villes assiégiées? Tachez de rendre à l'agriculture sa prospérité, c'est à elle à nous fournir de la viande.

En outre de la surveillance active de l'autorité sur la fidélité du débit des denrées, il serait utile de modifier sur un point nos lois sur la diffamation. Elles n'autorisent la preuve des faits répréhensibles qu'à l'égard des fonctionnaires publics. Tout homme, tout commerçant, qui s'adresse au public pour vendre sa marchandise, soit par des annonces, soit en ouvrant boutique, doit-être responsable devant l'opinion publique, sans parler des tribunaux, de sa fidélité aux devoirs de sa profession.

Toutes ces causes d'altération de la santé publique sont, soit chacune en particulier, soit réunies, bien plus dangereuses que les microbes sur lesquels on a appelé l'indignation générale. J'ai dit ce que je croyais raisonnable sur les eaux de Paris qui, au moins, sont abondantes et aussi potables que peuvent l'être des eaux amenées de grandes distances, par conséquent elles sont moins agréables que les eaux de fontaines vives qu'on a à la campagne. Mais on ne peut pas avoir à la fois les agréments de celle-ci et ceux de la ville. Filtrez donc votre eau mais ne méconnaissons point les grands progrès qui ont été réalisés.

Du reste, je ne les considère pas comme le nec plus ultra de ce qu'on peut faire. En fait d'améliorations matérielles plus on fera, plus il restera à faire, c'est la loi de l'humanité, qui ne doit pas être un motif de découragement mais une excitation au mieux.

LE COMTE DE MALARTIC,
ancien préfet.

LE PARTI MILITAIRE ET LE DIRECTOIRE

A-t-il existé un parti militaire sous la première République ? A quelle année faut-il dater son origine ? Quels ont été ses créateurs conscients ou inconscients ? A quels événements correspondent-ils ? Quels ont été les actes de ce parti soit aux armées, soit dans la capitale ?

On va répondre à cette série de questions, sans parti pris et preuves en main.

C'est à la fin de l'année 1795 qu'il faut faire remonter la puissance effective des armées républicaines et leur rôle inattendu. Un légiste dur, autoritaire et hardi, Rewbell, voulait toute la rive gauche du Rhin au nom des traditions françaises fondées par Charles le Victorieux et arrivées à leur complet épanouissement avec la Convention héritière et continuatrice du système de Louis XIV. Le nouveau gouvernement entendait donc poursuivre la guerre jusqu'à ce but final contre cette ambitieuse Maison d'Autriche que Joseph de Maistre allait appeler après Marengo, dans les palais de Saint-Pétersbourg, *l'ennemie du genre humain* ! On cherchait à grandir moralement la République, réparation tardive de tant d'échafauds, de proscriptions et de forfaits, et des moyens de récompenses pour les défenseurs de la patrie. La Belgique, écrivait Rewbell au comité de Salut public, a pour le moins trois milliards en espèces de biens nationaux ; il y en a davantage encore dans les autres pays conquis réunis. L'unique ressource pour convertir nos assignats en numéraire, la voilà. Le langage des conquérants, Rewbell en fournit un magnifique échantillon. Quelque oublié qu'il soit, il appartient à l'histoire.

Croit-on que les armées pussent ignorer toujours les services qu'elles rendaient ? Pouvaient-elles avec des chefs héroïques sortis de leurs rangs, s'attacher à des inconnus ou à des avocats ? Non. Elles devaient s'attacher à ceux qui avaient connu

leurs périls et les avaient partagés, *peuple comme elle*. Mais la victoire avait donné la gloire. Les pays conquis, il avait fallu les administrer. Combien parmi les généraux avaient montré des qualités de premier ordre dans leurs commandements comme administrateurs et comme politiques !

L'âge politique des armées était né de leurs conquêtes.

Les souffrances de tous genres qu'avaient subies ces armées, leur dénuement et presque leur abandon par le pouvoir central, les calomnies à leur égard dans les clubs et dans la presse devaient les exciter contre lui. Le vainqueur d'Italie en a laissé l'attestation répétée.

« Je vois, s'écriait-il, que la Trésorerie se soucie fort peu du bien du soldat... La friponnerie dirige toutes les opérations de la Trésorerie. Va-t-elle dénoncer encore l'ordonnateur ? En vérité, je ne sache pas qu'on puisse pousser plus loin la malveillance, l'ineptie et l'impudence. » Dans une autre dépêche : « L'indignation est à son comble dans l'armée. Le soldat demande à grands cris si, pour prix de ses fatigues et de six ans de guerres il doit être à son retour dans ses foyers assassiné comme sont menacés de l'être tous les jours tous les patriotes. Nous commandons à l'Europe et nous ne pouvons pas commander à un journal évidemment vendu à l'étranger... Qu'importe que nous remportions des victoires si nous sommes honnis dans notre patrie. »

Au despotisme militaire dont on les accuse, elles n'eurent qu'une réponse : la France. Mais lorsque la Convention les eut appelées à se prononcer sur les affaires publiques et le Directoire plus tard, leur rôle à venir se dessina comme prépondérant s'il se trouvait un général élevé par les circonstances ou par son mérite propre à une situation personnelle prépondérante sur elles et par elles sur l'État.

Pouvait-on raisonnablement croire que ce général ne se trouverait pas et que les circonstances lui feraient défaut ? Ce serait ignorer l'histoire et mal connaître les hommes.

Comment se forma-t-il un Parti militaire sous le Directoire ? Quelle part en revient à ce gouvernement ?

Depuis cinq années les armées combattaient avec éclat et avaient acquis à notre patrie ses *frontières naturelles* en 1796. Par Danton d'abord, après sa mort par Merlin de Thionville et par Rewbell on avait eu le courage de rester fidèle aux tradi-

tions monarchiques dans la gestion de ses affaires étrangères : la Belgique au nord, la rive gauche du Rhin à l'est. On désirait donc une paix juste et modérée malgré les haines anglaises et l'aveuglement autrichien. Les armées seules pouvant l'obtenir, on ne se contenta plus de décrets en 96 comme aux débuts de la Convention, décrets laconiques déclarant que telle armée avait « bien mérité de la patrie. » On chercha un acte plus ostensible, plus actif, qui parlât aux yeux et qui réchauffât pour la Révolution un enthousiasme devenu nécessaire. En mai, on jugea le moment venu de célébrer les triomphes de Bonaparte en Italie par une *fête militaire.*

Elle eut lieu au palais du Luxembourg, le 9 mai 96. Les victoires accomplies annonçaient des triomphes précurseurs d'une paix digne de nous, d'après le discours du ministre de la guerre, 21 drapeaux austro-sardes l'attestaient au pays. C'est dans cette solennité que la citoyenne Bonaparte Joséphine fut surnommée Notre-Dame-des-Victoires ! Le Champ de Mars en vit une plus solennelle le 29 mai. Tout Paris y assista, ce fut la *fête des quatorze armées de la République.* Chaque département y fut représenté. Aux armées de Sambre-et-Meuse, du Nord, de Rhin et Moselle, une proclamation spéciale fut envoyée leur annonçant qu'on célébrerait par un acte nouveau leurs exploits. C'était surtout le gage de nouveaux succès à remporter qu'on leur inspirait.

La politique avait trop gouverné les chefs successifs de la Révolution pour que des fêtes destinées à perpétuer nos triomphes ne devinssent pas une arme redoutable avec certains. Les partis devaient chercher à en faire usage. N'est-ce pas le caractère des factions de ternir ce qu'elles touchent ? En outre, on avait imposé aux armées les fêtes civiles et politiques : le 14 juillet, le 9 thermidor, le 10 août, le 1er vendémiaire, le 2 pluviôse consécration du régicide jusque dans les camps et en présence de l'ennemi, le 9 prairial, le 18 fructidor et le 20 frimaire.

Donc, depuis la cérémonie qui exaltait le Vainqueur de la Bastille jusqu'à la fête de la Paix (1792-1797) la politique fut appliquée à l'armée. On ne lui épargna pas « l'Anniversaire de l'exécution du dernier Tyran-Roi » moyen atroce de généraliser en l'imposant le plus impardonnable des actes révolutionnaires comme une œuvre grandiose de la France. Marie-Antoi-

nette étant liée par son immolation à celle du roi, deux lâchetés étaient commises dans une cérémonie officielle où l'on convoquait les diplomates accrédités à Paris. Barras avait pris l'initiative de ce forfait.

Le châtiment devait arriver quelque jour. Justement, ce sera le protégé de Barras, protégé à titre secondaire, qui l'infligera: Bonaparte. Ou ? à l'armée d'Italie. Comment ? à Milan.

Le dimanche 15 mai il entra comme un souverain dans la capitale de la Lombardie ; accueilli par les vivats de la foule, précédé d'un gros d'infanterie, entouré de sa garde de guides à cheval, il descendit au palais archiducal et y logea, donnant dîners officiels de 200 couverts et bals. Puis, il ajoutait dans un entretien avec Marmont, fidèle alors : « De nos jours, personne n'a rien conçu de grand ; c'est à moi d'en donner l'exemple. » L'homme de génie allait se révéler digne de Plutarque sur la terre des Scipions et de chaque nom de ville par des légions immortelles faire des noms de victoires. Les mots de César, d'Annibal, de Rome et d'Empire, annoncèrent qu'en lui toutes les audaces remplaceraient sûrement l'esprit d'aventure qui dirigeait les politiciens des assemblées. Dès Milan on peut le voir vivre pour penser :

> Comme un aigle régnant dans un ciel solitaire,
> Tu n'avais qu'un regard pour mesurer la terre,
> Et des serres pour l'embrasser

Sa femme accourant en Italie y fut reçue en reine.

Profitant de l'accueil triomphal qui lui avait été fait en Lombardie, disparaissant comme soldat devant l'importance politique venue à lui sans qu'il l'eût recherchée, il voulut associer la vie du peuple délivré de l'Autriche à la nôtre. Le Directoire ayant décrété de fait le système de la République Universelle, le vainqueur accepta les conseils des chefs inconscients de notre patrie. Si ceux-ci eussent envoyé des chefs civils en Italie, Bonaparte n'aurait eu désormais aucune initiative de gouvernement. Or, on les lui laissa toutes. Voilà ce que taisent nos historiens et les adversaires de Napoléon, preuve de leur légèreté ou de leur mauvaise foi. A ce jeu, le Directoire s'exposait à trouver plus fort et plus habile que lui ; c'est ce qui advint.

Et on s'en étonne ; bien mieux, on s'en indigne ! Or, on l'avait provoqué à abriter la puissance politique derrière la puissance

militaire, sauf à replacer la première au sommet lorsque les événements le permettraient. Pourquoi donc protester? L'initiative n'émanait-elle pas du gouvernement ?

A Paris, les membres du Directoire étaient divisés, la corruption et le patriotisme se disputaient leurs opinions comme leurs personnes. La peur de la Contre-Révolution égarait les têtes. La démagogie jacobine en profitait pour terroriser la France dans tous les départements au profit de la canaille de Paris prête à tous les scandales et, selon les cas, à tous les crimes.

Bonaparte n'ignorait rien de tout cela.

Le spectacle des événements révolutionnaires, la réaction de 1795, les cupidités financières des traitants, le dénuement de ses compagnons d'armes, la guerre et les victoires avaient agrandi ses facultés avec une rapidité égale aux événements. L'administration de pays réputés avait ajouté de nouvelles facultés à exercer à titre civil. Son génie avait cumulé à plaisir tous les fardeaux de la souveraineté. Il en avait exercé effectivement tous les droits à Milan ; le traité inspiré à Léoben, le rendra complet lui-même, et il ne paraîtra à Rastadt que pour annoncer à l'Europe une *diplomatie nouvelle*.

Dans tous les camps, les armées étaient hostiles au royalisme, à ses intrigues ; elles avaient protesté contre le club de Clichy et contre le complot de Brottier, en un langage des plus soldatesques. La nomination de l'ambassadeur Barthelémy avait passé pour un succès royaliste, les conseils étaient entrés en lutte avec le gouvernement, Pichegru, le traître, qui devait perdre le vainqueur de Hohenlinden, était président et rapporteur d'une commission équivoque aux Cinq-Cents et remplacé aux affaires étrangères qu'il ne connaissait pas par Talleyrand ; aux armées, Hoche était dévoué de cœur à la République et prompt à se jeter dans les événements.

Plusieurs fois, il avait offert son bras et sa vie au Directoire et celui-ci s'apprêtait à utiliser sa réputation, son intégrité et son intelligence dont il ne cessait de donner des preuves. Hoche était le général aimé des républicains, son armée, cantonnée à quelques lieues de la capitale pouvait seconder un *coup d'état républicain* au profit des républicains seuls. De Sybel l'a très bien constaté.

Bonaparte résolut au même moment de frapper les imaginations à Milan et à Paris par une démonstration contre-révolu-

tionnaire qui ramènerait les yeux sur lui politiquement. Il s'offrit à son tour, dans sa gloire naissante pour favoriser un coup d'état. Il agit en Machiavel et intervint dans les querelles officielles d'une manière foudroyante ; il avait à venger des injures personnelles, car les journaux royalistes l'attaquaient sans mesure. Or, il redoutait déjà une Restauration, et prétendait rester en tout le premier.

Si l'on en croit le comte Miot de Mélito, titre impérial du soldat devenu Charlemagne de la Révolution, Bonaparte aurait tenu une conversation prophétique au château de Montebello. Il se donna dans cet entretien si souvent invoqué contre son ambition par ses adversaires, comme au début de sa carrière. Il parla avec mépris des avocats et des parlementaires, avec aussi peu de tendresse de la République impossible, disait-il, dans un pays qui compte trente millions d'hommes, chimère qu'abattrait l'avenir et que la gloire seule pourrait remplacer. Il en voyait un effet dans le résultat des victoires qui apprenaient au soldat à considérer son général en chef comme étant tout. Il faut à la nation, se serait-il écrié, un chef illustré par la gloire et non par des théories de gouvernement ou par des discours d'idéologues. Un parti lève la tête en faveur des Bourbons ! je ne contribuerai pas à son triomphe. Affaiblir le parti républicain est nécessaire bientôt, mais j'entends que ce soit à mon profit.

Peut-on sérieusement croire qu'un politique aussi habile et aussi résolu se soit laissé pénétrer à ce degré ? Celui que l'on a signalé partout comme un modèle de prudence, aurait tout dit ? Et il l'aurait fait pour le plaisir de parler ? Mieux encore, il serait allé de lui-même au devant de toutes les questions ? Or, l'un de ses interlocuteurs était diplomate de profession. Qui nous dit qu'il n'avait pas reçu du Directoire une de ces missions secrètes de surveillance qui ont perdu tant de généraux sous la Terreur. Les exemples de Biron, de Custine et de Beauharnais, de Hoche et de Jourdan, pouvait-on les mépriser et les mettre dans l'oubli ?

Non, Miot de Mélito, chef de légation, a écrit comme Barras, après coup ; il a prêté au grand homme des sentiments qui ont pu exister à l'état intime, mais qu'il n'a nullement exprimés. C'est de l'histoire après coup.

Le récit de la fête officielle de Milan ne nous importe que par

les réflexions nécessaires qu'elle inspire et par ses côtés politiques si inattendus alors.

Il n'y a pas de fête sans grand dîner. Donc, au banquet qui la clôtura, une série de toasts se produisit. L'un d'eux fut porté « aux Braves morts pour la défense de la Liberté. » Mais on ne s'en tint pas qu'aux morts. On s'occupa des vivants, des affaires publiques, du gouvernement, de la glorieuse Constitution de l'An III. La France en resta stupéfaite.

Par ordre du général en chef, Berthier qui personnifiait sa pensée, en célébra les mérites. Ultérieurement, il en envoya le récit à toutes les administrations des départements. Un autre confident, Lannes, flétrit les contre-révolutionnaires. Un officier vétéran, couvert de blessures, depuis Clostercamp, vitupéra les émigrés aux accents de la Marseillaise... Les troupes politiquaient.

Les gouvernants, fait instructif, avaient voulu des témoignages pour leurs personnes, ils n'en reçurent acun. La fête fut un ensemble de doctrines, né de tant de manifestations. Chaque division, en effet, signa des adresses où les officiers rivalisèrent avec leurs soldats, et qu'on expédia au Directoire.

L'origine du Parti militaire, la voilà.

Né de l'imprudence du gouvernement, de l'ardeur à appuyer le pacte fondamental sur les victoires au dehors, des circonstances au dedans, il se développera avec le temps; les jacobins et les assassins, les espions de l'étranger et les pourris l'avaient suscité contre leurs crimes ou contre leurs concussions, les émeutes révolutionnaires l'avaient appelé sur la scène pour sauver l'ordre social ; le sang versé sur le champ de bataille et les conquêtes ennoblirent ce parti.

Le génie s'en empara pour transformer la patrie.

Von Sybel a formulé dans son ouvrage sur la Révolution; cette opinion qui est la nôtre : « Depuis qu'elle était tombée au mains de la démocratie radicale, la République avait préparé partout, aux armées comme ailleurs, la Dictature militaire. » Il en attribue la première cause aux crimes de 1793. Puis, il ajoute qu'on avait vu l'armée de Belgique manifester le même esprit en 1794. L'année 1796 les retrouva tout aussi ardentes aux armées de Rhin, et Moselle, comme de Sambre-et-Meuse.

Les adresses furent partout de véritables manifestes où les vainqueurs s'emparaient du premier rôle.

Les adresses de Masséna et d'Augereau, de Bernadotte et de Lannes, de Serrurier et de Victor, de Baraguay d'Hiliers et de Joubert, reçurent un commentaire général, celui de Bonaparte : Si vous avez besoin de force, appelez les armées, s'écriait le futur-consul; faites briser les presses des journaux vendus à l'Angleterre. Il y eut encore un autre commentaire fort inattendu : celui du public, car le Directoire les imprima au journal officiel pour en tirer profit.

Le traité de Campo-Formio, signé par Bonaparte et les plénipotentiaires autrichiens, fut envoyé à Paris pour y être ratifié. Berthier et Monge en furent les porteurs autorisés. Arrivés au Luxembourg au milieu de la nuit, ils se rendirent chez Lareveillère-Lépeaux et le remirent avec embarras. Ils recoururent à des précautions oratoires pour avouer qu'on avait désobéi au gouvernement dans l'intérêt d'une paix immédiate que réclamait l'opinion publique; le directeur déclara que le gouvernement en déciderait. Mais il avait compté sans les indiscrétions, et lorsqu'il le présenta le lendemain matin à ses collègues, la nouvelle s'était répandue dans la capitale, peut-être par les soins de Barras, jaloux de jouer le premier rôle. *La joie y était universelle*. Sans connaître les conditions, on les affirmait brillantes. On célébra le jeune général comme un pacificateur, comme un guerrier qui avait sacrifié sa propre gloire pour donner la paix à sa patrie.

Les services illustres de Hoche, de Moreau et de leurs armées disparurent du firmament républicain.

L'opinion politique en imposa aux hommes du gouvernement qui oublièrent les ordres donnés et modifiés, partageant ainsi les vues du public. Là où il eût fallu une appréciation qui en eût imposé à l'Autriche, à l'Angleterre et à l'Empire, il n'y eut qu'une approbation muette. Dès qu'il apprit son succès final, Bonaparte quitta l'Italie, heureux de se soustraire aux plaintes des Vénitiens, des Istriens et des Dalmates, se rendit à Rastadt en triomphateur. Il y séjourna peu, et traversant la France incognito, arriva à Paris le 5 décembre au soir. Il se cacha aussitôt dans l'ancien hôtel de Talma, qu'il avait acheté rue Chantereine, et, pour mieux briller, parut mépriser les honneurs publics.

Dans une obscurité nécessaire, et loin de tous les yeux, déguisé même, le grand Carnot abritait une vie que les poignards

cherchaient sur tous les points de l'Europe. De ses instructions, de ses plans diplomatiques, de ses plans militaires, il n'était plus question. Un autre personnage allait monter au Capitole. Paris était devenu la Rome de la *Grande Nation* qu'avait sauvé l'organisateur de la victoire et dont s'emparait déjà par sa renommée unique le futur César de la Révolution !

Pour que toutes les fautes du Directoire fussent épuisées par cette collection de viveurs, d'indifférents politiques ou d'incapables, une fête triomphale fut décidée, officiellement par eux, la seconde en deux années, toujours pour l'armée d'Italie. Les autres armées paraissaient n'avoir jamais existé en 1797. On y ajouta une flatterie finale, le *Moniteur* annonça par ordre l'arrivée du général en termes émus.

Le gouvernement reçut Bonaparte au Luxembourg le 10 décembre.

On avait embelli la cour d'honneur de tentures tricolores, de drapeaux et de trophées. Une foule immense de spectateurs garnissait la cour et les fenêtres des appartements; les rues environnantes étaient remplies par la multitude; l'air retentissait d'acclamations et de cris de joie, l'allégresse de tous était réelle, on croyait la guerre et la Révolution enfin terminées. Les sommités de la capitale étaient accourues voir et embellir ce spectacle; le nom du pacificateur était sur toutes les lèvres et la reconnaissance dans bien des cœurs. Les femmes avaient mis leurs plus riches toilettes, voulant admirer et être admirées tout autant, beautés à la mode, beautés inconnues, les uniformes si riches de l'armée luttaient avec elles d'éclat et de splendeur, revêtus par des hommes jeunes, souvent très beaux et honorés par des blessures dont ils portaient les cicatrices jusque sur leur visage.

Lorsque les membres du Directoire eurent pris rang, un huissier alla avertir Talleyrand, Schérer et les généraux Bonaparte, Joubert, Andréossy, qui étaient restés dans les appartements de Lareveillère.

Le Conservatoire exécuta une symphonie. Tout à coup, elle fut couverte par un concert bruyant d'acclamations venant du dehors ; on y distinguait les cris :« Vive la République, Vive Bonaparte, Vive la Grande Nation. » Et encore, ceux-ci : le voilà, le voilà ! Qu'il est jeune le vainqueur de Lodi, d'Arcole, *le pacificateur de l'Europe* ! On se pousse, on se presse pour voir de

plus près celui qui étonne le continent depuis deux années. La foule ne se souvient plus des héros de Sambre-et-Meuse, de Hollande, du Rhin. De Fleurus, du Texel et de Mayence, de Biberach et de Munich, il n'est plus question. Elle ne pense qu'à celui qui est là : Bonaparte, elle en fait un Dieu.

C'est sur lui seul qu'on fixe les regards ; il incarne tout, l'armée et la France.

Il paraît ; l'enthousiasme augmente, c'est du délire. On le salue Libérateur de l'Italie malgré Venise, on l'appelle Pacificateur du continent malgré la modification des instructions reçues par lui. Suivi de ses aides-de-camp, il s'avance avec calme et avec une modestie haute. Les ministres des relations extérieures et de la guerre l'accompagnent en un cortège digne d'un César, le Conservatoire entonne l'hymne à la liberté. L'assemblée transportée répète en chœur le refrain guerrier. Cette invocation et la vue de Bonaparte électrisent l'assistance. Le Directoire et le cortège sont debout, découverts, fiction redoutable au moment où ils s'annihilent dans le chef désormais reconnu, avoué, du Parti militaire.

L'auditoire, les contemporains l'ont écrit, n'ont de regards que pour lui ; sa tenue contrastait avec la cérémonie. Pâle, l'œil ardent, il frappait les imaginations par l'effet qu'il produisait ; on sentait en lui l'autorité du génie. Il parla d'un ton ferme. Si Talleyrand s'était efforcé de rapporter la gloire du général à la Révolution et aux Armées, celui-ci reporta le mérite de la paix au pacte constitutionnel et à son gouvernement. Ces deux grands esprits avaient lutté de finesse, le général parlait en maître.

Aux préjugés qui avaient duré dix-huit siècles, il opposa la constitution de l'an III fondée sur la raison ; de la paix actuellement conclue allait dater « l'ère des gouvernements représentatifs. Ce langage nouveau, fier et altier quant à la coalition, reprenait la tradition d'expansion des idées françaises à travers le monde. Il disait le but de la Grande Nation. Puis, sur elle-même, le vainqueur posait en principe indiscutable la justice de son extension jusqu'aux limites naturelles en termes à retenir ; ils expliquent déjà la politique napoléonienne : « Vous êtes parvenus à organiser la Grande Nation dont le vaste territoire n'est circonscrit que parce que la nature en a posé elle-même les limites. » Célébrant ensuite la libération de l'Italie si grande, par

les arts, par les sciences, par les hommes dont elle fut le berceau, il remettait aux chefs de sa patrie le traité signé et ratifié de Campo Fornio. Parlant en souverain, il affirmait que lorsque le bonheur du peuple français serait assis sur de meilleures lois organiques, l'Europe entière deviendrait libre.

Prononcé d'une voix brève, saccadée, sur le ton du commandement militaire, ce discours produit plus d'effets que les harangues de Mirabeau, de Danton chez nous ou que les diatribes de Pitt et de Fox aux communes. A peine l'orateur a-t-il fini de parler que les acclamations retentissent : Vive Bonaparte. Et ce cri que nos pères nous ont tant de fois raconté et qu'avaient poussé les leurs : Vive le général de la grande armée. Un même enthousiasme se manifestait sur la place et dans les rues avoisinant le Luxembourg.

Barras répondit au nom du Directoire. Son discours trop long et trop pompeux déplut ; le sonnet suivant l'attesta au lendemain de la cérémonie, car il fut publié par ses ennemis.

Plus que Néron, mon vicomte est despote ;
Se pavanant sous sa rouge capote,
Ce roi bourru pérore sur un ton
Dont rit tout bas le badaud dans sa crasse ;
C'est Arlequin, Pantalon ou Paillasse,
Contrefaisant les airs d'Agamemnon.

Qu'avait donc dit de si malencontreux celui qu'apostrophaient si violemment royalistes et jacobins pour cette fois d'accord ? Il avait parlé de César, oui, de César en personne. Et pour Dieu, en quelle apostrophe de mauvais goût, de mauvais ton, avec quelle boursoufflure ! Ici, il faut citer la phrase même : « Après dix-huit siècles, vous avez vengé la France de la fortune de César : il apporta dans nos champs l'asservissement et la destruction, vous avez porté dans son antique patrie la liberté et la vie ; ainsi se trouve acquittée l'immense dette que le ressentiment du Gaulois avait contractée envers l'orgueilleuse Rome ». Donc, le président du gouvernement invoquait César... Dans une république, il comparait le général vainqueur par voie d'opposition au plus grand génie de l'immortelle Rome ! Si Barras ne saisit pas l'allusion qu'il venait de commettre, les chefs de partis la saisirent très bien et s'en emparèrent aussitôt. De là une pluie de chansons parmi lesquelles nous avons

choisi les vers acerbes et bouffons qu'on vient de lire. Ils ne durent guère troubler la quiétude de Barras, fructidor l'avait mis à d'autres épreuves ; il s'en tenait pour l'heure présente aux délices de Capoue, la belle Lange suffisait à ses ambitions de roué et de repu.

Brumaire est encore dans les mirages lointains, après Campo Formio.

En quel style continuait le discours du proscripteur de Carnot et de tant de serviteurs autrement utiles que lui et autrement dignes ?

L'armée ? il l'appelait « le pacificateur du continent » mais son éloge ne s'adressait et ne pouvait que s'adresser à l'armée d'Italie. La paix ? il la donnait comme ayant été le « constant objet des vœux du gouvernement » ce qui était vrai de l'aveu des publicistes allemands, nos éternels ennemis sur le Rhin. Par la plus glorieuse paix, conclut-il, vous prouvez que l'on peut cesser de vaincre sans cesser d'être grand.

A son insu, Barras offrait une couronne.

Joubert, le héros de Rivoli et du Tyrol, glorifia dans un discours ignoré le généralissime, et par quelles affirmations. « Que dirai-je de Bonaparte ? que dirai-je de ses campagnes de l'an IV et de l'an V ? L'univers entier en retentit et déjà elles ont déterminé dans le système politique des changements heureux qui consacrent à jamais la puissance et la souveraineté d'un grand peuple. » Le traité, Joubert l'appelle un monument qui donne à la France « les limites des anciennes Gaules ». Notre patrie devenait du coup l'État européen le plus considérable et l'acte diplomatique avait encore pour résultat de terminer la révolution, notamment ses périls. Les adversaires de la république avaient inutilement secondé les ennemis de l'extérieur. L'armée d'Italie était intervenue et les autres armées avaient répété son cri de colère contre les perturbateurs des intérêts publics. On le voit, l'armée d'Italie avait le pas sur les autres, elle était l'initiatrice en tout. Dès que le gouvernement avait frappé, le traité tant différé avait été conclu.

En fait, cette journée était non seulement l'attestation officielle d'un nouveau parti, mais la glorification de ses œuvres. Or, ce parti était purement militaire, c'est-à-dire un parti d'action au suprême degré et conduit par quels hommes !

A la fête intime, on put boire au peuple français, à la répu-

blique, à la victoire, à la paix, aux armées, à leurs généraux, à la liberté des mers contre l'Angleterre dont on maintenait le blocus sur terre épuisant toutes les invocations et toutes les formules afin de tromper les apparences. Paris ne s'y trompa pas. Une tentative d'empoisonnement se produisit contre Bonaparte sept jours après cette réception de tendresses mensongères. Sauvé par une femme du peuple, on apprit que cette citoyenne courageuse avait payé de sa vie sa divulgation.

Tous efforts contraires seront vains en novembre 1799. Il existe un parti militaire dans la République, il entrera en scène à son heure, avec les procédés de la *tragédie antique.*

BONNAL DE GANGES.

« L'abondance des matières nous fait remettre au prochain N° la suite de l'excellent travail du chanoine Baurredon. »

CŒURS VIBRANTS

(*Suite*).

— Je dois à cette aventure, où l'abbé Alexandre que ma mère aime tant aurait pu mourir, un rôle de mouche du coche qui n'est que drôle, ajouta-t-elle en riant d'un chant sonore et très haut, comme celui des oiseaux de son pays.

— La jolie mouche d'or que vous êtes, mignonne, s'écria Mme de Saint-Avit. N'empêche que vous me navrez, quand je pense à la petite figure de noyée que vous faisiez dans les bras de M. Landry, quand il vous emportait ruisselant comme un fleuve.

— C'est pour cela que sa robe était celle d'une ondine, dit la belle maman, quand Cora se plaignait de voir... perdues, gâtées, les belle-belles de Madame.

— Mais elle était entrée dans l'eau, pour s'adosser au rocher, dit Mme Labarthe et doubler ainsi ses forces.

— Elle y a laissé son soulier, dit Jeanne en intervenant. C'est Drac le lévrier russe de M. de Berthamin qui l'a rapporté.

— Voici une belle-belle retrouvée! dit Louise-Marie.

— Il n'est bon qu'à faire un monument, ajouta Jeanne, un monument de gloire ! fit-elle avec une nuance d'envie qui n'échappa point à Mme Labarthe.

— Si j'étais jeune, je voudrais qu'il fut mien, dit Mme de Saint-Avit en tirant d'une boîte, déposé sur une console, un soulier de prunelle mordorée, c'est la pantoufle de cendrillon !

— Quelle honte ! fit Louise-Marie, brûle cette épave, Jeanne, ou je croirai que tu veux me jouer un méchant tour comme à bord du Lapeyrouse.

— Quel tour ? demanda étourdiment Mme de Saint-Avit. Con-

tez-nous ce drame de mer ? nous ne devons pas sortir de l'eau ce soir.

Jeanne avait pâli et mordait à belles dents ses lèvres. Son joli visage si reposé s'enlaidit un instant. Mais dans une éclairée subite, elle releva soudain la tête.

— Je vais vous le dire, fit-elle, ce sera ma punition.

— Moi je ne le veux pas ! s'écria Louise-Marie avec effroi.

— Parce que tu es meilleure que moi et que tu as peur qu'on connaisse ma double nature ? Mais puisque tu m'as provoquée, ma grand'mère saura tout !

La vie a des à propos utiles, si non toujours heureux, l'arrivée de M. le curé et de ses lévites fût de ceux-là. On s'empressa autour de l'abbé Gouttebessy et Louise-Marie eût le temps de chuchotter à l'oreille de sa nièce, de telles objurgations, que celle-ci consentit à se taire.

Le climat torride dans lequel elles ont vécu, pensait Mme Labarthe, en faisant plus de bruit que personne pour couvrir *l'a parte* de la tante et de Jeanne, a allumé dans ces jeunes têtes des violences auxquelles on n'est pas fait ici. Cette petite en apparence si apaisée, qu'on l'eût prise pour l'aînée des deux, a réussi à effrayer sa grand'mère et à donner à Jean de Mortaux des préventions inquiètes. Et vous savez, mon Dieu, que nous ne souhaitons rien tant que leur mariage, dans un prochain horizon !

— Vas jeter mon soulier par dessus le bord, souffla Louise-Marie à l'oreille de Jeanne et rapporte-moi une rose blanche, une fleur en deuil, toute blanche ou lilas, que je placerai à ta ceinture. Vas avec Yvrande et ne reviens pas avant cinq minutes.

— Je dirai l'histoire du Lapeyrouse à grand'mère et tu l'auras voulu toi ! dit la fillette en s'entêtant, mais elle obéit néanmoins et s'en alla au jardin avec Yvrande.

XV

L'acquisition du préau des Jacobins ne pouvait passer inaperçue ; c'était un fait digne de relever des annales de Saint-Jude, un fait capital et historique. Il défrayait toutes les conversations, chacun en parlait, le commentait et chose rare,

dans une petite ville où les opinions adverses restaient armées, on approuvait unanimement le curé que tous tenaient en grande estime.

Mme Dorimon était initiée depuis longtemps à ce projet, mais par un soupçon d'égoïsme, — qui donc en est exempt ? — elle n'y donnait pas les mains, dans la crainte de perdre du même coup les visites fréquentes des vicaires et les soins qu'ils prenaient, depuis quinze années, de sa serre, et de ses jardins, en égayant sa solitude. Aujourd'hui, son tact exquis lui faisait apprécier un changement de front qui la rendait toute entière à sa famille, et éloignait de ses filles très jeunes, des prêtres qu'elle rendait à leur ministère tout de prudente discrétion.

— M. le vicomte de Berthamin ! annonça-t-on le mardi suivant.

Soyez content Irus, votre habit vous va bien, aurait pu lui dire la grand'mère de Jeanne, comme le duc Laërte de Musset ; elle se contenta de lui tendre sa main qu'il baisa.

Mme de Saint-Avit avec ses distractions qui la poussaient à dire haut et sans malice, ce que tout le monde pensait tout bas murmura au dandy avec son pépiement d'alouette :

— Que vous êtes joli Rodolphe ! Montrez-nous en détail votre mise parisienne et cette cravate de couleur tendre... Est-ce Fleur-des-Pois qu'on la nomme ?

— Fleur-des-Pois est vieux jeu, ma bonne, insinua Mme Dorimon. Moi j'avoue mon goût pour la mode qui revient aux antiquailles. J'aime les bouffants du foulard ! N'est-ce pas plus élégant et cela n'est-il pas préférable aux plastrons cuirassés de la mode d'hier ?... Etes-vous content des Taillades et sont-elles aussi bien tenues qu'à votre départ ?

— Tout y est comme antan, Madame. Les ruines du Nord ont pris un an de plus dans leur effondrement et les chênes l'ont gagné en accroissance.

— C'est la loi des compensations, dit Mme Labarthe.

— Mais le foyer ? demanda encore Mme Dorimon.

— Vous savez, Madame, que ma vieille Pradière conserve tout mieux que je ne le ferais. Elle sait l'origine des choses et me la remet en mémoire au besoin. On n'imagine pas ce qu'il y a de souvenirs ou de légendes sous ses coiffes.

— Vous n'ignorez point que si nous bravons ici le feu de vos croisées, vous allez avoir, d'à côté, l'observatoire du Préau et

ses quatre attachés qui pour être des saints n'en ont pas moins des yeux.

— Les vôtres suffisaient, Madame, pour faire, de votre serviteur, une manière de saint n'y touche, très édifiant, vous pouves le certifier.

— Je ne certifie rien, j'ai de mauvais yeux. Mais que diriez-vous si je vous apprenais que M. le curé possède depuis hier le préau des Jacobins ?

— Je ferais mes compliments à mon pasteur vénéré et je m'en réjouirais ; car n'habitant pas la nuit son préau, il n'en dérangera nullement les apparitions.

— Le préau serait-il hanté ? demanda Mme de Saint-Avit.

— Hanté serait peu dire, fit Rodolphe sur un ton sépulcral.

— Présentez-nous vos revenants, mon cher Rodolphe, dit M. le curé. J'entre demain en jouissance, il est bon que je sache de suite à quoi m'en tenir à leur endroit.

— Je crains qu'ils ne vous mettent en frais d'eau bénite dit le vicomte.

— Mais comment donc ! J'ai toujours compté sur nos bénédictions, afin de mettre en fuite les ombres Jacobines qui avaient si mal remplacé en 93 les vrais Jacobins de devant.

— On se souvient à Saint-Jude, dit Mme Dorimon, des remparts abattus par les septembriseurs. Ils masquaient la vue de ma terrasse au midi, et l'on me dit que je n'ai pas à les pleurer ; malgré tout je regrette les créneaux, les machicoulis qui donnaient un air crâne à notre ville.

— N'avez-vous pas assez de ceux qui restent au préau ?

— Je n'en ai jamais trop ! Est-ce là que perchent vos fantômes ? demanda-t-elle à Rodolphe.

— Ils perchent partout, Madame, quand la nuit vient. Des ruines du couvent, leur repaire, les feux follets courent sur les créneaux, allument en passant les verrières de la chapelle, piquent des étincelles sur l'arête des machicoulis, viennent plonger dans l'Agronne, danser sur ses récifs et, à certaines dates sabbatesques, envoient des baisers à la lune.

Des yeux curieux regardaient avec intérêt le conteur d'apparition ; on aime tant à avoir peur quand on est jeune ! Il le savait de reste, et il lui agréait, dans ses moustaches dorées, hérissées savamment, d'inspirer une attraction personnelle, dût-il pour cela passer pour enchanteur.

— Vous n'êtes pas sans avoir remarqué, Madame, une tourelle accrochée au sud-ouest des Jacobins ? Elle fait corps avec la haute muraille de défense dont le pied plonge dans la rivière. De la ville on ne l'aperçoit pas ; mais des Taillades, elle surplombe en un tel relief, elle accapare tant le soleil couchant, elle est si féodale avec ses jours ouverts en meurtrières, qu'elle retient le regard plus que tout le reste et sonne la note dominante des fortifications monacales.

— Je ne l'ai jamais vue, dit Mme Dorimon, elle me tourne apparemment le dos.

— Si l'abbé Alexandre, en sauvant le marinier de l'Agronne, avait levé les yeux, il l'aurait vue, mais il l'a dédaignée, pensant qu'une vie humaine avait plus de prix. Hors ce point restreint où la rivière tourne brusquement, on ne la voit que des Taillades. J'ai visité plusieurs fois le préau sans pouvoir y pénétrer.

— Mais vous en avez vu, au moins, la porte close ? demanda Louise Labarthe.

— Non, Madame, pas même la porte. J'ai prié, de toutes les façons, Pierre le gardien de m'y conduire, il m'a toujours répondu avec l'air goguenard que vous lui connaissez : — Monsieur a rêvé cette tourelle, il n'y en a pas plus que sur ma main de tourelle ! Si on savait que Monsieur court après des fantômes, on rirait dans la ville... Je n'en dirai rien... mais que Monsieur ne revienne pas là-dessus, je ne veux pas qu'on se moque d'un Berthamin... mon père a servi M. votre grand'-père..... » C'était assez pour n'y pas revenir. Pourtant, je ne pouvais douter de mes yeux ! et de l'attrait de ce mystère, je ne me suis jamais défendu.

— Eh bien, dit M. le Curé, je prie Mme Dorimon de venir avec ceux qui l'entourent goûter au préau, afin que nous cherchions ensemble la fallacieuse tourelle. Je dois dire que je ne l'ai jamais aperçue.

— Encore faut-il la voir pour y arriver ensuite ; dit le vicomte ravi d'occuper l'attention, des Taillades seulement on l'aperçoit. Madame, faites-moi l'honneur de venir y dîner jeudi avec Mme et Mlle Dorimon vos filles ! et ceux que vous appelez votre famille d'élection, fit-il avec un geste du plus pur gratin en désignant l'assistance.

— J'accepte ! qui m'aime me suive, dit gaiement la grand'-mère de Jeanne.

— Vous jugerez alors, dit Rodolphe en s'inclinant, « si mes sens abusés » ont rêvé de tourelle, ou si tourelle il y a.

Louise-Marie avait daigné regarder M. de Berthamin, il en rayonnait de gloire.

— Il n'y a que le vieux monde pour les histoires de revenants ! dit-elle.

— Nous avons aussi les nôtres, réclama Jeanne, mais elles ont un caractère sauvage et violent, on y joue du couteau, du lazzo, la haine domine, le sang coule et le meurtre intervient toujours ; c'est horrible !

— Le Zomby des nègres est par trop bête ! dit Louise-Marie. Compère Boucqui et Pichou, les génies de ces peuples enfants, sont à leur taille et nous paraissent grotesques. Tandis que vos monastères en ruines, les restes hautains de vos forteresses, vos châteaux, ont tous leurs légendes étranges plus historiques que fabuleuses. Vos fées ressemblent aux femmes bien plus que les Péries de l'Orient ; vos grand'mères les ont vues. Il semble que chacun a dans un sang longuement hérité des ressouvenirs d'intimité avec les esprits.

Une flamme mobile et capricieuse aux yeux, des mouvements d'ailes au bras et jusque dans ses mains effilées, la jeune créole figurait elle-même une fée ; du moins, les yeux du capitaine Landry le disaient clairement avec une nuance d'admiration marquée.

— Mais ce ne sont pas seulement des ressouvenirs, fit Jeanne dans son auréole blonde, nos anges gardiens sont là et ne nous quittent point, c'est du présent ; avec personne nous ne pouvons causer toujours et de si près qu'avec eux.

L'aïeule, ravie de cette étroite intimité de sa petite fille avec les anges, ne put s'empêcher, malgré ses habitudes contenues de femme du monde, de lui envoyer du bout des doigts, comme on le faisait au dernier siècle, un baiser délié et très tendre.

— On m'a montré en Ecosse, dit avec sa voix timbrée Jean de Mortaux, la célèbre croisée sans issue d'un château légendaire.

— N'allez pas gâter ma tourelle, répondit sur un ton un peu vif le vicomte, avec vos curiosités écossaises ! Je la connais votre croisée, tout le monde est allé la voir en Angleterre ; on a

beau tourner, chercher, prendre des mesures dans l'intérieur du château, d'où elle regarde, on n'a jamais pu y arriver et la retrouver.

— Pourquoi ne pas tenter de l'escalader du dehors? dit Marie-Louise.

— Le cas échéant, on se tue à l'assaut, parce qu'elle est gardée par un précipice.

— Combien de morts? demanda Eric avec ironie. J'y irais pourtant, Madame, si vous me l'ordonniez.

— Elle ne veut pas la mort du pécheur! répondit, pour la belle, Mme de Saint-Avit à la joie de tous.

— Qui me repêcherait? fit l'abbé Gouttebessy à son sauveteur, si d'aventure j'allais encore à l'eau. Je n'entends pas qu'il risque encore sa vie cet ami de la onzième heure! j'y tiens autant qu'aux plus anciens.

— Du moment, cher abbé, dit Eric, que vous me mettez dans vos paraboles, je veux vivre.

XVI

Les Taillades, au surlendemain de cette veillée, ouvraient leur grille seigneuriale à Mme Dorimon et à sa suite. L'avenue de la Belle au Bois dormant, où l'on entra, sablée de frais pour l'arrivée du maître, conservait sur ses côtés des halliers sombres, inextricables, repaires protecteurs du gibier. Il s'en exhalait les senteurs âpres des fougères naissantes, et les résineuses essences des branches fraîchement émondées dans leurs poussées envahissantes sur l'allée. Les sapins, les hêtres mêlés aux ormeaux séculaires l'enténébraient en croisant leurs lourdes têtes; un courant de parfums sauvages en imprégnait la fraîcheur.

Les vieilles amies relevèrent les capuchons de leurs mantelets en se rencoignant au fond des voitures, pendant que Jeanne s'écriait sur le ton entonné par les pinsons du bois :

— C'est une nef de cathédrale, avec ses piliers massifs et ses arceaux.

— Il y a des nids dans les chapiteaux, dit Jean, nous allons troubler les couvées.

— Ah! que les oiseaux sont heureux! dit la fillette en faisant rire toute la voiturée.

Le pont levis archaïquement restauré engouffra bientôt tout l'équipage sous les voûtes du château, avec le bruit ferrailleur de ses herses et la sonnerie de ses pavés pointus.

En costume d'irréprochable correction, le vicomte de Berthamin reçut ses invités. Louise-Marie semblait oublier ses griefs pour se laisser pénétrer des impressions d'un autre âge. Jeanne ne montrait pas plus que ses quatorze ans si contestables avec sa taille développée ; enthousiaste à l'excès de ces aspects inconnus et nouveaux, elle perdait absolument sa timidité et se livrait sans arrière-pensée à sa griserie enfantine.

— Ah ! qu'il fait bon vivre ici ! fit-elle en battant des mains.

— Sans châtelaine, c'est triste ! soupira Rodolphe en accompagnant d'un regard démésurement éloquent cette aspiration. Mais l'enfant l'emportant sur la jeune fille, Jeanne répondit avec une étourderie qui fit rougir la grand'mère.

— Elle sera joliment heureuse la châtelaine en faisant lever ou abaisser le pont levis pour courir en forêt ! Les Taillades ressemblent au Kenilworth de Walter Scott. Je voudrais y vivre comme Amy Robsart... et, cependant, pas y mourir comme elle !

Mme Dorimon pensa qu'il fallait rire très fort et son entour répondit en écho. Quel moyen d'excuser autrement cette sortie ?

Après la salle des gardes, à l'aspect antique, la décoration du château, maladroitement modernisé, sous Louis XIII, changeait. Mais de hauts portraits, en pied, peints par Philippe de Champagne et Van Dyck lui donnaient un grand air.

On courut aux fenêtres, et là, dans une apothéose poudroyante de pourpre et d'or, chacun put voir la tourelle accrochée, encorbellée et crénelée du Préau des Jacobins.

— Le roman devient de l'histoire !... Elle est visible en pleine lumière, au soleil de midi, ce n'est pas un rêve ! On n'en peut plus douter ! criait on d'ensemble.

— C'est peut-être un prestige de notre hôte le magicien, dit l'abbé Gouttebessy.

— C'est dans tous les cas un mystère, observa Jean.

— Nous l'éclaircirons demain, n'en doutez pas ! conclut M. le Curé.

— Un nid de chauve-souris ! à moins que vous aimiez mieux les appeler des vampires, dit Jean de Mortaux.

— Et si l'on y trouvait un chevalier momifié, s'écria Jeanne en ouvrant de grands yeux pleins d'effroi.

— J'aimerais mieux un trésor, dit Yvrande d'Orcourt.

— Je fais des vœux pour le trésor, ajouta M. le Curé. Cela m'aiderait à fonder quelques lits pour les vieillards de ma paroisse.

Rodolphe avait surmené ses gens afin que tout fut au mieux chez lui. Payant de sa personne en maître de maison avisé et attentif, il n'avait rien négligé pour parer ce qu'il appelait sa garçonnière. Des fleurs partout. Pourtant, des élégances un peu mièvres et trop nouvelles, tranchaient par leur recherche sur un cadre de vieilles somptuosités et nuisaient à l'harmonie de l'ensemble. Mais comment ne pas être indulgente quand on en comprenait l'intention soulignée? Mme Dorimon lui laissa croire que rien ne clochait; pourtant, en femme sérieuse qui ne veut pas induire son prochain en erreur, elle n'admira que ce qui était beau, et put louanger à son aise tout le long du du jour. Jeanne seule la rendait un peu nerveuse; elle courait partout et semblait prendre possession d'un domaine qu'on offrait très chevaleresquement. Aussi, sa grand'mère, contrariée, ne perdait pas une occasion de rappeler son âge, un peu plus elle aurait exhibé son extrait de baptême. Cette faiblesse, qui tenait à un tact trop affiné, subitement troublé par un rôle nouveau d'éducatrice, n'était pas pour déplaire au châtelain; elle affirmait plutôt son personnage de futur prétendant et ne laissait pas que de l'y encourager.

— Monsieur de Berthamin, disait Jeanne, êtes-vous bien sûr qu'il n'y a pas de loups dans les fourrés du parc? J'aimerais à voir luire leurs yeux dans les ténèbres.

— Hélas, dit Rodolphe, je n'ai pas le plus maigre des loups à occire pour vous, pas un sanglier; mais des chevreuils, des cerfs, des biches, des chevrettes sauvages, qui pullulent dans les bois, en attendant que j'ouvre des percées pour la chasse.

— A ce compte, c'est vous qui serez le loup! Gardez-vous en bien, dit la fillette, je ne vous aimerais plus du tout.

Il eut le courage de ne pas répondre une banalité, mais il s'épanouit de joie devant cette menace, à la courte honte de Mme Dorimon qui pensa comme lui : elle l'aime donc déjà! Cependant elle s'enferma plus que jamais dans son système hilarant.

Louise-Marie, encore un peu souffreteuse et alanguie, n'hasardait rien, par opposition au lancé de sa nièce. Elle promenait ses grâces créoles au bras d'Eric Landry paré de son uniforme, échangeant avec lui des réflexions sur les lieux et les choses typiques du castel. Avait-elle, par un raffinement de coquetterie, choisi les airs vaillants et forts de son chevalier pour mettre plus en lumière sa gracilité frêle ?

Brusquement, sur un mot du capitaine, elle abandonne son bras et, avec le retour rapide d'une libellule, elle vient se mêler au groupe principal, celui de sa belle-maman, où l'on s'entretient de nouveau de la tourelle enchantée du Préau des Jacobins.

— Avez-vous jamais cherché à voir au-delà, du bastion où elle est accrochée, dit-elle à Rodolphe ? Et peut on plonger du haut de vos tours, dans l'intérieur du couvent ?

— Du donjon nous l'essaierons, si vous voulez me suivre sur la plate-forme, proposa le vicomte.

— Foin des trappus ? des cordes à nœuds et des échelles ! mon cher voisin, s'écria l'aïeule, je n'autorise pas mes filles à se rompre le cou.

— Rassurez-vous, chère Madame, un escalier aussi lourd qu'il est laid a remplacé, depuis les temps guerroyants, ces primitives façons de monter à l'assaut. Ces Dames, avec moi, ne courent aucuns risques, ajouta Rodolphe avec la fierté modeste et forte d'un chevalier servant.

Sur cette assurance et le demi consentement de Mme Dorimon, toute l'escouade jeune, accompagnée de Mme Labarthe qui se dévoua, s'envola à la suite du châtelain.

Il avait établi sans afféterie d'archéologie, à chacun des étages de la tour, des musées restreints qui ne manquaient point de couleur et de documents vrais. Armes anciennes, ferroneries, bois naïvement fouillés, céramiques, témoins des temps gallo-romains dûs aux fouilles fortuites des paysans d'alentour, meubles collectionnés pour la plupart dans la province. Les ascensionnistes du donjon se reposaient pour souffler, en s'arrêtant à ces étapes, ils arrivèrent ainsi sur la haute plate-forme. Personne n'était las. En cette absence de fatigue, la vue qui s'étendait fort loin n'en parut que plus belle.

Saisis d'abord par les magnificences de l'étendue, la douceur lumineuse des espaces, les horizons mêlés de ciel bleu et de

lignes terrestres diffuses, chacun rêva en soi, isolément. Puis, le goût des détails l'emportant chez quelques-uns, les observations, les réflexions spécieuses rendirent la conversation générale.

Dominée par le donjon, la masse du couvent des Jacobins, son préau, entourés de l'épaisse ramure des tilleuls, se dessinaient dans un périmètre très prochain. A l'arrière plan, ramifié à la ville, l'édifice sombre du monastère, puis ses ailes enserrant les terrasses et les jardins. Très conservé, en relief, au plus épais des remparts, suspendu au dehors sur un tournant rapide de l'Agronne, se détachait en poste avancé le mystérieux édicule. Les fortifications continuant après un angle rentrant à enserrer la ville parallèlement à la rivière, le cachaient dans ce pli. Des Taillades dont le parc s'écroulait sur les bords de l'eau, on l'apercevait seulement, ainsi s'était-il dissimulé à plusieurs.

En apparence, au moins, rien ne semblait y conduire, pas un degré, pas un chemin de ronde, nulle rampe ni accédaient. On n'y voyait non plus aucune ouverture, pouvant y conduire, du glacis intérieur des murailles. Aux temps sévères où l'ornementation était oubliée pour l'unique objet de la défense, on n'avait pu imaginer en superfétation une construction s'harmonisant dans l'ensemble, mais inutile en soi. Dans quel but aurait-on surchargé d'un poids énorme l'enceinte protectrice du couvent ? De ses machicoulis et de ses échaugnettes, servant la coupe perpendiculaire du fort, on pouvait tenir à distance toute tentative d'attaque du côté de la rivière ; mais encore, par quelle route les assiégés y venaient-ils et comment opéraient-ils leur retraite ?

— En ballon ! dit le capitaine Landry en riant.

Ces questions, ces problèmes posés en devinettes et que personne ne parvenait à résoudre avivaient l'intérêt et menaient bon train les conjectures.

— De plus près, nous découvrirons peut-être les traces d'une porte murée dans le rempart, remarqua Jean de Mortaux.

— En y parvenant, à l'aide de hautes échelles, on pourrait saper cette clôture faite après coup, fit le capitaine.

— C'est très tentant l'escalade, surtout si elle nous conduit dans la place.

— D'ici, nous ne voyons d'autres ouvertures que les meur-

trières, quel est le fluet, l'incorporel qui pourrait y passer avec les chauve-souris et les chouettes qui y perchent? demandait Rodolphe.

— Moi! j'essaierai, dit Louise-Marie en s'allongeant étroitement dans sa robe en fourreau, je deviens serpent quand je veux. Ce serait si piquant d'entrer la première, de voir avant personne ce qu'on a caché là.

— Un passage étroit ménagé dans le massif de la muraille, observa Jean de Mortaux, y conduisait probablement. Reste à trouver ce passage. Si jamais un chagrin de cœur me pousse à me faire sachette, j'irai me claustrer dans la tourelle des Jacobins. Mais comme tout a une fin dans la vie, et que les violences humaines n'ont qu'un temps, la vue de la suave châtelaine des Taillades apportera une diversion à ma désespérance. Je l'épierai chaque jour avec l'attention intéressée d'un malheureux qui n'a qu'une unique perspective. Peu à peu j'attendrai son apparition sur les tours comme le poète attend l'étoile dans le ciel du soir et j'en deviendrai éperdument épris.

— Ici, interrompit le vicomte de Berthamin, faudra-t-il me montrer aux côtés de mon épouse fidèle, comme un parangon ou comme un tigre rugissant?

— Vous ne seriez pas aussi fatalement étrange, dans votre tenue journalière, que le subjectif sachette sous son capuce blanc! Là est le clou de la question, qu'y pouvez-vous répondre, fit Jean avec la passion voulue de son rôle de séducteur.

— Je revêtirai ma cuirasse damasquinée d'argent, répondit l'époux présumé, je sortirai de mes hauts de chausses de coutume, pour un équipement chevaleresque, des panaches ondoyants orneront mon casque, afin de réveiller un cœur seulement endormi dans le bonheur ordinaire et je remporterai la victoire contre le froc de commande.

— Pas si vite, noble et vaillant époux, fit Jean, à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire! Ne brusquez pas le dénouement. Il faut, pour réveiller un cœur endormi dans le bonheur, une musique étrangère à celle qui l'a longtemps bercé; et moi, cénobite inconnu, je sais jouer sur le rebec ou la viole d'amour, les chants ignorés jusque-là de la châtelaine... Comment l'appelez-vous?

— Jeanne! répondit effrontément Rodolphe, si sa patronne

le permet toutefois, dit-il en s'inclinant devant la petite fille de Mme Dorimon.

— Elle le permet ! fit l'enfant en battant des mains.

— Nommez-la Jeannie, dit Mme Labarthe avec un pli au front, ce sera moins direct.

— Le soir, continua Jean de Mortaux, un chant plaintif descendit de la tourelle et l'Agronne se plut à l'accompagner du murmure rythmé de ses flots. La belle Jeannie, accoudée à sa croisée gothique, écoutait.

— Les rayons de l'astre des nuits, poursuivit Rodolphe impatient de rentrer en scène, frissonnaient dans les ondes dorées de sa chevelure, et servis par le souffle du soir envoyaient sur les lèvres du barde amoureux leurs effluves parfumées.

— Monsieur ! réclama la jeune fille, je ne peux souffrir les parfums, je n'en mets jamais !

— Nous parlons de Jeannie, dit Mme Labarthe.

— Alors, pourquoi riez-vous tous ? dit Jeanne, afin d'interrompre le récit qui m'intéresse tant ?

— Le fier châtelain des Taillades ne riait point, continua Jean, le souffle du soir en traversant la chevelure d'or de la belle Jeannie ne le menaçait pas seulement, par un retour de flèche il l'atteignait encore. Dans sa rage jalouse, il fit défendre au sachette de pincer désormais de la guitare.

— De la viole d'amour, Monsieur, rectifia Jeanne.

— De la viole d'amour. Alors le trouvère chanta sans accompagnement, ce fut pire.

— Et quoi ! avait-il la voix fausse ? demanda Eric Landry.

— Il l'avait sonore et tendre. A sa voix il mêlait des paroles, et de quels accents ne disait-il pas « je t'aime ! » à la blonde Jeannie.

— Dans les brumes du soir, dit Mme Labarthe, le serein lui cassa la voix ?

— Les éléments sont toujours propices à l'amour, fit Jean, mais l'époux ne l'était pas. C'était son droit.

— Vous vous embrouillez, dit Louise-Marie, l'époux était très amoureux de sa femme, cet époux était un garçon d'esprit.

— Je croyais au contraire, fit le narrateur, que l'amour rendait bête ; mais dans ces temps lointains c'était peut-être le contraire, par malheur.

— Pourquoi par malheur ? demanda Jeanne.

— Parce que Jeannie prit un tel goût aux mélodies du soupirant, qu'elle tenta de l'entendre de plus près.

— Ah ! je ne le veux pas, dit la jeune fille, ce serait inconvenant.

— Hélas ! fit le narrateur, la vérité s'impose. La châtelaine avait fait abaisser le pont levis un soir pour errer aux bords de l'Agronne et l'abîme seul la séparait de la tourelle. De son côté, l'amoureux trouvant le passage secret, que nous devons chercher ensemble, arrivait sur l'autre rive et s'élançait dans les flots afin de rejoindre Jeannie.

— J'arrivai à cette heure malsaine où le vrai se confond avec le faux, dit Rodolphe, et j'évoquai les ondines, les sylphes, surtout les bons génies du foyer pour sauver l'honneur de ma maison.

— Alors, dit Jean, les ondes de l'Agronne s'élevèrent en vagues irritées, le sachette englouti dans l'abîme revint à la surface, lutta, fit entendre une douloureuse plainte..... mais plus épris de la vie que de Jeannie, tourna bride, s'enfuit et oncques depuis ne le revit.

— Et Jeannie ? demanda Yvrande en ouvrant d'aussi grands yeux que Jeanne.

— Jeannie eut grande honte de son étourderie et tomba à genoux en cachant sa blonde tête dans ses mains.

— Son mari, fort gêné par sa cuirasse, continua Rodolphe, ne put lui offrir que son froid gantelet de fer pour la ramener aux Taillades.

— Elle avait eu grand tort, fit Jeanne d'un air sévère, et je ne l'aime pas !

— Elle fut pourtant pardonnée, dit Jean. Son mari comprit qu'elle n'avait jamais cessé de l'aimer. Ils eurent beaucoup d'enfants, le vicomte de Berthamin descend de leur fils puiné et ressemble trait pour trait à son grand aïeul.

— L'aïeul n'était pas laid, semble-t-il ! conclut le capitaine Eric.

— Encore un conte ! encore ! dit Jeanne, le donjon doit avoir sa légende puisque la tourelle a la sienne.

— Ici ! charmante Damoiselle, je n'oserais, dit le conteur Jean. Qu'adviendrait-il, si j'avais le malheur d'offenser les génies du donjon et d'attirer leurs représailles sur votre jolie tête !

A peine achevait-il qu'un fracas lui répondit dans le donjon. Le bruit d'un effondrement terrible répercuta de toutes parts des roulements de chute.

La dernière rampe de l'escalier, celle qui s'accrochait à la plate-forme où ils se trouvaient tous, venait de se rompre et éveillait, en s'abîmant, tous les échos des voûtes.

Les hommes firent assez belle figure dans la surprise; mais Jeanne et Yvrande terrifiées tombèrent à genoux en poussant des cris aigus, la nerveuse Louise-Marie elle-même se jeta dans les bras de Mme Labarthe en l'étreignant de toutes ses forces. Celle-ci, très pâle, cherchait à se rendre compte de la cause qui avait détruit leur seul moyen de retraite. D'un rapide regard, elle put constater l'absence des abbés que la légende dialoguée du sachette avait mis en fuite. Leur poids, à la descente, avait dû rompre les marches vermoulues et déjà ébranlées par l'ascension des nombreux visiteurs. Elle les appela, on ne répondit pas.

— Seraient-ils pris sous les décombres? dit Jean très inquiet de ses amis.

Le bruit d'écroulement avait été entendu formidable au château. On accourait. L'abbé Alexandre fut le premier à arriver pour rassurer les occupants de la plate-forme.

— Pas d'accident de personnes! cria-t-il, l'escalier seul est mis à mal.

— Qu'on apporte des échelles, des cordes! commanda le vicomte.

— Il y avait longtemps que la tour n'avait eu de prisonniers, dit en riant de sa franche voix l'abbé Alexandre. Si on vous y laissait pour continuer la tradition?

M. le curé accourait en recommandant aux gens de M. de Berthamin de laisser ignorer l'aventure aux invités restés au salon.

Les débris de toutes sortes qui encombraient le cinquième étage du donjon furent deblayés.

On établit solidement des échelles, des échafaudages, afin d'assurer la descente.

Cependant que les Paladins prisonniers entouraient la *Guette*, où s'étaient refugiées dames et demoiselles, et flirtaient agréablement au milieu du vol des hirondelles, fort en détresse par leur présence.

L'escalier, en s'écroulant, avait mis à découvert une cheminée magnifique du XIVe siècle, cachée sous une couche de mortier et dissimulée par la lourde charpente des marches et des rampes. De mémoire de grand-père on n'en avait jamais parlé.

— Voici la compensation des ruines, dit Jean de Mortaux. C'est un intéressant monument de l'Art gothique, que vous venez de découvrir, Rodolphe. Débarbouillée de la chaux déshonorante qui recouvre ses peintures, elle deviendra un des fins joyaux de vos collections.

— Je ne laisserai à personne le soin de sa restauration, je gratterai à ongles brisés jusqu'à recouvrance complète de ses beautés ; surtout, si vous venez m'aider, Jean. Car il n'est pas bon que l'homme soit seul !... ajouta le vicomte, non sans jeter un expressif regard sur Jeanne la blonde qui, dans sa candeur, ne comprit pas l'allusion.

En avalanche on revint au salon, où les douairières commençaient à s'inquiéter. Tout fut raconté. Mme Dorimon s'exclama, mais elle avait trop de tact pour revendiquer la sagesse de ses pressentiments premiers.

Sur le soir, quand on voulut partir, la sombre avenue se trouva illuminée avec des falots anciens, c'était une féerie que Rembrandt aurait aimé à peindre. Les feuillages transfigurés sous de rouges lueurs, les ombres reverdies des bords du bois et les noires trouées ouvertes dans les profondeurs des taillis en opposition aux lumières blondissantes de l'allée, imprégnaient d'une exquise et rare couleur ce coin de bois.

Les invités de Rodolphe de Berthamin revinrent charmés ; seule, Mme Dorimon en garda une rancœur. Il lui fallait sermoner Jeanne sur sa tenue sans réserve, sa griserie quasi inconvenante, la prémunir contre le danger de trop dire, de trop montrer ses impressions. Quelle délicatesse de main ne lui faudrait-il point pour cela ! Elle ne devait pas l'éclairer sur la nature du péril, avec lequel elle avait joué, et lui enlever l'expension qui la rendait charmante, elle voulait pourtant lui en inspirer la crainte.

Un retour sur elle-même la fit soupirer et se plaindre à Dieu. Son devoir l'obligeait à l'action combative, alors qu'elle aurait réclamé le repos ; après les angoisses de l'abandon, après qu'elle s'était repliée dans une sorte d'engourdissement de la souffrance,

elle devait secouer son inertie, vaincre ses défaillances pour élever une enfant déjà femme.

Fallait-il s'attendre aux révoltes de son élève, à sa résistance contre l'éducation tardive ? L'aïeule avait longuement acquis l'expérience du cœur humain ; elle ne pouvait compter, elle le savait d'avance, sur l'obéissance passive d'une enfant pour sa mère. Elle n'avait que trop montré déjà à la jeune indépendante sa faiblesse attendrie et admirative ; il s'agissait maintenant de se ressaisir et d'être forte.

— Je vois, ô mon Dieu, dit la chrétienne en terminant sa prière du soir, que la vie militante dure jusqu'à la tombe.

XVII

Deux jours après, Mme Dorimon amenait son groupe familial au monastère des Jacobins.

De très beaux arbres, une vaste allée sous leur ombre, un bastion avancé dominant en terrasse l'Agronne et l'inexpugnable rempart portant comme un joyau à son revers externe la fantastique tourelle. Encore qu'elle restât cachée à tous les yeux, on la savait là, tentant la curiosité. On en avait appris les contours aux Taillades, chacun en voulait connaître les mystères et se sentait d'autant plus piqué à les chercher que les moyens d'enquête manquaient davantage.

D'entrée murée sur la surface de la haute muraille, pas une trace. Toute d'une pièce de maçonnerie unifiée, en énormes moëllons, on n'y distinguait pas, non plus, les pierres d'attache d'une rampe qui, du couvent, aurait pu y conduire.

Il restait comme champ d'investigation, l'aile du préau elle-même. Minutieusement parcourue, inspectée, ses cloisons vérifiées aussi, elle ne donna pas trace de communication avec la tourelle. Déçus, très vexés, nos enquêteurs se retiraient d'assez méchante humeur, lorsque l'abbé Alexandre, en frappant sur les parois à l'aide d'un lourd maillet, perçut un son creux et sourd.

Une boiserie vermoulue revêtait la chambre haute dans laquelle on se trouvait, elle n'adhérait pas si absolument à la muraille, qu'il n'y eût entre elles un espace propre à rendre cette résonnance. Mais, en l'examinant de plus près et en cher-

chant à la déceler, on découvrit qu'elle glissait sur des rainures et, après quelques efforts, on parvint à la faire jouer. Elle cachait une porte blindée de lames en fer, quadrillées sous des clous à larges têtes. Des verroux, un cadenas énorme en forme de cœur la fermaient. M. le curé donna un trousseau de clefs dont l'usage n'était pas encore reconnu, et l'on trouva enfin la clef du mystère.

Un étroit passage s'enfonçait dans un espace enténébré, ménagé dans le mur. Jean de Mortaux enleva sa jaquette et arrêta l'élan de l'abbé Alexandre qui voulait pénétrer à travers les détritus de toutes sortes qui l'encombraient.

— Tout beau, l'abbé ! votre soutane ne peut souffrir les souillures, j'ai une canne pour sonder le terrain et me préserver de sauter dans le vide. De plus, j'ai aussi une lanterne, je vous appellerai quand il en sera temps.

— C'est un fin gourmet de mystère, dit Rodolphe, il veut le déguster avant nous.

Tout le monde attendait en silence.

Un bruit de gonds rouillés, le frottement des huis d'une porte fut perçu, puis une exclamation d'étonnement retentit. L'abbé Alexandre n'y tenant plus troussa ses jupes comme les zouaves au passage de l'Alma et pénétra dans les profondeurs du couloir.

Une chambre plus vaste qu'on ne l'aurait soupçonnée des Taillades, éclairée du jour vitreux des meurtrières closes était presqu'entièrement recouverte par les rayons encombrés de livres et de manuscrits d'une bibliothèque. Une planche servant de couchette, un banc, une table à écrire, un immense crucifix, un prie-Dieu ; et, au pied de la Croix, sur le sol, l'amas loqueteux et empoussiéré d'une défroque de moine.

Jean de Mortaux déchiffrait la suscription d'un document cacheté qu'il passa à l'abbé Alexandre.

Il lut haut :

« Pour l'héritier du nom des Berthamin. »

De la cellule on entendait des rires frais qu'une voix légère, celle du Berthamin désigné, accompagnait d'un récitatif amusant.

— Il faut l'appeler, dit l'Abbé, Rodolphe ! Rodolphe !

Il arriva d'un saut en sussurant un air d'opérette et demeura

glacé devant l'air grave de Jean et l'ensemble solennel de la chambre.

— Une missive d'Outre-Tombe, dit l'Abbé en lui tendant l'enveloppe.

Avec son impressionnable nervosité, le vicomte pâlit et d'une main tremblante fit sauter le cachet de la lettre.

« Qui que vous soyez, neveu inconnu, avec Dieu ou près de lui revenir, je vous lègue tout ce qui reste de mon existence de sachette ; je l'ai vécue dix ans ici, tandis qu'on me croyait en un autre monastère.

Le père Abbé seul connaissait mon nom et la pénitence que je devais subir pour avoir trop aimé ce qui passe.

J'ai peut-être expié... ? je m'en vais, au nom de la sainte obéissance, achever de vivre au couvent où l'âme de ma mère cherche celui qui fut.

ODON DE BERTHAMIN. »

Tout aussi émus que l'arrière-neveu du frère Odon, l'abbé Alexandre et Jean de Mortaux fermèrent, par un sentiment de respect, la porte de cette retraite consacrée par la prière et la pénitence et vinrent retrouver M. le Curé et ses invités.

Leur gravité, l'air embarrassé et sérieux de leurs visages, disaient assez que la tourelle ne renfermait pas des surprises drôlatiques ; mais personne ne soupçonnait pourtant la vérité.

— Quand, au donjon des Taillades, nous avons inventé une figure de cénobite habitant la tourelle, nous étions loin de nous croire dans le vrai, dit Jean en hésitant.

— Je pense, mon enfant, que vous ne comptez pas nous terrifier ? dit sérieusement Mme Dorimon.

— M. de Berthamin vous répondra, Madame.

— Voyons, Rodolphe, pouvez-vous parler devant ces Dames ? demanda M. le Curé.

— Ces Dames peuvent se retirer, dit Rodolphe... L'état d'abandon de la tourelle, l'absence d'air respirable... les empêchera de la visiter aujourd'hui.

Déjà des relents fades et suffocants arrivaient du couloir ; Mme Dorimon, avec l'élément féminin qui l'entourait, s'en alla respirer sous les arbres du préau.

— Ce mystère m'oppresse, dit-elle, n'en parlons plus !

Dans un conciliabule présidé par M. le Curé, il fut décidé que le public ne serait pas initié à l'aventure. Que serait-il résulté des commentaires suscités par ces souvenirs? La bêtise humaine est plus avide de la recherche du mal que de la connaissance de la vérité. Que n'aurait-elle pas inventé! et de quelles imaginations n'aurait-elle pas aggravé ce fait si courant, si ordinaire d'une vie brisée, achevée au pied d'une croix?

Donc, aucune indiscrétion n'enfanta le scandale. Seulement, un soir, afin de calmer les têtes enfantines encore excitées par cette mélancolique histoire, M. le Curé lut la note suivante qu'on avait trouvée attachée à la base du crucifix :

« Toutes les fièvres malsaines de l'homme ne procurent pas l'apaisant bonheur que donne l'amour d'une mère. »

On s'attendrit, tout s'expliqua. Le cénobite était un arrière grand'oncle de Rodolphe, entré en religion après une déception douloureuse. On avait toujours cru qu'il était parti pour un couvent lointain; tandis qu'en vue de sa demeure héréditaire, dans l'air où respirait sa mère, il avait expié, aimé et prié.

XVIII

— Vous êtes rêveur, Jean! Je préfère pour mes jeunes amis l'action à la rêverie, disait Mme Dorimon à Jean de Mortaux en le retrouvant seul sous la charmille où il s'était isolé un instant.

— Ai-je l'air maussade ? et suis-je si désœuvré que ça, Madame?

— Toujours charmant, mon fils! mais moins gai. Le souvenir du frère Odon de Berthamin pèserait-il encore sur vous? Dans tous les cas, vous n'êtes pas le seul triste parmi les miens; Louise-Marie s'acclimate trop lentement, Jeannette regarde dans le vide toute attristée, son père lui manque... Je le comprends... Je n'essaierai pas de la mettre bien avec des poupées magnifiques achetées à son intention avant son arrivée, cela ne prendrait pas. Que lui donner pour l'amuser dans cette saison d'adolescence où la poupée n'est plus, et où le fiancé est encore à naître?

— L'ombre du fiancé qui va venir.

— A quatorze ans et demi cela ne se fait point! Allez-vous-en

sur la terrasse, avec la marmaille, Jean ; vous en êtes... mais envoyez-moi ma Louise Labarthe, elle seule me comprend. Allez, méchant enfant, vous êtes indigne de vivre à mes côtés, fit-elle en posant sur la tête brune du jeune homme sa main maternelle.

Et tout bas, pendant que Jean allait s'acquitter de sa commission, elle murmura avec un peu de mélancolie :

— Je ne puis pourtant pas lui dire d'être cette ombre... Mettez-vous là, sur ce banc près de moi, dit-elle à Mme Labarthe qui accourait aussitôt appelée, j'ai besoin de vous.

— Moi aussi !

— Que dites-vous de notre jeunesse depuis huit jours ?... Elle me déroute. Rodolphe flirte autour de Jeanne sans qu'on l'en ait prié. Jean, mon petit-fils d'élection, ne s'en offense pas. On n'était pas ainsi de mon temps ! Certes, loin de moi l'idée de les voir ferrailler pour obtenir sa main d'enfant... mais j'enrage je ne sais pourquoi... Quelle idée avons-nous eue d'appeler à grands cris Yvrande d'Orcourt ! elle a seize ans et Jean y prend garde. Moi qui n'ai jamais été jalouse, le deviendrais-je en mes vieux ans ?

— Elle est mieux que jolie, dit Louise Labarthe, elle a le je ne sais quoi qui s'appelle le charme, cette fille sans dot. Pourvu qu'on l'épouse et qu'on ne lui mette pas en tête un amour qui, chez elle, descendrait vite au cœur.

— Voudriez-vous donc que Jean de Mortaux en fit sa femme au lieu d'attendre Jeanne ? dit Mme Dorimon avec vivacité.

— Je ne voudrais pas qu'Yvrande l'aimât, s'il ne devait pas en faire sa femme, répondit Louise Labarthe.

— Ah ! vous brisez mon dernier rêve !... Je le défendrai, je vous en préviens... dit Mme Dorimon hors d'elle-même, il faut, dans ce péril, qu'Yvrande parte au plus tôt !

— Il vaudrait mieux, en effet, lui faire verser quelques larmes aujourd'hui, que d'attendre encore pour lui briser le cœur.

— Que n'épouse-t-elle le capitaine Landry ? s'écria Mme Dorimon avec la joie que donne une invention ingénieuse. Ne pensez-vous pas que mon idée soit bonne ?

— C'est une trouvaille, fit en souriant Mme Labarthe ; mais s'il n'est pas riche, il doit rêver une dot.

— Les hommes sont des monstres, ils ne pensent qu'à l'ar-

gent ! Il me semble que son traitement de capitaine les nourrirait assez ; Yvrande n'est pas accoutumée à l'aisance. Je lui donnerai un trousseau très complet, ma vieille amitié m'y autorise, puis j'écrirai à sa marraine, que je connais, pour la convaincre de dôter sa filleule.

— Tout cela est fort bien trouvé, mais encore faut-il que M. Landry consente, dit fort raisonnablement Louise Labarthe.

— Il serait vraiment fort à plaindre ! une si jolie fille !... Ah ! ma chère, me voilà arrachée au calme conquis par mes années de détresse et d'abandon ! Ce renouveau me ramène en arrière. Faut-il donc lutter toujours, créatures incomplètes que nous sommes, avec notre ondoyante nature. Il y a quelque temps à peine, je craignais de tomber dans l'apathie ; aujourd'hui, remuée par ces fractions féminines de mes fils, je me reprends à la vie... Ne dirait-on pas que je vais m'y attacher de nouveau ?

— Il le faut bien, puisqu'une tâche nouvelle vous incombe.

— Au lieu d'avancer dans la voie de résignation et de sagesse je recule... Je me plains maintenant ; il est vrai, ajouta-t-elle avec sa tendresse native, que c'est à une autre moi-même.

Cette autre elle-même portait son désespoir muré avec l'aide de Dieu. Ce jour là, une préoccupation intense la rendait distraite ; elle se retira tôt. Louise-Marie l'inquiétait ; pourquoi, subitement domptée, sa nature violente perdait-elle l'habitude des brusques élans ? Que se passait-il dans cette imagination ardente ? Elle rêvait ; où courait son rêve ? Poursuivait-il au rebours la route franchie d'un hémisphère à l'autre, afin de retrouver ce mari très aimé qu'elle croyait détaché d'elle-même. Ou bien la lassitude d'une lutte inutile, entreprise pour conquérir ce cœur, la jettait-elle à la recherche dangereuse d'un autre intérêt que celui de l'amour conjugal ?

Mme Labarthe se troublait en songeant à l'expression passionnée du regard d'Eric Landry, quand il s'attachait sur la jeune femme. La nature franche du capitaine excluait les mesures habiles des séducteurs de parti pris et ne savait pas cacher l'attraction qui le dominait. Il n'est pas rare de voir ces organisations de primitifs s'éprendre d'une femme complexe, étrange, telle que Louise-Marie, en dehors du convenu, changeante comme l'Océan qui l'avait apportée, réflétant le ciel parfois et, comme lui, capable d'enfanter la tempête. Les contrastes s'ap-

pellent. Qu'arriverait-il, si le sentiment du devoir cédant aux ressouvenirs de la femme dédaignée lui montrait, dans ses attirances, cet homme très beau, très sincère, libre d'aimer et de cœur assez haut pour n'aimer qu'une fois. Intelligent, d'allure fière, loyal et brave, il était de souche héroïque, son père, ses aïeux atteignant les hauts grades de l'armée, avaient laissé du relief à leur nom.

A qui rêvait donc la belle créole si ce n'était à son mari ou à lui ?

Mais elle, Louise Labarthe ne voulait pas qu'elle fût perdue, cette enfant qui avait fait vibrer ses entrailles en l'appelant « ma mère. » Elle voulait, avec la force combattante que les mères ont seules, la sauver d'elle-même et des autres. Comment y parvenir ? Les violents haïssent l'opposition, fût-elle justifiée par leur salut même. Quelqu'insensé que soit leur désir, rien ne leur coûte pour arriver à son objet. Les insinuations passent inaperçues, les conseils sont mal écoutés, les leçons irritent et précipitent la chute en l'aggravant.

Où êtes-vous, Jacques ! ou plutôt qui êtes-vous pour avoir rejeté si loin la femme qui vous aimait. Est-ce, entre vous, les méprises de deux âmes également passionnées ? Serait-ce pour vous seul, Jacques, le crime de ne pouvoir aimer ? Vous n'avez pas assez aimé votre mère, vous pourriez n'aimer pas davantage la femme que Dieu vous a donnée.

Le tumulte de ses pensées chassait le sommeil chez Louise Labarthe ; assise à sa fenêtre, abritée par le store baissé, elle cherchait à s'apaiser dans l'absence du bruit et goûtait le silence de la nuit, si complet dans les petites villes de province. Elle en jouissait depuis longtemps, lorsqu'elle perçut d'assez loin le murmure des paroles qu'échangeait un couple. Ce couple approchait peu à peu, la femme s'appuyait sur le bras d'un homme jeune comme elle, qui essayait de ralentir, de retarder sa marche. Il lui parlait d'amour, l'éternel refrain qui se fredonne ou se chante toujours quand on le cherche à deux dans la solitude des soirs.

D'abord, Mme Labarthe voulut se retirer avec une instinctive pudeur qui pousse à respecter un secret qui n'est pas fait pour vous ; mais la voix ne lui était pas inconnue, elle l'avait entendue déjà, sur un autre ton, parler le langage ordinaire.

Elle ne chercha plus, elle devina tout, quand un timbre d'or répondit dans les plis d'une mantille espagnole.

— Vous avez tort, je vous l'ai dit, on ne peut pas m'aimer... Mon mari a cru m'aimer lui aussi, il se trompait. Je refuse cette ombre d'amour que vous croyez sentir, parce que votre cœur oisif a entendu chanter le printemps à vos côtés. Jean de Mortaux le fredonne sans paroles à Yvrande, Rodolphe de Berthamin le roucoule du plus haut de sa tête à Jeanne, nous étions seuls à ne rien chanter du tout et cela vous a amusé de filer près de moi les notes d'un ténor de romance.

Il protestait en s'indignant.

— Maintenant laissez-moi, nous sommes arrivés.

— Je vous attendrai pour vous reconduire, Madame.

— Comme vous voudrez, je n'ai peur de rien.

Elle frappa un léger coup, Mme Labarthe ouvrit presqu'aussitôt elle-même. Ses gens étaient couchés, elle l'introduisit dans un petit salon dont la fenêtre donnait sur la campagne.

— Je craignais que vous ne fussiez souffrante, vous nous avez quittés très tôt ce soir? dit la jeune femme avec les inflexions caressantes de son parler créole.

— Mais il est très tard, maintenant, ma fille.

— Cela veut-il dire que je vous empêcherai de dormir? Ne vous gênez pas avec moi, j'attendrai pendant que vous vous déferez et j'irai ensuite vous rejoindre dans votre chambre.

— Je n'ai pas sommeil, restons ici. Seriez-vous venue seule, à cette heure avancée de la soirée?

— Non, M. Eric Landry m'a accompagnée.

— C'est pire qu'être seule.

— Comment l'entendez-vous, ma marraine?

Elle avait imaginé ce titre à cause de leur homonymie.

(*A suivre*).

COMTESSE DE BOURGADE DE LA DARDYE.

A TRAVERS LES REVUES

I. Études religieuses. M. Zola. Les hommes et les bêtes. P. Hte Martin. — II. Revue des Deux-Mondes. Le gouvernement de la défense nationale : les idées et les hommes. M. Étienne Lamy. — III. La Réforme sociale. 1° Compte rendu de la séance annuelle de la société : René Stourm, Gaston David ; 2° Le mouvement féministe ; 3° Recensement des fonctionnaires et employés de l'État ; M. Turquan. — IV. Revue des Revues : 1° Un État communiste ; 2° l'armée de Ménélik Hans ; 3° la carte religieuse de l'Allemagne ; Georges Goyau ; 4° Jugement du *Mercure de France* sur Ernest Hello.

I

M. Zola n'est pas encore de l'Académie, qui s'est obstinée jusqu'alors à lui fermer ses portes, mais il est de la société protectrice des animaux...

Comme tout est possible en cette fin de siècle, l'auteur de *Nana* et de *La Terre* ne désespère pas de voir la savante assemblée consentir à le recevoir dans son sein. En prévision de l'élection future de M. Zola, le P. Hte Martin a jugé à propos de soumettre à l'Académie quelques idées à l'orateur qui devra souhaiter la bienvenue au nouvel académicien : En voici le résumé.

1° M. Zola, candidat évincé par l'Académie, mais couronné par la société protectrice des animaux, se montre très aimable pour « les chères bêtes » : « bêtes, qui, sans vous mêler de juger la littérature, recueillez par simple bonté d'âme, le candidat en détresse ! bêtes, mes sœurs, voilà donc que vous comblez mon orgueil ! Enfin couronné ! » Si ce langage est aimable pour les « chères bêtes », il ne l'est guère pour les membres de la société, qui, tout en couronnant M. Zola, n'ont pas prétendu confondre leur personnalité avec les philosophes de basse-cour ? Mais cette manière de remerciement, si étrange soit-elle, ne peut nous étonner, car le principe directeur de la vie littéraire de M. Zola c'est bien l'amour des bêtes. Il n'évolue, avec toute son aisance, qu'au milieu des bêtes. Dans l'homme il n'a jamais cherché que la bête, et, dans la bête, il a rêve de trouver l'homme tel qu'il le conçoit. « L'homme et la femme ne sont que des animaux », a dit Bebel. Zola n'est que le praticien de cette théorie dégoûtante ; il ne se contente pas de faire descendre l'homme au niveau de la bête ; il pousse la dépravation jusqu'à transformer en luxure l'instinct de l'animal, et à mêler la nature inanimée dans ce concert de vice dont il

est le maëstro. 2° Il n'hésite pas à nous apprendre que dans les animaux nous aimons nos semblables. Toutes les bêtes de la création sont, dit-il, « mes petites parentes... elles sont de ma famille, *comme les hommes, autant que les hommes,* » un peu plus même, car il n'a jamais témoigné aux hommes la tendresse dont il se sent épris pour les bêtes. Il a des larmes sous la plume quand il raconte la mort de son petit chien. « On se sent mourir d'être seul, de ne plus sentir autour de soi la chaleur des bêtes »...

J'admets que les bêtes, dans la nature, ont leur agrément et leur utilité, mais nous ne comprenons pas que l'homme soit seul dès qu'il n'y a plus de bêtes autour de lui. N'aurions-nous qu'un ami, sa présence nous vaudrait tous les chiens et tous les rossignols du monde. M. Zola va plus loin, il veut que les peuples s'entendent pour prescrire l'amour des bêtes. « De cet amour univerversel des bêtes, par-dessus les frontières, peut être arriverait-on à l'universel amour des hommes... Des chiens internationaux que tous les peuples pourraient aimer et protéger, en qui tous les peuples pourraient communier, ah ! grand Dieu ! le bel exemple, et comme il serait désirable que l'humanité se mit aujourd'hui à cette école, dans l'espoir de l'entendre se dire plus tard que de belles lois ne sont pas faites uniquement pour des chiens ». Ce moyen de réaliser la paix universelle, inconnu des Metternich et des Bismarck, M. Zola le signale aux lecteurs sensibles du *Figaro*, et le recommande, pour l'exécution, à la société protectrice des animaux. Quand nous aimerons tous les chiens du monde, les hommes cesseront de se dévorer entre eux. On a peiné à comprendre qu'il se trouve en France un écrivain osant tenir de pareils propos sur l'amour des bêtes.

3° La nature inanimée n'est pas mieux traitée que les bêtes. L'auteur de *La Terre* et autres malpropretés de ce genre s'est fait du lubrique et de l'infâme une pâture tellement habituelle, que son imagination ne sait plus concevoir un spectacle ou un tableau qui ne soient maculés de quelque abominable souillure. Chez M. Zola les arbres et les plantes s'animent pour ressentir et exprimer la lubricité humaine et bestiale. La terre est, d'après lui, « une femelle » qui subit tous les outrages et répond par toutes les fécondités. La campagne prend, à ses yeux, durant la nuit « un étrange vautrement de passion ». Elle dort « débraillée, déhanchée... tandis que de gros soupirs tièdes s'exhalent d'elle ». Plantes et fleurs sont devenues des femmes, et quelles femmes ! Il fait danser à ces pauvres fleurs une sarabande de bacchantes en pleine ivresse ; la forêt « souffle la passion », les buissons, les jeunes tailles, « sont pleins d'une polissonnerie adorable, d'un vacarme d'amants, se poursuivant au milieu d'un grand froissement de branches ». Et quand le vice a triomphé, il y a dans toute la nature un ravissement surhumain. C'est l'apologie du libertinage. 4° M. Zola prête aux bêtes des qualités, des perversions, des vices, des sentiments qui n'entrèrent jamais dans un cœur de bête ; il leur prête tous les raffinements de la lubricité humaine. Qu'il essaie, par exemple, de faire conter ou chanter à son coq Alexandre les prouesses dont il le juge capable, et nous verrons si l'Académie ne priera pas les dames de sortir, avant de procéder à la réception d'un si lubrique conteur. M. Zola a tort de dire qu'il aime les bêtes. Il les déshonore, au contraire, en leur attribuant des vices qu'elles n'ont pas. Voilà pourquoi on a pu dire de ce Virgile au rebours qu'il avait écrit les *Géorgiques de la crapule.*

5° L'homme est beaucoup moins bien traité que les bêtes. M. Zola va chercher ses types dans les milieux les plus propres à l'évolution de la bête humaine : les halles, les mauvais lieux, les bouges où se brassent les affaires véreuses..

Les enfants dans une famille nombreuse « sont comme une portée de jeunes chiens grandis ensemble » ; les jeunes filles « sont de belles bêtes fraîches, blanches, au sang rose, à la peau ferme ». Il dit de l'une d'elles : « une ânesse de race qui aurait eu le don du rire ». Petits garçons et petites fillettes sont toujours, d'après lui, vicieux et déflorés. Les adolescents de 20 ans rêvent « les ordures les moins usitées ». Le vice chez eux est une floraison naturelle et extérieure ». Il leur faut un mal de choix, celui que personne ne commet ou qui, du moins, demeure encore une rareté dans l'espèce humaine. Ce qu'il convient d'ajouter, c'est que les polissons dont se compose le troupeau de M. Zola ignorent le repentir et la réhabilitation dont il est la source ; ils meurent impénitents sur le fumier de la luxure. Tirons un voile sur ces turpitudes ; il y a des livres, comme il y a des maisons, dont l'enseigne est déjà une souillure. Il y a des grossièretés et des libertés de langage que notre plume ne saurait reproduire. Cette littérature est un signe du temps et elle a ses dangers. Si l'on renie en certains lieux son auteur, on applaudit à ses œuvres. M. Zola a fait école. Ses imitateurs présentent l'ordure sous des monceaux de fleurs, mais ils n'en sont pas moins les disciples de celui qui a plus fait que tout autre dans ce siècle pour tuer la pudeur. La littérature pornographique fleurit partout aujourd'hui. Elle a ses journaux qui, chaque matin, offrent à leurs lecteurs un immondice en guise de pâture pour la journée. Il y a toute une pléiade d'écrivains romanciers, journalistes, hommes de théâtre qui mènent, sous le regard paternel de la police des mœurs, la sarabande de l'impudicité et de la prostitution littéraire. M. Zola a été leur initiateur et c'est justice de faire remonter la responsabilité de ce débordement pornographique à celui qui, le premier, a déchiré tous les voiles. Il est bien l'inspirateur et le chef de tous les ouvriers des besognes honteuses, qu'on a appelés avec raison : *Les Polissons de la plume.*

II

M. Etienne Lamy nous offre une étude remarquable sur les hommes du 4 septembre et sur le parti qu'ils représentaient. Il ne déguise ni leurs fautes ni leurs erreurs. Ces hommes qui se disaient tous républicains n'entendaient pas, par le mot république, les mêmes choses. Tandis que les vétérans, les revenants de 1848 étaient habitués à voir dans la république moins un pouvoir qu'une émancipation universelle, les jeunes ne rêvaient que le pouvoir à leur profit et devaient se montrer les pires ennemis de la liberté et de l'Église. Le positivisme, qui avait fait fortune dans les dernières années de l'Empire, et le scepticisme, qui en est la conséquence, avaient jeté la confusion dans les esprits et étendu ses funestes influences sur la vie publique. Les principes de 1789 furent odieusement foulés aux pieds par la jeune école de politiciens, qui n'en conservèrent que l'étiquette pour en imposer au peuple. Il devait en être ains pour des hommes en qui les doctrines positivistes avaient détruit l'idée de Dieu et toute croyance aux réalités immatérielles. La liberté qui protège le faible contre le fort ; l'égalité qui appelle les plus humbles victimes et les favoris les

plus privilégiés de la vie au partage des mêmes droits; la fraternité qui, entre étrangers, établit un devoir de famille, ne se justifient que par la croyance en un Dieu, père, législateur, juge, et à une destinée future où il récompensera les sacrifices faits par chacun au bonheur de tous. Et ce n'est pas trop de l'infini entrevu comme avenir et comme gain, pour que l'homme détache parfois son regard de ses espoirs présents, et consente à avancer aux autres hommes des services sur la parole de Dieu. Ainsi se trouvent suscitées, maintenues par la foi religieuse, malgré l'égoïsme même, les vertus dont la société a besoin. Mais, que la croyance à l'au-delà s'écroule, tout cet ordre social fondé sur elle n'a plus de base. L'ambition du bonheur, qui demeure la loi suprême de tout être, ne peut plus se satisfaire que dans les jouissances plus ou moins vulgaires de la vie présente. Tout renoncement, toute concession, tout dévouement au profit d'autrui devient une sottise. Quel argument persuadera au positiviste ou au matérialiste de prélever quoique ce soit sur la somme de ses jouissances terrestres son seul bien, pour en faire part à ses semblables. A peine l'homme a-t-il renoncé à l'infini que son égoïsme n'a plus de contre-poids, et, comme entre les deux néants qui limitent son existence viagère, il ne voit pas de place à la fois pour son bonheur et pour celui des autres, son choix est fait, et l'égoïsme est son unique loi. Ainsi toute morale qui n'a pas pour base la croyance à l'au-delà de l'existence présente, n'a plus de certitude, et la politique n'a plus d'idéal.

Les hommes du 4 septembre qui représentaient la jeune génération étaient pénétrés de cette philosophie positiviste. Sans doute ils affirmaient « les immortels principes », mais ils se considéraient comme une aristocratie d'intelligence et de volonté, ils étaient comme la race juive, qui garde, même dédaignée et vaincue, l'orgueil d'une supériorité native et se croit destinée à la domination. Et ils avaient si peu souci, en fait, du principe de la souveraineté du peuple, qu'à ceux qui leur demandaient de faire soumettre le régime républicain à la volonté générale du peuple, ils répondaient par cette formule de violence et d'orgueil : « La république est supérieure au suffrage universel ». Dédain de l'opinion, culte d'eux-mêmes, goût du pouvoir, hâte de le posséder, mépris de tout scrupule sur la manière de le prendre, et parmi toutes les voies de succès, ils estimaient la plus légitime, celle qui leur permettait de le saisir plus vite et de le garder plus longtemps. Pour assurer leur triomphe définitif ils ont compris que le clergé ne pouvait être qu'un obstacle à leur règne, et qu'il fallait renverser cet obstacle en l'asservissant, afin de hâter la fin du catholicisme dont la doctrine et la morale flétrissaient leur politique. Cette puissance éliminée, il ne restait vivantes que trois autres : une puissance irréligieuse représentée et soutenue par la franc-maçonnerie qui préparait une révolution dans la morale, une puissance socialiste qui préparait une révolution dans la propriété ; une puissance démagogique qui préparait une révolution dans le pouvoir. Ces trois puissances règnent aujourd'hui et menacent de dissoudre jusqu'au dernier élément de l'ordre social. C'est à Paris que le mouvement irréligieux et anti-social a ses principaux chefs, à Paris que la faction démagogique tient sur pied les groupes les plus déterminés aux excès.

M. Etienne Lanie passe ensuite en revue les principaux acteurs du gouvernement du 4 septembre, les vieux et les jeunes. C'est d'abord le Juif Crémieux, le premier par l'âge, ce parleur sans fin qui avait tant discouru qu'il lui était resté peu de temps pour penser : Juif avant tout, dévoué à l'influence

des Juifs, parmi lesquels il ne s'oubliait pas, petit homme, camard, aux yeux ternes, à la face glabre, aux cheveux crépus, affrontant les plus hauts emplois et sans inquiétude sur la façon dont il les occuperait. — Garnier Pagès, qui avait déjà, comme Crémieux, gouverné la France, homme médiocre mais honnête, qui se croyait grand homme d'Etat et qui l'aurait été si, pour l'être, le travail et l'amour du bien public suffisaient. — Arago, qui ne devait la gloire de son nom qu'à son père, à ses idées et à son parti. — Pelletan, rédacteur du siècle, écrivain à l'imagination noire mais qui avait été pour l'Empire un prophète de malheur. — Glais-Bezoin, qui avait fait sa fortune politique sous l'Empire dans le métier de plaisant. Son art était d'interrompre; et quand le comique n'était pas dans l'interruption, il était toujours dans l'interrupteur, dans ce petit homme décharné, aux yeux saillants, sous la peau jaune et ridée, aux airs de vieux singe. Cet homme qui se moquait de tout avait le tort de se prendre au sérieux. — Jules Favre était un maître de la parole, mais en lui l'intelligence même et jusqu'aux vertus étaient oratoires. Son cœur paraissait aspirer à l'héroïsme, mais il lui aurait fallu des armes et une main de fer; il n'avait que sa voix pour persuader à la Prusse la générosité et à la démagogie la sagesse. — Ernest Picart, court, rond avec une tête d'ange bouffi sur un corps de Silène, qui avait la joyeuseté des gens gras et ne gardait d'aigu que la langue ; assez modéré même dans ses critiques, il était, chose rare, conduit au bon sens par l'esprit. — Jules Simon, hors de pair avec les précédents, par l'énergie facile et continue du travail. Il avait sur ses collègues une supériorité d'esprit, non seulement d'étendue mais d'essence. Tandis que ceux-ci ne connaissaient que la lutte pour le pouvoir, Jules Simon ne songeait qu'à la question sociale et à appeler la pitié sur les maux des prolétaires. — Jules Ferry, dont la qualité maîtresse était l'énergie violente de la volonté, jointe à une intelligence moyenne et à des talents ordinaires... Dépourvu de tout scrupule, il savait qu'où l'on ne réussit pas à convaincre, il reste à lasser, et que la plus grande puissance de ce monde est peut être l'importunité persévérante. Sa volonté était sans principe et son incroyance à l'invisible ne lui montrait qu'une réalité, le pouvoir. — Rochefort, dont l'originalité est de répandre la haine et le mépris contre toutes les autorités humaines par le rire, le sarcasme le plus grossier et le plus fin tout ensemble. Toute sa puissance était dans la destruction. — Gambetta, le plus jeune de tous et le Benjamin de la fortune, surpassait tous ses collègues par la spontanéité et le jaillissement de sa parole ; il s'imposait aux foules : replet, haut en couleur, borgne, la tête enfoncée dans les épaules, et les membres attachés à un corps trop gras. Mais sa façon de rejeter sa tête en arrière, l'autorité du geste, la flamme qui semblait jaillir plus intense de son œil unique transfiguraient l'homme. La France espérait et croyait en ce nouveau venu. Une mort prématurée et mystérieuse qui tient du drame mit fin au règne du tribun. — Un autre possédait à lui seul plus de prestige et plus de qualités réelles que les précédents : c'était le général Trochu, nature pensive et sérieuse, à qui le pouvoir ne semblait digne d'être souhaité que comme le moyen le plus efficace de servir les intérêts de son pays. La France crut voir en lui un sauveur; mais c'était demander de lui l'impossible, et il eut la franchise, dès le début, de le reconnaître. Il avait résumé sa pensée militaire quand, prenant possession de la présidence, il avait dit à ses collègues : « Messieurs, nous allons tenter une héroïque folie ». Il avait

prévu son propre sort, car avant de se rendre à l'Hôtel-de-Ville, il avait dit à sa femme : « La voie douloureuse commence pour nous ».

III

1° La *Réforme sociale* publie le compte rendu général de la réunion annuelle (1-7 juin 1896) de la *Société d'économie sociale*. Les discours de M. René Stourm, et de M. Gaston David sur les prix décernés pour honorer les vertus de famille et l'attachement à l'atelier méritent d'être signalés. M. René Stourm venge dans son discours la bourgeoisie contre ses détracteurs. On sait que certains ouvriers, trompés par les tribuns du socialisme, jettent volontiers aux classes riches ou aux patrons ce mot de bourgeois comme une insulte : « *Tas* de bourgeois ». Le mot bourgeois, dit M. Stourm, a deux sens : il y a le bourgeois que Victor Hugo appelait « la partie contentée du peuple », le bourgeois égoïste, détenteur, à certaines époques, du pouvoir, des honneurs et de l'influence et n'ayant peut-être pas su alors détourner suffisamment ses regards de lui-même. Mais il y a aussi la bourgeoisie dont la France s'honore, la bourgeoisie *classe dirigeante* par le fait de son éducation, de son travail, de ses efforts, de sa supériorité intellectuelle acquise ou héréditaire, en même temps *classe bienfaisante* par son dévouement, son amour du prochain, sa sollicitude pour ceux qui souffrent ». Cette bourgeoisie trop calomniée n'est ni oisive, ni égoïste. Dans cette bourgeoisie, la part du pauvre est faite très large. D'où viennent les magnifiques domaines de l'assistance publique ? Des testaments de cette bourgeoisie française qui, dans les parts d'héritage de ses enfants, a toujours su tailler la part des pauvres. Cela est vrai, mais il est malheureusement vrai aussi qu'à côté de cette bourgeoisie charitable, aimée des petits et des pauvres, nous trouvons une bourgeoisie sans entrailles, cupide ou prodigue qui s'enferme dans son égoïsme et qui, par son insensibilité devant les souffrances des pauvres, offre un argument redoutable aux revendications socialistes.

2° M. Gaston David termine son rapport sur les prix de vertu par quelques conclusions qui le résument. Après avoir esquissé les deux modèles de la vie de famille que la société a couronnés, il nous montre où est le vrai bonheur. A notre époque, c'est une opinion devenue commune qu'il ne vaut pas la peine de vivre si l'on ne doit pas vivre heureux. Or, ce bonheur où le trouver ? N'est-il que le privilège de la fortune ? Erreur ! Les familles pauvres d'ouvriers et de marins dont M. Gaston David a retracée la vie nous répondent : « Dans la mesure ou il est compatible avec la condition humaine, le bonheur est à la portée de tous : il est le fils du devoir et le compagnon du travail ; il prend sa source dans la morale et sa lumière dans le ciel. Il est dans la paix de l'âme ; or, la paix est le fruit de l'obéissance à la loi ; par conséquent, se soustraire à la loi, qui est d'aimer Dieu et de le servir, c'est se soustraire aussi à la paix. Ceux qui gardent la paix au foyer de la famille ouvrière sont donc à leur rang de vraies autorités sociales, ce ne sont pas les moins précieux serviteurs de la patrie, ni ceux qui apportent le moins utile concours aux œuvres de leur pays et de leur temps. Ils ont déraciné en eux l'égoïsme, ils ont vécu non pour eux mais pour autrui ; ils ont senti comme d'autres les soucis et les duretés de la vie, ils ont

connu les erreurs et les souffrances, mais ils ont lutté sans faiblir. Quiconque, dans l'état que lui assigne la providence, remplit avec courage tous les devoirs que comporte cet état, celui-là devient un modèle ; il a accompli toute la loi ; il peut attendre sans trouble l'heure suprême et le verdict du souverain juge.

3° M. Turquan expose dans la même réunion le résultat de ses recherches sur les fonctionnaires et employés de l'État et sur les retraites. A l'aide d'un recensement direct, confirmé par le compte des retenues effectuées pour le service des pensions, il est arrivé à évaluer à 410 000 environ le nombre des employés de l'Etat. Ne sont pas compris dans ce nombre les 118 000 agents des communes et 9 000 agents ou fonctionnaires départementaux, soit, en tout, une armée de 537 000 employés d'administrations publiques. Le nombre des employés de l'Etat et le montant total de leurs traitements présentent, depuis 50 ans, la progression suivante :

En 1846.	200 000	employés touchant	260	millions
1853.	210 000	—	268	—
1858.	220 000	—	285	—
1873.	300 000	—	400	—
1876.	350 000	—	451	—
1891.	400 000	—	515	—
1896.	410 000	—	517	—

On s'effraie à la vue de cette marée montante « du nombre des fonctionnaires et employés d'Etat, qui ajoute chaque année, plusieurs millions au budget des dépenses et accroît les charges de la dette viagère. »

Quant aux pensions de toutes sortes, militaires et civiles, elles occasionnent une dépense de 200 millions, croissant chaque année, et qui n'est compensée que par une recette de 25 millions provenant des retenues. C'est donc près de 700 millions que nous coûtent les fonctionnaires et employés d'Etat y compris les pensions. Si cette progression de dépenses continue nous ne tarderons pas à atteindre un milliard. C'est la ruine en perspective.

4° M. Mascaret, ancien magistrat, et M. Gabriel Alix exposent les principaux caractères du mouvement féministe tel qu'il se révèle un peu partout ; et, sans vouloir souscrire à toutes les revendications formulées dans le dernier congrès féministe, ils croient qu'il y a lieu de tenir compte de quelques-unes. On doit rejeter toutes celles qui tendent à effacer la différence des sexes ; celles qui contestent l'état de subordination dans lequel la femme se trouve placée vis-à-vis du mari aux termes de la loi chrétienne confirmée par notre code civil. M. Gabriel Alix croit que les absurdités formulées dans le programme féministe ne doivent pas détourner notre attention de certaines revendications qui lui paraissent légitimes et opportunes. Ainsi il voudrait que les femmes veuves ou célibataires majeures, inscrites sur les rôles des contributions, eussent le droit de vote, vu qu'il est juste que la femme qui supporte les contributions communales et départementales concoure à la nomination du conseil qui en règle l'emploi. En Angleterre, la femme prend part aux élections des bourgs et des paroisses ; elle est même éligible, depuis 1893, aux conseils paroissiaux. En Russie et dans les Etats allemands, l'électorat des femmes, dans la commune et dans la province, est depuis longtemps un fait accompli.

Une assistante, Mme Vincent, exprime les mêmes *desiderata* en se fondant sur l'histoire. Sous l'ancien régime, les femmes ou filles nobles, possédant divisément, votaient, et même dans les questions politiques. Or, ce droit qu'elles ont perdu en 1789, elles le réclament à juste titre, car il est juste que leurs libertés, comme les autres, aillent en grandissant. Qu'on se rassure, dit-elle, les femmes sauraient mieux que les hommes « éplucher » un budget. Nous croyons que si l'admission des femmes au vote, limitée à la catégorie de femmes énoncée plus haut c'est-à-dire à celles qui sont inscrites au rôle d'une des quatre contributions directes, est très acceptable.

IV

Dans l'Australasie, le pays des colonies anglaises de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les conceptions socialistes les plus risquées se trouvent aujourd'hui réalisées : l'impôt progressif, la propriété de terre commune favorisée par l'Etat, la terre aux ouvriers, la limitation de la propriété privée, etc, etc., ont été récemment mis en pratique. C'est la prédominance de l'élément urbain sur l'élément agricole dans l'immigration qui y a constitué un des facteurs les plus favorables pour le développement de l'Etat socialiste.

Cette organisation communiste fonctionne fort mal. Une enquête parlementaire sur la situation des villages a révélé une situation extrêmement obérée et misérable dans la plupart d'entre eux. Tous, sauf un seul, demandent de nouvelles avances de l'Etat. Faut-il s'en étonner ! Les néo-socialistes *villagers* n'ont-ils pas eu l'idée étrange d'appliquer à l'agriculture, à cette œuvre qui est dans une dépendance si étroite des saisons et des conditions atmosphériques nécessairement variables, le principe de la journée de huit heures, et même de sept heures et demie, en tenant compte du temps occupé par les repas ? Voilà bien le fruit des théories du socialisme, de cette doctrine prétendue scientifique, qui prétend fixer invariablement en tous temps et en tous lieux la durée du travail humain, sans tenir compte de la diversité des milieux, des circonstances, des œuvres à effectuer et de la nature des travailleurs eux-mêmes. A la mauvaise organisation du travail, il faut joindre la tyrannie de la majorité, les dissensions continuelles, l'impossibilité de se faire rendre justice pour ceux qui ne sont pas bien vus du plus grand nombre des villagers. Plusieurs habitants ont déjà déserté leur village. Tel village n'en compte plus que 9 au lieu de 23 : « Etiez-vous communiste quand vous êtes arrivé ici ? demande un enquêteur à un *villager* au village de Pyap ? — J'étais un grand partisan de la terre pour le peuple ; je croyais que nous allions être comme frères et sœurs. — Cela a-t-il marché ? — Non, j'ai vu que ça ne pouvait pas marcher. — Croyez-vous à la terre pour le peuple maintenant ? — Non, je crois à la terre pour moi ! » Les dépositions de ce genre sont fort nombreuses. Le seul résultat heureux de cette expérience avortée aura été de convaincre les communistes de bonne foi de l'impuissance radicale de leurs utopies. La crise profonde qui a atteint l'Australie en 1893 et qui persévère n'a fait qu'exciter les passions populaires, et des mesures plus socialistes encore que les précédentes sont mises en avant aujourd'hui, entre autres : la proposition de fixer

administrativement les honoraires des médecins et la rente maximum que le propriétaire pourra exiger de son fermier.

2° Citons encore de la même Revue quelques-uns des renseignements que nous donne M. Hans sur l'armée de Ménélik, qui a atteint dans la dernière guerre le chiffre de 150.000 hommes. Le portrait que l'auteur fait du soldat abyssin mérite d'être relevé : « Outre son mépris de la mort, c'est un marcheur infatigable ; il supporte des variations considérables de température ; sa sobriété dépasse de beaucoup celle de l'Espagnol, de l'Italien et de l'Hispano-Américain. En campagne, il se nourrit avec quelques poignées de blé, d'orge grillée ou de pois chiches. La viande ne lui est pas nécessaire; il subsisterait pendant une année entière avec des rations représentant à peine trois mois de vivres pour un soldat européen. Les fatigues, les intempéries et privations ne l'empêchent pas d'être toujours gai et dispos. Son courage est universellement reconnu ; les Anglais et les Italiens eux-mêmes y ont rendu justice.

3° La même Revue a résumé une remarquable étude que M. Goyau a publiée dans la *Revue des Deux-Mondes* sur la situation du mouvement religieux dans l'Allemagne contemporaine. M. Goyau rend compte du développement parallèle du catholicisme (17 millions) et du protestantisme (31 millions). L'esprit religieux est loin, dit-il, d'être en progrès dans le protestantisme allemand. Hambourg et Berlin sont des « cimetières spirituels ». M. Goyau affirme qu'en 1880 l'impiété y était telle que 26 °/₀ des enfants protestants y restaient sans baptême; 50 °/₀ des mariages et 80 °/₀ des enterrements y étaient civils. Guillaume II, effrayé de ces progrès de l'impiété, a fait construire plusieurs temples. Il ajoute qu'en général, dans l'Allemagne proprement protestante, les villes et leur périmètre rural en sont au même degré d'impiété : A Berlin quelques années de collaboration entre la puissance civile et l'Eglise protestante ont amené un certain relèvement dans les pratiques religieuses. Mais ce relèvement n'est guère qu'artificiel. Les fonctionnaires savent que la cour est très piétiste, et ils tiennent à se rendre agréable au pouvoir. A vrai dire, ce progrès religieux est purement extérieur, et la couche de vernis religieux dont se couvrent les courtisans du pouvoir, dissimule mal l'apostasie réelle du plus grand nombre. On coudoie à Berlin deux catégories d'hommes. D'une part, une bourgeoisie se piquant de lumières, associant la religion, par convenance et par civilité, aux grands actes de la vie. Mais incrédule foncièrement, elle a comme desservants attitrés pour ses rares besoins religieux, des pasteurs hommes du monde, détestant la rigidité doctrinale comme une chose de mauvais ton, adeptes et apôtres d'une foi facile qui aboutit au rationalisme, discrète, souple et élastique comme toute opinion de salon. D'autre part, une masse populaire fortement conquise par le socialisme, toujours sarcastique et souvent haineuse contre l'Eglise établie, soupçonnant volontiers cette Eglise de travailler pour le salut du trône et la sécurité du coffre-fort plutôt que pour la gloire de Dieu. On conçoit que, par principe politique aussi bien que par impiété, cette foule se dérobe à l'action apostolique du protestantisme. Dans la Prusse rhénane, les catholiques exercent une action sociale souveraine sur le peuple; à Berlin, au contraire, ce sont les socialistes qui exercent une action souveraine sur le peuple. On peut dire que la Prusse rhénane et la Westphalie sont restées « la Bretagne germanique. » Le catholicisme en Pologne est toujours debout, mais il est plutôt politique et nationa-

liste. Quant à la piété protestante, elle se manifeste surtout dans le Brandebourg, à Meiningen et à Weimar.

4° Nous citerons encore un éloge d'Ernest Hello, ancien rédacteur de la *Revue du Monde Catholique*. Nous l'empruntons au *Mercure de France*, qui n'est pas suspect de tendresse pour le cléricalisme. Cet éloge est dû à la plume de Victor Charbonnel, qui s'attache à mettre en relief les principaux mystiques dans la littérature (croyants ou crédules). Les deux mystiques dont il s'agit sont Ernest Hallo et Huysmans. Il paraît que l'action de notre ancien et regretté colloborateur sur la jeune littérature est plus profonde que jamais. On ne l'appelle plus que le « grand Hello » : « Le singulier accord qui est en lui d'un profond esprit d'analyse et d'un biblisme éloquent, d'une libre allure de pensée et d'une foi résolument *fanatique* (dites ardente et enthousiaste), plaît à notre génération d'intellectuels, dont c'est le perpétuel souci d'étudier les raffinements les plus subtils d'une critique indépendante avec l'émotion mystique ou même avec les suprêmes résignations de la croyance absolue... Hello a ouvert le sillon où se lève la moisson d'or des idées et de l'art nouveau ».

5° Michael G. Mulhall a publié dans la *Revue scientifique* un article très documenté et statistique d'un grand intérêt sur le *Pouvoir et la richesse des Etats-Unis*. Les Etats-Unis possèdent plus de puissance de travail que l'Angleterre, l'Allemagne et la France réunies et la part échéant à chaque Américain est supérieure à celle que deux Français ou deux Allemands ont à leur disposition... Un ouvrier ordinaire des Etats-Unis fait pousser autant de blé que trois en Angleterre, quatre en France, cinq en Allemagne et six en Autriche. Ce qui montre qu'une énorme quantité de travail humain est effectuée en Europe, parce que les agriculteurs n'y sont pas munis du même outillage que ceux des Etats-Unis... Ajoutons que le progrès intellectuel de la nation américaine est facilité d'une manière beaucoup plus libérale qu'en Europe. L'accumulation de la richesse dépasse 7 millions de dollars par jour.

H. Dhessert.

AUTOUR DU MONDE

L'Encyclique : le but que le Saint-Père s'est proposé en l'écrivant ; — Les chambres s'en vont, et les travaux..... restent ; discours de M. Rouvier et l'ajournement de la réforme des contributions directes ainsi que de l'impôt sur la Rente ; — Madagascar : la situation troublée, ses causes, ses remèdes ; — Rappel du général Dodds ; — Li-Hung-Tchang vice-roi du Petchili à Paris ; ses impressions, sa mission ; ses vues sur la colonisation chinoise ; — Participation de l'Allemagne à l'Exposition de 1900 : mésaventure de M. Di Rudini ; les opinions de M. Luzzatti, un vœu qu'on n'écoute pas ; — les élections en Belgique, victoire des catholiques ; — Les idées de la *Revue d'Edimbourg* touchant l'Égypte : ballon d'essai ; — Le tzar à Paris ; — Choses d'Espagne et affaires de Cuba ; — Insurrection de la Crète et question d'Orient ; Les alliances balkaniques.

Sa Sainteté Léon XIII qui déjà, l'année dernière, avait si éloquemment plaidé la cause de l'Église catholique dans sa lettre *ad Anglos*, est revenu, dans son Encyclique sur l'*Unité de l'Église*, à ce qu'on pourrait appeler l'idée fondamentale et dirigeante de son glorieux pontificat : la réconciliation des peuples avec leurs gouvernements et des nations entr'elles pour arriver ainsi à la clarté de la Vérité immuable au rétablissement de la suprématie du Pape sur toutes les Églises et à l'unité de doctrine dans le monde chrétien.

Volontiers, dans les pays schismatiques, et même dans certains autres, on considère cette persistante préoccupation du Saint-Père comme illusoire, et les efforts tentés pour atteindre ce but flottant comme superflus. Des esprits inquiets ou sceptiques, et ces pâles blasphémateurs qui bafouent d'instinct tout ce qui touche aux choses divines, parlent même avec ironie ou avec des sarcasmes de ce qu'ils estiment être la *marotte* d'un esprit éminent, mais affaibli par l'âge. Néanmoins, l'immense majorité de la presse russe, anglaise, américaine ; de cette partie de la

presse qui, en pareille matière, peut être considérée comme le guide, ou comme le reflet de l'opinion publique, rend respectueusement compte de ce nouvel élan de la Papauté ; elle apprécie l'Encyclique avec bienveillance et reconnaît sincèrement qu'elle constitue un document historique du plus grand intérêt, capable sinon de hâter la réalisation des vœux pressants, si chaleureusement exprimés, du moins de rappeler à la postérité quelle lumière éclatante apparut dans le ciel de la chrétienté à la fin de ce XIXe siècle, si fécond en toute sorte de prodiges.

Non, pas plus que le Saint-Père lui-même évidemment, nous ne nous faisons guère illusion sur l'effet immédiat que pouvait produire et que produira l'Encyclique. Cet effet restera médiocre dans les pays orthodoxes, en Russie particulièrement ; les Suisses, les Allemands la discuteront sans l'approfondir, tandis que les Anglais, emportés par la morgue superbe qui les a toujours maintenus dans un état de particularisme extravagant s'entendront pour déclarer que, dans les conditions faites par le pape, une *réunion* qui se réduirait à une *reddition* sans condition ne saurait se faire utilement pour eux.

En substance et conformément à l'enseignement constant de l'Eglise, Léon XIII dans son Encyclique affirme que l'Église du Christ est et doit rester *une* ; qu'il a été établi un *magisterium* pour maintenir l'unité de la doctrine chrétienne et que les Pères de l'Église regardent comme hors de l'Église tous ceux qui s'écartent de la doctrine enseignée par le successeur de Pierre, à qui le Christ a transmis avec la charge de *paître ses brebis* son autorité suprême. C'est ainsi, ajoute Léon XIII, que de tout temps les évêques n'obéissant pas au successeur de saint Pierre sont devenus schismatiques.

Or, un des articles fondamentaux de l'Église anglicane est que « l'évêque de Rome n'a point de juridiction en Angleterre. » Léon XIII, pensera-t-on, ayant heurté de front les pires préjugés, a éloigné d'autant le but qu'il voulait atteindre.

Il faut reconnaître plutôt que le Saint-Père ne s'adresse en particulier ni aux gouvernements qui ont intérêt à perpétuer les dissentiments confessionnels par lesquels jadis on consolidait les trônes chancelants, ni aux évêques dissidents qui verraient dans la Réunion une atteinte portée à leur autorité, sinon à leur caractère. Princes, évêques, rois et empereurs schismatiques

sont des êtres humains, qui subissent les influences humaines et sacrifient volontiers les espérances lointaines aux jouissances immédiates. Ils se sont, pour ainsi dire, convertis en acteurs et en decors sur une scène spéciale, et quoiqu'ils éprouvent dans leurs conscience, l'intérêt, l'ambition, la crainte du ridicule joint à l'esprit de domination, qui les fait tendre au pouvoir personnel, arbitraire et absolu, font qu'ils ferment instinctivement les yeux à la lumière et cheminent de préférence a coté de leur devoir spirituel. Dans ces consciences, dans ces milieux, l'appel pontifical doit s'éteindre sans éveiller des échos : c'est humain et c'était inévitable.

Mais c'est en vain qu'on nous dira que l'Allemand est un sophiste rêveur, que la filiation de ses idées vaporeuses et vagabondes l'entraînent et le maintiennent forcément hors du droit chemin ; c'est en vain aussi qu'on nous rappellera l'esprit d'insubordination qui fut de tout temps le trait distinctif du caractère anglo-saxon, et qu'on nous montrera les Anglais insulaires en religion tout autant que dans leurs mœurs, leurs coutumes, leurs lois, lesquelles tout en gardant, en général, des points de ressemblance avec les us et coutumes des autres peuples, semblent néanmoins avoir contracté dans l'isolement des caractères particuliers qui les en distinguent. C'est vainement encore qu'on nous montrera combien, depuis la Réforme et les schismes, les situations ont changé ; on aura beau nous montrer la puissance aggrandie des tsars et l'autorité plus superbe de certains empereurs ; ce spectacle pas plus que la vue des immenses progrès de la race anglo-saxonne, non plus que le souvenir de la proclamation de dogmes nouveaux, qui paraissent avoir creusé davantage les abîmes entre les Églises, rien de tout cela ne nous fera admettre jamais que le Pape, accomplissant son devoir en pontife inspiré, se fasse illusion et parle au monde recueilli sans utilité pour l'Église, et sans concordance avec la volonté divine dont les desseins impénétrables peuvent momentanément échapper fort bien à notre perspicacité.

Il est de foi qu'en dehors de l'Église Catholique il n'y a point de salut. Il semble donc indispensable que tous les peuples en soient instruits et il est manifestement du devoir d'un pape de le leur rappeler suffisamment pour que chaque individu soit amené à examiner consciencieusement sa destinée spiri-

tuelle dont aucun homme sensé ne niera l'intérêt capital.

Or, selon nous, la secrète pensée du Saint-Père n'est pas que son Encyclique, si éloquente qu'elle soit, ébranlera les rois, les princes, les empereurs hérétiques dans leur volonté tenace de conserver les pouvoirs accaparés, ni les évêques schismatiques dans leur amour de l'indépendance ; il a espéré plutôt que les peuples, touchés par la grâce, l'écouteront et que, si l'heure de Dieu a sonné pour le rétablissement de la paix religieuse et de l'unité de la foi, ils reviendront à lui, guidés par Dieu lui-même, pour la gloire et la grandeur de son Église. En attendant, nous verrons les adhésions isolées se multiplier sous tous les climats, formant ainsi dans les masses dissidentes un ébranlement progressif qui va préparer et faciliter la réconciliation générale. On peut admettre comme probable que la Réunion des Églises ne se fera guère que par l'adhésion directe des peuples. Les pasteurs protestants tout aussi bien que les évêques anglicans ne jouissent que d'une considération limitée et leur autorité morale est si réduite que s'ils prenaient l'initiative d'une pareille adhésion, ils risqueraient beaucoup de n'adhérer que pour leur personne. Il n'y a guère que dans l'Église Catholique et Orthodoxe où les troupeaux suivent docilement leurs guides ; ailleurs se sont généralement les troupeaux qui mènent paître leurs pasteurs.

En France nous avons vu nos Assemblées législatives se séparer et chaque député regagner ses pénates sans que ces séparations et ces éloignements aient provoqué nulle part des déchirements douloureux, ni créé un vide appréciable. Ce fut plutôt un soulagement général qui contribua beaucoup à rendre aux Parisiens cette bonne humeur naturelle qui a fait le principal charme de la fête du 14 juillet, et qui fit, en tous cas, le succès du Grand Prix des vélocipédistes que le président de la République a bien voulu rehausser par sa présence. Au point de vue parlementaire tout l'intérêt de la session stérile qui vient de finir se résumait dans le projet du gouvernement tendant à la réforme des contributions directes facilitées par un projet d'impôt sur le revenu et la rente, quoiqu'il agissait là d'une réforme fiscale des plus considérables, la plus étendue de toutes les réformes similaires qui aient été proposées en ce siècle, la discussion générale traînait néanmoins dans des

exposés médiocres qui paraissaient démontrer que la Chambre actuelle, composée d'esprits alourdis et bornés, était incompétente dans la matière, incapable surtout de s'élever vers des hauteurs d'où, pouvant dominer les intérêts individuels et les intrigues des partis, on ne perçoit plus que la justice distributive, égale pour tous, et l'intérêt supérieur d'un peuple en marche vers le progrès social.

MM. Raiberti et Naquet avaient fait de louables efforts pour s'élever de terre ; il n'y a guère que MM. Ribot et Rouvier qui aient pris un élan suffisant pour faire croire que la décadence de la tribune française n'était pas encore complète. M. Rouvier a saisi cette occasion pour reparaître sur la scène ; ayant fait contre le projet du gouvernement la charge la plus brillante, la plus efficace, l'attaque à fond qui a sauvé momentanément le crédit de la France d'une aventure dangereuse, nous lui devons de rendre un compte succinct de son discours magistral.

L'orateur posa d'abord cette question : Est-il bien nécessaire de réformer notre vieux régime fiscal basé sur la Déclaration des Droits de l'homme ?

« Il a le singulier mérite, dit-il, d'avoir une force de productivité supérieure à tout ce qu'on a connu dans l'histoire. Il alimente le plus énorme budget des temps modernes, 3 milliards 600 millions ! Et cela sans protestation, sans résistance, sans troubles, sans réclamations. On a vu des temps où les charges n'étaient plus en harmonie avec les forces contributives du pays, mais alors l'impôt demeurait improductif. Jusqu'ici, chez nous, rien de semblable. »

Il estime qu'il faut réformer plutôt les contributions indirectes ; mais qu'il s'agisse des contributions directes ou indirectes, il ne faut pas s'en tenir aux apparences :

« Nous sommes véritablement les victimes d'une sorte d'endosmose parlementaire. Nous disons que le propriétaire foncier est écrasé, que le patenté, que le rentier, que le consommateur sont des victimes ! Mais est-ce qu'il y a des Français qui soient exclusivement propriétaires fonciers, exclusivement rentiers ou consommateurs ?

« Cette péréquation, que vous voulez établir avec le taux de 4 fr, 50 0/0 qui est devenu un chiffre magique, est-ce qu'elle ne doit pas se faire, est-ce qu'elle ne se fait pas d'elle-même dans la personne du citoyen, du contribuable ? C'est ainsi qu'elle se réalise, s'affirme, dans l'ensemble de notre législation fiscale. »

La réforme que réclame le peuple est celle qui consiste a arrêter le flot montant des dépenses.

Quant à l'impôt sur la rente, l'orateur déclare qu'il ne peut se rallier à cet impôt qu'il qualifie d'illégal :

« Cet impôt est inutile parce que rien ne le nécessite et qu'on ne veut l'établir que par amour de l'art, par dilettantisme, par recherche de la symétrie financière. Si l'on voulait se procurer des ressources il fallait au contraire affirmer qu'on ne voulait pas imposer la rente. Nos fonds, au lieu de baisser, auraient monté et alors on aurait pu faire une opération autrement fructueuse : la conversion. « Il en est temps encore, dans quelques mois on pourra convertir et cette conversion rapporterait 38 millions, alors que l'impôt n'en rapporterait que 18.

Les petits porteurs, dit-il ensuite, iront acheter leurs titres de rentes foncières à l'étranger de façon qu'il nous faudrait alors payer les arrérages avec notre or ; les gros rentiers qui seuls intéressent le fisc feront des virements de portefeuille en faveur des places étrangères si bien que nos réserves d'or émigreront. D'accord avec MM. Ribot, Thiers, Gambetta, Léon Say et bien d'autres, M. Rouvier déclare l'impôt sur la rente illégal.

Pour ce qui est du caractère de cette mesure, « la plus grande pensée de cette législature, dit-on, » l'orateur ajoute :

« Vous prenez les programmes de vos adversaires, qu'y gagnez-vous ? Est-ce que vous désarmez les socialistes collectivistes ? Vous les désarmez si peu, qu'ils s'incorporent dans votre armée, ils se rangent sous votre bannière, et ils ont bien le soin de dire pourquoi !

« Vous vous souvenez de l'adhésion motivée de M. Jaurès : « c'est parce que vous inaugurez le droit de reviser les contrats qui ne sont plus conformes à l'idée de justice et à l'intérêt public... » Si c'est là ce que vous appelez désarmer ses adversaires !

« Vous avez avec vous ceux qui y viennent pour bien marquer qu'il s'agit d'une illégalité, parce que l'Etat déchire un contrat qu'il a passé, et que rien ne saurait mieux justifier leurs revendications.

Citant un passage de M. Léon Say, où il dit que ce n'est pas quand la guerre des classes est déclarée qu'il convient de fournir des armes à ses ennemis, M. Rouvier continue :

« Et croyez-vous qu'en dehors de M. Jaurès et de ses amis, vous désarmerez ceux qui siègent entre ceux-ci et vous, ceux que j'appellerai les dissidents, pour ne blesser personne ? Non ! Vous aurez préparé leur lit pour le jour où ils reviendront au pouvoir, vous aurez établi les cédules, ils n'auront plus qu'à faire

l'addition. Pour que de plus avancés ne fassent pas l'impôt global et progressif, vous vous déciderez à le faire vous-même.

M. Rouvier prouve que le pays est loin d'avoir adhéré au principe de la réforme proposée et, arrivant à des conséquences qui seront funestes au crédit de la France, il dit :

Il y a des choses dont il faut parler le moins possible, mais auxquelles il faut penser toujours. Certes, je ne veux pas abuser de l'esprit de chauvinisme: celui-là ne serait pas seulement un fou, mais un criminel, qui songerait à nous faire tirer l'épée pour autre chose que pour repousser une agression ou pour conserver ce qui nous reste de l'intégrité du territoire.

« Mais pouvons-nous répondre de l'avenir ? Dépend-il de nous seuls que le fléau de la guerre soit évité ? Ne pouvons-nous pas avoir à défendre demain l'honneur national ?

« Et alors, quel sera l'effet de l'impôt sur la rente ? Croyez-vous qu'en 1871 les capitaux auraient répondu à votre appel comme ils y ont répondu, si l'impôt sur la rente avait existé ?

« Pour être défensive, une guerre n'en est pas moins coûteuse. Il vous faudra 500 millions le jour de la déclaration, il vous faudra deux milliards et demi pour soutenir la lutte. Où les prendrez-vous ?

« Vous aurez l'épargne française ; encore faut-il que vous ne fassiez rien pour compliquer, pour alourdir sa mobilisation.

Par de nouveaux chiffres il prouve que les 18 millions que l'on compte tirer de l'impôt sur la rente pourraient un jour nous coûter plus d'un milliard et termine ainsi :

« L'indépendance de ce pays se pose sur deux facteurs : sa force militaire et son crédit ; mais la force militaire n'est rien quand elle n'est pas appuyée sur le crédit. Il y a des heures où ces deux forces essentielles se sont trouvées aux prises. Au commencement de ce siècle, nous avions une force militaire incomparable, un homme de guerre de génie. Il a eu à lutter contre un ennemi qui n'avait pas d'armées, pas de grand capitaine, mais qui avait le crédit. Il faut le dire, c'est le crédit qui l'a emporté !

« Et il y a vingt-cinq ans, que s'est-il passé ? La fortune des armes nous trahissait, le sol était envahi... Nous avons renvoyé l'ennemi chez lui, nous avons fermé notre frontière ouverte, nous avons reconstitué une puissante armée, nous avons acquis des alliances dont nous sommes justement fiers. Qui a fait cela ? C'est notre crédit.

« J'ignore si une heure viendra où nos successeurs seront obligés de prendre les mesures qu'on nous propose aujourd'hui. Mais avant de les prendre, laissez passer au moins la génération qui a été témoin de ces choses. Non, ce n'est pas elle qui peut laisser porter une main sacrilège sur l'instrument merveilleux qui a assuré la libération de la patrie ! »

Tel fut le succès de M. Rouvier qu'il ne fut même pas néces-

saire d'attendre, pour être fixé, le vote de l'article concernant l'impôt sur la rente, impôt aussi compromettant pour le bon renom que pour le crédit de la France. Dès l'article 2 fixant à 4,50 pour cent de leur valeur locative l'impôt sur la propriété bâtie, une majorité hostile de 10 voix s'était déjà formée contre le projet.

Orateurs et auditeurs, également essoufflés par des efforts soutenus, s'épongèrent alors haletants, inquiets. Il devenait superflu de continuer la bataille et comme radicaux et socialistes, durant toute la mêlée, n'avaient poursuivi qu'un but: la chute du ministère, ils étaient fort interloqués de ce que, disaient-ils, « ayant posé la question à côté de son objet » le gouvernement pouvait voir démolir son œuvre, ou du moins en subir l'ajournement et garder le pouvoir.

Voici la motion votée à la suite de cet incident:

« La Chambre, résolue à poursuivre les réformes des contributions directes, décide de reprendre le plus tôt possible, dans sa session extraordinaire, l'examen du projet en discussion. » C'était le renvoi de la suite du débat au mois d'octobre. C'était aussi le maintien des contributions directes actuelles pour 1897, puisque les Conseils généraux se réunissent dans quelques jours et qu'une réforme, alors même qu'elle aboutirait avant le 31 décembre, ne pourrait pas être appliquée dès le prochain exercice.

Ce résultat n'était pas imprévu et nous sommes loin de le déplorer. Mais tout considéré, c'est encore le ministère Méline qui doit le mieux en prendre son parti. Il aurait été fatalement réduit à demander le renvoi de la discussion, démarche toujours délicate et souvent pénible ; conservateurs, radicaux et socialistes s'étant unis par hasard et ayant formé une majorité de rencontre, ils ont procuré à M. Méline un prétexte inespéré pour remettre d'office l'examen du projet : « il fallait un supplément d'études ! » Evidemment, la situation du ministère en face d'une Assemblée aussi indécise, aussi peu dirigée, n'est pas brillante ; mais en ces temps fortunés où s'épanouissent à l'aise toutes les médiocrités, où les gouvernements sont *modestes* et les peuples *rigolos*, il faut savoir, tout amateur d'idéal qu'on puisse être, se contenter de peu et continuer son chemin.

Mais avant de permettre à ses collègues de céder à l'impatience du départ, M. Pourquery de Boisserin demande à interpeller sur la situation de Madagascar; il désire et obtient un peu malgré lui la discussion immédiate.

L'interpellateur pose surtout des questions. Si le Sénat, après la Chambre, déclare Madagascar terre française, que fera le gouvernement ? Il a entendu parler de certains incidents, qu'en pense M. Méline ? L'orateur aurait pu être plus précis et demander s'il était vrai que M. Laroche, notre résident général à Tananarive, se considère là-bas surtout comme un agent britannique ayant charge de protéger uniquement ses coreligionnaires anglais au dépens de nos missionnaires, et de réserver à nos ennemis d'hier les particulières faveurs qui paraissaient acquises à nos seuls colons, d'ailleurs abandonnés ! Car enfin, est-ce, grâce à M. Laroche, l'Angleterre qui règne là-bas, ou la France qui gouverne ? Il semble qu'on ne le discerne plus ! M. Pourquery de Boisserin, par pudeur, pouvait passer sous silence les bals du Palais d'Argent et les mœurs plus que galantes que certaines princesses y étalent publiquement. Mais il aurait pu insister davantage sur certains points : Pourquoi M. Laroche n'a-t-il institué aucun conseil de défense ? Pourquoi, en face de troubles sanglants qui se généralisent au point de prendre les allures d'une insurrection générale inspirée et dirigée de Tananarive même, d'aucuns disent par la Reine qu'on adule, et par son entourage qu'on traite avec de ridicules égards ; pourquoi donc M. Laroche demeure-t-il inactif, hésitant et pourquoi ne prend-il pas les mesures répressives que comporte la situation et qui ne dépendent que de lui ? La colonie française à Madagascar, écœurée et déjà découragée, fait entendre ses doléances ; on ne l'écoute pas. Elle a tort, paraît-il, de révéler au gouvernement français que notre autorité est menacée dans l'île entière et jusque dans Tananarive. Le général Voyron demande à rentrer en France. On le remplace par le colonel Gallieni. Nous mettons à part la compétence spéciale de ce brillant officier pour ne constater que ce fait matériel : l'autorité militaire à Tananarive est amoindrie dans son commandement au moment même où tout conseille de la rehausser pour la rendre efficace. Est-ce que les étoiles du général offusquaient l'œil atrophié de notre résident ? et ce changement de personnel devenait-il indispensable au rétablissement de l'harmonie désirable entre les pouvoirs civils et militaires qui s'exercent simultanément sur cette terre lointaine nouvellement conquise ?

Le gouvernement par l'organe de M. André Lebon, s'est con-

tenté de répondre qu'il ne se considère pas comme lié par les concessions faites à 135 étrangers par la Reine et que, en ce qui concerne la situation, elle n'est pas aussi grave qu'on le dit : les troubles sont localisés dans le nord de l'île et le ministre des colonies ajoute aux applaudissements de tous :

Le Gouvernement a l'intention de constituer l'unité de direction en formant des territoires militaires dans les territoires troublés. Le colonel Gallieni sera rendu au commencement de septembre dans l'Emyrne.

Au point de vue confessionnel, la balance sera tenue égale entre toutes les religions. Si derrière une confession quelconque se cachent des menées quelconques, les coupables seront expulsés.

Cette déclaration satisfera évidemment M. de Mahy qui estime que les méthodistes à Madagascar sont nos irréconciliables ennemis ; que ce sont des loups affamés qui se font agneaux seulement pour nous tromper et pour attendre les événements. Ils espèrent, en effet, que notre conquête sera éphémère, et se disent que, lassés par les ennuis et les troubles incessants, par les pertes de chaque jour et les difficultés qu'ils nous créeront sans cesse, nous ne persisterons pas dans nos projets et que nous finirons bien par évacuer cette terre rendue pour nous seuls inhospitalière.

Les Hovas sont, ou sceptiques ou païens; ils se donnèrent une teinte de méthodisme pour s'assurer la protection de l'Angleterre contre la France ; rien ne leur coûtera donc moins que d'échanger leurs convictions religieuses naturellement superficielles. Les pasteurs protestants le savent bien, eux qui, pour déclarer appréciable une conversion intéressée, n'exigent guère des néophytes que la demande d'une bible de pacotille au lieu du « sou au franc » que sollicitent nos cuisinières de la complaisance de l'épicier.

C'est ainsi qu'ils arrivèrent à se faire une clientèle flottante de 500 000 âmes environ ; et cela suffit pour leur permettre de comparer leur nombre aux 100 000 catholiques zélés que renferme l'île, pour réclamer l'intervention de l'Angleterre et pour imposer des conditions à la France, qui n'avait pour être tranquille et maîtresse incontestée d'une terre si chèrement acquise qu'à expulser les missions protestantes étrangères.

Quoi qu'il en soit, ce fait est certain : la situation à Madagascar est mauvaise, nos milices ont livré de véritables combats

aux fahavalos,nos colons sont isolés,abandonnés à eux-mêmes, plusieurs ont été assassinés et tous sont menacés ; nous venons, en outre d'apprendre le martyre de ce patriote admirable qui était le père Jésuite Berthieu.

Le mal est grand, indéniable : quelle en est la cause, où trouver le remède ?

Nous avons mis notre confiance dans les Hovas ; nous avons pris ces Malgaches pour des êtres intelligents, dégrossis à souhait, et nous avons pensé qu'en nous les attachant, en faisant reconnaître leur suprématie par les tribus païennes ou mahométanes, en utilisant la civilisation rudimentaire qu'ils avaient déjà acquise, nous pouvions avec eux et par eux hâter la pacification de l'île et y établir cette administration uniforme, chère à nos bureaucrates dont le rouage cérébral, peu compliqué, ne se prête guère aux opérations raisonnées et complexes.

En allant à Madagascar on se figurait aller encore à Tunis et on ne s'inquiétait que de renouveler sur cette scène nouvelle une expérience qui fut heureuse autrefois. A Tunis, en effet, on mit la main sur le bey, on le flanqua d'un résident général très respectueux, fort empressé, qui se contentait d'ordinaire de dicter des ordres que le souverain transmettait docilement à un peuple non moins soumis. Cela réussit parce que la Tunisie était un pays unifié et d'une civilisation relativement avancée. On allait recommencer à Madagascar, on voulait, à Tananarive, cueillir sans irrévérence aucune la douce Ranavalo pour remplacer auprès d'elle, par un résident, ce premier ministre-époux récalcitrant et retors que nous avons déporté depuis en Algérie, où il vient de mourir après avoir entonné des hymnes en l'honneur de la France, belle et généreuse, qu'il avait surtout appréciée dans le malheur. Ranavalo fut prise et M. Laroche placé près d'elle ; celui-ci, à son tour, dicta des ordres, et la reine les transmettait. Mais au lieu de se soumettre, les Malgaches, qui reconnaissaient jadis son autorité, et les tribus qui la combattirent sans trève, gagnèrent la brousse et là, convertis en brigands, ils traquèrent les *Vazahas* en même temps que les rares Hovas qui marchaient avec eux.

L'expérience qui réussit à Tunis échoue à Madagascar, parce qu'elle est tentée dans des conditions différentes et avec un parti pris qui reste un mystère pour nous tous. MM. Bompard, Larrouy, Le Myre de Vilers ont dit ce qu'ils pensaient des

Hovas, et l'excellent parti qu'on pouvait tirer des tribus qui leur étaient hostiles ; ils tombaient d'accord en leurs appréciations avec tout ce que relataient les explorateurs français, anglais, américains, voire même avec les milliers de créoles de Bourbon et de Maurice qui trafiquent dans le pays. On aurait dû, à les en croire, diviser le pays et donner à chaque tribu un résident particulier chargé de la diriger selon ses us et ses coutumes, sans chercher à la soumettre d'abord à l'autorité des Hovas plus détestée parmi ces sauvages que la domination de la France elle-même. On ne tint aucun compte de ces opinions sages et nous voilà, par notre faute, par la duplicité de ces mêmes Hovas dont notre complaisance exalte l'orgueil, acculés à des nouvelles aventures qui vont coûter à la Patrie des sacrifices qu'on pouvait et qu'on devait lui épargner. Faut-il espérer qu'on traitera enfin la Reine des Hovas avec les égards limités que mérite sa personne, son passé, ses passions qui se dévoilèrent contre nous aveugles et féroces? Nous livrerons-nous plus longtemps à cette hiérarchie de gouverneurs et d'officiers hovas semi barbares qui ont érigé en système de gouvernement la concussion publique et le pillage à main armée sur tous les points du territoire abandonnés à leur rapacité? La noblesse malgache est ancienne, mais déchue de tous droits; elle professe pour les lois et les coutumes des *Vazahas* le mépris le plus profond, tandis que le peuple de l'Imérina, qu'on nous présente sous un jour flatteur, est en réalité un ramassis de *goujats* parmi lesquels l'ivrognerie est une gloire et la débauche une sorte de vertu. Le Hova est l'ennemi héréditaire des Sakalaves, des Antakares, des Antanosses, des Tanales, de toutes les tribus qui les entourent et qui nous offrirent leur concours pour exterminer l'ennemi commun. Nous avons rejeté leurs offres, dédaigné leurs soldats, leurs coolis et leurs pionniers, préférant enrôler des Haoussas comme convoyeurs, et convertir nos soldats en portefaix au risque de les perdre tous dans des travaux indignes, à seule fin de ménager la susceptibilité d'un adversaire dont on songeait déjà à faire un allié. Et nous voilà encore tout disposés, persistant dans une politique déconcertante, contraire à nos intérêts, à conquérir l'île entière pour le seul compte des Hovas! Une réaction se manifeste, il est vrai, et il semble, d'après les déclarations de M. A. Lebon, qu'on veuille essayer un système nouveau. Il est

malheureusement certain que cet accès de sagesse, dont personne du reste ne saurait garantir la durée, est dû moins à la désillusion de nos bureaucrates qui ont causé tant de ruines, qu'à la pression de l'opinion enfin mieux informée.

Au Tonkin les choses vont comme à Madagascar, *à la dérive*. L'arbitraire y achève l'œuvre de l'ignorance ou de l'imbécilité. Le général Dodds, le glorieux vainqueur du Dahomey, venait d'être envoyé sur les bords du Fleuve Rouge avec mission d'en finir avec la piraterie de les pirates. A peine installé on le rappelle : pourquoi ? C'est ce que M. Gerville Réache a demandé au ministre de la marine. L'amiral Besnard a répondu. Le général Duchemin, sous-ordre du général Dodds, devant passer divisionnaire et devenir par le fait le supérieur en grade de son chef actuel, le rappel s'imposait !!! Nullement, d'abord on aurait dû prévoir cet avancement malencontreux, et puis, si un changement s'imposait c'était le rappel du nouveau divisionnaire, non celui du général Dodds à peine installé. Il y a eu coterie, intrigue ; nous sommes en présence d'un homme sacrifié et on patauge en quête d'un prétexte honorable.

La France possède en ce moment un hôte point banal : c'est Li-Hung-Tchang, vice-roi du Petchili, que le Fils du Ciel a mis à la tête de la mission extraordinaire, chargée de le représenter au couronnement du Tsar. Li-Hung-Tchang devait en outre parcourir l'Europe pour s'initier aux secrets multiples de cette civilisation occidentale à laquelle les Japonais empruntèrent les moyens d'envahir le Céleste Empire et la force de lui dicter la dure loi du vainqueur. Nos lecteurs connaissent Li-Hung-Tchang, l'homme le plus puissant de la Chine après l'empereur lui-même. Il serait le chef du jeune parti chinois, si cependant ce parti existait hors de lui ; d'un parti qui se déclarerait volontiers l'adversaire du vieux parti chinois, si hostile aux étrangers, à leurs us et coutumes, à leur civilisation considérée dans l'Empire du Milieu comme une théorie de machinations infernales. La confiance de son souverain lui fit confier la garde du Petchili, de cette province qu'à juste titre les Célestes considèrent comme la couverture de l'empire et la clef de Pékin. Il mérita cette confiance par les signalés services qu'il rendit à la dynastie lors de la sanglante insurrection des Taïpings. Pour mieux remplir sa charge et défendre plus effi-

cacement les intérêts de sa patrie, loin d'écarter les Européens, dont il avait tout à craindre, il se complut dans leur commerce et s'efforça de leur emprunter les éléments de leur puissance. Il organisa une armée qu'il fit armer à l'européenne et former par des instructeurs allemands, engagés à grands frais ; il créa les arsenaux de Port Arthur et de Wei-Haï-Wei, construisit l'unique voie ferrée existant encore sur le territoire chinois, dota son pays d'une flotte puissante à laquelle ne manquait plus que des équipages expérimentés, établit une ligne de steamers chinois et voulait tant entreprendre à la fois que si la routine incurable de ses compatriotes n'avait fait échouer ses multiples projets, bien plus laborieuses eussent été notre campagne de Chine et notre conquête du Tonkin, et sans grands résultats évidemment la campagne plus récente entreprise par les Japonais. Le vice-roi du Petchili aurait voulu faire de Pékin une tête de lignes ferrées qui reliant la capitale non seulement avec le littoral, mais aussi avec les provinces les plus éloignées de l'empire, auraient permis à la Chine de mobiliser ses forces et de résister ainsi à ses ennemis même coalisés. Grâce aux attaques que les envieux ne lui épargnèrent jamais, plusieurs fois son crédit fut ébranlé et son œuvre demeura incomplète, ayant dû éloigner ses conseillers européens et remettre entre les mains inhabiles de mandarins soupçonneux les instruments précieux et fragiles au moyen desquels il voulait assurer la puissance de l'Empire. La guerre éclata ; son armée démoralisée, sa flotte mal conduite, tout fut dispersé, détruit, et il eut encore la douleur amère, n'ayant pu garantir l'inviolabilité du territoire chinois, d'être réclamé par le vainqueur pour discuter avec eux les conditions humiliantes d'une paix rendue nécessaire. Alors, malgré une disgrâce apparente, Li-Hung-Tchang ne perdit pas la confiance de son maître et le Tsong-Li-Yamen, voulant honorer le Tsar et le remercier de son intervention crut ne pouvoir mieux faire que d'envoyer l'illustre vieillard le féliciter à Moscou même.

Le vice-roi ne devait pas seulement assister au couronnement du Tsar, il devait entretenir le prince de Lobanoff de certains projets dont la réalisation se poursuit à Paris. Li-Hung-Tchang arriva parmi nous le 13 juillet et dès le 14 on le voyait à la Revue de Longchamps, enthousiaste à la vue de la foule grouillante et joyeuse, hypnotisé devant les troupes qui défi-

laient sous ses yeux. A Berlin, il disait avoir vu la première armée du monde ; à Paris, quand on lui rappelait ce propos, il se recueillait, enfin : Je disais vrai, s'écriait-il, mais je n'avais pas encore admiré l'armée française.

A ceux qui lui demandaient comment il fallait prononcer son nom : « *Longchamps* ! » répondait-il, comme s'il n'avait pas voulu perdre le souvenir d'un spectacle à ses yeux incomparable.

Li-Hung-Tchang, qui reste généralement impénétrable, n'a pas encore laissé transpirer l'objet principal de sa mission chez les peuples d'Occident. Sur des données primitives et ingénues, il paraît avoir cherché en Allemagne le spectacle de la force militaire dans sa plus imposante expression, et il visita soigneusement les usines et les chantiers allemands ; en France, sans négliger les manufactures et les usines qui l'intriguent partout, il semble avoir voulu se pénétrer particulièrement du fonctionnement de nos services financiers ; nous ignorons encore ce qu'il contemplera de préférence en Angleterre. En tous cas, ce qu'il paraissait projeter en arrivant en Europe était d'engager en Allemagne des instructeurs pour l'armée chinoise et d'y acheter le matériel de guerre qui fait présentement défaut à la Chine. A la France il proposerait volontiers des emprunts et demanderait à l'Angleterre des ingénieurs et des administrateurs dont nos voisins sont toujours prodigues. Cette conception des moyens d'action spécialisés chez les divers peuples d'Occident indique que Li-Hung-Tchang retarde considérablement et nous croyons qu'après avoir parcouru la France il sera convaincu que si les Français et les Russes ont su inspirer la modération aux Japonais et sauver la Chine, ils pourraient plus facilement encore lui fournir ensemble tous les éléments de la puissance et de la prospérité.

Néanmoins, une parole de l'illustre vieillard nous a rendu rêveur. On lui demandait ce qu'il pensait de la colonisation européenne dans le monde. Il ne fit d'abord que sourire et répondit enfin : La Chine procure à toutes les nations colonisatrices la main-d'œuvre qui leur fait généralement défaut pour remplir leur tâche ; le Chinois fait partout œuvre de colon et nulle part il ne colonise ; cependant sa population est telle qu'elle pourrait et qu'elle devra coloniser pour son compte. J'y veillerai et, en attendant, je n'autoriserai plus l'émigration chi-

noise qu'au profit des peuples qui, comme le vôtre, assureront le respect de mes compatriotes et leur bien-être.

C'est là tout un horizon. Se figure-t-on bien ce que nous deviendrions en Europe si, armée par nos soins et instruite par nous-mêmes, la Chine enfin, outillée à souhait, manifestait le désir de coloniser l'Afrique, l'Amérique, voire même la vieille Europe, prête d'ailleurs à imposer par la force sa civilisation et ses lois !

Voilà le sujet des méditations de notre hôte : le sujet est grave et pour peu que le vieillard fasse et inspire des disciples entreprenants le danger serait loin d'être chimérique.

En attendant, il y a de grandes clameurs en Teutonie ; les reptiles bismarckiens sont agités et ne goûtent plus aucun repos ; Guillaume II les a mortifiés quand, avec une générosité toute spontanée, il fit récemment porter secours à un navire français en détresse ; il vient maintenant de les anéantir dans des crises épileptiques parce que, répondant à l'invitation courtoise de la France, il a accepté pour son peuple de participer officiellement à l'Exposition Universelle de 1900 à Paris. Ces *boas* solitaires, dont les *Nouvelles de Hambourg* nous offrent le type le plus brillant, se sont chargés d'entretenir en Allemagne une haine féroce contre la France, comme si des victoires, même imméritées, ne devaient rendre plus faciles pour des esprits équitables l'expression discrète de sentiments généreux. Mais non, il leur faut dénaturer tous les faits, grossir le moindre incident, se promener sans cesse une mèche à la main dans le voisinage des poudres amoncelées. A vrai dire, les grosses émotions réelles ou factices sont indispensables au fonctionnement de ces organismes détraqués. L'Allemagne participe à notre grande foire internationale parce que tous les peuples y participeront, parce qu'elle n'avait plus aucun prétexte valable pour motiver une abstention que le monde civilisé aurait interprété comme une insulte gratuite et une provocation inopportune contraire aux intérêts de toutes les nations que favorise le maintien de la paix.

Il en est qui se réjouissent sincèrement de ce que l'Exposition de 1900 inaugure en Europe une nouvelle période de paix et de travail fécond ; pour peu qu'on insiste encore et on nous fera songer aux hymnes vibrants qu'entonnèrent les écrivains

anglais en 1851, à l'occasion de la première Exposition universelle de Londres. La paix alors n'avait pas été troublée depuis 1814, faisait-on remarquer, et, à la faveur des luttes pacifiques inaugurées par l'établissement du libre échange on devait ramener l'âge d'or et proclamer en la rendant possible la paix éternelle. L'Exposition fut brillante, cordiale; mais trois ans après les trois puissances qui y figurèrent avec le plus d'éclat étaient aux prises à Sébastopol. L'Exposition de 1867 fut également le prélude de la guerre de 1870. Il importe donc de n'accorder à ces mobilisations de caisses et de ballots que l'influence politique qu'elles comportent vraiment ; c'est-à-dire une action suspensive qui ne s'exerce forcément, mais seulement autant que dure la mêlée commerciale, naturellement pacifique. C'est ensuite qu'on liquide les différends et qu'on engage parfois des procédures même les armes à la main. En résumé, par son adhésion l'Allemagne semble garantir la paix jusqu'après 1900 ; il ne tiendra qu'à elle de convertir ce terme d'essai en bail de *trois-six-neuf* comme le fait remarquer très judicieusement notre confrère du *Temps*.

Evidemment, tout cela ne fait pas le bonheur du *bout en train* qui se démène encore en Italie. Crispi en est même fort contrarié et, ne sachant plus comment s'y prendre pour ressaisir le pouvoir, il a fait entendre par ses amis que, vu les circonstances, il ne suffisait pas à M. di Rudini d'avoir renouvelé la Triple Alliance, mais qu'il fallait avant tout l'améliorer. M. di Rudini aurait pu répondre ironiquement aux partisans de Crispi : si vos modifications si urgentes s'imposaient réellement, pourquoi ne les avez-vous pas réalisées tandis que vous étiez au pouvoir ? Il a préféré faire davantage et laisser entendre que ces *améliorations* désirées par ses adversaires pouvaient être demandées aux alliés et qu'elles lui seraient probablement accordées. Or, M. di Rudini s'aventurait ainsi comme un novice. Aussi, sans attendre de plus amples explications, le chancelier de l'empire allemand lui infligea un démenti brutal et à Vienne on ne fut ni plus satisfait, ni plus complaisant pour lui. On se rappelle qu'à propos des affaires africaines et des indiscrétions qu'il commit à ce sujet dans son Livre Vert, M. di Rudini s'attira de la part de lord Salisbury un désaveu non moins sanglant. Le successeur de M. Crispi n'est donc pas heureux. Pour s'en consoler, il peut dire que si, malgré sa tiédeur

pour le traité de la Triple Alliance qu'il a eu le triste honneur de renouveler deux fois, il offrait aux pseudo-alliés de l'Italie de suffisantes garanties, ces étrangers travailleraient moins à ébranler son crédit, à lui disputer le pouvoir au profit d'un adversaire qui leur donna des gages incompatibles, sans doute, avec l'honneur et l'intérêt de sa Patrie. Il est possible encore que M. di Rudini fasse un pas de plus et commette de nouvelles indiscrétions. Car, qui sait si, pressé par le dépit d'un patriotisme offensé, il ne dénoncera pas à l'Italie les honteux trafics dont elle a été l'objet et si, par cet accès de franchise, il ne ramènera pas ce peuple infortuné dans les voies faciles dont il s'est écarté si légèrement.

Néanmoins, pour obéir aux injonctions venues du dehors et aux sollicitations de son roi, M. di Rudini a dû maintenir, malgré l'impuissance économique du pays, le chiffre antérieur du budget de la guerre et renoncer ainsi au concours de plusieurs ministres qui mettaient leur conscience de patriotes au-dessus des complaisances internationales dont l'Italie ne pouvait attendre le bénéfice, ni solder le luxe extravagant. Le ministère reconstitué est plus mégalomane qu'auparavant et semble plus enclin vers la Triple Alliance ; mais rien dans le passé des nouveaux ministres n'indique qu'ils soient hommes à envenimer les relations franco-italiennes quelque peu détendues. Au surplus, il a été ce mois-ci beaucoup question de la France au Parlement italien : on y a parlé de Tunis et des Capitulations qu'il faudrait y rétablir, de Bizerte port de guerre qui menace la Sicile et la Sardaigne, de la Tripolitaine dont il importait de défendre l'intégrité contre les convoitises françaises ; il est vrai qu'on a parlé aussi de la nécessité de conquérir Trieste et le Trentin ; du traité de commerce à négocier avec la France et d'entente politique plus étroite à établir entre l'Europe centrale, l'Angleterre et l'Italie, uniquement pour garantir le *statu quo* dans la Méditerranée, chose précieuse que nous menaçons, semble-t-il. L'Italie a eu de multiples soucis et n'est pas encore débarrassé de ses nombreux ennuis. Mais comme le Négus lui laisse actuellement quelques loisirs, lui fait même espérer une paix honorable, il faut excuser chez des représentants pour la plupart inexpérimentés et à peine revenus de vives alertes, l'innocente manie de se distraire un peu à nos dépens. C'est un exercice qui ne saurait, du reste, excéder les bornes de notre amicale patience.

Il faut citer cependant, au nouvel article de M. Luigi Luzzatti, un économiste italien distingué qui, professant pour la France une réelle amitié, a vu renouveler avec regret le traité de la Triple Alliance, M. Luzzatti estime que la question de l'expiration du traité de commerce italo-tunisien devrait se fondre avec celle de la revision des tarifs commerciaux entre l'Italie et la France. Il serait bon pour nous, dit-il, d'accepter à l'entrée de la Régence un droit plus élevé afin d'obtenir sur les marchés français, autrement importants, des conditions plus favorables. L'Italie exporte en Tunisie 7 à 8 millions de marchandises, elle en vend à la France pour 150 millions au moins. La combinaison serait favorable à l'Italie assurément, mais la France pourrait l'accepter dans un sentiment d'équité.

M. Luzzatti, qui déplore que la France et l'Italie, réputées les nations les plus spirituelles du monde, fassent en ce différend preuve d'une rare sottise, oublie manifestement que la question du traité italo-tunisien est au moins aussi politique qu'économique ; il perd de vue que toutes les puissances, l'envieuse Angleterre et jusqu'à l'impitoyable Allemagne, ont renoncé en Tunisie de très bonne grâce au régime des Capitulations, que l'administration française rendait superflu et caduc ; l'Italie seule n'a voulu que le suspendre : pourquoi ? Pour entretenir un brandon de discorde ou pour perpétuer à l'usage de ses associés un différend international qu'on pourrait, au moment voulu, envenimer à souhait, à seule fin de nous chercher une querelle d'Allemand. La France est justement outrée de voir, en cette affaire, l'Italie qui lui doit la moitié de son existence, moins conciliante que sa pire ennemie, et elle n'est guère disposée à faire de cette avanie le point de départ d'un entretien qui doive donner à des voisins rageurs rien que des contentements.

D'autre part, nous avons assisté, en Belgique, à un spectacle des plus intéressants : le renouvellement par moitié de la Chambre des députés. L'opération portait sur 5 provinces des 9 qui comprend le royaume. Il y avait donc 77 députés à élire sur 152. Les catholiques, à l'ancienne Chambre, occupaient 104 sièges. Or, dans cette consultation du suffrage, ils avaient en jeu 66 sièges, dont les 18 de Bruxelles et les 11 d'Anvers pouvaient leur être disputés, et dont la perte aurait pu leur enlever la direction des affaires. Aussi chaque électeur était à son poste et c'est plaisir de voir comment ces militants de la polique sont

enrégimentés, entraînés, enthousiastes ; chaque vide dans le rang est constaté, l'absent est un traître. Et dans tous les partis c'est le même empressement qui donne aux élections belges toute la physionomie d'une mobilisation civique. La lutte a été chaude, la mêlée furieuse et les catholiques en sont sortis victorieux en plus grand nombre, 111 au lieu de 104 ; et le chiffre réduit des libéraux n'en fait plus qu'un souvenir parlementaire.

Il faut remarquer, cependant, que le sort du ministre catholique dépendait des 40.000 libéraux de Bruxelles. S'ils étaient allés rejoindre les gros bataillons radicaux-socialistes, leurs anciens alliés, c'en était fait, et la Belgique était livrée aux démolisseurs de la société ; mais instruits par l'expérience, effrayés par les rapides progrès du socialisme en tous pays, les libéraux belges ont mieux aimé se confier à leurs adversaires d'antan, qu'à leurs alliés par trop compromis. Cette situation ne manque pas d'analogie avec ce qui se passe chez nous, avec cette différence toutefois qu'en France, par leur mollesse et leur manque de cohésion, les catholiques qui pourraient si bien être la majorité, sont réduits au rôle effacé des libéraux en Belgique, et forcés de soutenir le centre gauche, les opportunistes qui leur firent tant de mal, rien que pour échapper à des épreuves plus lamentables encore.

Si de la Belgique nous passons en Angleterre, nous y trouvons la *Revue d'Edimbourg* qui s'est efforcée de saisir de nouveau l'opinion publique de la question d'Égypte qu'elle lui présente sous un jour tout nouveau. Elle fait encore l'historique revue et corrigée de toute l'affaire, en rappelle les moindres incidents et finit par conclure que la situation faite aux Anglais ne saurait durer. Vous allez vous réjouir de cette déclaration que l'Europe attend. Ne vous pressez pas ; car si les choses doivent changer ce ne peut être qu'à l'entière satisfaction de l'Angleterre, qui a accablé sa pupille de si immenses bienfaits ; qui a successivement accumulé tant de droits matériels et moraux que ses engagements solennels pris vis à vis des puissances sont à modifier du tout au tout ; l'heure a sonné pour l'Angleterre de jeter bas le masque ; elle doit renier ses serments, dénoncer les traités qui la gênent, abolir les Capitulations et tout contrôle, pour ne vivre plus désormais qu'en tête à tête avec le Khédive dont les Etats doivent faire, en dépit de toutes les protestations, partie intégrante de l'empire britannique.

Le *Times* admet bien que c'est là mettre un peu brutalement des sabots dans le plat, mais il ne proteste pas contre ce ballon d'essai dont on veut, au contraire, calculer les effets. On voudrait que la presse européenne s'emballe, qu'une polémique violente s'engage, et que, par des ripostes, ou habiles ou brutales, les *jingoïstes* puissent détailler au peuple anglais toute l'importance de l'Egypte et l'intérêt majeur qu'il y a pour l'Angleterre de l'accaparer. On ferait comprendre à ce bon peuple dont l'égoïsme est toujours porté à approuver la prise d'un objet de valeur, que si on dispute l'Egypte à la Grande-Bretagne avec un tel acharnement, c'est que la possession en est d'une importance incalculable ; et, en forme de conclusion, on poserait cette question : Un fait est certain, l'Egypte est une place forte que nous devons prendre tôt ou tard ; de deux choses l'une : vaut-il mieux, ayant occupé la place un peu sournoisement, y rester et s'y défendre ; ou faut-il, don Quichotte égaré dans un âge médiocrement chevaleresque, l'évacuer sous de vains prétextes pour revenir l'assiéger à grands frais avec le risque de ne l'enlever jamais ?

Et le peuple anglais avec son bon sens pratique repondrait : on y est, qu'on y reste.

Il faut éviter ces polémiques qui enflamment les peuples ; mais que les diplomates veillent, agissent fermement. S'il est vrai que c'est le tsar qui a reintroduit la question dans les entretiens internationaux, laissons-le faire, secondons-le, dut-on, pour rappeler l'Anglais au régime de l'honneur, l'y pousser la baïonnette au canon. Peu de mots, des actes !

Laisons d'abord le tsar faire son tour d'Europe ; il ira à Vienne, à Darmstadt ; si l'état intéressant de son auguste épouse lui permet de venir témoigner à Paris son amitié pour la France, il ira aussi à Berlin, à Londres. Ce n'est qu'après ces visites d'amitié ou de courtoisie, qu'on reprendra certains entretiens qui auront pour les peuples intéressés des charmes différents.

Que se passe-t-il en Espagne ? Nos marins, nos musiques militaires, nos compatriotes, partout où les circonstances leur ont permis de s'y produire en ces derniers temps ont été l'objet d'ovations populaires nous rappella en tous points la visite de nos marins à Cronstadt et l'utile diplomatie qu'y fit l'amiral Gervais en mettant en contact l'âme de deux

peuples naturellement amis. Les Espagnols ont le cœur ardent, les Français l'âme tendre et le caractère enjoué ; partout la fraternisation a été si complète que certaines nations, voyant déjà réalisée l'alliance que le peuple espagnol demandait à la France, firent des observations à Madrid et contraignirent le gouvernement de déclarer que l'Espagne vivait en bons termes avec tous et ne recherchait exclusivement l'amitié de personne. En même temps, et pour affaiblir l'effet de tant de fêtes radieuses et de manifestations par trop significatives, l'Allemagne voulut prouver aux Espagnols qu'elle ne leur était pas tellement contraire qu'elle ne pût consentir des sacrifices en leur faveur ; et l'on apprit la suspension de la guerre douanière qui sévissait jusqu'alors entre elle et l'Espagne.

Il y eut aussi aux Cortès de grands débats au sujet de Cuba. Ils ont fait ressortir l'umanimité du peuple espagnol et la ferme résolution de maintenir envers et contre tous et jusqu'au sacrifice de son dernier liard, de son dernier homme, sa domination sur la perle des Antilles. Seulement, tout en reconnaissant nécessaires les réformes organiques, déjà votées et dont la concession tardive a provoqué la révolte, on a résolu de ne les octroyer pratiquement qu'après une victoire éclatante des troupes espagnoles ou la soumission des insurgés. C'est, en quelque sorte, « proposer la moutarde après dîner. » Les insurgés se garderont bien de déposer les armes. Ils savent que les Etats-Unis leur sont favorables, sauf le président Cleveland. Mais l'élection présidentielle est proche et le remplacement de M. Cleveland par M. Mac Kinley, ou tout autre personnage, observateur moins scrupuleux des accords internationnaux, est chose de plus en plus probable. Cela ne peut que les engager à prolonger leur résistance énergique. L'intérêt de l'Espagne serait précisément d'en finir avant que les secours puissent arriver, de profiter de la campagne électorale qui occupe les Américains pour les mettre, quand ils auront enfin des loisirs, en face de nouveaux faits accomplis. Faut-il ne recourir qu'aux armes ? Les Espagnols le pensent ; mais leurs plus sincères amis sont d'avis qu'ils devraient, pour aboutir plus vite, accorder dès ce jour les réformes qui s'imposeront même après la victoire : ce serait pour le moins favoriser considérablement la cause de l'humanité et l'œuvre de la pacification.

Aux 17 000 hommes, desquels 10 000 valides seulement, dont le général Calleja disposait à Cuba lorsque l'insurrection vint à éclater, on a ajouté depuis 130 000 hommes de renforts, transportés à grands frais. Ces 147 000 soldats semblent à l'heure actuelle réduits à 120 000 hommes, dont il faut déduire au moins 20 000 infirmes, convalescents ou indisponibles. Et voilà près de vingt mois que dure la guerre avec ce grand déploiement de force. Or, 45 000 hommes vont partir encore en septembre et il faut, outre ses soldats, trouver de nouvelles ressources, chose laborieuse pour un Trésor déjà aux trois quarts vidé. Malgré cela, ils ne manquent pas les hommes compétents qui estiment cet effort disproportionné au but qu'il importe d'atteindre; ils craignent que les actes virils du général Weyler, qui veut englober dans la même répression énergique les insurgés, les autonomistes et leurs amis, ne soulèvent de nouveaux conflits internationaux et qu'entravés par des difficultés financières et stratégiques insurmontables, les Espagnols ne puissent frapper efficacement assez vite pour prévenir des interventions dangereuses.

Mais le point noir qui flotte obstinément à l'horizon, c'est la question crétoise. A peine les affaires d'Arménie entraient-elles en voie d'accommodement que les Crétois se soulevèrent, imités bientôt par des *panhellénistes* de Macédoine. La Grèce s'agita de son côté ; chaque massacre de musulmans la réjouissait, chaque acte de répression la mettait hors d'elle-même; il fallut les sages avis et les menaces des puissances, intéressées au maintien de la paix, pour la retenir sur le rivage, hors de la mêlée.

Le Sultan a reconnu qu'il y avait beaucoup à reformer en Crète et consentit d'abord à accorder aux insulaires un gouverneur général chrétien, assisté cependant par un commandant militaire qui lui était supérieur en grade. Après un premier armistice, les hostilités reprirent partiellement et les Crétois envoyèrent à La Porte un *ultimatum*, prêts à se soulever en masse pour imposer leurs réclamations toujours repoussées, si on ne les traitait pas enfin en hommes libres et, en quelque sorte, indépendants.

La situation est grave. Malgré tout leur désir d'affranchir des coreligionnaires malheureux, les puissances ne peuvent échapper aux dures exigences de la politique générale ; faute

d'entente entre elles, les voilà réduites à louvoyer, à accorder ceci sans raison, à refuser cela sans cause, à s'abstenir au lieu d'agir et à gémir sans cesse pour ne point provoquer des conflits autrement redoutables.

Dans cette question complexe d'Orient il y a toujours à peser mille considérations diverses, toutes importantes et souvent contraires, dont l'ensemble engendre fatalement l'inaction par l'appréhension d'un inconnu insondable. Ainsi, pour la cause des Crétois qui nous occupe, il y a à considérer l'état extraordinaire de cette île, dont le gouverneur chrétien, subordonné à un militaire musulman, voudrait tout tenter pour la pacification des esprits et s'en trouve empêché autant par la réserve du Sultan, que par la méfiance les députés chrétiens réunis à la Canée, sous la haute surveillance des chefs de bandes insurgées qui parcourent les montagnes ; ajoutez à ces difficultés l'antagonisme acharné des chrétiens et des musulmans.

Outre cette complication intérieure dans l'île qui est un des facteurs du problème crétois, il faut bien admettre que le Sultan a droit à quelques égards et qu'on ne peut décemment lui faire un crime de songer à sauvegarder sa dignité et ses intérêts souverains. D'autre part, si on accorde tout aux habitants chrétiens de l'île, que fera-t-on des musulmans? Et si on ne fait que renverser les rôles, qu'y gagnera la cause de l'humanité ? Il faut trouver des garanties efficaces pour les vaincus de demain ; quant à l'Europe qui, pour le moment, ne veut et ne peut pas procéder à la liquidation générale de toute la question d'Orient, et qui, dans cette aventure partielle, ne doit envisager que les soins exigés pour le maintien de la paix, peut-elle exercer une pression éhontée en faveur des uns, tyrannique contre les autres ? Ne lui sied-il pas mieux de pondérer l'obstination de la Porte, de modérer les prétentions exorbitantes des insurgés, soit pour sauver de la tempête des passions déchaînées des résultats péniblement obtenus jusqu'ici, soit pour arriver à l'établissement progressif et durable de l'autonimie crétoise?

Les Puissances agissent manifestement d'accord dans un sens nettement pacifique; il ne s'ensuit pas qu'elles évitent d'étudier les solutions violentes. Il suffit, pour s'en convaincre, de méditer les moindres faits de la politique générale, et particulièrement les événements survenus dans les Balkans.

On a vu comment, sous la direction de la Russie, Monténégrins, Serbes et Bulgares se sont publiquement réconciliés. On en déduisait qu'une triple alliance balkanique était un fait accompli. Il apparaissait, pour le moins, comme évident que l'Autriche-Hongrie, perdant tour à tour la clientèle serbe et bulgare, n'était pas en progrès sur le chemin de Salonique. Il lui fallait une revanche et pour l'avoir éclatante le comte Goluchowski, qui affecte de plus en plus des allures bismarckiennes, rêvait d'un accord entre la Roumanie et la Grèce sous la protection et au bénéfice de l'Autriche. On a même annoncé que cette contre-alliance, par laquelle on rétablissait l'équilibre dans les Balkans, était un fait accompli.

Cela ne peut être : car il n'entrera dans l'esprit d'aucun homme sensé que la Grèce, si ardente pour les choses crétoises, ait précisément choisi le moment où le sort de la Crète est agité pour prendre position pour ou contre l'un des groupes de puissances qui divisent l'Europe, au risque de voir sacrifier ses intérêts, jusqu'à ses espérances.

Il n'en est pas moins vrai que la presqu'île des Balkans subit de fortes influences et qu'elle semble entraînée à se partager elle-même en deux groupements dont chacun, selon ses affinités, s'attachera, dans l'attente d'événements dont on espère tirer parti, à l'un ou à l'un groupe européen qui, contradictoirement, président aux destinées du monde.

ARTHUR SAVAÈTE.

BIBLIOGRAPHIE

Prônes catéchistiques, contenant l'explication intégrale du catéchisme du Concile de Trente, par M. l'abbé V. Jaugey aumônier des Dames de la Compassion de Saint-Denis (seine) ancien professeur de théologie, 2 vol. in-8°, 326-362 pages, (chez Sueur-Charruey, Arras).

Voici un excellent ouvrage que nous avons le regret de n'avoir pu recommander plus tôt aux lecteurs de *cette revue*, et spécialement aux ecclésiastiques. Ces deux volumes contiennent quatre-vingt quinze prônes sur le symbole, première partie du catéchisme du Concile de Trente.

Nul n'ignore l'importance du Prône, la place qu'il tient dans l'enseignement ordinaire de l'Eglise. A notre avis, aucune autre prédication ne pourrait lui être comparée : ni les stations quadragésimales, ni les sermons des fêtes solennelles, ni les allocutions plus simples des réunions de piété, ni même les grands et si efficaces enseignements des missions proprement dites ne remplaceront les instructions pastorales de chaque dimanche.

Le Prône est, en quelque sorte, l'alimentation normale et habituelle des âmes. Aussi faut-il que cette alimentation soit saine, substantielle et bien préparée.

D'après M. Jaugey, la matière du Prône n'est point facultative, mais rigoureusement imposée par le Concile de Trente et par les Souverains Pontifes qui en ont interprété, sanctionné et renouvelé les prescriptions impérieuses. Cette matière est toute entière contenue dans le *Catechismus ad Parochos*, édité par ordre du Concile et rédigé par des théologiens, choisis, pour la plupart, dans le sein de l'auguste Assemblée.

« Ce catéchisme, écrit M. Jaugey, a été composé et publié pour servir de manuel aux pasteurs des âmes et à tous ceux qui sont, dans l'Eglise catholique, chargés à un titre quelconque d'enseigner au peuple chrétien la doctrine du salut. C'est dans ce catéchisme qu'ils *doivent* puiser la matière et la forme de leur enseignement religieux. Le catéchisme conciliaire n'est pas un manuel *facultatif* ; c'est un manuel officiel, expressément recommandé par l'Eglise à tous ceux qui sont chargés en son nom d'apprendre aux fidèles la doctrine chrétienne. »

On serait porté à croire que le catéchisme du Concile de Trente, appuyé sur de telles autorités, se rencontre, non seulement dans toutes les bibliothèques, mais entre les mains de tous les prêtres, qu'il est connu, médité,

par tous les prédicateurs et particulièrement par tous les curés et vicaires chargés de l'enseignement paroissial. Il n'en est rien, et pour en avoir la preuve, il suffit de prêter une oreille un peu attentive à la prédication contemporaine. On s'apercevra bien vite qu'elle puise trop souvent à de tout autres sources. Bon nombre de faiseurs de prônes préfèrent à la méthode préconisée à Trente des méthodes de fantaisie ; ils traitent, sans ordre ni esprit de suite, des sujets disparates, d'une utilité secondaire et souvent contestable, dont il ne reste rien dans la mémoire de ceux qui les entendent.

M. l'abbé Jaugey le constate un peu timidement et non sans quelque tristesse, en insistant sur la nécessité de revenir à un enseignement plus vrai et plus substantiel. « On le voit, dit-il, le catéchisme conciliaire est l'expression *officielle* de la doctrine catholique : il a, pour ce motif, une autorité que ne possède aucun autre ouvrage théologique et la place qu'il doit occuper dans l'enseignement chrétien ne saurait être la seconde : son origine, sa valeur et son autorité doctrinales lui assignent le premier rang. *Pourquoi n'en est-il pas ainsi ? Habent sua fata libelli.* Espérons que, dans un avenir prochain, le catéchisme conciliaire obtiendra, auprès des maîtres de la doctrine, la faveur et le crédit qu'il mérite à tant de titres (1). »

Les livres comme celui que nous recommandons sont très propres à conquérir à la grande œuvre conciliaire et cette faveur et ce crédit. M. l'abbe Jaugey l'exploite en maître ; il en fait valoir toutes les richesses vraiment incomparables ; il les expose dans un style limpide, d'une sobriété élégante et pleine de charmes.

Lui-même nous livre le secret de sa méthode. « Prendre une à une, écrit-il, chaque pensée du catéchisme conciliaire ; nous efforcer de la faire bien connaître par une exposition claire et précise ; la mettre dans tout son jour au moyen de développements fournis par le texte lui-même ou empruntés aux sources ordinaires de la prédication chrétienne ; suivre soit dans l'exposé de la doctrine, soit dans la disposition des preuves, la marche du catéchisme lui-même afin de mieux nous pénétrer de son esprit et de rendre plus fidèlement sa pensée ; avec le catéchisme, revenir sur certaines vérités plus importantes ; bref, travailler à donner du catéchisme romain un commentaire non seulement complet, mais encore et avant tout un commentaire *fidèle*, qui en reproduise exactement la physionomie : voilà ce que nous avons tenté de faire. Avons-nous réussi ? »

A cette question trop modeste, le lecteur répondra affirmativement. Oui ! M. l'abbé Jaugey a réussi et parfaitement réussi, et dans la partie la plus difficile de son œuvre.

Personne n'ignore que l'exposé du symbole offre des difficultés particulières, surtout lorsqu'on s'adresse au peuple. On y touche, en effet, aux points les plus obscurs de la théologie catholique, à nos mystères les plus essentiels, les plus fondamentaux, qu'il est tout à fait indispensable de faire connaître. Il s'agit d'enseigner à tous, aux intelligences les plus humbles, le mystère de la Très sainte et adorable Trinité et les œuvres merveilleuses attribuées à chacune des Personnes divines. N'allons point passer à côté sous prétexte que des vérités si hautes, si impénétrables, sont tout à fait inaccessibles. Quelle

(1) Préface, p. XI.

idée veut-on qu'un chrétien se forme du rédempteur dans le sang duquel il a été baptisé, du Verbe fait Chair, si on ne lui a dit tout d'abord qu'il y a au ciel, un Dieu un en trois Personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Bien plus, il faut lui expliquer, d'une certaine manière, que ces trois Personnes distinctes entre elles ne font cependant qu'un seul Dieu, ou bien il sera déconcerté par l'objection vulgaire que colportent tous les commis-voyageurs en incrédulité, à savoir, que trois ne feront jamais un, pas plus que un ne saurait jamais être égal à trois.

Si je signale ce point, c'est pour appeler l'attention des lecteurs sur les Prônes que M. l'abbé Jaugey lui a consacrés, et particulièrement sur les Prônes XV, XVI et XVII.

Il est impossible, ce me semble, d'être plus simple, plus vrai, plus intelligible et, je l'oserais dire, plus complet, dans la mesure qu'il convient de garder en pareille matière, devant le peuple. Il ne faut point songer, en effet, à transformer les Fidèles en théologiens nécessairement fort mal renseignés. Mais il importe de leur donner, sous des formules sûres et précises, la notion du dogme que l'on éclaire ensuite par quelques comparaisons ou par quelques explications, qui satisferont leur foi sans lui rien enlever de sa simplicité. M. Jaugey excelle dans ce genre d'enseignement qui n'est certes pas sans difficultés. L'un des plus signalés services que son livre peut rendre à bien des prédicateurs, c'est de leur fournir des modèles de clarté et de précision en des sujets qui en ont le plus besoin.

Pour indiquer quelques-uns de ces sujets, que l'on examine à ce point de vue le Prône XXXIV sur la *Divinité de Jésus-Christ*, et les cinq ou six qui le suivent et n'en sont que le développement naturel. Il ne s'agit point de prouver la divinité de Notre-Seigneur, ce qui pourrait se faire un peu plus tard, si on le jugeait utile, et par des arguments très divers. Mais il faut tout d'abord donner une idée exacte de cette divinité du Christ, idée qui, je crois, manque à bien des catholiques même pratiquants. Les notions ariennes et rationalistes, que vulgarisent, sur ce point, tant d'écrivains incrédules, ont pénétré bien plus avant que nous ne croyons dans les masses. Des fidèles les apportent au pied de nos chaires : à leurs yeux Jésus-Christ est Dieu ; il est fils de Dieu, mais de quelle manière ? ils ne le savent pas. Les protestants eux aussi l'appellent de ce nom : Fils de Dieu ; et cependant, la plupart ne voient plus en lui qu'un homme divin, une nature toute exceptionnelle qui, au dire de Renan et de ses congénères, a réalisé plus parfaitement que tout autre le plus sublime idéal que l'humanité ait jusqu'ici entrevue.

Le moyen le plus sûr de prémunir les catholiques contre de pareilles aberrations, c'est de leur expliquer le vieux mot de consubstantiel. Quant on leur aura bien dit et répété que Jésus, le Fils de Marie, conçu dans ses chastes entrailles par la Toute Puissante opération du Saint-Esprit, est bien réellement la seconde personne de la Très Sainte-Trinité, le Fils unique du Père, de même nature que le Père, égal et consubstantiel au Père et à l'Esprit, le Verbe venu dans la chair, ils ne le confondront jamais avec l'homme divin des protestants et des rationalistes. Les Prônes de M. Jaugey sont très propres à donner des idées exactes et précises sur tous ces points et, ce qui est également précieux, ils enseignent aussi la vraie manière de les vulgariser, de les faire comprendre au peuple.

La même netteté d'exposition se remarque en ce qu'il dit du Saint-Esprit et de ses œuvres. Il ne craint pas, après avoir établi la divinité du Saint-Esprit, d'expliquer comment il procède du Père et du Fils, ou si l'on aime mieux du Père par le Fils, puisque les deux sont considérés comme un seul principe. Parmi les œuvres attribuées au Saint-Esprit se trouve évidemment la communication de la grâce sanctifiante. Voici en quels termes M. Jaugey parle de l'un des effets de la grâce sanctifiante ; c'est un rapide et superbe commentaire du *divinæ consortes naturæ*. « La vie divine, écrit-il, est le troisième effet de la grâce que le Saint-Esprit répand dans nos âmes. *Je suis venu*, dit le Sauveur, afin *qu'ils aient la vie, et qu'ils l'aient abondamment* (Saint-Jean x, 10) ; et c'est le Saint-Esprit qui nous communique cette vie par la grâce sanctifiante. Mais quelle vie de Dieu nous communique la grâce ? Car on peut distinguer en Dieu une double vie, l'une par laquelle il agit comme en dehors de lui, créant, conservant et gouvernant le monde, l'autre, plus intense et plus profonde, par laquelle il se connaît et s'aime lui-même : connaissance éternelle, qui engendre le Verbe éternel, amour éternel et infini qui a pour terme le Saint-Esprit, égal et coéternel à son principe. Or, mes frères, c'est à cette vie intime et personnelle, à cette vie proprement divine, que nous participons en quelque manière par la grâce sanctifiante. Ainsi vivifiés, nous pouvons par la foi connaître Dieu comme il se connaît lui-même, et par la charité l'aimer comme il s'aime lui-même, actes que nous n'aurions jamais pu produire sans la grâce (1). » Dans ces quelques lignes l'auteur va, d'un coup, au fond même de la question.

Les lecteurs me pardonneront d'avoir retenu quelques instants leur attention sur les passages les plus difficiles de l'œuvre de M. l'abbé Jaugey. Je l'ai fait pour plusieurs motifs, et d'abord à cause de leur importance intrinsèque. Les points de théologie qui y sont touchés sont tellement fondamentaux que tout le reste de l'enseignement chrétien en sort comme par voie de conclusion. Il est donc du plus haut intérêt de les bien saisir en tout ce qu'ils ont d'essentiel. N'est-ce rien, je le demande, que de les exposer dans ce style simple et lucide qu'est celui de M. Jaugey ? Qu'il poursuive jusqu'au bout le travail si heureusement commencé, qu'il nous donne un commentaire riche et abondant, et cependant concis, sans diffusion aucune, des trois autres parties du catéchisme conciliaire, et M. Jaugey aura écrit une *somme de théologie positive* d'une incontestable utilité. Il aura rendu ainsi au clergé français un très signalé service. On finira par comprendre combien il est avantageux d'avoir là sous la main, non pas un *compendium* comme il n'en manque pas, mais une exposition détaillée de tout ce qu'il y a de certain et d'incontestable dans la doctrine catholique, sans aucun mélange d'opinions ou de théories systématiques. N'est-ce pas là tout le vaste champ que le prédicateur doit parcourir mais dont il ne saurait franchir les limites sans s'affaiblir lui-même et s'exposer à des contradictions justifiées, tout au moins à des résistances légitimes ? M. Jaugey n'eut-il fait que délimiter ce terrain, que j'estimerais son œuvre excellente, digne des approbations les plus sympathiques. On ne le répétera jamais assez, le moyen principal, peut-être unique, de régénérer la prédication contemporaine c'est d'appeler, sur leur vrai terrain, ceux qui en sont les

(1) Tome II, p. 146.

organes ; c'est de leur persuader de s'y tenir résolument et de n'en sortir sous aucun prétexte ; c'est de les décider à prêcher la doctrine et rien autre chose.

M. l'abbé Jaugey nous donne à tous un salutaire exemple, en ne craignant pas de porter devant les auditoires ordinaires, tels qu'ils se rencontrent partout, à tous les offices paroissiaux, les parties les plus élevées et les plus obscures de la doctrine révélée. La manière dont il le fait devra être modifiée selon les lieux et les circonstances ; il faudra avoir égard au degré d'intelligence, de culture intellectuelle et plus encore peut-être d'instruction religieuse, déjà acquise, de l'auditoire : ceux des Prônes de M. l'abbé Jaugey que j'ai signalés seraient susceptibles de développements plus considérables. Il appartient au prêtre qui s'inspirera de son livre de les chercher et ce ne sera point chose difficile. Qu'on me permette de le dire, le travail d'appropriation qui reste à faire me semble si fructueux que, pour rien au monde, je ne voudrais le voir omis.

Un vicaire, un curé qui reproduirait les Prônes de M. Jaugey, sans y rien changer, serait entendu, je crois, le plus souvent avec un intérêt soutenu. Je dis le plus souvent, car quelques-uns de ces Prônes, les meilleurs à mon avis, les plus féconds et les plus riches, appellent et nécessitent des explications. Ils ne m'en plaisent que mieux. Le simple plagiat ne vaut jamais rien.

Il faut en épargner la tentation aux natures faibles et indolentes. Voilà pourquoi je n'aime guère toutes ces publications et revues qui font métier de fournir, chaque semaine, aux membres du clergé paroissial la leçon qu'ils auraient à réciter le dimanche. Qu'on fournisse aux prédicateurs des éléments de travail, les matériaux qu'ils auront à utiliser, c'est très bien, mais sans prétendre se substituer à eux et les dispenser d'efforts personnels qui, seuls, peuvent assurer l'efficacité de leur ministère.

L'avouerai-je ? le livre de M. l'abbé Jaugey m'avait tout d'abord inspiré quelque inquiétude à ce sujet, et je ne l'ai ouvert qu'avec certaines préventions que sa lecture a complètement dissipées. Les esprits sérieux l'exploiteront comme une inépuisable mine de doctrine, ce qui vaudra beaucoup mieux que de le reproduire ou de le copier. Ils y apprendront même, s'ils le veulent, l'art d'utiliser et de mettre en œuvre les matériaux qu'il leur aura fournis.

J. Fontaine. s. j.

Librairie FIRMIN-DIDOT et Cie, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob, Paris

VIENNENT DE PARAITRE :

HISTOIRE
DU
CARDINAL DE RICHELIEU

Par GABRIEL HANOTAUX, Ministre des Affaires étrangères

Tome II. — Première partie. — Le Chemin du Pouvoir
Le Premier Ministère (1614-1617)

Ouvrage couronné par l'Académie Française (Grand Prix Gobert 1896)

Un volume in-8° raisin, orné de deux Portraits. Prix . . . . . 5 fr.

A déjà paru : Tome Ier. La Jeunesse de Richelieu (1585-1614). — La France en 1614 (*Deuxieme édition, revue et corrigée*). Un fort volume in-8° raisin. Prix, broché : 10 fr. ; relié amateur. . . . . 16 fr.

LA FRANCE CHRÉTIENNE DANS L'HISTOIRE
ÉDITION IN-18

Ouvrage publié à l'occasion du 14e centenaire du Baptême de Clovis, sous le haut patronage de S. Ém. le Cardinal Langénieux et sous la direction du R. P. Baudrillart, prêtre de l'Oratoire.

Introduction par S. Ém. le Cardinal LANGÉNIEUX, Archevêque de Reims

Un volume de 750 pages, broché . . . . . 4 fr.

Le même ouvrage, édition in-4° de 684 pages, illustré de 105 gravures dans le texte et hors texte, d'après les documents historiques. — Prix : broché, 15 fr. ; relié, dos chagrin, tranches dorées. . . . . 23 fr.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée
de Paris à Orléans et du Midi

Excursions aux Gorges du Tarn

Organisées avec le concours de la Société des Voyages Économiques

Les 2 août et 13 septembre 1896

ITINÉRAIRE : Paris, Arvant, Mende, Ispagnac, Sainte-Enimie, Le Tarn, Saint-Chely, Pougnadoires, Le Rozier, Dargilan, Montpellier-le-Vieux, Maubert, Millau, Beziers, Carcassonne, Toulouse, Paris.

Prix de l'excursion : 1re classe, 260 fr., 2e classe, 230 fr.

Ces prix comprennent : le transport en chemin de fer ; la nourriture, le logement, les omnibus, voitures et barques pendant toute la durée du voyage (sous la responsabilité de la Société des Voyages Économiques).

Les souscriptions seront reçues aux bureaux de la société des Voyages Économiques, 17, rue du faubourg Montmartre et 40, rue Auber.

On peut se procurer des renseignements et des prospectus détaillés à la gare de Paris P. L. M., ainsi que dans les bureaux-succursales de cette compagnie, à Paris.

Paris à Londres

VIÀ ROUEN, DIEPPE ET NEWHAVEN

Par la Gare Saint-Lazare

Quatre traversées par jour (deux dans chaque sens).

SERVICE DE JOUR ET DE NUIT

Tous les jours (Dimanches et Fêtes compris) et toute l'année

Trajet de jour en 9 heures (1re et 2e cl. seulement)

GRANDE ÉCONOMIE

PRIX DES BILLETS :

Billets simples, valables pendant 7 jours			Billets, d'aller et retour, valables pendant un mois		
1re classe.	43 fr.	25	1re classe.	72 fr.	75
2e classe.	32		2e classe.	52	75
3e classe.	23	25	3e classe.	41	50

Départs de Paris St-Lazare		10 heures matin	9 heures soir
Arrivées à Londres	London-Bridge	7 heures soir	7h,40 matin
	Victoria	7 heuers soir	7h,50 matin
Départs de Londres	London-Bridge	10 heures matin	9 heures soir
	Victoria	10 heures matin	8h,50 soir
Arrivées à Paris St-Lazare		7 heures soir	7h,45 soir

Des voitures à couloir (w. c. toilette, etc.)

sont mises en service dans les trains de marée de jour entre Paris et Dieppe

Des cabines particulières sur les bateaux
peuvent être réservées sur demande préalable

TRANSPORT EN GRANDE VITESSE

De Messageries, Primeurs, Fruits, Légumes, Fleurs, etc.

ENTRE PARIS ET LONDRES

Les expéditions remises à la gare Saint-Lazare pour les trains partant à 1 h. 3, 3 h. 45 et 9 heures du soir parviennent à Londres, le lendemain à 8 h. 45, à 9 h. 15 du matin ou à midi 45.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE PARIS A :

Berne, viâ Dijon, Pontarlier, Les Verrières, Neuchâtel ou réciproquement
Prix : 1re classe **101** fr. ; 2e classe **75** fr. ; 3e classe **50** fr.
Interlaken, viâ Dijon, Pontarlier, Les Verrières, Neufchâtel et réciproquement
Prix : 1re classe **112** fr. ; 2e classe **82** fr. ; 3e classe **55** fr.
Zermatt (Mont-Rose), viâ Dijon, Pontarlier, Lausanne, sans réciprocité
Prix : 1re classe **140** fr. ; 2e classe **108** fr. ; 3e classe **71** fr.

Valables 60 jours avec arrêts facultatifs sur tout le parcours

Trajet rapide de Paris à Interlaken en 15 heures sans changer de voiture en 1re et 2e classe. Les billets d'aller et retour de Paris à Berne et à Interlaken sont délivrés jusqu'au 15 octobre. Ceux pour Zermatt, jusqu'au 30 septembre. Franchise de 30 kilogrammes de bagages sur le parcours P. L. M.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

BILLETS DIRECTS DE PARIS A ROYAT ET A VICHY

La voie la plus courte et la plus rapide pour se rendre de Paris à Royat est la voie Nevers-Clermont-Ferrand
Durée du trajet : de Paris à Royat, en 9 heures; à Vichy en 6 heures et demi
Prix : de Paris à Royat, 1re classe **47** fr. **80** ; 2e classe **32** fr. **30** ; 3e classe **21** fr. **10** ; de Paris à Vichy, 1re classe **41** fr. ; 2e classe **27** fr. **70** ; 3e classe **18** fr. **10**

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

Billets d'aller et retour

De Paris à Chamonix (Mont-Blanc)

Viâ Mâcon, Culoz, Bellegarde, Genève ou Saint-Julien (Haute-Savoie)
Prix des billets : 1re classe **127** fr. **05** ; 2e classe **95** fr. **40** ; 3e classe **67** fr. **05**
Valables 15 jours avec faculté de prolongation
Arrêts facultatifs. Franchise de 30 kilogrammes de bagages. De Cluses à Chamonix le trajet s'effectue par les voitures de la société de correspondance.

Billets d'aller et retour

De Paris à Evian-les-Bains et à Genève

Viâ Mâcon et Culoz
De Paris à Evian, 1re classe **112** fr. **40** ; 2e classe **80** fr. **90** ; 3e classe **52** fr. **75**
De Paris à Genève, 1re classe **105** francs ; 2e classe **75** fr. **60** ; 3e classe **49** fr. **30**
Validité de 40 jours avec faculté de deux prolongations, moyennant un supplément de 10 0/0 pour chaque prolongation. Les billets Paris-Evian sont délivrés du 1er juin au 30 septembre ; ceux Paris-Genève jusqu'au 30 septembre.

Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée

Relations directes entre Paris et l'Italie (Viâ Mont-Cenis)

Billets d'aller et retour de Paris à Turin
à Milan, à Gênes et à Venise (viâ Dijon, Mâcon, Aix-les-Bains Modane)
Prix des billets : Turin, 1re classe **147** fr. **60** ; 2e classe **106** fr. **10** ; Milan 1re classe, **166** fr. **35** ; 2e classe **119** fr. ; Gênes, 1re classe **167** fr. **10** ; 2e classe **119** fr. **15** ; Venise, 1re classe **216** fr. **35** ; 2e classe **154** fr. Validité : 30 jours.
Ces billets sont délivrés toute l'année à la gare de Paris-Lyon et dans les bureaux succursales. La validité des billets d'aller et retour de Paris-Turin est portée gratuitement à 60 jours lorsque les voyageurs justifient avoir pris à Turin un billet de voyage circulaire intérieur italien. D'autre part, la durée de validité des billets d'aller et retour Paris-Turin peut être prolongée d'une période unique de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de **14** fr. **75** en 1re classe et de **10** fr. **60** en 2e classe.
Arrêts facultatifs à toutes les gares du parcours. Franchise de 30 kilos de bagages sur le parcours P.L.M. Trajet rapide de Paris à Turin en 16 h., à Milan en 19 h. 1/2.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS en TOURAINE, aux CHATEAUX des BORDS DE LA LOIRE

ET AUX STATIONS BALNÉAIRES

De la Ligne de SAINT-NAZAIRE au CROISIC et à GUÉRANDE

1er ITINÉRAIRE :

1re Classe 86 francs. — 2e Classe 63 francs. — Durée : 30 jours

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme ou par Angers, viâ Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Cie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de **10** jours, moyennant paiement, par chaque période, d'un supplément de **10** 0[0 du prix du Billet.

2e ITINÉRAIRE :

1re Classe 54 francs. — 2e Classe 41 francs. — Durée : 15 jours

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour a Tours — Langeais, et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré, à toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Cie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite 3 jours à l'avance.

Chemin de fer d'Orléans

Douze jours aux Pyrénées

Billets à prix réduits

Visite de Toulouse, Luchon, Bagnères-de-Bigorre, Luz et Saint-Sauveur, Le Cirque de Gavarnie, Cauterets, Lourdes, Pau, Bayonne, Biarritz, Arcachon, Bordeaux.

Départ de Paris (gare d'Orléans). — Retour à Paris (gare d'Orléans)

D'accord avec la Société des Voyages économiques, la Compagnie d'Orléans fera émettre, des Billets d'excursion comprenant :

1° le transport en chemin de fer ; 2° les chambres, service et repas (vin compris) : 3° le transport en omnibus et en voitures ; 4° les entrées et visite des monuments ; 5° les soins des Guides-conducteurs de l'excursion. Par les soins et sous la responsabilité de la Société des Voyages Economiques.

Prix de l'Excursion complète : 1re Classe **330** fr. ; 2e Classe **296** fr.

Le nombre des places est limité. Les billets sont délivrés dans les bureaux de l'Agence des *Voyages Économiques*, 17, rue du Faubourg-Montmartre, et 10, rue Auber à Paris.

On peut se procurer des renseignements et des prospectus détaillés :

A la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) ; 8, rue de Londres ; 7, rue Paul-Lelong ; 5, rue Gaillon ; 6, place St-Sulpice ; 7, place de la Madeleine ; 21 *bis*, rue de Paradis ; 34, boulevard de Sébastopol ; 63, rue des Archives ; 326, rue Saint Martin 21, rue du Faubourg-Saint-Antoine ; 33, quai de Valmy ; 21, rue du Bouloi.

Services rapides entre Paris et les villes d'Eaux de Bohême (Carlsbad, Marienbad, etc.) et entre Paris et Baden-Baden.

Le voyage de Paris aux villes d'eaux de la Bohême, Franzensbad, Marienbad, Carlsbad et Teplitz, s'effectue dans des conditions très rapides et très confortables par l'une des combinaisons suivantes :

En partant de la gare de l'Est à 6 h. 50 du soir par l'express d'Orient (voitures à lit et wagon-restaurant) on arrive le lendemain matin à 7 h. 31 à Stuttgard ; on y reprend à 7 h. 53 un train rapide, avec wagon-restaurant qui arrive à Franzensbad à 4 h. 16 du soir, à Marienbad à 5 h. 50, à Carlsbad à 5 h. 22 et à Teplitz à 9 h. 04 du soir.

Les personnes qui ne veulent pas passer la nuit en chemin de fer, peuvent quitter Paris par le rapide de 8 h. 10 du matin (wagon-restaurant et voiture à couloir) qui les conduit à Stuttgard à 10 h. 23 du soir ; elles repartent de cette ville le lendemain matin par l'express de 7 h. 53 indiqué ci-dessus.

Au retour, le voyage s'effectue dans des conditions analogues, soit directement par l'express d'Orient, soit avec arrêt et coucher à Stuttgard.

Le prix des places en 1re classe est de 119 fr. 25 pour Franzensbad, 121 fr. 25 pour Marienbad et 125 fr. 75 pour Carlsbad. Le supplément perçu pour le parcours dans le train d'Orient entre Paris et Stuttgard est de 19 fr. 70.

Le service entre Paris et Baden-Baden a lieu également dans de très bonnes conditions au double point de vue de la rapidité et du confort.

En quittant Paris par le rapide de 8 h. 10 du matin, qui renferme un wagon-restaurant entre Paris et Nancy, on arrive à Bade sans changer de voiture à 7 h. 50 du soir (heure allemande), c'est-à-dire à 6 h. 55 (heure française). Au retour on part de Bade à 8 h. 30 du matin et on débarque à Paris sans aucun changement de voiture en route, à 6 h. 02 du soir.

Si l'on préfère voyager de nuit, on peut utiliser le train d'Orient jusqu'à Oos : départ de Paris à 6 h. 50 du soir, arrivée à Oos à 5 h. 06 du matin et à Baden-Baden à 5 h. 23. Au retour, on part de Bade à 11 h. 10 du soir pour atteindre Paris à 8 h. 45 du matin.

Prix du trajet en 1re classe de Paris à Baden-Baden billet simple 65 fr. 20 ; billet d'aller et retour valable pendant 10 jours 96 fr. 95. Le supplément pour le parcours dans l'express d'Orient et Paris et Oos est de 16 fr. 65.

Voyages en Suisse et en Italie.

Pour faciliter les voyages en Suisse et en Italie, la Compagnie des chemins de fer de l'Est, après entente avec les Compagnies voisines, met à la dispo-

sition du public les combinaisons suivantes qui permettent aux touristes d'effectuer des excursions variées à des prix très réduits :

Au départ de Paris, on peut se procurer, du 1er mai au 15 octobre, des billets d'aller et retour de saison pour *Bâle*, (96 fr. en 1re cl., 71 fr. en 2e); pour *Lucerne*, (112 fr. et 83 fr.); pour *Zurich*, (111 fr. et 82 fr.); pour *Ragatz*, (127 fr. 20 et 93 fr. 40) pour *Landquart*, 128 fr. 40 et 94 fr. 20); pour *Davos-Platz*, (152 fr. 40 et 110 fr. 20); pour *Coire*, (130 fr. 40 et 95 fr. 65). Durée de validité des billets : 60 jours.

Des billets circulaires tracés avec des itinéraires très variés, permettent au départ de Paris (vià Belfort Bâle et le le Saint Gothard), de faire des excursions dans des conditions très économiques, en Suisse, en Autriche, en Italie, en Allemagne, etc...

Les billets de 1re et 2e classes sont valables par les trains rapides au nombre de deux par jour dans chaque sens.

Des voitures directes circulent entre Paris et Milan.

On peut également, du 1er mai au 15 octobre, se procurer des billets d'aller et retour de saison au départ de Reims, Mézières-Charleville, Châlons-sur-Marne, Bar-le-Duc, Nancy, Troyes, et Chaumont, ainsi que des gares du réseau du Nord : Dunkerque, Calais, Boulogne, Lille, Valenciennes, Douai, Cambrai, Arras et Amiens pour Bâle, Lucerne, Zurich, Berne et Interlaken. — La durée de validité de ces billets est de 60 jours.

Le voyage jusqu'en Suisse s'effectue très rapidement grâce aux trains express circulant entre Calais et Bâle, qui sont composés de voitures de 1re et de 2e classes ; les trains de nuit comprennent en outre un Sleeping-Car. — Le trajet s'effectue sans changement de voiture jusqu'à Bâle et jusqu'à Berne.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les voyageurs sont réunis dans le livret des voyages circulaires et d'excursions que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.

Compagnie des Chemins de fer de l'Est.

Voyages circulaires dans les Vosges.

Grâce aux mesures prises par la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, les touristes peuvent visiter avec facilité et économie la contrée si pittoresque des Vosges. Des trains rapides y conduisent ; par train express on effectue le trajet de Paris à Epinal en sept heures environ.

Des billets circulaires individuels et des billets de famille à prix très réduits, dont la validité de 33 jours peut être à deux reprises prolongée de moitié, moyennant des suppléments de 10 %, permettent de faire le voyage suivant : Paris, Nancy, toute la chaîne des Vosges jusqu'à Belfort, Chaumont, Troyes, et Paris. — Les touristes peuvent s'arrêter à leur gré dans toutes les stations du parcours. — Ces billets circulaires individuels et collectifs sont délivrés à Paris et dans toutes les gares comprises d'une part entre Paris et

Bar-le-Dac sur la ligne de Paris à Avricourt et d'autre part entre Paris et Chaumont sur la ligne de Belfort. — On trouve aussi de ces billets dans les Compagnies du Nord, d'Orléans et de l'Ouest. — Ces deux dernières Compagnies délivrent en même temps que le billet d'excursion, des billets d'aller et retour pour Paris valables pendant 33 jours et comportant des réductions importantes. — La Compagnie du Nord délivre également des billets d'aller et retour ayant la même validité de 33 jours ; les voyageurs venant du Nord ont la faculté de commencer leur voyage circulaire, soit par Paris, soit par Laon ; l'itinéraire du voyage d'excursion au départ de Laon est tracé par Reims, Châlons, Nancy, les Vosges, Belfort, Chaumont et Laon. — De Laon on gagne très facilement les Vosges au moyen des trains rapides circulant entre Calais et Bâle.

La Compagnie de l'Est délivre en outre à des prix très réduits des billets d'excursion individuels et de famille pour visiter les Vosges au départ de Nancy, de Saint-Dié, de Gérardmer et d'Epinal.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les voyageurs sont réunis dans le livret des voyages circulaires et d'excursions que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.

Voyage circulaire en Bretagne.

Billets d'Excursions délivrés toute l'année.

(1re classe — **65** fr. — 2me classe — **50** fr.)

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année, aux prix très réduits de 65 fr. en 1re classe et 50, en 2me classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne savoir : *Rennes, St-Malo, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.*

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 °/° du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 °/°, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres ou payant comme pour 150 kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

SAISON
DES BAINS DE MER

Du 1er mai au 30 septembre

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

VALABLES DU VENDREDI AU MARDI

PRIX AU DÉPART DE PARIS POUR

	1re classe	2e classe	3e classe
	—	—	—
Eu	25fr,40	20fr,10	13fr,70
Le Tréport-Mers	25, 75	20, 35	13, 90
Saint-Valery	27, 15	21, 35	14, 95
Cayeux	29, 30	23, 05	15, 95
Le Crotoy	27, 90	21, 95	15, 15
Quend (Fort-Mahon)	28, 30	22, 15	15, 45
Couchil-le-Temple (Fort-Mahon)	28, 80	22, 50	15, 75
Berck	31	24, 15	17
Etaples (Paris-Plage)	30, 90	23, 95	17
Dannes-Camiers	31, 70	24, 40	17, 50
Boulogne	34	25, 70	18, 90
Wimille-Wimereux (Ambleteuse, Audresselles)	34, 55	26, 10	19, 30
Marquise-Rinxent (Wissant)	35, 50	26, 75	20
Calais	37, 90	29	21, 85
Gravelines	38, 85	29, 95	22, 60
Loon-Plage	38, 75	29, 90	22, 50
Dunkerque	38, 85	29, 95	22, 60
Ghyvelde (Bray-Dunes)	39, 95	31, 15	23, 40

Imprimerie DESTENAY, Bussière frères. — Saint-Amand (Cher).

Les Métis Canadiens français

Il existe dans le nord-ouest de l'Amérique britannique un vaillant petit peuple qui, depuis un certain nombre d'années, attire les regards des observateurs. C'est la nation métisse, née de l'union des hommes de race blanche avec les filles des Peaux-Rouges.

Ces blancs étaient pour la plupart des Canadiens français, de telle sorte que leurs descendants professent la religion catholique, parlent notre langue et forment ainsi une nouvelle branche de la grande famille gauloise.

Les métis, établis sur des territoires ouverts depuis un quart de siècle à la colonisation, ont opposé une résistance acharnée à la prise de possession de leur pays par le gouvernement canadien, et, aujourd'hui encore, ils protestent contre l'expropriation dont ils ont été victimes sans compensation suffisante.

Nous nous proposons de présenter au lecteur l'historique de la lutte poursuivie jusqu'à ce jour par la nation métisse pour la défense de ses droits et de son indépendance.

I

LE NORD-OUEST CANADIEN, LES INDIENS ET LES MÉTIS

Le nord-ouest de l'Amérique britannique comprend l'immense région qui, bornée au sud par les Etats-Unis, s'étend entre la province canadienne d'Ontario, à l'est, et les Montagnes Rocheuses, à l'ouest, jusqu'à la hauteur de la baie d'Hudson, au nord.

Ce pays se divise en deux parties bien distinctes, les prairies et les forêts.

Les prairies s'étendent depuis la vallée de la Rivière-Rouge jusqu'aux Montagnes Rocheuses, sur un parcours de plus de 400 lieues ; les forêts commencent ensuite et se continuent sans interruption jusqu'à la baie d'Hudson. Trois fleuves principaux, la Rivière-Rouge, l'Assiniboine et la Saskatchewan, magnifiques cours d'eau entièrement navigables, sillonnent la plaine, et présentent aux regards un spectacle pittoresque et grandiose.

Parfois, sur leurs bords, le sol paraît s'effrondrer tout à coup, et l'on aperçoit d'immenses falaises au bas desquelles coulent des nappes d'eau majestueuses, aux capricieuses sinuosités.

Rien n'égale l'incomparable fertilité des prairies, du moins dans leur partie méridionale. Là se trouvent les fameuses *terres noires* qui enthousiasment les Canadiens, produisent de si merveilleuses récoltes, et attirent un flot d'immigrants chaque année plus considérable.

La fécondité du sol, l'aspect luxuriant du pays pendant la belle saison, la salubrité du climat, font bien vite oublier aux nouveaux arrivants la rigueur des hivers que la sécheresse de l'atmosphère rend d'ailleurs facilement supportables.

Le nord-ouest de l'Amérique britannique, vendu, comme on le verra plus loin, par la Cie de la baie d'Hudson à la Confédération Canadienne, forme aujourd'hui les provinces de Manitoba, Saskatchewan, Assiniboine, Alberta et Arthabaska.

C'est dans la partie septentrionale de ces provinces que les Peaux-Rouges, refoulés par la civilisation, ont cherché un dernier refuge, vivant à l'état nomade du produit de leur pêche et de leur chasse. Encore assez nombreux, ils occupent dans ces régions des terres appelées *réserves*, dont le gouvernement canadien leur interdit de franchir les limites.

Depuis la disparition à peu près complète du bison dont la chair et la peau leur étaient d'un si précieux secours, les Indiens trouvent difficilement à vivre sur les domaines dont on leur a laissé la possession ; aussi, pour empêcher qu'ils n'en sortent, le gouvernement canadien s'est-il engagé à leur fournir chaque année des aliments et des vêtements.

Résignés à leur sort et devenus en grande partie chrétiens, les derniers descendants des Hurons et des Iroquois, dont les ancêtres furent pour les premiers colons de l'Amérique du nord de si redoutables ennemis, se montrent maintenant géné-

ralement animés de sentiments pacifiques et entrent volontiers en contact avec leurs voisins.

Les rapports entre colons et Peaux-Rouges cesseraient sans doute rarement d'être satisfaisants si les agents chargés du service des réserves, cruels et rapaces, n'exploitaient souvent de la plus indigne façon ces pauvres sauvages et ne spéculaient sans scrupules sur leur détresse.

Nous verrons qu'en 1885, les Peaux-Rouges, poussés à bout par les prévarications et les brutalités des employés du gouvernement canadien, prirent une part appréciable dans le dernier soulèvement des métis.

Ces derniers, répandus un peu partout dans les régions septentrionales de l'Amérique britannique, sont principalement groupés dans le Manitoba, le Saskatchewan et l'Assiniboine.

Ils descendent, pour la plupart, des anciens employés de la Cie de l'Ouest, qui, fondée en 1783 par des capitalistes français, fit une concurrence si acharnée, pour le commerce des pelleteries, à la Cie anglaise de la baie d'Hudson.

Cette dernière ayant, en 1821, absorbé sa rivale, les employés de la Cie de l'Ouest, tous Français, refusèrent d'obéir à des chefs de nationalité britannique, se répandirent en grand nombre dans les régions occupées par les Peaux-Rouges, s'unirent à des Indiennes et donnèrent naissance à la nation métisse canadienne-française.

Bien différents des mulâtres, qui trop souvent appartiennent, encore plus au moral qu'au physique, à un type abâtardi, les descendants de nos anciens compatriotes et des femmes indiennes ont hérité des qualités particulières aux deux races dont ils sont issus, sans généralement prendre leurs défauts.

Amour de la liberté, bravoure, intelligence, loyauté et générosité, tels sont les traits distinctifs du caractère des métis.

Souvent, au Canada, on les a comparés aux fils des Francs et des Gallo-Romaines qui se dépouillèrent de leur rudesse originelle sans perdre leur sève primitive, et cette comparaison ne manque pas d'exactitude.

Ajoutons enfin que les missionnaires catholiques ont su faire pénétrer dans leurs âmes des principes de morale et de piété que la plupart des blancs pourraient leur envier.

Autrefois, les métis menaient une existence demi-nomade, abandonnant pendant plusieurs mois de l'année leurs villages

pour se livrer à la pêche et à la chasse dont ils vivaient principalement; mais, depuis longtemps déjà, ils ont modifié leur genre de vie et cherché dans l'agriculture ou l'élevage du bétail un élément de richesse qui ne leur a pas fait défaut.

Les métis vivent généralement en bonne intelligence avec les Indiens, qui ne les jalousent pas en raison de leurs liens de parenté avec eux et dont ils ont sensiblement contribué à adoucir les mœurs.

Grâce à eux, les querelles de tribu à tribu, jadis si fréquentes, ont presqu'entièrement pris fin, et les rapports entre les blancs et les Peaux-Rouges sont devenus bien plus faciles qu'autrefois.

Voici, du reste, en quels termes lord Dufferin, l'éminent homme d'État anglais qui fut l'un des plus remarquables gouverneurs du Canada, s'exprima sur le compte des métis, dans un banquet d'adieu qui lui fut offert à Montréal le 29 septembre 1877 : « Il n'y a pas de doute, a-t-il dit, que les bonnes relations entre les Peaux-Rouges et le Canada proviennent de cette inappréciable classe d'hommes qui combinent l'amour des aventures naturel au sang indien avec l'instruction et la force intellectuelle qu'ils tiennent de leurs ancêtres paternels.

Ils ont proclamé l'évangile de la paix, du respect mutuel, et ont amené des résultats également avantageux pour le chef sauvage dans sa cabane et le colon dans son chantier.

« Ils ont été les ambassadeurs entre l'est et l'ouest, les interprètes de la civilisation et de ses exigences, vis-à-vis de ceux qui habitent la prairie. En même temps, ils ont enseigné aux blancs l'utilité de ménager les susceptibilités, l'amour-propre, le désir inné de justice de la race sauvage. »

On voit que lord Dufferin savait apprécier à sa valeur le brave petit peuple qui s'est formé dans l'ouest du Canada. Ajoutons que nul ne connaissait mieux que lui les métis, car il parcourut longuement leur pays, vivant au milieu d'eux et les interrogeant familièrement dans leur langue, c'est-à-dire en français.

Telle est la nation métisse, telle encore elle était déjà, quand la Confédération Canadienne s'annexa les territoires qu'elle habitait.

II

PRISE DE POSSESSION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST PAR LE CANADA ; PREMIER SOULÈVEMENT DES MÉTIS

Ce fut en 1867, à l'époque où la Confédération Canadienne fut constituée, que le gouvernement anglais autorisa le nouvel État établi sous son protectorat, à acquérir les territoires du nord-ouest de l'Amérique britannique possédés jusqu'alors par la compagnie de la baie d'Hudson.

Après de longues négociations, cet achat eut lieu à la fin de l'année 1869, moyennant une somme de 300 000 livres sterling.

Il fut convenu dans l'acte de cession, que le *Dominion*, c'est-à-dire la *Puissance du Canada*, serait entièrement libre, à partir du 1er décembre 1869, d'ouvrir à la colonisation ses nouvelles possessions, sauf à elle à régler, comme elle l'entendrait, les droits des anciens propriétaires du sol, sauvages ou métis.

Aussitôt ces derniers protestèrent et déclarèrent que la compagnie de la baie d'Hudson n'avait pu céder au Canada, sur les terres du nord-ouest, un droit de propriété qu'elle-même ne possédait pas.

« En effet, disaient-ils, d'après ses statuts, la compagnie de la baie d'Hudson n'a été autorisée par le gouvernement anglais qu'à exercer un monopole commercial sur les territoires occupés par les Indiens ou les métis et à administrer politiquement ces territoires.

Le droit d'administrer n'impliquant nullement celui de disposer, elle ne pouvait céder à la Confédération que ses prérogatives commerciales ou politiques, et nullement un droit de propriété sur le sol.

Nous sommes, concluaient-ils, les premiers occupants de terrains où, non seulement nous exerçons en commun des droits de chasse et de pêche, mais encore sur lesquels nous avons construit des villages et établi des exploitations agricoles. On ne peut pourtant pas nous dépouiller sans notre consentement de nos propriétés collectives ou particulières, et, en supposant qu'on veuille nous exproprier dans un prétendu intérêt public, on ne saurait procéder à l'emprise de nos im-

meubles sans nous en avoir préalablement indemnisés. »

Ce raisonnement était tellement irréfutable, que M. Russel qui avait été chargé, en 1869, par l'Angleterre, de faire un rapport sur l'annexion des territoires du nord-ouest au Dominion, en avait lui-même spontanément reconnu le bien fondé.

Cependant, le gouvernement fédéral sembla faire bon marché de ces réclamations, et dès qu'il se fut entendu avec la compagnie de la baie d'Hudson, il décréta l'annexion du Manitoba à la confédération, se réservant d'organiser plus tard à sa guise les autres régions du nord-ouest, nomma un gouverneur chargé de constituer au plus vite le régime administratif de la nouvelle province, et provoqua un courant d'émigration anglaise sur les territoires nouvellement soumis à son autorité.

Le Dominion poussa même le sans-gène jusqu'à vouloir s'emparer du Manitoba avant le 1er décembre 1870, jour fixé pour son entrée en possession des terres qu'il avait achetées.

En effet, dès le 1er octobre, le gouverneur Mac-Dougall, après avoir lancé une proclamation blessante pour les métis, se présenta avec des arpenteurs et une escorte de police pour entrer dans le Manitoba.

Il s'était trop hâté, car ceux qu'il avait traités avec tant de dédain avaient pris leurs dispositions pour s'opposer à l'envahissement de leurs terres.

Déjà ils avaient formé un gouvernement provisoire, chargé de la défense nationale, et dont ils avaient confié la présidence à l'un des leurs nommé Louis Riel.

Agé de 41 ans, le personnage que les métis venaient ainsi de placer à leur tête était loin d'être le premier venu.

Remarqué dès son enfance par Mgr Taché, le grand évêque colonisateur de l'ouest, il avait été envoyé par cet éminent prélat au grand collège de Montréal, dirigé par les Sulpiciens, où il avait fait de brillantes études.

Esprit élevé, cœur généreux et désintéressé, patriote ardent, orateur éloquent, il joignait à une haute intelligence une indomptable énergie, et nul n'était plus que lui à même d'opposer une résistance efficace et raisonnée aux exigences du Dominion.

D'après ses ordres, quand le gouverneur Mac-Dougall, accompagné de ses arpenteurs et des troupes de police, voulut entrer dans le Manitoba, les métis se portèrent au devant du nouveau venu pour protester.

— Qui vous envoie? demande le gouverneur.

— Le gouvernement.

— Quel gouvernement?

— Eh, le nôtre, parbleu! Nous venons d'en faire un, et il vous ordonne de vous en aller et de nous laisser tranquilles.

Mac-Dougall et ses géomètres qui n'étaient pas en force, durent se retirer piteusement, tandis que Riel et ses ministres lançaient la proclamation suivante:

« Nous, les représentants du peuple, assemblés en conseil au fort Garry le 24 novembre 1869, après avoir invoqué le Dieu des nations, nous refusons de reconnaître l'autorité du Canada qui prétend avoir le droit de nous commander et de nous imposer une forme du gouvernement despotique. »

Les Anglais déjà nombreux à Winnipeg, capitale du Manitoba, s'étant insurgés, Riel fit saisir les plus mutins, puis juger par un conseil de guerre leur chef nommé Scott.

Ce Scott était d'ailleurs un individu de sac et de corde, un aventurier de la pire espèce, coupable de tous les forfaits.

Quelques jours avant son arrestation, le 13 février 1870, il s'était traîtreusement introduit chez un parent de Riel nommé Coutu pour y assassiner le président du gouvernement provisoire. D'autre part, il s'était rendu coupable d'une tentative de meurtre et de vol sur la personne de son bienfaiteur, M. Snow, et avait lâchement mis à mort un métis français nommé Parisien. Enfin, on savait qu'il avait commis une foule d'autres crimes qui méritaient l'échafaud.

Facilement convaincu de tentative d'assassinat sur la personne de Riel, de conspiration et d'espionnage, il fut condamné à mort et exécuté le 4 mars 1870.

Sur ces entrefaites, le ministère fédéral, intimidé par l'énergie de Riel et désespérant de pénétrer de vive force dans le Manitoba sans s'imposer d'énormes sacrifices, fit offrir aux rebelles, par l'intermédiaire de Mgr Taché, une amnistie complète et une quote-part dans le partage des terres, s'ils consentaient à déposer les armes.

Après quelques hésitations, les métis, sur les instantes prières de cet éminent prélat, acceptèrent les propositions du gouvernement canadien, évacuèrent le fort Garry, chef-lieu des anciennes possessions de la baie d'Hudson, ainsi que différents autres points stratégiques, relâchèrent leurs prisonniers et per-

mirent au général Wolsley d'occuper militairement le pays.

Malheureusement, ils avaient compté sans la mauvaise foi, non pas de Mgr Taché, mais des autorités du Dominion.

Une fois maîtres de la situation, les Anglais qui composaient presque seuls, au détriment de l'élément français, le gouvernement fédéral, rétractèrent la parole donnée, et, malgré leurs anciennes promesses, refusèrent sans scrupules d'appliquer l'amnistie sous le prétexte que l'exécution de Scott ne le permettait plus, et que, d'ailleurs, aucun écrit n'avait été rédigé à ce sujet.

En vain rappela-t-on au cabinet d'Ottawa que c'était après l'exécution de Scott qu'il avait, par l'entremise de Mgr Taché, promis la grâce des rebelles ; en vain lui prouva-t-on qu'il avait ensuite renouvelé sa promesse d'amnistie à trois délégués du gouvernement provisoire manitobain, rien ne put ébranler sa résolution.

La tête de Riel fut mise à prix, et celui-ci dut se réfugier aux États-Unis, où les pères Jésuites lui confièrent un emploi dans un de leurs établissements agricoles, l'Institut Saint-Pierre, dans le Montana.

Riel disparut alors momentanément de la scène politique; nous verrons plus loin dans quelles conditions il y réapparut.

III

VEXATIONS DONT LES MÉTIS FURENT L'OBJET ; LEUR DEUXIÈME SOULÈVEMENT

La violation par les Anglais des engagements solennels qu'ils avaient pris au sujet de l'amnistie faisait craindre qu'ils ne se refusassent à remplir leurs obligations relatives au partage, entre les métis, d'une quote-part des terres.

Ils ne l'osèrent pas, mais ne s'exécutèrent que de mauvaise grâce et incomplètement.

Dans le Manitoba, ils procédèrent aux opérations du lotissement d'une façon tellement arbitraire et injuste, qu'elle souleva un mécontentement général ; puis, habiles à profiter de l'équivoque, ils refusèrent d'étendre le bénéfice des répartitions

agraires aux autres provinces du nord-ouest, sous le prétexte qu'elles n'étaient pas expressément comprises dans la convention de 1870, relative au partage des terres.

De cette façon, les habitants du Manitoba se trouvaient lésés dans leurs intérêts, et les métis des autres territoires du nord-ouest étaient victimes du plus absolu déni de justice.

Ce fut seulement en 1879, que M. Mac-Donald, premier ministre de la Confédération, consentit à faire voter un « bill » accordant expressément à ces métis une quote-part dans le partage des terres de leur pays.

Eh bien, le croirait-on, six ans s'écoulèrent depuis la promulgation de ce bill, sans que le gouvernement distribuât un acre de terre aux nouveaux ayants-droit.

On aurait dit que l'administration se faisait un jeu cruel de prolonger indéfiniment les opérations préalables au partage, et de violer les droits acquis de toute une population. Qu'on en juge.

On déclara indivis les biens particuliers que les métis possédaient personnellement depuis un temps indéfini, et, avec ces biens, on forma des lots sans tenir aucun compte des anciennes limites des propriétés.

De la sorte, les anciens possesseurs du sol étaient individuellement dépouillés de leurs héritages et n'acquéraient, en échange de ce qui leur appartenait légitimement, qu'un droit à un lot quelconque à prendre ultérieurement dans la masse partageable. Bien plus, dans certaines régions, les métis furent dépouillés, sans compensation aucune, non pas de terrains vagues où ils n'auraient exercé que des droits collectifs, mais bien des héritages sur lesquels ils possédaient les droits les plus imprescriptibles.

En effet, le gouvernement concéda à des syndicats agricoles, à des compagnies minières, à des sociétés de colonisation ou d'élevage de bestiaux, de vastes étendues de terres sur lesquelles les gens du pays avaient édifié des habitations, élevé des constructions de toute sorte, créé des exploitations agricoles ou industrielles.

Ainsi, le Dominion vendit à une société de colonisation une paroisse métisse toute entière, celle de Saint-Louis de l'Angevin, avec l'église, l'école, les habitations particulières, les terres de 35 familles !

On juge du trouble que ces mesures jetèrent dans le pays. Précisément, au moment où le désarroi produit dans le nord-ouest par tant d'actes arbitraires était à son comble, les autorités fédérales n'imaginèrent rien de mieux, pour ramener la prospérité, que d'imposer aux métis des droits exorbitants sur la coupe de leurs bois et la rentrée de leurs récoltes.

Les victimes de ces abus organisèrent alors un vaste pétitionnement aux autorités fédérales pour obtenir la liquidation équitable de leurs droits et le prompt achèvement des lotissements.

Plus de 80 suppliques, portant la signature ou constatant l'adhésion d'un grand nombre de citoyens, furent adressées au gouvernement et reproduites, pour la plupart, dans les journaux.

En outre, des délégations se rendirent à Ottawa, afin d'exposer de vive voix aux ministres les griefs des populations du nord-ouest.

L'une d'elles, composée des citoyens les plus notables de la nation métisse, vint notamment, en 1883, dans la capitale de la confédération, demander justice aux membres du gouvernement.

Le clergé lui-même se mêla au mouvement.

Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, le R. P. Ledan, d'autres prêtres encore, firent le voyage d'Ottawa pour présenter aux autorités les justes plaintes de leurs fidèles.

Toutes ces pétitions, toutes ces démarches restèrent sans résultat.

Je me trompe, elles eurent pour effet de décider le gouvernement à prendre les mesures les plus sévères, dans le but d'empêcher les métis d'unir leurs efforts pour résister pacifiquement à l'arbitraire.

On leur fit défense de s'assembler pour discuter leurs intérêts collectifs et on les soumit à une législation répressive d'une rigueur exceptionnelle.

Enfin, le gouvernement augmenta la force armée dans les provinces du nord-ouest et fit tenir aux métis un langage aussi comminatoire que méprisant.

En effet, au commencement de l'année 1885, un certain M. Clarke, délégué du gouvernement, se rendit à Batoche, chef-lieu du Saskatchewan et y déclara à la foule assemblée « que

bientôt 500 hommes de police à cheval leur apporteraient le redressement de leurs griefs sous la forme de chaînes pour leurs chefs et de balles pour leurs conseillers ».

Voici la fière réponse qu'il s'attira :

« On a volé et morcelé nos terres, nous ne les avons pas défendues; on nous a traités avec mépris et insolence, nous avons tout enduré. Mais, du moment qu'on en veut à nos vies, à celles de nos familles et de nos chefs, nous avons le droit de les défendre, et nous les défendrons jusqu'à la mort. »

Le courageux citoyen qui s'exprimait ainsi n'était autre que Gabriel Dumont, le futur commandant en chef de l'insurrection qui devait bientôt éclater.

Agé de 48 ans et parent de Riel, il était le chef respecté d'une colonie française de 200 familles établies sur les bords de la Saskatchewan, où elles formaient une agglomération importante.

D'un caractère loyal et chevaleresque, d'une indomptable énergie, d'une bravoure peu commune, Gabriel Dumont exerçait un puissant ascendant sur ses compatriotes, aussi bien dans le Saskatchewan que dans les autres provinces du nord-ouest.

Tous le considéraient comme l'homme d'action désigné d'avance pour les commander, si jamais ils étaient obligés de prendre les armes, de même qu'ils voyaient en Riel l'homme politique seul capable de les diriger par ses conseils, en cas de péril national.

Aussi, à la suite des menaces dont ils avaient été l'objet de la part de Clarke, chargèrent-ils Dumont d'aller trouver Riel aux États-Unis et de le ramener au plus vite au milieu d'eux.

Sans perdre de temps, Dumont s'adjoignit trois notables citoyens, Jacques Ibister, Moïse Ouellette et Michel Dumas, et se mit en route pour remplir sa mission.

Riel occupait toujours à Saint-Pierre, dans le Montana, le poste de confiance que les Jésuites lui avaient accordé en 1870, et menait sur la terre étrangère, entouré de sa famille, une existence paisible et laborieuse.

Mis hors la loi depuis quinze ans, il ne pouvait rentrer au Canada sans risquer sa vie.

Une fois pourtant, il avait franchi la frontière du Dominion; voici dans quelles circonstances :

En 1875, comme protestation contre la déloyauté des Anglais qui, après avoir solennellement promis l'amnistie, avaient mis à prix la tête de Riel, les métis du Manitoba avaient élu leur ancien chef député au parlement fédéral.

Le nouveau représentant du peuple étant sous le coup d'une condamnation par contumace, personne ne pensait qu'il aurait la hardiesse de venir revendiquer son siège ; aussi l'émotion du public fut-elle très vive, quand, un beau jour, on apprit que Riel s'était présenté au greffe du parlement pour s'y faire inscrire.

On avait bien cherché à l'arrêter, mais il avait réussi à s'échapper.

Les métis savaient donc bien que si Riel consentait à redevenir leur chef, ils pouvaient entièrement compter sur son énergie et son dévouement.

Gabriel Dumont a fait le récit de l'entrevue qu'il eut à Montana avec son compatriote. Ce récit, un peu naïf peut-être dans les détails, fait néanmoins bien ressortir tout à la fois la noblesse des sentiments de Riel et le caractère un peu superstitieux de la race métisse. En voici l'analyse.

Arrivés chez Riel le 4 février 1885, les délégués n'y trouvèrent que sa femme et ses enfants, car il était à la messe. Quelqu'un l'ayant averti de l'arrivée de ses compatriotes, il sortit de l'église pour leur souhaiter la bienvenue, fit dételer les chevaux et rentra de nouveau à l'église pour entendre la fin de la messe. Quand il revint, il leur dit : « Vous êtes quatre, il est de bonne augure que vous arriviez ici le 4 de ce mois, mais comme vous venez chercher une cinquième personne, permettez que je ne vous donne ma réponse que le 5. »

Le lendemain, il répondit aux délégués qu'il avait donné son cœur à son pays, qu'il acquiesçait à leur demande et était tout prêt à sacrifier au bien public sa tranquillité, le bonheur de sa famille et sa propre existence.

Gabriel Dumont et ses compagnons repartirent aussitôt, afin d'annoncer au peuple métis l'arrivée de Riel et de prendre sans tarder les mesures commandées par les circonstances.

Fidèle à sa promesse, Riel se mit lui-même en route huit jours plus tard avec sa femme et ses deux jeunes enfants qui avaient refusé de le laisser partir seul.

Obligés de traverser un pays accidenté, d'éviter la rencontre

des agents du gouvernement canadien et de fuir les bandes de pillards nombreuses dans ces régions, les voyageurs effectuèrent leur trajet dans des conditions aussi fatigantes que périlleuses. Enfin, après vingt-deux jours de marche, ils arrivèrent à Batoche le 6 mars.

Dès le lendemain, sur le seuil de l'église Saint-Antoine de Padoue, Riel prononçait devant une foule considérable accourue de toutes parts pour l'entendre une admirable allocution dans laquelle, bien loin d'exciter ses compatriotes à la rébellion, il leur recommandait de ne recourir à la force qu'en désespoir de cause et d'attendre encore un peu avant de prendre une résolution définitive.

Ce ne fut, en effet, que quelques jours plus tard, quand il eut perdu tout espoir d'arriver à un accommodement avec les autorités fédérales, que Riel se décida à tenir un langage belliqueux.

Aussitôt les métis s'organisèrent pour la lutte et formèrent un gouvernement dont Riel fut naturellement nommé président. D'autre part, Gabriel Dumont fut acclamé comme chef militaire des forces insurrectionnelles et prit pour lieutenants Maxime Lépine et Charles Nolin, réputés pour leur bravoure et leur intelligence.

Enfin, les insurgés choisirent pour leur drapeau un étendard blanc fleurdelisé orné d'emblèmes religieux.

On voit déjà que les métis n'avaient pas oublié leur origine française ; nous verrons que, pendant toute la durée des hostilités, non seulement ils se conformèrent strictement aux règles du droit des gens, mais encore qu'ils s'appliquèrent à suivre les traditions chevaleresques en honneur dans l'ancienne mère-patrie de leurs ancêtres.

Ainsi, rien ne leur eût été plus facile que d'attaquer à l'improviste les Anglais, qui n'avaient pas encore eu le temps de terminer leurs préparatifs de guerre et de leur infliger sur l'heure des pertes sérieuses, peut-être même un désastre difficilement réparable.

Dédaigneux de semblables moyens, les métis ne voulurent pas se mettre en campagne avant que l'ennemi eût été dûment averti de leurs intentions.

Ils rédigèrent une déclaration de guerre, qui fut remise à Thomas Mackay, représentant de la confédération canadienne,

ainsi qu'au capitaine Moore, commandant des troupes de police, et alors seulement la lutte s'engagea.

Les métis étaient relativement peu nombreux, mal armés, dépourvus de toute artillerie.

On envoya contre eux le général Middleton avec plus de 4 000 hommes de troupes, une artillerie formidable et des canonnières pour remonter les cours d'eau.

On voit combien la lutte était inégale.

Cependant, en dépit de ces conditions d'infériorité si fâcheuses pour eux, les métis obligèrent plus d'une fois l'ennemi à reculer et ne durent qu'à la trahison leur défaite définitive.

Les hostilités commencèrent, le 25 mars 1885, par un important combat, celui du *Lac aux Canards*.

Fait remarquable et qui prouve que Riel connaissait bien son histoire de France : il ordonna à ses soldats d'attendre pour faire usage de leurs armes que les Anglais aient tiré les premiers, et assumé de la sorte la responsabilité du sang versé.

L'attente des métis ne fut du reste pas bien longue, les troupes de police britannique ayant fait pleuvoir sur eux une grêle de balles du plus loin qu'elles les aperçurent.

Gabriel Dumont et ses hommes n'en continuèrent pas moins leur marche, et attaquèrent l'ennemi avec une telle vigueur, qu'après un très vif engagement ils le forcèrent à battre précipitamment en retraite, abandonnant sur le terrain seize des siens, parmi lesquels le capitaine Moore, plus cinquante fusils et une dizaine de chevaux.

Plusieurs soldats anglais avaient, en outre, été faits prisonniers.

Les pertes des insurgés étaient minimes, mais leur vaillant chef Gabriel Dumont avait été mis hors de combat. Fort heureusement, la blessure qu'il avait reçue à la tête, quoique très douloureuse, n'était pas grave, et quelques jours plus tard il put reprendre son commandement.

Les prisonniers furent traités avec humanité, les blessés, sans distinction de nationalité, soignés avec dévouement, et l'ennemi reçut l'avis qu'il était autorisé à enlever les morts, ce qu'il fit aussitôt.

Quelques jours après ce combat, les métis furent renforcés par un certain nombre de guerriers indiens qui se joignirent spontanément à eux.

On ne saurait s'étonner que les Peaux-Rouges aient fait alors cause commune avec les métis, car, eux aussi, avaient beaucoup à se plaindre du gouvernement canadien ou de ses agents.

Au commencement de l'hiver, on avait fourni à ces malheureux sauvages des viandes tellement malsaines qu'un grand nombre d'entre eux étaient morts sitôt après s'en être nourris, et, dans un moment ou le froid sévissait avec une rigueur exceptionnelle, on leur avait envoyé des vêtements dont ils n'avaient pu se servir tant ils étaient peu solides.

En outre, depuis quelque temps principalement, les agents du gouvernement se signalaient par une brutalité révoltante à l'égard des Indiens.

Ces derniers, en se joignant aux métis, ne firent donc que saisir une occasion favorable d'user de représailles à l'égard des blancs, dont les criminels agissements les avaient justement exaspérés.

Il faut d'ailleurs reconnaître que les Peaux-Rouges, répudiant les habitudes de cruauté qu'on a si justement reprochées à leurs ancêtres, se montrèrent accessibles aux sentiments d'humanité que leurs pères avaient ignorés.

Cette heureuse transformation dans les mœurs des sauvages à laquelle les métis n'étaient pas restés étrangers, ainsi qu'on l'a vu, était principalement l'œuvre des missionnaires catholiques, qui, après avoir pénétré dans les régions les plus inhospitalières du nord-ouest, y avaient opéré de si nombreuses conversions.

Les principaux chefs des Peaux-Rouges comme *Grand Ours* et *Poundmaker,* étaient de fervents chrétiens, se conduisirent comme tels et empêchèrent leurs guerriers de mettre à mort les blessés ou de maltraiter les prisonniers.

Si l'on eut à déplorer le meurtre de quelques colons et de deux missionnaires catholiques, les R. P. Marchand et Fafard, on doit faire remonter exclusivement la responsabilité de ces crimes à deux chefs qui, par exception, étaient restés païens, *Esprit Errant* et *Autour du Ciel.*

Dans un deuxième engagement auquel prirent part les Indiens et qui eut lieu le 23 avril à l'*Anse aux Poissons*, les rebelles remportèrent encore un important succès. Gabriel Dumont a raconté, au sujet de cette affaire, le curieux incident que voici.

Un groupe de métis, posté en réserve dans un bois balayé par des mitrailleuses Gatling, ayant hésité à se porter en avant, un d'entre eux nommé Isidore Dumas eut l'idée d'entonner une vieille chanson guerrière du temps de Napoléon Ier, et aussitôt ses camarades, reprenant courage, se précipitèrent à corps perdu sur les canonniers anglais qui, délogés de leurs positions, eurent beaucoup de peine à sauver leurs pièces.

Enfin, après un combat acharné, le général Middleton abandonna le champ de bataille, laissant sur le terrain tous ses bagages, une quinzaine de morts et une quarantaine de blessés.

Dumont attribua le succès de la journée aux prières de Riel qui, pendant tout le temps de l'engagement, avait prié les bras en croix et n'avait cessé d'invoquer le Sacré-Cœur de Jésus.

Après plusieurs autres combats acharnés, notamment celui du *Coup de couteau*, la lutte se trouva circonscrite dans la région avoisinant Batoche où les insurgés s'étaient fortifiés.

Résolu de frapper un grand coup, le général Middleton fit alors remonter dans la rivière Saskatchewan le vapeur *Northeote*, qui débarqua de nombreuses troupes et une formidable artillerie aux alentours de la ville, dont le bombardement commença aussitôt.

Elle résista héroïquement pendant trois jours, bien qu'elle fut écrasée par une grêle de projectiles, et ne serait peut-être jamais tombée au pouvoir de l'ennemi sans le secours de la trahison.

De lâches coquins avertirent le général Middleton que les métis étaient à court de munitions et lui indiquèrent le moyen de s'introduire dans la place.

Surpris à l'improviste par l'ennemi et sur le point d'être cerné, Dumont, après une défense désespérée, se vit dans la nécessité d'évacuer Batoche le 12 mai.

Un détail caractéristique à ce sujet.

Un vieillard octogénaire nommé Ouellet refusait énergiquement de quitter la ville. Plusieurs fois Dumont lui avait dit : « Père, il faut reculer, » le bonhomme répliquait toujours : « Arrête donc, je veux encore tuer un Anglais. » Jamais on ne put le décider à battre en retraite, et il mourut héroïquement les armes à la main.

Réfugiés dans les bois avoisinant Batoche, les métis opposèrent encore pendant plusieurs heures à l'ennemi victorieux

une résistance opiniâtre, mais, hélas, leur cause était perdue.

Serrés de près par les troupes de Middleton, ils furent successivement délogés de toutes leurs positions et finalement durent se disperser.

Riel, qui errait dans les bois, tomba dans une embuscade et fut fait prisonnier ; quant à Dumont, il parvint à s'échapper, et se réfugia aux États-Unis.

L'insurrection était vaincue, la nation métisse écrasée et, une fois de plus encore, la force primait le droit.

Néanmoins, les patriotiques efforts de Riel et de ses compagnons n'étaient pas demeurés stériles.

En effet, au moment même où la lutte se poursuivait avec le plus d'acharnement, le gouvernement canadien, affolé à l'idée que la rébellion pouvait s'étendre à tout le nord de l'Amérique, avait spontanément accordé une satisfaction partielle aux réclamations d'un certain nombre de métis et leur avait accordé des avantages qu'ils n'auraient jamais obtenus dans d'autres circonstances.

IV

LE PROCÈS DE RIEL

Voici donc Riel tombé entre les mains de ses impitoyables ennemis. Ils prirent sa tête, mais auparavant ils voulurent lui ravir l'honneur. Pas de calomnies qu'ils n'aient accumulées contre ce grand citoyen, pas de basses diffamations par lesquelles ils n'aient cherché à le salir avant de le traîner à l'échafaud.

Un être vil et méprisable, sans courage, assoiffé de sang, sans principes religieux, tel était d'après leur langage et leurs journaux, l'adversaire devant lequel ils avaient tremblé autrefois.

Lui un lâche, le patriote au grand cœur qui, aux heures de lutte, un crucifix pour toute arme, dédaigneux des balles et des boulets, parcourait les rangs des combattants, communiquant à tous sa flamme patriotique !

Lui un être sanguinaire, l'homme au cœur simple et bon,

qui ordonnait de traiter avec une générosité inconnue de ses ennemis les blessés et les prisonniers !

Comme on reconnaît bien dans ces accusations abominables l'hypocrisie protestante jointe à la perfidie britannique !

On a encore osé reprocher à Riel l'exécution de Scott. Mais est-ce que la condamnation de ce malfaiteur ne fut pas prononcée par un conseil de guerre ? Est-ce qu'elle ne fut pas un acte de justice et de légitime défense ? Riel a-t-il donc fait autre chose que de laisser exécuter une sentence justement rendue contre un espion, un conspirateur, un assassin ? Au lecteur de répondre.

Ce fut un comble d'impudence de traiter Riel d'homme vénal, Riel le citoyen intègre qui, s'il eût voulu écouter les offres deshonorantes du gouvernement fédéral et trahir les siens, aurait pu obtenir tout l'or qu'il aurait voulu.

La vérité est, qu'en mars 1885, le cabinet d'Ottawa, pour étouffer l'insurrection naissante, voulut acheter son chef, et que celui-ci repoussa avec horreur ces infammantes propositions.

La vérité est aussi que, vers la même époque, Mgr Taché lui offrit, au nom du gouvernement, de lui faire restituer les biens dont on l'avait injustement dépouillé, et que Riel refusa encore !

Enfin, ses ennemis savaient bien qu'ils mentaient, quand ils le représentaient comme un homme sans principes religieux.

On sait déjà par ce qui précède, quels sentiments de profonde piété l'animaient ; on verra plus tard que sa mort fut celle d'un héros, d'un martyr et d'un saint.

Le procès de Riel fut une indigne parodie de la justice, un comble d'iniquité.

Déjà cet infortuné était soumis à une loi d'exception spéciale aux provinces du Nord-Ouest, et qui, dans sa rigueur, réduisait à 6 au lieu de 12 le nombre des jurés appelés à statuer sur son sort.

Cela ne suffit pas à ses persécuteurs, qui firent de ses juges des bourreaux, comme nous allons le prouver.

Effectivement, d'après la législation pénale du Nord-Ouest, c'est un juge appelé magistrat stipendiaire auquel incombe le soin de choisir le jury, et qui doit, dans ce but, établir une première liste de 36 noms dans laquelle sont pris les six jurés de session.

Or, ce fut un orangiste fanatique nommé Richardson connu par sa haine contre les Français et les catholiques, qui procéda à la composition du tribunal criminel devant lequel l'accusé devait comparaître. On devine l'usage qu'il fit de son pouvoir discrétionnaire.

Tout d'abord, au lieu de comprendre sur la première liste de 36 noms un nombre égal de Français et d'Anglais, conformément à un usage universellement adopté au Canada, Richardson eut soin de n'y faire figurer que deux catholiques, un Canadien-français et un Irlandais, et de désigner les autres membres de cette liste parmi les ennemis avérés de Riel, puis il s'y prit de façon à faire éliminer les deux catholiques du nombre des jurés de session.

Après avoir ainsi choisi les juges à son image, Richardson s'appliqua, de complicité avec l'avocat de la reine, à entraver par tous les moyens possibles la défense de l'accusé.

Ainsi, la langue de Riel était le français, et la Constitution canadienne permettait de procéder aux débats dans cette langue ; la Cour d'assises ordonna qu'ils auraient lieu en anglais.

Ensuite, par une suprême iniquité, on refusa à l'accusé l'autorisation de produire à l'audience des documents indispensables à sa défense, notamment certaines lettres écrites par des agents du gouvernement et qui avaient été saisies sur sa personne. Elles établissaient les promesses mensongères, les dénis de justice dont les métis avaient été victimes, et rendaient tout au moins excusable l'attitude de Riel et de ses compatriotes.

L'accusé demandait un délai pour faire venir des États-Unis plusieurs témoins à décharge dont la déposition présentait, à ses yeux, un intérêt capital. Cette requête fut dédaigneusement repoussée.

Les débats furent écourtés, scandaleusement précipités, afin d'abréger la discussion et d'étouffer la défense.

Est-ce assez complet !

Toutes ces illégalités, tous ces dénis de justice ont été dénoncés et prouvés, pièces en mains, devant le parlement fédéral, trop tard, hélas ! par un courageux député, M. Cameron.

On n'est même pas bien sûr que Riel ait été condamné par le nombre de jurés exigé par la loi, car, dans le dossier officiel

soumis au parlement, on n'a pu relever que cinq noms comme étant ceux des jurés de session.

On conçoit que, jugé dans de semblables conditions, l'accusé était condamné d'avance.

En vain le défenseur s'efforça-t il de prouver que l'exaltation patriotique de Riel était telle qu'elle était de nature à altérer son libre arbitre et ne laissait subsister en lui qu'une responsabilité limitée; en vain rappela-t-il éloquemment aux juges qu'ils ne pouvaient traiter un patriote accusé d'un crime politique comme un vulgaire malfaiteur, sa voix ne fut pas écoutée.

Déclaré coupable de haute trahison sans atténuation d'aucune sorte, Riel fut condamné, le 28 juillet 1885, à être pendu comme un vil assassin.

Le rôle du tribunal criminel une fois terminé, il appartenait au gouvernement canadien de confirmer sa décision ou de l'atténuer.

Malheureusement, malgré l'impitoyable sévérité de l'arrêt prononcé contre Riel, bien minimes étaient les chances qu'une commutation de peine pût intervenir en sa faveur, car le cabinet fédéral était composé en grande majorité d'Anglais, francs-maçons pour la plupart, et peu disposés à la pitié.

Frapper l'homme politique qui les avait humiliés dans leur orgueil national, supprimer en la personne de Riel un Français patriote et un catholique militant, telle était l'intention manifeste des ministres d'origine britannique qui détenaient dans le gouvernement canadien 7 portefeuilles sur 10.

Spécialement, ceux d'entre eux qui étaient affiliés à la franc-maçonnerie voulaient venger sur l'ancien président du gouvernement insurrectionnel l'exécution de Scott, qui était un des membres les plus actifs de leur ténébreuse association.

« Ah ! si jamais je puis tenir Riel en mon pouvoir, on verra, » s'était écrié un jour sir Mac Donald, premier ministre de la Confédération et grand maître des loges orangistes du Dominion. Riel était en son pouvoir, et il voulait sa tête.

Néanmoins, les amis du condamné conservaient encore une lueur d'espoir.

Ils se disaient que les trois ministres français, MM. Langevin, Caron et Chapleau, qui, eux du moins, n'avaient pas été blessés dans leur fierté nationale et se disaient bons catholiques, se laisseraient sans doute toucher par l'infortune de leur compa-

triote et coreligionnaire ; ils espéraient que ces ministres plaideraient la cause de Riel auprès de leurs collègues et obtiendraient peut-être un adoucissement à une sentence manifestement trop sévère.

Cette éventualité d'une commutation de peine, si improbable qu'elle fût, provoqua pourtant les alarmes de la population anglaise du Canada et déchaîna la fureur des francs-maçons dans tout le Dominion.

Alors on assista à un spectacle sans nom.

On vit les sujets britanniques de Sa Gracieuse Majesté s'acharner lâchemeut contre un homme sans défense ; on les vit entreprendre une campagne furieuse pour faire tomber sa tête.

Les francs-maçons se signalèrent surtout par leur violence. Leur organe officiel *The Orangist Sentinel*, se mit à tenir un langage furibond, et déclara tout net au gouvernement qu'il ferait voter contre lui aux prochaines élections si Riel était l'objet d'une mesure de clémence.

Bref, les sectaires se répandirent en menaces de toutes sortes contre les autorités fédérales et multiplièrent dans le pays les manifestations sanguinaires. Ainsi, à Winnipeg, quelques jours avant l'exécution de Riel, les membres des loges orangistes du Manitoba eurent l'indignité d'élever au général Middleton un arc de triomphe représentant un échafaud.

Par contre, les Canadiens français, émus de pitié à la vue de l'infortune de Riel, indignés au souvenir de tous les dénis de justice dont il avait été victime pendant son procès, révoltés par les manifestations sanguinaires dont il était l'objet, firent entendre de vives protestations et adressèrent suppliques sur suppliques au gouvernement pour obtenir la grâce du condamné.

Peu à peu cette affaire s'envenima et finit par prendre dans le Dominion les proportions d'un conflit aigu entre Anglais et Français.

D'autre part, un immense mouvement de pitié se produisit aux États-Unis, en Irlande, en France, un peu partout, de telle sorte que les télégrammes et les suppliques demandant une commutation de peine affluèrent à Ottawa.

Hélas, rien n'y fit. Esclave des francs-maçons, le gouverne-

ment refusa de modifier la sentence de mort prononcée contre Riel.

Les trois membres français du cabinet fédéral n'eurent même pas le courage de s'élever contre les sanguinaires résolutions des ministres anglais, et, dans le but misérable de conserver leurs portefeuilles, ils s'associèrent d'un cœur léger à la plus monstrueuse des iniquités.

Par un raffinement de cruauté inouï, le gouvernement fédéral prolongea pendant quatre mois les incertitudes de Riel, qui, après avoir été condamné en juillet 1885, ne fut exécuté que le 16 novembre suivant, à Régina, chef-lieu de l'Assiniboine.

V

EXÉCUTION DE RIEL

Pendant la longue détention qui précéda sa mort, Riel ne cessa de manifester les sentiments les plus nobles et les plus touchants, de donner l'exemple d'une admirable résignation chrétienne et de faire preuve d'un inébranlable courage.

On ne peut lire sans émotion le testament qu'il rédigea dix jours avant son exécution et qui fait si bien connaître son grand cœur, son amour filial, sa confiance en Dieu.

En voici les principaux passages :

« Prison de Régina, 6 novembre 1885.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Je déclare que ceci est mon testament, que je l'ai écrit librement dans la pleine possession de mes facultés mentales.

..... Je remercie ma bonne et tendre mère pour m'avoir aimé d'un amour si chrétien. Je lui demande pardon pour toutes les fautes dont je me suis rendu coupable contre son amour, le respect et l'obéissance que je lui dois. Je lui demande aussi pardon pour les fautes que j'ai commises contre mes devoirs envers mon bien-aimé et regretté père et envers sa mémoire vénérée.

Je remercie mes frères et sœurs pour le grand amour et la grande bonté qu'ils ont eus pour moi. Je leur demande aussi

pardon pour toutes les erreurs dont j'ai pu me rendre coupable à leurs yeux.

Je remercie mes parents et ceux de ma femme, pour l'affection et la bienveillance qu'ils m'ont toujours montrées, — en particulier mon affectionné et bien aimé beau-père, — ma belle-mère, mes beaux-frères et belles-sœurs. A eux aussi, je demande pardon pour tout ce qui, dans ma conduite, n'a pas été bien ou aurait été mal.

Je donne une franche et amicale poignée de main à mes amis de tout âge et de tout rang, de toute classe et de toute condition. Je les remercie pour les services qu'ils m'ont rendus. Ma reconnaissance, je la témoigne particulièrement à ceux de mes amis, tant de ce côté-ci de la frontière que de l'autre côté, qui ont daigné s'occuper de mes affaires en public, aux Oblats de Marie-Immaculée, à la Société de Saint-Sulpice et aux Sœurs Grises, pour tous les bienfaits que j'ai reçus d'eux depuis mon enfance. Je leur offre mes remerciements.

Je pardonne de tout mon cœur et de tout mon esprit, de toutes mes forces et de toute mon âme, à ceux qui m'ont causé de la peine, qui m'ont occasionné du dommage, qui m'ont persécuté, qui, sans raison, m'ont fait la guerre pendant 15 ans qui m'ont fait un semblant de procès, qui m'ont condamné à mort, et je leur pardonne entièrement comme je demande à Dieu de me pardonner entièrement toutes mes fautes au nom de Jésus-Christ. Je remercie ma femme pour sa bonté et sa charité à mon égard, pour la part qu'elle a prise si patiemment dans mes pénibles travaux et mes difficiles entreprises. Je la prie de me pardonner la peine que je lui ai causé volontairement. Je lui recommande d'avoir soin de ses petits enfants, de les élever d'une manière chrétienne, avec une attention toute particulière pour tout ce qui a rapport aux bonnes compagnies.

C'est mon désir que mes enfants soient élevés avec grand soin, en tout ce qui touche l'obéissance à l'Église. Je leur recommande de montrer le plus grand respect, la plus grande soumission, et la plus complète affection envers leur bonne mère.

Je ne laisse à mes enfants ni or ni argent, mais je supplie Dieu, dans son infinie miséricorde, de remplir mon esprit et mon cœur de la vraie bénédiction paternelle que je désire leur

donner. Jean, mon fils, Angélique, ma fille, je vous bénis au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, pour que vous vous appliquiez à connaître la volonté de Dieu et soyiez fidèles à l'accomplir en toute piété et sincérité ; pour que vous pratiquiez la vertu fermement et simplement, sans parade, sans ostentation ; pour que vous fassiez le plus de bien possible et restiez obéissants au clergé, prêtres et évêques, surtout à votre évêque et à votre confesseur. Je vous bénis pour que votre mort soit douce, édifiante, bonne et sainte aux yeux de l'Église et de Jésus-Christ notre Seigneur. — *Amen.*

LOUIS DAVID RIEL,
fils de Louis Riel et de Julie de Lagimodière. »

Voilà l'homme que ses ennemis déclaraient être un monstre d'impiété et d'avarice. Pour tous biens, il ne laissait à sa femme et à ses enfants que le souvenir de ses vertus chrétiennes et un nom sans tache.

Aussi, quand le shérif Chapleau, frère du ministre, lui demanda sur les marches de l'échafaud s'il avait des intentions particulières pour la disposition de ses biens, Riel lui fit cette réponse digne de passer à la postérité : « Je n'ai pour tout bien que ceci — et il touchait sa poitrine dans la région du cœur — et je l'ai donné à mon pays il y a quinze ans, c'est tout ce qui me reste maintenant. »

Quelques heures avant son exécution, il avait écrit à sa mère les admirables lignes que voici :

« Prison de Régina, 16 novembre 1885.

Ma chère mère,

J'ai reçu votre lettre de bénédiction, et hier dimanche j'ai demandé au Père André de la placer sur l'autel pendant la célébration de la messe, pour que son ombre se répandît sur moi.

A ma femme, mes enfants, mes frères, ma belle-sœur et autres parents qui me sont tous chers, dites pour moi adieu.

Chère mère, c'est le vœu de votre fils aîné, que vos prières pour moi montent jusqu'au trône de Jésus-Christ, à Marie, à Joseph mon bon protecteur, et que la miséricorde et l'abondance des consolations de Dieu se répandent sur vous, sur ma

femme, mes enfants et mes autres parents, de génération en génération.

Puisse Dieu, quand sonnera votre heure dernière, être tellement satisfait de votre piété qu'il fasse rapporter votre esprit de la terre sur les ailes des anges.

Il est maintenant deux heures du matin, en ce jour, le dernier que je dois passer sur terre, et le Père André m'a dit de me tenir prêt pour le grand événement. Je l'ai écouté et suis disposé à tout faire suivant ses avis et ses recommandations.

Dieu me tient dans sa main, pour me garder dans la paix et la douceur comme l'huile tenue dans un vase et qu'on ne peut troubler. Je fais ce que je peux pour me tenir prêt ; je reste calme, conformément aux pieuses exhortations du vénérable archevêque Bourget. Hier et aujourd'hui j'ai prié Dieu de vous rassurer et de vous dispenser toutes sortes de consolations, afin que votre cœur ne soit pas troublé par la peine et l'anxiété. Je suis brave : je vous embrasse en toute affection.

Je vous embrasse en fils respectueux de son devoir ; toi, ma chère femme, je t'embrasse comme un époux chrétien, conformément à l'esprit conjugal des unions chrétiennes. J'embrasse mes enfants dans la grandeur de la miséricorde divine. Vous tous, frères, parents et amis, je vous embrasse avec toute la cordialité dont mon cœur est capable.

Chère mère, je suis votre fils affectionné, obéissant et soumis.

LOUIS DAVID RIEL. »

Le Père André, confesseur de Riel, a raconté ainsi qu'il suit les derniers moments du condamné dans une lettre qu'il adressa à l'avocat de celui-ci, M. Lemieux.

« Régina, 20 novembre 1885.

Mon cher Monsieur Lemieux,

Notre pauvre ami Riel est mort en brave, en saint. Jamais mort ne m'a plus consolé et édifié. Je remercie le Seigneur de m'avoir rendu témoin de la vie que Riel a menée en prison. Il passait tout son temps à prier et à se préparer au passage terrible de cette vie à l'éternité, et Dieu lui a accordé la grâce de faire une mort héroïque.

Il a, si je puis me permettre cette expression, sanctifié l'échafaud ; le supplice auquel il a été condamné, loin d'être une ignominie, est devenu pour lui une véritable apothéose.

Le gouvernement ne pouvait mieux faire, pour rendre immortel le nom de Riel et se couvrir d'infamie aux yeux de l'histoire, que d'ordonner l'exécution de l'impitoyable sentence.

Toute la nuit qui a précédé sa mort, Riel n'a pas manifesté le moindre symptôme de frayeur.

Il a prié une grande partie de la nuit, et cela avec une ferveur, une beauté d'expression et une contenance qui le transfiguraient et donnaient à sa physionomie une expression de beauté céleste.

Mon cher ami, je ne puis vous dire les tristes impressions que j'ai éprouvées en tenant compagnie à ce prisonnier, pour lequel j'avais le respect et la vénération qu'on a pour un saint.

Voilà vingt-cinq ans que j'exerce le saint ministère, et je puis vous assurer que jamais mort ne m'a tant édifié et consolé à la fois.

Toute la nuit, il n'a pas eu une seule parole de plainte contre la sentence de mort ni contre ses persécuteurs.

Il était gai, joyeux, en voyant sa captivité près de se terminer.

« Ne craignez rien, me disait-il, je ne ferai pas honte à mes amis, et je ne réjouirai pas mes ennemis et ceux de la religion en mourant en lâche. Voilà quinze ans qu'ils me poursuivent de leur haine, et jamais encore ils ne m'ont fait fléchir. A l'heure où ils me conduisent à l'échafaud je faiblirai moins que jamais, et je leur suis infiniment reconnaissant de me délivrer de cette dure captivité qui pèse sur moi. »

Pendant toute la nuit, Riel fut occupé soit à prier et à écrire à ses parents et à ses amis, soit à converser avec moi sur des sujets purement spirituels.

A cinq heures je dis la messe pour lui, et il y communia pour la dernière fois avec une piété angélique. Après six heures, il fit ses ablutions et procéda à sa toilette afin d'aller à la mort le corps et l'âme purifiés, comme marque de respect pour la majesté de Dieu qu'il devait bientôt rencontrer. Pour ce motif, il aurait désiré être bien habillé. Malgré la pauvreté de son accoutrement, il marcha à la mort son habillement bien brossé, ses cheveux bien peignés ; tout en lui respirait la propreté qui était le symbole de la pureté de son âme.

A huit heures et quart, quand l'assistant du shérif apparut à la porte de sa cellule, n'osant annoncer l'ordre fatal dont il était le messager, Riel devinant combien il en coûtait à cet homme de rompre le silence pour annoncer la terrible nouvelle, lui dit tranquillement et sans aucune émotion qu'il était prêt.

Il partit sur ces mots, traversa le *guard-room* marchant d'un pas ferme et monta le long escalier qui conduit à la grande chambre où se trouvait l'échafaud.

Dans cette chambre, en face de l'échafaud, nous nous mîmes à genoux et priâmes assez longtemps. Riel était le seul qui conservât son sang-froid et sa présence d'esprit.

Il se leva et alla se placer bravement sur l'échafaud, et, avant d'être lancé dans l'éternité, il m'appela une dernière fois auprès de lui, m'embrassa, puis je m'éloignai. Comme je tournais le dos à l'échafaud, il me cria : Courage, bon courage, mon père ! Et recommandant son âme à Dieu, il invoquait le Sacré-Cœur de Jésus, quand la trappe s'ouvrit sous ses pieds.

Sa mort fut presque instantanée, ses traits restèrent calmes et sa figure n'éprouva aucune contorsion.

Jamais je n'ai vu de contenance plus radieuse que celle qu'il avait pendant qu'il priait, au moment où il monta à l'échafaud. La beauté de son âme se réflétait sur son visage, et un rayon de la lumière divine semblait déjà illuminer son visage. Ses yeux avaient un éclat extraordinaire et paraissaient se perdre dans la contemplation des grandeurs divines.

Tous les assistants pleuraient. Le bourreau lui-même était ému. »

Ainsi mourut Riel, dont la noble figure apparaîtra dans l'histoire pure et rayonnante comme celle d'un héros tombé pour la défense de sa patrie, comme celle d'un martyr lâchement sacrifié aux basses vengeances d'odieux sectaires.

En apprenant l'exécution de son époux, la femme du supplicié, qui était sur le point d'accoucher, mit au monde un enfant mort ; quant à la mère de Riel, elle devint folle.

La barbare exécution de ce grand Français produisit une indicible émotion dans la province de Québec.

Toutes les maisons se couvrirent d'insignes de deuil ; tous les partis, unis dans un même sentiment de colère et de surprise, protestèrent unanimement contre cet assassinat légal.

Ainsi, le 22 novembre 1885, eut lieu à Montréal un « meeting » colossal, où plus de 50 000 citoyens votèrent par acclamation une motion flétrissant les membres du gouvernement fédéral, principalement les ministres français qui, traîtres à leur devoir, n'avaient su écouter dans cette grave circonstance ni la voix de leur conscience ni celle de l'humanité.

On pendit en effigie ces tristes sires, on alluma des bûchers où leur image fut brûlée au milieu des vociférations populaires.

De leur côté, les Anglais sentirent se ranimer leur ancienne haine contre la nationalité française et leurs préjugés indéracinables contre la religion catholique.

Dans l'Ontario, notamment, les Orangistes annonçaient ouvertement leur intention d'envahir la province de Québec, pour la dépouiller de ses franchises nationales et y anéantir l'influence française.

Jamais pays ne fut plus près d'une guerre civile que le Dominion en 1885 ; jamais événement politique ne laissa de traces plus profondes que l'exécution de Riel, dont à l'heure actuelle, après dix ans écoulés, les Canadiens-Français ne peuvent encore parler sans amertume et sans colère.

VI

SITUATION ACTUELLE DES MÉTIS

La question métisse n'est, du reste, pas encore résolue aujourd'hui, car le Dominion n'a jamais donné qu'une satisfaction incomplète aux réclamations des habitants du nord-ouest.

Effectivement, depuis les événements de 1885 jusqu'au jour tout récent encore où les conservateurs, maîtres du gouvernement depuis dix-huit ans, ont été précipités du pouvoir, les métis ont toujours été en butte à l'hostilité des autorités fédérales.

Ainsi, on a toujours refusé de faire arpenter les terres partageables du nord-ouest dans les conditions réclamées par les ayants-droit, et d'examiner les justes réclamations formulées, pour diverses causes, par les habitants du Saskatchewan.

Les libéraux qui viennent de monter au pouvoir répareront-

ils les injustices criantes dont les métis sont encore victimes? On peut l'espérer, car le parti progressiste s'est montré, dans différentes circonstances, bien disposé à l'égard des habitants du nord-ouest.

En tout cas, les nouveaux maîtres du gouvernement fédéral feront bien de ne pas oublier que la nation métisse est de celles que l'injustice révolte mais que la bonté désarme, et que, pour la défense de ses droits, elle a produit des héros, enfanté des martyrs.

Le sang de Riel n'aura pas été versé inutilement, si, un jour ou l'autre, justice complète est rendue à ceux pour lesquels il a donné sa vie.

CAMILLE DEROUET.

LAMENNAIS INTIME

SES LETTRES INÉDITES (*Suite*).

Après son retour de Rome, en 1824, Lamennais passe un certain nombre d'années à La Chesnaye, entouré des jeunes hommes qu'a groupé autour de lui son génie et son initiative hardie.

M. B... est devenu secrétaire d'ambassade à Francfort, et l'on dirait que les deux amis, unis jadis si intimement par le cœur et par l'esprit, mais placés désormais dans des conditions si différentes, sont quelque peu embarrassés pour trouver un thème de conversation qui les intéresse l'un et l'autre.

La correspondance continue néanmoins, mais elle change de ton. Lamennais ne dédaigne pas parfois de descendre à des questions de ménage. C'est ainsi qu'on l'a vu dans quatre ou cinq lettres au moins demander à M. B... des graines de mélèzes et d'épicéas pour l'entretien de ses plantations.

Pour retrouver des lettres vraiment éloquentes, il faut arriver jusqu'à 1830. On a remarqué maintes fois la clairvoyance avec laquelle Lamenais a prévu la fin du Régime de la Restauration. Il suffirait, pour reconnaître la sûreté de son coup-d'œil, de citer les lignes suivantes, écrites quelques mois seulement avant l'événement : « Ce n'est ni par le pouvoir, ni par les agents du pouvoir que la société renaîtra désormais. Il faut que les masses s'en mêlent ; il faut qu'il s'opère partout, sous l'influence du catholicisme, un mouvement semblable à celui qui, dans la Belgique, a fondu tous les partis en un seul parti, lequel demande les vraies libertés, sans en excepter aucune, qui les veut et les obtiendra. Oh ! si le clergé de France s'éclairait enfin ! Cela viendra, il est nécessaire que cela vienne ; mais nous en sommes encore loin, bien loin ! »

Pour lui, laissant les morts ensevelir leurs morts, il se prépare à réaliser, dans le nouvel état social, un rêve depuis longtemps caressé. A mesure que ses espérances prennent corps, ses idées se formulent plus nettes, ses plans de réforme s'élaborent et se fixent avant même qu'il sache quand et comment il pourra les proposer à son pays. En attendant, il en indique, dans l'intimité, les grandes lignes. Voici une idée que je recueille en feuilletant la vaste correspondance que j'ai sous les yeux ; cette citation complétera la précédente : « Je suis profondément convaincu que nous ne pouvons nous sauver que par la liberté. Rendez le libéralisme chrétien, ce sera le parti social ; et quand il ne serait encore que politiquement juste envers le christianisme, c'en serait assez pour préparer un meilleur avenir. Or, je ne désespère pas que l'intérêt même et la force des choses n'amènent le résultat »

Ceci était écrit le 4 mai 1830. Quelques semaines après, le trône de Charles X s'écroulait, et, au mois de septembre suivant, paraissaient les premiers numéros de l'*Avenir*.

L'*Avenir* ! Titre plein d'espérance, qui exprimait bien les ardeurs enthousiastes de Lamennais. « Tout renaît, s'écrie t-il alors dans un triomphant article, tout change, tout se transforme, et les brises de l'avenir apportent aux peuples comme les parfums d'une terre nouvelle. Ils s'élancent impatients à travers les flots vers ce but inconnu de leurs vœux ».

L'âme de M. B... est bien peu ouverte, hélas ! à ces espérances optimistes. Légitimiste convaincu, il a vu avec douleur la chute de l'ancienne dynastie ; mais il préfère encore les garanties d'ordre matériel que semble offrir le nouveau gouvernement aux réformes aventureuses que rêve Lamennais ; aussi refuse-t-il poliment de s'intéresser, comme rédacteur, aux destinées de l'*Avenir*, et il ne se fait pas faute de critiquer assez vivement le programme des rédacteurs. On s'étonne un peu de la modération avec laquelle lui répond Lamennais, quand on songe au mépris superbe qu'il professait alors pour le gouvernement de Louis-Philippe et à la confiance absolue qu'il avait dans ses proprés idées. Il est évident que l'amitié arrête sur ses lèvres les reproches trop acerbes ; mais elle ne l'empêche pas de discuter les objections de son ami avec une vivacité qui s'élève parfois jusqu'à l'éloquence.

Le lecteur remarquera spécialement la lettre du 1er novembre 1832. Quel sentiment profond des défauts et du besoin de son temps !

Dans la lettre suivante, on entend parfois, parmi quelques plaintes

sur ses propres infortunes, des cris de l'âme, passionnés et frémissants, en faveur des humbles qu'on opprime et qu'on foule aux pieds.

On a rangé Lamennais parmi les ancêtres de nos socialistes. Qu'il ait connu leurs illusions et leurs haines, ce n'est pas douteux ; mais il les domine à coup sûr par deux qualités que beaucoup d'entre eux ne connaissent guère : la sincérité et le désintéressement.

A. Laveille.

—

2 juillet 1827.

Je me réjouis, mon cher Denys, que tu sois plus tranquille sur la santé de Mme Benoist et de ta pauvre petite. J'espère que le bon air des champs, ou au moins des jardins, les fortifiera l'une et l'autre. Ce qui ne se fortifie pas du tout c'est la monarchie. Tout le monde dit qu'elle s'en va, et je dis comme tout le monde. Ce qui se fait serait inexplicable, si on ne remontait pas jusqu'à Dieu, qui commence par aveugler ceux qu'il veut conduire dans l'abîme. J'ai souvenance depuis la révolution de 1789 ; je n'ai vu à aucune époque de délire pareil à celui qui transporte aujourd'hui le pouvoir. Et puis aux folies, aux bassesses, aux turpitudes se mêlent les crimes ; dernier symptôme de mort. J'appelle crime, la guerre qu'a déclarée M. Frayssinous et les siens à la Société Catholique des bons livres, la seule œuvre qui luttât contre l'influence de l'impiété. J'appelle crime l'opposition de ces mêmes gens à Rome, et tout ce qu'ils font pour précipiter la France dans le schisme. Oui, le châtiment sera grand, mais qui osera dire qu'il n'ait pas été mérité ? Nous y participerons tous, et il deviendra une expiation, une épreuve, un sujet de triomphe pour les bons. Pour les autres, ce sera comme un avant-goût de ce qui les attend.

Un de mes amis, M. Marion, me prie de te demander s'il serait possible d'obtenir dans le département des Côtes-du-Nord une espérance au surnumérariat (on m'a dit que cela se nommait comme cela) pour un jeune homme de 24 ans, de bons principes et de bonnes mœurs, lequel ayant étudié pour l'état ecclésiastique et ne se sentant point de vocation, ne sait plus que faire de lui-même. Si la chose est faisable, la demande sera appuyée par M. de la Vieuville, député. Je crois qu'au besoin il appuierait aussi la supplique du pauvre Du Temple.

Mes forces ne se rétablissent point ; elles ont été, à ce qu'il paraît, profondément altérées. Si rien d'imprévu ne change mes desseins, je passerai ici deux ou trois ans, et plutôt trois que deux. J'ai besoin de ce temps pour mes travaux, et je désire me hâter pour être prêt, lorsque le temps des échafauds arrivera. C'est le seul désir qui me reste sur la terre. Je t'embrasse tendrement.

—

25 septembre.

Je puis enfin t'écrire deux mots, mon bon frère, mais seulement deux mots, car je suis encore bien faible. Une rechute imprévue a retardé ma convalescence. Toutefois elle n'a présenté aucun symptôme alarmant, et la quinine prise à fortes doses m'a débarrassé des deux fièvres qui se compliquaient comme dans ma première maladie. J'espère être bientôt dans mon état ordinaire. On ne peut être plus mal que je n'ai été. Je suis revenu, non pas d'un état dangereux, mais des dernières extrémités de l'agonie ; de sorte que je mourrai deux fois. Oh ! qu'il est sage de se tenir prêt !

Quand tu m'écriras, tâche de profiter de la franchise de l'administration de ton père, ou de la tienne. Je suis accablé de ports de lettres, et dans une grande gêne, jusqu'à être obligé de renvoyer l'unique domestique que j'aie. Ceci pour toi seul. Je t'embrasse tendrement.

—

Le 26 octobre 1827.

J'aurais été bien inquiet de ta maladie, mon bon frère, si je n'apprenais pas en même temps ta guérison. Tu dois être extrêmement en garde contre les maladies inflammatoires auxquelles ton tempérament te dispose. Avec quelques précautions, comme de porter un gilet de laine sur la peau, ce qui ne gêne que pendant peu de jours, on peut éviter beaucoup d'indispositions graves.

J'accepte avec plaisir les 500 fr. que tu me prêtes, parce qu'il m'est doux de recevoir un service de toi ; mais ne m'en envoie pas d'autre, cela me gênerait, et je n'en ai pas besoin. Je ne garde même les 500 fr. que pour te montrer que ce n'est point une mauvaise susceptibilité qui m'arrête. Encore une fois c'est de tout mon cœur que je reçois ce que le tien m'offre.

Le jugement arbitral devait régler le dédommagement qui m'était dû pour la *Bibliothèque des Dames Chrétiennes*. Il l'a réglé, en effet, en donnant à M. de Saint-Victor la propriété de mes ouvrages, et en m'obligeant à lui tenir compte du produit de la vente de la *Journée du Chrétien*, qui m'appartenait en vertu même de la transaction de 1824. Berryer a cru faire pour le mieux ; il a pensé qu'il ne fallait pas regarder à de nouveaux sacrifices pour mettre fin à une affaire qui m'avait fait tant de mal. Je ne puis pas même user des Réflexions placées à la suite de chaque chapitre de l'Imitation, ce qui m'oblige à en faire de nouvelles pour pouvoir imprimer ma traduction in-32. Je suis également obligé de faire une nouvelle *Journée du Chrétien*, afin de me créer quelques ressources pour acquitter les dettes qui me restent. Cela me contrarie d'autant plus, que me voilà obligé à laisser là, je ne sais pour combien de temps, mes autres travaux. Enfin c'est la volonté de Dieu, il faut la bénir.

Donne-moi de tes nouvelles le plus souvent que tu pourras. Mes respects à Mme Benoist. J'embrasse tes petits enfants. *Tuissimus in X°*.

—

Le 26 novembre 1827.

Je te crois, mon bon frère, de retour à Paris, mais j'ignore encore le résultat de ton voyage. Si les élections ressemblent partout à celles que nous connaissons déjà, de grands changements paraissent inévitables. Pour moi je deviens de jour en jour plus indifférent aux choses de ce monde. Je vois s'accomplir successivement ce que j'avais prévu, et ce qu'il était aisé de prévoir, et je prie Dieu qu'il abrège ce spectacle qui déjà devient sanglant. On a voulu des vers, on aura des tigres, et le plus sûr moyen d'avoir des tigres était d'avoir d'abord des vers. Mais Dieu permet cela pour des fins dignes de lui. Qu'il fasse miséricorde à ceux qui ont amené sur nous les maux que nous allons avoir à subir!

Tu me dis que Saint-Victor triomphe du jugement ; en un sens, il a raison, et je lui dirai : « Tout vous a réussi, que Dieu voie et nous juge ! » Mais, sous un autre rapport, il me semble qu'il n'y a guère lieu de triompher. Car à prendre ce jugement tel qu'il est, il constitue M. de Saint-V. mon débiteur, au moment de la première transaction, de 52 900 fr. d'où il résulte que, non seulement il n'avait pas un sou dans l'affaire, mais qu'il m'avait de plus rendu responsable de ladite somme de 52 900 fr. empruntée sous ma garantie par un infâme abus de confiance, qui m'a fait perdre, en résultat, tout ce que je possédais. Mais il est toujours bon de triompher.

Après tout, qu'importe tout cela ? Etre ruiné, ce n'est pas un grand mal, et ce n'est pas là ce qui m'inquiétera, lorsqu'une seconde fois je serai étendu sur mon lit de mort. Jugeons de toutes choses comme nous en jugerons alors. Jamais la vie ne m'a paru et plus triste et plus vide, que depuis que j'y suis rentré contre toute espérance ; et pas pour longtemps, je crois. Cependant je ne veux que ce que Dieu voudra : *Non sicut ego volo, sed sicut tu !* Ta douce amitié, mon bon frère, attendrit et console mon cœur. Oui, je t'aimerai toujours comme je t'ai aimé, et non seulement sur cette pauvre terre, pendant quelques instants, mais plus haut, j'espère, et sans fin, dans cette belle éternité que tous mes désirs appellent.

Adieu, adieu, je te serre contre mon cœur.

—

11 décembre.

Il est vrai, mon Denys, que j'étais peiné de ton silence. Le voilà expliqué, et n'en parlons plus. Hélas ! oui, la destinée de cette pauvre femme est bien frappante ; et que d'exemples pareils je pourrais citer ! Les hommes peuvent bien nier les lois divines, ils peuvent les ignorer, ils peuvent s'en moquer, mais cela ne les change pas. Que de choses nous saurons là-dessus dans l'autre vie ! A peine, ici-bas, si l'on entrevoit. J'espère que cette nouvelle si triste et si inattendue n'aura pas de suites fâcheuses pour ta pauvre femme, d'après les précautions que vous avez prises. Il n'y aurait à craindre que pour le lait, si elle nourrit, vous y aurez sûrement pensé.

Je te remercie du coffret et du tabac ; tu me diras ce que je te dois pour cela. Par où as-tu fait l'envoi ? Mande-le moi, afin que je puisse m'assurer de l'arrivée.

Je ne songe pas encore à retourner à Paris. Cependant je pourrais y être prochainement forcé par mes affaires. Mon arbitrage sera jugé bientôt, et si mon beau-frère qui a refait les comptes ne va pas les expliquer, il faudra bien que j'y aille moi-même, quoique je sois incapable de les examiner seulement. Je saurai dans la semaine à quoi m'en tenir. Si mon beau-frère veut bien se charger seul de cette corvée, je resterai ici jusque vers la fin de février. A cette époque, je ne pourrai me dispenser d'aller à Paris, mais pour peu de temps. M. de Senfft et sa famille me pressent instamment d'aller à Turin où ils doivent arriver au mois de janvier. Je le voudrais bien, car ils méritent beaucoup plus assurément que cette complaisance de ma part. Cependant c'est un long voyage, une grande perte de temps, et enfin une dépense considérable pour une personne embarrassée de dettes, et bien empêchée seulement à nouer les deux bouts du mois. Nous verrons ; qui peut faire des projets aujourd'hui ? J'ai été faible et souffrant pendant une partie de l'été et de l'automne, ce qui a fort arriéré mon travail. La vie est triste, et pourtant il faut la prendre comme Dieu nous la donne.

Louël m'a encore écrit pour me dire je ne sais quoi. J'ai vu seulement qu'il désirait que je te le recommandassse de nouveau, lui et sa femme. Voilà qui est fait. Ma main est si fatiguée que je puis à peine tenir ma plume.

Adieu, je ne me fatiguerai jamais de t'aimer.

—

28 décembre 1827.

Saget m'écrit, mon cher ami, que les médecins lui ont ordonné de se marier, et qu'il trouve une personne qui lui convient, mais que, pour que l'affaire pût se conclure, il faudrait qu'il obtînt un bureau de tabac. Il me prie de lui envoyer une recommandation pour toi, espérant que tu voudrais bien présenter sa demande et l'appuyer près de ton père. Comme il ne me donne point son adresse, je ne puis lui répondre directement. Je te serai obligé de le faire venir et de lui expliquer pourquoi je ne lui ai pas écrit. Si, après cela, tu peux lui rendre le service qu'il désire, j'en serai charmé ; car c'est un fort bon et honnête homme, et ce mariage convenable peut le fixer dans le bien pour toute sa vie.

Voilà bien longtemps que je n'ai reçu de tes nouvelles. Je m'en étonne peu, sachant combien tu es occupé. Je le suis beaucoup aussi, et désagréablement, parce qu'il a fallu laisser là mon travail commencé, pour essayer de sauver une partie de la propriété de mes ouvrages qu'on a laissés à Saint-V. Ma santé n'est pas très bonne. Je ne dors presque plus, et j'ai de la fièvre la nuit. J'ai voulu dire la messe de minuit ; à la dernière je me suis trouvé mal, mais cela n'a pas eu de suite.

Je ne te parlerai point de politique. Il est à désirer que l'état d'incertitude où nous sommes depuis environ deux mois cesse bientôt. Les esprits s'échauffent tous les jours et se préparent à des résolutions violentes. Jamais le trône n'a été plus impopulaire, malgré le langage convenu de dévouement et d'amour. Je ne sais ce que tout cela deviendra, et personne ne le sait. L'unique chose certaine, c'est qu'on nous a amenés peu à peu à un point qui

rend de nouvelles catastrophes à peu près inévitables. On ne peut pas aller monarchiquement avec une charte républicaine. Un gouvernement de cour ne durerait pas six mois. La conséquence est claire, et l'avenir, je crois, ne tardera pas à la tirer. Je prévois de grands maux. Il y a des gens que rien n'arrêtera et qui déjà méritent des catastrophes sanglantes. Que Dieu ait pitié de nous !

Je forme mille et mille vœux pour toi et pour les tiens, et je souhaite surtout que tu passes à travers cette vie si triste et si misérable, en n'oubliant jamais qu'elle ne nous a été donnée que pour en acquérir une meilleure. *Non habemus hic manentem civitatem sed futuram inquirimus.* Je ne trouve de consolation que dans cette pensée. Il y a une chose qui me frappe et qui m'effraie dans presque tout ce qui s'imprime aujourd'hui, c'est je ne sais quel orgueil froidement effréné, une sorte de culte que l'homme se rend à lui-même, à sa raison, à ses inventions. Châteaubriand, le *Globe*, et toute cette école, forment comme le sacerdoce de cette religion nouvelle, qui a ses prophètes, et aura aussi ses terribles sacrifices. Je ne puis rendre ce que j'éprouve quelquefois en lisant ces hommes-là. C'est comme une apparition de Satan.

Adieu, je t'embrasse tendrement.

—

3 janvier 1828.

Ta lettre, mon bon frère, m'a fait un plaisir que je ne puis t'exprimer. Je vois que tu m'aimes toujours, et ton amitié me fait grand bien. J'ai été frappé aussi des faits que tu m'apprends, et quelque tristes qu'ils soient, il est important de les savoir. Ils confirment mes pauvres prévoyances. Mais celles de ces gens-là sont bien courtes, puisqu'ils ne voient pas que c'est leur haine de la religion qui les perdra. Malheureusement, il n'est point de révolution politique qui ne soit aujourd'hui possible, et même facile en France. Il n'en est pas ainsi d'une révolution religieuse. Jamais on n'abolira le catholicisme parmi nous. Les hommes qui s'imaginent pouvoir le détruire tenteront l'accomplissement de leur exécrable projet, sans se douter le moins du monde des obstacles qu'ils rencontreront. Pour les vaincre, ils auront recours à des mesures de rigueur qu'ils croyaient d'abord pouvoir éviter ; ils se jetteront de proche en proche dans la persécution sans l'avoir voulue, au moins plusieurs d'entre eux. De la persécution naîtra une résistance plus vive, une opposition plus exaltée, et enfin la haine qui les renversera. Mais que de maux auparavant ! Que de crimes et de calamités ! Que de ruines ! Que de sang ! On ne saurait y songer sans frémir. Mais Dieu est là. *Vidi impium elevatum et exaltatum. Transivi, et ecce non erat.*

Ma santé est toujours à l'ordinaire, c'est-à-dire faible, sans être précisément mauvaise. J'ai fini l'*Imitation*. Je m'occupe à présent de la *Journée du Chrétien*, après quoi il faudra que j'ajoute quelques chapitres au petit dialogue sur *les Dangers du monde* que Saint-Victor a fait réimprimer. Je n'ai que ce moyen pour ne pas perdre entièrement ma propriété. Il est bien triste d'être forcé pour la défendre d'abandonner des travaux plus importants. Que Dieu

soit béni ! Rien n'arrive que ce qu'il permet, et nous devons toujours être contents.

Voilà deux lettres, l'une pour le comte de Maistre, que je te prie de faire remettre à l'ambassade de Sardaigne, l'autre pour Mme Champy, dont j'ai oublié le numéro. Elle demeure dans la même rue que toi, et du même côté, à environ 200 pas au-delà de la rue du Bac, dans un petit appartement au-dessus de la porte d'un hôtel, qui a, je crois, été habité par Mme La Bédoyère. Je pense que ton domestique trouvera facilement la maison sur ces renseignements. Je ne suis pas sûr pour Mme La Bédoyère.

Adieu, mon Denys, écris-moi, aime-moi, et pense de temps en temps à ton pauvre frère F.

—

22 janvier 1828.

Je te remercie, mon bon frère, de tes dispositions bienveillantes pour Saget. Je crois que ce qu'il désirait, c'était un débit de tabac, que sa femme, s'il se marie, aurait tenu dans Paris. Comme je n'ai pas pu lui répondre, n'ayant point son adresse, fais-moi le plaisir de lui dire que je t'ai écrit en sa faveur.

Voilà donc le ministère résolu d'ouvrir la session avant de se reconstituer. J'en conclus qu'il existe de la division dans son sein, car sans cela une pareille folie ne serait pas croyable. Les uns, inspirés encore par les souvenirs de M. de Villèle, ont de la répugnance pour l'opposition de droite ; les autres sortis de la gauche, en soutiennent les intérêts. On a remis le jugement de cette querelle au hasard, car il y a toujours bien du hasard dans les résultats amenés par les votes des assemblées délibérantes.

Il n'y aura qu'une chose bien constatée, c'est que le roi n'est pour rien dans le gouvernement. Je l'ai dit et ils le prouvent.

Du reste, je regarde la session qui va commencer comme l'ouverture d'un nouvel acte, dans le grand drame qui se joue sous nos yeux. Sous ce rapport, elle sera curieuse. Nous autres prêtres, nous y verrons les premiers développements de la persécution qu'on nous prépare. Je la désire plus que je ne la crains, parce qu'elle ranimera la foi et le courage. Il serait heureux surtout qu'elle eût d'abord le caractère de la violence, qu'elle prendra nécessairement tôt ou tard. Ce qu'il y aurait de pis, ce serait un état de choses qui permettrait aux consciences faibles de se faire illusion, en un mot, une persécution à la *Frayssinous*. On a parlé de l'archevêque de Paris pour le remplacer. Ce choix montrerait, dans ceux qui en ont eu l'idée, un habile discernement des hommes. J'ai peur d'être encore obligé bientôt d'interrompre mes paisibles occupations.

La volonté de Dieu ! nous sommes entre ses mains, et c'est à lui de disposer de nous comme il lui plaira. Quoiqu'il puisse en arriver, faisons notre devoir jusqu'au bout, sans être retenus par aucune considération humaine, *moriamur in simplicitate nostra*.

Je suis bien tendrement tout à toi. J'embrasse tes petits enfants.

—

19 février 1828.

Que tes lettres sont douces, cher bon frère ! Cependant je n'aime point cette indisposition presque périodique, et je t'engage instamment à ne la pas négliger. Pour moi, je suis toujours faible, toujours disposé aux spasmes ; mais voilà tout.

Je ne songe nullement à revoir Paris. Comme tu le juges très bien, le moment n'est pas venu de parler. Quand il viendra, je ferai mon devoir, avec l'aide de Dieu ; mais jusque-là je me tiendrai tranquille dans nos bois, occupé de mes petits travaux, et sans autre désir que de conserver cette paix, un peu triste, à la vérité, loin de tous mes amis, mais qui, telle qu'elle est, a encore son prix. Je ne cherche point les querelles, je ne cherche point le bruit ; il me déplaît naturellement. La conscience seule me ramènera dans l'arène.

J'ai écrit à ton père pour lui recommander de nouveau le pauvre Du Temple (employé à Lorris). Je te prie de joindre la recommandation à la mienne. S'il venait un autre Directeur général, ce jeune homme, père de famille et qui n'a que sa place, serait tout à fait sans protection.

M. de la Bourdonnaye prépare à la Chambre son ministère ; mais tout en le préparant il le ruine, car il se place tout juste dans la position de l'ancien, palliant toutes les fraudes électorales, contre lesquelles dans toute la France, il n'y avait qu'un cri, en défendant le droit de l'administration de violer en dernier ressort et sans appel les lois les plus importantes. C'est, en vérité, se perdre de bonne heure et perdre en même temps les dernières ressources de la monarchie, s'il lui en restait ; car je ne sache pas de moyen plus sûr d'augmenter la force, immense déjà, du parti libéral, que de mettre de son côté la raison, la conscience, la justice et l'honneur. Je sens bien l'embarras de ce qu'on appelle les royalistes ; ils me paraissent seulement bien maladroits à s'en tirer.

Ce que tu me dis de la santé de Mme de Rauzan m'afflige. On m'avait mandé de Turin la pieuse mort de sa pauvre mère. Il paraît qu'après Dieu c'est l'abbé de Cessoles qui lui a rendu la paix. Hélas ! comment peut-on tenir à la terre ?

Je pense que M. de V. ne tardera pas à se rendre à sa résidence. J'ai peur qu'il ne s'y ennuie. Il y a bien du vide dans ce pays-là, surtout pour quelqu'un qui sort du nôtre. Ce n'est pas qu'il n'y règne une sourde fermentation. Les Milanais abhorrent la domination de l'Autriche, et Naples et le Piémont ne demandent qu'à se soulever. Ils attendent que la France leur en donne le signal.

Je t'embrasse un peu à la hâte, à cause d'une migraine qui me fait bien souffrir.

—

13 mars 1828.

Je te remercie de ta lettre, mon Denys, et mon regret est de n'en pas recevoir de toi plus souvent, car ton souvenir m'est bien doux, et les paroles de ton amitié raniment mon pauvre cœur souvent assez triste. Malgré des pro-

jets bien arrêtés, il serait possible que nous nous revissions cette année, à la vérité pour peu de temps. Je touche à la fin des divers travaux qu'a rendus nécessaires le jugement qui m'enlève une partie considérable des propriétés dont la mauvaise foi ne m'avait pas encore dépouillé. Après je m'occuperai immédiatement d'un autre travail que je regarde comme de devoir dans les circonstances présentes. Ce sera l'affaire de cinq à six semaines. Puis, il se peut que j'aille à Paris, non pour y séjourner, mais pour me rendre de là près de M. de Senfft, à qui, depuis deux ans, je promets une visite que je ne peux plus guère différer, et qu'il me convient de faire, avant de commencer soit le 5e volume de l'*Essai*, soit mon ouvrage sur la société. Je passerais, selon ce projet, 15 jours à Paris en allant, un mois à Turin, et encore 15 autres jours à Paris à mon retour ; après quoi je reviendrais me renfermer pour longtemps dans ma solitude. Tout cela est encore fort incertain, et c'est pourquoi je te prie de n'en pas parler.

Les journaux m'ont appris la nomination de M. Bacot de Romans.

Je savais d'avance que vous n'en seriez pas extrêmement contrariés. Pour ma part, je crois qu'on doit se tenir heureux d'être, en ce moment, hors des affaires publiques, et je plains ceux qui pensent autrement. Comme ton emploi n'est que de simple administration, difficile, fâcheux, il n'est pas probable qu'on te l'ôte, et il n'y a point de motif suffisant pour le quitter.

J'espère que le voyage dans le Nivernais achèvera de rétablir la santé de Mme Benoist, et fortifiera celle de tes enfants. Il ne faut pas que tu méprises cette affection de la gorge qui reparaît si souvent. Cette disposition inflammatoire négligée pourrait devenir chronique et avoir des suites graves. Quelques sangsues de temps en temps, mais pas à des époques périodiques, surtout l'usage des boissons délayantes et rafraîchissantes, un exercice habituel et modéré, des bains assez fréquents, voilà, je crois, le régime qui te convient, et point de veilles ni d'excès de travail.

Quand je vois la mer monter dans les marées de l'équinoxe, je dis qu'elle couvrira la grève. Nous voyons monter les événements depuis quelques années, et ainsi il n'est pas difficile de prévoir l'inondation. Jusqu'où s'étendra-t-elle ? voilà tout ce qu'on peut demander. Je crois qu'il est plus aisé de dire ce qu'elle emportera, que d'annoncer ce qu'elle laissera debout, en fait de fabriques humaines.

La révolution ressemble au démon de l'Evangile, qui ne s'en va que pour revenir avec sept autres plus fort que lui.

Adieu, je t'embrasse tendrement.

—

11 juillet 1828.

Je veux seulement, cher bon frère, te dire deux mots, car c'est à peu près tout ce qu'on peut, lorsqu'on est loin l'un de l'autre. Que j'aimerais que ma vie fût arrangée de manière à ce que nous puissions nous voir chaque jour au moins quelques moments ! Cela viendra peut-être. En attendant, il faut bénir Dieu qui dispose de nous autrement, selon ses desseins pleins de bonté

et de miséricorde. Après tout, ce n'est pas de la terre qu'il s'agit. Qu'importe où et comment nous passions ce peu de jours qui nous sont destinés ici-bas? Songeons au départ toujours si prochain, à ce départ heureux qui sera suivi de la réunion éternelle. O mon Dieu! toujours ensemble, et ensemble dans votre sein! fiat, fiat! Qu'est-ce que tout le reste près de cela? Dégage-toi, mon âme, des illusions qui t'obsèdent, sors de ce monde, sors du temps, et commence, dès à présent, à entrer par la foi, par l'espérance, l'amour, dans la vraie vie sans fin, qui s'étend, dit l'Esprit de Dieu, de l'éternité à l'éternité. *In perpetuas æternitates.*

—

Le 24 août 1828.

Nos lettres, mon bon frère, se sont croisées. Je n'ai pas besoin de te dire le plaisir que m'a fait la tienne. Il faut bien se contenter de ce peu de lignes qui viennent de loin en loin, quand la Providence a mis cent lieues entre vous; et c'est ainsi que tout nous avertit du peu que nous sommes, et le temps qui nous emporte, et l'espace où nous nous perdons. Vienne donc le jour qui nous transformera pour une autre existence, que notre foi, que notre espérance, que notre amour embrassent déjà, et qui n'est en réalité séparée de nous que par un léger voile, qui s'abaissera dans quelques instants: *Quoniam superveniet mansuetudo et corripiemur.* Comment, comment peut-on aimer la terre? Je ne saurais comprendre cela. Quelquefois il me semble que je m'en vais dans le pays des âmes, et ce que j'éprouve ne saurait se décrire, et pourtant ce n'est qu'un rêve; qu'est-ce donc que la vérité?

M. Cottu m'a envoyé son livre. Je ne crois pas comme lui qu'on improvise une monarchie par ordonnance, et surtout je ne crois pas qu'on fasse jamais une société stable avec des intérêts de fortune et de vanité. Le matérialisme du siècle a beau prendre toutes les formes, il n'en demeurera pas moins impuissant à rien établir. Tous ces braves gens à constitution pétrissent merveilleusement l'argile; il ne leur manque qu'une chose, le souffle qui donne la vie.

La résistance de l'épiscopat, sur laquelle le ministère n'avait pas compté, devient une affaire grave. Il est difficile de dire quelles en peuvent être les conséquences. Ce n'est pas qu'à mon avis elle dérange le moins du monde le cours naturel des événements tel qu'on avait lieu de le prévoir; mais elle dérange au moins beaucoup de calculs, et sous ce rapport le dénouement sera très curieux.

Je te prie de faire agréer mes hommages à Mme Benoist, et d'embrasser pour moi tes petits enfants, et particulièrement Paul. Tout à toi, cher bon frère, bien tendrement.

—

Le 6 septembre 1828.

Toutes nos lettres se croisent, cher bon frère; et c'est hélas! comme nos vies. On se rencontre en passant, et puis chacun reprend sa route, et l'on

ignore si on se reverra sur la terre. Quelle folie donc, lorsqu'on s'aime, de ne pas se donner plus haut un rendez-vous éternel! Tout ici-bas me paraît comme un rêve. Je ne saurais attacher à ce que je vois, à ce que j'entends, à tout ce qui m'entoure le sentiment de la réalité. C'est pour moi comme une ombre de ce que j'apercevrai plus tard, une mobile vision du monde immuable.

Le prospectus pouvait être mieux en soi, mais je le crois bien pour ceux auxquels il est adressé, et le succès me semble certain. Il sera aussi mérité, j'espère. Je le désire vivement sous tous les rapports.

La maison dont je t'ai parlé est achetée. On s'occupe des réparations, et je pense qu'elle sera habitée vers le mois de novembre. Comme elle est destinée à un nouveau ménage, et que la famille s'accroîtra, je doute qu'elle suffise longtemps.

Mille occupations de détail qui absorbent mon temps retardent le travail que je me proposais d'achever ici. D'ailleurs il s'est étendu au-delà de ce que je prévoyais, et, au lieu d'un pamphlet, ce sera presque un ouvrage. Dès lors aussi je suis moins pressé que si c'était un écrit de pure circonstance.

L'abbé Gerbet t'offre ses compliments et te remercie de l'intérêt que tu prends à son frère. J'aime à espérer qu'à force de patience on finira par réussir.

Tout à toi, cher bon frère, du fond de mon cœur.

—

Le 2 octobre 1828.

Je pense, cher bon frère, que je changerai de logement vers la mi-novembre. Il faut bien ce temps-là pour préparer celui que je dois occuper. Après cela, il y a des embarras. Bien des gens qui devaient aider, qui l'avaient promis avec chaleur, se sont refroidis. Pour moi, je suis tranquille. Je compte sur la Providence, et j'ai la foi bien ferme qu'elle ne m'abandonnera pas.

Tu as bien raison de penser qu'il y a d'immenses réformes à faire dans le système d'éducation suivi en France; mais les difficultés d'exécution sont grandes aussi, ne fût-ce qu'à cause des préjugés des parents, et des craintes qu'ils concevraient si l'on s'écartait à un certain point de la routine. Pour toutes choses, il faut du temps, et surtout pour celle-ci. C'est précisément ce qui me manque. Je suis accablé de gens qui s'en viennent passer ici, qui un jour, qui deux, qui sept ou huit. Mon travail en souffre extraordinairement. Mais, comme tu le dis, il n'est pas mal que je vienne cette fois après les autres. On ne trouvera pas au moins que j'ai été pressé de parler. Et puis ce que j'ai à dire n'est pas du moment. J'ai cru devoir sortir des questions de circonstances, et celles que je traite blesseront encore les oreilles délicates des gens de ce temps-ci. Mais qu'importe? Il faut que les esprits avancent.

On répand des nouvelles qui m'affligent plus qu'elles ne m'étonnent.

Je suis préparé à tous les scandales. Ils ont été prédits, mais le triomphe est prédit aussi à cette Eglise plus persécutée peut-être par les siens que par ses ennemis. Je souffre, mais je crois.

Tout à toi, cher bon frère, jusqu'à la mort et au-delà, pendant toute cette belle éternité dont nous approchons chaque jour, et hors laquelle tout n'est rien.

Le 7 novembre 1828.

Voilà un temps infini que tu ne m'as écrit, cher bon frère, et cela m'inquiète, car on dit qu'il y a beaucoup de maladies en ce pays. J'ai moi-même deux jeunes gens malades à Dinan, dont l'un très dangereusement d'une fièvre muqueuse, ce qui m'inquiète beaucoup. J'ai été moi-même très souffrant ces derniers jours. Ajoute à cela mille occupations qui prennent mon temps et usent mes forces, tu comprendras que l'ouvrage que j'ai commencé soit en retard, et que ce soit pour moi un nouveau souci ajouté à tant d'autres. Donne-moi donc de tes nouvelles, cela me ranimera et m'ôtera au moins une crainte qui deviendrait très vive, si ton silence continuait. Je n'irai pas avant trois semaines à Malestroit. Tout y était à réparer, à arranger ; il a même fallu recouvrir à neuf la maison presque en entier. Je compte toujours que nous nous reverrons à Paris l'automne prochain, et peut-être avant, selon les circonstances, car il serait possible que mes affaires m'y rappelassent plus tôt, bien que je n'y voie pas d'apparence en ce moment.

Fais-moi le plaisir de me procurer l'abrégé du grand dictionnaire allemand que tu m'as montré. J'ai oublié le nom de l'auteur. Si tu as la complaisance de faire remettre au bureau du *Mémorial*, rue des Beaux-Arts, n° 5, cet abrégé, on me l'enverra dans un paquet. Je désire l'avoir relié. On se sert malaisément d'un dictionnaire broché.

Tout à toi, cher bon frère, *ex intimo corde.*

—

Le 21 décembre 1828.

Voilà longtemps, bien longtemps que je ne t'ai écrit, cher bon frère ; mais que veux-tu ? Malade souvent, et puis garde-malade, obligé d'enseigner l'italien, l'anglais, l'hébreu, la philosophie, la théologie, de diriger, de confesser, de m'occuper du soin matériel de la maison, juge de ce qui peut me rester d'instants. Il m'a fallu en trouver pourtant pour achever mon livre, et, grâce à Dieu, c'est affaire faite, à la préface près ; de sorte que je paraîtrai, sans aucun doute, le mois prochain, à moins de retards imprévoyables. Je ne sais de quelle manière on accueillera mes idées, ou plutôt je le sais à merveille. Ce sera comme toujours, on criera, on s'irritera, et six mois après, on dira : cependant il avait raison. Je suis averti que le ministère se prépare à m'infliger une de ces corrections dont il dispose légalement, mais je l'avertis à mon tour que je ne m'en soucie guère, et qu'il me trouvera plus que jamais incorrigible. Il est bien étrange qu'en ce siècle on ne puisse croire au courage de la conscience.

J'ai reçu le dictionnaire allemand que je t'avais demandé, et je t'en remercie ; il m'a paru fort bon, mais terriblement fatigant pour l'œil. Dis-moi ce qu'il coûte, afin que je t'en tienne compte.

Tu devrais bien, cher bon frère, m'écrire plus souvent. Ne sais-tu donc pas combien j'ai besoin de tes lettres ? Elles consolent ma pauvre vie si harcelée, et soutiennent mes forces qui s'en vont s'épuisant de jour en jour. Donne-moi

des nouvelles de Mme Benoist et de tes petits enfants, particulièrement de mon cher petit Paul.

Je ne te parlerai point des affaires publiques. Tout le monde voit où nous allons, et puisque Dieu le permet ainsi, il faut se soumettre et lever les yeux vers un monde meilleur, où nous trouverons le repos qui n'est point d'ici-bas.

Je t'embrasse comme je t'aime ; c'est tout dire.

Je vais m'occuper sur le champ, mon Denys, de chercher ce que tu me demandes. Je te dirai ce soir le résultat de mes recherches. A ce soir donc !

Je t'embrasse tendrement.

—

Mercredi.

Voilà, mon cher Denys, une nouvelle lettre de Labat, de Saint-Malo, relative à sa demande d'un bureau de tabac. Il me paraît que la difficulté qu'on lui avait faite est parfaitement levée par les explications qu'il donne. Je te prie de recommander son affaire. Je serais bien aise aussi de savoir ce que R. t'a dit, au sujet des différentes choses dont tu as dû lui parler. Je t'embrasse de tout mon cœur.

—

Samedi, 11 novembre.

Mille et mille remerciements de ton obligeance, mon bon frère ! Pour la reconnaître, voilà encore que je viens te tracasser ; mais il est impossible que je me refuse à te faire passer la demande ci-jointe appuyée par une personne excellente et toujours empressée de me rendre tous les services en son pouvoir. A ton loisir, écris-moi deux mots qui montrent que les papiers te sont parvenus, et que tu y as fait attention.

Je t'embrasse de tout mon cœur. F.

—

Dimanche.

A la Chenaie, le 8 janvier 1829.

Cher bon frère, tu sais d'avance le plaisir que m'a fait ta lettre. Tout mon regret est que tu ne puisses pas me procurer le plaisir d'en recevoir plus souvent. Je suis moi-même forcé de mettre un long intervalle entre les miennes. Ma vie est maintenant si occupée ! Il faut que j'enseigne cinq ou six langues, la philosophie, la théologie ; que je corrige des traductions, etc., etc., sans parler de mon propre travail, de mille petites affaires, de la direction et de la confession, qui me prennent aussi du temps. Je t'ai dit qu'on imprimait mon dernier ouvrage(1). Tu le recevras dès qu'il paraîtra. On dit qu'il fera du bruit ; puisse-t-il surtout faire du bien ! Je ne flatte ni les peuples ni les rois ; j'an-

(1) *Du progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise.*

nonce à tous la vérité, mais c'est précisément la vérité qui blesse. Beaucoup de gens se récrieront sur mes doctrines qu'ils n'entendront pas ou qu'ils feindront de ne pas entendre ; mais l'avenir les justifiera. Ainsi vont les choses.

Je ne sais ce que fera la session prochaine. Si la Chambre n'est pas trop vivement poussée du dehors, elle sera peu disposée, je crois, à se précipiter en avant.

Toutefois on ira toujours dans la même direction ; et y a-t-il désormais beaucoup de pas à faire pour arriver à une catastrophe ? Je la crains, du reste, d'autant moins, qu'elle me paraît plus inévitable. J'y vois l'accomplissement des indestructibles lois qui régissent le monde social, et je ne conçois pas la possibilité d'une véritable régénération sans de nouveaux bouleversements. Il est vrai que cette régénération, nous ne la verrons point, mais qu'importe ? Nous pouvons faire beaucoup pour la préparer, et cela vaut mieux que d'en être témoin.

Je te prie d'offrir mes vœux de bonne année à Mme Benoist, et d'embrasser pour moi mon cher petit Paul. A mon premier voyage à Paris, nous causerons de lui et de son éducation. Heureusement que le temps ne presse pas. A moins que la circonstance qu'on peut prévoir ne hâte mon départ d'ici, je ne quitterai la Chenaie que vers la fin de l'été, ou le commencement de l'automne. Tout à toi, cher bon frère, du fond de mon cœur.

—

Le 14 janvier 1829.

Je te remercie, cher bon frère, de tes observations. En les combinant avec celles de Berryer, j'ai modifié trois endroits de mon livre. J'ai aussi changé dans la préface ce qui regarde Feutrier, mais j'ai laissé le mot sur Vatimesnil parce qu'on ne saurait rien dire de trop fort d'un pareil homme et de ses actes ; et cela est nécessaire pour qu'on ne s'habitue pas à voir de sang-froid de si grands crimes. J'aurais bien des choses à te dire sur le fond des choses, mais ce serait trop long. Tout, dans ce que j'ai dit, a sa raison, bonne ou mauvaise. Il y a des choses pour le présent, il y en a d'autres pour l'avenir. Celles-ci sont les plus nombreuses, et on ne les entendra bien que lorsque le temps sera venu. Il faut d'abord que l'on crie contre. C'est la loi générale à laquelle est soumis le progrès de la vérité. Quand on veut ménager les esprits, on les laisse là où ils sont. Mieux vaut se taire. On ne voit pas, certes, de semblables ménagements dans l'Évangile, et c'est l'Évangile qu'il faut prêcher une seconde fois. Il ne s'est point établi en un jour, non plus qu'on ne le rétablira. Patience donc et persévérance !

Tout à toi, cher bon frère, de tout mon cœur.

—

Le 17 mars 1829.

J'attendais impatiemment une lettre de toi, cher bon frère. La cause qui t'a empêché de m'écrire me fait beaucoup de peine. Je crains que tu ne tra-

vailles trop, et que cela ne nuise à ta santé. La mienne est toujours bien faible, et pourtant je n'eus jamais tant de tracas et d'occupations. Me voilà forcément engagé dans une controverse avec l'archevêque de Paris. J'ai fini une première lettre, qui partira ces jours-ci pour l'impression ; mais je ne puis éviter d'y en joindre plusieurs autres, et cela me contrarie, car j'avais commencé un travail nouveau sur la philosophie qui m'intéressait davantage. Le voilà différé pour jusqu'à je ne sais quand. Je suis très flatté du jugement que ton père et M. Beugnot portent sur mon livre. Les lecteurs qui entendent sont rares aujourd'hui. Ce qui afflige le plus, c'est d'être attaqué par les gens mêmes qui devraient vous soutenir puisqu'on les défend, et de voir les vérités les plus importantes sacrifiées par des prêtres et par des évêques à des passions et à des intérêts personnels. Je ne crois pas que jamais homme ait eu plus d'ennemis et de plus de sortes. Toutefois je ne m'en décourage pas. J'ai fait mon devoir, je le ferai jusqu'au bout ; l'avenir rendra justice à qui de droit. Il faut dire néanmoins, à la louange du présent, que beaucoup d'esprits s'éclairent, et qu'il y en a bien peu qui ne soient modifiés à quelque degré, et à leur insu même, par la lumière qui se répand. On ne pouvait aujourd'hui espérer davantage. Dieu et le temps feront le reste. Ecris-moi le plus que tu pourras. Je te serre contre mon cœur.

—

Le 17 avril 1829.

J'ai le cœur brisé, cher bon frère. Mon pauvre petit neveu Louis (le second) est mort hier à midi, d'une inflammation d'estomac, qui a déterminé un épanchement au cerveau. Il venait de quitter le collège et je l'attendais pour lui faire terminer ses études près de moi. Il était âgé de 15 ans, et promettait beaucoup. Il est heureux j'espère ; mais ceux qui restent !

Si tu peux nous réserver une portion de tes aumônes, cela nous sera fort utile, car les ressources manquent.

Le mot d'adversaire ne se trouve pas une seule fois dans ma lettre à l'archevêque. Prie pour moi et pour lui. Je t'embrasse tendrement.

Ecris-moi désormais à Dinan, poste restante.

—

Le 12 mai 1829.

J'ai été, cher bon frère, assez malade pendant plusieurs semaines, et il m'en est resté une très grande faiblesse. Je sens que je m'use rapidement de jour en jour. J'ai, sous ce rapport, vingt ans de plus que mon âge, et je ne le regrette pas ; la vie est si triste ! Tout ce qui m'afflige, c'est que l'épuisement en rende la fin presque inutile. Je te remercie beaucoup des 500 francs que tu m'envoies. Je ne voudrais pourtant pas que tu te gênasses pour moi. Ta position a changé, et tu ne peux pas ce que tu aurais pu dans un autre temps. Que cela soit bien entendu entre nous, mon bon frère, pour ma tranquillité personnelle.

Je ne puis te rien dire sur Charles, l'ayant totalement perdu de vue depuis son retour à Paris. Le parti à prendre dépend de la conduite qu'il a tenue. La leçon avait été assez forte pour avoir dû le rappeler à lui-même, et j'aime à croire qu'elle a eu cet effet. Mais n'en sachant absolument rien, il m'est impossible d'avoir un avis, lorsqu'il s'agit surtout de quelque chose d'aussi délicat.

On m'a écrit de Rome que le nouveau Pape était bien disposé pour moi. Les intrigues de Châteaubriand ? pour me faire désapprouver ont échoué complètement. Je n'en regrette pas moins tous les jours, et du fond de mon cœur, Léon XII qui m'aimait véritablement. Il n'avait dans son cabinet que deux gravures, une image de la sainte Vierge, et au-dessous mon portrait. Cette preuve d'affection m'a profondément touché. Les évêques, au moins plusieurs, me traitent en France bien différemment.

M. de Vitrolles a perdu dans une nuit, sans douleur aucune, presque entièrement l'usage de l'œil droit. Cela me peine.

La pauvre Mme Cottu paraît être sur le point de perdre sa fille. Son mari est désolé et tremble pour sa femme qui a un attachement particulier pour cette enfant.

J'embrasse les tiens, et suis à jamais tout à toi cher bon frère.

—

Le 1er juin 1829.

Je me réjouis avec toi, cher bon frère, de l'augmentation de ta famille, car un nouvel enfant donné à un père chrétien est un accroissement du ciel. Je prierai de tout mon cœur pour ce cher petit ange et pour ses parents. Ce que tu me dis de Mme Cottu m'inquiète beaucoup. Je lui ai écrit deux fois sans recevoir de réponse. Si tu as occasion de la revoir avant qu'elle aille à St Prix, dis-lui que je te demande de ses nouvelles et que son silence me peine. Ma santé n'est pas bonne non plus. Ce n'est pas que je sois précisément malade, mais je n'ai presque plus de forces. C'est comme l'épuisement d'une vieillesse anticipée. Une petite promenade est pour moi un voyage. Je n'étais guère habitué à cet état-là. Cependant puisque Dieu me l'envoie, c'est qu'il m'est bon, et je l'en bénis.

Je vois par une lettre de la tante de Charles à l'abbé Gerbet que sa position est fort triste. D'un autre côté, il paraît que la conduite du jeune homme est bonne. Je te prie donc de continuer à lui être utile le plus que tu pourras.

Je ne sais rien de direct du nouveau Pape. Toutefois on écrit de Rome qu'il est disposé pour moi *benissimo*. Mais les évêques, qui ne me pardonnent pas ce que j'ai dit d'eux dans mon dernier ouvrage et qui ont employé mille moyens étranges et détournés pour obtenir une espèce de désaveu sous forme d'explication, intriguent fortement et me suscitent mille sortes de tracasseries. Plus j'apprends à les connaître dans le passé et dans le présent, plus ils m'inspirent d'éloignement et de défiance.

Il y a néanmoins parmi eux des hommes d'une grande vertu.

Je t'embrasse, cher bon frère, de tout mon pauvre cœur.

Le 20 juillet 1826.

Je me réjouis, cher bon frère, que tu sois hors des inquiétudes que t'a données la santé de Mme Benoist ; l'air pur des champs et l'exercice achèveront de la rétablir et fortifieront tes enfants, pourvu toutefois que vous n'ayez pas le même temps que nous avons ici, et qui n'a été jusqu'à présent qu'une continuation de l'hiver. On ne sait comment faire les foins, et si la pluie dure, les récoltes seront menacées. Ce serait une calamité terrible après une année déjà si mauvaise.

Mme Cottu m'a écrit une lettre bien triste ; je lui ai répondu, et depuis lors je n'ai aucunes nouvelles d'elle. Sa douleur est juste sans doute, mais pas, à beaucoup près, assez tempérée par les idées et les espérances de la foi. Le vrai et solide christianisme est prodigieusement rare de nos jours. Chacun l'accommode à sa façon, en prend ce qui l'arrange, laisse le reste, se concentre ici-bas, et puis se plaint amèrement de ce que la terre est la terre, et n'est que cela. Quand dut-on cependant sentir davantage le besoin de s'élever plus haut? Est-il aujourd'hui un seul coin de l'Europe, et presque du monde entier, qui ne tremble sous les pieds de ses habitants ? Et c'est à la veille des bouleversements qui se préparent qu'on s'éloigne de ce qui seul restera debout au milieu des ruines, de l'unique appui sur lequel on pourra reposer sa tête ! En voyant la sottise, la bassesse et la méchanceté des hommes de cette époque, j'éprouve un dégoût profond qui se tourne en abattement. Il est au dessus de mes forces de faire quoi que ce soit, de m'intéresser à quoi que ce soit. Ecrire est pour moi un supplice. Une vérité dite me semble une vérité profanée, une hymne chantée dans une taverne. Les uns ne veulent que ce qui endort, et les autres que ce qui enivre. Il n'y a plus qu'à se taire désormais, jusqu'à ce qu'on parle de dessus les décombres et les ossements.

L'Italie est dans un état déplorable, plus déplorable que le nôtre, à quelques égards. Ils en sont où nous en étions il y a 40 ou 50 ans. Hors des Etats romains, l'Église est plus opprimée qu'en France même. Le libéralisme a raison, c'est la liberté qui sauvera le monde, non pas la sienne assurément, mais celle qu'il prépare sans le savoir.

Adieu, cher bon frère, écris-moi le plus souvent qu'il te sera possible. Je t'embrasse tendrement.

—

Le 9 août 1829.

Je profite, cher bon frère, d'un moment de liberté pour te remercier de ta dernière lettre. Depuis que je ne t'ai écrit, j'ai eu une attaque, heureusement courte, de rhumatisme aigu. Cela fait souffrir beaucoup, et jusqu'à donner la fièvre. Grâce à Dieu, j'en suis quitte maintenant.

Il est vrai qu'aujourd'hui il n'y a de vigueur d'aucun côté ; aussi sera-ce par la faiblesse que l'on périra. Tout va se dissolvant peu à peu, et nulle société ne saurait subsister longtemps sans pouvoir. De gouvernement il n'y en a plus : or, il en faut un. Les événements le donneront, puisque personne ne sait le faire ou le prendre. Quant à une vraie régénération, nos arrière-neveux

la verront peut-être, mais certainement bien des années sont nécessaires encore pour la préparer et pour l'accomplir.

Je savais les démarches faites contre moi à Rome. Toute la diplomatie européenne s'en est mêlée, et inutilement mêlée.

« Cet esclave est venu.
Il a montré son ordre, et n'a rien obtenu. »

On a même été plus ferme que je ne l'aurais espéré. Car on pouvait, sans toucher aux doctrines, accorder quelque satisfaction contre la personne. On ne l'a pas fait. J'en bénis la Providence, parce que la vérité y gagnera. C'est dans la Belgique que mon livre a produit le plus d'effet. Trois contrefaçons en sont épuisées. Je m'aperçois qu'en France même, il a laissé dans les esprits des traces profondes. On ne dit plus ce qu'on disait, on dit autre chose. Beaucoup de catholiques commencent à comprendre la grande question de la liberté en ce qui les concerne. Les plus arriérés, ce sont les évêques, mais les masses les entraîneront, il faudra bien qu'ils suivent. Tout sera fini, sitôt que l'impulsion partira de Rome, et cela viendra, car il n'y a de salut que dans les voies que j'ai indiquées.

Ce que tu me dis du frère de l'abbé de Salinis me peine. Je croyais que ce pauvre jeune homme avait une bonne santé. L'abbé Gerbet te verra sûrement ; il est à Paris pour quelques affaires, qui l'y retiendront cinq ou six semaines. Son frère est toujours sans place, et je crains que cela ne dure longtemps. Totalement dénué de fortune, son avenir m'inquiète. C'est son frère qui le fait vivre, et cette ressource, très pesante pour l'un, est fort précaire pour l'autre.

Nous avons un été affreux, du froid et des pluies continuelles. Depuis deux jours le temps est plus beau. On a grand besoin d'un peu de sec, pour recueillir les récoltes qui, du reste, s'annoncent généralement très bien. Adieu, cher bon frère, je t'embrasse comme je t'aime. Oh ! que je serais heureux de te revoir !

Je t'envoie une lettre que j'ai reçue, et qui t'amusera.

—

Le 5 septembre 1829.

Je pense entièrement comme toi, cher bon frère, sur le changement qui a fait tant de bruit (1). Il n'en sortira rien qu'une crise plus violente et plus prompte. Parmi les folies dont on nous a donné le spectacle, nous n'en avions pas encore vu d'égale à celle-ci. Car, ou dans la frayeur d'une catastrophe prochaine, on a voulu faire un effort pour la prévenir, ou l'on a eu simplement pour but de modifier l'esprit de l'administration et de s'entourer d'hommes plus agréables. Dans le dernier cas, jouer son existence pour si peu de chose, c'est le comble de l'extravagance. Dans le premier, il fallait pour réussir arrêter un plan, être décidé sur tout ce que l'on jugeait nécessaire pour assurer la conservation du trône, et dans le même jour tout annoncer et tout exécuter. Je ne dis pas qu'on eût réussi, mais on aurait du moins eu des

(1) L'avènement du ministère Polignac.

chances. Mais les ministres sont arrivés incertains de ce qu'ils feraient, et leur hésitation, qui ne fera que croître, a donné au parti opposé plus de temps qu'il ne lui en fallait pour se rallier, s'unir, mettre en jeu les passions des masses et organiser une résistance désormais insurmontable. Ils ont voulu essayer d'abord de ce qu'ils appellent les voix légales, obtenir un peu, puis encore un peu par des combinaisons de votes ; ils échoueront misérablement. Et si, comme on peut le supposer, ils ont, dans cette hypothèse, quelque arrière de vue de coups d'Etat, malheur alors à la royauté! ce sera le signal de sa chute. Au reste, quoiqu'on prévoie du nouveau gouvernement, on ne doit pas lui rendre sa tâche plus difficile par des attaques au moins prématurées. Le devoir est de le soutenir en tout ce qu'il pourra entreprendre de bien. Que s'il venait à se jeter dans des systèmes semblables à ceux dont nous éprouvons les conséquences funestes, l'honneur et la conscience ordonneraient de le combattre, comme on a combattu les ministères précédents. Jusque-là nul honnête homme ne fera ce qu'a fait Châteaubriand, dût toute la terre chanter à sa louange des hymnes encore plus pompeux que ceux dont retentissent les journaux du libéralisme, en l'honneur du vieillard pauvre et désintéressé. Mon Dieu, qu'il y a loin du talent à ce qui élève véritablement l'homme !

La mort de Mlle de Vitrolles m'a profondément affligé, non pas à cause d'elle qui n'aspirait qu'au bonheur dont elle jouit maintenant, mais à cause de son pauvre père, dans la vie duquel elle tenait tant de place. Si les choses ne s'arrangent pas pour qu'il revienne à Paris convenablement, je voudrais au moins qu'on lui donnât Rome. Cette faveur lui est bien due.

Je désirerais comme toi un peu plus de naturel de style dans l'ouvrage de l'abbé Gerbet. C'est, à mon avis, la seule chose qui manque à cette belle production. L'auteur se corrigera de lui-même en vieillissant. Je lui ai fait retrancher en ce genre tout ce qui ne tenait pas à la contexture générale et, pour ainsi dire, à la substance de la diction. Du reste, la sorte d'enflure et d'affectation qu'on peut quelquefois lui reprocher ne sera pas généralement sentie et plaira même, comme je l'ai vu, à beaucoup de lecteurs.

Adieu, cher bon frère, pense à moi, et prie pour moi. Je ne sais, hélas ! quand nous nous reverrons. Qu'irais-je faire à Paris ? Cette ville m'est plus que jamais étrangère ; et puis j'ai des devoirs qui me retiennent ici. La Providence y bénit le peu de bien que je m'efforce de faire, et cela, c'est me dire : restez. Tout à toi du fond de mon cœur.

Ce qu'on dit de la santé du Pape a-t-il quelque autorité ?

—

L'ANNAM ET LE TONKIN

Et le rôle politique

de Mgr PUGINIER d'après sa correspondance originale

(*Suite et fin.*)

III

Quelques temps écoulé à la suite de cette funèbre cérémonie, l'amiral Courbet demeura seul chef de l'expédition, après le départ successif du général Bouet et du commissaire Harmand. La situation politique et militaire n'était pas rassurante : dans la nuit du 12 novembre, l'ennemi avait tenté de surprendre la citadelle de Hai-duong et, se retirant à la fin d'un combat tenace, il avait incendié la plus grande partie de la ville.

Au nord, Son-tay était le boulevard principal de la résistance et toutes les provinces jusqu'à la frontière de Chine étaient au pouvoir des Pavillons-Noirs, appuyés cette fois par des troupes régulières chinoises. A Paris, le marquis de Tseng venait de notifier au ministère français que le Céleste-Empire entendait intervenir dans le règlement des affaires du Tonkin. A Hué, le parti hostile à la France avait repris le dessus ; des massacres et la destruction de plusieurs chrétientés dans les environs de Hué, puis des ordres d'égorgement général des chrétiens avaient été expédiés dans toutes les provinces.

L'amiral Courbet se décida à s'emparer de Son-tay, devenu, dans le Nord, le centre de résistance et où les Chinois s'étaient très fortement établis. Avant de partir pour cette difficile et capitale expédition, il demanda des prières à Mgr Puginier « pour

le succès de nos armes. » (*Lettre datée d'Hanoï*, le 12 décembre.)

Le 17 décembre, la citadelle de Son-tay était prise et c'est un des plus beaux faits de la carrière de l'Amiral. Il se faisait fort de s'emparer de Bac-ninh en moins d'un mois et sans nouvelles troupes. (*Lettre de Courbet*, du 24 février 1884.) C'était la possession définitive et tranquille du Delta et très probablement la fin des hostilités.

Brusquement, en plein succès, un ordre renvoya l'amiral sur le pont du *Bayard* et le remplaça par le général Millot. « C'était plus qu'une iniquité, dit Félix Julien, ce fut une faute. » Et le vainqueur de Son-tay, légendaire parmi les Chinois qu'il terrifiait, allait mourir, avec une fierté triste et résignée, dans le fond d'une cabine, sur les côtes de Formose !

A Hué, six semaines après le traité de M. Patenôtre, le jeune roi mourait, le 31 juillet, et sans consulter notre Résident à Hué, M. Rheinart, le roi défunt était remplacé par un autre enfant. Il fallut la menace d'un bombardement pour amener la Cour à solliciter, selon les termes du traité, la reconnaissance par la France du nouveau roi.

Le Général Millot, après l'affaire de Bac-lê, avait été remplacé par le général Brière-de-l'Isle, le vainqueur de Lang-son, illustré par le débloquement de Tuyên-Quang.

Mais comme le disait Mgr Puginier à Rivière, avec les Orientaux il faut toujours se défier des retours.

Au mois de mai, après le renversement du ministère Ferry (29 mars), sur les nouvelles arrivées du Tonkin et à cause de ses fatales lenteurs, le général de Courcy fut envoyé pour organiser le Tonkin. Il fit son entrée à Hué le 3 juillet 1885 et deux jours après, dans un guet-apens, il était attaqué de nuit et bombardé de la citadelle ; lui et ses officiers n'échappèrent à la mort que grâce au courage de nos soldats. Les deux régents, Tuong et Thuyet, avaient machiné le coup. Thuyet, après la défaite, s'enfuit vers le Nord avec le jeune roi Nam-Nghi et Tuong resta à Hué pour continuer à nous trahir sous les dehors de l'amitié.

En vain Mgr Puginier, au courant de la situation, écrivit plusieurs lettres au général de Courcy pour l'avertir de se défier de ce traître. On refusa de le croire jusqu'au jour où une correspondance interceptée obligea de reconnaître que l'évêque avait raison et que Tuong n'était qu'un odieux hypocrite. Interné à

Tahïti, la France eut la générosité de lui servir jusqu'à sa mort une pension de 30 000 francs.

Cependant les ordres expédiés de Hué pour le massacre général des chrétiens étaient arrivés au gouverneur de la province de Thanh-hoa et allaient commencer d'être exécutés. L'œuvre de destruction, entreprise le 25 décembre 1883, ne s'arrêta que le 6 janvier suivant, après avoir ruiné la mission naissante du Laos et deux des six paroisses de la province de Thanh-hoa, brûlé 242 chrétientés, fait périr 6 missionnaires français, un prêtre indigène, 63 catéchistes, 228 chrétiens. Mgr Puginier dépeint vivement, avec des larmes plein le cœur, le martyre et ses horribles raffinements de ces héros de la foi chrétienne. (*Lettres du* 28 *février* 1884 et du mois de septembre 1886.)

Après la prise de Son-tay, les Pavillons-Noirs, dans leur fuite, pillaient et rançonnaient les populations, particulièrement les chrétiens.

Au mois d'avril 1884, Mgr Puginier adressa au général Millot, sur les massacres du Laos et du Thanh-hoa, un mémoire documenté pour demander la punition des principaux coupables et des indemnités pour les chrétiens ruinés. L'évêque apportait copie de trois circulaires officielles prescrivant aux subalternes de massacrer les missionnaires et les chrétiens, après s'être bien assurés que les prêtres sont Français et non Espagnols, car s'ils sont Espagnols il faut les laisser en paix, eux et leurs néophytes. Cela démontre à l'évidence que la persécution avait un caractère de représailles patriotiques contre l'établissement du Protectorat.

Puisqu'il était prouvé irréfutablement que les chrétiens étaient victimes de la haine portée aux Français, notre pays aurait dû tenir à honneur, dans son propre intérêt, de faire rendre justice à ceux qui n'avaient souffert qu'à cause de la France.

Une inexplicable politique en décida autrement et les justes et pressantes réclamations de Mgr Puginier restèrent infructueuses.

Il revint à l'assaut quelques mois plus tard et adressa à M. Lemaire, alors Résident général à Hué, un mémoire encore plus détaillé, plus suppliant, pour obtenir justice. Cette fois on voulut avoir l'air de faire quelque chose : une commission fut nommée à cet effet et ne fonctionna jamais. Au mois de novembre 1884, Mgr l'évêque de Mauricastre écrivait à M. Les-

serteur, directeur au séminaire de Paris « ... A la suite des atrocités commises, le pays s'attendait à une répression prompte et sévère ; les mandarins, auteurs de ces crimes, et la Cour de Hué, qui en avait donné l'ordre, ont été effrayés, un moment, de leur gravité et des suites qu'ils pouvaient avoir. Aux premières représentations officielles qui leur furent faites, ils ont répondu, en atténuant la gravité des faits et en promettant de rendre justice. Leur but était de gagner du temps et de faire tomber la chose en oubli... Le sang des missionnaires, des prêtres français et des chrétiens, *massacrés en représailles de l'occupation du Tong-king*, est resté sans être vengé.

« Dans le pays on dit partout que la France nous abandonne, et nos ennemis, enhardis par l'impunité, ne cessent de vexer les néophytes des paroisses ravagées... Les Mandarins du Thanh-hoa obligent les chrétiens ruinés à fournir des soldats et ils exigent avec rigueur le tribut des champs qu'on leur a volés et que les païens ont cultivés. J'ai réclamé contre cette iniquité, mais les mandarins m'ont répondu qu'ils ne peuvent dispenser les chrétiens ni des corvées ni du tribut. »

Qui mieux est, les autorités françaises trouvèrent équitable cette solution et s'étonnèrent qu'on osât réclamer une *situation privilégiée* pour les chrétiens, les amis de la France. Un privilège la justice stricte pour les chrétiens?...

Aucune indemnité ne fut accordée aux chrétiens spoliés et c'était un encouragement à de nouveaux et plus sanglants méfaits.

Et un journal officiel : le *Moniteur des Colonies*, osa écrire avec une mauvaise foi inqualifiable, sans aucune protestation : « Les assassins de nos missionnaires ont été rigoureusement punis et les chrétiens entièrement dédommagés de leurs pertes. » Et on le crut !...

Le général Millot s'étant emparé de Bac-ninh et de Hung-hoa (12 mars et 12 avril 1884), la période de conquête paraissait terminée et la pacification entière du pays une affaire de temps. Le 6 juin, on signait solennellement un nouveau traité qui reconnaissait formellement le Protectorat de la France sur le Tonkin. La seule amélioration au traité de 1883 signé par M. Harmand fut la clause du traité de 1874 relative à la liberté religieuse des chrétiens. C'est ce dernier acte diplomatique qui règle actuellement nos rapports avec l'Annam.

Au 23 juin, éclatait le fameux guet-apens de Bac-lé. On sait avec quels prodiges de valeur Courbet bombarda Fou-tchéou, prit les Pescadores, mena le blocus de Formose, triompha des résistances chinoises et amena, l'année suivante, entre la Chine et nous la signature d'un traité de paix définitif. Mais, par là même, la pacification du pays était retardée d'une année entière.

En même temps qu'on préparait à Hué le massacre des Français, ordre avait été donné à toutes les provinces de procéder à l'égorgement des chrétiens. Alors commença pour les missions d'Annam une tourmente atroce. Le sang chrétien coulait à flots, et les mandarins, cependant, rassuraient les missionnaires ; Tuong, à Hué, protestait du maintien de l'ordre au général de Courcy. Celui-ci, qui n'y comprenait rien, répétait : « Cas de force majeure ! le gouvernement annamite fait ce qu'il peut ; ce sont les bouddhistes qui se vengent des vexations des catholiques... » Le général ne voulait voir dans ces massacres « que quelques rixes sans importance entre catholiques et bouddhistes. » (*Dépêche* du 12 août.) Rixes sans importance qui firent, en deux mois, près de 40 000 victimes, mourant dans les plus fantastiques raffinements de barbarie !

Le régent Thuyet, dans les provinces du Nord où il s'était réfugié, forma un foyer actif d'intrigues contre les Français et contre les chrétiens regardés comme leurs alliés. L'année 1886 fut désastreuse et sanglante. A la fin de 1885, l'évêque de Mauricastre écrivait : « Le parti hostile à la France s'agitait fort, il travaillait les populations en secret ; les bruits que l'on faisait courir au sujet de l'évacuation prochaine du Tonkin, l'annonce d'une diminution considérable du corps expéditionnaire ; les succès faciles qu'avaient obtenus les Lettrés contre les chrétiens, abandonnés sans armes et sans protection, l'impunité inexplicable accordée à nos ennemis coupables de crimes horribles, la facilité avec laquelle on accueillait les calomnies grossières contre les missionnaires et les chrétiens, certaines mesures fâcheuses (défendant aux chrétiens, sous peine d'être immédiatement passés par les armes, de s'armer contre les païens à moins d'être *formellement attaqués*) que l'autorité française, habilement prévenue contre nous, a prises imprudemment et sans causes suffisantes, tout cela réuni nous montrait l'avenir sous un aspect qui nous inspirait des craintes fondées. Pour quiconque connaît un peu le pays, il était aisé de prévoir qu'à

moins de mesures promptes, intelligentes et efficaces, l'insurrection ne tarderait pas à gagner les provinces du Tong-King et alors ce serait pour nous l'annonce de nouveaux malheurs.

Le danger était encore plus prochain que je ne le supposais... On semblait encore (après les massacres) ne pas assez comprendre en haut lieu le but de l'insurrection et les progrès rapides qu'elle faisait. Quelques-uns affectaient de dire que c'était une guerre religieuse entre catholiques et bouddhistes, guerre dont la France n'avait pas à se mêler, d'autres, encore plus mal renseignés (ou de plus d'inintelligence ou de mauvaise foi) prétendaient que les païens se vengeaient des vexations que leur faisaient subir les chrétiens.

Il est incontestable qu'on ne s'est pas assez intéressé au sort de ces derniers et qu'on les a trop facilement abonnés à la fureur de leurs ennemis guidés surtout, *ce qu'on ne veut pas voir*, par la haine de l'influence française. »

En 1886, le curé de la paroisse de Ké-bên menacée demandait quelques armes pour la défense de sa chrétienté. On y renonça, tant on exigea de formalités. Le Résidant de la province en mettant *seize* fusils à la disposition du prêtre, prescrivait que, sous aucun prétexte, on pût s'en servir *en dehors des maisons*. Paul Bert, alors Résidant général, s'empressait d'écrire à Mgr Puginier que cette condition était pour empêcher l'abus que les chrétiens pourraient être tentés de faire de ces armes. On s'était bien gardé d'imposer de pareilles restrictions aux païens. Ainsi les enfants, les amis de la France, étaient-ils traités.

Le résultat fut que, à quelques semaines de là, la paroisse de Ké-bên était détruite pour la seconde fois, depuis 1884.

Le prélat continue : « Je me suis fait un devoir de faire connaître, à diverses reprises, la gravité de la situation dans la province de Thanh-hoa, d'exposer le danger sérieux et prochain qui menaçait les chrétiens, nos alliés, de donner des explications sur les calomnies que les mandarins et les Lettrés forgeaient contre eux pour se justifier... Souvent on est porté à regarder ces renseignements comme exagérés, pessimistes.

Au commencement du mois d'août (1886), la destruction complète de plus de 40 chrétientés, formant deux paroisses, et le massacre de près d'un millier de chrétiens, prouvèrent l'exactitude des renseignements que j'avais donnés et montrèrent que mes craintes n'étaient pas exagérées. Mais il était

trop tard ; les désastres étaient accomplis et on me répondit froidement qu'on était impuissant à les arrêter...

« Enfin on s'aperçut de la gravité de la situation et on eut l'air d'être convaincu de l'innocence des chrétiens. On se mit à agir vigoureusement contre les assassins ; les égorgements cessèrent et le pays fut pacifié. »

« En tout, le district de Thanh-hoa a eu cette année 4 paroisses sur six entièrement détruites, une centaine de chrétientés détruites et environ 1 800 chrétiens massacrés. »... Dans le district nord les épreuves n'ont pas été aussi fortes que celles des années précédentes. Quelques chrétientés ont été détruites, d'autres ont été pillées à diverses reprises...

Comment donc nos gouvernants et leurs représentants n'ont-ils pas vu que c'est l'influence française qu'on attaque dans la personne des chrétiens ? Comment au moins la conscience de leur propre intérêt ne leur impose-t-elle pas de ne pas laisser impunément égorger leurs vrais alliés ? « Les autorités annamites, dit le vicaire apostolique, ne le comprennent que trop, elles ; une fois l'insurrection maîtresse d'une province, l'ennemi se hâte de mettre à exécution son plan infernal : extermination des chrétiens pour enlever à la France son vrai appui, afin de pouvoir ensuite poursuivre avec plus de chances la lutte à outrance. On ne veut pas comprendre cette vérité que l'ennemi a avouée lui-même officiellement dans ses proclamations. »

En cela, on a très grand tort, on fait fausse route, on se prive d'un appui inappréciable et on ne s'en apercevra que lorsque une réflexion sage aura dissipé les préventions ; mais alors il ne sera plus temps ».

IV

La fin même de 1886 donnait raison au prévoyant prélat : les rebelles partisans du roi déchu Nam-Nghi s'étaient fortifiés dans la citadelle de Ba-dinh, à 3 kilomètres de la paroisse de Kédua détruite, le mois d'août précédent. « Il fallait, dit Mgr Puginier, faire des préparatifs sérieux et combiner une attaque simultanée afin de déloger l'ennemi. Cette attaque eut lieu, le 26 décembre 1886, mais nos troupes ne purent s'emparer d'un système de défenses très fortes. « Nous subîmes là un échec sérieux... une revanche s'imposait. On employa des

moyens d'action plus puissants ; une nouvelle attaque fut décidée pour le 6 janvier suivant... Nous subîmes un échec encore plus grave que le précédent... Ce n'est qu'après beaucoup de travaux, avec beaucoup de peines, qu'on parvint à se rendre maître de la position. » (*Lettre commune* de 1887.)

D'après l'évêque, si l'on n'avait pas laissé détruire, au mois d'août, la paroisse de Kédua, jamais les rebelles n'auraient eu le temps d'élever des défenses si fortes, parce que l'autorité militaire eût été avertie dès le commencement des travaux, alors qu'avec une seule compagnie, il eut été facile d'arrêter tout. (*Ibid.*)

« La révolte, continue-t-il, avait plusieurs points de résistance ; mais Ba-dinh, qui était le principal, une fois rasé, les autres furent pris en quelques jours, non sans pertes. »

Dans le Sud et les provinces du Delta, depuis la prise des lignes de Ba-dinh il n'y a plus eu de révoltes sérieuses contre nous.

« A notre pays maintenant, dit M. Louvet, par une politique loyale, ferme, modérée et, qu'on me permettre de le dire, chrétienne, d'affermir son autorité sur ces populations si intéressantes du Tonkin, dont il nous sera facile de nous faire des protégés fidèles et reconnaissants, si nous savons ménager leurs susceptibilités, respecter leurs intérêts et les amener à nous, sans violences, par le lien le plus capable de relier entre eux les hommes, je veux dire la communauté des mœurs, des idées, de la foi. »

« Ce fut, on peut le dire, l'œuvre aussi patriotique qu'épiscopale à laquelle Mgr Puginier consacra les dernières années de sa vie : donner à la France des amis, en même temps que des élus au ciel, en multipliant ici le nombre des chrétiens, » p. 484-5).

« Malgré tout, le mouvement de conversions de païens qui s'est déclaré dans la mission depuis une dizaine d'années s'est maintenu et s'est accentué particulièrement dans le cours de l'année (1889)... Dans l'exercice annuel du 15 juin 1887 au 15 juin 1888, nous avions baptisé 4 602 païens. Dans le dernier exercice, juin 1888 à juin 1889, nous en avons baptisé 6 797... Le plus souvent, c'est l'implantation de la foi dans des communes toutes païennes ; 23, depuis quelque temps, ont ouvert leurs portes à la vraie religion... C'est surtout dans les districts du centre que le mouvement des conversions a prospéré... il

s'est étendu peu à peu et aujourd'hui il est répandu dans 15 sous-préfectures. » *Lettre commune de Mgr Puginier* de 1889. « Quant au Thanh-hoa l'élan est moins fort que dans le centre, mais il donne bon espoir pour l'avenir. » (*Ibid.*) « Le mouvement des conversions s'est produit non seulement comme d'ordinaire dans les districts du centre, mais encore il a gagné des régions qui étaient demeurées jusqu'alors inaccessibles à la prédication. Dans la sous-préfecture de Quan-phu, province de Son-tay, on compte aujourd'hui 22 communes païennes où la doctrine est enseignée. » (*Lettre commune* de Mgr Puginier de 1890.)

Cet illustre prélat, en amenant les païens à la foi chrétienne, a donc travaillé à donner à sa patrie « les vrais et à peu près les seuls amis de la France au Tonkin ».

N'est-ce pas là une grande œuvre de politique patriotique?

On a dit du cardinal Lavigerie que sa présence à Carthage valait une armée pour la France en Tunisie ; au Tonkin l'influence morale de Mgr Puginier, influence immense sur les chrétiens et incontestable sur les mandarins même les plus hostiles à la cause française, n'aurait guère eu moins d'effets pour la prompte pacification du pays, si l'on avait suivi ses conseils et tenu meilleur compte de ses avis, aussi sûrs que désintéressés.

Une fois la période militaire close et le pays plus ou moins pacifié, l'évêque de Mauricastre ne se désintéressa pas des affaires du Tonkin, car on avait encore besoin de ses conseils. Restait, en effet, à organiser ce Protectorat si difficilement accepté par la cour de Hué. Sans se lasser, sans craindre de paraître importun, il rédigea, de 1884 à sa mort, toute une série de notes et d'observations sur la situation, sur les fautes à éviter, sur les abus à prévenir, sur les meilleurs moyens à prendre pour pacifier promptement le pays et nous rallier sincèrement les populations. Ces notes étaient réservées aux Résidents, aux chefs de corps, aux ministres et à quelques amis sûrs et discrets. Elles forment avec la correspondance administrative un cahier in-4° de 800 pages environ et renferment près de 200 pièces de premier ordre pour notre histoire coloniale.

On y reconnaît un ardent patriotisme, un sens politique très aigu, une grande modération dans les jugements portés sur les

hommes, une profonde justesse dans les prévisions presque toujours vérifiées par les événements, un désir sincère de servir à la fois les intérêts de la France et ceux de l'Annam, en prévenant les révoltes et en assurant par les meilleurs moyens la pacification du pays. Si ces observations ne furent pas toujours reçues avec agrément, du moins elles furent toujours accueillies avec égards et quelquefois même avec sympathie, comme en témoignent les lettres qu'il reçut de ceux à qui ces notes et communications sur le Tonkin étaient destinées : Paul Bert, Flourens, Rouvier, Spuller, Courbet, Brière de l'Isle etc. Citons en particulier, celle de M. de Lanessan datée d'Hanoï, le 28 novembre 1891 : « Monseigneur... Il m'est particulièrement agréable de les recevoir (ces félicitations) de vous qui, dès le premier jour de mon arrivée, m'avez traité avec tant de cordiale confiance. Soyez assuré, Monseigneur, que tout ce que je pourrai faire pour le Tong-king sera fait, en profitant des conseils de tous ceux qui, comme vous, s'intéressent à l'avenir de ce beau pays.

« En ce qui concerne votre lettre du 22 courant, je suis heureux de pouvoir vous dire qu'aucune des calomnies dont vous me parlez n'est arrivée jusqu'à moi. On sait trop bien de quelle façon je les accueillerais. Je vous remercie néanmoins de m'avoir prévenu ; je n'en serai que mieux sur mes gardes. Je vous prie, Monseigneur, d'agréer mes sentiments les plus cordiaux et les plus dévoués. DE LANESSAN. »

Le vicaire apostolique s'efforça de rester en excellents termes avec tous les représentants du pays, même avec Paul Bert, qui se montra toujours très aimablement déférent pour le prélat, mais Mgr Puginier eut toutes ses préférences pour l'amiral Courbet qui était *son homme*, ainsi qu'il l'écrivait familièrement à Mgr Freppel. En quittant le commandement de l'expédition, Courbet, malgré le refus formel et tenace de l'évêque de Mauricastre, voulut demander pour lui « afin de reconnaître les services que Mgr Puginier a rendus » la croix de la légion d'honneur. Le gouvernement passa par dessus les scrupules de l'évêque et une lettre du 14 mai 1884 lui apprit officiellement sa nomination. Trois ans plus tard, il fut promu au grade d'officier sur la proposition de M. Spuller, alors ministre des cultes. Le 14 juillet 1886, il reçut de la cour de Hué, par l'entremise de

Paul Bert, le brevet de commandeur de l'Ordre impérial du dragon d'Annam.

Toutes ces distinctions étaient la récompense de services patriotiques que personne désormais n'aurait osé mettre en doute et vengeaient ainsi l'éminent prélat des injustices et des calomnies de 1874.

V

Une des préoccupations de nos compatriotes inexpérimentés fut de *franciser* le Tonkin par l'enseignement de notre langue et volontiers l'opinion publique eût reproché à Mgr Puginier et à ses missionnaires de ne pas se faire maîtres d'écoles pour enseigner le français aux jeunes générations annamites. En France, après douze ou quinze siècles, les Bretons, les Basques, les Provençaux n'ont pas abandonné leurs idiomes, pas plus que l'anglais n'est devenu aux Indes la langue des millions de sujets de l'Angleterre. Vouloir prétendre que le français remplacera la langue maternelle des Annamites c'est pure utopie. Ce qu'il y a de pratique c'est que l'administration et le commerce puissent trouver un certain nombre d'employés capables de comprendre et de parler plus ou moins correctement le français. Dans un nombre restreint, pour ne pas créer des déclassés sous le bénéfice de ces restrictions, Mgr Puginier, travailla efficacement à l'enseignement rationnel de notre langue. En 1883, il proposa au gouvernement d'ouvrir à Hanoï une première école de français pour former des interprètes dont le besoin se faisait vivement sentir. Pour cet établissement il demandait une subvention annuelle de 6000 piastres. Dès le début, il y aurait eu une centaine d'élèves de 18 à 20 ans, qui auraient été en un an ou deux des interprètes au Protectorat. Le Ministère de l'Instruction publique y flaira peut-être un envahissement clérical et n'agréa pas ces propositions.

Le vicaire apostolique alors se résolut à fonder aux frais de la Mission une école de français à Hanoï. Elle ouvrit le 8 décembre 1884 sous la direction d'un missionnaire et compta dès le commencement environ 100 élèves ; aujourd'hui elle en a près de 250 ; les élèves sont reçus sans distinction de croyances religieuses. En 1894, les frères des Ecoles chrétiennes ont pris la direction de cette école.

Les ressources de la Mission ne permettaient pas de faire davantage. En 1885, Mgr Puginier adressa au général Brière de l'Isle un rapport dans lequel il proposait d'ouvrir des écoles primaires aux chefs-lieux des provinces de Sontay, Nam-dinh et de Ninh-binh, en attendant que la pacification du pays permît d'en créer dans les deux provinces moins importantes de Tuyen-Quang et de Hung-hoa. Il demandait 6 000 piastres pour l'école centrale d'Hanoï et 1 000 piastres pour chacune des autres écoles, — ce qui aurait fait 6 écoles pour toute la mission, où pour 13 500 p. les missionnaires auraient enseigné le français à 6 ou 700 enfants. En 1886, le prélat revint à la charge auprès de Paul Bert, qui lui fit beaucoup de compliments et autant de promesses. Et ce fut tout de la part du grand ami de l'expansion scolaire.

Les dernières années de Mgr Puginier furent attristées par la guerre faite aux nouveaux chrétiens, par les prévisions qu'inspirait à son patriotisme la vue des fautes commises, fautes qui sont de nature à fortifier le parti de la résistance et à remettre en question tout le fruit que la France a le droit d'attendre des sacrifices qu'elle a fait depuis vingt ans pour établir son influence au Tonkin.

Le 20 février 1891, il écrivait, navré, à Mgr Freppel député : « Partout, les représentants de l'autorité française sont, à leur insu, entourés de fonctionnaires, de secrétaires, d'interprètes qui, les uns par intérêt privé, les autres par esprit d'hostilité cachée, nuisent considérablement à l'influence du Protectorat.

« Nous faisons connaître *confidentiellement* ces trahisons, autant que la prudence nous le permet ; mais nous devons agir avec d'autant plus de réserve que nos renseignements pourraient parfois froisser des intérêts privés, ou encore se heurter à des préventions invincibles.

Je le dis comme je le pense ; il est grand temps que la France se décide à prendre une autre voie que celle qu'on a suivie jusqu'à ce jour, sinon elle devra plus tard faire à nouveau la conquête du Tong-king. »

Dans une autre lettre à l'évêque d'Angers, en date du 2 avril 1891, Mgr de Mauricastre montre pourquoi tant d'efforts et de sacrifices d'hommes et d'argent n'aboutissent pas et ne peuvent aboutir. « Cette lettre, dit M. E. Louvet, peut servir à éclairer la situation présente, qui n'a pas notablement changé depuis

1891, qui peut-être même n'a fait qu'empirer, grâce aux illusions persistantes de nos gouvernants (p. 662). »

« Monseigneur,... Depuis longtemps on trompe le pays et c'est toujours la poursuite d'intérêts privés qui tend à montrer le Tong-King comme pacifié, afin de mettre des responsabilités à couvert. La chose est on ne peut plus regrettable et aussi contraire aux vrais intérêts de la France qu'à ceux du Protectorat.

En réalité,... la tranquillité n'est que locale et passagère ; mais le parti de la résistance n'a *jamais* désarmé et il travaille dans l'ombre pour indisposer les esprits contre la France et préparer la revanche. On n'a pas su, ou on n'a pas voulu reconnaître l'existence de ce parti ;... on n'y a pas attaché d'importance ; on a trop méprisé un ennemi d'autant plus redoutable qu'il cachait ses agissements.

La situation a surtout empiré depuis huit mois (durant lesquels M. Bonnal a vexé les chrétiens et les missionnaires) et elle s'est aggravée dans des proportions de jour en jour plus considérables. Malgré tout on s'est obstiné à dire et à faire publier dans les journaux que la tranquillité n'avait pas cessé de régner au Tong-King, que les actes de piraterie exercées par les bandes n'avaient pas de gravité.

S'appuyant sur ces faux rapports, le gouvernement métropolitain a, par raison d'économies, proposé de réduire le corps d'occupation, sans prévoir que l'on compromettait par là la sécurité des troupes restées au Tong-King.

Les progrès considérables de l'ennemi et de nombreux échecs partiels infligés à nos soldats ont fait enfin ouvrir les yeux... on s'est encore efforcé de le cacher officiellement. Cependant, quoique bien tard, on s'est décidé à agir. Depuis près d'un mois, des colonnes volantes parcourent le pays ; elles ont réussi à faire à l'ennemi un mal qui n'est pas considérable... à saisir quatre ou cinq chefs inférieurs, mais on n'a pu mettre la main sur les principaux.

Pour amener ce résultat, il aurait fallu établir, au moins pour un certain temps, des postes à l'intérieur, afin de tenir le pays en respect, soustraire le pays à l'action des chefs de désordre, empêcher les révoltés de parcourir à nouveau les régions occupées par nous.

Mais l'insuffisance des troupes n'a pas permis de créer tous ces postes nécessaires à la pacification du pays. Après l'action

militaire, quelques semaines après le passage des colonnes volantes, il y a naturellement une certaine accalmie. Mais on se ferait illusion en croyant que la tranquillité est vraiment rétablie et le danger définitivement écarté. Les bandes ne pouvant tenir contre nos colonnes se sont simplement dispersées à leur approche. Les chefs et les hommes sont dans les villages mêlés à la population sans que personne ose les dénoncer, par crainte de terribles vengeances, même de la part d'autres bandes, car elles se soutiennent toutes et c'est ce qui fait leur force.

Il en résulte que les chefs de la révolte sont à peu près insaisissables et cependant, tant qu'on n'aura pu les prendre et en purger le pays, on n'aura rien fait de définitif. Au bout de quelques semaines, quand nos troupes se seront retirées, on les verra reparaître aussi audacieux, imposer de fortes sommes aux populations paisibles, piller et brûler les villages, en cas de refus. C'est l'histoire du passé, et nous la verrons se continuer à l'avenir.

Il est donc absolument nécessaire de faire disparaître les chefs des révoltés et leurs bandes. Pour y réussir, le moyen le plus simple, le plus efficace est de soustraire complètement les populations paisibles à leur influence et à leurs vengeances ; de se servir ensuite de ces populations rassurées et protégées par nous pour faire connaître la présence des chefs dans leurs villages et, au besoin, les livrer à l'autorité.

On obtiendra ce résultat par une action générale, vive, suivie et continuée jusqu'à complète réussite. Lorsque les populations verront que le Protectorat est encore fort, qu'il est décidé à agir énergiquement, que les rebelles ne peuvent lutter avantageusement contre lui, qu'elles peuvent en un mot compter sur la protection efficace de notre gouvernement et qu'elles n'ont plus à craindre la vengeance des révoltés, elles s'empresseront de dénoncer et de livrer les chefs qui les terrorisent et qui se cachent dans leurs villages, mais pas avant.

« J'ai dit et j'ai répété ces choses dans mes notes, dans mes renseignements confidentiels, dans mes lettres. En a-t-on compris l'importance ? ou bien manque-t-on de moyens nécessaires pour en venir à l'exécution ?

Un des grands obstacles à la pacification du pays et à l'organisation du Protectorat c'est le manque d'entente entre les autorités civiles et militaires. On dirait qu'il y a deux Frances au

Tong-King et qu'elles sont en lutte l'une contre l'autre. Le gouvernement annamite, les mandarins et même les hommes influents parmi le peuple s'aperçoivent de ces divisions et ne manquent pas de les exploiter à leur profit.

Cet état de choses sera toujours un obstacle très sérieux, on peut même dire un empêchement radical à la pacification complète et durable du Tong-King. Il faut, pendant plusieurs années encore, unité d'action et de commandement aux mains d'un homme ferme, juste, intelligent, comprenant bien la situation, ayant une autorité réelle et d'une grande liberté d'action. »

Voilà où nous en sommes encore après vingt ans : un pays pacifié à la surface, mais toujours prêt à se soulever ; des populations qui ne demanderaient qu'à vivre en paix sous notre autorité, mais que nous ne savons pas protéger efficacement et que le parti de la résistance travaille tous les jours dans l'ombre, à détacher de nous ; les incohérences administratives ; les changements perpétuels et trop rapprochés des gouverneurs de l'Indo-Chine ne pouvant rien asseoir avec suite, ni exécuter un plan.

Pourquoi chercher à dissimuler la vérité ? pourquoi se nourrir de dangereuses illusions sur ce pays ?

Pendant que l'anarchie désolait ainsi le Tonkin, M. Bonnal, résident supérieur intérimaire, appliquait toutes ses facultés à réprimer le danger bien autrement menaçant que faisaient courir au Protectorat les empiétement des missionnaires et les conversions des nouveaux chrétiens. « Cet état de choses a duré, dit Mgr Puginier, jusqu'au mois de mars de cette année (1891)... Cette véritable persécution a sévi dans trois provinces et elle commençait à gagner les autres... M. Brière, le nouveau résident supérieur, a su comprendre le vrai but des meneurs, l'injustice criante de ces vexations et le danger qu'il y avait même pour le Protectorat à laisser continuer la persécution. Dès son retour au Tong-King, il a dit clairement à ses subordonnés : Je ne veux pas de persécution. *Les missionnaires nous rendent d'éminents services ; les catholiques sont nos plus fidèles amis.* Il faut, à tout prix, que ces tracasseries cessent... » Je remarque, depuis deux mois des tendances hostiles chez certains personnages, qui voient de mauvais œil l'influence des missionnaires, influence si favorable pourtant au

Protectorat et au bien des populations. Je n'ignore pas qu'on prépare contre nous une nouvelle campagne... Si le gouvernement français comprend les véritables intérêts du Protectorat, il ne permettra pas à nos ennemis de nous faire tout le mal qu'ils projettent. »

Mgr Puginier fait ici allusion à une campagne de presse, poursuivie depuis plusieurs années par les journaux sectaires du Tonkin contre les missionnaires et leurs chrétiens. Ainsi font-ils le jeu des autorités annamites en ne tendant à rien moins qu'à déplacer les responsabilités en faisant passer les chrétiens pour les oppresseurs des païens, pauvres victimes qu'on force à se convertir. Quelle insigne mauvaise foi !

« Je ne nie pas, écrivait le prélat à Mgr Freppel, le 9 janvier 1891, je ne nie pas que, dans certains cas, des chrétiens aient pu se rendre coupables de délits plus ou moins graves. Cela est inévitable, dans une population d'un demi-million de catholiques que compte le Tong-King ; mais j'affirme, et tous ceux qui sont chargés ici de rendre la justice seront de mon avis, que ces cas sont relativement rares... En cas de conflit entre païens et chrétiens, ceux-ci sont plutôt opprimés qu'oppresseurs. Le voudraient-ils qu'ils ne le pourraient pas, puisque presque toujours les païens ont pour eux les mandarins... Les autorités acceptent beaucoup trop facilement les accusations mensongères qu'on leur apporte contre les chrétiens. »

Au mois de janvier 1892, il fit parvenir au Gouverneur général une note au sujet des nouvelles routes que l'on ouvrait alors dans le pays et des vexations que les mandarins exerçaient, à l'occasion de cette mesure, excellente en soi, contre les populations, dans le but de remplir leurs bourses et de rejeter sur le gouvernement français l'odieux de cette lourde charge, encore aggravée par leurs extorsions.

Ce fut sa dernière note politique. Se plaçant au point de vue de l'intérêt général, il réclame, pour la dernière fois, au nom des populations opprimées sous le couvert de l'autorité française. Cette suprême protestation devait demeurer inutile comme tant d'autres et résumait toute sa carrière politique.

VI

Nous tenons à donner ici l'appréciation du vicaire apostolique du Tonkin occidental sur notre nouvelle colonie, en raison de sa très particulière compétence et de sa loyauté parfaite.

« Les avantages, assure-t-il dans ses *Notes*, qu'on peut d'ailleurs se promettre sont réels et je les crois considérables. Le Tong-King est un pays riche dont le territoire est apte à recevoir des cultures très variées ; si la plaine est favorable à la culture du riz, du maïs, de la canne à sucre, les plateaux donnent à leur tour des produits non moins précieux : différentes essences de bois, laque, faux-gambier, gommes, camphre, écorces à faire le papier de Chine, sans parler des mines d'or, de charbon, d'antimoine, dont on a constaté l'existence au Tong-King. Ce pays, qui est un des plus peuplés du globe, fournira suffisamment de bras pour tous les travaux.

En outre, le Tong-King, par ses fleuves, ouvre à la France des voies faciles pour faire pénétrer ses produits dans le Laos et dans le sud-ouest de la Chine, le Kouang-si, le Yun-nan, le Kouy-tchéou, la moitié du Su-tchuen et pour retirer de ces immenses territoires des produits qui constituent une branche de commerce très lucratif : le cuivre, l'étain, le zinc, le mercure, etc. »

Mgr Puginier participa à l'Exposition coloniale d'Anvers, ce qui lui valut, en 1886, le 17 janvier, les palmes d'officier d'académie ; à celles de Calcutta et de Paris (1889). Ses envois, consistant surtout en soieries et en incrustations, furent très remarqués et lui valurent plusieurs médailles avec les remerciements du gouvernement français. Il avait, à notre Exposition de 1889, une collection complète et très rare des bois du Tonkin, avec une notice détaillée sur les diverses essences forestières du pays et l'emploi qu'on peut en faire. Après l'Exposition, il fit cadeau de cette précieuse collection à l'école forestière de Nancy.

Pour tirer un parti fructueux du Tonkin et de l'Annam, la première chose à faire c'est de sortir des incohérences de conduite qui nous ont été si fatales pour la pacification.

Pour cela le patriote prélat réclamait : « Une action militaire bien entendue, une administration sage, prudente, fondée sur

la connaissance des esprits et de la situation, jointe à l'énergie dans l'exécution d'un plan arrêté et suivi. » (*Notes sur le Tonkin.*)

Ensuite le gouvernement doit « favoriser indirectement le mouvement des conversions, en facilitant l'évangélisation des villages encore païens, » car les chrétiens sont les plus sûrs et les plus fidèles amis et soutiens de la France ; ou protéger seulement les néophytes contre les agissements et les persécutions des notables, mais sans favoriser directement ou indirectement les chrétiens ; » c'est le *minimum* de justice auxquels les chrétiens ont droit ; donc, à défaut de la bienveillance de l'administration pour les chrétiens qui sont nos amis, au moins la liberté et l'égalité pour tous sous le régime du droit commun. Est-ce exorbitant ?

Plaise à Dieu que la voix de cet illustre prélat, de ce profond politique, de ce désintéressé patriote, ne soit point considérée comme un écho lointain de Cassandre, troublant de douces sinécures, assombrissant les rayonnantes illusions officielles !

Pourquoi, comme au glorieux Rivière, n'éléverait-on pas à Mgr Puginier un monument sur le socle duquel la France juste et reconnaissante lirait :

A L'EVÊQUE DU TONKIN QUI FUT UN GRAND FRANÇAIS !

LOUIS ROBERT,
du clergé de Paris.

LES AFFAIRES ARMÉNIENNES ET L'ANGLETERRE

I

Au mois de septembre 1895, éclata à Constantinople une émeute qui, si elle n'avait pas été cause de la perte de beaucoup d'existences, eût faire rire l'Europe et excité la verve des vaudevillistes et des dessinateurs, nous voulons parler du soulèvement d'Arméniens qui avaient l'intention de se rendre au palais du sultan pour obliger ce souverain à signer un écrit qu'ils lui présentaient. Que contenait ce document! Les émeutiers n'en savaient rien et à la question qui fut posée à l'un d'eux par le correspondant d'un grand journal allemand :

— Où allez-vous?

— A Yildiz Kiosk.

— Quoi faire?

— Faire signer le sultan.

— Signer quoi?

— Ce que demandent les Anglais.

— Que demandent-ils?

— Nous n'en savons rien. Mais que le sultan signe.

Il y eut des morts et des blessés dans cette bagarre, la députation ne fut pas reçue, le sultan ne signa rien, une crise intense éclata, on crut à la guerre civile avec accompagnement de guerre européenne, l'Angleterre, l'Italie et la Grèce se préparaient à occuper militairement diverses parties de l'empire ottoman.

Puis, successivement, éclatèrent des soulèvements dans les provinces de l'Asie Mineure, des Arméniens armés massacrèrent leurs compatriotes musulmans, ceux-ci rendirent coup pour coup, les morts se chiffrèrent par milliers, des villages

furent détruits, des maisons incendiées, des récoltes anéanties. A Londres on affecta l'émotion et lord Salisbury proposa le partage de la Turquie et la déchéance du sultan. Les cuirassés britanniques croisaient le long des côtes de l'Asie Mineure attendant un ordre de débarquement; mais ce document officiel ne vint pas. La France et la Russie calmèrent ce beau zèle, elles savaient que seule l'Angleterre était responsable de ces désastres épouvantables, que froidement, depuis des années, elle avait organisé à Londres et dans d'autres grandes villes, des comités dont le rôle consistait à envoyer des agents en Turquie chargés de préparer le soulèvement qui devait servir de prétexte à une occupation.

Ces événements, qui avaient pour notre pays tant d'intérêt, occupèrent l'opinion, on chercha dans les journaux des renseignements, on ne trouva que des récits, des dépêches de sources anglaises que les feuilles de Paris et de la province insérèrent, les accompagnant de réflexions, plus sentimentales que vraies, dans une phraséologie spéciale où abondaient les mots sonores dissimulant mal la pauvreté des idées.

Il y a cependant à Paris des journalistes connaissant parfaitement les questions de politique étrangère, mais ils sont peu nombreux et la majorité, qui ne s'occupe pas de ce qui se passe en Anatolie, a naturellement écrit à côté, à cause de son ignorance même, et cherché à soulever l'opinion en faveur des Arméniens sans avoir l'air de se douter que c'était faire le jeu des Anglais. Au *Figaro* l'écrivain qui signe Wisth a occupé un poste élevé aux Affaires Etrangères; il a écrit au *Mémorial Diplomatique,* au *Moniteur Universel* et d'autres publications importantes, publié des ouvrages très remarquables; ses articles, ses livres ont été et sont lus par un public d'élite, mais ils n'exercent et ne peuvent exercer sur la masse aucune influence c'est trop au-dessus d'elle. Du reste Wisth — M. Jules Valfrey — s'occupe au *Figaro* des hommes et pas des questions de détail de la politique courante.

Au *Journal* M. Saïssy a un jugement sain, un esprit droit et ne s'est pas laissé aller à l'attendrissement, ce qui n'est pas le rôle d'un écrivain qui doit surtout expliquer à ses lecteurs les causes plutôt que pleurer sur l'effet. Les *Débats*, le *Gaulois*, la *Liberté* se montrèrent impartiaux et, avant d'imprimer les nouvelles d'Orient qui tombaient comme la grêle dans les bureaux

de rédaction, ils voulurent les contrôler, car elles étaient fabriquées à Londres, ce qui prouvait qu'elles étaient inventées ou singulièrement exagérées. Quant au *Temps*, il emboîta le pas à la presse britannique, insérant les articles du *Times*, du *Daily-News* et autres organes tourcophobes et protestants ; car, nous le verrons plus loin, les missionnaires protestants en Turquie d'Asie, travaillaient encore pour le compte de l'Angleterre. Ces bons, pieux et doux révérends fournissaient aux Arméniens des bibles et des revolvers, des proclamations incendiaires et des munitions. Ils prêchaient à leurs ouailles la loi du Christ et les excitaient à assassiner leurs voisins musulmans en leur promettant l'appui de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Le *Temps*, organe du protestantisme en France, ne voulut pas être désagréable aux missionnaires de la Réforme et sa grande publicité fut toute à leur service. Il n'eut pas ce qu'on appelle un article de fond contre la Turquie, il fit seulement passer dans ses colonnes ce qui pouvait lui être désagréable ou nuisible.

Des écrivains très connus, mais ne s'occupant pas de politique, reçurent des lettres contenant les récits les plus fantastiques sur les assassinats, les incendies, les vols et les viols dont étaient victimes les Arméniens, et ces lettres étaient signées : *un Arménien*. Un de nos brillants confrères, M. Henry Bauer reçut une de ces missives et l'imprima, d'autres les commentèrent, quant aux journaux révolutionnaires ils ne s'occupaient pas des causes du mouvement; ils se mirent du côté des insurgés ou plutôt des émeutiers, car il n'y eut pas d'insurrection dans le sens vrai du mot. En agissant ainsi, ils étaient dans leur rôle. Une femme qui a conquis une certaine notoriété dans le journalisme et signé du pseudonyme de Séverine ouvrit une souscription en faveur des victimes des Turcs. Cet acte de réclame philanthropique n'eut qu'un médiocre succès.

II

L'opinion en France attendait, hésitante. Elle s'était déjà engouée de tant de peuples en leur donnant son or et le sang de ses enfants qu'une fois de plus elle craignait de placer à fonds perdus ses sympathies et ses capitaux. Un article du *Petit Journal* arrêta net le mouvement favorable aux Arméniens en

faisant voir derrière ces pantins qui tuaient et étaient tués, la main du ministère anglais dirigeant le drame, le conduisant, applaudissant chaque fois qu'il y avait des victoires, car chaque hécatombe humaine rapprochait la date où les marins de sa gracieuse Majesté ajouteraient un fleuron de plus à sa couronne. L'auteur de l'article en question, M. Ernest Judet, avait débuté au *National*, alors dirigé par M. Hector Pessard, où ses articles sur les questions étrangères furent très remarqués et mirent en évidence leur auteur. Du *National* il passa à la *France* et entra ensuite au *Petit Journal*. M. H. Marinoni ne pouvait faire un meilleur choix comme collaborateur que celui de cet écrivain instruit, travailleur écrivant une langue très claire. Ce formidable organe de publicité se mettant en travers des réclamations et des menaces de l'Angleterre, en en faisant voir les mobiles odieux, arrêta net l'expansion de la croisade britannique en France et l'opinion ne s'égara pas à la suite des plaintes, des lamentations des crocodiles de la Tamise. Tout était si bien préparé que le duc de Devonshire, s'écriait le 7 novembre 1895 dans un banquet à Sheffield : « Nous ne sommes peut-être pas loin de la réouverture de la question d'Orient. » Peu après, au banquet du lord-maire de Londres, lord Salisbury en appelait à la Providence pour châtier les mauvais Turcs.

En face de pareilles accusations dissimulant tant de convoitises, Abdul Hamid insulté, outragé, répondit au premier ministre anglais une lettre qui fut reproduite par tous les journaux, nous en citons le passage suivant :

« Si lord Salisbury jette ainsi des doutes sur nos bonnes intentions, cela doit être attribué aux intrigues de certaines personnes en Turquie ou ailleurs.

Cette opinion provient de fausses allégations. Lorsque j'accomplirai les réformes, je prendrai les documents qui les renferment et je verrai moi-même à ce que chaque article en soit exécuté. Voilà ma décision arrêtée ; j'en donne ma parole d'honneur. »

A cette lettre le noble lord ne répondit rien : questionné, mis au pied du mur, il se contenta de dire que le devoir d'un ministre des affaires étrangères était de chérir la vertu du silence.

La divulgation partielle de la lettre du sultan fut blâmée très vivement par la presse russe. On considère, dit un journal

russe, que de pareils procédés ne peuvent qu'accroître la bienveillance déjà inspirée aux puissances européennes envers le sultan par sa bonne volonté à exécuter les promesses malgré les extrêmes difficultés qui l'entourent.

La *Revue du Monde Catholique* a, dans son numéro de mai 1896, résumé de façon très claire et très impartiale la question arménienne (1); et l'écrivain qui, tous les mois, dans le *Tour du monde politique* (2), fait voir d'une façon si nette la situation des différentes nations, leurs ambitions, leurs désirs cachés sous des apparences de désintéressement, ne se sont point laissés séduire par la phraséologie sentimentale des journalistes de la Grande-Bretagne. Ils ont vu juste, les événements leur ont donné raison.

L'émotion produite par l'article du *Petit Journal* fut aussi vive en Angleterre que dans notre pays et quelques journaux français reçurent de Londres des documents expliquant ou essayant d'expliquer que les intentions de la Grande-Bretagne étaient pures, son désintéressement complet, que ce qu'elle désirait c'était la paix dans le monde, le calme et l'union chez les sujets du sultan. L'alliance franco-russe avait fait crouler l'échafaudage abominable préparé lentement, depuis des années par les agents britanniques, mais les Arméniens étaient montés, armés, et des luttes sanglantes éclatèrent dans les vilayets de l'Asie Mineure, les malheureuses dupes des Anglais payèrent de leur vie, de leur liberté ou de leurs biens leur naïveté d'avoir cru aux promesses de l'Angleterre. Beaucoup tentèrent de franchir la frontière russe, mais les soldats du tzar les refoulèrent en Turquie. Cet acte s'explique par la raison que, dans les provinces transcaucasiennes, la population arménienne est très nombreuse et que les comités anglais avaient organisé aussi un soulèvement de ce côté.

Voyons ce qu'on appelle vulgairement l'Arménie, c'est-à-dire les parties de l'Asie Ottomane désignées ainsi. Voici, d'après M. Vital Cuinet, un de nos compatriotes connaissant à fond la Turquie qu'il habite depuis un quart de siècle, comment est répartie la population de l'Anatolie (3). Le vilayet d'Erzeroum, 120 300 Arméniens sur une population 646 000 habi-

(1) M. Lucien Vigneron. *Les Massacres d'Arménie.*

(2) M. Arthur Savaète.

(3) La Turquie d'Asie. Ernest Leroux, éditeur.

tants ; celui de Van, 79 000 arméniens sur 430 000 habitants ; celui de Bitlis, 126 600 sur 388 625 ; celui de Diarbékir, 57 900 sur un total de 471 500 âmes ; celui de Sivas, 129 500 sur 1 087 000 ; celui de Mamouret-ul-aziz 62 000 sur 575 000. On voit que les Arméniens ne sont qu'une minorité, importante il est vrai, au milieu des populations musulmanes.

A Trébizonde, où il y a eu des troubles, les Arméniens sont au nombre de 6 000, les Grecs orthodoxes 8 000 et les musulmans 20 000. Dans tout le vilayet il y a 44 000 Arméniens sur une population de 1 100 000 âmes.

En sa qualité de membre du conseil de la dette ottomane, M. Vital-Cuinet a pu connaître et contrôler les chiffres que nous citons.

M. le comte de Cholet, lieutenant au 76e de ligne, a fait un voyage d'exploration dans les vilayets que nous citons.

Il ne dit point que les Arméniens (1) et les Kurdes vivent en parfaite intelligence, ceux-ci même n'obéissent pas toujours aux autorités impériales, mais M. de Cholet s'exprime ainsi sur les premiers : « au milieu des peuplades si fières et si courageuses de l'Asie, ils sont couards, lâches, fourbes, manquent de sens moral, se jalousent entre eux. » M. Vital-Cuinet se montre moins sévère ; cependant il constate que dans le vilayet d'Erzeroum les cultivateurs musulmans sont plus travailleurs, plus rangés et surtout plus sobres que leurs compatriotes arméniens.

A Marsivan, dans le vilayet de Sivas, les protestants ont une mission qui catéchise et instruit les Arméniens. Un des missionnaires de nationalité américaine, le Révérend Robert, témoin des intrigues des comités anglais a écrit qu'un des agents révolutionnaires venus de Londres avec de l'or lui avait expliqué comment ils opéraient : Des arméniens assassinaient des musulmans, hommes, femmes ou enfants pour *exciter* les Turcs à commettre des atrocités. « Ainsi tuer un Turc pour les Arméniens est une simple excitation, pour un Turc tuer un Arménien c'est une atrocité. »

Les PP. capucins possèdent dans le vilayet de Trébizonde deux établissements scolaires, l'un à Trébizonde, l'autre à Samsoun. C'est dans cette dernière localité que les journaux

(1) Arménien Kurdistan (Mésopotamie), Plon éditeur.

anglais prétendaient que 12 000 Arméniens avaient été massacrés ou emprisonnés. Samsoun n'est pas, comme ils le disent, la capitale de la province; de plus la population, qui ne dépassait pas 3 000 âmes en 1860, en compte actuellement 16 000, dont 3 000 Arméniens et 6 000 Grecs orthodoxes, qui ne se mêlent pas aux querelles des premiers et ne font partie d'aucun comité révolutionnaire.

Partout dans l'Asie ottomane, la propagande protestante travaille pour l'Angleterre. En 1881, le 10 octobre, les RR. PP. Jésuites arrivèrent à Tokat, vilayet de Sivas et commencèrent la construction d'une école sur une belle propriété achetée par eux. Mais, à peine les travaux étaient commencés, que les Arméniens grégoriens se plaignirent aux autorités, firent suspendre les travaux, qui purent, malgré des obstacles de tous genres, être terminés. Au moment d'ouvrir l'école, des raptiés placés à la porte empêchèrent les enfants d'y entrer. Au bout de plusieurs années, grâce à l'intervention de notre ambassadeur à Constantinople, M. le comte de Montebello, l'établissement fut enfin ouvert (1). Les missionnaires protestants ont à Tokat une petite école où l'enseignement est donné en arménien et en anglais. Partout ces maquignons poursuivent, traquent l'influence française, ils sont soutenus dans leur guerre sourde par le représentant de la Reine dans la capitale ottomane et les consuls et vice-consuls anglais.

Des faits pareils ont lieu presque quotidiennement, l'Italie se joint naturellement à nos adversaires pour nous susciter des difficultés et met dans un des plateaux de la balance une épée qu'elle voudrait rendre lourde. La police turque surveillait depuis longtemps les manœuvres des comités arméniens. Dans le vilayet d'Erzeroum la principale industrie est la fabrication des armes à feu et des armes blanches. Les armes à feu sont très recherchées, et aux expositions de Paris, 1867, de Vienne en 1873, de Philadelphie en 1876, les Arméniens d'Erzeroum reçurent des jurys internationaux des récompenses. Ces industriels avaient entrepris dans ces dernières années la fabrication des fusils Martini, Winchester et autres modèles de systèmes européens, leurs produits égalaient les plus beaux et les plus solides produits similaires d'Europe. « Malheureusement, dit

(1) Vital-Cuinet.

M. Vital-Cuinet, le gouvernement a cru devoir interdire cette fabrication déjà prospère. » Notre compatriote publiait en 1892 le premier fascicule de son grand ouvrage et débutait par le vilayet d'Erzeroum. Les comités anglais agitaient la population, fournissaient des armes aux individus qu'ils enrôlaient, c'est pour ne point armer lui-même de fusils perfectionnés les complices et les agents britanniques que le ministère ottoman en arrêtait la fabrication ; M. Vital-Cuinet ignorait à ce moment qu'un soulèvement se préparait.

Dans une correspondance adressée à la *Liberté* nous trouvons les renseignements qui suivent : « Les femmes ont joué un grand rôle en Angleterre pendant les derniers troubles d'Anatolie. Dans cette excitation britannique tendant à mettre le gouvernement ottoman sur la sellette et à le vouer aux gémonies, une nuée de publications féminines est venue se joindre aux différents récits sensationnels expédiés par des correspondants de journaux anglais. Et ces publications où l'on retrouvait souvent des accents de violence réelle ou simulée, n'ont pas peu contribué à maintenir le trouble dans les esprits en Angleterre. Cette excitation a perdu aujourd'hui beaucoup de son intensité, mais l'on n'en doit pas moins regretter l'intervention des femmes auteurs aiguisant leurs nerfs sur des informations dont, moins que les correspondants mâles, elles étaient en mesure de contrôler la valeur. »

Ce qui frappe surtout dans ces productions et nous parlons ici des correspondances provenant d'Anatolie, c'est le milieu dont elles émanent. Presque toujours ce sont des bruits du dehors, des racontars de domestiques qui sont offerts au public anglais.

Telle est, par exemple, la lettre d'Aïntab adressée à un journal de Londres par une doctoresse américaine, contenant un tableau très émouvant des désordres qui ont eu lieu dans ce centre important du vilayet d'Alep. Il y a là de quoi surexciter le sentiment public anglais. Et cependant les choses se sont passées différemment. On sait aujourd'hui que tout a commencé par le meurtre d'un jeune musulman de quinze ans qu'Agop Babikian, Arménien affilié au comité hertchakiste, a tué à coups de fusil des fenêtres de sa maison. Ce meurtre sans provocation, suivi de plusieurs autres perpétrés par des Arméniens sur des musulmans, ont provoqué quelques désordres grandement

exagérés dans la lettre d'Aïntab et qui ont été d'ailleurs vite réprimés par l'autorité, on comprend que cette dame barricadée chez elle et ensuite dans l'hôpital de la mission américaine d'Aïntab n'ait accueilli que les versions fantaisistes s'accordant avec son propre état d'esprit. Mais ce n'est point avec de pareils documents qu'on écrit l'histoire, heureusement pour ceux qui seront destinés plus tard à l'étudier » dit la *Liberté*.

A Diarbékir, où éclatèrent des troubles, le rapport sur ces faits donne les détails suivants : « Les aveux des émeutiers arrêtés démontrent que l'insurrection a été organisée par les agitateurs arméniens ; ceux-ci ont travaillé par tous les moyens à pousser à bout les populations en dévastant le pays.

Vingt-quatre heures avant les troubles, les Arméniens avaient fermé leurs boutiques, ce que voyant, la police redoubla ses précautions. En effet, les Arméniens ne tardaient pas à se révolter et à assassiner les musulmans qu'ils rencontraient. C'est surtout pendant la prière du vendredi qu'ils ont attaqué les mosquées Kébir, sultan Sasaa, Bchram-pacha et Ali-pacha ; les musulmans qui étaient sans armes ont été égorgés sans pitié.

L'enquête a démontré que les agitateurs avaient été encouragés et stylés par des étrangers, surtout par le chef de la mission protestante américaine ; les dépositions d'Istephen de Carabsa et autres prouvent que les agitateurs se sont réunis dans les églises pour y concerter le plan de l'insurrection.

Il a fallu vingt-quatre heures d'efforts vigoureux pour disperser les émeutiers ; ceux-ci voyant leur complot déjoué, ont mis le feu sur plusieurs points de la ville.

Les perquisitions ont fait retrouver des armes, des munitions et beaucoup de placards séditieux. Détail particulièrement odieux, les insurgés tiraient des coups de feu sur les soldats et les pompiers qui essayaient d'éteindre l'incendie. »

On objectera que c'est le rapport officiel turc et qu'il est suspect. Voici qui ne l'est point : le 28 janvier 1896, un *Livre Bleu* très volumineux relatif aux affaires d'Arménie était distribué aux membres du parlement britannique. Il renfermait la correspondance échangée du 24 juillet 1894 au 16 octobre 1895 ainsi que le rapport de la commission anglaise-russe-française chargée de l'enquête sur les massacres de Samsoun. Ce rapport exposait que les relations entre les Arméniens et les Kurdes indiquaient une hostilité croissante depuis plusieurs années. Il

racontait l'arrivée dans le district de Samsoun de l'agitateur arménien Hamparsent-Boyadjan sous le faux nom de Mourad. Les Arméniens commirent à son instigation plusieurs attentats contre les Kurdes au sujet du bétail. Les Kurdes exercèrent des représailles. Les Arméniens quittèrent leurs villages et commença la lutte à main armée. Les Arméniens furent considérés comme en état de rébellion ; les troupes turques quittèrent Mouch pour réprimer le mouvement et s'emparèrent de l'agitateur Mourad. L'enquête, naturellement, démontra qu'il y avait beaucoup de victimes, le contraire eût été surprenant.

Ce même *Livre Bleu* se terminait par le mémoire du délégué anglais Shipley, déclarant que les journaux anglais et étrangers avaient beaucoup exagéré le nombre des victimes. Si l'on évalue, dit-il, leur nombre à quarante pour chacun des vingt-trois villages, le total, y compris les personnes mortes de misère ne dépasse pas neuf cents. C'est un résultat assez triste, disons-nous. Le massacre en bloc des femmes arméniennes par des soldats, continue le délégué, n'est pas confirmé, toutefois il exprime la conviction que les autorités turques désiraient moins réprimer la prétendue rébellion qu'exterminer la population de Tabery et de Gheliegunan. Il ajoutait que, depuis plusieurs années, les Arméniens s'agitaient pour renverser l'autorité de la Turquie dans les districts de Mouch et de Tabery. Cette agitation avait été entretenue par les comités arméniens de l'étranger. Il signalait aussi l'impuissance des autorités turques ; mais d'un autre côté, ajoute-t-il le gouvernement ottoman a manqué à son premier devoir, qui était de protéger ses sujets de toutes les classes.

Nous voilà loin des affirmations et des menaces de lord Salisbury.

III

La publication de pareils documents adoucit le ton de la presse anglaise et un journal de Londres, le *Globe* revenant sur la question arménienne, disait : on consulte tout le monde sur les événements d'Arménie, pourquoi ne demanderait-on pas ce qu'il convient d'en penser non seulement aux politiciens philanthropes de la vieille Angleterre, mais aux Arméniens au service de la Porte ?

L'enquête serait curieuse, car ils sont nombreux, presque dans chaque département ministériel les postes des chefs de bureau sont entre leurs mains. Ainsi nous pouvons citer au nombre des Arméniens les plus influents auprès de la Porte, le ministre de la liste civile, le président de la Cour d'appel et divers chefs de départements dans les autres ministères.

N'est-ce pas suffisant déjà pour démontrer que les Arméniens ne sont ni méprisés, ni persécutés par les Turcs et qu'ils peuvent, malgré la différence de religion, arriver dans l'empire à des postes supérieurs ? Au ministère des affaires étrangères, qui est pour les ambassadeurs le plus important de tous les départements, l'influence des Arméniens est encore plus considérable. Artin-Pacha est, depuis bien des années sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères et, quel qu'ait été son chef, il a toujours conservé son poste.

L'interprète du secrétaire est Arménien de même que le conseiller légal, le directeur du bureau de la presse étrangère, le président de la Cour des Comptes et bien d'autres occupants des postes supérieurs. Les Turcs, qui pourraient fort justement monopoliser les emplois du gouvernement et les Grecs qui détenaient autrefois les postes les plus importants dans l'administration, sont largement dépassés en nombre par les Arméniens.

Il semble incroyable que tous ces pachas et beys chrétiens puissent occuper des emplois supérieurs dans un gouvernement qui persécute avec tant de cruauté leurs frères d'Arménie. L'exagération est voulue par ceux qui s'attachent à troubler l'empire ottoman afin d'arriver à s'en approprier quelques riches parties.

Il a fallu l'insuccès des manœuvres britanniques pour décider des journaux anglais à dire ce que nous venons de résumer en quelques lignes. Mais les agents de l'Angleterre menaçaient et frappaient leurs coreligionnaires aussi bien que les musulmans. M. Caragouzian, un des plus riches banquiers de Constantinople, avait reçu du comité arménien révolutionnaire de fréquentes demandes d'argent. Ces demandes s'étaient transformées en ordres et les ordres en menaces devant le refus obstiné du millionnaire. Le 22 janvier 1895, à onze heures du soir, M. Caragouzian fut attaqué devant sa porte par un individu qui le frappa de neuf coups de couteau. La victime de cet atten-

tat ne mourut pas de ses blessures et son assassin put être arrêté. Il déclara qu'il avait reçu l'ordre de ne pas tuer le banquier, mais de le blesser grièvement afin que l'on pût, par la terreur, tirer de lui une rançon.

IV

C'est les 17 et 18 septembre 1895 qu'éclata le mouvement arménien à Constantinople. Le 19 le journal du comité révolutionnaire le *Hintchak* qui paraît à Londres publiait dans un supplément spécial un document signé par le comité révolutionnaire central. En voici quelques extraits qui mettent en pleine lumière l'appui que les meneurs trouvaient dans le gouvernement anglais. « Un grand événement qui passera dans l'histoire s'est produit à Constantinople le 18 septembre. Une rixe sanglante *a été provoquée avec le concours et la coopération du comité révolutionnaire hintchakiste*. Pour la seconde fois les menées insurrectionnelles des hintchakistes ont éclaté d'une manière terrible sur la tête de la Turquie barbare aux bords du Bosphore et ont provoqué encore une fois une effusion de sang arménien dans la capitale même... C'était le moment pour les révolutionnaires arméniens, pour nos hintchakistes et nos partisans parmi la communauté arménienne de faire une terrible démonstration dont l'écho résonnerait en Europe et qui amènerait le résultat définitif... Notre courage et notre audace, ainsi que notre force à supporter toutes sortes de sacrifices ont eu un grand retentissement dans toute l'Europe à commencer par la reine d'Angleterre, lord Salisbury, M. Glastone et lord Rosebery, jusqu'aux journalistes et aux correspondants des journaux. Le comité hintchakiste, qui est le représentant de la communauté arménienne, qui a proclamé les idées des Arméniens à tout le monde et qui provoque la révolution, a *suscité une révolte effrayante* dans la capitale même, sous les yeux du sultan.

Il est urgent de faire connaître à l'Europe les revendications administratives et politiques de notre communauté. En même temps que l'indépendance de l'Arménie et de la Cilicie (1), il

(1) Nous avons donné plus haut le chiffre de la population arménienne dans les vilayets d'Eizeroum, de Vois, Bitlis, Diasbékir, Sivas et Mamouret-ul-Aris. La Cilicie, qui forme le vilayet d'Adana, renferme 403.439 habitants, dont 96.850 Arméniens.

faut donner à la communauté arménienne une administration autonome, une entière liberté politique et le droit d'élections directes. »

Lord Salisbury et M. Curzon, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, devaient se charger de répondre à ces prétentions de leurs protégés avec un sans-gêne, un mépris que les Anglais affectent quand ils s'adressent à des individus qui les ont compromis et dont ils n'ont plus rien à espérer. Le 29 avril 1896 le noble lord prononçait un grand discours politique au théâtre de Covent-Garden. Dans la partie de ce morceau oratoire ayant trait à la Turquie, il fut bref et dit qu'en arrivant au pouvoir la question n'était plus entière, qu'il lui avait fallu continuer de marcher dans la voie où s'était engagé le cabinet Rosebery. Pour lui, il considérait que la responsabilité des massacres d'Arménie ne devait pas être imputée au sultan, qu'ils étaient le résultat des rivalités de croyances et de races. Le *Journal des Débats*, à propos de ce langage, faisait remarquer qu'il était moins agressif que par le passé et rappelait certain discours d'une si extraordinaire violence prononcé l'automne précédent; sur le même sujet le *Soir* disait : « Quant aux affaires d'Arménie il est facile de comprendre pour quelles raisons, après les fiasco de sa diplomatie, le chef du Foreing Office a passé sur ce chapitre comme chat sur braise, en se contentant, apparemment par manière d'amende honorable pour son discours de novembre et son réquisitoire de Brigthon, de dégager la responsabilité du sultan des déplorables résultats du fanatisme et des rivalités de races dans la Turquie d'Asie. »

Avant d'arriver à se contredire ainsi, le premier ministre anglais avait essayé tous les moyens pour envenimer la question et retarder une solution désirée de toute l'Europe. On annonça dans les journaux de la Grande-Bretagne que vingt mille Arméniens réunis en armes dans l'île de Chypre avaient l'intention d'opérer un débarquement sur la côte de Cilicie. Cette menace d'expédition armée, écrivait le correspondant de l'*Indépendance Belge*, visiblement inspirée par l'Angleterre, cause dans les cercles officiels de Constantinople, une vive irritation.

Lorsque lord Salisbury eut prononcé le discours que nous rappelons et se fut dégagé des affaires arméniennes avec une si stupéfiante désinvolture, la presse anglaise protesté, les feuilles minis-

térielles se trouvaient embarrassées de cette attitude nouvelle ; aussi pour ne pas se déjuger, les journaux les plus arménophiles continuèrent leur campagne de fausses nouvelles que le *Temps* continua d'insérer complaisamment en se contentant de mettre entre parenthèse source anglaise. Un de nos confrères que nous avons eu déjà l'occasion de citer, le *Journal*, sous le titre les *Fausses nouvelles anglaises*, faisait les remarques suivantes :

« Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer nos regrets au sujet de la manière très insuffisante et fort inexacte dont nous sommes renseignés sur les événements d'Orient par les agences françaises. La plupart des dépêches que celles-ci nous communiquent depuis le commencement des troubles d'Anatolie sont extraites des journaux anglais ; et cela seul suffirait pour nous édifier sur leur véracité. On conçoit en effet que les Anglais se sont attachés à dénaturer et à noircir la situation, de manière à entraîner de plus en plus les grandes puissances à la remorque de la politique britannique en Orient. L'exagération même de ces dépêches suffirait à nous mettre en garde contre elles.

Nous avons signalé un télégramme vraiment extraordinaire parlant d'une bataille livrée par 45, 000 arabes armés de fusils Martini. Or, il est impossible, mathématiquement impossible que les arabes du Yemen mettent 45,000 guerriers en ligne ; il ne pourrait s'agir que de bédouins, mais voit-on l'immense étendue de terrain qu'il faudrait à 45, 000 bédouins pour évoluer? où veut-on, d'ailleurs, qu'ils ne soient procurés une telle quantité de fusils Martini? Si la contrebande anglaise a pu faire entrer, d'Aden et de Périm 300 ou 400 fusils, c'est tout le bout du monde.

D'autres dépêches parlent de 4, 000 Arméniens, massacrés à Kharpont, de 5, 000 tués à Diasbékir, de 4, 000 égorgés à Sivas, etc. Ces racontars ne doivent tromper personne. Comment admettre que 4, 000 personnes se laissent couper la tête sans résistance, et, si elles résistent, combien faudrait-il de dizaines de mille de bourreaux pour accomplir cette hécatombe?»

Notre confrère termine ainsi :

« Le plus drôle c'est un télégramme annonçant que la flotte russe de la mer Noire aurait reçu l'ordre de se masser près des Dardanelles ! Le correspondant ignore donc que, pour aller de

la mer Noire aux Dardanelles, la flotte devrait traverser le Bosphore et passer devant Constantinople.

Tout le reste est à l'avenant et nous nous demandons quand nous cesserons d'être tributaires des informations fausses ou tendancieuses des agences anglaises.»

(*A suivre*).

AUGUSTE LEPAGE.

BONAPARTE EMPEREUR

Bonaparte devenu Premier Consul conçut-il seul le projet d'être souverain, de 1800 à 1804 ?

Le Consulat avait réconcilié la France avec l'Europe.

Après Marengo des jours de glorieuse sagesse. Par des institutions politiques et civiles conformes à notre génie, une pacification intérieure qui égalait les plus grandes victoires en résultats. Après une révolution que la Terreur avait rendue sanguinaire, le culte des lois. Après la raison déifiée par les triumvirs en vue de leur domination personnelle, le Concordat avec le Pape et la paix religieuse pour toutes les croyances. Après des codes matérialistes dans leur esprit, un Code civil spiritualiste. Après la guerre sur terre, la paix de Lunéville venant confirmer et étendre les suites de Campo Formio. Après la guerre maritime, la paix d'Amiens.

Voilà ce qu'avait vu l'Europe, de 1800 à 1803.

Aussi avait-elle estimé qu'on pouvait traiter avec un capitaine qui s'annonçait comme supérieur à Frédéric II, comme égal à César, et qui restaurait les principes sociaux.

Consul provisoire, premier consul, consul à vie, on lui offrit un jour la monarchie parlementaire. Il repoussa ce plan comme irréalisable et lui préféra l'œuvre de Siéyès, remaniée dans un sens monarchique autoritaire. Le chef de l'Etat pouvait désigner lui-même son successeur et le Sénat recevait le pouvoir constituant. Ce Premier Consul avait ainsi figure d'Empereur romain, car il en avait la puissance, mais l'hérédité lui manquait.

Eh bien ! ce furent les cabinets de Berlin et de Londres qui le pressèrent de mettre la couronne sur son front par Duroc puis par Joseph et de s'asseoir sur un trône que lui offraient en

1802 : 3 568 885 votes plébiscitaires. Dès 1801, ils l'y avaient déjà engagé.

Berlin et Londres proclamaient l'excellence de l'œuvre consulaire en ces termes. « Vous fondez une ère nouvelle. » Pourquoi ? parce que l'Europe était fatiguée de ne vivre que dans la guerre depuis quatorze années ; parce que des contrées jusqu'alors fertiles et productives étaient ravagées et improductives ; parce que les populations étaient amoindries, privées d'éducation et abruties dans leurs enfants. Il fallait donc en appeler au droit des gens. Or, celui qui le personnifiait était le vainqueur de l'Europe.

Après la paix de Lunéville, la France reprit son rang dans le concert des puissances. Dès sa signature, le comte Haugwitz ne se contenta pas de complimenter Talleyrand sur ce magnifique résultat. Il alla plus loin et fut, d'après des contemporains, le seul ministre qui ait agi ainsi. Comblé de présents par les révolutionnaires français, dès 1792 et leur ami, négociateur de la Paix de Bâle en 1795, centre d'un triumvirat de favoris avec Lombard et Lucchesini que l'on a accusé d'avoir été amplement récompensé par nos gouvernants d'alors, Haugwitz avait livré à notre police les papiers du parti royaliste saisis à Bayreuth et s'était fait l'intermédiaire des propositions du Premier Consul au prince qui s'intitulait Louis XVIII. Il pria notre représentant près sa cour d'avertir le Premier Consul qu'il devait mettre un terme à « l'interrègne monarchique. » Il conseilla d'organiser la dictature en « souveraineté héréditaire », de monter lui-même sur le trône et de « substituer sa famille à celle de Louis XIV. » Ces mots interdisent, certes, toute équivoque.

Un prudent comme Haugwitz ne parlait pas en son nom personnel. Il répétait officiellement ce que son roi, le nouveau souverain, avait exposé officieusement. Pour sauvegarder les traditions diplomatiques chères à la cour des Hohenzollern, on n'écrivit rien. Mais M. de Laforêt eut à prendre la plume, moyen de nier en cas d'échec toute initiative. Il fut prié d'informer son cabinet. Le côté officiel, le voilà bien et indéniable.

Le Premier Consul reçut ces ouvertures avec joie. Il avait désiré la toute-puissance pour relever la France dès la fin de 1796 et il avait deviné ce qu'elle désirait : la permanence dans le pouvoir. Or, il se trouvait que loin d'avoir à la faire accepter

alors qu'il l'exerçait, on l'invitait à perpétuer à son bénéfice exclusif le pouvoir dont il était revêtu ! On y ajoutait (et c'est ce qui surprend le plus, même aujourd'hui) le titre symbolique de la toute-puissance par lequel elle se manifeste : celui de Louis XIV.

Le récit du comte Menneval a été confirmé par Bignon lorsque cet historien voulu à Sainte-Hélène a peint l'établissement de l'Empire. L'offre de la couronne royale fut plusieurs fois réitérée, de 1801 à 1804. On n'estimait plus les Bourbons français dans les cours. On les trouvait pauvres, errants, tracassiers, excitant à la guerre pour aboutir partout à la défaite... Cette défaite, elle promettait de n'avoir pas de fin si l'Europe entendait la voix de ses intérêts et de la raison.

En dehors de Talleyrand, nul ne fut plus apte que Bignon à connaître ce qui se passait à Berlin, son attestation si instructive, la voici dans sa vigueur : « La Prusse avait bien laissé entendre en diverses circonstances qu'elle applaudissait à un système d'hérédité. » En outre, le chef des Bourbons vivait à cette époque à Varsovie et le roi de Prusse n'était nullement jaloux d'avoir celui qu'il appelait un « collègue » dans ses Etats. Pour en terminer avec lui, on lui offrit des indemnités pécuniaires en échange de sa couronne. La seconde proposition émanait, paraissait-on dire, de Bonaparte. C'était faux ; une déclaration de Louis XVIII l'apprit à l'Europe peu émue.

Les Bourbons ! On les assimilait aux Stuarts.

Existe-t-il un texte prussien sur la question présente ? Le voici.

Lorsqu'il reçut communication du Consulat à vie, Frédéric Guillaume III répondit le 23 avril en offrant une couronne. « Sa Majesté prussienne, écrivit d'Haugwitz, ayant vu avec plaisir le pouvoir suprême déféré à vie au Premier Consul, elle verrait avec plus d'intérêt encore l'ordre de choses effectué par sa sagesse et ses grandes actions, consolidé par l'établissement de l'hérédité dans sa famille, qu'il ne ferait nulle difficulté de reconnaître. »

L'Angleterre gouvernementale, effrayée de l'enthousiasme porté jusqu'au délire avec lequel le peuple de Londres avait accueilli l'armistice et les propositions de paix, suivit l'exemple du cabinet de Prusse. Elle manda à son plénipotentiaire aux négociations d'Amiens de promettre l'éloignement des Bourbons

du trône, de protester contre toute restauration et condamna avec solennité la politique entière de William Pitt. Addington donna l'ordre à lord Cornwallis d'offrir le titre de roi pour son frère au plénipotentiaire français, Joseph Bonaparte.

Ici encore, le comte Menneval est à citer.

« C'est pendant les négociations d'Amiens, que dans une des conférences, une proposition de reconnaître le Premier Consul roi de France fut jetée en avant par le ministre anglais. Ce n'était plus le langage que tenait lord Grenville en 1800. Napoléon ne prêta pas l'oreille à cette insinuation : il ne voulait pas régner par la grâce de l'Etranger ; de nouveaux rapports s'étaient établis et il n'avait nullement besoin de son aveu. Lorsque deux ans après, le trône fut relevé en France il fut fait Empereur et non pas Roi. Il ne pouvait pas continuer les Bourbons. Une ère nouvelle s'élevait, la face de l'Europe était changée. »

A Sainte-Hélène, l'exilé s'en souvint pour l'histoire.

« Le cabinet de Londres, dit-il, m'offrit d'être Roi lors du traité d'Amiens. »

Au ministère des affaires étrangères, le comte d'Hauterive a constaté les confidences de Talleyrand qui les avait reçues directement de Fox en mission à Paris sous couleur d'études historiques à écrire sur les Stuarts.

« Fox ne s'arrêtait pas à ces trois mots : nos deux rois. L'Angleterre, on le savait, avait proposé de reconnaître Bonaparte comme Roi mais à des conditions dures et avilissantes qu'il n'accepta pas. »

La cour de Vienne, pleine de ses catastrophes territoriales, appelait l'œuvre du Premier Consul « gouvernement anti-révolutionnaire » et y applaudissait. L'archiduc Charles devenu ministre de la guerre le citait comme un héros. Il louait ses campagnes, les appelant l'œuvre du plus grand capitaine des temps modernes et jugeait ses institutions comme inspirées par le premier des hommes d'État.

Une fille de Marie-Thérèse, l'impétueuse Caroline, reine de Naples, honorait tout spécialement notre représentant le comte de Champagny et lui tenait ce langage à la Hofburg :

« Le général Bonaparte est un grand homme. Il m'a fait beaucoup de mal, mais le mal qu'il m'a fait ne m'empêche pas de reconnaître son génie. En comprimant le désordre chez vous, il nous a rendu service à tous. S'il est arrivé à gouverner son

pays, c'est qu'il en est le plus digne, je le propose tous les jours pour modèle aux jeunes princes de la famille impériale ; je les exhorte à étudier ce personnage extraordinaire pour apprendre de lui comment on dirige les nations ; comment, à force de génie et de gloire, on leur rend supportable le joug de l'autorité. »

La cour de Madrid connut cette conversation souveraine. Le prince de la Paix parla, mais il demanda au nom de son maître le portrait du grand vainqueur. Il salua un événement qu'il estimait heureux pour toutes les chancelleries, sauf à le combattre sous main si on ne l'achetait pas comme en 1796, ce que refusa le Premier Consul (1).

La cour romaine, honorée plus que toute autre par la signature d'un traité qui avait ramené la paix dans les consciences, accueillit avec joie les votes qui accordaient au nouveau Charlemagne tous les pouvoirs. Le nonce et le cardinal Consalvi transmirent les tendresses de Pie VII pour celui qu'une exaltation nouvelle allait porter si haut.

La cour de Russie conformait son appréciation à celle du Czar. On n'y parlait plus d'écraser la jacobinière de Paris, depuis la Trebbia et Zurich. Depuis la question des neutres, Paul Ier nous avait aimés et son fils Alexandre avait une correspondance avec le Premier Consul attestant la garantie de l'avenir. On l'espérait du moins. Dumouriez, toujours traître, cherchait partout des ennemis à son pays. En 1803, à Pétersbourg, il tenta une démarche suprême auprès de Paul Ier afin de maintenir la Russie en guerre contre notre patrie. La réponse du Czar, la voici. « Il importe peu que ce soit Louis XVIII, Bonaparte ou un autre qui soit Roi de France, l'essentiel est

(1) A la conclusion du traité de paix, le général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, Pérignon, devint ambassadeur à Madrid. Il y eut un jour où il annonça que le prince de la Paix désirait acquérir en France une fortune territoriale d'un ordre particulier : *quinze millions de biens nationaux*, provenant soit des émigrés soit du clergé. Voilà la moralité à tous les degrés du dictateur des Espagnols de 1795 à 1808. Notre ambassadeur s'était fait le transmissionnaire obligé de ces vœux. Le directoire avait secondé leur réalisation, on avait aussitôt obtenu la signature de la paix. Le 17 mai, Godoï désormais sûr de son avenir avait dit : « Le roi considère la guerre avec l'Angleterre comme un fait accompli. » Le 7 octobre, elle avait été proclamée réciproquement ; en fait, la marine espagnole s'étant trop tenue sur la défensive, c'est la nôtre qui avait soutenu la lutte.

qu'il y en ait un. » Le dix-huit brumaire, qu'avait acclamé la *Gazette de France* le 19, malgré son origine et ses attaches bourboniennes, ne suffisait plus aux cabinets d'ancien régime.

Un politique de génie, Joseph de Maistre, représentait à cette époque la maison de Sardaigne à la cour de Russie. Il a laissé dans sa correspondance d'alors un témoignage en faveur de Napoléon fort ignoré. Voici ce qu'il écrivait le 2 juillet 1802 à un de ses correspondants ordinaires sur les événements : « Si la maison de Bourbon est décidément proscrite, il est bon que le gouvernement se consolide en France... Il est bon qu'une nouvelle race commence une succession légitime, celle-ci ou celle-là n'importe à l'univers... J'aime bien mieux Bonaparte roi que conquérant. » Voilà le langage que tenait le mandataire de la maison de Savoie depuis Marengo et jusque dans ses lettres aux émigrés français. Il y a mieux. En février 1804, de Maistre s'écriait : « Sa Majesté l'Empereur en approuvant tout ce qui s'est fait en Italie déclare par sa signature Bonaparte empereur d'Occident. » Eh bien, de Maistre était d'accord avec le comte Calonne et avec les amis du tzaréwitch depuis longtemps, d'après les récits du prince Czartoryski en ses mémoires.

En Allemagne, dans le sud et sur le Rhin, que se passait-il ?

Après la retentissante victoire d'Hohenlinden, nos troupes fraternisaient avec les habitants des contrées foulées par la guerre. Dans les banquets d'adieux, car il y eut des banquets offerts à nos états-majors, les bourgmestres et les autorités choquaient les verres en criant : « Vive la grande nation française ! Vive le Premier Consul Bonaparte. » Elles le proclamaient donc chef et souverain, lui qui n'avait pas encore paru en Allemagne ; pourquoi ? Parce qu'il personnifiait la France par sa renommée.

Fox à Londres, Calonne à Paris furent comme Godoï à Madrid les personnalités qui célébrèrent à l'exemple de l'archiduc Charles et de Joseph de Maistre tant de génie.

L'ancien ministre de Louis XVI était venu habiter Paris après avoir conseillé les ministres anglais, ce qui était grave. Or, il déclara aux royalistes que l'Europe était lasse de leurs prétentions, qu'il fallait se soumettre, en finir avec les tentatives d'assassinat, qu'on gouvernerait notre patrie avec une forme

autre que la royauté, qu'on pourrait en fonder une sans la famille de Bourbon... Ce dernier trait était le coup de grâce.

L'Angleterre allait bientôt rompre la paix sur l'affaire de Malte parce que son haut négoce voyait la France trop grande en commerce et en industrie, et s'appuyer, pour nous accuser, de l'avoir blessée dans notre langage diplomatique. Notre nation repoussa cette accusation qualifiée de perfide par beaucoup de publicistes et accepta la guerre comme une nécessité imposée à son honneur.

Fontanes le déclara officiellement : « L'Angleterre ne signe des traités que pour les rompre. »

Le Premier Consul prépara aussitôt une descente.

Revenant au système de William Pitt, qui se fit entendre aux Communes en personne, le ministère britannique appuya les projets d'assassinat des émigrés. Pendant ce temps, des membres de son corps diplomatique soulevaient ailleurs les passions contre nous en payant certains ministres pour trahir leurs maîtres et en semant l'Europe d'indignes espions. Wyndham en Toscane, Wickam en Suisse, Drake en Bavière, Spencer en Wurtemberg agirent avec une culpabilité telle, et Taylor avec eux, qu'ils furent chassés des gouvernements près lesquels ils résidaient. La mort du duc d'Enghien, en voilà les causes exactes et les vrais auteurs. Bientôt, Moreau devenu le chef avoué du parti des mécontents, Pichegru le traître par traité indiscutable, se joignirent à Cadoudal pour tenter d'égorger leur ennemi. Ils ne comprirent pas qu'en agissant du nom des plus détestables passions, ils allaient exposer la France.

Le Sénat demanda, réponse inattendue, le rétablissement de la monarchie, et les grands corps de l'Etat avec lui.

Sous un titre nouveau, le Premier Consul dut être proclamé Empereur des Français. Il eut l'hérédité impériale dans sa famille, seul moyen de rassurer le pays dans son culte pour son général et son législateur. La nation s'estimait trop heureuse d'apaiser la tempête révolutionnaire dans un génie fils de la victoire auquel elle confiait ses destinées par un pacte solennel.

Ici, arrêtons-nous pour constater ce que disaient les peuples lorsqu'ils invoquaient notre protectorat.

On les met hors de cause dans les chancelleries lorsqu'on parle de l'ambition de Napoléon. Rappelons leur langage.

Nous laisserons de côté les populations empressées à célébrer le relèvement du royaume d'Italie, leurs enthousiasmes seraient suspects de trop d'admiration. On en peut dire autant de celles des Pays-Bas catholiques, françaises d'intérêts et de cœur depuis Philippe-Auguste, de Bouvines à Jemmapes. Une députation du Piémont, qui comprenait en 1803 six départements, vint féliciter le Premier Consul de les avoir annexés. Son orateur déclara « que les mémorables événements de 89 » avaient appris aux hommes intelligents de ce pays qu'il devait s'allier à la France. Les circonstances s'y étant opposées, « un génie extraordinaire à la tête d'une armée de braves » l'avait conquis. Cette nation de deux millions d'hommes adonnés à l'agriculture et aux arts conservait entière sa gloire militaire. « Vous avez reconnu à ce dernier trait que les descendants de ces anciens Gaulois cisalpins qui luttèrent contre Rome dans les plus beaux jours de sa gloire n'avaient point dégénéré. Que la Grande Nation les adopte. » Voilà en quels termes s'exprimaient dans le palais des Tuileries les délégués officiels du Piémont. Leur titre? Ils le définissaient ainsi. Interprètes des vœux des habitants, ils entendaient former *l'avant-garde* de la France.

C'est par des adresses analogues qui offrent des doctrines équivalentes que les principautés réunies à notre patrie devaient célébrer leurs annexions ou leurs protectorats, de 1795 à 1804.

De ces faits, on ne se souviendra plus aux traités de Vienne. Serait-ce parce que nos ennemis n'ont jamais trouvé de pareils titres dans leurs annexions, leurs protectorats, leurs alliances ou dans leurs conquêtes ?

Une adresse à madame Bonaparte appelait le Premier Consul « le plus grand des héros » et la France « la plus grande des nations. « Joséphine ne désirait nullement le rang suprême et voyait partout des poignards cachés dans l'ombre contre son idole et les siens. Ce que l'on sait aujourd'hui prouve qu'après une période sanglante de notre histoire on s'était familiarisé avec le crime : *carne e sangue*, du sang partout. Le massacre de la famille royale paraissait ne pouvoir enfanter que du sang.

Les complots sans cesse renouvelés contre le Premier Consul exposaient le gouvernement à être détruit ; après l'assassinat de son chef, on voyait la nation tombant dans l'anarchie. La

pensée de rétablir la monarchie était venue à la généralité des citoyens. Il fallait, disait-on, rendre inutile tout acte criminel. Au pouvoir personnel à vie, il importait de substituer l'hérédité. Tous les corps de l'Etat, le Sénat et le Corps Législatif, le Tribunat et le Conseil d'État, les tribunaux et les corps représentatifs parlèrent en ce sens. Ils s'exprimèrent dans des adresses qui mirent fin à tous les scrupules politiques.

L'absence du Premier Consul, à ce moment hors de la capitale, enleva toute indécision. Les adresses des collèges électoraux et des conseils municipaux des grandes villes interprètes de l'opinion emportèrent les convictions ; les vœux de l'armée complétèrent le retour à un rétablissement qui était le salut, à ce moment.

« Les Français ont conquis la liberté, dit l'orateur du Sénat ; ils veulent conserver leur conquête ; ils veulent le repos après la victoire. Ce repos glorieux, ils le devront au gouvernement héréditaire d'un seul qui, élevé au-dessus de tous, défende la liberté publique, maintienne l'égalité et baisse ses faisceaux devant la souveraineté du peuple qui l'aura proclamé. C'est ce gouvernement que voulait se donner la Nation Française dans ces beaux jours de 89 dont le souvenir sera cher à jamais aux enfants de la patrie et où l'expérience des siècles et la raison des hommes d'État inspiraient les représentants que la nation avait choisis. »

On n'a pas à exposer ici la question de la machine infernale ni l'organisation des soixante affiliés de Georges Cadoudal à Londres. Thiers a dit ce qu'il fallait savoir sur les conjurés eux-mêmes comme sur la part qu'y avait prise dans l'ombre le ministère anglais avec son système de pensions. Mais la culpabilité effective de l'illustre Moreau dans ses trames ressort de deux publications ; l'une, du libraire prussien, Fauche-Borel, devenu un émissaire important du parti royaliste et plus tard des ministres Haugwitz, Hardenberg, Stein ; l'autre, des mémoires du général vendéen Tercier, imprimés il y a quelques mois.

Et d'abord, Fauche-Borel « j'appréhendais, a-t-il écrit sous la Restauration, qu'on n'eût trouvé dans ses papiers les lettres patentes originales du Roi que je lui avais remises au mois de juin 1802. » Le fait est précis et l'aveu formel, Fauche donne même la date et le mois. Il y a plus encore. Moreau avait remis à l'émissaire des instructions pour l'ambassadeur russe, Nowo-

siltzoff, près la cour de Prusse et notre distingué ministre, M. de Laforêt en avait instruit Talleyrand, officiellement!

Le général Tercier, ami et confident de Cadoudal est aussi explicite. Or, ce chef vendéen collaborait ouvertement à l'œuvre de 1804. La coopération de Moreau est prouvée par l'aveu qu'en fit Cadoudal à Tercier à la très grande surprise de celui-ci.

L'indignation publique porta Bonaparte à la puissance suprême héréditaire ; il devint Empereur des Français sous le titre de Napoléon, qu'il devait rendre si redoutable, si grand et si tragique.

Ses assassins furent jugés, condamnés et exécutés. Certains, comme le prince de Polignac furent à peu près pardonnés. Moreau dut partir pour l'exil, mais son beau-frère Hulot continua sa carrière dans l'armée, où il devint général et baron. Dans l'entourage de Moreau persistèrent à le défendre Lecourbe, un des héros de l'armée d'Helvétie qui devait reprendre son épée après Dresde,et Macdonald qui trouvera le bâton de maréchal et le titre de duc de Tarente à Wagram.

Au Tribunat, une voix s'éleva contre la forme monarchique, celle de Carnot, l'Organisateur de la Victoire.

Les émigrés conspirateurs et les généraux républicains hostiles avaient donc contribué à une solution monarchique, voulue en haine de leurs tentatives criminelles.

Les troupes du camp de Boulogne n'entendirent pas laisser sans protestations les actes criminels soldés par l'or étranger. Parmi les adresses qu'elles rédigèrent, il faut citer celle du corps d'armée que commandait le Brave des braves et qui est de la main de Ney. On y lisait :

« Vous avez paru, général consul, rayonnant de gloire, étincelant de génie, et soudain les orages ont été dissipés. La victoire vous a placé au timon du gouvernement : la justice et la paix s'y sont assises avec vous..... La France avec toute sa gloire et toute sa puissance pouvant tout perdre en un jour, a été frappée de stupeur et d'épouvante. C'est le colosse aux pieds d'argile. Il est temps de mettre un terme à cet état d'anxiété ; il est temps que des institutions fortes nous garantissent une prospérité durable. De tous les points de la France le même cri se fait entendre. Ne soyez point sourd à ce cri de la volonté nationale. Acceptez, général consul, la couronne impériale que vous offrent trente millions d'hommes. »

Après cet acte qui eut le retentissement d'une fanfare, l'Empire fut créé. Son chef honora tous les services et spécialement ceux de l'armée. Il remit à dix-huit généraux le bâton de maréchal et glorifia les armées républicaines dans leurs chefs, du Rhin aux Alpes, des Pyrénées à l'Italie, de la Sambre à l'Helvétie, du Texel à l'Egypte. On y remarquait un général, des colonels, des officiers, deux sous-officiers de l'armée royale, un garde-française, Lefebvre, et un marquis, Davout. Tous les grades et toutes les vertus militaires étaient confondus et récompensés. Deux d'entre eux devaient être rois : Murat, Bernadotte.

Le couronnement du nouvel empereur s'organisait dans les régions officielles lorsqu'on apprit que son élu préparait à la France une victoire morale : la présence du Pape à Paris. Le cardinal Fesch et l'évêque Bernier, l'un à Rome et l'autre dans la capitale, avaient tout préparé dans ce but. Pie VII avait craint un instant de mécontenter les cours, Vienne spécialement. Le Habsbourg redoutait un nouvel empereur d'Occident, dont le siège serait à Paris et qui s'était attaché la cour de Rome par la signature du Concordat.

Les cardinaux se divisèrent sur ce voyage extraordinaire. Le Pape hésita un instant. Une dépêche de l'évêque Bernier invoquant les services rendus à l'Église emporta les dernières hésitations.

Napoléon écrivit de sa main au Pontife une lettre où il était dit : « Je prie Votre Sainteté de venir donner au plus éminent degré le caractère de la religion à la cérémonie du sacre et du couronnement du premier Empereur des Français. » Pie VII partit aussitôt que le cérémonial eut été réglé, salué par l'Italie entière. Sur lui-même il fut craintif jusqu'à Lyon. La piété publique l'y toucha jusqu'aux larmes. Partout, les populations accoururent sur son passage et l'acclamèrent.

L'empereur le surprit dans la forêt de Fontainebleau. Tous deux entrèrent ensemble dans l'antique palais et furent reçus par la splendide cour militaire qui accompagnait depuis Marengo le nouveau chef de la France. Trois jours plus tard, le Pape entrait dans Paris, accueilli par les vivats de la foule. Tous les corps de l'État vinrent le saluer.

Fontanes, esprit digne du grand siècle, fut leur interprète autorisé. Il célébra l'homme extraordinaire qui renouvelait les merveilles des Clovis et des Pépins et qui attestait dans la poli-

tique de la France la grandeur d'un génie qu'elle n'avait jamais connu. Il nomma auguste la religion qui avait donné au trône pontifical un modèle tel que Pie VII.

Le 2 décembre, escorté par la Garde Impériale, accompagné par une cour religieuse dès le portique de la cathédrale, le pontife fut reçu par un chant magnifique : « Tu es Petrus » qu'entonnèrent cinq cents musiciens. Bonaparte devenu Napoléon, parut pour recevoir devant ses maréchaux et ses dignitaires l'épée et le sceptre. La couronne, il la plaça lui-même sur sa tête au nom d'un droit nouveau. N'avait-il pas dit : La Révolution, c'est moi. Il l'imposa ensuite sur celle de Joséphine et le Pape les bénissant tous deux s'écria comme aux temps de Charlemagne. « Vivat in æternum, semper Augustus. »

Frédéric-Guillaume III, Paul Ier, Georges III offrant un trône et une couronne à Bonaparte étaient d'accord avec la masse des citoyens français. En 1804, ces cours n'étaient plus d'accord entre elles. L'Angleterre et la Russie allaient bientôt retirer leurs approbations par amour, l'une, de la domination maritime, l'autre de la domination morale sur l'Europe. Une année devait suffire pour tout modifier. La coalition austro-russe de 99 fut nouée à Londres, acceptée avec fureur à Vienne et avec légèreté à Pétersbourg.

Eh bien ! l'Europe était absolument ingrate. Elle oubliait les scélératesses et les forfaits de la révolution terroriste qui avait armé les couronnes. La Terreur était devenue une sorte de *fatalité antique* qu'on a surnommée la Divinité de la France révolutionnaire. Le Premier Consul avait forcé les Partis à se taire réciproquement dans leurs revendications comme dans leurs apostrophes et à oublier. Qui bénéficiait de cette paix sociale qu'accouraient voir des étrangers de tout pays ! l'Europe, dont certains cabinets avaient payé les agitateurs chez nous.

Le nouvel élu pouvait dire : « J'ai trouvé le chemin du trône ouvert de toutes parts. J'y suis monté comme le dernier espoir de la Nation. » Pour 1804, c'est absolument sûr.

Plus tard, parlant des familles souveraines qui règnent en Europe, il ajoutait : « Je ne puis les accoutumer à me regarder comme leur égal qu'en les tenant sous le joug ; mon empire est détruit si je cesse d'être redoutable. Je ne puis donc rien laisser entreprendre sans le réprimer. » Une guerre entre races ré-

gnantes a pour résultat de démembrer une province ou d'enlever une place ; avec Napoléon, il en convenait, il y allait de son existence et de celle de son Empire.

C'est en 1808 seulement, alors qu'il avait frappé l'Autriche, brisé la Prusse, vaincu la Russie et absorbé l'Espagne en y refaisant l'œuvre de Louis XIV qu'il voulut notifier jusqu'aux extrémités du monde la transformation des dynasties et des royaumes, suites de son avènement. Il confia cette mission très oubliée à une intrépide enseigne du *Redoutable* à Trafalgar, Ducrest de Villeneuve. Monté sur une goëlette de 15 tonneaux, la Mouche, avec douze hommes d'équipage, lui compris, Ducrest emporta cinq mois de vivres. Il eut à traverser l'Atlantique au milieu des croisières anglaises, sans espérer un port de refuge avant l'île de France ou Manille. Ce prodige fut accompli après quatre mois de traversée. A son retour, les Espagnols le capturèrent aux îles de Luçon. Délivré par Bouvet il fut nommé officier supérieur : c'était en 1813, l'année que l'Allemagne et la coalition appellent avec emphase « la guerre sainte des peuples. » L'épilogue du couronnement de 1804, le voilà accompli en 1808 par un de ces officiers de mer égal en intrépidité et en vaillance aux Marbot, aux Curély, aux Ségur, collègues plus heureux parce qu'ils furent les historiographes de leurs œuvres.

A la grandeur du Consulat que Mallet Du Pan appelait une révolution aussi féconde que celle de 89, l'Angleterre donna une réplique : la troisième coalition.

ED. BONNAL DE GANGES.

AGISSEMENTS SOCIALISTES

I

I. Le congrès de Lille. — II. Le congrès de Londres. — III. Le socialisme à la Chambre. — IV. La socialisation de l'industrie. — V. Le résultat final du socialisme.

Le socialisme a fait beaucoup parler de lui depuis quelque temps. Il a tenu des congrès retentissants et qui ont été l'occasion de violents tumultes. Il a entamé à la Chambre une discussion dans laquelle il a été l'objet de critiques fort embarrassantes pour lui. Il a vu se dresser contre lui des adversaires sur lesquels il ne comptait pas, ce qui lui a fait faire une forte grimace. Ce sont des événements fort intéressants puisque le socialisme veut prendre une place de plus en plus prépondérante dans la vie publique.

Commençons d'abord par les congrès.

I

LE CONGRÈS DE LILLE

Le congrès de Lille ne mérite pas de nous retenir longtemps. Il n'a guère été que la répétition générale pour les Français de celui qui allait se tenir à Londres ; les délibérations n'ont présenté aucun trait saillant, sauf que la question des intérêts maritimes a été abordée pour la première fois peut-être et du reste leur intérêt à pâli à côté des manifestations bruyantes dont la rue était le théâtre. Les organisateurs du congrès en effet avaient invité les grands chefs du socialisme allemand : Bebel, Liebknecht, Singer, le juif millionnaire qui fait un sort si dur à ses ouvrières ; Lille est sur le chemin de

Londres ; mais la population a mal pris la chose. Le débarquement de ce groupe de Teutons a soulevé de violentes protestations, les rues ont été le théâtre de véritables batailles entre les socialistes internationalistes, se ralliant autour du drapeau rouge et les patriotes protestant contre ce chaleureux accueil fait à des personnages appartenant à une race ennemie, déployant le drapeau tricolore.

Lille a été cette année conquise par le socialisme ; jusqu'alors ses représentants y avaient toujours échoué dans leurs tentatives pour devenir les maîtres de la municipalité ; et, trait particulièrement piquant, ils l'ont emporté aux dernières élections sous un ministère qui semble aux yeux de beaucoup comme un rempart solide contre l'invasion socialiste. Mais, dira-t-on, ce n'est pas sa faute si ce parti a triomphé dans telle ou telle commune. Oui certes, et nous ne saurions sans injustice l'en rendre responsable, si le succès du socialisme lillois n'avait pas été amené par les agissements du préfet. Celui-ci, appartenant à la race sémitique, a fait une guerre acharnée au parti conservateur et catholique ; c'est lui, par exemple, qui à Roubaix a fait ou tout au moins a laissé inscrire sur les listes électorales des ouvriers belges, n'ayant aucunement le droit d'y figurer. Par ce moyen il se proposait de détrôner le parti catholique des positions qu'il avait alors occupées dans la municipalité ; ses efforts ont été couronnés de succès, et les socialistes se sont emparé de Roubaix. Ils ont même, aux dernières élections municipales, obtenu une majorité plus forte que celle sur laquelle eux-mêmes comptaient.

Lorsque le ministère radical a pris possession du pouvoir, le préfet Veil-Durand, empressé toujours à faire sa cour aux ministres, a comblé de faveurs le parti radical, et le succès du parti radical, est, on le sait, la préface de celui des socialistes. Malgré tout, M. Méline a laissé ce préfet en place ; lors des premières manifestations, il a fait preuve d'une insigne faiblesse, sa grande préoccupation était de ne pas se brouiller avec les socialistes. Le ministre cependant n'a pas osé infliger un blâme à son représentant, et c'est ainsi que ce ministère qui passe aux yeux de beaucoup pour être un ennemi déterminé du parti-révolutionnaire, le favorise par sa faiblesse et ses complaisances à l'égard d'administrateurs trop compromis vis-à-vis du parti radical pour engager une lutte décisive contre les représentants des idées avancées. En hommes prudents, ils veulent ménager les gouvernants probables de demain.

II

LE CONGRÈS DE LONDRES

Le congrès de Londres s'annonçait comme devant être une imposante manifestation, c'était une revue de toutes les forces socialistes, et en effet, il était venu des délégués de tous les pays. Tous les chefs se trouvaient réunis, et les Allemands représentant les idées de Karl Marx comptaient profiter de ces assises solennelles pour établir définitivement la suprématie de la fraction qui soutient les théories collectivistes.

Disons d'abord quelques mots des vœux qui ont été exprimés, ce sont presque les mêmes que ceux des autres congrès : d'abord, bien entendu, la socialisation de l'industrie et de la propriété rurale, vœu déjà maintes fois émis, mais sur l'application duquel les socialistes se sont gardés, et pour cause, de donner quelques explications détaillees ; c'est ensuite une déclaration de guerre adressée à tous les souverains et l'affirmation déjà faite plusieurs fois que la République est la seule forme du gouvernement qui puisse servir d'une façon efficace et consacrer le succès de la cause socialiste.

Un autre vœu a invité les travailleurs de tous les partis à s'unir en un parti distinct de tous les partis politiques et bourgeois, et à revendiquer : — 1° le suffrage universel de tous les adultes ; — 2° le droit de voter pour chaque adulte ; — 3° le scrutin de ballottage ; — 4° le droit d initiative et le *referendum* local et national.

Citons encore quelques autres vœux.

Le congrès a déclaré que l'émancipation de la femme est inséparable de ce le des travailleurs. Il fait appel aux femmes de tous pays à l'effet de s'organiser politiquement avec les travailleurs.

Il s'est aussi prononcé en faveur de l'autonomie de toutes les nationalités. Il exprime ses sympathies envers les travailleurs souffrant du despostime militaire ou de tous autres despotismes. Il demande à tous les travailleurs de s'organiser afin de jeter à bas le capitalisme international et d'instituer la démocratie sociale internationale.

Le congrès a aussi affirmé qu'à ses yeux toute politique coloniale n'est que l'extension du champ de l'exploitation capitaliste.

Mais là n'est pas l'intérêt du congrès, ces vœux ont été formulés dans toutes les réunions précédentes, ils le seront dans tous les con-

grès qui suivront. Le véritable intérêt du congrès de Londres, le côté par lequel il se recommande à l'attention, c'a été la lutte qui s'est engagée entre deux fractions séparées par d'implacables divisions, la rivalité personnelle violente qui a éclaté dans maintes occasions, et finalement, la scission en deux du parti révolutionnaire.

Les dissentiments ont éclaté dès la première réunion du congrès, aussitôt qu'il s'est agi de procéder à la vérification des pouvoirs, opération par laquelle commence tout congrès socialiste ; car, avec beaucoup de raison, il doit être essentiellement représentatif. N'ont le droit d'y figurer, d'après les principes acceptés dans le parti, que les mandataires représentant une association syndicale.

Tout l'état-major du parti socialiste français, Jaurès, Millerand, Viviani, Gérault-Richard, Jules Guesde, Vaillant, etc., avait passé la Manche, nos députés arrivaient tout fiers de leur titre, gonflés de leur importance. Ils croyaient trouver un accueil empressé, leur titre de député, pensaient-ils, les mettait au-dessus de toute question indiscrète. Aussi lorsqu'on demanda à M. Jaurès au nom de quelle association syndicale il siégeait au congrès, il répondit que son titre de député le dispensait de toute justification de ce genre. Cette prétention fut fort mal jugée ; M. Jaurès fut obligé d'exhiber un mandat qu'il lui était du reste facile de s'être procuré et de comprendre aussitôt que le titre de député au parlement français n'avait pas auprès des socialistes étrangers le prestige sur lequel il comptait.

Son ami Liebknecht trouva lui-même cette prétention excessive. « Rien, disait le député allemand, n'est plus contraire au principe » des Congrès ouvriers. Quand on vient prendre la parole dans une » assemblée ouvrière, ce ne peut-être comme membre d'un parlement » politique. On a, au contraire, le devoir de faire oublier qu'on est député. »

Mais une surprise encore plus désagréable était réservée à nos socialistes ; ils se croyaient les maîtres incontestés du parti, aucun obstacle ne serait opposé à leur action au congrès de Londres de la part des délégués français. Mais aussitôt, ils se trouvent en présence d'un groupe anarchiste, et surtout de blanquistes qui, répudiant l'action politique, étaient partisans d'une politique essentiellement révolutionnaire.

Les députés français firent tous leurs efforts pour repousser ces dangereux rivaux ; ils soutinrent qu'une telle tactique était dangereuse, que par conséquent il fallait rejeter ceux qui n'avaient d'autre visée qu'une action révolutionnaire. A la grande déconvenue de MM. Jaurès,

Millerand, Jules Guesde, la section française se prononça contre leur opinion ; elle déclara que les anarchistes avaient tout aussi bien que les socialistes le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée.

Mais le congrès ne ratifia pas cette décision de la délégation française, et il maintint la résolution déjà prise au congrès de Zurich qui excluait les anarchistes. Cette décision fut l'objet d'un tumulte effroyable ; elle rencontra dans la minorité plus violente une énergique contradiction. Les socialistes hollandais qui forment un groupe très compact, très agissant, très révolutionnaire, par la bouche de leurs chefs MM. Doméla, Nowenhuis, type classique du vrai révolutionnaire, Cornelissen se prononcèrent en faveur de l'admission des avancés. Détail comique, la Bohême était représentée par deux délégués absolument divisés, l'un proposait dans son rapport l'expulsion de l'autre. Un moment, le tumulte fut si violent, les discussions prirent un tel degré d'acrimonie que le propriétaire de la salle menaça de les faire expulser, cette menace calma un peu l'assemblée.

Toutefois si les anarchistes purs et simples furent exclus, ils n'en comptèrent pas moins quelques représentants dans l'assistance, car tout parti a sa droite et sa gauche ; ils trouvèrent un partisan de leur admission dans la personne de M. Vaillant, député de la Seine, appartenant au parti blanquiste et ne voulant pas se plier au mot d'ordre de la fraction marxiste.

Cette opposition entre les anarchistes et les socialistes a surpris, car l'opinion les confond souvent les uns avec les autres. Ils ont sans doute des points communs. Tous déclarent une guerre acharnée à l'idée de Dieu et à la religion catholique. Tous veulent détruire les forces morales et traditionnelles sur lesquelles les sociétés se sont appuyées pendant des siècles.

Mais au point de vue social et politique de graves dissentiments les séparent ; aussi sont-ils des adversaires acharnés ; mais, il faut le dire, ce sont surtout des questions personnelles qui les séparent et les transforment en ennemis.

Les socialistes se proposent, on le sait, d'accroître d'une manière démesurée le pouvoir de l'Etat, de le rendre maître absolu de tous les intérêts, c'est-à-dire de courber la société tout entière sous le joug le plus écrasant, le plus abêtissant.

Toute autre est la doctrine des anarchistes purs. Ils veulent briser tous les liens qui s'opposent à la libre expansion de l'individu. L'Etat doit être abattu avec tout son attirail pesant et coûteux. Plus de maîtres

humains, pas plus que de Dieu. Chaque groupe s'arrangera comme il l'entendra. Sur la tactique à adopter, mêmes divergences entre eux.

Les socialistes préconisent l'action politique. En bon français cela veut dire qu'ils veulent décrocher des sièges de députés, jouir des agréables avantages attachés à la fonction, travailler à la réforme de la société, en étant bien rentés, jusqu'à ce qu'ils conquièrent le pouvoir, c'est-à-dire qu'ils deviennent ministres et puissent guérir les misères du peuple dans un bel hôtel et avec de gros appointements.

C'est, à leur yeux, la première condition de la réforme.

Les anarchistes, au contraire, laissent de côté tout l'attirail politique ; ils n'attendent rien du bavardage parlementaire, mais seulement de l'action par le fait, c'est-à-dire par la bombe, le poignard ou la révolte à main armée. C'est infiniment moins agréable que d'être députés. Aussi les socialistes ne veulent-ils pas entendre parler de ces procédés trop abrupts. Ils préfèrent discourir et toucher leurs indemnités. Les anarchistes rencontraient un appui déterminé dans le groupe syndical, assez nombreux, qui a pour chef M. Allemane ; celui-ci qui faisait d'abord partie du groupe possibiliste fondé par M. Brousse, s'en sépara jadis pour constituer un parti à part, auquel il a donné le nom de parti-ouvrier. Car chez les socialistes, chacun aspire a être chef de groupe de manière à avoir plus de chances d'arriver à la députation. Tous se combattent avec passion parce qu'il n'y a entre eux que des rivalités et des jalousies personnelles, les plus terribles de toutes.

M. Jaurès l'a écrit à ce propos : « pour dire les choses comme elles sont, il n'y a dans tout ce malentendu qu'une rivalité d'influence et d'amour propre entre certaines organisations syndicales et le parti socialiste représenté au parlement. »

M. Allemane est donc chef de groupe auquel il a donné le nom de parti ouvrier ; malheureusement il n'a pu parvenir à la chambre. Cinq de ses partisans l'y représentent : ce sont MM. Avez, Groussier, Dejeante, Faberot, ouvrier chapelier qui a battu Floquet aux élections de 1893 et Toussaint ; encore sur ces cinq, deux d'entre eux se sont, croyons-nous, séparés de M. Allemane, ce sont MM. Groussier et Dejeante ; car leur chef est un homme violent, absolu, jaloux, haineux. Il veut tenir en laisse ses partisans ; tous doivent le jour de leur élection signer leur démission en blanc, et en même temps promettre l'abandon de la moitié de leur indemnité parlementaire. Il a formé de dignes disciples, les députés allemanistes comptent à la Chambre parmi les plus persistants et les plus grossiers interrupteurs ; très-

hostile aux théories marxistes, il répudie l'action parlementaire pour avoir recours aux moyens révolutionnaires. Un autre député socialiste le disait un jour, celui-ci homme d'action résolu et décidé : « les théories allemandes ne sauraient convenir à des ouvriers français, il faut quelque chose de plus clair et de plus net pour les mettre en mouvement. »

Or le congrès était fait précisément pour consacrer le triomphe de la fraction qui voit dans Karl Marx son prophète et son dieu. Un énorme portrait du maître, entouré de feuillages, avait été placé dans la salle. Les discussions ont porté exclusivement sur les questions choisies par les marxistes, heures de travail, proclamation du principe théorique et fort difficile à appliquer de la socialisation du travail. Mais la question qui tenait le plus à cœur aux allemanistes et à tous les groupes d'action, l'organisation de la grève générale, a été soigneusement écartée du congrès, et cela se conçoit aisément. Il serait difficile à des députés de prétendre organiser des grèves de ce genre, ils trouvent bien plus agréable de prononcer des discours à la Tribune au lieu d'assumer une aussi lourde responsabilité et de se livrer à une guerre contre la société qui pourrait amener contre eux de sérieuses représailles. Aux yeux au contraire du groupe blanquiste et révolutionnaire pur, l'organisation de la grève générale est la seule question sérieuse. C'est par ce moyen qu'il espère faire capituler la société actuelle.

Un des brillants écrivains du parti anarchiste, Sébastien Faure, le disait quelques jours après le congrès. « Les socialistes parlementaires deviennent un parti comme les autres, ils comptent parmi la majorité ministérielle.

« Que les prolétaires votent en masse pour les candidats de la *Petite République* ; que, d'ici quelques années, les députés socialistes soient cent ou cent cinquante, et il ne serait pas impossible que le ministère de l'intérieur échût au *policier* Jules Guesde, celui de l'instruction publique à l'universitaire Jaurès, celui de la justice à l'avocat Viviani, celui des finances au spécialiste Rouanet, celui des affaires étrangères au *patriote internationaliste* Millerand, etc. »

Tous leurs amis deviendraient préfets, occuperaient toutes les grosses places de la société actuelle et ils croiraient la révolution opérée.

L'auteur de l'article ajoutait ce mot si vrai ; « les socialistes parlementaires exploitent la classe ouvrière politiquement, tandis qu'ils accusent les capitalistes de l'exploiter économiquement. » Pour eux donc tout l'effort doit se porter vers l'action électorale qui leur

procure des sièges de députés, tandis qu'ils laissent de côté l'organisation syndicale sur laquelle leurs adversaires consacrent au contraire tous leurs efforts.

En définitive le socialisme devient un parti de gouvernement avancé. Aussi rencontre-t-il maintenant des gens qui lui reprochent de prendre les allures de conservateurs. Rien n'est plus profondément comique que les lamentations de nos socialistes, déplorant les pratiques périlleuses et trop accentuées de leurs rivaux. Ils dénoncent ces derniers comme des trouble-fêtes, des révolutionnaires, des ennemis à surveiller. M. Jaurès a eu un mot délicieux en parlant des amis de M. Allemane ; « ils veulent pénétrer trop tôt dans la place, ce sont, disait-il, des ralliés impatients. »

Telle est l'histoire éternelle de nos révolutions. Un jacobin trouve toujours plus jacobin que lui. En 1871, les opportunistes, comme MM. Ferry, Spuller, les premiers auteurs de nos maux, dont les ministres louaient pompeusement les mérites, il y a peu de temps, jouaient le rôle de Croquemitaine vis-à-vis les républicains-conservateurs. Puis les radicaux sont venus enlever aux opportunistes la palme des programmes accentués. Ils ont vu se dresser bientôt devant eux les socialistes. Ils ont eu beau accoler à leur nom de radicaux l'épithète de socialistes. N'importe ! Leur astre a pâli.

Les socialistes ont la vogue ; ils sont encore plus révolutionnaires. Mais à leur tour tandis qu'ils se croyaient les maîtres de la course, les anarchistes troublent leur quiétude. Ils les traitent ni plus ni moins que de vulgaires réactionnaires, cherchant seulement à conquérir de grasses sinécures.

En définitive, le congrès de Londres a été absolument stérile ; il a démontré d'une manière péremptoire l'impossibilité de réunir un autre congrès sur les mêmes bases.

Le chef du parti ouvrier indépendant, M. Keir Hardie, l'a dit à la fin d'une séance :

« Il est clair qu'il n'y aura plus à l'avenir de congrès international sur les bases de la réunion actuelle. » M. Tom Mann, leader également du parti indépendant ; a émis une opinion analogue ; elle ressort éloquemment des faits. La plus grande partie du temps s'est passé en discussions oiseuses et les délégués anglais regardaient avec étonnement nos délégués français passant leur temps dans les dicussions ne répondant à aucune réalité, qui ne pouvaient avoir aucune sanction pratique. Ce n'étaient en réalité que des questions de personnes qui étaient en jeu.

Le parti socialiste s'est donc montré coupé en deux. Cette scission aura-t-elle un résultat au point de vue électoral ? nous en doutons fort, sauf peut-être dans quelques conscriptions parisiennes où les adversaires se trouveront aux prises. Mais ailleurs, les électeurs ne sauront pas reconnaître les différentes catégories de socialistes et donneront leurs suffrages à tous ceux qui se recommandent des doctrines nettement révolutionnaires.

Est-il plus dangereux en outre de trouver devant soi un groupe ayant des allures révolutionnaires, refusant d'entrer dans l'organisation de la société. Au contraire, la constitution d'un parti socialiste devenant simplement un parti de gouvernement accentué, comme les radicaux l'ont été un instant, est-il plus avantageux ? les amateurs de citations latines ne manqueraient pas de citer le vers si connu :

Grammatici certant et adhuc sub judice lis est.

Révolutionnaires décidés, les socialistes sont impuissants au point de vue législatif, mais peuvent soulever les masses. Députés au contraire, leur action s'affaiblit, leur caractère s'émascule, leur énergie disparaît. Seulement ils sont en mesure d'exercer une influence législative et de faire pénétrer dans les lois quelques-uns de leurs principes.

III

LE SOCIALISME A LA CHAMBRE

La chambre a discuté une loi sur les heures de travail destinée à compléter celle de 1892 ; comme la plupart de celles émanées de nos législateurs, celle-ci laissait fort à désirer au point de vue pratique. Son application a soulevé mille difficultés inextricables. A propos de la loi, le socialisme a été l'objet d'une longue discussion qui a amené un grand nombre d'auteurs à exposer, non comment les heures de travail devaient être réglées, mais la manière dont ils concevaient la question sociale, leurs opinions sur les anciennes corporations, sur la Révolution, l'individualisme, le socialisme, le droit d'association, etc., etc.

Tout naturellement le groupe socialiste a voulu dire son mot, et ce mot est toujours long. MM. Jules Guesde et Jaurès ont discouru.

Le premier est le pontife du groupe ; avec ses longs cheveux, sa figure caractéristique, son regard haineux, il en personnifie le côté en-

vieux et jaloux. Il est chargé de bile et de fiel ; ses rapports avec ses collègues manquent de cordialité, et dans son parti, il a soulevé des haines violentes. M. Allemane, dont nous venons de parler à propos du congrès de Londres, n'a jamais manqué d'attaquer ses prétentions à l'autorité absolue, le despotisme qu'il a essayé de faire peser sur le parti. C'est le disciple fidèle de Karl Marx, le collectiviste pur. Comme orateur, il manque de chaleur et de clarté. Bien souvent, il s'est lancé dans de confuses explications sur la mise en pratique du collectivisme au milieu desquelles ses auditeurs d'abord attentifs finissaient par perdre pied. Deux qualités essentielles pour un orateur lui font défaut. Il n'a pas le trait. Il n'est pas sympathique à son auditoire.

M. Jaurès a le rôle d'avocat du parti. A le voir, c'est un quelconque. Il prononce maintenant pour le socialisme d'intarissables plaidoyers, comme il y a quelques dix ans, il en débitait pour la République opportuniste, objet de ses premières et inconstantes amours. A la chambre, beaucoup se pâment devant son éloquence. Certes le talent ne saurait lui être refusé ; mais il vit sur un ou deux discours heureux, moins que cela même, sur une expression : « la vieille chanson qui berçait nos pères. » Combien d'orateurs se trouvent dans le même cas ! Sa faconde est intarissable, comme celle d'un avocat ou d'un rhéteur. Il peut tenir la tribune durant de longues heures sur n'importe quel sujet. Un jour à propos de la révocation d'un professeur suspect d'opinions socialistes, il prononça un discours de trois heures ; la séance ne prit fin qu'à 9 heures du soir. Ce n'est plus de l'éloquence, mais du verbiage.

Dans les réunions publiques, il exerce une réelle action sur les masses ; sa grosse voix, ses mots grandiloquents, ses gestes, son assurance, l'exagération déclamatoire de sa pensée les impressionnent. Mais c'est un ballon ; un coup d'épingle le dégonflerait.

De l'avocat, il a le goût exclusif de la parole. Une autre action plus vive ne le séduit en aucune manière. Il prononcera de virulents discours contre la société actuelle. Mais là s'arrête son hostilité. Il se gardera bien d'aller plus loin ; comme dans les chœurs d'opéra, il criera, « Marchons, marchons. » Rentré dans la coulisse, il remisera ses cris de guerre dans son magasin des accessoires. C'est au fond un bourgeois bourgeoisant. Il vient de le montrer par les grands airs qu'il a pris vis-à-vis des anarchistes. Pour un peu, il aurait dévoilé le fond de sa pensée. « Ce sont des gens de rien. Ils n'ont pas de pignon sur rue. »

M. Millerand est moins connu du gros public, et cependant il est sous beaucoup de rapports supérieur aux deux précédents. Comme

lui, c'est un avocat; comme lui, il s'est transformé en socialiste, parce qu'il était plus aisé de faire une trouée de ce côté. C'est un tacticien parlementaire de premier ordre. Il sait intervenir au moment décisif, et plus d'une fois par la présentation opportune d'un ordre du jour habilement rédigé, il a failli renverser le ministère. Il a la parole moins déclamatoire que M. Jaurès, et par là moins de succès dans les réunions publiques. Mais il sait trouver les mots, qui portent. Ses amis le représentent enfin comme un homme plus apte à l'action, payant plus de décision que celui-ci. Les circonstances nous apprendront, seules, s'ils disent vrai.

M. Jules Guesde a donc demandé la réduction des heures de travail, et à ce propos un trait de sa part mérite d'être rapporté. Comme tous ses compagnons, il recommande aux autres un souci des travailleurs dont il se garde bien pour son compte. Ainsi pour la première fois depuis bien longtemps, un discours qu'il a prononcé en réponse à celui de M. de Mun dont nous parlerons plus bas, n'a pas paru dans le *Journal officiel* du lendemain. Il a voulu le refaire, le composer tout à sa guise, répondre à tête reposée aux arguments qui l'avaient d'abord embarrassé. Le personnel de la Chambre, chargé de la rédaction de la séance a du attendre jusqu'à cinq heures du matin le bon plaisir du député socialiste qui, dans son discours tonnait contre les patrons imposant aux ouvriers des heures de travail trop prolongées.

C'est très beau de réclamer des réformes, de dénoncer les injustices d'autrui, mais ne faudrait-il pas commencer aussi par ménager soi-même les forces des ouvriers et employés qui dépendent de vous. De cela, il est vrai, et sans partialité, les socialistes ne se sont guère soucies ; ils traitent tous leurs subordonnés avec un sans-gêne et une dureté qu'aucun conservateur ne se permettrait jamais.

Les socialistes se déclarent en faveur d'une réduction légale des heures de travail. Une loi générale ne saurait jamais fixer une règle uniforme pour toutes les branches de l'industrie. La peine est plus ou moins grande selon la besogne que l'ouvrier a à accomplir, selon les conditions dans lesquelles il se trouve ; elles ne sont pas les mêmes par exemple dans l'industrie textile que dans la métallurgie. Seules les associations coopératives et syndicales, comprenant des représentants des patrons et des ouvriers, sont en mesure de déterminer pour chaque branche du travail la durée de la journée.

Toutefois comme maximum, nous verrions sans regret celui de 12 heures remplacé par 11 heures et même 10 heures 1/2.

A notre avis, ce mode de fixation devrait être abandonné ; ce n'est pas par jour, mais par semaine que le maximum de la durée du travail devrait être établi, suivant l'exemple de l'Angleterre, le premier pays industriel peut être du monde. Ce mode de fixation a l'avantage de donner plus de latitude aux patrons et aux ouvriers.

Tous, par exemple, se sont mis d'accord pour abréger le travail dans la journée du samedi, et l'expérience a montré que le repos du dimanche ne saurait être complet sans cette condition. Aussi dans toute l'Angleterre, bureaux et usines ferment ce jour là à 4 ou 5 heures au plus tard ; bien entendu jamais un industriel ne travaille le dimanche, Que deviennent en présence de ce fait les arguments usés et toujours mis en avant, lorsqu'on presse les patrons d'assurer le repos dominical complet à leur personnel.

IV

LA SOCIALISATION DE L'INDUSTRIE

La fixation des heures de travail n'est pas toutefois le cheval de bataille des socialistes. Bien d'autres ont souhaité et demandé la réalisation d'une telle réforme. Pour eux, il n'y a là qu'un palliatif aux maux actuels de la société. Le socialisme a une ambition plus haute ; il veut transformer de fond en comble toute la société. Le moyen qu'il préconise, c'est la socialisation la nationalisation de la production ou — les deux termes sont également employés — c'est-à-dire le collectivisme.

Que veut dire cette formule ? Comment se traduirait-elle dans les faits ? Jamais une réponse claire n'a pu être donnée à cette question d'une importance capitale cependant.

Ce que l'on distingue à travers les explications confuses qui ont été données, c'est que l'Etat deviendrait le maître absolu de toute l'industrie. Or c'est un maître essentiellement imprévoyant et dur ; il se permet tous les actes que ses ministres reprochent souvent avec le plus d'amertume à certains industriels ; il révoque ses employés sans leur restituer les sommes qu'il a retenues, pour leur retraite, sur leurs appointements. Tandis que nos républicains manifestent une violente indignation contre les patrons catholiques, suspects seulement de favoriser l'action du prêtre, lui pèse sans vergogne sur leur conscience,

en leur défendant d'envoyer leurs enfants dans les écoles libres sous peine de révocation. Il se montre en outre incapable de se plier aux nécessités de l'industrie.

La France souffre déjà du pouvoir abusif de l'Etat, de la pléthore des fonctionnaires. En quoi le sort des travailleurs serait-il amélioré, si ces mots étaient aggravés ?

D'autres questions se posent. M. de Mun les a soumises à M. Jules Guesde dans le discours qu'il a prononcé lors de la discusion des heures de travail, discours peut-être le plus éloquent, le mieux composé, le plus précis de tous ceux qu'il a prononcés, sauf un passage équivoque sur la Révolution française et le Code civil ; les idées en prêtent le flanc à la critique.

« Comment déterminer la répartition du travail entre tous les citoyens, la rémunération juste entre les diverses catégories de travailleurs ? Commen, tranchera-t on la question de jouissance du bien de consommation ? »

Un auteur qui dans un livre récemment paru, a fait une analyse très pénétrante et très complète du socialisme allemand auquel il donne le nom de scientifique, a lui aussi bien remis en relief les difficultés nombreuses en face desquelles cette doctrine se place.

« Difficultés d'application : comment venir à bout d'estimer la valeur de tant de travaux inégaux entre eux, et hétérogènes avec la seule « unité de temps et de travail social ? » Comment mener à bonne fin l'énorme, l'écrasante comptabilité des bons de travail ? Comment dans le travail même, éviter le gaspillage du temps et de la matière première ; pourvoir au renouvellement de l'outillage sans le stimulant de l'émulation, et, obtenir, sans celui du besoin, une activité suffisante des moins laborieux ? — Difficultés de principe : le mobile de l'intérêt privé disparaissant, par quoi sera-t-il remplacé ?

Quelle garantie aura-t-on que la production demeurera suffisamment abondante pour répondre à toutes les nécessités, suffisamment variée pour contenter les goûts divers ? Schaeffle reconnaît que cette difficulté est particulièrement grave. Elle constitue ce que Bacon eut appelé un cas « crucial ».

Selon la solution qui prévaudra, on verra se produire la victoire ou la défaite du socialisme, la réforme ou la ruine de la civilisation économique (1). »

Qu'ont pu répondre à cela les socialistes ? rien de net. Ils célèbrent

(1) Henry Michel. *L'idée de l'Etat.* P. 502 Hachette, édit.

les beautés du régime, mais aucun d'eux n'a su expliquer son fonctionnement, les questions posées par M. de Mun et l'auteur que nous venons de citer restent sans réponse.

Le socialisme est une théorie nuageuse qui ne résiste pas à une critique; attentive, elle peut plaire aux allemands à l'esprit rêveur et confus ; mais des Français amoureux de clarté ne l'accepteront jamais.

Une autre tactique favorite des socialistes, c'est de grossir d'une manière démesurée les bénéfices du capital, de représenter tous les patrons comme des millionnaires, tous les ouvriers comme des malheureux.

Sur ce point encore, M. de Mun a très victorieusement pris corps à corps ses adversaires. Il a cité un opuscule socialiste dont l'auteur anonyme est, croyons-nous, M. Jules Guesde.

« Cet opuscule donne 7 milliards, 138 millions comme chiffre de la production manufacturière; il en déduit 5 milliards 136 millions pour la matière première et le combustible, et il dit que la différence de 1 milliard 994 millions qui constitue la plus-value se répartit en 980 millions de salaires et 1 milliard 14 millions de profits ou dividendes. C'est un gros chiffre, et je comprends que l'ouvrier qui le croit évidemment juste se dise : « Mais, je suis frustré ! Il nous revient à mes camarades et à moi une part énorme. »

Or, on a discuté ces calculs, on les a examinés de près et on a montré à l'auteur de la brochure qu'il ne déduisait du total de la production que les matières premières et le combustible, et qu'il oubliait d'en déduire les frais généraux, ce qui modifie singulièrement les résultats ; car il y a une grande différence entre les bénéfices nets et les bénéfices bruts.

Mais il y a bien d'autres exemples. Je n'en veux lire que deux, pour ne pas fatiguer la Chambre : c'est d'abord une statistique des houillères de France dans l'année 1888, qui fut une année prospère.

En 1888, toutes les houillères de France ont gagné 33,369,000 francs (dividendes et réserves), ce qui fait ressortir le bénéfice moyen du capital à 1 fr. 47 par tonne, tandis que le salaire de l'ouvrier a été de 5 fr. 04 par tonne. Or, on a réuni dans la moyenne les cent vingt-sept mines en perte aux cent soixante-cinq mines en gain.

L'autre exemple que je veux citer est plus frappant encore : c'est une statistique dressée par l'Etat de Massachussets dont, vous le savez, le bureau du travail est le mieux organisé de tous ceux de l'Union américaine. Elle établit que, si l'on faisait une répartition égale par tête

entre les ouvriers, d'une part, et les employés ou actionnaires, de l'autre, de tous les profits industriels, les ouvriers perdraient dans les établissements particuliers, chacun 1 1/2 dollar, et dans ceux qu'exploitent des Sociétés anonymes, ils gagneraient 1 dollar 35 par an. »

C'est donc une erreur très dangereuse par ses conséquences sociales que de représenter tous les industriels comme encaissant des bénéfices considérables au détriment des ouvriers. Il est certes très légitime que le patron réalise des bénéfices, sinon qui voudrait assumer les lourdes charges, les dangereux aléas, les incessantes préoccupations qui sont aujourd'hui la suite naturelle de toute entreprise de ce genre ?

L'opinion publique a toujours devant les yeux les industriels qui se sont enrichis ; elle ignore ceux qui se sont ruinés ou arrivent juste à vivre, au prix d'un labeur incessant, de luttes et de difficultés continuelles.

Les socialistes voulant plier les faits au gré de leurs théories, se gardent bien de parler de ces derniers, et encore une fois, il y en a beaucoup plus qu'une opinion commune ne le croit. Tandis que le patron ne gagne rien ou dévore sa fortune, l'ouvrier lui, touche, toujours son salaire. Comme l'a très heureusement fait remarquer M. de Mun. « C'est le capital qui, en se consumant, soutient et nourrit l'ouvrier. C'est la loi de Marx absolument renversée. »

En définitive, le socialisme est impuissant à améliorer le sort des ouvriers ; il pousse à la guerre sociale et ce n'est jamais par la haine, par la discorde, par l'antagonisme que les sociétés se réforment. De tous les ouvriers de l'Europe, les Anglais sont parvenus à la situation la plus fortunée. Or, c'est en Angleterre où le socialisme a trouvé le terrain le plus ingrat pour lui qu'il a recruté le moins d'adhérents. Les ouvriers y doivent cette situation à l'art avec lequel ils ont manié le droit d'association largement accordé. Les Trades-Unions ont ainsi procuré à leurs membres des avantages qu'aucune autre organisation n'aurait pu leur garantir. C'est l'application du principe des anciennes corporations rajeuni et modifié selon les temps nouveaux.

Tournons donc nos efforts de ce côté ; demandons l'extension de la loi de 1884, de telle sorte que les ouvriers associés aussi bien que les patrons puissent posséder des immeubles, créer des œuvres durables, servant d'appui et de secours dans les jours difficiles. Ainsi a-t-on procédé de l'autre côté de la Manche. Le droit d'association doit être la première de nos revendications ; sur quelque terrain que nous nous

placions, nous n'avons à en attendre que des services. Aveugles ceux qui ne le comprennent pas.

Quant au collectivisme, nous n'avons rien à en espérer. C'est un mot capable peut-être de produire quelque illusion, mais aussitôt que l'on s'applique à scruter ce qu'il recouvre, toute illusion s'évanouit. L'observation démontre qu'il n'y a rien derrière lui, et si ce n'est pas le néant, c'est alors l'aggravation des maux dont nous souffrons.

V

LE RÉSULTAT FINAL DU SOCIALISME

Le triomphe du socialisme amènerait d'autres conséquences morales qui seraient non moins désastreuses.

Ainsi que tous les révolutionnaires, les adeptes de cette doctrine ont comme principe primordial la croyance à la perfection originelle de l'homme, c'est-à-dire la négation de l'idée religieuse. L'homme étant parfait par lui-même, la religion n'est plus qu'une superfétation. Toutes les écoles socialistes sont unies sur ce terrain.

Plus de Dieu, plus de traditions morales, que l'humanité à prises jusqu'à ce jour comme guides. Aussi ne saurions nous concevoir que des gens naïfs viennent sans cesse répéter cette folle proposition : les socialistes s'inspirent au fond des préceptes de l'Evangile. C'est une erreur grossière. Le socialisme est au contraire la négation radicale de l'idée chrétienne.

Les socialistes poussent jusqu'au bout les conséquences pratiques de telles théories. Ainsi dans toutes les villes ils dominent, une désorganisation morale complète est-elle observée. La famille se disloque, les unions libres se multiplient. Un homme prend un jour une femme, il la renvoie lorsqu'elle cesse de lui plaire ou que les enfants deviennent une charge insupportable pour lui ; il en prend une autre sans qu'il lui vienne la pensée de régulariser ce caprice passager. Et du reste, quand l'idée de Dieu n'existe plus, quelle valeur a, aux yeux des incrédules, qui n'ont pas d'intérêt à sauvegarder, la consécration de la loi à leurs inconstants caprices? Les enfants naturels sont mis sur le même pied que les enfants légitimes.

Partout aussi où il se montre, le cabaretier devient un personnage prépondérant ; c'est au cabaret que le parti tient ses assises. Nous

l'avons observé nous-même à Roubaix. Son influence s'est appuyée sur le cabaret, c'est-à-dire sur un lieu de perdition morale.

Bref sur le terrain moral, le socialisme émancipe l'homme de toute autorité, enlève tout frein à ses passions. Il leur lâche par conséquent la bride. Mais qui n'est pas à Dieu est au diable, et l'homme prétendu affranchi tombe sous la domination de ses vices qui ne tardent pas à le tenir dans un esclavage dégradant.

L'application du collectivisme n'aura probablement jamais lieu, et bien des générations se succéderont encore, avant qu'elles abordent cette mystérieuse terre promise. Une idée toutefois s'est dégagée, idée plus facile à faire passer dans les faits : c'est l'empiétement progressif de l'Etat sur les droits de l'individu, de la famille et des associations corporatives et morales, nécessaires à toute société. Le respect des droits de l'Etat, si souvent invoqué aujourd'hui, veut dire le plus souvent mépris des droits des citoyens. Toute liberté, toute initiative serait sous ce régime de plus en plus étouffée ; une telle tyrannie couperait court à l'esprit d'invention, l'essor de l'intelligence vers les progrès matériels serait arrêté.

Le socialisme briserait donc la force morale, la discipline sociale d'un peuple, c'est-à-dire la première condition de sa grandeur, de son existence même. Il le condamnerait à une routine économique qui assurerait la prééminence aux autres nations.

Tels sont les deux résultats du socialisme : l'abaissement moral, la ruine matérielle.

URBAIN GUÉRIN.

« L'abondance des matières nous fait remettre au prochain N° la suite de l'intéressant article « La Papauté et les beaux Arts. »

L'économie rurale dans l'Antiquité

AGRICULTURE SPÉCIALE (*Suite*).

CHAPITRE III

FUMURE

L'engrais, dit Columelle, est la nourriture des plantes. C'est lui qui les engraisse. *Eo quasi pabulo gliscit* (1). Cet aliment, ajoute-t-il, elles le trouvent tout préparé dans les terres neuves, où la végétation spontanée et les feuillages l'avaient accumulée ; mais à mesure que les cultures s'y succèdent, cette nourriture s'épuise, et il est indispensable de la renouveler ; et si les champs répondent moins à nos espérances, c'est uniquement à nous et non à la terre qu'il faut l'attribuer. Car, conclue notre auteur, les récoltes seraient toujours abondantes, si nous savions réparer incessamment ses forces *par des engrais* fréquents, opportuns et appropriés (2).

§ 1er. — *Classification des engrais.*

Les anciens avaient, comme nous, des engrais minéraux végétaux et animaux, d'où ils tiraient leur fumure.

Les *engrais minéraux* étaient la suie (3), la cendre (4), le charbon (5), les plâtras, et les terres provenant des routes, des

(1) Pline, *ibid.* « Purget vomerem subinde stimulus cuspidatus rallo, cf. Rich. antiq. v° rallum ».

(2) Col., ii, 1 et 13.

(3) Col., i, 14.

(4) Col., *ibid.* Pline, xvii, 5.

(5) Varron, i, 7. « Carbonibus pro eo (stercore) utuntur ».

fossés, des bas-fonds (1), et les alluvions limoneuses des cours d'eau débordés. *Limus quem fluvii incrementa respuerunt* (2).

A cette classe d'engrais ils rattachaient *les amendements*. Il est certain en effet qu'ils en connaissaient la pratique. Ainsi, ils recommandaient de faire des apports de sable sur les terrains trop argileux ou trop compacts, d'argile au contraire dans les sols trop sablonneux. Ils affirmaient que cela leur était aussi utile que de les engraisser ; ce qui devait s'entendre dans ce sens que les amendements et les fumures contribuaient également, mais chacun à sa manière, à l'abondance des récoltes. *Hoc pro stercore cedit ut sabulosis locis cretam, idest argillam, spargas ; cretosis ac nimium spissis sabulonem.*

Peut-être cette argile (*argilla-creta*) dont parle Palladius n'était-elle point l'argile commune, mais la marne ; dans ce cas, il aurait pu dire en toute vérité qu'elle servait d'engrais, *pro stercore cedit*. Il est incontestable, en tout cas, qu'ils connaissaient le *marnage*. « Quand j'étais à la tête de l'armée, dit Stalon, j'ai vu, dans l'intérieur de la Gaule transalpine, des contrées où l'on emploie une argile fossile blanche pour fumer les terres, *ubi creta agros stercorarent* (3).

Pline nous a laissé sur cette opération des détails positifs d'une haute importance. Il énumère plusieurs espèces de marnes, qu'il différencie au point de vue de la couleur, de la cohésion, et de la durée de leur efficacité. Il y a, dit-il, des marnes blanches, rousses, argileuses, tophacées et sableuses. Il y en a qui fertilisent la terre pendant 50 ans ; d'autres, pendant 80 ans, d'autres 30 ans. Toutes portaient dans les Gaules le nom de « marga » d'où est venu le nom de *marne*. La marne ne disparaît pas du fumier ; au contraire ; employée seule, ou en trop grande quantité, elle passait pour brûler le sol. On estimait que la marne grasse était meilleure pour les sols secs, et la maigre pour les sols humides. *Sicca humido melior, arido pinguis*. En Bretagne, on ne reculait pas devant des *faragos* coûteux pour se procurer la marne ; on allait la chercher jusqu'à 100 pieds de profondeur : *in centenum pedes puteis actis*. La marne que les Gaulois appelaient *eglegopala* était, semble-t-il, notre marne commune ; pierreuse au moment de l'extraction,

(1) Col., x, v. 81.
(2) Pallad, x, 1.
(3) Varron, i, 7.

puis se délitant et se résolvant en poussière sous l'action du soleil et du froid, *glebis lapidum modo excitatur, sole et gelatione solvitur*. La marne était réputée aussi utile pour les fourrages que pour les blés. (Pline, XVII, 4). On enfouissait la marne à la charrue afin de l'incorporer au sol. Le marnage, en un mot, était pratiqué autrefois comme il l'est aujourd'hui.

Il est incontestable aussi qu'ils connaissaient le chaulage, car, Pline le mentionne expressément soit pour les champs, soit pour les vignes, soit pour les cerisiers. Les Eduens et les Pictons, dit-il, ont rendu leurs champs très fertiles par la chaux, *calce uberrimos facere agros*. (Pline, XVII, 4). *Cœrasos præcores facit, cogitque maturescere calse admota radicibus*. Les cerisiers ayant été importés en Italie par Lucullus, c'est-à-dire longtemps avant notre ère (l'an 680 de la République) et Pline ne donnant pas cette pratique comme récente, il y a lieu de croire qu'elle remontait beaucoup plus haut. Et en effet, nous voyons Columelle recommander pour les champs les plâtras, le *rudus* auquel il donne l'épithète de gras (*pinguis*) et dont la chaux, comme nous l'avons vu plus haut, formait la base (1).

Comme *engrais végétaux*, les anciens employaient les feuillages, les arbustes, la bruyère, et les varechs, ou autres plantes rejetées par la mer, qu'ils avaient le soin de faire tremper au préalable dans de l'eau douce, et de mélanger ensuite avec d'autres engrais, *urgamenta maris, si aquis dulcibus eluantur, mixta reliquis, vicem stercoris exhibent* (2). Mais ce qu'ils estimaient par dessus tout, parmi ces sortes de fumures, c'était les *engrais verts*, c'est-à-dire les plantes semées et cultivées dans le but d'engraisser la terre et que l'on y enfouissait avant leur mâturité ; tels étaient le lupin et la vesce, *Subsecta atque relicta terram faciunt meliorem* (3).

Le lupin, dit Columelle, est une excellente ressource pour le cultivateur ; car, semé vers les ides de septembre, et plus tard enterré à la charrue ou au *ligo*, — sorte de hoyau à deux dents (4), — il produit l'effet d'une excellente fumure. *Vim optimæ stercorationis exhibebit* (5).

(1) Col., x, v. 81. « Rudere tum pingui. Saturet jejunia terræ.
(2) Pallad, I, 33 ; Caton, 37 ; Pline, XVII, 6.
(3) Varron, I, 23, et Pline, *ibid.*
(4) Col., x, v. 89, « fracti dente ligonis ».
(5) Col., II, 14 et 15.

Dans les sols légers, on l'enterrait au moment de la seconde fleur ; pour les sols plus durs, on attendait la troisième. Dans le premier cas, dit Columelle, on l'enfouit encore tendre afin qu'il pourrisse plus vite et qu'il augmente plus rapidement la consistance (l'*humus*) de ce sol léger ; dans le second cas, au contraire, on laisse ses tiges s'affermir, afin qu'elles puissent soutenir plus longtemps et tenir en l'air (*suspendere*) les glèbes de ce terrain compacte, et permettre à l'atmosphère de la ressuyer et de les résoudre (1).

Si on laissait prendre à ces sortes de plantes un développement plus ou moins grand, on ne les laissait pas arriver néanmoins à leur complète maturité, on les enfouissait avant qu'elles eussent donné la graine et formé *la silique*, *cum nundum siliquam cepit* ; (2). Sans cela, dit Palladius, elles eussent elles-mêmes épuisé les sucs de la terre au lieu de les accroître. *Si exaruerint succus terræ aufertur* (3). Si la plante choisie était la fève, ou la fèverole on l'enterrait avant que la graine fût mûre (4).

Les *engrais animaux* comprenaient : 1° le guano des volières, 2° le guano de la basse-cour ; 3° le guano des étables, 4° le guano humain.

La colombine, mot par lequel nous désignerons les deux premières espèces de guano, était considérée par les anciens comme le meilleur des engrais ; ils plaçaient ensuite le guano humain, que, pour ce motif, ils recueillaient soigneusement.

Il n'y a pas, dit Varron, de meilleur engrais que celui des volatiles, mais en exceptant les oies et canards dont la fiente est plutôt nuisible (5).

Suivant Cassius, le guano des pigeons avait la supériorité, parce qu'il était très chaud, *calidissimum*, et qu'il activait puissamment la fermentation du sol, *ac fermentare possit terram*. Aussi, ne le déposait-on pas en tas dans les champs, comme on faisait pour le fumier ordinaire, mais le répandait-on en poussière à la surface (6). Mais, d'après Varron, cette

(1) Col., II, 15.
(2) Varron, I, 23.
(3) Pallad, I, 25.
(4) Varron, I, 23, « Fabalia, ita ut, fabam legere non expediat ».
(5) Col., II, 14. « Exceptis palustribus ac nantibus, nam id noxium quoque est. » Pallad, I, 23.
(6) Varron, I, 38.

supériorité appartenait plutôt au guano des grives et des merles, dont les anciens faisaient l'élevage en grand, ainsi que nous le verrons plus loin. C'est pour cela que plusieurs, en louant ces volières en vue du rendement en oiseaux, s'en réservaient souvent les déjections afin de les employer sur leurs terres (1).

Le guano humain n'était pas employé pur ; on le mélangeait avec des pailles ou autres détritus de la ferme, parce que, dit Columelle, sans cette précaution, il brûlerait le sol, tant il est chaud. *Ferventioris naturæ est, terram perurit* (2). Quant à l'urine, on pouvait l'employer seule, mais à la condition de la laisser vieillir pendant six mois ; alors, elle était excellente pour les vignes, et aussi pour les arbres fruitiers ; rien ne lui était préférable pour donner aux raisins et aux fruits non seulement le nombre et l'abondance, mais la délicatesse de goût et le parfum. *Proventum saporem et odorem.* Mais, souvent on l'employait fraîche, mais mélangée avec de l'eau, l'on conseillait d'y faire macérer des déchets animaux, tels que poils, etc. (Pline XVII, 6.) On mettait au dernier rang, si précieux qu'il fût d'ailleurs, le fumier des étables, lequel se subdivisait comme il suit par valeur décroissante : 1° le fumier d'âne, excellent surtout pour les jardins (3) ; 2° celui de mouton ; 3° celui de chèvre ; 4° celui du gros bétail ; 5° celui de porc, qui était le moins bon de tous (4).

On estimait pourtant que le guano de cheval était pour les prairies préférable aux autres (5).

Nous avons déjà parlé, dans la première partie, de la fosse à fumier ; nous avons vu avec quel soin et quelle intelligence elle était construite.

Pendant les mois d'été, la masse qu'elle contenait était remuée de fond en comble, et, pour ainsi dire, repétrie à l'aide de râteaux, afin d'en bien mélanger toutes les couches, d'en constituer un tout parfaitement homogène et pour mieux faire pourrir toutes les mauvaises herbes qui auraient pu s'y trouver. C'est ce fumier ainsi préparé, ainsi veilli d'un an et parfaite-

(1) Varron, I, 28.
(2) Col. II, 14.
(3) Col. *ibid.*
(4) Pallad. I, 33.
(5) Varron. I. « In prata optimum ».

ment consommé qui était ensuite charrié sur les champs, au moment voulu (1).

Pour se faire une idée de la quantité d'engrais qu'une ferme antique pouvait avoir à sa disposition, il suffit de connaître le passage suivant de Columelle. « Je regarde, dit-il, comme un cultivateur paresseux et négligent celui qui ne sait pas tirer, *chaque mois*, — *tricenis diebus*, une charretée de fumier de chaque tête de menu bétail, dix charretées du gros, et autant des déjections de chacun des membres du personnel de la ferme, jointes aux immondices et pailles de la cour. *Minores singulæ pecudes singulas vehes ; majores denas, totidemque singuli homines* (2).

Si ce calcul est exact — une ferme de 200 arpents, (8 hectares) exigeant au moins, d'après Columelle lui-même, deux paires de bœufs, deux laboureurs, et six ouvriers ordinaires, c'est-à-dire 4 têtes de gros bétail et 8 personnes, on avait, de ce chef seulement, 120 charretées de fumier par mois, ou 1 440 par an.

En y ajoutant un troupeau de 100 brebis et un autre de 100 chèvres — ce qui était l'ordinaire, — les deux ensemble produisaient mensuellement 200 charretées nouvelles ou 2 400 par année ; lesquelles, ajoutées aux 1 440 déjà obtenues, donnaient un total annuel de 3 840 charretées ; si l'on tient compte du déchet considérable résultant du vieillissement du fumier, ce total, si élevé qu'il soit, eût été insuffisant pour fumer un domaine de 200 arpents ; car la quantité exigée par chacun d'eux était, comme nous le verrons, de 18 à 24 charretées. Ce chiffre au contraire deviendra surabondant si l'on admet, ainsi que nous l'avons démontré, que 35 °/₀ seulement de l'étendue totale du domaine étaient cultivés en grandes céréales, et que le reste, en légumineuses ou en plantes peu exigeantes, ne demandait pas une forte fumure (3).

§ 2. — *Manière de fumer la terre.*

L'*époque* de la fumure dépendait de celle de l'ensemencement. Pour les cultures de printemps, (trimestres) on fumait pendant

(1) Col. I, 14. « Totum sterquilinium rastris permiscendum. »
(2) Col. II, 14.
(3) Col. II, 12.

l'hiver ; pour les cultures d'automne, c'était en septembre, ou bien un peu plus tôt ou un peu plus tard, suivant le climat ou la nature du sol. En tout cas, c'était toujours au moment du dernier labour préparatoire (1).

On fumait en lune vieille ; ce qui, d'après tous les auteurs diminuait la force germinative des mauvaises herbes dont les germes étaient endormis dans le sol. Fumez au déclin de la lune, dit Columelle ; cela est très important pour empêcher les herbes parasites de venir (2), et pour augmenter dans une proportion étonnante les effets fertilisants du fumier. *Mirum in modum augetur ubertas fumi observatione tali.* (Pline XVII, 8 :

De plus, on se hâtait d'enterrer le fumier à mesure qu'on l'éparpillait, afin que le meilleur de son suc ne fût pas consumé par l'air ambiant. Aussi, ne défaisait-on chaque jour que le nombre de tas qu'on pouvait enfouir avant le soir. Les tas eux-mêmes n'étaient déposés sur le champ que le moins de temps possible avant le labour (3).

On donnait une fumure plus forte aux sols en pente et à ceux qui étaient plus humides ; aux premiers parce que leur pente leur en faisait perdre une partie ; aux seconds, parce qu'étant plus froids, ils avaient besoin de plus de fumier pour les réchauffer. *Rigens humoribus regelatur.* (Col. II, 15 ; Pallad. I, 6). La fumure devait donc être mesurée, et en rapport, soit avec la nature du sol, soit avec celle de la récolte.

Au reste, dit Columelle, que les agriculteurs n'oublient pas qu'une terre gagne plus à être fumée *souvent et modérément qu'à l'être avec excès* (4).

La règle générale était celle-ci : pour les terres qui avaient besoin d'une plus forte fumure, 24 charretées par arpent ; pour les autres, 18 charretées (5). *Jugerum quod spissius stercoratur vehes quatuor et viginti; quod rarius duo de viginti.* Un domaine de 200 arpents entièrement cultivé en céréales aurait donc exigé de 3 600 à 4 800 charretées d'engrais ; somme supérieure à celle que pouvaient produire les 8 hommes, les 4 bœufs et les deux troupeaux de brebis et de chèvres dont nous avons

(1) Pallad. X, 1.
(2) Col. I 115, Pallad. XI, 1.
(3) Col. et Pall. *ibid.*
(4) Col. II, 15 ; Pline XVIII, 53.
(5) Col, II, 5 et 15.

parlé plus haut. La charretée (*vehis*) contenait 80 *medii* (1). Or, le modius valait environ 10 litres (2). Les 80 modii faisaient donc 800 litres ; ce qui portait à 19 200 litres la fumure maxima d'un arpent, et à 14 400 sa fumure minima.

Sur ces bases, un hectare (comprenant 4 arpents) recevait dans le premier cas, 72 mètres cubes et 57 dans le second. Ces chiffres sont sensiblement supérieurs à ceux que réclament les agriculteurs modernes, quoiqu'ils soient partisans de la culture intensive. Encore n'appliquent-ils cette fumure que chaque 3e année, au commencement de la rotation triennale (3), au lieu que les anciens prescrivaient de fumer plus ou moins largement avant chaque récolte.

Dans le cas de la fumure minime, un calcul facile démontre que chaque espace de 10 pieds carrés recevait 50 litres d'engrais ou 5 modii ; c'est d'ailleurs ce que Columelle déclare expressément (4). « Il faut répandre, dit-il, 5 modii de fumier sur un espace de 10 pieds en tout sens. Pour assurer la régularité de l'éparpillement de la fumure, en sorte qu'aucune partie du champ n'en reçut ni trop, ni trop peu, les tas de fumier étaient aussi exactement que possible de 5 modii, et on les espaçait de 8 pieds ou de 6 dans tous les sens ; de 8 pieds pour la fumure à 18 charretées ; de 6, pour celle de 24 (5).

Disons enfin que si, pour une raison ou pour une autre, on n'avait pu fumer à temps, ou donner la quantité convenable, on y suppléait en répandant sur le sol, vers le printemps, à la volée (*more seminantis*) de la colombine réduite en poussière, ou, à son défaut, du guano de mouton, qu'on enterrait ensuite au râteau ou à la herse (6).

On faisait cela avant les semailles ; opération dont nous allons présentement parler.

(1) Col. xi, nov.
(2) Rich. antiq. Rom.
(3) Voir Georges Renaud, *Manuel d'économie rurale*.
(4) Col. xi. mense nov.
(5) Col. ii, 5.
(6) Col. *ibid.* Pline, xviii 57.

(*A suivre*).

Chanoine Beaurredon.

ÉVOCATION

Récit patriotiqne.

A mon jeune et vieil ami Maurice Streur

Il est de vieux canons au milieu de Paris,
Qui dorment en silence, abîmés et meurtris.
Après les grands combats, redevenus timides,
Ils ornent seulement l'Hôtel des Invalides ;
Et ne défendent plus que de pauvres bosquets,
Des arbres ou des fleurs, et des jardins coquets.

Un soir, ils ont parlé, sous la lune argentée
Qui met sur toute chose une brume attristée....

Au passant inconnu, qui, par un temps d'hiver,
S'arrêta tout rêveur, près des grilles de fer.
« C'est nous, lui disaient-ils, qui, le soir des batailles,
« Sonnions aux peuples morts, le glas des funérailles :
« Le lendemain, c'est nous, qui chantions le vainqueur
« De notre immense voix et de tout notre cœur !
« Autrefois, nous faisions de superbes harangues
« A divers ennemis parlant toutes les langues ;
« Et dans cet entretien, nos solides boulets
« Répliquaient à leur tour, en excellent français !
« Nous avons fait Rocroy, Marignan ou Steinkerque,
« On nous vit à Toulon, et souvent à Dunkerque,
« Nous avons pris Berlin et le Trocadéro,
« Nous étions à Milan, même à Solférino...
« Et redoutés, partout, nous avons, bien des fois,
« Connu des empereurs, des généraux, des rois,

« Ou de simples héros, qui, la main caressante,
« Ont flatté volontiers notre gueule brûlante,
« En nous disant : Merci ! En nous criant : C'est bien !
« Comme on fait quelquefois à quelque brave chien.
« Alors nous répondions par de sourdes colères,
« Notre bronze tremblait sous des plaintes amères,
« Et de nous, s'échappait, montant jusqu'au soleil
« Un nuage fumant, qui devenait vermeil.....
« — Maintenant, c'est fini. Comme les oriflammes
« Qui sont au sanctuaire, ainsi dorment nos âmes.
« Nous attendons aussi que les siècles futurs,
« Nous jettent en poussière auprès de ces vieux murs ; —
« Ou bien que notre airain, sous des formes nouvelles,
« Anime les clochers des plus humbles chapelles. —
« Ce sera bien finir, au service de Dieu :
« Ayant grondé souvent, nous chanterons un peu ! »

Ils se turent alors, sous la lune argentée,
Qui met sur toute chose une brume attristée...

Et le passant obscur, au milieu de la nuit,
Se mit à prier haut, et sa voix retentit
Comme parle un géant, dont les lèvres de flammes
Evoquent les esprits, et réveillent les âmes....

Un souffle soulevait la pierre des tombeaux,
L'inconnu s'adressait à ces vivants nouveaux :
« — O héros du passé ! généraux, capitaines !
« Ombres des Catinats, fantômes des Turennes !
« Maréchaux de Crimée ou marins d'Aboukir !
« Dont la guerre faisait la gloire et le plaisir ;
« Et toi, Napoléon ! qui sous cette coupole
« Revis et ne meurs plus dans la même auréole ;
« Aigle si haut monté que tu touchas au cieux,
« Et nous fis croire encore aux anciens demi-dieux :
« Ensemble levez-vous ! Quittez vos sépultures !
« Secouez la poussière et vos cuirasses dures !
« Soldats d'un autre temps : rendez-vous à nos cris,
« Qui vont souffler la vie à vos membres pourris !
« Ah ! n'entendez-vous plus le clairon qui résonne,
« Et le tambour qui bat, et la cloche qui sonne :

« C'était pour vous jadis, le signal du réveil....
« Sentinelles de nuit ! êtes-vous en éveil ?
« — Mais oui, je vous entends ; et vos pieds sur la dalle
« Se posent lourdement comme une lourde balle.
« Enfin vous voilà donc ! Vos squelettes criards
« Agitent vos manteaux, et vos yeux sans regards
« Deviennent si profonds qu'ils semblent des cavernes :
« Vous souriez enfin, de vos sourires ternes.
« Ah ! donnez-nous la vie, ombres de nos grands morts !
« Donnez-nous des combats qui nous rendent plus forts
« Gardez-nous notre cœur et notre belle ivresse !
« Faites-nous dépenser notre ardente jeunesse,
« Ailleurs que dans l'orgie ou les plaisirs brûlants
« Qui ne laissent toujours que remords désolants.
« Alors qu'il n'est plus rien, donnez-nous quelque chose !
« Faites-nous un parti, faites-nous une cause,
« Pour lesquels nous luttions, les pères, les enfants,
« Ainsi qu'à Waterloo, des braves de vingt ans ! —

La prière cessa sous cet appel suprême.....
Et le dôme là-haut semblait un diadème.
Tandis que tous ces morts retournaient au tombeau
Pour y rêver encore un rêve toujours beau.
Minuit sonnait alors à l'horloge tardive,
Répondant à son tour, comme un lointain qui-vive :
Et le temps s'écoulait en évocation,
Sans arrêter jamais son évolution.

Tout s'effaçait enfin, sous la lune argentée,
Qui met sur toute chose une brume attristée....

JACQUES D'ARS.

CŒURS VIBRANTS

(*Suite*).

— C'est, dit Louise Labarthe, qu'en puissance de petite ville où tout se sait et se commente, une très jeune femme ne peut pas sortir seule la nuit avec un très jeune homme. Et qu'ici comme ailleurs un mari, un père, un frère ont seuls le droit de l'accompagner.

— Cela se passe autrement chez nous !... Mais les faits ont justifié votre observation, ma marraine ; j'ai eu tort, il m'a parlé d'amour, autorisé peut-être par l'heure et la solitude.

— L'auriez-vous encouragé à semblable audace, ma fille, et... y preniez-vous plaisir ?

— Aucun plaisir ! ces refrains m'avaient plu autrefois sur les lèvres de Jacques, je sais ce qu'ils valent à l'heure présente. C'est une drôlerie comme une autre, ne le pensez-vous pas aussi ?

— Non, je ne le pense point, je prends la vie au sérieux, dit tristement Louise Labarthe.

— Et moi je cherche à la comprendre sous son jour amusant. On finirait par mourir à la voir sans rire.

— Non, on n'en meurt point !

— Mais on en souffre trop, dit Louise Marie, je n'ai plus la force de souffrir, je veux rire de la bêtise humaine. C'est très amusant d'entendre les plaidoyers de l'amour, et d'être juge et partie.

— Pour être dans le vrai, disons ensemble que ce jeu est très dangereux.

— Il est dangereux quand on a l'arrière-pensée de se laisser

convaincre et ce n'est pas mon cas, dit en récriminant Louise-Marie.

— Mais le plaidoyer peut être éloquent, entraînant même.

— Pour qui me prenez-vous, ma marraine ? je possède mon cœur et je défie personne de s'en emparer.

— Les défis appellent l'attaque et presque toujours la défaite. Je ne voudrais pas vous rappeler un proverbe rebattu, mais vous m'y contraignez : « Il ne faut pas badiner avec l'amour. »

— Pour moi, fit la jeune femme avec dédain, nul danger à ces badinages, je n'aimerai jamais !... Je suis venue ce soir afin de vous exposer mon état d'âme et vous rassurer, car je vous savais inquiète.... et comme vous êtes la personne que j'aime le plus sérieusement, la seule qui me porte une affection désintéressée et forte, je n'ai pas voulu vous laisser rêver cette nuit à des périls imaginaires.

Elle s'interrompit brusquement pour ajouter dans un éclat de rire.

— Mais je pense que le bel Eric se morfond à m'attendre sous vos fenêtres... C'est tordant !

— Seule je vous reconduirai et vous protégerai, dit avec autorité Mme Labarthe. Je vais l'en prévenir moi-même, il n'est pas nécessaire d'initier mes gens à cette aventure.

— Le mot d'aventure me blesse, ma marraine.

— C'est le mot propre et je ne m'en dédierai point quoiqu'il ait des degrés, dit froidement la marraine en jetant un vêtement sur ses épaules.

Louise Marie laissée seule monologua sans s'en apercevoir.

— Je voudrais bien savoir ce qu'elle va dire ! et admirer la figure du capitaine, il ne peut manquer d'être absurde ou niais,.. Pour moi, mon compte est net, j'ai été sotte et imprudente, ma marraine n'en démordra pas... Que penserait de moi ma belle-mère, si elle venait à apprendre mon équipée !... Suis-je bien sûre de n'avoir pas été vue ?... Il était là, faisant sentinelle sur la berge et si amusant avec son air ténébreux, ses yeux levés aux étoiles... Comme j'ai bien fait de prendre une mantille ; j'ai pu rire tout à mon aise dans mes dentelles... Ce n'est pas bien, je le sais... Mais après tout, Jacques en est cause, pourquoi m'a-t-il envoyée si loin de lui ! Pourquoi suis-je si seule !... Ma belle-mère doit me préférer Jeanne, elle est

de son sang ; Mme Labarthe seule m'aime plus que personne... à elle seule je confierai mon cœur... je suis exclusive.

Cependant, le capitaine Landry, le regard toujours tourné vers son pôle, ne s'éloignait guère de la porte qui s'était fermée sur lui et trouvait l'heure longue. Bientôt il fut tenté de la trouver ridicule ; mais la grâce étrange et charmeuse de Louise-Marie l'avait subjugué en même temps que la forme primesautière de son esprit, et il commençait à prendre pour un sentiment vrai ce qui n'était qu'une surprise de ses sensations. Et pourtant, qu'y a-t-il de plus dans une passion qui ne peut se terminer par le mariage ?

Mme Labarthe venait à lui assez enveloppée pour qu'il put s'y méprendre. Il crut un instant qu'elle était celle qu'il attendait et s'empressa, au devant d'elle, dans un mouvement tendre et respectueux.

— Enfin ! c'est vous, Madame !

— Je suis venue, Monsieur, dit une voix un peu émue et grave, vous dire, de la part de Mme Dorimon de ne plus l'attendre.

Il s'inclina très vexé, montrant sa déconvenue sans trouver un mot à dire dans sa confusion. Il se retirait déjà, lorsqu'elle le retint.

— De ma part, maintenant, j'ajouterai, Monsieur, qu'il n'est pas dans l'usage ici d'accompagner la nuit une très jeune femme dont on n'est pas le frère. Sa belle-mère vous a ouvert sa maison avec la confiance que lui inspire M. de Mortaux votre ami, pourquoi seriez-vous autrement que celui qui répond tacitement de vous ?

— Je ne veux et ne puis être autrement, Madame, dit-il confusément et bas.

— Vous me permettrez d'y compter, fit-elle avec fermeté... Loin de son mari, simple et droite, mal au courant des habitudes françaises, Mme Jacques Dorimon ne connaît pas les conventions de notre société plus civilisée que celle où elle a vécu. Cela vous expliquera pourquoi elle a accepté votre bras à cette heure avancée et vous décidera désormais, vis-à-vis d'elle, à une attitude seulement respectueuse.

— Elle a mon respect, Madame, et le mérite entièrement.

— Je le sais ! Vous m'inspirez vous-même assez de confiance

pour vous demander de ne point parler de cette... promenade tardive, seulement motivée par l'inquiétude que ma santé donnait à ma filleule... Adieu, Monsieur !

Je n'ai jamais été aussi gauche, pensait-elle en rentrant ; qu'auraient été mes excuses si l'imprudence eût été plus grave !

— Il est parti ! dit-elle à Louise-Marie et n'y reviendra plus ! Je vais vous reconduire à votre nid, ma filleule.

— Dites-moi, de grâce, comme il était dans l'attente ?... Très drôle, très attrapé, n'est-ce pas ? demanda la grande enfant en éclatant de rire. Pourtant devant l'air triste de son amie... Je devrais vous demander pardon de l'ennui que vous avez subi pour moi, ajouta-t-elle en joignant les mains avec l'attitude contrite d'une coupable.

— Enfant, ne jouez plus avec le feu !

— Aurait-il pris feu ? fit-elle curieuse en se relevant avec la mobilité prompte qui la faisait passer, dans la même minute, à deux sentiments contraires.

— Rassurez-vous !... un homme en disant « je vous aime » sans craindre de troubler le cœur de celle qu'il ne peut épouser, n'a pour elle qu'une éphémère passion. S'il persiste, c'est pis ! il l'outrage. Le capitaine Landry est trop honnête homme pour aller jusque-là. .

— Vous prenez au sérieux ma marraine, ce roman d'une heure.

— Tout est sérieux dans ces intimes rencontres. Partons, il n'est que temps.

Un coup de marteau bruyant retentit à la porte de Mme Dorimon et permit à la maisonnée de constater la rentrée de sa belle-fille au bras de Mme Labarthe.

Ainsi se termina à onze heures du soir, ce flirt aux étoiles.

XIX

Louise-Marie s'agita longtemps avant de trouver le sommeil. Son cœur troublé lui reprochait certains compromis de coquetterie et les condamnait ; la complaisance attentive qu'elle prêtait aux propos passionnés d'Eric tandis qu'elle devait y couper court, lui semblait, non sans raison, fort coupable.

Dans sa veille ensommeillée elle vit, comme toujours, l'inoubliée figure de Jacques et n'osa pas lui dire « je t'aime ! » Non, elle n'avait pas le droit de lui répéter son fidèle refrain, depuis qu'elle avait permis à un autre de lui murmurer ces mêmes mots.

La vue obscurcie par les larmes, elle ne distinguait plus le visage du bien-aimé, ce visage qui devait être hautain et moqueur devant sa faute. Sans oser rien lui dire, elle pria son ange gardien de partir aussitôt pour l'Amérique, afin de calmer l'indignation de cet autre ange qui gardait son mari.

Eric Landry dormit encore moins. Il était mécontent de lui-même, et faut-il le dire, de Louise-Marie. Il en voulait à Mme Labarthe ; qu'était-elle venue faire entre son amour et celle qui l'inspirait ? De quel droit en blâmait-elle ce qu'il osait appeler l'irréprochable expression !

On voit qu'il était loin du velouté de conscience de la jeune femme. Dans les amours faciles de sa jeunesse l'estime des femmes, qu'il tenait de sa mère, s'était étonnamment distendue. Certes, il ne faisait pas cet outrage à la bru de Mme Dorimon, de la comparer un instant à celles qui l'avaient si aisément accepté, mais il croyait ne la point offenser en lui parlant d'amour puisqu'elle ne semblait pas penser à le lui interdire.

Quelle figure ferait-il le lendemain sous le regard de Mme Labarthe. Resterait-il, comme devant, le cavalier *Sirvente* de Louise-Marie en bravant les foudres de sa marraine ; ou bien, au risque d'être ridicule et de passer pour timide, abandonnerait-il brusquement son attitude d'amoureux conquis ? Dans ce dernier parti pris, il semblerait au moins quinteux et, malgré tout ses efforts pour se boucher les oreilles, il entendait les trilles ironiques du rire perlé de la jeune créole.

Devant cet échec prévu de sa vanité, il ne lui restait que l'audace ou un départ qu'il mit sérieusement en question devant Jean de Mortaux, le lendemain, en déjeunant en tête à tête avec lui.

— Mais je n'entends pas que tu me lâches comme ça ! s'écria ce dernier. Quelle mouche te pique ?

— Je dois une visite au vieux cousin de mon père que j'oublie trop ici dans les délices de Capoue.

— Tu feras cette visite, comme il était convenu, en allant rejoindre ton régiment.

— Ce peu d'empressement fâcherait le bonhomme.

— Et moi ! me crois-tu moins fâchable ?

— Toi, tu es mon vieux camarade de collège.

— Et c'est une raison pour me sacrifier ! Si je consens à une absence de huit jours, c'est que je suis trop bon. Promets-moi de revenir ou je jette ton nouvel uniforme, qui te va si bien, dans l'Agronne.

— Eh bien ! soit, je reviendrai, je m'y engage afin de sauver mes galons.

L'idée du retour le consolait, car il se sentait vraiment triste en partant. Jean si cordialement dévoué méritait les regrets qui lui serraient le cœur, mais était-il le seul à exciter ces regrets ? Le capitaine sans être analyste en grade, ne manquait pas de cet esprit de réflexion propre à scruter son for intérieur. Il y descendit en s'en allant et en doublant le dernier méandre de l'Agronne ; ce qui l'obligea à regarder un nouvel horizon, après avoir carressé longuement du regard les tourelles Louis XV de Mme Dorimon.

— Comme je vais m'ennuyer en Sologne chez ce triste cousin que je connais à peine ! Surtout à l'heure de nos causeries sur la terrasse. Que ces huit jours assommants seront longs à passer !... Et puis, je me connais, l'idée que je me suis conduit comme un Zoulou en flirtant en l'absence du mari avec une femme sans protection, me tortionnera tout le temps..... Si l'on me reprend jamais à convoiter la femme du prochain, je veux y perdre mon avancement !

*
* *

— Qu'avez-vous fait du Capitaine ? demanda Mme Dorimon à Jean de Mortaux, quand il arriva seul à l'heure du berger.

— Rappelé brusquement par sa famille, il m'a chargé de l'excuser près de vous, Madame, il revient dans huit jours.

— Il me semblait étrange qu'il partit ainsi sans prendre congé !

Elle allait ajouter un mot gracieux pour son retour, lorsque l'intuition du vrai lui traversa l'esprit et elle n'en dit pas davantage.

Louise-Marie écoutait sans broncher sous l'œil observateur

de sa marraine. Que se passait-il dans sa jolie tête, regrettait-elle l'absent?..... Non, il n'y avait pour elle qu'un absent, elle le sentait bien. La sensation de solitude qui l'oppressa un instant, tenait au désœuvrement que laisse après elle une habitude rompue. Quand elle put se rapprocher de Mme Labarthe sans attirer l'attention de sa belle-mère qu'elle sentait éveillée :

— Comme il a bien fait de partir, dites, ma marraine ?

— Il n'est pas parti avec les honneurs de la guerre, c'est à nous qu'ils restent, répondit celle-ci, l'absence l'obligera à rompre avec son flirt.

— Croyez-vous que huit jours lui suffisent, demanda naïvement Louise-Marie.

— Oui, si vous le voulez, ma filleule, cela dépend absolument de vous.

— Comment parvenir en restant sérieuse, à lui laisser croire que je ne lui boude pas ?

— Nous en reparlerons avant son retour.

— C'est très amusant la flirtation ! Voyez comme Yvrande y prend goût avec Jean de Mortaux ! Mme Dorimon en souffre, il est facile de comprendre qu'elle avait choisi, dans son cœur, ce beau fiancé pour Jeanne et cela depuis longtemps. Pauvre belle maman ! n'avait-t-elle pas eu, déjà, assez de déceptions, sans subir encore celle-là ! Comment arriver à la sauver de ce dernier chagrin !

— J'y pense sans en trouver le moyen, dit la marraine avec mélancolie.

— Si j'essayais sur Jean, proposa Louise-Marie avec son air mutin des mauvais jours, du pouvoir fatal de mes yeux verts? — Ceci fait partie du bagage de flirt du capitaine Landry.

— N'essayez rien ! dit vivement Louise Labarthe.

— Ce serait d'autant plus amusant, continua la folle enfant, que M. de Mortaux a de l'esprit. Le marivaudage avec lui serait piquant.

— Piquant pour une coquette sans vergogne et indigne d'une chrétienne.

— Voilà ce qui me gêne, ma marraine ! Sans la crainte de Dieu je m'amuserais davantage.

— Vaudriez-vous autant ?

— Non ! mon incomparable marraine, je ne vaudrais rien sans Dieu.

— Que complotez-vous là ? dit en sautant d'un bond de la terrasse au jardin où s'étaient réfugiées les deux amies, Mme de Saint-Avit. Je cherche Yvrande dans tous les coins. Je pensais la trouver dans la serre, en voyant une tête dorée qui s'agitait au fond, j'arrive et au lieu de ma petite fille, c'est Drac le chien de Rodolphe qui m'embrasse et m'oblige à m'asseoir, bien malgré moi, sur une orchidée que j'écrase. Mme Dorimon ma bonne amie me pousse sans cesse à la chasse d'Yvrande..... J'en suis rompue et je demande grâce !

— Nous allons chasser à votre place, reposez-vous !

Sur le banc de la charmille, très animée, assise près de Jean de Mortaux, Yvrande causait.

— Mme de Saint-Avit vous appelle, ma chère Yvrande ! dit Louise-Marie à la jeune fille, de plus elle a fait une chute dans la serre... nous irons la soigner ensemble, si vous le voulez ?

— Ma bonne grand'mère ! s'écria Yvrande, en partant avec Louise-Marie.

Mme Labarthe resta seule près de Jean. Celui-ci avait vécu en un commerce de pensées trop étroit, dans l'intimité de Mme Dorimon et de son amie, pour que son esprit d'observation ne le mit point au courant de ce qui les dominait ou les préoccupait.

A mesure que croissait sa sympathie pour Yvrande, il s'était vu étudié, suivi, scruté dans l'accroissement de cette inclination qui pouvait devenir de l'amour.

Son indépendante vanité — toujours si vive chez les jeunes hommes — en avait souffert ; il était décidé à réagir, pour couper court à la puissance enveloppante de sa vieille amie.

Dans cette humeur de révolte, la tête montée, n'ayant pas encore réfléchi, il voulut forcer l'expression d'une profession de foi décisive, à un degré que ne comportait pas sa naissante affection.

Mme Labarthe se rendait compte de tout cela.

— Si un accident sérieux pour Mme de Saint-Avit ; eut résulté de cette chute, vous seriez déjà partie, Madame, et m'auriez emmené ? fit-il sur un ton demi interrogateur.

— Rien, en effet, de sérieux dans cette chute, un simple ébranlement, répondit-elle.

— Alors, nous resterons ici ?... Serai-je dans le vrai, en brusquant les préliminaires d'une conversation que vous semblez autoriser, Madame ?

— Vous l'avez pressenti ; mon cher Jean, je cherchais le lieu, l'heure possible de cette causerie.

— Mlle Yvrande d'Orcourt, petite fille de Mme de Saint-Avit, dit-il solennellement, est charmante. Parmi les jeunes filles que j'avais vues déjà, aucune ne m'avait semblé, aussi désirable.

— Cela se voit assez ! interrompit Mme Labarthe.

— Pourquoi aurais-je dissimulé cette irrésistible attirance ?

— Loin de moi le blâme qu'il ne m'appartient nullement de prononcer. Mais ne deviez-vous pas aux premiers symptômes de cet attrait, en parler à Mme Dorimon l'amie de votre mère ?

— Ne vous hâtez pas de condamner trop tôt cette faute apparente !... Et d'abord, peut-on préciser chronomètre en main la venue souvent inconsciente d'un sentiment ? Ce n'est pas toujours par un coup de foudre que l'amour terrasse, je n'ai jamais connu ces violences sensationnelles propres surtout à ceux qui les cherchent ; c'est par l'action latente d'un charme pénétrant que l'âme de cette enfant s'est emparée de moi. Dans les premières heures, je n'ai vu qu'une charmante et naïve fille, ignorant jusqu'à sa précocité intellectuelle, absorbée, qu'elle avait été de bonne heure par les devoirs du foyer. Résignée à la pauvreté d'une famille nombreuse, elle goûte les plaisirs du nouveau milieu où, elle se trouve, avec la joie souriante que lui cause cet inconnu ; mais sans envie, sans retour d'amertume contre les privations déjà subies et auxquelles elle se croit encore condamnée. Car, elle se prépare à rentrer bientôt dans son rôle moyen de sœur dominée par trois aînées, enseignant l'a, b, c à de toutes petites sœurs et, ne récrime point. Devant cette résignation au devoir, je me suis laissé prendre au désir de transformer sa vie, de la faire jouir de tout ce dont je jouis moi-même, en la choisissant pour ma compagne. Alors seulement que ma résolution était prise, je suis assez sorti de mon égoïsme, pour comprendre l'oubli que j'avais fait des droits que Mme Dorimon tenait de ma mère mourante, sur son fils. Droits d'autant plus forts q u'elle mérite toute ma tendresse pour son dévouement toujours fidèle. Alors aussi, je me suis aperçu qu'elle avait songé pour moi à une autre alliance... Le monde la trouverait plus désirable, mieux faite pour flatter, de convenances parfaites... Cependant, je suis libre d'écouter le premier

choix de mon cœur !... Vous seule pouvez dire, pouvez expliquer, à Mme Dorimon, mon état d'âme, l'excuser même, si son amour maternel m'accuse de méconnaissance.

Elle avait eu l'habileté de ne pas l'interrompre, et de lui laisser épuiser des raisons que la préférence seule, justifiait.

— Avant de plaider dans votre sens, dit-elle, je veux vous dire que je regrette pour vous une union toute aussi sûre et qui ne vous eût plus tard, donné aucun regret.

— Rien ne me fera regretter d'avoir choisi Yvrande.

— Votre imagination est trop montée pour vous laisser bon juge des heures de l'avenir. Dieu me garde d'infliger à votre enthousiasme les froids calculs de la raison ! Je n'opposerai pas même la beauté plus complète de Jeanne au charme de Mlle d'Orcourt. A quoi bon vous attrister en vous prouvant que ce choix aurait prolongé, dans le bonheur, l'existence de votre mère adoptive... La Providence semblait lui ménager cette revanche, après tant de douleurs.

Jean faisait de visibles efforts pour cacher son émotion. Il était profondément envahi par ses souvenirs. Son âme sollicitée doucement était trop entièrement acquise à l'affection vivace et filiale qui avait rempli sa vie, pour ne pas vibrer dans ce moment. Mme Labarthe suivait, sans les brusquer, les phases qu'il traversait avant de reconquérir sa raison troublée.

— Vous ne doutez pas, mon cher Jean, de l'intérêt que je vous porte ?

Non, il n'en pouvait douter, il l'affectionnait elle aussi depuis douze ans, par une habitude très éclairée :

— Vous le savez ! dit-il simplement.

— Eloignez-vous de St-Jude ; faites un voyage pendant lequel vous reprendrez possession de vous-même en vous demandant qu'elle serait celle de ces deux unions que vous conseillerait votre mère si elle pouvait communiquer sa pensée à son fils. Quand vous reviendrez, vous serez dans le vrai.

Aucun argument n'était propre à l'ébranler autant que ce souvenir si sacré et si doux.

(*A suivre*).

COMTESSE BOURGADE DE LA DARDYE.

BAISER D'ENFANT

—

CONTE

Par C. Stuart.

Dans un de ces moments où dans la vie on sent que tout cède sous les pas, qu'un gouffre de néant, de mystère ou d'infini est là, devant, quand l'âme oppressée, torturée par la souffrance s'agite et tremble sous l'enveloppe humaine, agonie mentale ous le masque indifférent.....

J'en étais là !...

J'errais à l'aventure dans ce Paris qui, par instants, semble être pavé d'illusions que l'on foule aux pieds ; je coudoyais ces gens, tous lancés comme moi dans ce tourbillon des êtres et des choses, et j'avais envie de leur crier « Je souffre ! »

... Soudain je m'arrêtai ; devant moi une porte était ouverte toute grande, machinalement je pénétrai dans une église ; c'était celle d'un de ces couvents, retraites calmes et paisibles, qui se dressent dans la capitale, défi à votre fièvre et à votre agitation.

Alors je me trouvai là, comme après un long voyage, quand on arrive dans une campagne isolée où, bien que l'on soit étranger, la nature paraît familière.

Je me rappelai ces heures de ma prime jeunesse où les balustrades ciselées, les statues couvertes de draperies, les cœurs d'or et d'argent accrochés en ex-voto, les veilleuses rouges se balançant dans la voûte du chœur, faisaient ma joie d'enfant.

Justement à deux pas de moi, un bébé, blondinet aux boucles soyeuses, aux yeux bleus limpides, regardant étonnés,

venait d'entrer avec sa mère, élégante parisienne, à la toilette sombre, jolie elle aussi et l'air mélancolique. Petit blondinet regardait, distrait de tout, une belle sainte Vierge, habillée de bleu et d'or, et, tandis que d'une main il tenait sa mère, de l'autre il dirigea un petit doigt rose et fit, tout haut, en son babil enfantin : « Regardez, maman! »

— « Chut ! » fit-elle, à voix basse, « le bon Dieu est là ! » Et lui, tout d'un coup sérieux, approcha sa main mignonne de ses lèvres et l'embrassant fortement il la rejeta dans la direction de l'autel, en disant : « Baiser, bon Dieu ! »..... Et, je sortis, touché de cette petite scène, et je pensai à ma mère, et ce baiser d'enfant au Dieu bon fit mes paupières se mouiller.

C. Stuart.

Chronique scientifique

Les thèses de doctorat en médecine à l'hopital Saint-Joseph. — L'actinomycose, maladie parasitaire due à l'*Actinomyces bovis* vivant sur les graminées; difficulté du diagnostic. Thèse de M. le docteur Raingeard sur *les manifestations cutanées de l'actinomycose.* — Thèse de M. le docteur Attaix sur: *la pipérazine, ses propriétés thérapeutiques.* — Thèse de M. le docteur Ladevie: *le traumatol, ses propriétés antiseptiques et thérapeutiques.* — Thèse de M. le docteur Darteyre: *Le lysol, ses propriétés antiseptiques, thérapeutiques et désinfectantes.*

L'actinomycose est une affection parasitaire dûe à l'*Actinomyces bovis*, champignon qui, d'après M. Raphaël Blanchard, et beaucoup d'autres auteurs vit normalement en saprophyte sur les graminées. Toutefois cette étiologie très probable mérite encore confirmation, car pour entraîner la conviction absolue, il faudra trouver des graminées atteintes d'*Actinomyces bovis* et ensuite faire germer sur ces mêmes graminées les spores provenant des grains de l'actinomycose humaine ou animale.

Si mes souvenirs sont bien exacts, M. le professeur Poncet, de Lyon, aurait réussi cette seconde expérience et obtenu sur les grains de blé et d'orge de belles végétations d'*Actinomyces*.

Toujours est-il que dans l'état actuel de la science, il faut éviter de porter à la bouche des brins de paille, des épis de blé, d'orge, etc., de sucer des tiges de graminées et surtout de s'en servir comme cure-dents.

L'actinomycose se rencontre chez l'homme et chez les animaux où elle se manifeste tantôt par des lésions internes ou viscérales tantôt par des lésions cutanées, et même par les deux à la fois.

Le diagnostic de l'actinomycose est actuellement très difficile, il est presque impossible dans le cas de lésions viscérales seules, à moins qu'un vomissement, un abcès ou une circonstance favorable quelconque ne vienne présenter le corps du délit, c'est-à-dire le champignon

rayonné avec son mycélium à filaments dichotomiques terminés par les massues. A l'œil nu, ce champignon se présente sous forme de grains jaunes ou rougeâtres. Le microscope seul permet de voir le mycélium et les massues. Mais la difficulté du diagnostic tient plus encore à ce que la maladie connue seulement depuis quelques années est totalement inconnue de la plupart des praticiens. Nous disons donc que si on se trouve en présence d'une lésion cutanée surtout buccale ou cervicale qui ne ressemble à rien de connu, on doit penser à l'actinomycose. Sous ce rapport, l'observation présentée dernièrement à l'Accadémie de médecine par le docteur Ducor peut servir d'enseignement caractéristique, car, avant lui, le malade dont l'affection remonte à plus de huit ans, avait vu une quinzaine de médecins et non des moindres qui avaient fait des diagnostics variés et institué des traitements et des opérations en conséquence. Le mal empirait toujonrs et même se propageait puisqu'il s'agit d'une maladie parasitaire.

Aujourd'hui je me propose de faire connaître rapidement le travail d'un brillant interne de l'hôpital Saint Joseph qui vient d'étudier à fond un nouveau cas d'actinomycose viscérale et cutanée dont l'histoire montre également la difficulté, quand on n'y pense pas, d'établir le diagnostic de cette maladie.

La thèse de M. le docteur Raingeard (1) repose uniquement sur l'observation d'un enfant de 6 ans qui a présenté successivement de l'actinomycose viscérale et cutanée dont le diagnostic a passé par plusieurs phases très curieuses ainsi qu'on va le voir.

Charles G. âgé de 6 ans, entre à l'hopital Saint-Joseph, le 4 janvier 1896, service de M. Monnier. Il est fils de cultivateur. A trois ans et demi, il avait eu une fièvre continue avec symptômes pulmonaires dont il ne se rétablit jamais complètement. En 1895, apparaissent des signes de scoliose, et bientôt après une tumeur cutanée dorsale. Un peu plus tard, il avait eu sur l'omoplate gauche un abcès dont le pus, au dire de la mère, ressemblait à des grains de sable. Appelé près de cet enfant, le docteur Sainton soupçonne sans doute quelque chose de spécifique et prescrit un traitement ioduré qui ne donne aucun résultat, ni sur la tumeur, ni sur le poumon gauche où il avait constaté de la matité et du souffle. Croyant alors être en présence d'une tumeur tuberculeuse, M. Sainton l'ouvre et constate des décollements avec substance blanchâtre et caséeuse, ce qui le confirme dans sa

(1) *Les manifestations cutanées de l'actinomycose*, par le docteur Raingeard, ancien interne de l'hôpital Saint-Joseph, in-8° avec une planche, Société d'éditions scientifiques, 4, rue Antoine-Dubois, Paris.

manière de voir. L'incision avait donné une hémorrhagie en nappe qui ne s'arrêta qu'avec le thermocautère. La plaie se cicatrise, mais en même temps, apparaissent des tumeurs nouvelles accompagnées de ganglions dans l'aisselle gauche et de trainées noueuses d'aspect singulier qui envahissent l'épaule gauche. Pas de réaction fébrile.

En présence de cette dissémination du mal, M. Sainton à qui les parents racontent qu'ils ont eu un cheval de malade, croit avoir affaire au farcin. C'est alors que la crainte de la contagion pour leur second enfant, décide le père à conduire son fils à l'hôpital Saint-Joseph, dans le service de M. Monnier.

Il faut lire dans la thèse de M. Raingeard, la description si exacte et si remarquable tant des symptômes viscéraux que des lésions cutanées. « Les antécédants, ajoute l'auteur, et le peu d'effet du traitement ioduré avaient fait rejeter l'idée de syphilis et d'actinomycose. l'aspect des lésions et leur développement rapide post-opératoire, éloignaient l'idée de tuberculose. L'histoire du cheval malade reprit encore le dessus et le diagnostic de farcin fut maintenu en attendant mieux. »

Le 15 janvier, un abcès situé à la partie médiane et supérieure de la nuque est ouvert, M. Meslay, chef de laboratoire, recueille directement le pus dans lequel ne se trouvaient pas de microbes, ni bacilles de Koch, ni bacilles morveux, il conclut que « le pus recueilli s'est comporté absolument comme le fait, le pus d'abcès tuberculeux où on ne trouve pas le bacille de Koch, le plus souvent. Un examen négatif ne peut cependant pas être déclaré absolument concluant. »

Le petit malade allait de mal en pis, on penchait toujours pour le diagnostic de farcinose. M. Raingeard, interne du service, qui étudiait avec grande attention, ce cas si extraordinaire dans lequel il flairait un beau sujet de thèse, pense à vérifier le diagnostic de farcinose par une injection de malléine. Il fait part de son idée à M. le docteur Tollemer qui, après examen attentif du malade pense à l'actinomycose dont le diagnostic fut définitivement porté par M. Macaigne après un second examen microscopique du pus retiré avec une pipette d'une des lésions cutanées.

On revient au traitement par l'iodure de patassium qui amende considérablement les lésions de la peau dans lesquelles on ne tarde pas à apercevoir les grains jaunâtres ou rougeâtres caractéristiques de l'actinomycose.

Je me rappelle fort bien avoir vu, pendant que M. Raingeard dé-

faisait le pensement, l'ouate recouverte de ces grains tout à fait caractéristiques. C'était le second cas d'actinomycose qu'il m'était donné d'observer. J'avais vu le premier à l'Inselspital de Berne, mais à une période où les grains n'existaient plus.

Cette amélioration des lésions cutanées n'eut aucune influence heureuse sur l'affection pulmonaire à laquelle l'enfant ne tarda pas à succomber et que l'autopsie faite par l'un des internes, M. Mérand montra être une pleurésie purulente d'origine actinomycosique.

Dans sa thèse, M. le docteur Raingeard s'est surtout attaché à la description des lésions cutanées. Il en décrit trois formes principales, qu'il résume ainsi.

A. — Une forme non ulcérée comprenant :

a. — Des lésions cutanées qui sont : 1° *vésiculeuses* avec cuticule transparente unique et grains volumineux jaunâtres vus par transparence. Ces vésicules paraissent parfois isolées, elles forment d'autres fois des cordons noueux. 2° *érythémateuses*, proprement dites ne se traduisant que par une rougeur ou des macules plus ou moins régulières ou irrégulières, à surface oscellée en partie et ayant des trainées jaunâtres actinomycosiques.

b. — Des lésions sous-cutanées. Celles-ci sont tantôt lipomateuses et remarquables par leur mollesse et leur indolence, tantôt indurées. Cette dernière forme se présente souvent sous l'aspect de grains sous-cutanés parfois éphémères, donnant lieu d'autres fois à des lésions ulcérées. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une forme associée.

c. — Des lésions cellulo-cutanées comprenant le derme et le tissu cellulaire sous-cutané et formant des tumeurs plus ou moins volumineuses à cuticule transparente de petite dimension.

B. — Une forme ulcérée comprenant :

a. — *Des ulcérations superficielles* semblant provenir des lésions cutanées.

b. — *Des ulcérations profondes*. Quelques-unes de celles-ci proviennent de lésions cutanées vésiculeuses. En général, elles proviennent des lésions cellulo-cutanées. Dans le premier cas, elles ont souvent une marche phagédénique remarquable.

C. — Les formes associées.

Elles sont variables à l'infini, car à l'action spécifique de l'*Actinomyces* vient s'ajouter celle des différents microbes pathogènes.

La propagation de l'actinomycose, dit M. Raingeard, paraît se faire de trois façons ; par envahissement progressif des tissus, par embolies sanguines et lynphatiques. L'envahissement progressif et les em-

bolies lymphatiques semblent dominer dans les lésions cutanées. Le tissu cellulaire est, dans le premier cas, la voie choisie par le mycélium.

Les associations microbiennes paraissent jouer un rôle considérable dans l'actinomycose. Elles amèneraient les abcès volumineux, les ulcérations multiples et retarderaient la guérison.

L'*actinomyces*, par lui-même, ne produit jamais de fièvre.

Le diagnostic s'impose dans les formes non ulcérées, cutanées et cellulo cutanées. Dans les formes sous-cutanées, l'iodure aidera puissamment à le faire ainsi que dans certains cas d'ulcération. Les formes ulcérées relèvent du microscope, sauf dans quelques conditions spéciales. Les grains *d'actinomyces* sont volumineux dans les lésions non ulcérées et deviennent excessivement petits dans les lésions anciennes et ulcérées. Ils paraissent perdre en coloration ce qu'ils gagnent en taille.

L'hypéresthésie des lésions cutanées superficielles, leur sécheresse, leur disposition linéaire, leur cuticule sont les signes excellents quand ils se montrent ainsi que la vascularité de la paroi. Certains de ces signes ne manquent jamais.

L'iodure de potassium est le médicament de choix. Il guérit les lésions non ulcérées dans l'espace de trois à quatre semaines et les lésions ulcérées en quelques mois. On se demande si, dans ce dernier cas, la chirurgie ne pourrait pas venir en aide à l'iodure. Mais l'intervention chirurgicale dans l'actinomycose expose à la dissémination du champignon, aux hémorrhagies et à l'infection microbienne. Si on intervient, il faut le faire largement et dépasser sûrement les limites du mal. Parmi les lésions non ulcérées, les lésions érythémateuses superficielles résistent plus longtemps et c'est là qu'on retrouve en dernier lieu les vestiges du mycélium.

Le pronostic dans l'actinomycose cutanée est essentiellement favorable. Le malade était guéri presque totalement de ce côté quand il fut emporté par ses lésions viscérales. C'est là le danger de ces lésions. La gravité de la propagation de l'actinomycose aux viscères et ce qui rend important un diagnostic rapide et précoce.

Il faut se rapporter à la thèse elle-même pour la description de toutes ces formes de lésions cutanées dont je n'ai pu donner qu'un aperçu très court, car ce qui fait tout l'intérêt du travail du docteur Raingeard, c'est qu'il a eu la bonne fortune d'observer des lésions où l'actinomycose se trouvait à l'état de pureté, ce qui est excessivement rare.

Ayant eu surtout en vue de faire connaître la thèse du docteur Raingeard nous avons été peut-être un peu bref sur l'actinomycose, en général. Ceux de nos lecteurs que cette question intéresserait, liront avec profit l'excellent travail des Docteurs Guermonpez et Bécue intitulé *actinomycose* (in-12, Paris, Rueffet Cie). On sait que le docteur Guermonpez est un des brillants professeurs de la faculté libre de médecine de Lille où il soutient par ses travaux nombreux et très appréciés l'indépendance et la nécessité de la liberté d'enseignement.

Dernièrement trois de mes élèves à l'hôpital Saint-Joseph ont préparé, sous ma direction, des thèses pour le doctorat en médecine, sur l'action thérapeutique de médicaments plus ou moins nouveaux qui n'avaient pas encore eu l'honneur d'être soumis à l'appréciation de la faculté de médecine. Le succès a répondu à l'attente des candidats et les lecteurs de la *Revue du monde catholique* ne seront pas fâchés d'applaudir aux succès des élèves de l'hopital Saint-Joseph et de connaître quelques-unes des nouveautés thérapeutiques. M. le docteur Attaix interne du service a produit une thèse remarquable ayant pour titre : « la *pipérazine, ses propriétés thérapeutiques* (1). »

La pipérazine dont le nom est relativement récent est un produit chimique qui remonte à l'année 1853. Il a été découvert par un chimiste français, Stanislas Cloez (Voy. *Institut.* page 213, 1853) en faisant réagir l'ammoniaque sur le bromure d'éthylène, cette substance qui devait devenir un médicament très précieux ne fut pas autrement étudiée, ni au point de vue chimique, ni au point de vue thérapeutique. Il en a été ainsi, du reste, du chloroforme qui est resté longtemps dans les collections chimiques sans qu'on en connut les admirables propriétés anesthésiques, dont on va célébrer le cinquantenaire dans quelques mois.

Reprenant l'étude de cette substance Hoffmann démontre que le produit obtenu par Stanislas Clocz est une base organique, la *diéthylène diamine.*

$$AzH \begin{matrix} \diagup CH^2 - CH^2 \diagdown \\ \diagdown CH^2 - CH^2 \diagup \end{matrix} AzH$$

En 1878, Schreiner étudie les cristaux particuliers que plusieurs savants avaient signalés dans le sang des leucoythémiques, dans le sperme désséché, dans les vieilles préparations anatomiques, etc., et croît démontrer que ces cristaux particuliers qu'on appelait ordinaire-

(1) Un volume in-8°, Grande librairie médicale, A. Maloine, Paris, 1895.

ment cristaux de Charcot, sont le phosphate d'une nouvelle base, la spermine dont le chlorhydrate aurait pour formule, C^2H^5AzHCL (Voy. *Liebig's Annalen der Chemie*, tome 194, page 68 — *Société chimique de Paris*, tom 34. p. 125).

En 1888, Ladenburg et Abel, en distillant le chlorhydrate d'éthylène-diamine obtiennent la même base que Stanislas Cloez, c'est-à-dire, à la diéthylène-diamine de Hoffmann, mais ils l'appellent *éthylénimine* et la croient, à tort, identique à la spermine de Schreiner, erreur qu'ils reconnaissent bientôt dans plusieurs travaux successifs où ils déclarent que leur éthylénimine est identique à la diéthylène-diamine.

En 1890, Siéber prépare de nouveau cette base en faisant réagir le bromure d'éthylène sur l'éthylène-diamine et lui donne le nom de *pipérazine*, mais il la présente comme différente de la spermine.

C'est alors que la maison Schering prend un brevet pour cette substance sous les noms de *pipérazine* et de *pipérazidine* qu'elle identifie à la spermine de Schreiner, tout en indiquant que sa formule doit être doublée. La pipérazine devient ainsi la dispermine. Cette fausse identification avait un but commercial, celui de remplacer, par cette substance, les extraits de sucs organiques mis en vogue par Brown-Sequeward.

Presque en même temps la maison F. Bayer faisait à son tour breveter la pipérazine dont le nom avait cependant été mis par Sieber, dans le domaine public. Il en résulta entre les deux maisons concurrentes un procès qui se termina par un accord.

Toutes ces contradictions sur l'identification et la non-identification de la pipérazine et la spermine activaient les nouvelles recherches des chimistes et bientôt Hoffmann établissait de nouveau que la base de Schering est identique à la diéthylène-diamine, ensuite Majert et Schmidt identifient la pipérazine et la pipérazidine de Schering et démontrent sa non-identité avec la spermine de Schreiner. Ces deux bases ont, en effet, beaucoup de rapports, mais on peut les distinguer facilement par les caractères de leurs phosphates et du sel double qu'ils forment avec l'iodure double de potassium et de bismuth.

En outre, la spermine aurait pour formule, d'après Loehl, une composition beaucoup plus complexe répondant à la formule $C^{10}H^{26}A_2{}^4$.

C'est Majert et Schmidt qui ont reconnu la propriété de dissoudre l'acide urique que possède la pipérazine.

En résumé, il ressort de ce préambule historique, peut-être fasti-

dieux, mais nécessaire pour rendre à chaque savant ce qui lui est du, que les mots *diéthylène-diamine* (Hoffmann), *éthyléneimine* (Ladenburh et Abel) *Pipérazine* (Sieber), *pipérazidine* (Schering) sont synonymes puisqu'ils représentent le même produit dont le nom chimique doit être diéthylène-diamine, d'abord parce que c'est la première appellation scientifique qui lui a été donnée par Hoffmann, ensuite, parce que ce nom est conforme à la nomenclature chimique.

Nous ajouterons seulement que la préparation de la pipérazine est assez délicate, on l'obtient par l'action du sodium-glycol sur le chlorhydrate d'éthylène-diamine ou par celle du glycol sur l'éthylène-diamine.

Toute l'action thérapeutique de la pipérazine résulte, en premier lieu de sa propriété dissolvante sur l'acide urique et sur les urates, en second lieu de ce qu'elle est inoffensive pour l'organisme qu'elle traverse très rapidement en s'éliminant par les urines où sa présence est facile à constater par l'iodobismuthate de potassium qui donne un précipité d'iodobsmuthaise de pipérazine sous forme de fines aiguilles écarlates,

La pipérazine cristallise en lamelles chatoyantes très solubles dans l'eau dans et l'alcool mais attirant l'acide carbonique de l'air, ce qui rend sa conservation assez difficile. On connaît encore un chlorhydrate, un chloroplatinate et un urate de cette base. Parmi ces composés, ce dernier seul intéresse plus particulièrement le médecin, car il se dissout dans 50 parties d'eau à la température de 17°. C'est donc l'urate le plus soluble, puisque celui de lithine exige 367 parties d'eau à 20° et celui de soude, 1200 parties à 15°. C'est par cette propriété qu'est fondée l'administration de la pipérazine dans la diathèse urique : goutte, gravelle et lithiase rénale.

En effet, les expériences faites, en Allemagne, par Biesenthal, en Angleterre, par Gordon, qui opéraient à la température de 38°, le premier avec de l'eau, le second avec de l'urine, en ayant soin tous deux de maintenir le liquide en mouvement, ont montré que la pipérazine dissout non seulement les calculs d'acide urique et d'urates, mais encore la matière organique qui sert de ciment et de gangue à ces calculs.

Si M. Bardet, en France, n'a pas obtenu les mêmes résultats c'est que probablement il n'a pas fait ses expériences dans les mêmes conditions. La dissolution des calculs formés d'acide urique et d'urates de soude est beaucoup plus rapide dans la pipérazine que dans les solutions de borax, de citrate de lithine, de carbonate de soude et de citrate

de potasse, ainsi qu'il résulte de nombreuses expériences résumées dans un tableau dressé par M. Attaix.

Actuellement donc on peut affirmer que la pipérazine est le meilleur lithontriptique connu et nous en conseillons sérieusement l'usage à tous ceux qui souffrent de la diathèse urique. C'est un remède héroïque contre les coliques néphrétiques. Nous ajouterons encore qu'au cours de nos recherches sur ce médicament, nous avons observé qu'il exercait une action rapidement bienfaisante dans les cas de cystite et d'uréthrite.

M. le docteur Attaix a essayé, par des injections intra-vésicales, d'une solution de pipérézine à 2 0/0 de dissoudre les calculs. Les essais ont été trop peu nombreux pour permettre une conclusion qui serait trop hâtive, mais tout fait espérer qu'on pourra dissoudre la pierre (celle du moins formée d'acide urique et d'urate, ainsi qu'il a été dit plus haut) et qu'on ne sera plus obligé dans beaucoup de cas de recourir à la lithotritie et à la taille. Ce serait vraiment le triomphe de la médecine sur la chirurgie, la médecine faisant disparaître le résultat de la diathèse urique et empêchant celle-ci d'élaborer de nouveaux produits, tandis que la chirurgie ne fait en somme qu'enlever les produits pathologiques avec tout ou partie de l'organe affecté et n'ayant aucun moyen d'empêcher la récidive. C'est un but que les médecins vraiment dignes de ce nom ne devraient jamais perdre de vue.

Le *traumatol* est un médicament nouveau destiné à remplacer l'iodoforme dont le faible pouvoir antiseptique, l'odeur désagréable et la toxicité auraient du faire repousser l'emploi depuis longtemps. Il a été découvert par le docteur Kraus, de Vienne. C'est un produit de substition de l'acide crésylique, encore appelé crésylol ou crésol, dans lequel un atôme d'hydrogène du noyau benzinique est remplacé par l'iode. On l'appelle encore *iodo-crésine* pour rappeler sa composition.

Le traumatol se présente sous la forme d'une poudre amorphe violette, impalpable, très légère, dont la densité est de 0,67 c'est-à-dire trois fois moindre que celle de l'iodoforme qui est 2 ; ce dernier renferme 96,7 0/0 d'iode, tandis que le traumatol n'en contient que 54,4 0/0 presque moitié moins. Cette proportion d'iode montre que dans le traumatol, il y a presque autant d'acide crésylique que d'iode. En raison de sa faible densité, il faut donc saupoudrer sur une plaie 6 fois moins de traumatol que d'iodoforme.

Les résultats thérapeutiques remarquables que j'avais obtenus avec diverses préparations à base de crésol, notamment avec le lysol, m'en-

gagèrent à vérifier la valeur du traumatol. Les premiers essais faits pour obtenir la cicatrisation de vieux ulcères variqueux furent tellement satisfaisants que je n'hésitais plus à employer ce produit dans tous les cas où son usage paraissait indiqué.

M. Ladevie, étudiant en médecine, qui fréquentait mon service à l'hôpital Saint-Joseph, voulut bien recueillir les observations des malades traités par le traumatol, il amassa ainsi d'importants matériaux pour faire une thèse (1) fort intéressante.

Il en a subi, avec succès, la soutenance devant la faculté de médecine de Paris. Le jury lui a adressé ses félicitations pour s'être occupé d'un projet nouveau et important par ses applications thérapeutiques.

Pour donner à ses recherches et à ses conclusions toute la rigueur scientifique possible, je fis profiter M. Ladevie du laboratoire de bactériologie nouvellement créé à l'hôpital Saint-Joseph, laboratoire que je réclamais depuis la fondation de cet établissement. Il comprend égagalement l'anatomie pathologique. Mais il est à espérer que l'administration toujours en quête de nouveaux progrès et de nouvelles améliorations ne tardera pas à y adjoindre une annexe pour les recherches de chimie biologique, ce qui complètera heureusement le matériel scientifique nécessaire aux travaux et aux recherches des médecins de l'établissement et de leurs élèves. M. le docteur Meslay, chef du laboratoire, se mit à la disposition de M. Ladevie et l'aida dans ses recherches bactériologiques qui consistaient à mettre le traumatol en présence de cultures de divers microbes pathogènes et à constater l'effet produit sur leur développement dans les différents milieux.

C'est ainsi que fut étudiée successivement l'action du traumatol sur le pneumocoque, le staphylocoque, le pneumobacille, le *bacillus-subtiis*, le bacille pyocyanique, le *Staphylococcus citreus*, le Streptocoque, le Colibacille et le Bacille cholérique. J'eus désiré qu'il expérimentât également l'action du traumatol sur le Bacille d'Eberth cause de la fièvre typhoïde, sur le Bacille de Klebs-Lœffler, cause de la diphtérie et le bacille de Kock, cause de la tuberculose. Mais les cultures manquaient. Ce sont des recherches que j'entreprendrai à la rentrée, au mois d'octobre.

La lecture de ces nombreuses expériences montre que le contact du traumatol a empêché la culture du Pneumocoque, du Staphylocoque doré, du Streptocoque, du Colibacille et du bacille du choléra. Il sem-

(1) *Le traumatol, ses propriétés antiseptiques et thérapeutiques*, par le docteur Ladevie, ex-interne de l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand, in-8°, imprimerie P. Delmar, Paris, 1896.

blait que cette substance n'avait aucune action sur le pneumobacille et sur le *Staphylococcus citreus* qui végétaient sous une couche de traumatol, mais il a été reconnu que le contact n'était pas assez intime, car, en réalisant cette dernière condition, on voit que le développement ne se faisait plus. Seul le bacille pyocyonique a résisté au traumatol, mais ainsi que le fait remarquer M. Ladevie, les germes qui se sont montrés réfractaires sont les plus résistants ou ne sont point pathogènes. Au reste, on ne connaît guère d'antiseptiques capables de tuer toutes les variétés de microbes. Ainsi, l'acide phénique en solution à 2 0/0 conserve intacte pendant un mois les spores de la Bactéridie du charbon. On ne les tue que dans une solution à 5 0/0 encore seulement au bout de 8 jours. Or, cette dernière solution est trop caustique pour l'usage chirurgical. Dieu sait si pendant longtemps on n'a pas considéré l'acide phénique comme l'idéal des antiseptiques? Et cependant que d'accidents il a causés !

Et l'iodoforme en qui les chirurgiens avaient eu confiance absolue, que d'empoisonnements et de complications n'a-t-il pas causés également ! Son pouvoir microbicide est presque nul, ainsi que l'ont démontré Heyn et Rorsing en constatant que l'iodoforme mélangé à la culture pure de *Staphylococcus aureus* n'empêchaient pas de nouveaux ensemencements de donner les résultats positifs, même après un mois. Ils ont constaté aussi qu'un tempon de gaze iodoformée laissé 24 heures dans la cavité organique préalablement désinfectée d'une personne saine, était pénétré jusqu'au centre, de microbes vivants.

Le chapitre bactériologie de la thèse de M. Ladevie est certainement le plus important au point de vue scientifique, mais combien est plus intéressant et plus consolant celui qu'il a consacré à la thérapeutique et dans lequel il énumère les heureuses applications qui en ont été faites dans la plupart des opérations chirurgicales et dans divers hopitaux par MM. Périer, Picqué, Jullien, Bilhaut, etc., etc. Viennent ensuite les observations justificatives.

Il reste à dire quelques mots sur les applications médicales du traumatol, car jusqu'ici, ce médicament n'avait pas été employé à l'intérieur, où, nous en sommes sûrs, son usage n'aura pas moins de succès que dans les applications externes. Les malades, à qui j'ai fait prendre du traumetol, s'en sont bien trouvés. Je citerai notamment un espagnol atteint d'une pneunonie grave qui ne s'était pas résolue et dont l'état empirait de jour en jour. Sept ou huit jours après avoir pris des pilules de traumatol, il éprouva un mieux sensible, put se lever,

marcher et recouvrer l'appétit. Les tuberculeux à qui je l'ai administré, non-seulement l'ont bien supporté, ce qui est rare avec l'iodoforme, mais encore en ont éprouvé du soulagement. Il y a donc encore de ce côté, à prévoir de nombreuses applications.

On a essayé le traumatol en injection hypodermiques, ce qui est peu commode, car ce produit est insoluble dans l'eau, l'alcool et les acides. Il est peu soluble dans l'éther, mais il l'est dans les lessives caustiques, dans le chloroforme et le sulfure de carbone. D'après le docteur Ducasse, l'huile d'olives en dissout 1 0/0, de sorte qu'il faut injecter un centimètre cube d'huile pour administrer un centigramme de traumatol. Y a-t-il utilité réelle pour le malade, à vouloir injecter tant de médiments dans le tissu cellulaire sous-cutané ?

Ajoutons encore que MM. Périer et Picqué ont fait à la société de chirurgie, un rapport favorable sur l'emploi du traumatol. On voit que pour être nouveau, ce produit a une grande carrière à parcourir, car il va supplanter complètement l'iodoforme qu'il remplace avantageusement puisque le traumatol a une odeur excessivement faible qui ne diffuse pas. On peut dire que pratiquement, il est inodore.

En même temps que M. Ladevie, un autre de nos élèves M. Darteyre, recueillait les matériaux d'une thèse fort importante sur le *Lysol*, médicament, mes lecteurs le savent bien, dont je poursuis l'étude depuis plus de cinq ans. Son travail intitulé : *le lysol, ses propriétés antiseptiques, thérapeutiques et désinfectantes*, (1) a été des mieux accueillis à la faculté de médecine de Paris, où le jury, après avoir félicité le nouveau docteur du choix d'un sujet qui n'est nullement banal ainsi que de la manière dont il l'avait traité, lui accorda la note *très bien satisfait* rarement méritée par les thèses présentées à la faculté.

En se reportant à quelques-unes de nos précédentes chroniques scientifiques, nos lecteurs verront que le *Lysol* est un produit obtenu par la combinaison des huiles lourdes ou mieux de la créosote du goudron de houille qui distille entre 195° et 205°, avec de l'huile de lin, de la résine et de la potasse qui donne un liquide d'aspect huileux contenant environ moitié de son poids d'acide crésylique. C'est, en effet, à cette substance que nous avons déjà étudiée plus haut dans le traumatol, que le *Lysol* doit presque toutes ses propriétés.

Si on n'emploie pas directement l'acide crésylique, encore appelé,

(1) Un volume in-8°, par le docteur Darteyre, ex-interne à l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand, ancien prosecteur à l'école de médecine de Clermont-Ferrand, grande librairie médicale, A. Maloine, 21, rue de l'École de Médecine, Paris.

on le sait déjà, crésol ou crésylol, c'est qu'il est insoluble dans la plupart des dissolvants ordinaires. Cependant il se dissout dans l'huile. C'est de cette façon que je l'ai administré par voie sous-cutanée à de nombreux phtisiques dont beaucoup en ont ressenti de très bons effets. Plus tard nous reviendrons peut-être sur ce sujet, mais aujourd'hui il faut nous occuper de la thèse si intéressante du docteur Darteyre.

Après un historique fort exact, dans lequel il montre le *Lysol* prenant naissance en Allemagne ou il a été étudié et employé par Schottelius, Gerlach, Pée, Billroth, Cramer, Wehmer, Harel, Szumonn, Vulpius, Hang, etc. en Angleterre par Philipps, en France, par Schmitt, Cadéac, Tison, Champetier de Ribes, Hue, Sipière, l'école vétérinaire d'Alfort, et surtout les laboratoires de l'Institut Pasteur dont les *Annales* contiennent plusieurs mémoires importants sur ce sujet, l'auteur aborde la question chimique qui se résout en grande partie dans celle du crésylol, mais où il met bien en lumière les propriétés physiques et chimiques du *Lysol*.

Le chapitre III consacré à la bactériologie est une œuvre importante car ainsi que M. Ladevie, M. Darteyre avec l'assistance de M. Meslay, a examiné le pouvoir bactéricide de diverses solutions de Lysol sur un grand nombre de microbes pathogènes : les divers staphylocoques, le pneumocoque, le pneumobacille de Friedlander, le streptocoque, la tétragène, le bacille pyocyanique, le colibacille, le bacille de Klels-Lœffler et celui du choléra. Les résultats ont été très remarquables et le Lysol s'est montré ce qu'il est réellement, c'est-à-dire, le meilleur antiseptique connu. Comme pour le traumatol, j'ai regretté qu'il n'ait pas été possible de faire des expériences sur le bacille d'Eberth et sur celui de Koch, mais c'est un travail que j'exécuterai bientôt avec d'autant plus de plaisir que c'est un excellent antiseptique intestinal, et qu'il me rend les plus grands services dans le traitement de la fièvre typhoïde.

On comprend maintenant pourquoi dans la pratique il faut donner la préférence, sur tous les autres antiseptiques, au Lysol qui n'est ni toxique, ni irritant, ni caustique, propriétés qui doivent faire éliminer le sublimé à cause de sa toxicité et de son action irritante sur les tissus et les mains de l'opérateur, l'acide phénique qui est irritant, caustique et détermine des fourmillements dans les mains. Enfin le Lysol qui antiseptise complètement les mains ainsi que le démontrent les expériences de M. Darteyre, antiseptise également tous les instruments en métal et en caoutchoux sans les altérer en aucune façon, ce que ne

font ni le sublimé, ni l'acide phénique. Ajoutons encore que grâce au savon qu'il contient, le *Lysol* suffit à nettoyer, à antiseptiser la peau avant les opérations et dispense de recourir aux nombreux lavages avec le savon, l'alcool, l'éther et le sublimé. Il y a longtemps que j'ai démontré les avantages du Lysol pour l'antiseptie de la peau et des aiguilles dans les injections hypodermiques.

Avec de pareilles données comme prémisses, il devenait facile à M. Darteyre d'aborder le chapitre *thérapeutique* et de démontrer la supériorité de l'emploi du Lysol dans la chirurgie générale, la gynécologie et les accouchements, les maladies de l'oreille, de la gorge et du nez, les maladies de la peau, les affections médicales, surtout les maladies infectieuses. Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ce chapitre dans lequel toutes les conclusions sont appuyées sur de nombreuses observations recueillies pour la plupart dans mon service de l'hôpital Saint-Joseph.

Il faut aussi parler de l'heureux emploi du *Lysol* dans l'hygiène publique ou privée et de son importance dans la désinfection. Nous passerons sur le chapitre mode d'emploi, qui est plus spécial, nous contentant d'indiquer, d'une façon générale, que la solution de *Lysol* à 1 0/0 suffit dans presque tous les cas, pour arriver aux conclusions qui résument tout ce qui précède.

Enfin nous ajouterons qu'à l'école vétérinaire d'Alfort et à l'Institut Pasteur on emploie le Lysol pour désinfecter et antiseptiser la peau des animaux qui servent à la préparation des sérums thérapeutiques, qu'au ministère de la guerre on recommande son emploi pour la désinfection des écuries, des harnais et le lavage des mains, ainsi que pour la désinfection de la peau des chevaux qui doivent recevoir l'injection de malléine, que le préfet de police, à Paris, l'a prescrit pour la désinfection des cours, étables, etc., Ainsi que de tous les endroits où les animaux ont séjourné.

Si c'était le lieu nous nous étendrions sur les heureux avantages du *Lysol* dans le traitement des maladies de la vigne ainsi que sur la préférence que lui donnent aujourd'hui tous les vétérinaires pour le traitement des animaux.

Les progrès de l'hygiène publique par la désinfection de tous les objets souillés et l'isolement des malades atteints d'affections contagieuses ont été le meilleur argument contre l'emploi des quarantaines qui apportent tant d'entraves au commerce et à la circulation. Si on y a renoncé dans beaucoup de pays, c'est grâce aux hygiénistes français qui ont su faire accepter leurs idées dans les conférences sociétaires interna-

tionales. C'est ce qu'expose très clairement, M. le professeur Proust, dans un nouveau volume : *l'orientation nouvelle de la politique sanitaire* (in-8°, J. Masson, éditeur). On y trouvera tout ce qui s'est passé à Venise en 1892, à Dresde en 1893, et à Paris en 1894. C'est le meilleur moyen de faire comprendre les conditions de cette nouvelle orientation sanitaire. L'auteur termine par l'étude du nouveau règlement de police sanitaire maritime de 1897 qui a suscité cependant de si vives réclamations de la part des médecins maritimes.

Parmi les derniers volumes de l'*Encyclopédie des Aide-mémoire* (G. Masson, éditeur) nous signalerons tout d'abord celui de M. A. Demmler : *Des soins à donner aux malades, Hygiène et surveillance médicale*. C'est un ouvrage essentiellement pratique et d'une utilité incontestable, surtout à notre époque où il est reconnu que l'hygiène et l'antiseptie, non seulement des malades mais de tout l'entourage, jouent le rôle principal. C'est un livre que voudront et devront lire tous ceux qui ont des malades à soigner. Ce doit être le *vade-mecum* des garde-malades.

Nous nous arrêterons peu, faute d'espace, pour entamer la discussion passionnante sur les deux volumes de M. Dallemagne : *les nouvelles théories de la criminalité et les stigmates anatomiques de la criminalité*, car la science est loin d'avoir des données positives sur ces questions que Lombroso a plutôt embrouillées. Il faut considérer ces deux volumes comme des jalons destinés à fixer quelques notions certaines et à servir de points de repère aux observateurs désireux de se familiariser avec l'anthropologie criminelle ou animés du désir d'investigations personnelles.

Docteur Tison.
Médecin de l'hôpital Saint-Joseph.

AUTOUR DU MONDE

Radicaux et Conseils Généraux, M. *Le Porcher !* — M. Félix Faure en Bretagne ; Fin de l'exploration de l'Occident par Li Hung Tchang, ce qu'il pense des Barbares ; — révision des tarifs Dananiens chinois ; — le voyage du Tsar, sa visite à la France ; — le Fahavalisme à Madagascar ; — Pacification de l'Indo-chine ; — L'Etat Indépendant du Congo et le commandant Lothaire ; — Les soucis de l'Angleterre à l'intérieur et à l'extérieur : au Transvaal, en Egypte, ses vues sur la Crète ; — Bismarck l'incurable ; mariage du prince de Naples et les relations russes-italiennes ; crise allemande ; — affaires de Cuba ; le *memorandum* de l'Espagne ; — élections présidentielles aux États-Unis.

Les Radicaux avaient la manie, et ils la gardent, de se considérer comme indispensables au bonheur de la France. A ce titre, pour se consoler surtout de la perte du pouvoir, ils espéraient que les Conseils Généraux ne se lasseraient pas de soupirer après eux, qu'ils iraient même jusqu'aux manifestations éclatantes en leur faveur. Ils ne négligeaient rien, du reste, pour inviter nos Assemblées départementales à se départir d'une réserve, pourtant toute naturelle. Mais n'avaient-elles pas, jadis, formé des vœux pour ou contre l'impôt sur la Rente? pourquoi alors n'en présenteraient-elles pas aussi pour ou contre l'impôt sur le revenu ? Elles n'y ont pas manqué, sans doute, quoique, à l'encontre de M. Bourgeois, M. Méline ne les eût pas saisies de la question. Néanmoins les radicaux eux-mêmes en conviendront facilement : nulle part on ne s'est enflammé pour la cause jusqu'à se livrer à des débats orageux ; tout au plus a-t-on exprimé des opinions, donné des indications ; on s'est particulièrement consacré, comme de raison, aux questions d'intérêt local : chemins de fer, assistance publique et répartition des impôts. Les questions religieuses ont été négligées, sauf dans la Sarthe, où l'indéfinissable Leporché s'est attaqué à Dieu. Le duel n'a été rien moins qu'émouvant. Leporché a jeté sa

bile sans arriver à exciter l'intérêt chez ses auditeurs, sans troubler surtout Dieu dans la paisible possession de ses pouvoirs souverains. Pour qui sait, du reste, combien peu de chose, un grain de sable peut-être, il faudrait pour mettre un frein à cet obscur blasphémateur, et combien peu, par contre, l'Eternel doit être intimidé par un ver de terre en ribote, il paraîtra absolument oiseux d'insister sur la rencontre de deux Etres d'une nature si différente et d'une importance si prodigieusement disproportionnée. M. Leporché peut en emporter la douce assurance : tout en se couvrant de ridicule, il n'a affaibli en rien la notion de la divinité que le plus faible parmi nous entretient religieusement dans son cœur.

La Politique a donc chomé. C'est plutôt comme à un exercice d'entraînement que se livraient les reporters et certains orateurs, à qui le silence pesait, quand les uns et les autres, les joues enflées et l'œil en feu, ont parlé de dissolution, d'élections et de bouleversements inénarrables. Le fait est que M. Méline est le plus pacifique des hommes d'Etat, que rien ne lui répugnerait plus que de recourir à des mesures extrêmes, que de pareilles mesures, du reste, ne se recommandent, ni par l'état des esprits, ni par l'attitude des partis, et qu'au surplus les gens soucieux des vrais intérêts de la France ont beaucoup mieux à faire aujourd'hui où, la situation intérieure étant paisible, les complications internationales ne laissent pas d'être troublantes.

Vous pouvez nous en croire, l'Europe s'est médiocrement intéressée au voyage, d'ailleurs très pittoresque, que vient de faire M. Félix Faure en Bretagne. C'est une affaire de famille et, véritablement, les peuples auraient grand tort de s'enquérir anxieusement si c'est bien l'enthousiasme pour la République qui a poussé les Bretons au devant du Président, ou si au contraire, c'est leur respect invétéré pour le pouvoir suprême, en dépit même de sa personnification ; ou encore et plutôt si c'est la vulgaire espérance de saisir à la volée les écus qu'un Plutus ambulant leur jetterait comme des dragées

M. Félix Faure est allé en Bretagne comme s'il avait tenu à cœur de tenir la promesse faite, en 1893, par le président Carnot à ces vaillantes populations bretonnes, toujours méconnues et trop souvent délaissées. La maladie et d'autres causes, encore inavouées, firent qu'après avoir parcouru la France du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, M. Sadi Carnot trouva à Lyon une fin tragique sans avoir jeté à la Bretagne, hautaine et pauvre, le regard bienveillant qu'il devait impartialement à toutes les parties de la France. Avant Carnot, Grévy, casanier et économe, était principalement occupé à capitaliser ses frais de

déplacements. Il faut remonter à Mac-Mahon pour trouver le dernier chef de l'Etat qui daigna visiter la Bretagne; Napoléon III la parcourut lui-même. On dit volontiers que le déplacement du chef de l'Etat est, pour le moins, superflu s'il n'a pas une raison d'être précise, un but déterminé, soit que, comme Napoléon III, s'étant aliéné le clergé breton par sa criminelle politique dans les Etats Pontificaux, il eût intérêt à tout tenter pour se le réconcilier; soit que, comme Mac-Mahon, étant à la veille d'événements décisifs, il fallait chercher au milieu de populations robustes un point d'appui inébranlable. Mais qu'est allé faire M. Félix Faure en Bretagne? On se le demande : aucune catastrophe ne s'était produite, aucune épidémie ne sévissait; point de consolation à porter, ni de secours à prodiguer; il y a en Bretagne autant qu'ailleurs des hommes zélés pour les œuvres humanitaires, des patriotes tout dévoués à la France; mais pour une aune de rubans qu'il aurait pu y distribuer équitablement, il en a laissé une partie en route, s'est parcimonieusement départi de quelques brins pour en remporter tout le reste, et il n'a, au bout du compte, malgré des discours habiles, louangeurs, occasionnellement modérés, que fait ressortir l'incurable partialité de la République et l'irréconciliable hostilité des partis : en effet, les sénateurs et les députés bretons ont cru généralement devoir s'abstenir de faire cortège au Président d'une République qu'ils ne reconnaissent pas.

Tout autre a été le voyage en Europe du fameux Li-Hung-Tchang, qui de Russie s'est rendu en Allemagne, de Berlin à Paris, et de chez nous, chez nos aimables concurrents : les Anglais. Le vice-roi du Petchili a fini par s'embarquer à Southampton pour l'Amérique. On avait dit le diplomate chinois peu satisfait des Anglais; il s'agit de savoir si les Anglais, les Français, les Allemands, les Russes même, qui l'hébergèrent tour à tour royalement, ont quelques raisons d'être enchantés du séjour parmi eux de ce Célestin impénétrable.

Mais procédons avec méthode.

D'abord qui nous l'a envoyé ? On l'ignore. On ne sait pas au juste s'il a voulu simplement, pour son propre compte, mais à nos dépens, tenter à son crépuscule l'exploration hardie des pays barbares d'Occident. Avait-il parié qu'un Chinois, alors même qu'il était humilié par le Japonais, était encore un objet si prodigieux pour l'Univers, que tout barbare qu'on était dans les pays ensorcelés, arrosés par la Néva et le Danube, par la Sprée, la Seine, ou par la Tamise, on ne pouvait autrement faire en ces lieux hantés que se voiler la face sur son passage, que l'adorer en un mot, couché dans la poussière? Car, s'est-on assez

courbé devant lui, aplati à ses pieds? En fait d'honneurs extraordinaires, on les a partout épuisés en sa faveur et on lui a témoigné, dans l'étalage des secrets de la force militaire et navale de l'Occident, une confiance pour le moins déplacée. Nous ne rappellerons que pour mémoire les multiples incongruités dont il agrémenta son voyage, et nous ne lui ferons pas un crime d'avoir publiquement mis à de rudes épreuves l'urbanité parfaite des personnages officiels chargés de lui faire apprécier l'hospitalité dont il abusait. Li-Hung-Tchang s'estimait un homme si prodigieusement supérieur à tout ce qui l'entourait qu'il aimait afficher ses imperfections, sans doute pour ne point décourager ses faibles adulateurs. Comme mystificateur, il nous semble, que le personnage est complet. Sans autre prestige que celui que lui laisse encore une situation amoindrie, sans autre titre qu'une lettre de créance assez banale et très vague, partant sans mission apparente, mais avec l'évident désir de se payer nos têtes pour se faire valoir, ayant très probablement inventée pour les besoins de sa cause la fable enfantine du relèvement des droits de douane à l'entrée des marchandises étrangères en Chine, il est venu en Europe et pendant de longs mois il s'est fait recevoir par toutes les autorités de trois grands peuples réputés intelligents, comme l'envoyé extraordinaire du monarque, apparemment, le plus puissant du monde. Il est vrai que la cupidité a facilité son rôle. Il est communément admis qu'après la magistrale volée que les Japonais ont administré aux Célestes, il manque à ces derniers tout ce qu'il faut pour inspirer le respect : l'argent, les armes, et les navires ; il leur manque aussi les moyens indispensables d'affirmer leur supériorité *hypothétique*, d'abord les voies de communications rapides, chemins de fer, télégraphes et téléphones ; puis les moyens de production qui pourraient les mettre à l'abri de la concurrence étrangère : l'industrie. Commerçants, ils le sont jusqu'au bout des ongles. Donc, représentant un peuple aussi dépourvu de tous les éléments de la prospérité matérielle, d'un peuple qui venait d'expérimenter les dangers de pousser plus loin le dédain de la force mécanique, on tenait pour certain que Li-Hung-Tchang avait de fortes commandes à prodiguer aux industries les plus variées. Le malheureux avait beau faire et beau s'ennuyer, on l'entrainait partout et toujours son œil lassé se heurtait à des marteaux-pilons, à des presses hydrauliques; il ne voyait que canons, que cuirasses, que torpilles accumulés, qu'escadres rangées en bataille. Seulement, les connaissances techniques du Célestin étaient si limitées que toutes ces machines, qu'elles fussent anglaises, allemandes, ou fran-

çaises, lui paraissaient de même nature et de qualité semblable.

Il demandait, par manière d'acquit le poids, le prix de ces objets, classait le tout dans son esprit et s'en allait en murmurant : on verra. Et, nulle part, à personne, il ne laissa la plus faible commande, ce qui serait un comble d'équité ou d'habileté, si ce n'était, peut-être, la confirmation de son impuissance par défaut d'une mission réelle et précise.

Jusqu'à plus ample informé nous tenons donc pour une mystification bien combinée et parfaitement réussie, les notes ci-après, trouvées au Grand-Hôtel, dans la chambre de Li-Hung-Tchang ne font que confirmer cette opinion.

«... Mon séjour parmi les barbares nommés Français est près de finir. Il en est temps. Car il est intolérable, pour un haut dignitaire Céleste tel que moi, de vivre longtemps au milieu de ces Occidentaux. La nation que je visite n'est, d'ailleurs, pas plus exécrable que celles que j'ai visitées auparavant. Mais elle ne l'est pas moins. Les peuples qui se nomment Russes, Français, Allemands s'imagiment qu'ils diffèrent infiniment les uns des autres : chacun d'eux s'attribue toutes les qualités et charge son voisin de défauts et de vices. Leur imbécile vanité paraît ici tout entière. Ils ne s'aperçoivent pas qu'ils se ressemblent au point de se confondre, et que les yeux éclairés, ni l'esprit sage d'un Fils du Ciel ne distinguent de nuances entre leurs égales sauvageries.

» Ils ne soupçonnent pas le mépris que nous inspirent leurs mœurs grossières, leurs institutions vieilles à peine d'un jour, leur religion puérile et téméraire, qui n'a point la sagesse de se renfermer en ce monde, et croit superstitieusement à des choses éternelles. Les serais-je jamais venu voir, si ce n'était afin d'étudier et de conquérir les instruments de force brutale qu'inventa cette race de vils ouvriers ? C'est l'unique supériorité qu'ils possèdent, supériorité éphémère qu'ils vont perdre par moi.

» Leur imprévoyance et leur avidité sont telles qu'ils me livrent à l'envi, dans l'espoir d'un peu de gain, leurs secrets les plus sérieux. Ils font manœuvrer devant moi leurs soldats, m'offrent leurs officiers pour instruire les Chinois dans la discipline européenne, me proposent leurs fusils, leurs canons et leurs vaisseaux de guerre. Quelle est la plus solide armée ? Où sont les meilleurs canons ? Où sont les plus puissants cuirassés Chaque pays se vante et dénigre ses rivaux. La seule difficulté que j'éprouve est celle de choisir.

» La rudesse de leurs mœurs est d'ailleurs égale à l'avidité de leurs âmes et à l'infirmité de leurs esprits. Ils ignorent l'art délicat et compliqué des salutations et leur abord révèle la plus insolente familiarité. Les personnages les plus éminents de l'Etat se témoignent l'un à l'autre moins d'égards que ne feraient chez nous les gens du plus bas vulgaire. Lorsqu'ils donnent à dîner, ils disposent leurs hôtes sans nul souci des rites les plus sacrés : c'est ainsi que plus d'une fois ils n'ont pas craint, en des repas qu'ils organisaient en mon honneur, de me placer face au Nord. Leur hospitalité est à ce point imparfaite, que durant tout mon séjour en Europe on ne m'a point offert à manger le moindre nid d'hirondelles, le moindre rat ni le moindre jeune chien. Ils

montrent à leur table un répugnant défaut de sobriété, et la voracité qu'ils mettent à se gorger de viandes innombrables m'a plus d'une fois soulevé le cœur. Je ne trouve rien à admirer dans leur figure, ni la dignité des hommes ni la beauté des femmes. Leur gouvernement est débile et timide : l'usage salutaire de la tyrannie est proscrit chez eux, et le mot seul excite leur animadversion. Ils attachent à la vie humaine un prix déraisonnable, et ne se décident qu'avec peine à faire tomber des têtes : ce sont des barbares amollis, indignes de comprendre notre antique civilisation, à la fois féroce et courtoise. La leur ne montre que force aveugle, intelligence bornée et sensibilité puérile. Leurs âmes, qui se lisent à découvert sur leurs visages transparents, dans leurs gestes excessifs et leurs discours dépourvus d'art, sont les choses les plus insignifiantes du monde. L'on ne peut avoir que mépris pour ces races sans hiérarchie, sans rites et sans politesse... »

Ces appréciations *aimables* ne diffèrent guère de ce que les Célestes pensent communément des Barbares d'Occident. Mais ce dédain superbe ne doit guère nous porter à donner les satisfactions matérielles que des gens qui « connaissent à fond l'art des salutations, » et savent être « férocement courtois » veulent bien attendre de nous. Remarquez que les Célestes négligent toujours de nous offrir quoi que ce soit et nous sollicitent sans cesse. Ils nous demandent d'abord la revision du tarif douanier chinois.

On se rappelle qu'après la prise de Pékin par les Anglo-Français, en 1860, la France et l'Angleterre imposèrent à la Chine des traités de commerce fixant à 5 0/0 *ad valorem* les droits d'entrer dans l'empire du Milieu sur les marchandises étrangères ; tous les traités qui, dans la suite, intervinrent entre la Chine et les puissances furent calqués sur ces premières conventions. Or, comme la monnaie d'argent seule a cours en Chine, et vu que le métal blanc a subi depuis 1860 une dépréciation qui dépasse souvent 50 0/0, il arrive que la piastre mexicaine et le taël, qui valaient alors respectivement 6 et 8 francs, ne valent plus aujourd'hui que 3 et 4 francs effectivement. Néanmoins, les importateurs constituent leur paiement en argent et profitent ainsi de la baisse survenue, si bien qu'en réalité ils n'acquittent qu'un droit d'entrer de 2,50 0/0 au plus.

Voilà une situation imprévue qui lèse sensiblement les intérêts du Trésor chinois dont les principales ressources viennent précisément des perceptions des Douanes.

Aussi longtemps que la Chine est restée emmurée, obstinément isolée, sans grand commerce, sans énormes besoins, et surtout sans *dette extérieure*, l'inconvénient de la situation ne lui pesait guère et elle ne protestait pas. Mais la guerre sino-japonaise est survenue. Outre

qu'elle l'a profondément humiliée, cette malheureuse aventure a privé la Chine de ses arsenaux, de sa flotte, du meilleur de son matériel de guerre ; elle l'a affligée, de plus, d'une dette extérieure assez lourde dont les arrérages sont payables en or. Quand les Célestes, pour s'acquitter, réunissent leurs piastres et leurs taëls dépréciés pour en faire de l'or, ils voyent leurs économies fondre entre les doigts, et ils se rendent ainsi compte de ce que, à leur point de vue, la situation a d'anormal et d'onéreux. Ils voudraient donc que les puissances, si méprisées, lui fassent l'honneur d'une revision et consentent bénévolement à faire le sacrifice d'un avantage aussi appréciable. Il paraîtrait que les unes et les autres seraient assez disposées à écouter les doléances de la Chine, à relever le droit de 5 fr. à 10 0/0 ; mais.... moyennant quoi? Voilà la question, et Li-Hung-Tchang n'a pas paru un seul instant autorisé à la résoudre.

Ah ! l'Angleterre, qui sait tout résoudre à son profit, proposerait immédiatement la seule solution acceptable à son gré : La Chine n'a plus de flotte ; eh ! bien, si elle veut, la revision de ses tarifs, il faudra : 1° qu'elle reconstitue cette flotte, 2° qu'elle en confie le soin à l'industrie britannique, 3° que le commandement de cette flotte soit abandonné aux officiers anglais. Il ne resterait plus, ensuite, pour combler les *desiderata* d'Albion, qu'à conclure une alliance offensive et défensive, ou qu'à mettre la Chine sous le protectorat anglais.

Cette combinaison est fort ingénieuse ; mais, alors même qu'elle admettrait que l'Allemagne pourrait de son côté fournir des fusils et des canons à l'armée chinoise, et la France verser son or dans le Trésor percé du Fils du Ciel, on ne s'étonnera pas qu'elle paraîtra insuffisante pour emporter notre assentiment. Que l'Angleterre veuille s'assurer, outre un appui éventuel, quelques centaines de millions de commandes qu'elle ferait, sous forme d'emprunts, gager par la France, rien de plus avantageux et par conséquent de plus *britanniquement* naturel ; mais encore une fois cela ne ferait pas notre affaire, et s'il plaisait à la Chine d'oublier comment l'Angleterre s'est recommandée à ses préférences, soit en l'abandonnant dans le malheur, soit en allant se joindre aux Japonais avec l'intention de l'achever, nous ne nous ferions pas faute de lui rappeler qu'avec l'aide de la Russie et de l'Allemagne nous ne l'avons pas sauvée pour le plaisir d'être sacrifiés à nos ennemis.

Dirons-nous maintenant, avec quelle vive satisfaction Paris et la France entière ont appris que le tsar Nicolas II et son auguste épouse avaient décidé qu'ils n'iraient pas seulement à Rome, à Berlin, à Copenhague, en Angleterre, mais qu'ils mettraient le pied sur le sol

français, qu'ils viendraient jusque dans Paris recevoir chez leurs fidèles alliés le respectueux hommage d'une amitié sincère et d'un dévouement sans bornes ? Les vieilles monarchies avaient espéré un moment que le préjugé l'emporterait sur les convenances internationales et que le tsar ne pourrait se résigner à faire vers la France républicaine le pas décisif qui, au dire de quelques-uns, devait introduire cette démocratie turbulente dans la société ombrageuse des rois et des empereurs. Le tsar a voulu montrer que, s'il savait vouloir être maître absolu dans un empire, il pouvait parfaitement admettre chez autrui la pratique d'une liberté plus large, appropriée surtout aux us et coutumes, au tempérament d'un peuple que la licence même n'égare pas facilement et dont la générosité native fait, pour ainsi dire, le modèle des peuples civilisés en marche vers le progrès indéfini. Nicolas II se mettra donc en contact avec l'âme de la France ; il en éprouvera l'ardeur communicative et les irrésistibles élans ; et si, jadis, en 1893, il a perçu de loin les échos touchants des inoubliables manifestations qui transportèrent l'amiral Avelane et ses marins, les émurent souvent jusqu'aux larmes, il s'apercevra demain que les cœurs français savent toujours mieux faire, qu'ils trouvent sans cesse à leur admiration vraie, à leurs tendresses des expressions plus neuves, plus entraînantes, dont les splendeurs défient toute concurrence comme aussi toute comparaison.

Voici l'itinéraire de leurs Majestés Impériales à travers l'Europe :

Le 25 août (nouveau style), l'empereur a quitté Peterhof se rendant à Vienne par Varsovie; le 27 août il est arrivé à Vienne qu'il a quitté le 29 pour arriver à Kiew le 31. — 3 septembre. Départ de Kiew. — 5 septembre. Arrivée à Breslau. — 6 septembre. Séjour. Le tsar assistera aux manœuvres. — 7 septembre. Départ de Breslau. Arrivée à Kiel. — 8 septembre. Arrivée à Copenhague sur un yacht. — 8 au 20 septembre. Séjour à Copenhague. — 20 septembre. Départ de Copenhague pour Balmoral sur yacht. — 22 septembre. Arrivée à Balmoral. — 22-3 octobre. Séjour à Balmoral. — 5 octobre. Arrivée à Cherbourg. — 6 octobre. Arrivée à Paris (matin).

Il est arrêté que M. Félix Faure se rendra au devant de l'empereur de Russie. La rigueur du protocole pouvant fléchir, grâce à la présence de l'impératrice, le Président de la République, au lieu d'attendre leurs Majestés sur le sol national s'embarquera et ira les recevoir à la tête de notre escadre du Nord, hors de nos eaux, en pleine mer, d'où, naviguant de conserve, les flottes russes et françaises gagneront Cherbourg pour y opérer une entrée imposante. Par contre,

on ignore encore non, seulement quelle résidence préférera le tsar à Paris : (on hésite entre l'embassade russe et le palais des Affaires Etrangères), mais encore en quelle gare il débarquera pour faire une entrée solennelle dans Paris. Les environs de Courbevoie auront certainement la préférence de tous, car, du rond point de la Défense jusqu'à la place de la Concorde, on jouit d'une perspective unique, et d'une voie triomphale qui permettra à l'ingénuosité des uns, à l'enthousiasme des autres, de faire à nos hôtes une réception incomparable. Combien de temps le tsar restera t-il parmi nous, on s'en informe ; on peut compter dès maintenant sur quatre jours pour le moins, six jours au plus ; mais notre allié ne demeurera jamais trop au milieu de ses véritables amis.

Que signifie le voyage du tsar et qu'en résultera-t-il ? Ce déplacement, en dépit des nuages amoncelés à l'horizon, malgré les troubles de la Crète et les soulèvements qui se dessinent en Arménie, dans la Macédoine, et qui, par l'envahissement audacieux de la Banque Ottomane dans Constantinople même prennent une tournure de plus en plus inquiétante ; malgré les agissements de l'Angleterre en Egypte, au Soudan, et les complications imminentes dans la mer Rouge, en Abyssinie ; malgré les terreurs réelles et les angoisses simulées, signifie avant tout que par le bon plaisir de la France et de la Russie nul ne pourra inquiéter les peuples, ni ébranler l'Europe ; que la paix, jusqu'à nouvel ordre, est assurée. Le tsar est jeune ; un profond malheur a précipité ses pas vers le Trône, il a une immense tâche à remplir. Il lui plaît donc de voyager pour s'instruire et il lui semble convenable pour se préparer à l'accomplissement de tous ses devoirs, de s'initier à toutes choses et de prendre le contact des hommes dirigeants avec lesquels les événements peuvent l'appeler à traiter dans l'avenir. A Vienne ; il s'est trouvé au foyer des intrigues qui agitent les Balkans ; à Breslau il sera en contact avec les hommes qui menacent ses alliés, à Copenhague, il se reposera au milieu des siens qui ont souffert un dur malheur, et qui espèrent que par lui se prépare pour eux un destin plus favorable ; à Balmoral, il prêtera l'oreille, et facilement il se rendra compte que l'outre d'Eole est dans le voisinage. Il comprendra que c'est des outres qu'on y perce chaque jour que s'échappent ces vents orageux qui, cyclones improvisés, se promènent sur les mers et les continents, couvrent indifféremment de ruines et l'Afrique, et l'Asie, constituant par leur fréquence et leurs directions constantes une perpétuelle menace pour l'empire de Russie ; en France enfin, il se retrouvera au milieu d'amis fidèles. Il se laissera

dire : nous sommes alliés pour la vie, jusqu'à la mort. Il serrera nos mains tendues et répondra : Je le jure au nom de ce Dieu que vous oubliez un peu, et pour nos Patries qui se soutiendront réciproquement toujours ! Nos ennemis en concluront ce qu'ils voudront ; mais les Français, sans devenir séditieux à l'intérieur, sans paraître obséquieux envers leurs hôtes, vont crier à l'unisson : Vive l'Empereur !

Il nous faut parler aussi de nos affaires de Madagascar. On connaît la nomination au commandement supérieur du corps d'occupation du colonel Gallieni, promu, à cette occasion, au grade de général de brigade, et la proclamation de l'état de siège dans l'île entière, ce qui, enlevant la juridiction aux civils, la remet aux conseils de guerre. Cet état n'aurait pas dû cesser d'être, vu l'insécurité où vivent nos soldats, nos missionnaires et nos colons sur cette terre nouvellement conquise. On nous parle du *fahavalisme,* mal chronique dont souffre ce pays depuis un temps immémorial, et dont notre résident général se couvre pour excuser une situation troublée grâce à son manque d'énergie. Les *fahavalos* jadis étaient des pirates, qui s'en allaient en villégiature dans la brousse. Ils y vivaient tant que le métier nourrissait son homme, ou jusqu'à ce qu'on le lui rendait impraticable ; comme il n'allait pas sans danger, on le pratiquait avec modération. Aujourd'hui, ayant brisé tous les ressorts de l'administration rudimentaire des Hovas, administration sacrifiée avant d'y avoir rien substitué, il arrive que la profession de brigand est aisée, lucrative, honorable surtout quand elle s'exerce à nos dépens. Fahovalos, mais tous le deviennent, ou aspirent à le devenir ; on se met en quête d'un fusil, d'un gourdin, on dissimule les moindres armes, on les cache sous terre, dans les fourrés ; puis on va, on vient, on attend en flanant, nos coolies et nos convois ; si nos provisions sont bonnes et l'escorte faible, on allume des signaux, on fait entendre dans la forêt des appels convenus, et les paysans, inoffensifs tout à l'heure, creusent la terre, fendent les fourrés ; les voilà armés et ils se groupent pour fondre sur nous ; ils tuent, volent, et vivement se dispersent. Ils iront, les traîtres, jusqu'à incendier eux-mêmes le toit de feuillage qui les abrite et qui ne vaut pas cher et ils viendront nous dire que les pirates les ont dépouillés à cause de nous ! Ainsi nous leur devrions l'aumône, après leur avoir laissé nos dépouilles. Nous sommes donc lésés et dupés, et on ne voit guère quand la comédie finira à notre honneur.

C'est que M. Laroche ne néglige absolument rien pour nous rendre ou ridicules ou odieux. Ranavalo, de par la faveur spéciale de notre

gouvernement encore Reine de Madagascar, était entourée avant notre arrivée à Tananarive de méthodistes ennemis jurés de la France. Que fallait-il faire le lendemain de la conquête ? Embarquer la Reine avec son vieil époux et l'envoyer en villégiature en Algérie, sinon à Cayenne, lui donner un successeur de notre choix et lui constituer une cour, un gouvernement de tous ceux qui étaient déjà avant la guerre amis de la France.

On a fait exactement le contraire. Nos amis dans l'Emyrne étaient généralement des Hovas catholiques qui, ayant donné des gages de leur fidélité, pouvaient espérer nos faveurs. On les a systématiquement tenus à l'écart, ne les recherchant ni comme conseillers, ni comme guides, encore moins comme soutiens. On a laissé la Reine à l'abri de nos canons se concerter avec nos pires ennemis ; et elle conspire si tranquillement contre nous que, rassurée sur l'issue fatale de toute cette aventure, l'Angleterre, à l'encontre des Etats-Unis, refuse de reconnaître notre conquête, espérant sans doute s'y installer après nous. Il est un fait inoui : tous nos ennemis malgaches sont là-bas au pouvoir, et, à l'école comme dans le temple, les évangéliques soudards, vendus aux Anglais, toutes les vipères qui ont prêché la guerre sainte contre nous, continuent d'instruire le peuple et de lui apprendre que si le présent est dur la fortune a des retours qui peuvent entretenir les meilleures espérances.

Pourquoi s'étonner dès lors de ces révoltes étendues, de ces coups de mains audacieux, de ces vols répétés, de ces massacres épouvantables, de cette insécurité générale en un mot qui nous préoccupe à si juste titre ? N'est-il pas prodigieux cet ineffable M. Laroche qui se prépare à monter au Capitole parce que a 45 kilomètres déjà autour de Tananarive on peut ambuler avec une escorte de quelques hommes seulement, et parce qu'il espère si bien jouer des coudes qu'il éloignera encore les lignes derrière lesquelles nos soldats demeurent assiégés !

De l'avis des mieux informés ce qui s'impose, c'est la déchéance et la déportation de Ranavalo dont la conduite devient un scandale, même pour un peuple dépravé. Il faut lui donner pour successeur le prince Ramahatra, recevoir ses serments d'obédience et l'entourer de nos seuls amis, auxquels nous donnerons des conseils, au besoin des ordres ; il faut, ensuite, convoquer tous les gouverneurs, étudier leurs relations, peser leurs actes, révoquer et emprisonner ceux qui nous sont hostiles, les remplacer par des hommes qui ont sincèrement accepté la domination de la France, les envoyer parmi leurs administrés

avec la mission de rétablir la paix, munis de pouvoirs suffisants pour la maintenir sous leur responsabilité. Il faudrait, de plus, charger les chefs de tribus, et de villages de recruter chez eux des gars solides et rangés, les encadrer d'officiers et de sous-officiers français, les armer, les instruire et leur confier le soin de rechercher les bandits et de les exterminer impitoyablement. De cette façon la sécurité de Madagascar, avant peu, serait égale à celle de la Beauce ou du Bocage.

Dès lors aussi les chercheurs d'or qui affluent, venant du Transvaal principalement, pourraient prospecter à leur aise, extraire le métal précieux et prouver au monde émerveillé que si le Contesté franco brésilien à la Guyanne est d'une richesse minière prodigieuse, Madagascar est un Eldorado qui lui est pour le moins comparable.

Pour rétablir l'ordre à Madagascar, l'expérience faite au Tonkin servira d'enseignement pratique. Il est incontestable, en effet, que la pacification dans l'Indo-Chine est en voie de progrès, et que les grandes bandes de pirates, qui la dévastaient, tendent de plus en plus à se classer parmi les souvenirs pénibles de la conquête. Au début, sans ordre ni méthode, on courait à droite, à gauche, partout où s'élevait des cris, partout où éclatait la fusillade, et la repression incohérente, désordonnée d'un brigandage qui naissait, disparaissait et reprenait sans cesse, demeurait lamentablement inefficace. C'est alors que l'autorité civile s'entendit avec l'autorité militaire et qu'on isola le Delta paisible de tous les territoires environnants où la piraterie faisait rage. On divisa ces territoires en quatre commandements militaires et on se mit patiemment à nettoyer l'un après l'autre, faisant la chasse aux bandits, apprenant aux paysans inoffensifs à nous aimer en leur enseignant l'art de se défendre. On les armait, on les instruisait, on les invitait à fortifier ses villages, si bien que le pirate, se heurtant partout à des obstacles et partout se voyant accueilli à coup de fusils, dut renoncer au vol du bétail et des femmes, et il se refugia dans les bois où il finit par disparaître.

Deux des quatre commandements militaires sont ainsi pacifiés, on se prépare à détruire la dernière bande qui dévaste le troisième ; le quatrième enfin, étant à l'abri de l'infiltration chinoise, est tranquille ou troublé selon l'impulsion heureuse ou malheureuse que nous lui imprimons. Il ne suffisait certainement pas d'anéantir les pirates existant ; il convenait, de plus, de prévenir la constitution de bandes nouvelles. Or, nul n'ignore que la Chine est un vaste réservoir d'hommes où les pirates surgissent spontanément. Les autorités locales leur faisaient la chasse, à moins qu'elles ne les commanditaient ; dans le premier cas,

comme dans le second, les bandes chinoises tendaient à se rapprocher des frontières du Tonkin, à les franchir sans cesse. Il fallait donc surveiller cette frontière, en fortifier chaque issue, opposer à cette infiltration dangereuse un obstacle infranchissable. C'est le but qu'on a poursuivi en établissant toute une série de forts et de fortins le long de la frontière chinoise. Depuis lors, difficilement ces bandes arrivent au Tonkin, plus difficilement encore elles le quittent avec leur butin, de sorte que le métier devenant plutôt onéreux que productif, gouverneurs et commerçants chinois ont cessé de commanditer ceux qui l'exercent ; voilà pourquoi la paix est en progrès au Tonkin.

Les soins que nous demandent Madagascar et le Tonkin ne doivent pas nous faire perdre de vue nos intérêts africains. Dans l'*hinterland*, du Dahomey les Allemands déployent une activité suspecte qu'il importe de surveiller de près tandis que Samory, après avoir repoussé nos avances et affecté une certaine hostilité envers l'Angleterre semble plutôt disposé à combiner quelque entente avec nos ennemis. D'autre part, il nous semble que l'Etat Indépendant du Congo s'agite beaucoup plus que ne le comporte sa situation internationale et ses intérêts avoués. Il accumule des armes et des munitions vers les pays où les mahdistes s'affirment en maîtres ; il expédie vers ces mêmes régions des troupes en nombre comme s'il avait l'intention de conquérir pour le compte d'autrui le Soudan égyptien. Quand on considère l'état des forces anglaises dans l'Ouganda, et l'éventualité d'une marche sur Khartoum, et au-delà, on arrive, de plus en plus, à se demander si réellement et à l'encontre de son droit, le jeune Etat a conclu quelque alliance avec nos adversaires déclarés en Afrique. En effet, il est à remarquer que tout ce remue ménage des Belges en Afrique concorde avec les désirs violents qui se manifestent à Bruxelles, et qui tendent à mettre la Belgique sur un pied militaire que n'exige nullement sa neutralité garantie par les puissances. Nous savons parfaitement que la loyauté du peuple belge est ici hors de cause ; il n'en est pas de même de l'honnêteté politique du Saxe-Cobourg qui préside à sa destinée.

On nous objectera peut-être l'affaire du commandant Lothaire. Ce brave officier que vingt faits d'armes admirables ont rangé déjà parmi les héros, rencontra sur son chemin, en pays noir, un Européen flibustier et chef de bande qui colportait des bibles et de la verroterie, et qui s'était surtout fait le fournisseur d'armes et de munitions des chasseurs d'esclaves que le commandant traquait au nom de la civilisation. Stokes tomba entre les mains du commandant Lothaire. Il

fut facilement convaincu d'actes condamnables qu'il avoua, du reste, et fut, par suite, très légitimement pendu haut et court pour la parfaite édification de ses pareils, dignes représentants des missions évangéliques protestantes, qui s'efforcent, dans ces conditions, de civiliser le monde sans dédaigner les petits profits. Les protecteurs ou les commanditaires de Stokes jetèrent feu et flammes, et, grâce à eux, le gouvernement anglais, toujours effronté, contraignit l'Etat du Congo d'instruire la cause de l'officier ; il voulait même le voir condamner. Il fut, au contraire, acquitté à Boma. L'affaire revint en appel devant le conseil supériure de l'Etat du Congo et là, à la demande du ministère public lui-même, l'acquittement fut confirmé.

La fureur de la presse anglaise en fut réjouissante ; nombre de plumitifs, hors d'eux-mêmes, conseillaient déjà d'armer une flotte, de bombarder Anvers, de s'emparer de Bruxelles avec l'intention, sans doute, d'occuper la Belgique et de la protéger contre elle-même, comme l'Egypte. Il n'y a que les Anglais au monde pour se payer ainsi le luxe du ridicule. Ils avaient voulu enfler la voix, et, se haussant sur la pointe des pieds, montrer ce qu'était la taille d'un Anglais et ce qu'il en coûte pour celui qui, à tort ou à raison, ose l'effleurer.

Ils couvraient la mémoire de Stokes, comme ils défendent l'immunité des flibustiers qui envahirent le Transvaal, et ils n'avaient à cœur que de clamer à tous : Ah ! vous croyez que nous sommes comme vous, que nous ne sommes pas vos maîtres, que votre honneur, vos biens, votre liberté ne sont pas notre chose ; que nous ne sommes pas juges de tout, libres partout ; ah ! vous voulez voir des hommes supérieurs et constater si notre race jouit du privilège d'impunité universelle : nous allons vous montrer cela ; et ils s'attaquèrent au président Krueger, au commandant Lothaire, tout comme à la caisse de l'Egypte. Mais il va falloir reporter les rapines dans la caisse, respecter les Boërs et il n'y a pas jusqu'à Lothaire qui n'échappe facilement à ces maîtres du monde. Nous savons que les méthodistes anglais font à Madagascar ce que le Révérend Stokes faisait au Congo, ce que les Anglais font généralement partout, et que le *fahavalisme* malgache est une œuvre qu'ils entretiennent. Qu'ils persistent et, puis qu'ils nous tombent entre les mains, et nous jurons bien qu'en dépit de M. Laroche leur coreligionnaire, la France outrée balancerait leur compte avec l'appoint de leurs têtes : car, tout a une mesure, même l'insolence britannique.

Du reste, bien des choses sont faites en Angleterre et ailleurs pour inspirer aux Anglais, qui sont moins aveuglés, une certaine modestie.

Nous ne dirons rien de leurs affaires antérieures, et nous n'appuieront ni sur la situation précaire de l'Irlande, ni sur les échecs successifs de lord Salisbury aux Communes et à la Chambre des Lords ; nous ne dirons pas, non plus, dans quelle pitoyable posture a été placée le gouvernement tory par le rejet du projet scolaire qui, tout en portant un coup mortel aux *School Boards*, devaient assurer le triomphe de l'enseignement libre et religieux aux frais des contribuables : Il a fallu retirer ce projet et avouer ainsi l'incapacité des *leaders* tories et leur incurable impuissance dans le domaine des réformes attendues par l'opinion.

C'est à l'extérieur surtout que les soucis de l'Angleterre vont se multipliant. Déjà, et parce qu'il ne peut l'intimider, M. Chamberlain flatte le président Krueger et convient volontiers que les Boërs ont déjà beaucoup fait pour la paix en restreignant la vente de l'alcool aux indigènes et en mettant en vigueur la loi sur l'instruction gratuite de tous les enfants, sans exception de nationalité. On n'ose pas espérer à Londres que ces insinuantes paroles feront oublier au Boërs l'impunité assurée aux principaux flibustiers qui, sous le couvert de la *Chartered Company*, menacèrent leurs libertés. On se rend compte enfin que le Transvaal désabusé ne veut plus de la tutelle anglaise et qu'il réclame désormais son indépendance politique, économique et financière. L'Etat libre d'Orange partageant les appréhensions du Transvaal, on redoute que ces Etats ne s'entendent entre eux, non seulement pour repousser tout pacte douanier, mais pour affranchir leurs voies ferrées, coordonner leurs moyens de défense au point d'isoler la colonie du Cap jusqu'à en compromettre le développement et tout l'avenir.

En Egypte la situation n'est guère plus brillante. On se rappelle qu'on menait jadis a grand bruit autour des vastes projets de l'Angleterre sur le Soudan égyptien : on allait exterminer les Derviches, s'emparer de Khortoum. On s'est avancé, il est vrai, de quelques pas, on a posé un court ruban de rails et on s'est arrêté après avoir fait peu de chemin, dépensé 50 millions et perdu beaucoup de monde. On avait aussi, direz-vous, remporté des victoires à Suardah et à Firket. Tout doux, quelles victoires étaient-ce donc-là ! Les dernières informations établissent que les batailles livrées par les Anglo-Égyptiens l'ont été contre des fantômes, que les exploits célébrés dans le discours du trône se réduisent au massacre odieux des femmes et des enfants abandonnés dans un village, et que leur faiblesse recommandait à la pitié des envahisseurs ; on avait, de plus, procédé à la vente publique

de quelques femmes échappées au carnage. C'est peu après avoir arboré l'étendard de la civilisation et berné le monde. Ce serait moins encore s'il se confirme que les Derviches viennent d'anéantir un détachement égyptien de 400 hommes. On est donc justement inquiet au Caire, où l'on y parle moins que jamais d'aller à Khortoum. On s'y réjouit, au contraire, de ne voir arriver ni de l'Inde, ni de Malte ou de Gibraltar les régiments anglais qui devaient promener les Egyptiens triomphants à travers le désert. On dit, mais le bruit demande confirmation, que, poursuivant leurs secrets desseins, les Anglais négocient, avec le Mahidi, la constitution d'un vaste empire soudanais qu'on placerait sous le protectorat britannique. Evidemment, plutôt que de se consumer en vains efforts dans un brûlant désert, les Anglais auraient trouvé plus avantageux la combinaison qu'ils suggéraient à l'Europe : la Crète était en révolte, et la Turquie, ne sachant comment réprimer la rébellion sans éveiller les susceptibilités des puissances, avait recours à des mesures inefficaces ; on tremblait à la pensée qu'une étincelle égarée pouvait mettre le feu aux poudres amoncelées partout. C'était l'heure, ou jamais, pour l'Angleterre de se produire. On avait, pour assurer la pacification, proposé de bloquer l'île de Crète. Les Anglais refusèrent d'y concourir ; on leur demanda alors de trouver un autre moyen également efficace ; ils répondirent que ce n'était pas leur affaire ; mais, laissaient-ils entendre : si on nous le permettait, nous occuperions volontiers l'île, y ferions régner l'ordre et la liberté, puis, sans retribution, même honnête, nous la remettrions à la Grèce dès que l'Europe en manifesterait le désir.

L'Europe opina que l'Angleterre avait déjà assez à protéger avec Gibraltar, Malte, Chypre, et l'Egypte, et qu'avant de lui confier des mandats nouveaux, il convenait de voir comment elle remplirait les anciens. Les puissances cherchèrent donc autre chose. La tâche était laborieuse, d'autant plus que les Crétois n'inspiraient que des sympathies très limitées. Certainement tous les diplomates ne sont pas affligés de la brutalité d'humeur et de langage, ni de cette absence complète de sensibilité ou d'humanité dont l'ex-chancelier allemand, Bismarck, se fait gloire, parce qu'il doit à cette difformité morale les plus éclatants de ses succès diplomatiques. Aussi, peu d'êtres à face humaine auraient répété après Bismarck que « la Crète les intéressait moins que la plus petite motte de terre de leur jardin » et nous pensons que, pour se justifier d'une boutade monstrueuse, aucun homme ne serait allé avec le *prince Sans-Cœur* invoquer l'apôtre saint Paul et rappeler le chapitre Ier, versets 12 et 13 de sa lettre où il disait à Tite : « Un

« d'entre eux, un prophète même de leur race, a dit : — Les Crétois « sont toujours des menteurs, des mauvaises bêtes, des goinfres ; « aussi tancez-les vertement ; il le faut pour les affermir dans la foi. » Ce qui reviendrait à dire, selon Bismarck, que les musulmans crétois et autres, de nos jours, traquant, massacrant, rôtissant, après les pires outrages, les hommes inoffensifs, les faibles femmes, et leurs enfants infortunés, font œuvre bonne à l'endroit de ces chrétiens de Crète, qu'ils affermissent ainsi *définitivement* dans la foi.

La Grèce, et pour cause, témoigne aux insurgés crétois de tous autres sentiments ; elle leur envoie des armes, des munitions, des volontaires en nombre, et des officiers pour les conduire ; elle accueille aussi leurs réfugiés dont *dix mille* sont nourris à Athènes.

Avant tout autre considération, il est juste d'affirmer hautement que, sans les égoïstes calculs de la diplomatie européenne, sans son manque d'entente et d'énergie, sans ses hésitations incessantes et sa constante duplicité, jamais les affaires de Crète ne se seraient compliquées jusqu'à la révolte armée, jusqu'aux hostilités implacables, jusqu'à mettre en danger la situation intérieure de plusieurs nations, jusqu'à compromettre la paix universelle. Cette diplomatie, à propos de l'île de Crète, avait eu déjà à délibérer ; elle avait pris des résolutions, porté des arrêts acceptés publiquement par les parties. Ce qu'il fallait faire en son temps, ce à quoi il fallait veiller constamment, c'était à amener le Divan à n'oublier jamais ses engagements ; au besoin, en les lui rappelant, il fallait lui imposer le respect des traités. Dès lors la question crétoise n'aurait pu se reproduire, et ce pauvre Bismarck pouvait se dispenser de l'inutile étalage de sa férocité plus forte que l'âge, et de ses instincts devenus séniles. A cet homme incurable, il est superflu de dire que, à tout prendre, la Crète a été le berceau de notre civilisation, qu'elle a été asservie comme tant d'autres, sans jamais accepter le joug de fer qui l'accablait. Elle a été de toutes les mêlées, a pris part à toutes les batailles livrées pour la liberté. L'Autriche a repoussé le Croissant, et la Pologne aussi ; la Russie ne connût pas, dans le passé, de pires ennemis que les Turcs, ni l'Espagne ; et elles en ont triomphé sans regret, il semble ; les Bulgares sont affranchis, aussi les Serbes, les Roumains et les Monténégrins, et cependant qui, plus généreusement que les Crétois, a versé son sang, mérité l'indépendance ? Ce qui les maintient sous le joug, c'est bien l'égoïsme des peuples en désaccord entre eux. Que ces peuples, du moins, usent de leur force, interviennent efficacement, qu'ils limitent l'arbitraire du Sultan aussi bien qu'ils bornent les espérances des opprimés, et

ceux qui frémissent dans les fers attendront patiemment que des événements plus heureux complètent leur indépendance.

C'est cette action si désirable qui paraît enfin se produire. En effet, le Sultan, conseillé par la Russie, et les insurgés se sont confiés aux bons soins des puissances, et d'un commun accord ils semblent avoir demandé aux ambassadeurs de trouver un terrain d'entente et la solution du conflit. Un projet a été élaboré, puis soumis au sultan : il porte la nomination d'un gouverneur chrétien pour cinq ans, avec approbation de puissances, la réorganisation de la gendarmerie dont le commandement serait confié à des officiers européens : les concessions financières donneraient une sorte d'autonomie limitée à la Crète qui paierait tribut au Sultan ; on parle même d'installer une cour de cassation à La Canée.

On attend maintenant la réponse du Sultan, et on l'espère favorable dans l'intérêt général ; car, en se prolongeant, la crise qui travaille la Crète pourrait facilement s'étendre, gagner la Thrace et la Macédoine, même toute l'Anatolie. C'est alors que la *gangrène* gagnant, des parties vitales, il faudrait, bon gré mal gré, se hâter peut-être d'amputer à l'Europe le membre paralysé qu'est devenu la Turquie ; et cela serait regrettable pour le moment, parce que c'est précisément ce que voudrait l'Angleterre.

Du côté de l'Italie on ne perçoit que des nuages, ni noirs ni blancs. La nouvelle que le prince de Naples allait se marier avec l'une des filles du prince Nicolas de Monténégro ne nous est pas arrivée sans nous surprendre. C'est, paraît-il, un mariage d'inclination. Tant mieux puisque la chose est rare parmi les princes. Mais le Tsar, qui, avec tant de tenacité, a voulu l'abjuration du jeune prince Boris consent de très bonne grâce à ce que la future reine d'Italie se fasse catholique ; cela prouverait d'abord que les relations russo-italiennes, si tendues, se sont légèrement améliorées. Les relations jadis entre le Quirinal et le Vatican n'en pourront être compliquées ; mais il serait puéril de croire que le roi Humbert n'attend que ce mariage pour déposer la couronne et laisser à son fils, moins compromis, le soin de rétablir entre l'Italie officielle et l'Italie catholique, les rapports faciles qui deviennent indispensables à l'existence même de la nation.

En négociant ce mariage, il est possible que le roi Humbert se soit souvenu des anciennes visées de l'Italie sur certaines parties des Balkans, et qu'il ne lui déplaise pas de s'y créer, par des voies matrimoniales, de nouveaux intérêts ; il est plus probable cependant qu'il est ravi de créer un lien sensible entre la Maison de Savoie et ce prince

étonnant que le tsar pacifique proclamait jadis son *seul ami*. Il en coûtait fort à l'Italie d'être en hostilité latente avec l'empire du Nord, et elle ne pouvait se dissimuler que, s'il convenait aux Russes d'encourager les Abyssins, leurs coreligionnaires, et de les soutenir d'accord avec la France, ils pouvaient faire courir à l'œuvre de Victor Emmanuel des chances bien redoutables. Si le mariage s'effectue, et désormais rien ne s'y oppose, il se peut que le tsar intervienne auprès de Menelick, obtienne de lui non seulement la restitution des prisonniers italiens, mais encore une paix honorable. On dit même que cette issue du conflit italo abyssin est certaine aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit Menelick, qui attend la mission que le Saint-Père lui a envoyée pour obtenir la libération de ces mêmes prisonniers, ne pourra lui donner une satisfaction complète tant que l'Italie ne cessera de bloquer les ports donnant accès dans l'Ethiopie, tant qu'elle ne cessera pas ses préparatifs de guerre qui le forcent lui-même non-seulement à des préparatifs équivalents, mais à veiller jalousement sur tout ce qui lui donne prise sur l'ennemi : à ce titre les quelques milliers de prisonniers qu'il garde ne sont pas sans valeur.

En Allemagne on a été principalement occupé de la chute du ministre de la guerre et de l'éventualité d'une nouvelle crise de chancellerie. Le ministre de la guerre, le général Bronsart de Schellendorf, le chancelier prince de Hohenlohe, et l'opinion publique demandaient la réforme de la procédure militaire en Prusse, procédure arbitraire, cruelle, secrète encore comme aux temps barbares. Le cabinet militaire de l'empereur général de Hahnke, en tête, constitutionnellement irresponsable, s'opposait à cette réforme et l'empereur aussi. Le ministre de la guerre dut se retirer, le chancelier allait le suivre, mais il se fit alors en Germanie un tel vacarme que Guillaume II a craint de compromettre sa naissante popularité. Le chancelier restera à son poste, car l'empereur va permettre que la réforme se poursuive... modérément : heureux pays !

Moins heureux assurément sont les Espagnols. Les affaires de Cuba ne vont guère ; et de ce côté, malgré la bruyante déclaration de neutralité du président des Etats-Unis, la situation depuis quelques mois n'a fait qu'empirer à tous égards, tant au point de vue économique, financier que militaire. Il y a quelque temps, justement outré de l'appui que les sujets américains accordaient de toute manière aux insurgés du Cuba, le duc de Tétuan, ministre des affaires étrangères d'Espagne, résolut de rédiger un *memorandum* et de le soumettre à toutes les puissances pour obtenir leur appui sinon matériel, ce qui

était fort douteux, du moins moral auprès du gouvernement américain, dont il attendait avec raison un traitement plus équitable.

Le *memorandum* fut rédigé, communiqué même aux ambassadeurs accrédités à Madrid ; il allait être adressé aux principales puissances quand discrètement informé de la démarche imminente du cabinet espagnol, le président Cleveland fit sa déclaration de neutralité, flétrissant avec une extrême énergie, les flibustiers de toute origine, qui osaient porter atteinte aux droits souverains de l'héroïque Espagne à Cuba. Il devenait dès lors fort difficile au duc de Tétuan de donner suite à son projet et il se contenta, jusqu'à nouvel ordre, de cette satisfaction accordée spontanément et des vives sympathiques, toutes platoniques du reste, que lui manifestèrent les puissances.

Que durera cette bruyante neutralité des Etats-Unis, dont tant d'éléments sont favorables aux Cubains ? On l'ignore, et il est fort à craindre que les nouvelles élections présidentielles n'amènent à la Maison Blanche un homme bien moins respectueux du droit d'autrui que ne l'est M. Cleveland. Dès lors, l'Espagne devrait songer à doubler encore ses immenses efforts, à risquer un conflit avec la Grande République elle-même.

Et n'allez pas croire que cette éventualité soit chimérique. Rien n'est moins certain que la réélection de M. Cleveland. Jusqu'ici il n'y avait que des républicains et des démocrates aux Etats-Unis ; les chevaliersdu Travail, les *populistes*, par leur nombre ou par leur valeur, ne comptaient guère. Aujourd'hui, même avant d'être protectionniste ou libre-échangiste, on est monométalliste ou argentiste : et on semble devoir voter d'après ces données nouvelles.

Déjà quatre Conventions nationales ont eu lieu.

La première, tenue à Saint-Louis par les républicains, s'est déclarée par le maintien de l'or comme étalon unique, et elle a proclamé la candidature de M. Mac Kinley à la présidence, et celle de M. Hobart à la vice-présidence des Etats-Unis. Quelques républicains argentistes se sont séparés des leurs plutôt que de voter pour l'étalon d'or, et ils ont pris pour candidat le sénateur Teller.

La deuxième Convention a eu lieu à Chicago. Là, les démocrates se sont prononcés pour la frappe libre et illimitée de l'argent. C'est-à-dire pour le monnayage facultatif de tout l'argent apporté par tout venant et de tout pays, dans la proportion de 1 à 16 : c'est-à-dire que le gramme d'or ne vaudrait, malgré la dépréciation du métal blanc, qu'autant que 16 grammes d'argent. Ici, ce sont MM. Bryan et Sewall qui ont été élus candidats.

Une troisième et une quatrième Convention, ont été tenues encore à Saint-Louis, l'une par les *populistes* (radicaux), l'autre par les argentistes purs, qui se sont prononcés également pour les candidatures Bryan et Sewall.

Il est à remarquer, nous le répétons, que tout ce qui ne touche pas à la question *or* ou *argent*, semble étranger aux débats et ne devoir influencer l'opinion. M. Mac Kinley peut compter sous les monométallistes, M. Bryan sur les démocrates bimétallistes, sur les républicains dissidents, sur les populistes et les argentistes purs. Il y a bien aussi des démocrates monométallistes, mais il est douteux qu'ils aimeront mieux faire échec à leur parti que faire prévaloir avec leur opinion la monnaie de bon aloi.

Quoiqu'il arrive à ces élections de novembre prochain, il ne faut pas trop s'inquiéter des intérêts européens en Amérique. Si le pontife du protectionniste, Mac Kinley, arrive au pouvoir, il aura devant lui une minorité argentiste qui lui interdira d'apporter une aggravation quelconque au régime douanier ; si M. Bryan arrive, ce sera au tour du Sénat de s'opposer à ce qu'on ne mette en circulation une monnaie dont l'acceptation vaudrait aux Etats-Unis une perte sèche de 50 0/0 dans ses échanges d'or contre argent. Ce régime, du reste, devant mettre les Compagnies d'assurances dans l'impossibilité d'effectuer, selon convention, leurs paiements en or, il y a assez d'assurés dans ces Etats pour que, leurs primes étant menacées, ils fassent l'appoint nécessaire pour constituer leur majorité honnête que nous souhaitons à cette grande nation.

ARTHUR SAVAÈTE.

A TRAVERS LES REVUES

I. Etudes religieuses (août 1896). 1° Idées fin de siècle, Le baptême de la Révolution, de Hte Martin ; 2° La crise du protestantisme français, le synode de Sedan. J. Portalié. — II. Correspondant (juillet). 1° Tunis, Bizerte, Carthage. A. D'Avignac ; 2° Les archives de la Dropmore. Rapports secrets sur la Révolution française. Marquis de Nadaillac. — III. Revue des deux-mondes. Les précurseurs français du cardinal Lavigerie dans l'Afrique musulmane, par M. G. Bonet Maury. — IV. Revue de Paris. 1° Portrait de Léon XIII, par Ernest Lavisse ; 2° La quinzaine, correspondance intime de Lamenais. — La nouvelle revue. M. Zola jugé par M. Camille Mauclair.

I

1° Le livre de la *France chrétienne dans l'histoire*, de M. Lamy, termine la brillante dissertation qui le clôt par cette formule . « Il n'y a pas à détruire, il faut baptiser la Révolution. » L'idée vient à son heure, car, à vrai dire, nous pouvons constater, après un siècle d'expériences et de tentatives, l'inutilité des concessions et le danger des compromis pour pouvoir vivre honnêtement avec cette fille indocile, venue au monde sans baptême. Nous célébrons le centenaire d'un autre baptême qui a fait vivre la France quatorze siècles sous un pouvoir chrétien. Pourquoi le pouvoir nouveau ne pourrait-il pas trouver sa conservation sous la forme qu'on lui a donné, ne pourrait il pas recevoir sa consécration et ses garanties de durée au baptême de Reims, ou Clovis et ses Francs furent régénérés. Léon XIII a exprimé ce souhait dans cette belle lettre qui ouvre pour la France les trésors de l'Eglise. Par le baptême d'un roi la France est devenue l'initiatrice de la civilisation sous la forme de la monarchie chrétienne. Par le baptême d'un peuple, la France doit continuer et accroître cette civilisation sous la forme de la démocratie chrétienne, dit M. Lamy. Il s'agit, aujourd'hui, comme au temps de Clovis, de rétablir le pouvoir chrétien tel qu'il devrait toujours être, le ministre de Dieu pour le bien. C'est précisément ce caractère que la Révolution lui a ravi. Il s'agit de chrissianiser cette démocratie aux cent mille têtes que la Révolution a détournée de Dieu et de l'Eglise. Œuvre difficile sans doute, mais qui n'est pas impossible. Il est vrai qu'elle ne peut rentrer dans le baptistère de Reims et en sortir

régénérée, sans avoir fait comme Clovis un acte de contrition et renoncé à quelques-unes de ses erreurs ; il faut qu'elle brûle bien des choses qu'elle a adorées et qu'elle adore le vrai Dieu qu'elle a renié. Il y a donc lieu d'interroger ce catéchumène sur son origine, sur son passé, ses sentiments et ses œuvres, de se rendre compte de ses erreurs et de ses fautes avant de le juger digne de porter un nom chrétien. Le P. H. Martin s'est chargé de confesser cette démocratie républicaine. Il déclare nettement d'abord qu'il n'est pas question de conduire à Reims une république pour en ramener une monarchie, car l'une et l'autre peuvent être révolutionnaires et non chrétiennes ; mais, cette réserve faite, il constate et démontre par les faits qu'il y a incompatibilité entre la France catholique et l'esprit de la Révolution. En premier lieu il établit que la créature de 89 n'est pas la fille légitime de la France, mais qu'elle est le produit bâtard d'une débauche intellectuelle dont les hautes classes n'ont pas su se préserver. La paternité de cette fille bâtarde revient au Protestantisme, au Gallicanisme, aux philosophes, aux politiciens et meneurs du XVIIIe siècle. C'est chose trop connue pour qu'il soit besoin d'insister sur les facteurs qui ont procédé à cet enfantement monstrueux. Ces *glorieux pères* de 89 ont éliminé Dieu de leur œuvre. Ils ne reconnaissent d'autre autorité que celle de l'homme. La souveraineté qu'ils lui attribuent est si bien sans limites qu'ils ne lui parlent que de ses droits, et qu'ils évitent de faire même la moindre allusion à ses devoirs : c'est l'athéisme politique et social. Ces *glorieux pères* nous ont déclarés libres et égaux, émancipés de toute servitude, mais à la condition d'obéir servilement à l'omnipotence du nombre, déclaré unique souverain. La volonté collective formera l'Etat, le seul maître et régulateur de toutes les autres volontés d'une extrémité à l'autre. Ainsi est né de l'athéisme politique, le despotisme d'Etat, ce maître absolu qui se révélera par une tyrannie qui n'entrera jamais dans les idées et les habitudes d'un monarque chrétien, Ainsi la liberté de l'homme émancipé par la Révolution consistera à faire la volonté des autres quelle qu'elle soit. Un autre caractère de cette naissance illégitime et contre nature est la destruction de la hiérarchie. Le *contrat social* que les *glorieux pères* ont pris pour évangile, veut l'égalité sur toute la ligne, il la veut politique, civile, au même titre que l'égalité de nature ; il la veut dans la famille et dans l'Etat, en sorte que le dernier des citoyens pèse dans la balance des destinées nationales autant que l'homme d'Etat lui-même : c'est la destruction de toute hiérarchie. Parlerons-nous de cette fraternité que la Révolution a prétendu introduire dans le monde ? La fraternité révolutionnaire émancipée de l'autorité de Dieu devait aboutir fatalement à l'égoïsme, à la lutte des classes et des individus et aux guerres fratricides. Elle a fait ses preuves. A peine au monde, l'enfant, né sans baptême et sevré de tout aliment surnaturel, se livre à son instinct brutal. Il pille, il vole, il tue, sans scrupules et sans remords. Ses premiers cris sont des hurlements de fauve, des attentats à la justice, à la propriété, à l'Eglise. En une nuit d'orgie, qu'il plaît à quelques-uns d'appeler une poussée d'enthousiasme, des institutions, œuvres des siècles et garanties de l'ordre social ont été renversées. Où en sommes-nous à l'heure présente avec l'enfant qu'il s'agit de baptiser ? En France, il a réussi à éliminer de la vie sociale, Dieu la justice et la liberté. Mais au-delà de nos frontières nous pouvons constater qu'aucun peuple ne nous a suivis dans cette voie. Aucun gouvernement de l'Europe, ni même

d'Amérique ne professe la négation de Dieu, et l'on peut dire que sous le rapport de la religion, nous sommes, en tant que peuple, à la queue de l'Europe, le seul peuple civilisé subissant l'athéisme à tous les degrés de l'échelle gouvernementale. Les autres nations prient, et nous ne prions pas ; leurs chefs entrent dans les églises, et les nôtres se rendent ridicules à force de précautions pour éviter tout soupçon de sentiment religieux. A cet athéisme se joint le despotisme le plus odieux qui ait jamais pesé sur la conscience humaine depuis Néron. La Révolution a enlevé au père ses droits naturels à l'éducation de ses enfants. Après avoir décrété la liberté de conscience, des cultes, le respect de la propriété, l'égalité des droits devant l'impôt, la fraternité, elle a violé, elle viole journellement les droits décrétés, et les libertés promises.

Il est donc évident que la « Révolution » ou le pouvoir issu de 89 n'a aucun des caractères d'une autorité légitime, libérale et féconde. Son histoire est écrite avec du sang, et son règne n'a été que celui du désordre et de la ruine morale, politique et matérielle du pays. Il lui faut une consécration plus haute que celle des *glorieux pères* et de la secte judéo-maçonnique ; il faut qu'elle reconnaisse les droits de Dieu ; ceux de l'homme n'en seront pas anéantis ; au contraire, ils seront placés sous la garantie de l'autorité divine. C'est alors seulement que le pouvoir délégué par le peuple pourra prendre le chemin du baptistère de saint Remi, non point pour s'arrêter sur la place publique et se donner l'illusion d'un sacre ridicule, mais pour entrer dans le sanctuaire et déposer au pied de l'autel l'hommage du peuple au souverain par excellence, par qui règnent et gouvernent dans la justice et dans la paix les représentants des pouvoirs publics. C'est alors que, selon la belle parole de Léon XIII ; « le baptême de Clovis reproduira, à quatorze siècles de distance, les fruits merveilleux d'autrefois : l'union sociale sous un pouvoir sage, respecté, et la fidélité sincère à l'Eglise catholique. »

2° Le synode protestant de 1873 a donné lieu à des discussions très vives et irritantes entre les orthodoxes et les libéraux de la secte. La division entre les deux partis fut si accentuée que les libéraux refusèrent de siéger à la deuxième session du synode. Etait-ce le schisme ? La logique l'eut sans doute exigé. Dès que l'orthodoxie protestante avait constaté la mort de toute foi chrétienne chez les libéraux, elle ne pouvait les conserver dans une même Eglise sans trahir la foi et tromper les fidèles Il n'en fut rien· D'ailleurs, au point de vue du principe du libre examen, qui est la base du credo du protestantisme, les libéraux avaient la logique pour eux ; ils disaient à la majorité : Au nom de la liberté, vous avez rejeté les conciles romains ; au nom de cette même liberté, vous avez rejeté les dogmes du Calvin et de la Rochelle ; de quel droit nous défendez-vous aujourd'hui d'interpréter l'Evangile et le libre examen autrement que vous ? Vous nous parlez de l'*Eglise*, des droits de l'Eglise, de la foi de l'Eglise, mais c'est du catholicisme, avait dit M. Gaufres, délégué laïque de Paris. L'argument était sans réplique. Aussi bien la majorité capitula, et, après sept ans d'hésitation, elle renonça, en 1879, à faire exécuter sa profession de foi, c'est-à dire qu'elle reconnut à des pasteurs qui ne croyaient plus ni à Jésus-Christ ni au miracle, ni peut-être à Dieu, le droit de garder leurs temples, leurs chaires et leurs fidèles, et d'émarger au budget de l'Eglise réformée. Il y eut cependant séparation, en ce sens que les deux partis vécurent en dehors l'un de l'autre. Les choses n'allèrent pas mieux dans les deux partis, car dans l'un et dans

l'autre, ce fut l'arbitraire et l'anarchie en face du gouvernement, qui nomme souvent aux chaires de Théologie. Les protégés du parti libéral, malgré l'opposition des consistoires orthodoxes ; entrent dans le gouvernement intérieur de chacun des deux partis. Privés d'autorité centrale, les consistoires agissent isolément, de sorte que, dit M. G. Bourgeois « il n'y a pas dans nos Eglises de règles communes et admises par tous. » Le synode de 1893 a voulu réformer la liturgie et introduire le symbole des apôtres dans le culte dominical Une pétition de pasteurs fut adressée au synode pour le détourner de cette mesure. Le synode passa outre, mais le décret fut considéré comme non avenu et chaque pasteur continu, à faire comme il lui plaît ; anarchie des âmes. Quelle souffrance poignante pour les pasteurs et les fidèles sincèrement chrétiens, à la pensée que parmi les protestants français, un tiers environ apprend du haut de la chaire que Notre-Seigneur n'est pas Dieu, n'est pas ressuscité ? Quelles angoisses de conscience quand des orthodoxes convaincus sont forcés de donner eux-mêmes à leurs paroissiens des pasteurs qui ne croient pas au Christ ? Et les âmes, que deviennent elles, flottant entre la doctrine des orthodoxes et la doctrine des libéraux, dont elles reçoivent les enseignements contraires. On conçoit que dans un accès de franchise brutale, M. Léon Pilatte ait pu dire des libéraux . *Ils ne sont pas plus chrétiens* que les boudhistes et les *mahométans* (Le Protestant, 31 août 1895) Voilà la vraie crise du protestantisme en France ; il ne peut échapper au terrible dilemne, ou le schisme ou l'apostasie. Aujourd'hui, il y a un parti puissant dans l'orthodoxie qui fraye peu à peu la voie aux compromis et aux concessions équivoques qui préparent l'apostasie. Ce parti s'appelle la jeune droite qui travaille à introduire dans l'Eglise protestante la *concentration* mise à la mode par la politique, une sorte de fédération, ou, comme l'a dit M. H. Draussire, *une sorte de franc-maçonnerie de l'honnêteté et du vrai libéralisme*, ouverte à toutes les fractions du protestantisme, par conséquent, sans unité de doctrine. Est-ce bien là une Eglise, une Religion que cette fédération de partis dont l'un nie ce que l'autre affirme ? L'erreur a sa logique comme la vérite, et le principe du libre examen devait, par une série de conséquences qui s'en dégagent, fatalement aboutir à la ruine du protestantisme comme Eglise et comme religion.

II

1° A noter une intéressante étude de M. d'Avignac sur Tunis, Bizerte et Carthage. Tunis s'étend entre deux lacs. La ville arabe est un fouillis d'impasses perfides et de ruelles obscures, *à travers lequel* l'administration française a percé un large boulevard que l'on parcourt dans un tramway italien. La rampe de Bab Djeddid, qui conduit à la Kasbah présente, des deux côtés, une interminable suite de cabarets, de boutiques diverses où s'entassent des amphores de Rome, des fourneaux en terre cuite de forme greque, des lampes en argile comme on en trouve dans la collection du P. Delattre à Carthage. Les ruelles offrent beaucoup d'animation ; des maçons nègres qui barbouillent de chaux les murailles ; des Mauresques, rentrant du bain, qui se voilent avec la dernière rigueur. Le siroco y fait de nombreuses victimes ; beaucoup d'oph-

talmies occasionnées par le sable ténu que transporte le vent du désert. Le soir les cafés regorgent d'oisifs drapés à l'antique dans leurs manteaux de laine. Tout arabe, pauvre ou riche, fréquente le café. Tous les lundis matin une animation extraordinaire règne aux abords du palais Dar-el-Bey où le bey vient écouter les doléances de ses sujets ; les trottoirs regorgent d'arabes qui viennent contempler les traits du vieux souverain et baiser la main qu'il leur abandonne.

La ville européenne de Tunis offre un contraste frappant avec la cité indigène. Depuis l'occupation française, cette ville a subi une complète métamorphose ; on y voit le palais de la Résidence générale, la cathédrale très hâtivement bâtie en 1882 en face de la Maison de France. On construit aujourd'hui une autre église sur un plan plus vaste et à l'endroit même, dit la légende, où saint Vincent de Paul fut vendu comme esclave. Les magasins français alternent avec les boutiques juives. A partir de novembre, tous les commerçants joignent à leur négoce celui des dates en colis postaux. La population fort mélangée de Tunis donne à la police beaucoup de fil à retordre. Le service anthropométrique fonctionne régulièrement ; la prison possède plus de 12,000 condamnés. Les Tunisiens, les Juifs et les Italiens dominent à Tunis. Les Tunisiens sont beaucoup plus doux, plus efféminés, moins fanatiques que leurs frères algériens. L'étranger peut coudoyer sans crainte ces musulmans, plus philosophes que fanatiques. Les Juifs, voués ailleurs à l'exécration publique, exercent paisiblement ici leur petit *gomerze* ; ils sont nombreux, le nez en bec d'aigle, faisant flotter au vent leurs burnous gris de fer et traînant sur les trottoirs leurs savates éculées. « Parasites odieux, vampires faméliques, aux mains crochues comme des serres, ils aiment à chasser l'oiseau de passage qui vient de France, d'Angleterre ou d'Amérique. Ils traquent le voyageur, le pressent, le poussent et s'imposent, filent les étrangers et les soupèsent.

La colonie étrangère la plus nombreuse à Tunis, c'est la colonie italienne, qui augmente sans cesse par les apports réguliers qui viennent de Sicile. Le nombre des colons français reste, au contraire stationnaire ; on compte deux fois plus d'Italiens que de Francais. En Tunisie comme en Algérie, l'enseignement indigène consiste dans la lecture et l'explication du coran. Aujourd'hui les Tunisiens envoient leurs enfants eux-mêmes dans nos écoles pour apprendre notre langue. L'enseignement français a cependant en Tunisie deux redoutables concurrents : l'*alliance israélite*, qui a des écoles dans tout le pays, et les Italiens dont la propagande ne se ralentit pas. On peut juger des succès de cette concurrence par les progrès accomplis en deux ans : *Enseignement français* (1893) : Etablissements publics et privés ; 92, dont 65 garçons, 23 de filles, — 69 laïques, 23 congréganistes : Population scolaire 12,157 ainsi répartie, 1,815 français, 1,884 italiens, 1,450 maltais, 2,842 musulmans, 3,999 israélites, 166 divers. — En 1895, établissements publics et privés ; 101 ; 60 de garçons, 24 de filles, 12 mixtes ; laïques 79 ; congreganistes, 22. Population scolaire 13,970 dont 9,156 garçons, 4,814 filles, Français 2,195 ; italiens, maltais 1,447 ; musulmans 3,520, juifs 4,500 ; divers 222. On voit par cette statistique que les Français sont dépassés par les Juifs qui occupent le premier rang, par les Musulmans et par les Italiens.

Toute la richesse de la Tunisie est dans son sol qui produit des céréales, des minerais et des vins estimés ; mais son sol a besoin d'être largement retourné;

elle possède des terres propres aux cultures féculières et spécialement à celle de l'olivier.

Carthage. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette ville, c'est l'absence de presque toute trace du passé. Il n'y a plus aujourd'hui sur la colline qu'une vaste cathédrale et des couvents. Là, on voit le couvent des pères blancs, qui, lui-même, a des allures de forteresse. Le drapeau tricolore flotte depuis quinze ans, aux jours de grandes fêtes, au-dessus de la chapelle de Saint-Louis.

Le P. Delattre poursuit à Carthage ses fouilles avec une tenacité qui lui a valu récemment la croix de la Légion d'honneur. Il a réuni à Carthage la plus belle collection d'antiquité punique. La statue colossale de la Victoire, reconstituée morceau par morceau avec une patience de bénédictin, est une œuvre bien conservée et fort belle dans toutes ses parties.

Bizerte, immense parc encore désert, qui ne produit qu'une impression de vaste solitude, ville en herbe, ou plutôt en sable, qui présente des rues sans maisons, traversant de vastes terrains sablonneux, cabarets et cafés nombreux et fort en honneur, autorisés à empoisonner à bas prix tout venant.

2° Les historiens qui voudront parler dorénavant de la Révolution française avec quelque impartialité, devront, de toute nécessité, consulter les *Dropmore Papers* que vient de publier le gouvernement anglais. Ces papiers comprennent les dépêches confidentielles qui forment la partie la plus importante de la collection.

Vingt-huit bulletins transmis de Paris au plus fort de la Terreur, du 2 septembre 1793 au 22 juin 1894, renferment sur les événements qui se passaient en France les détails à la fois les plus curieux et les plus odieux, comme on pourra en juger par leur lecture. Le marquis de Nadaillac dit avoir hésité longtemps à reproduire les secrets de temps si honteux pour notre pays. « Je ne l'aurais jamais fait, dit-il, si je ne voyais un parti, chaque jour plus nombreux, glorifier des crimes inconnus dans toute l'histoire moderne des peuples civilisés, si nos lycées et nos écoles ne portaient le nom d'hommes dont aucune vertu ne rachète l'infamie. Il est bien que, de temps à autre, une protestation indignée se fasse entendre, si inutile qu'elle puisse être Je n'en connais pas de meilleure que le récit des témoins mêmes de ces crimes que l'on voudrait, au prix de son sang, effacer des fastes de la France. »

Il semble, en lisant ces bulletins, que si on n'avait pas détruit les procès verbaux de la commune de Paris, en 1871, on y trouverait les mêmes déclamations et les mêmes monstruosités, tant les hommes et les temps se ressemblaient. Plus heureux que nos grands-pères, nous avons été sauvés, à cette époque, d'une Terreur nouvelle par l'énergie de l'Assemblée nationale et par la vaillance de nos soldats. Et toutes ces horreurs n'ont pas suffi pour éclairer le peuple ; elle font mêmes parti du « bloc » que M. Clémenceau et ses partisans préconisent. Les documents les plus intéressants sont tirés de la correspondance diplomatique adressée à lord Granville, ministre des affaires étrangères de 1791 à 1801. Retiré à Dropmore, il classa les papiers dont il désirait la conservation. Le *Correspondant* en donne de nombreux extraits qui jettent une vive lumière sur les hommes de la Révolution. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici le tableau qu'une lettre de lord Morningtons, du 27 septembre 1790, donne du Paris parlementaire et révolutionnaire à cette époque.

III

Dans la *Revue des deux Mondes* (15 août). M. G. Bonet-Maury publie une admirable étude sur l'œuvre civilisatrice accomplie par les missionnaires catholiques dans l'Afrique musulmane. La prise d'Alger, la conquête de l'Algérie et la réduction de la Tunisie sous le protectorat de la France, et, enfin les œuvres civilisatrices du cardinal Lavigerie ont été la revanche éclatante d'une série d'avanies, d'insultes et de persécutions subies par les chrétiens dans les États barbaresques. Pendant six siècles, des miliers d'Européens, des centaines de prêtres et de religieux ont été les victimes d'une poignée de pirates et de bandits. C'est-là une des pages les plus sombres de l'histoire de la civilisation en Occident, parce quelle offre le spectacle de la force brutale primant le droit des gens, et du fanatisme l'emportant sur l'humanité. Pour l'honneur de l'Europe, des souverains, des princes de l'Eglise et des Religieux se sont rencontrés qui ont conçu le projet d'interrompre le cours de ce brigandage et du triomphe insolent du Coran sur l'Evangile, et de manifester aux fils de Mahomet la vigueur des nations chrétiennes : Ximénès et Charles-Quint, le cardinal Richelieu et Louis XIV, Charles X et le cardinal Lavigerie. Les premiers ont déployé de grandes forces militaires pour réduire Alger et Tunis sans avoir pu déloger les pirates de leurs repaires, protégés qu'ils étaient par les tempêtes de la Méditerranée et par la stérilité du désert. Les derniers, Charles X et le cardinal Lavigerie, mieux servis par les circonstances, ont réussi à planter le drapeau français et la croix sur la terre d'Afrique. Mais il ne faudrait pas croire que, de Ximénès à Richelieu et de Richelieu à Louis XIV et à Lavigerie, la chrétienté d'Europe n'ait rien fait pour les esclaves d'Afrique. Le cardinal Lavigerie et ses Pères blancs ont eu des précurseurs pacifiques, qui ont plus contribué à faire respecter le nom chrétien, que les *armadas* de Charles Quint ou les flottes de Louis XIV. Les vrais précurseurs furent saint Vincent-de-Paul, les vicaires et les consuls Lazaristes et leurs obscurs avant-coureurs, les Trinitaires et les Pères de Notre-Dame de la Mercy, qui depuis le XIIIe siècle, ont arrosé cette terre d'Afrique de leurs sueurs, de leurs larmes, et souvent de leur sang. M. Bonet Maury suit pas à pas la marche de ces héroïques pionniers de la civilisation chrétienne et montre le rôle méritoire et capital qu'ils ont joué dans l'histoire de la deuxième civilisation de l'Afrique. Il montre d'abord ce qu'étaient au XVe siècle les quatre Etats barbaresques, Tunis, Tripoli, le Maroc et Alger, indépendants quant à leur gouvernement mais unis par la communauté de haine et de vengeance contre le nom chrétien. Nous possédons les récits de plusieurs captifs célèbres et victimes de leur piraterie, par exemple, du chevalier d'Aranda et de saint Vincent-de-Paul, de Cervantès et de Du Chastelet-des-Bois, et les chroniques de voyage des religieux qui se dévouèrent à leur rédemption. Les captifs étaient exposés en vente, dépouillés et la chaîne au cou. Les jeunes femmes étaient enfermées dans le harem ; les hommes étaient logés dans les bagnes, dans des salles basses dont les fenêtres étaient grillées; ils étaient condamnés aux travaux les plus pénibles. On cherchait soit par des promesses soit par des menaces à leur faire abjurer leur foi et à professer celle de Mahomet, et en cas de refus ils étaient souvent condamnés aux tortures

les plus cruelles. Un grand nombre reniait le christianisme pour obtenir un adoucissement à leurs maux. Voici, d'après le P. Dun, la statistique des dommages infligés par les corsaires à l'Europe chrétienne. Depuis un quart de siècle, écrivait-il en 1635, « ils ont capturé 600, vaisseaux et la valeur de leurs prises se monte à 20 millions de livres ; » ce qui donne pour un siècle 2 400 vaisseaux et 80 millions de livres. Quant aux pertes en hommes, il évalue à plus d'un million le nombre des chrétiens mis à la chaîne depuis 1600. En 1635, date de son voyage, il compte qu'il y avait en Barbarie 36,000 esclaves, pris sur les navires ou enlevés à terre.

La chrétienté ne pouvait rester insensible aux souffrances de tant et de si intéressantes victimes. On essaya de la force des armes et de la diplomatie. Ces deux moyens furent employés par le cardinal Ximénès et Charles-Quint, de la part de l'Espagne ; par Richelieu et Louis XIV, au nom de la France. Les coups de force, les expéditions militaires et les relations diplomatiques ne purent remédier au mal. Seule, l'action de la charité chrétienne en eut raison. L'œuvre du rachat des captifs, qui était l'office propre des Trinitaires et des religieux de Notre-Dame de La Mercy fit ce que n'avaient pu faire Ximénès et Richelieu. Les Trinitaires se dévouèrent au rachat des captifs, et en un mois ils ramenèrent de Maroc à Marseille 186 esclaves; l'année suivante ils en délivrèrent 110 à Tunis. Les Trinitaires espagnols fondèrent le premier hôpital d'Alger, où il était pourvu à l'entretien de 60 lits. Plus tard, Alger en posséda quatre autres fondés par d'autres religieux du même ordre. L'ordre de Notre-Dame de la Mercy se dévoua également au rachat des esclaves. L'un des religieux de cet ordre, le P. Michel Duvry, qui écrivait au XVIIe siècle, constate, non sans une légitime fierté que le voyage qu'il fit avec deux frères à Alger était la soixante et treizième rédemption faite par son Ordre dans la seule ville d'Alger dont on avait sauvé en tout 12 500 esclaves. C'est à saint Vincent-de-Paul qu'il était réservé de reprendre l'œuvre, délaissée par les Trinitaires dont le zèle s'était refroidi. On trouve dans les lettres du saint apôtre de la charité au début de l'année 1643 les premières lignes de son plan de mission auprès des esclaves d'Afrique. C'est lui qui dès 1620 avait réclamé du roi l'établissement de croisières permanentes pour donner la chasse aux pirates et invite le général des Galères Philibert de Gondi, dont il avait élevé les enfants, à proposer au roi une expédition contre Alger. Enfin, la mission d'Afrique fut assurée par deux donations importantes ; et comme il fallait assurer à l'œuvre le concours des consuls de France à Alger et à Tunis, saint Vincent-de-Paul acheta ces deux consulats. Les missionnaires de Saint-Lazare se mirent à l'œuvre, et saint Vincent, avec ce coup d'œuil digne d'un grand politique, leur assigna leur champ d'action, qui devait un jour revenir à la France : Tunis, Alger et Madagascar. Il faut lire la remarquable étude que nous ne pouvons analyser que très brièvement pour savoir ou pour se rendre compte des heureux résultats des services rendus à la chrétienté et à la cause anti-esclavagiste par les Trinitaires, les Religieux de Notre-Dame de la Mercy et par la société de Saint-Lazare sous le ministère de Richelieu. La charité de saint Vincent-de-Paul déborda hors des frontières des Etats barbaresques jusque sur le continent noir. En 1648, Vincent-de-Paul envoya des missionnaires lazaristes à Madagascar. Ceux-ci bravèrent le climat meurtrier de l'île, et succombèrent, laissant après eux six cents indigènes baptisés aux nouveaux missionnaires qui vinrent les remplacer.

C'est donc bien au concours des Religieux, au dévouement de leur charité, conclut M. Bonet-Maury, qu'on doit la suppression du foyer de piraterie et d'esclavage qui infestait les Etats barbaresques. Ce sont ces hommes de foi et d'abnégation qui ont rapatrié des centaines de mille d'esclaves, et qui, pour ceux qui restaient, ont fondé des hospices, des églises et des cimetières afin qu'ils ne fussent pas privés de consolations et de secours, ni jetés à la voirie. Et qui dira combien d'enfants et de jeunes filles ils ont préservés des hontes de l'apostasie et du harem. Les expéditions armées, les traités internationaux, les conventions diplomatiques les mieux combinés, les bombardements de nos amiraux n'égaleront jamais l'effet moral produit par le ministère de consolation, de paix, d'abnégation allant jusqu'au sacrifice de la liberté ou de la vie, exercé par les humbles fils de saint Jean de Matha, de saint Pierre de Nolasque et de saint Vincent-de-Paul. Mieux que par le fracas de l'artillerie et par les foudres de l'éloquence ils ont fait bénir le nom de leur divin maître par leur vertu sans tache et par leur charité sans borne. Aussi, après tant de siècles de dévouements et de bienfaits consacrés à humaniser la Barbarie et à faire aimer le nom de la France, nous avons le droit de conclure que ces moines obscurs, aujourd'hui presque oubliés, ont été les vrais précurseurs de la civilisation française dans l'Afrique musulmane, et que l'Algérie, la Tunisie et Madagascar nous appartiennent à double titre, et par droit de conquête, et, mieux encore, par les droits de la charité.

Cet hommage, rendu à l'influence civilitatrice et bienfaisante des missionnaires de l'Église catholique et de ses religieux, est d'autant moins suspect de partialité qu'il est exprimé, par une Revue qui n'a jamais prodigué, l'éloge aux institutions catholiques.

IV

1° La *Revue de Paris* trace, sous la plume d'Ernest Lavisse, un vigoureux portrait de Léon XIII dont nous détachons quelques traits :

Le pape Leon XIII est un grand pape. Il essaye — il n'y réussira pas sans doute, il le sait bien — mais il essaye de redevenir le pontife œcuménique, le patriarche de la « terre habitée ». Comme il voit une partie toujours grandissante de l'humanité s'efforcer de sortir de la période théologique qui dure depuis le commencement du monde, il avertit du péril tous ceux qui veulent demeurer fidèles à Dieu. En ce moment, il appelle à lui, par l'Encyclique sur l'*Unité de l'Eglise*, ceux qui détestent l'impiété aujourd'hui si répandue, qui reconnaissent Jésus-Christ, qui le confessent Fils de Dieu et Sauveur du genre humain, mais qui pourtant vivent errant et éloignés de son épouse » ; ceux aussi « que le souffle contagieux de l'humanité n'a point encore entièrement empoisonnés, et qui ont au moins le désir d'avoir pour père le Dieu véritable, créateur du Ciel et de la Terre ». Brebis égarées, brebis hésitantes, le vieux pasteur veut les ramener toutes au bercail, s'appropriant, non sans raison, comme il dit, ces paroles du Christ : « J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail ; il faut aussi que je les amène, et elles entendront ma voix ». Il leur montre l'orage qui menace, le loup qui rôde ; il leur offre la sécurité dans l'union et la paix dans l'obéissance. Au-dessus de tous les con-

flits temporels et spirituels, il élève la voix. Il est l'homme qui montre Dieu... » Il y a bien a reprendre dans les lignes qui suivent quand M. Lavisse prétend que Léon XIII parlant de si haut et de si grandes choses, semble « ne connaître ni peuple ni frontières, n'appartenir à aucun temps, ni à aucun lieu. » Quand il dit que Léon XIII se sépare des puissants qui déclinent, et va vers les humbles qui montent, dénonce la vieille alliance du trône et de l'autel, afin que ceux-là soient punis, qui firent ou laissèrent crouler le trône appuyé sur le maître-autel de la chrétienté ». L'Eglise s'est toujours tournée vers les humbles et vers les pauvres et les a souvent défendus contre l'orgueil des grands.

2° La *Quinzaine* (15 juillet) nous offre une correspondance intime de Lamennais, soit dix-sept lettres adressées à un jeune homme de la haute bourgeoisie. Ces lettres nous révèlent un Lamennais qui était à peu près inconnu jusqu'alors. Elles ont presque toutes pour sujet la mère d'un jeune Anglais enlevé à dix-huit ans à sa famille et à ses amis. La fougue et l'âpreté qui caractérisent les autres écrits du célèbre penseur font place dans ces lettres à une extrême tendresse de cœur, et sa phrase, ailleurs si bautaine parfois et même excessive, s'empreint dans ces confidences si vraies d'une douceur pénétrante qui charme et émeut à la fois.

3° La *Nouvelle Revue* n'est guère plus tendre pour M. Zola que ne l'a été, non sans raison, le P. Martin dans les *Etudes Religieuses* du 15 juillet. Quelques extraits du jugement de M. Camille Mauclair suffiront pour nous donner le sens et la note de sa juste critique ; « La jeuneuse présente, et surtout celle qui s'élabore, s'est tournée vers la morale avec une force inattendue. Les dons du talent et de la virtuosité ne sont pas grand'chose à ses yeux, si elle ne trouve point à apprécier le caractère chez les hommes qui ont voulu laisser trace. A celui-ci qui l'a répudiée (M. Zola), elle demandera compte de sa vie intérieure, et elle ne trouvera rien qu'une âme sèche, empressée de satisfaction matérielle, une intelligence empêtrée dans le déterminisme et l'anecdote, un fond de bourgeoisisme sur de l'audace facile et peu ou point d'idées générales. Que M. Zola déclare rompre ou non, il ne sera pas maître de briser avec l'avenir ». C'est une nouvelle pièce à verser au dossier Zola, en attendant le jugement aux prochaines assises des Immortels. Si l'Académie française se risque à ouvrir ses portes à l'auteur de *Rougeon-Macquart* et de *Rome*, nous dirons avec le P. Martin qu'il ne restera plus à M. Brunetière « promoteur infatigable de l'idéalisme dont il se déclare hautement le parrain » qu'un parti à prendre, celui de briser son épée académique et d'en jeter dans l'hémicycle les tronçons inutiles. Nous désirons que le P. Martin soit bon prophète.

HENRI D'HESSERT.

REVUE DES LIVRES

Les lecteurs de la *Revue* désiraient être mis au courant des ouvrages nouveaux. Nous reprenons donc la *Revue des Livres* qui continuera désormais d'une manière régulière dans chaque numéro. Il nous sera difficile de satisfaire dès le début le désir des lecteurs et l'attente de tous ceux qui nous ont envoyé leurs ouvrages. Ils sont là nombreux et quelques-uns sont trop importants pour ne pas exiger une plus longue analyse. Peu à peu nous espérons épuiser le stock de volumes amoncelés et tenir nos lecteurs au courant des dernières publications. Une lecture hâtive et une analyse superficielle satisferait moins encore leurs désirs légitimes ; qu'ils veuillent donc bien nous attendre patiemment. *Est quiddam prodire tenus si non datur ultra.*

J. de C.

Université et *Sorbonne* sont deux termes qui ont complètement changé de signification de nos jours. Les lois et les décrets n'y peuvent rien. Les Facultés catholiques de Paris en sont les véritables héritières. Cette conviction vient sans peine à l'esprit de celui qui lit les beaux volumes si riches de documents consacrés par l'abbé P. Féret à *La faculté de Théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres* (1).

Le 3e volume qui vient de paraître, renferme des périodes encore brillantes, mais très agitées de l'Université de Paris.

Le collège de Sorbonne achève son organisation ; mais au début du XIVe siècle apparaît un collège rival, celui de Navarre, qui aura bientôt son docteur, Nicolas Oresme, grand mathématicien et philosophe. Les collèges allaient du reste se multiplier au XIVe siècle autour ou mieux au sein de l'Université de Paris : collèges fondés par des évêques, collèges établis par des abbayes, collèges nationaux, etc., chacun avec sa discipline, ses règles, ses ressources particulières.

La faculté de théologie n'avait rien à innover dans la méthode tracée

(1) La Faculté de Théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres par l'abbé P. Féret, docteur en théologie. Moyen âge. T. IIIe, un in-8 de 670 p. Paris A. Picard et fils, 1896.

par les scholastiques du XIIIe siècle, mais elle perfectionnait sa réglementation, ses statuts. Les études se développaient autour de la maîtresse science, la théologie. Clément V, en vue de la conversion des infidèles, avait ordonné l'étude des langues grecque, hébraïque, chaldaïque et arabe. Le temps des études, l'âge requis pour les grades n'étaient que les moindres difficultés pour arriver au baccalauréat et à la licence. Pour cette dernière, la thèse était une joute oratoire capable de lasser les plus robustes soutenants : de six heures du matin à six heures du soir, un quart d'heure seulement était donné pour un repas. On comprend ce que devaient être la maîtrise et le doctorat après une épreuve pareille pour la licence. Aussi la faculté de théologie occupait une grande place dans l'Université et savait la maintenir.

Si l'Université joua un grand rôle pendant le Grand-Schisme, la part principale revient à la faculté de théologie, inspiratrice des décisions. Elle avait alors des docteurs célèbres, parmi lesquels il suffira de nommer Jean de Courtecuisse, Pierre d'Ailly, Jean Gerson et Nicolas Clamangis. Ce fut ce dernier, habile écrivain, qui fut chargé de rédiger le mémoire sur la situation de la papauté, approuvé par l'Université. Il y avait où enorgueillir des docteurs de se voir juges dans une pareille cause. Malheureusement, ils ne devaient pas s'en tenir là : bientôt ils allaient en appeler des décisions de Benoît XIII à celles du « pape futur, un, vrai, orthodoxe et universel ». Tout se préparait pour le gallicanisme et le rôle que l'Université allait jouer au XVe siècle.

Il serait trop long de suivre l'abbé Féret dans l'examen des questions doctrinales professées alors par la faculté de théologie. Plusieurs maîtres avancèrent des erreurs : Pierre Jean d'Olive, franciscain, censuré par Clément V au concile de Vienne : Marsile de Padoue et Jean de Jandun, censurés par la faculté de Paris, ainsi que Arnauld de Villeneuve et plusieurs autres. Ce qui fut moins honorable pour l'Université, ce fut la censure portée sur Jean XXII pour ses opinions personnelles sur la vision béatifique. Elle repoussa le Grand art de Raymond Lulle de son enseignement. Mais où elle se montra vraiment orthodoxe, ce fut dans la défense de l'Immaculée Conception contre les Frères Prêcheurs, et dans son zèle contre les Flagellants.

Le livre de l'abbé Féret n'a pas menti à son titre qui promettait des recherches sur les docteurs les plus célèbres de l'Université : c'est même la partie la plus intéressante de ce volume. Sous le titre de *Revue littéraire,* il fait passer successivement sous les yeux du lecteur les hommes qui l'ont illustrée pendant le XIVe siècle : Les ubiquistes, les

sorbonnistes, les navarristes fournissent déjà des noms de valeur; avec les ordres religieux, franciscains, dominicains, augustins, carmes, cisterciens, bénédictins, chartreux, d'autres noms apparaissent qui ont tenu grande place dans l'histoire de la faculté de théologie. Les recherches de l'auteur sur ces personnages sont consciencieuses et l'ont amené à préciser des faits ou des publications peu ou point connus. Pour ne parler que d'un point secondaire, la littérature française ou étrangère peut revendiquer plusieurs noms parmi ses meilleurs écrivains. C'est ainsi que le carme Jean de Venette publiait une *Vie des trois Marie* où le roman a plus de place que l'histoire, mais où il se montre un précurseur de notre langue :

. . . . . Mes amis
Ne soyez point en paour mis,
Ne ne cuidez que je vous grille,
Dirai vous voir comme évangile
Dont grand joie vous veult nuncier.

Un navarriste, Nicolas Oresme, traduisit en français les ouvrages d'Aristote. Un dominicain, Nicolas Trivet, écrivit *Les actions des Empereurs, des Rois, des Apôtres ;* Hervé de la Queue, les *Chroniques des seigneurs d'Amboise*, dédiées « à très noble et très puissante dame Mme Jehanne d'Amboise, dame de Revel et de *Thiffauges* (et non Thiffanges, comme une erreur typographique l'a mis dans ce volume) Je ne cite que ces noms et j'omets les étrangers. Mais, je le répète, là est le moindre mérite de ces docteurs, dont les uns joignaient à la science théologique le talent de l'orateur, d'autres celui du diplomate, quelques-uns furent revêtus de la pourpre, et d'autres arrivèrent au trône pontifical.

Quelques noms cités suffiront à dire l'intérêt de cette période étudiée par l'abbé Féret : saint Yves, Jean Duns Scot, Nicolas de Lyre, Guillaume Okkam, Durand de Saint-Pourçain, Jean de Bacon, Pierre Roger ou Clément VI, etc., etc.

Les prochains volumes n'auront pas un moindre intérêt et si l'Université de Paris se laisse alors entraîner par sa gloire à traiter de haut la Papauté qu'elle aurait dû défendre, elle n'en reste pas moins la grande et brillante école où tous les hommes de génie tiendront à honneur de venir étudier.

Voulez vous étudier la question du plain-chant sans autre fatigue que celle de la phrase un peu trop moderne et tourmentée, mais pleine

d'idées neuves bien souvent, lisez le livre de M. Boyer d'Agen (1). Ce n'est ni le terre-à-terre, ni la savante et fatigante discussion. Il y a de la passion dans ce livre, de l'élan, plus de modération que la forme ne le ferait soupçonner, trop peut-être pour certaines erreurs à détruire : mais il y a courant pêle-mêle avec les idées des faits, de l'érudition, de la poésie. Vous n'aurez pas en terminant une appréciation très nette, mais vous aurez appris une bonne somme de vérités ; vous serez surtout remués, pressés d'en apprendre plus encore.

Le livre se compose d'un Mémoire adressé à l'Institut, mais pas un de ces mémoires qui endorment, oh ! non ; c'est une brillante plaidoirie qui vous tiendra toujours en haleine. Il se termine par des lettres écrites de Solesmes et adressées à Gounod. L'une d'elle, par erreur, a été attribuée au Maître et a vivement ému la Presse, lors de ses funérailles. La forme de ces lettres est vive, alerte, et vous fera pénétrer dans la vie intime de la grande abbaye.

En un mot, le livre écrit sans méthode apparente vous apprendra beaucoup et surtout vous fera beaucoup aimer les mélodies grégoriennes.

Ce n'est pas dans l'église que nous introduit M. Ch. d'Héricault (2). Le coin de Murger ne peut être autre que celui de la vie de Bohême. Mais ce coin est bien curieux à étudier et l'auteur connaît si bien son homme et l'époque où il a vécu que vous n'avez pas à craindre de respirer de trop près ni trop longtemps des parfums nauséabonds. Il vous promènera discrètement dans ce milieu étrange, vous dira les noms des personnages un peu oubliés déjà que sa plume évoquera sous vos yeux.

Vous passerez de bons moments à vivre dans ce coin si curieux reconstitué avec art. M. Poincarré eut gagné à le connaître aussi bien que M. d'Héricault avant de parler de Murger lors de l'inauguration de sa statue.

« Rome » de Zola est une étiquette fausse mise en vedette d'un livre qui n'a pas ouvert à son auteur les portes de l'Académie. « La matière à brasser » dépassait les forces de l'écrivain. On le lui

(1) Boyer d'Agen. Considérations sur le génie du Christianisme « Les Beaux-Arts. » Introduction aux Mélodies Grégoriennes, in-8 de 219 p. Librairie religieuse H. Oudin. Paris et Poitiers. 1894.

(2) Murger et son coin. Souvenirs très vagabonds et très personnels par Ch. de Ricault d'Héricault. In-32, 126. p. Paris. Impr. de la Vérité. 1896.

pardonnerait s'il eût au moins essayé loyalement de remplir la lourde tâche qu'il s'était imposée.

Le livre a parlé. « L'alchimie plagiaire a extrait les jugements, les faits, les détails qui sont la trame du livre, des écrits de M. de Bonnefon. » Point n'était nécessaire un effort si prodigieux pour arriver à un si mince résultat. Zola, racontant son procédé d'investigation, prétend avoir pris « l'odeur de tout cela » ; certes, ce n'est pas le parfum de Rome chrétienne qu'il a respiré.

« Pour décrire la Rome des papes, a écrit René Doumic, M. Zola n'a pas cru qu'il fallût d'autres moyens que pour décrire l'Assommoir du père Colombe ou le magasin de nouveautés d'Octave Mouret. » Le mot est juste et sanglant.

Mettez en regard de son roman les pages vivantes encore de Louis Veuillot, de Gerbet, etc., vous ne respirerez dans son livre, selon le mot de Daudet, que l'odeur de la peinture fraîche ».

La réfutation de M. Monestès (1) ne se borne pas à montrer les bévues, les ignorances, les aveuglements du littérateur. Elle a inspiré au prêtre des pages vibrantes d'émotion, d'enthousiasme. Ce que Zola n'a point su voir, M. Monestès le montre dans sa « Vraie Rome ». Les grands problèmes de l'avenir ont là une solution, tandis que Zola n'a pas même éprouvé l'émotion de Michelet. « M. Zola n'a pas d'esprit, a écrit H. Rochefort, c'est-à-dire qu'il manque absolument de ce tact et de ce doigté qui permettent à un Français de race de s'arrêter au seuil du ridicule, sans jamais le franchir ».

M. Monestès montre en plus d'une page de son livre combien souvent M. Zola est allé plus loin que ce seuil...

Le seul inconvénient du livre de l'abbé Monestès, c'est qu'il parle trop du livre de Zola comme d'un ouvrage lu par ceux auxquels il s'adresse. Il en résulte que plus d'une page de la réfutation est d'une lecture difficile. Mais mieux vaut encore cet inconvénient que de lire dans Zola les turpitudes auxquelles il ne peut échapper.

La thèse principale caressée par Zola, c'est de donner à croire que les papes ont hérité de l'instinct de domination de l'antique Rome. L'histoire est éloquente pour montrer les papes s'inclinant vers les petits, se faisant les serviteurs des serviteurs de Dieu, imitant le Maître venu non pour se faire servir, mais pour servir.

(1) *La vraie Rome*, réplique à M. Zola, par J.-L. Monestès, prêtre du diocèse d'Agen. 1. vol. in-18 jésus, publié avec l'autorisation de l'Ordinaire. Paris, Gaume et Cᵉ, 1896.

C'est une des pages de cette histoire que M. Ardant (1) a écrite sur ces documents inédits des Archives de la Vaticane, dans ses « Papes et paysans ». Cette brochure mérite d'être propagée à l'heure actuelle.

S'inspirant de la sollicitude de l'Eglise pour les classes rurales, le cardinal Bourret a écrit une lettre pastorale sur « la plaie sociale qui résulte de l'abandon de la vie rurale et de la désertion des campagnes (2). »

L'éminent écrivain montre que cet abandon est un mal économique et en même temps un mal social et un mal familial. L'attraction des grandes villes dévore les forces vives du pays et multiplie les victimes de toute part. Mieux qu'un autre, le cardinal Bourret pouvait parler de ce mal et en indiquer les remèdes, si Dieu ne l'eût enlevé trop tôt à l'Eglise dont il était la gloire.

La crise de l'agriculture n'est pas la seule à préoccuper l'opinion ; il est une autre crise plus générale, c'est celle de l'État moderne tout entier qui menace d'une faillite, non seulement en France, mais en Europe. Ce n'est pas en effet l'État républicain seul qui est en jeu, mais l'État moderne tout entier. Il a été bâti sur une base instable, ayant été construit par en bas ; le suffrage universel a un défaut radical, car il est inorganique et ce défaut conduit à l'anarchie universelle. Ce n'est donc pas à la République qu'il faut s'en prendre, selon Ch. Benoist, dans son étude si approfondie et d'une logique si serrée (3), ce n'est pas à nos gouvernants, mais au vice originel du système. Le suffrage universel doit être organisé, si l'on veut qu'il puisse fonctionner pour le bien général. L'auteur montre le mal ; reste à montrer la théorie pratique de cette organisation.

Plus pratiques sont les catholiques d'Angers dans une campagne organisée en faveur des enfants pauvres qui fréquentent les écoles libres. Le récit de leurs efforts est plein d'enseignements (4).

(1) *Papes et paysans*, par Gabriel Ardant avec lettre approbative du cardinal Rampolla. 1 vol. in-12 de 144 pages. Paris, Gaume et Cᵉ, 1896.

(2) Rodez, E. Carrère, éditeur, brochure de 30 p.

(3) De l'organisation du suffrage universel. De la crise de l'État moderne, par Ch. Benoist. Paris. Libr. de Firmin-Didot. Broch. in-12 de 70 p.

(4) Justice ! Egalité ! Récit de la campagne en France (dans l'Ouest), Broch. de 48 p. — Aux bureaux de *La Croix*.

Les catholiques à l'action doivent joindre la prière, écouter la voix de Dieu, ses manifestations ; c'est le sujet d'une brochure de propagande (1).

Le problème soulevé par les revendications socialistes est la grande préoccupation du jour. Le Dr Clémenceau l'a étudié à son point de vue dans la « Mêlée Sociale ». Dieu et la Charité n'offrent pas à son esprit les remèdes suffisants : il s'en moque.

Le comte C. G. Parravicini a étudié cette question aussi grave en Italie que chez nous (2). Son livre débute par un article paru dans *l'Italie* en 1881, et un discours prononcé en 1889; la question est donc familière depuis longtemps pour lui, et il l'a suivie dans les différentes parties de l'Europe, en France aussi bien qu'en Allemagne et en Angleterre. Il la traite en philosophe et en homme politique, un peu même en poète. L'antiquité chrétienne lui fournit des textes et des arguments, aussi bien que les écrivains les plus récents. Nous aurions aimé pour ces derniers des références plus complètes que : V. Yves Guyot, V. Galuppi, etc. Le livre n'en reste pas moins riche de documents sur la question et surtout de conclusions nettement catholiques.

(1) La voix de Dieu révélée par les faits, par Viator, deuxième édition. Broch. de 32 p. — Aux bureaux du *Peuple Français*.

(2) *Prœvide futura* o la lotta per la Civilta con lettera-prefazione del Barone Nicola Taccone-Gallucci. Petit in-8° de 170 p. Milano. A. Brocca, 1896.

J. DE CHISSEAUX.

Services rapides entre Paris et les villes d'Eaux de Bohême (Carlsbad, Marienbad, etc.) et entre Paris et Baden-Baden.

Le voyage de Paris aux villes d'eaux de la Bohême, Franzensbad, Marienbad, Carlsbad et Teplitz, s'effectue dans des conditions très rapides et très confortables par l'une des combinaisons suivantes :

En partant de la gare de l'Est à 6 h. 50 du soir par l'express d'Orient (voitures à lit et wagon-restaurant) on arrive le lendemain matin à 7 h. 31 à Stuttgard ; on y reprend à 7 h. 53 un train rapide, avec wagon-restaurant qui arrive à Franzensbad à 4 h. 16 du soir, à Marienbad à 5 h. 50, à Carlsbad à 5 h. 22 et à Teplitz à 9 h. 04 du soir.

Les personnes qui ne veulent pas passer la nuit en chemin de fer, peuvent quitter Paris par le rapide de 8 h. 10 du matin (wagon-restaurant et voiture à couloir) qui les conduit à Stuttgard à 10 h. 23 du soir ; elles repartent de cette ville le lendemain matin par l'express de 7 h. 53 indiqué ci-dessus.

Au retour, le voyage s'effectue dans des conditions analogues, soit directement par l'express d'Orient, soit avec arrêt et coucher à Stuttgard.

Le prix des places en 1re classe est de 119 fr. 25 pour Franzensbad, 121 fr. 25 pour Marienbad et 125 fr. 75 pour Carlsbad. Le supplément perçu pour le parcours dans le train d'Orient entre Paris et Stuttgard est de 19 fr. 70.

Le service entre Paris et Baden-Bade . a lieu également dans de très bonnes conditions au double point de vue de la rapidité et du confort.

En quittant Paris par le rapide de 8 h. 10 du matin, qui renferme un wagon-restaurant entre Paris et Nancy, on arrive à Bade sans changer de voiture à 7 h. 50 du soir (heure allemande), c'est-à-dire à 6 h. 55 (heure française). Au retour on part de Bade à 8 h. 30 du matin et on débarque à Paris sans aucun changement de voiture en route, à 6 h. 02 du soir.

Si l'on préfère voyager de nuit, on peut utiliser le train d'Orient jusqu'à Oos : départ de Paris à 6 h. 50 du soir, arrivée à Oos à 5 h. 06 du matin et à Baden-Baden à 5 h. 23. Au retour, on part de Bade à 11 h. 10 du soir pour atteindre Paris à 8 h. 45 du matin.

Prix du trajet en 1re classe de Paris à Baden-Baden billet simple 65 fr. 20 ; billet d'aller et retour valable pendant 10 jours 96 fr. 95. Le supplément pour le parcours dans l'express d'Orient et Paris et Oos est de 16 fr. 65.

Compagnie des Chemins de Fer de l'Est.

Voyages en Suisse et en Italie.

Pour faciliter les voyages en Suisse et en Italie, la Compagnie des chemins de fer de l'Est, après entente avec les Compagnies voisines, met à la dispo-

sition du public les combinaisons suivantes qui permettent aux touristes d'effectuer des excursions variées à des prix très réduits :

Au départ de Paris, on peut se procurer, du 1er mai au 15 octobre, des billets d'aller et retour de saison pour *Bâle*, (96 fr. en 1re cl., 71 fr. en 2e); pour *Lucerne*, (112 fr. et 83 fr.); pour *Zurich*, (111 fr. et 82 fr.); pour *Ragatz*, (127 fr. 20 et 93 fr. 40) pour *Landquart*, 128 fr. 40 et 94 fr. 20); pour *Davos-Platz*, (152 fr. 40 et 110 fr. 20); pour *Coire*, (130 fr. 40 et 95 fr. 65). Durée de validité des billets : 60 jours.

Des billets circulaires tracés avec des itinéraires très variés, permettent au départ de Paris (vià Belfort-Bâle et le le Saint-Gothard), de faire des excursions dans des conditions très économiques, en Suisse, en Autriche, en Italie, en Allemagne, etc...

Les billets de 1re et 2e classes sont valables par les trains rapides au nombre de deux par jour dans chaque sens.

Des voitures directes circulent entre Paris et Milan.

On peut également, du 1er mai au 15 octobre, se procurer des billets d'aller et retour de saison au départ de Reims, Mézières-Charleville, Châlons-sur-Marne, Bar-le-Duc, Nancy, Troyes, et Chaumont, ainsi que des gares du réseau du Nord : Dunkerque, Calais, Boulogne, Lille, Valenciennes, Douai, Cambrai, Arras et Amiens pour Bâle, Lucerne, Zurich, Berne et Interlaken. — La durée de validité de ces billets est de 60 jours.

Le voyage jusqu'en Suisse s'effectue très rapidement grâce aux trains express circulant entre Calais et Bâle, qui sont composés de voitures de 1re et de 2e classes ; les trains de nuit comprennent en outre un Sleeping-Car. — Le trajet s'effectue sans changement de voiture jusqu'à Bâle et jusqu'à Berne.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les voyageurs sont réunis dans le livret des voyages circulaires et d'excursions que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.

Compagnie des Chemins de fer de l'Est.

Voyages circulaires dans les Vosges.

Grâce aux mesures prises par la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, les touristes peuvent visiter avec facilité et économie la contrée si pittoresque des Vosges. Des trains rapides y conduisent ; par train express on effectue le trajet de Paris à Epinal en sept heures environ.

Des billets circulaires individuels et des billets de famille à prix très réduits, dont la validité de 33 jours peut être à deux reprises prolongée de moitié, moyennant des suppléments de 10 °/₀, permettent de faire le voyage suivant : Paris, Nancy, toute la chaîne des Vosges jusqu'à Belfort, Chaumont, Troyes, et Paris. — Les touristes peuvent s'arrêter à leur gré dans toutes les stations du parcours. — Ces billets circulaires individuels et collectifs sont délivrés à Paris et dans toutes les gares comprises d'une part entre Paris et

Bar-le-Dac sur la ligne de Paris à Avricourt et d'autre part entre Paris et Chaumont sur la ligne de Belfort. — On trouve aussi de ces billets dans les Compagnies du Nord, d'Orléans et de l'Ouest. — Ces deux dernières Compagnies délivrent en même temps que le billet d'excursion, des billets d'aller et retour pour Paris valables pendant 33 jours et comportant des réductions importantes. — La Compagnie du Nord délivre également des billets d'aller et retour ayant la même validité de 33 jours ; les voyageurs venant du Nord ont la faculté de commencer leur voyage circulaire, soit par Paris, soit par Laon ; l'itinéraire du voyage d'excursion au départ de Laon est tracé par Reims, Châlons, Nancy, les Vosges, Belfort, Chaumont et Laon. — De Laon on gagne très facilement les Vosges au moyen des trains rapides circulant entre Calais et Bâle.

La Compagnie de l'Est délivre en outre à des prix très réduits des billets d'excursion individuels et de famille pour visiter les Vosges au départ de Nancy, de Saint-Dié, de Gérardmer et d'Epinal.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les voyageurs sont réunis dans le livret des voyages circulaires et d'excursions que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.

Voyage circulaire en Bretagne.

Billets d'Excursions délivrés toute l'année.

(1re classe — **65** fr. — 2me classe — **50** fr.)

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année, aux prix très réduits de 65 fr. en 1re classe et 50, en 2me classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne savoir : *Rennes, St-Malo, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.*

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 °/° du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 °/°, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres ou payant comme pour 150 kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

SAISON
DES BAINS DE MER

Du 1er mai au 30 septembre

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

VALABLES DU VENDREDI AU MARDI

PRIX AU DÉPART DE PARIS POUR

	1re classe	2e classe	3e classe
	—	—	—
Eu	25fr,40	20fr,10	13fr,70
Le Tréport-Mers	25, 75	20, 35	13, 90
Saint-Valery	27, 15	21, 35	14, 95
Cayeux	29, 30	23, 05	15, 95
Le Crotoy	27, 90	21, 95	15, 15
Quend (Fort-Mahon)	28, 30	22, 15	15, 45
Couchil-le-Temple (Fort-Mahon)	28, 80	22, 50	15, 75
Berck	31	24, 15	17
Etaples (Paris-Plage)	30, 90	23, 95	17
Dannes-Camiers	31, 70	24, 40	17, 50
Boulogne	34	25, 70	18, 90
Wimille-Wimereux (Ambleteuse, Audresselles)	34, 55	26, 10	19, 30
Marquise-Rinxent (Wissant)	35, 50	26, 75	20
Calais	37, 90	29	21, 85
Gravelines	38, 85	29, 95	22, 60
Loon-Plage	38, 75	29, 90	22, 50
Dunkerque	38, 85	29, 95	22, 60
Ghyvelde (Bray-Dunes)	39, 95	31, 15	23, 40

Imprimerie DESTENAY, Bussière frères. — Saint-Amand (Cher).

TABLE DES MATIÈRES

du volume cent-vingt-septième

tome XIe de la 6e série

N° VII, Juillet 1896

1. — Le Gouvernement démocratique en Suisse, par **H. Plouvier**.... 5

2. — Lamennais intime: *Ses lettres inédites*, (*suite*), par **Lamennais**. 37

3. — L'Annam et le Tonkin et le rôle politique de Mgr Puginier, d'après sa correspondance originale, par l'abbé Louis **Robert**..... 50

4. — La papauté et la poésie chrétienne: IV. *Poésie des catacombes ; les Pères ; Poètes grecs ; Poètes latins ; Boèce ; Cycles ; Légendes : en Allemagne, en Espagne, en Italie ; St-Thomas, poète ; Le Tasse ; XVIIe siècle*, par le chanoine **Fournier**. 66

5. — Les fêtes du couronnement du Tzar Nicolas II, par Lucien **Vigneron**.... 89

6. — Congrès sociaux, par Urbain **Guérin**..... 111

7. — L'Economie rurale dans l'antiquité : *Agriculture spéciale, les frumenta ; ameublissement du sol ; la charrue des anciens, manière de s'en servir, son attelage*, par le chanoine **Beaurredon**..... 128

8. — Chronique scientifique, par le Docteur **Tison**..... 138

9. — Cœurs vibrants, roman, (*suite*), par la comtesse de **Bourgade de la Dardye**..... 157

10. — A travers les Revues, par Henri d'**Hessert**..... 161

11. — Autour du Monde (*Juin 1896*), par Arthur **Savaète**..... 172

N° VIII, Août 1896

1. — La nation Juive, par le R. P. **Constant**..... 192

2. — Des noces de Cana (*Verset 4°*) par le comte **Trillon de la Bigottière**..... 210

3. — Lamennais intime : *Ses lettres inédites*, (*suite*), par **Lamennais** 225

4. — La Papauté et les Beaux-Arts : V. par le chanoine **Fournier**.... 247

5. — La vie américaine, par Georges du **Devens**..... 269

6. — Les eaux de Paris par le comte de **Malartie**..... 287

7. — Le parti militaire et le Directoire, par le baron **Bonnal de Ganges**..... 300

8. — Cœurs vibrants, roman, (*suite*), par la comtesse de **Bourgade de la Dardye**..... 313

9. — A travers les Revues, par Henri d'**Hessert**..... 337

10. — Autour du Monde, (*Juillet 1896*) par Arthur **Savaète**..... 347

11. — Bibliographie, par **X**..... 372

N° IX, *Septembre* 1896

1. — Les Métis Canadiens-Français, par Camille **Dérouet**..... 377

2. — Lamennais intime : *Ses lettres inédites*, (*suite*), par **Lamennais** 406

3. — L'Annam et le Tonkin et le rôle politique de Mgr Puginier, d'après sa correspondance originale, (*suite et fin*), par l'abbé Louis **Robert**. 426

4. — Les affaires Arméniennes et l'Angleterre, par Auguste **Lepage**. 444

5. — Bonaparte empereur, par le baron **Bonnal de Ganges**... 459

6. — Agissements socialistes : *Congrès de Lille. Congrès de Londres. Socialisme à la Chambre. Socialisme de l'Industrie. Résultat final du socialisme*, par Urbain **Guérin**.... 472

7. — La Papauté et les Beaux-Arts, (*suite*), par le chanoine **Fournier**. 247

8. — L'Economie rurale dans l'antiquité : *Fumure*; *Classification des engrais, manière de fumer la terre*, par le chanoine **Beaurredon** 489

9. — Evocation : *Récit patriotique*, par Jacques d'**Ars**..... 497

10. — Cœurs vibrants, roman, (*suite*) par la comtesse de **Bourgade de la Dardye**..... 500

11. — Baiser d'enfant, conte, par C. **Stuart**..... 510

12. — Chronique scientifique, par le Docteur **Tison**..... 512

13. — Autour du Monde, (*suite*), par Arthur **Savaète**..... 527

14. — A travers les Revues, (*suite*), par Henri d'**Hessert**..... 548

15. — Revue des Livres, par J. de **Chisseaux**..... 558

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

A

Ars (Jacques d'). Evocation: *Récit patriotique* 497

B

Beaurredon (chanoine). L'Economie rurale dans l'antiquité ... 128, 489

Bonnal de Ganges. Le parti militaire et le Directoire..... 300
Bonaparte empereur..... 459

Bourgade de la Dardye (comtesse) Cœurs vibrants..... 157, 313, 500

C

Chisseaux (J. de). Revue des Livres 558

Constant (R. P.) La nation Juive. 192

D

Dérouet (Camille). Les Métis Canadiens-Français..... 377

Devens (Georges du). La vie américaine 269

F

Fournier (chanoine). Rôle de la Papauté dans la Société..... 66, 247

G

Guérin (Urbain). Congrès sociaux· 111
Agissements socialistes..... 472

H

Hessert (Henri d'). A travers les Revues..... 161, 337, 548

L

Lamennais. Lamennais intime. 37, 225, 406

Lepage (Auguste). Les affaires Arméniennes et l'Angleterre..... 444

M

Malartie (comte de). Les eaux de Paris 287

P

Plouvier (H.). Le gouvernement démocratique en Suisse..... 5

R

Robert (abbé Louis). L'Annam et le Tonkin..... 50, 426

S

Savaète (Arthur.) Autour du monde 172, 347, 527

Stuart (C.). Baiser d'enfant, conte. 510

T

Tison (Dr). Chronique Scientifique. 138, 512

Trillon de la Bigottiére (C.). Des noces de Cana (*Verset 4°*)..... 210

V

Vigneron (Lucien). Les fêtes du couronnement du Tzar: Nicolas II. 89

X

X. Bibliographie..... 372

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 102082887